LE SAINT EVANGILE DE JESUS-CHRIST SELON SAINT MATTHIEU, ...

Digitized by Google

32
2 B
22

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE SAINT EVANGILE DE JESUS-CHRIST SELON SAINT MATTHIEU;

TRADUIT EN FRANCOIS,

AVEC UNE EXPLICATION
tirée des Saints Peres & des Auteurs
Eccleſiaſtiques.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi :
ET
PIERRE-GUILLAUME CAVELIER fils, Libraire, rue S. Jacques, à S. Proſper & aux trois Vertus.

M. DCC. XLVI.

Avec Approbations, & Privilege du Roi.

Digitized by Google

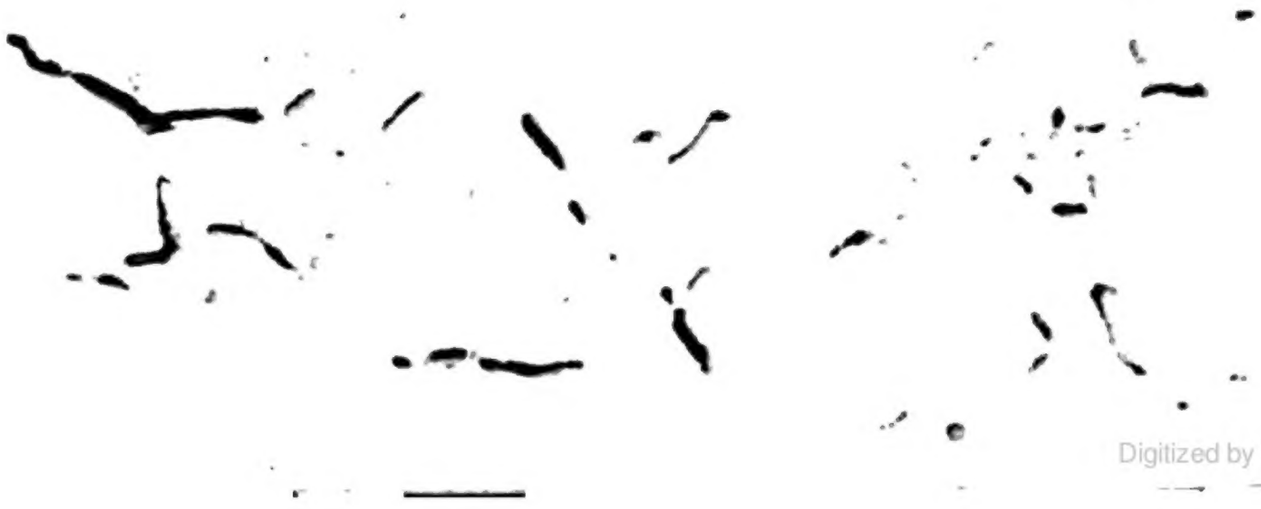

Digitized by Google

PREFACE
DE
S. MATTHIEU.

LA vie des hommes auroit dû, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, être ſi pure, qu'ils n'euſſent aucun beſoin du ſecours des livres ; & que la grace leur tenant lieu elle-même de tous ces livres, la vérité fût écrite dans leur cœur, non avec de l'encre, mais avec le doigt de Dieu qui eſt ſon Eſprit. C'eſt ainſi, ajoute ce Pere, que Dieu en uſoit au commencement à l'égard de Noé, d'Abraham & de ſes enfans ; à l'égard de Job & de Moiſe, à qui il parloit immédiatement par lui-même à cauſe de la pureté

Chryſoſt. præf. in Matth.

Digitized by Google

de leur cœur. Et il en uſa, dit-il, de la ſorte non-ſeulement à l'égard de ces anciens, mais encore à l'égard des ſaints Apôtres, qui vinrent long-temps après, puiſque ſans leur rien donner par écrit, il leur promit ſeulement de leur envoyer ſon Saint-Eſprit, qui leur enſeigneroit toutes choſes. Auſſi pour nous faire voir l'excellence de cette voie au-deſſus de l'autre, il dit par la bouche de ſes Prophetes, en parlant de la nouvelle alliance qu'il avoit deſſein d'établir avec les hommes : *Je ferai un Teſtament nouveau. J'écrirai mes loix dans leurs ames ; je les graverai dans leurs cœurs, & je les inſtruirai tous moi-même.*

Joan. 14. 26.

Jerem. 31. 33.

Mais parce que le cœur des hommes étant tombé dans un abîme de corruption, s'eſt rendu indigne que Dieu lui parlât, comme auparavant, par lui-même, il leur a donné d'abord par écrit l'ancien Teſtament, & enſuite le nouveau, leur traçant dans ces caracteres ſenſibles les regles divines qu'ils devoient ſuivre, s'ils vouloient ſe rapprocher de leur Créateur, & faire revivre en eux ſon image, qu'ils y avoient effacée par leurs déſordres. Combien donc ſommes-nous coupables, continue ce grand Saint, lorſqu'après avoir perdu le bonheur d'être inſtruits intérieurement par l'Eſprit de Dieu, & nous

être mis dans la néceſſité de recevoir ſa parole dans des écrits, nous faiſons encore paroître de l'indifference pour ces livres ſaints, en négligeant d'écouter Dieu dans ſes ſaintes Ecritures ?

Lorſque le Seigneur voulut donner l'ancienne loi, Moïſe monta ſur la montagne, & Dieu deſcendit vers le peuple d'Iſraël, ſelon l'expreſſion du texte ſacré. Mais lorſqu'il a plu à Dieu d'établir ſa loi nouvelle, notre nature ayant été élevée au ciel en la perſonne de J. C. le Saint-Eſprit eſt deſcendu ſur les hommes. Et les Apôtres ne parurent point alors, comme Moïſe, portant des tables de pierre dans leurs mains, mais ayant le cœur tout rempli de cet Eſprit ſaint. Ils avoient dans eux un tréſor de ſcience, une ſource de graces & de dons ſpirituels, qu'ils répandoient de toutes parts ; & ils parcouroient toute la terre, étant eux-mêmes comme une loi, & comme des livres vivans & animés par la grace du Saint-Eſprit. C'eſt ainſi, dit ſaint Jean Chryſoſtome, qu'ils attirerent d'abord à la foi trois mille hommes ; enſuite cinq mille ; & enfin tous les peuples de la terre, Dieu ſe ſervant de leur langue pour parler lui-même à tous ceux qui les écoutoient.

Chryſoſt. ut ſuprà. Exod. 19. 3. 11.

Chryſoſt. ibid.

C'eſt donc cet Eſprit divin dont Matthieu

étoit rempli, qu'il a puiſé comme dans la ſource même de la vérité, ce qu'il a écrit. Il avoit été Publicain avant que de devenir Apôtre. Et on ne doit point rougir de reconnoître ce qu'il étoit avant ſa converſion; puiſque rien ne releve davantage la vertu toute divine du Saint-Eſprit, que de faire voir que *là où il y avoit eu une abondance de péché*, comme dit ſaint Paul, *il y eut enſuite une ſurabondance de grace*. Car quoique l'emploi des Publicains pût être regardé comme légitime en ſoi, les Rois ayant droit de lever ſur leurs ſujets des impôts, & par conſéquent d'établir des officiers pour ces fonctions publiques; ſaint Gregoire Pape ne craint pas de dire, que cet emploi étoit du nombre de ceux qu'on ne peut que très-difficilement, ou point du tout même, exercer ſans péché, à cauſe de l'intérêt & de l'avarice qui y regne ordinairement, & qui porte ceux qui s'y engagent dans la vûe du gain, à commettre beaucoup d'injuſtices & de violences.

Rom. 5. 20.

Gregor. l. 2. in Evangel. hom. 24. n. 1.

Saint Matthieu a appellé ce qu'il a écrit, *Evangile*, c'eſt-à-dire, *bonne nouvelle*. Car quelle meilleure nouvelle pouvoit-il, dit ſaint Chryſoſtome, annoncer à tous les hommes, à tous les pécheurs, à tous ceux qui étoient ennemis de Dieu, & comme des aveugles aſſis dans les ténébres & dans l'om-

bre de la mort, que le pardon de leurs péchés, leur juſtification, & cette grace ineffable, par laquelle étant rachetés de l'eſclavage du démon, & des peines de l'enfer, ils devoient être reçus au rang des enfans de Dieu, & rentrer avec J. C. ſon Fils unique dans le partage de ſon royaume éternel? C'eſt donc pour cette raiſon que ſaint Matthieu a donné à ſon ouvrage le nom d'*Evangile*; nom qui fait entendre que c'eſt la plus excellente nouvelle que les hommes pouvoient jamais eſperer. Toutes les autres qui ne regardent que les richeſſes, la grandeur, la puiſſance, & les honneurs périſſables de la vie préſente, ne nous annoncent proprement que des biens en ſonge, des biens qui ſubſiſtent ſeulement dans l'idée des hommes du ſiécle. Mais ce que les ſaints Pêcheurs nous annoncent, eſt vraiment & uniquement ce qui mérite d'être appellé l'*Evangile* ou *bonne nouvelle*, non-ſeulement parce que ce ſont des biens ſtables & immuables pour toujours, & infiniment élevés au-deſſus de nous; mais encore parce qu'ils nous ont été donnés par un effet, non de notre travail & de nos ſueurs, mais de l'amour & de la bonté toute pure de notre Dieu.

Ce furent ceux d'entre les Juifs qui avoient embraſſé la foi de J. C. qui vinrent *Chryſoſt. ut ſuprà.*

trouver ſaint Matthieu, & qui le prierent de leur laiſſer par écrit ce qu'il leur avoit annoncé de vive voix juſqu'alors. S'étant donc rendu à leurs prieres, & en ayant même reçu la commiſſion des Apôtres, il fut le premier qui écrivit le ſaint Evangile, environ ſix ans après la mort de J. C. Et parce qu'il l'écrivoit particulierement pour les Juifs, il le compoſa dans la Judée en leur langue, c'eſt-à-dire, en Hébreu, ou en une langue mêlée du Syriaque & du Chaldaïque, qui étoit celle que les Juifs parloient alors dans la Paleſtine. Il falloit, dit ſaint Epiphane, que celui qui de grand pécheur étoit devenu Apôtre, & qui avoit renoncé à une profeſſion dans l'exercice de laquelle il avoit commis beaucoup d'injuſtices, devînt lui-même comme un exemple vivant de la divine miſericorde du Fils de Dieu envers les pécheurs, & qu'il fût chargé d'annoncer aux hommes cette grace du ſalut qu'il avoit ſi heureuſement éprouvée en ſa perſonne. Il falloit que Matthieu ayant reçu du Sauveur, non-ſeulement le pardon de ſes péchés, mais encore le pouvoir de reſſuſciter les morts, de guérir la lépre & toutes ſortes de maladies, & de chaſſer les démons, reçût auſſi la grace de faire connoître à tout l'Univers l'Evangile du ſalut;

Epiphan. hæreſ. 51. n. 4. 5.

Baron. 41. 17. Hier. in quatuor Evangel. præfat. ad Damaſ. l. in Matt. proœm.

afin qu'il apprît également & par ſes paroles & par ſon exemple à tous ceux qui périſſoient, qu'il leur reſtoit une reſſource dans la pénitence ; à ceux qui étoient tombés, qu'ils pouvoient ſe relever ; & à ceux qui étoient morts ſpirituellement, qu'ils pouvoient encore recouvrer la vie de l'ame. Ainſi l'Evangile de ſaint Matthieu peut bien s'appeller, ſelon l'expreſſion d'un ancien Auteur, l'Evangile des pécheurs ; c'eſt-à-dire, une heureuſe nouvelle pour tous les pécheurs, qui trouvent dans la perſonne & dans les écrits de ce Publicain converti, de grands ſujets de conſolation & d'eſperance.

Op. imperf. in Matth. p. 3.

Comme ſaint Matthieu écrivoit particulierement pour les Juifs, il a commencé ſon Evangile par la génération temporelle & humaine de J. C. ce qui a porté ſaint Jerôme, & pluſieurs autres, à le regarder comme ayant été figuré par celui des quatre animaux dont il eſt parlé dans Ezechiel, qui repréſentoit un homme. Rien ne pouvoit en effet ſatisfaire plus les Juifs, que d'apprende que celui qu'on leur prêchoit comme le vrai CHRIST, étoit deſcendu d'Abraham & de David, ſelon les promeſſes que Dieu leur en avoit faites. Et l'Eſprit ſaint qui animoit ſon eſprit, comme il conduiſoit ſa plume, deſ-

Chryſ in Matth. præfat. tom. 1. p. 5. &c.

Hier. in Matth. prolog.

Ezech. 1. 10.

Digitized by

tinoit ſaint Jean à achever ce que ſaint Matthieu avoit commencé, c'eſt-à-dire, à découvrir ſa génération & ſa naiſſance éternelle à ceux qui ſeroient plus avancés, & moins attachés aux ſens & à la chair que les Juifs. On peut auſſi remarquer dans ſaint Matthieu, qu'il a ſongé particulierement à rapporter ce qui regarde les mœurs & toute l'économie de la diſcipline chrétienne. Mais lorſqu'il parle, dit ſaint Chryſoſtome, ce n'eſt pas lui proprement qui parle; c'eſt J. C. même, l'inſtituteur de la loi nouvelle, & l'auteur de ce genre de vie ſi admirable, dont les maximes ſi pures ſont repréſentées dans ſon Evangile.

Chryſ. ib. p. 10. Ce grand Saint témoigne qu'il y avoit de ſon temps bien des perſonnes qui regardoient cet Evangile de ſaint Matthieu comme très-clair & très-aiſé à entendre, ne trouvant de la difficulté que dans les Prophetes. Mais cela ne vient, ajoute-t-il, que de ce qu'ils ne connoiſſent pas la profondeur des ſens qui ſont renfermés dans la ſimplicité apparente des paroles évangeliques. Auſſi il prie ceux qui déſireront en avoir l'intelligence, de le ſuivre avec ardeur, pour pouvoir entrer avec lui dans cette mer myſterieuſe, où il prend J. C. même pour guide, & où il eſpere qu'il voudra bien, pour le dire ainſi,

Digitized by Google

marcher avant eux, pour leur marquer le chemin qu'ils doivent tenir. Il conjure encore les fideles de ſe préparer à recevoir de ſa bouche l'explication de cet Evangile, par la lecture précedente qu'ils en auront faite; & il les aſſure que ce ſera le moyen de lui faciliter l'éclairciſſement qu'il prétendoit leur donner, & par conſéquent de ſe procurer plus aiſément à eux-mêmes l'intelligence de ce qu'ils n'entendoient pas. Car la lecture qui a précedé dans le particulier, ſert, comme il dit, de préparation à la lecture qu'on fait enſuite en public: & l'eſprit déja imbu des vérités qu'on doit expliquer, eſt mieux diſpoſé à les comprendre. C'eſt l'avis que ce ſaint Evêque donnoit alors à tous les peuples, non-ſeulement pour l'Evangile, mais encore, comme il le dit expreſſément, pour les autres livres de l'Ecriture.

On peut dire véritablement qu'il paroît bien qu'il avoit pris J.C. même pour guide dans l'explication de l'Evangile de ſaint Matthieu; puiſque celle qu'il nous a laiſſée eſt toute pleine de lumiere & d'onction, de vérité & de grace. Il n'y a gueres de commentaire de l'Ecriture plus excellent & plus exact, ſoit pour l'intelligence de la lettre, ou pour la pureté de la morale qui l'accom-

Digitized by Google

pagne par-tout. Nous nous y ſommes attachés autant qu'il nous a été poſſible, en nous ſervant néanmoins auſſi du ſecours des autres Peres, & particulierement de ſaint Hilaire & de ſaint Jerôme, qui ont fait des commentaires entiers ſur le même ſaint Matthieu. On pourra être perſuadé par la lecture de ces explications, de la vérité de ce que ſaint Chryſoſtome a dit touchant les grandes difficultés qui ſe rencontrent dans l'Evangile pour l'intelligence de la lettre même. Car, comme il le remarque fort bien, il ne faut pas peu d'application, non-ſeulement pour expliquer ce qui eſt obſcur, mais même pour diſcerner pluſieurs choſesqui ont beſoin d'explication. Et on ne doit point regarder comme un petit avantage, de pouvoir découvrir dans l'Evangile tout ce qui ſouffre de la difficulté, & qui demande d'être éclairci. C'eſt ce que nous nous ſommes crus obligés de remarquer avec ce Saint, pour prévenir en quelque façon ce qu'on pourroit dire de l'inutilité apparente de ces nouvelles explications qu'on donne au public, après tant d'autres excellentes qui y ont déja paru. Si ſaint Auguſtin a regardé comme un avantage pour l'Egliſe, de ce que l'on y voyoit de ſon temps un grand nombre de traductions de l'Ecri-

Chryſoſt. ib. p. 12.

ture-ſainte, parce qu'elles contribuoient toutes enſemble à donner une plus parfaite intelligence de ces ſaints livres, ce qui manquoit quelquefois aux unes étant ſupplée par les autres; on pourroit dire la même choſe des explications de l'Ecriture, que de ſes traductions : Ce qui ne ſe trouve point dans l'une, ſe peut trouver quelquefois dans l'autre. Et pour parler en particulier de celles qu'on donne préſentement, elles peuvent être regardées comme n'étant pas inutiles pour l'édification & l'avantage des fideles, ſur-tout à cauſe des éclairciſſemens qu'on s'eſt appliqué à y donner de la lettre évangelique. Car cette lettre étant entendue comme il faut, n'eſt pas celle dont ſaint Paul dit, qu'elle tue; mais elle eſt alors au contraire d'autant plus capable de donner la vie, qu'elle préſente le vrai ſens de l'Evangile, c'eſt-à-dire, la vérité même, figurée anciennement par la lettre & les ombres de la loi, qui donnoient la mort à ceux qui s'y arrêtoient, ſans paſſer juſqu'à l'eſprit, qui étoit celui de la loi nouvelle. *1. Cor. 3. 6.*

Il nous reſte à éclaircir une objection importante qu'on peut faire, & que ſaint Jean Chryſoſtome s'eſt faite à lui-même, lorſqu'il ſe demande, pourquoi il étoit beſoin qu'il *Chryſoſt. ibid. p. 4. & 6.*

Digitized by Google

y eût quatre Evangeliſtes, & pourquoi un ſeul ne ſuffiſoit pas pour écrire l'Evangile. Il auroit ſuffi ſans doute qu'un l'eût écrit ; puiſque tous les quatre ayant été également les organes du ſaint-Eſprit, un ſeul d'entre eux étoit plus que ſuffiſant pour établir la vérité de cet Evangile, s'il n'avoit plu au Seigneur d'atteſter cette même vérité par un plus grand nombre de témoins, non tant pour la vérité en elle-même, que pour une plus grande confuſion, & une plus forte condamnation de ſes ennemis. Car lorſque quatre hommes écrivent ſur un ſemblable ſujet, en des temps & en des lieux differens, & ſans conferer enſemble de ce qu'ils écrivent, & qu'ils ſemblent cependant parler tous quatre comme d'une même bouche ; c'eſt-là ſans doute, dit S. Chryſoſtome, ce que l'on peut regarder comme une preuve admirable de la vériré qu'ils avancent. Que ſi néanmoins il eſt arrivé qu'en pluſieurs endroits ils paroiſſent un peu differens entre eux, c'eſt encore, ſelon la penſée du même Saint, une autre preuve qui fait encore connoître que ce qu'ils ont dit eſt véritable. Car s'ils s'étoient accordés ſi parfaitement, qu'il ne ſe trouvât aucune difference dans toutes les choſes qu'ils ont avancées, ſoit pour les temps ou pour les

lieux, ou pour les expreſſions, nul des ennemis de notre foi n'auroit pu ſe perſuader qu'ils ne ſe fuſſent pas aſſemblés tous quatre pour écrire d'un commun accord les mêmes choſes ; cette conformité ſi parfaite qui auroit été entre les écrits de ces ſaints Evangeliſtes, eût pu paroître plutôt un effet de la politique de l'eſprit de l'homme, que de la ſimplicité de l'Eſprit de Dieu, qui parloit également par les uns & par les autres.

D'ailleurs, il faut remarquer avec ce grand Saint, que dans les choſes capitales, & qui regardent la vérité de la Religion, le ſalut de l'ame, & le réglement des mœurs, nul des ſaints Evangeliſtes ne ſe trouve en aucune ſorte different des autres. Ainſi ils s'accordent parfaitement à rapporter que Dieu s'eſt fait homme, qu'il a fait pendant ſa vie de grands miracles, qu'il a été crucifié, qu'il eſt mort & a été enſeveli, qu'il eſt reſſuſcité & monté au ciel, qu'il doit juger tous les hommes, qu'il eſt le Fils unique de Dieu & de ſa même ſubſtance, & d'autres ſemblables vérités, qui étoient eſſentielles à la prédication évangelique. Et quant aux petites differences qu'on peut remarquer entre eux dans les autres choſes, elles ſont moins, dit

ſaint Chryſoſtome, dans les choſes mêmes, que dans la maniere de les rapporter. Ainſi, quoiqu'ils paroiſſent alors differens, ils ne ſont pas néanmoins oppoſés, comme on tâchera de le faire voir, dans tous les lieux où ces differences ſemblent frapper davantage.

En effet, comme dit encore le même Saint, s'il étoit vrai qu'ils euſſent prêché des choſes contraires les uns aux autres „comment leur prédication auroit-elle pu être reçue ſi univerſellement dans toute la terre ? Comment les auroit-on ſi fort admirés, en un temps où ils auroient eu autant de témoins de cette contrariété capable de détruire en eux toute créance, qu'ils avoient d'ennemis oppoſés à ce qu'ils leur annonçoient, par un effet de leur propre corruption qui ſe trouvoit attaquée par ce nouvel Evangile, dont ils n'avoient jamais entendu parler ? Car ils avançoient des choſes infiniment élevées au-deſſus de la nature. Ils exhortoient tous les hommes à renoncer à la terre, & à ne ſonger qu'aux biens du ciel ; ils parloient d'une autre vie & d'une autre mort, d'autres richeſſes & d'une autre pauvreté, d'une autre ſervitude & d'une autre liberté ; & enfin d'un autre monde que de celui que les hommes

avoient

avoient connu juſqu'alors. Cependant quelque inouies, quelque ſurprenantes, quelque choquantes que fuſſent les choſes qu'ils annonçoient, ils les ont perſuadées à leurs propres ennemis, à des gens plongés dans l'impiété & dans le déſordre. Combien donc la vérité que le Saint-Eſprit a publiée par leurs écrits, & qui a eu cette force de produire de ſi grands prodiges dès les premiers temps, & dans la ſuite de tous les ſiécles, a-t-elle dû être regardée comme inconteſtable & comme appuyée ſur des témoignages hors de tout reproche ? C'eſt-là ce qui a paru à ſaint Chryſoſtome, & à d'autres Peres, une preuve convaincante de la parfaite uniformité des quatre ſaints Evangeliſtes dans la publication de l'Evangile de J. C.

Mais, comme dit le même Saint, prenons garde, en liſant ou en entendant l'Evangile, d'être du nombre de ces perſonnes que le Fils de Dieu a comparées à des chiens & à des pourceaux, lorſqu'il diſoit à ſes diſciples : *Ne donnez point les choſes ſaintes aux chiens, & ne jettez point vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, &c.* Mais qui eſt-ce, direz-vous, qui foule aux pieds les vérités de l'Evangile ? C'eſt celui qui ne les regarde pas comme des choſes

Chryſoſt. ut ſuprà p. 11.

Matth. 7. 6.

très-précieuſes & très-dignes de ſes reſpects. Et qui eſt celui, ajouterez-vous, qui eſt aſſez malheureux pour ne les pas regarder comme étant plus précieuſes & plus vénérables que toutes les choſes de la terre ? C'eſt celui, dit ſaint Chryſoſtome, qui ne s'y applique pas avec la même ardeur qu'il fait paroître pour les ſpectacles publics, & pour toutes les pompes du ſiécle. Car au lieu qu'il paſſe les jours entiers dans des divertiſſemens profanes & criminels, & qu'il ſe livre totalement à ce qui empoiſonne ſon cœur, & qui perd ſon ame ; lorſque Dieu lui parle au contraire dans ſon Evangile, ou par la bouche de ſes Paſteurs, chaque moment qu'il emploie à l'écouter le remplit d'ennui, & il regarde comme perdu le ſeul temps qui pourroit lui procurer ſon ſalut : ce qui eſt ſans doute la plus grande marque qu'il n'a rien de commun avec le ciel, & que ſon partage eſt uniquement ſur la terre.

Craignons donc beaucoup cet état ſi déplorable : & ſoyons perſuadés qu'afin de n'y pas tomber, il faut demander à Dieu ſans ceſſe l'intelligence du cœur pour connoître les vérités de l'Evangile, & le goût & l'amour de ces mêmes vérités, pour les embraſſer après les avoir connues. L'Evangile,

Luc. 2. 34.

auſſi-bien que J. C. eſt pour la ruine comme pour la réſurrection de pluſieurs. Le Verbe éternel ne parle point en vain aux hommes. Et lorſqu'il leur fait entendre ſa voix, c'eſt pour les ſauver, ou pour les juger. Cependant il dit lui-même dans ſon Evangile : Que *Dieu n'a pas envoyé ſon Fils dans le monde pour condamner le monde, mais afin que le monde ſoit ſauvé par lui.* Si donc J. C. eſt venu, comme on n'en peut point douter, pour ſauver les hommes, c'eſt par un effet de leur propre aveuglement, que ceux qui ſont condamnés par lui ſe rendent indignes de la grace du ſalut, comme c'eſt par un effet de ſa bonté toute pure que les autres ſont ſauvés, & ont part à ſa rédemption : *Juſtificati gratis per gratiam ipſius, per redemptionem quæ eſt in Chriſto Jeſu.*

Jon. 2. 3. 17.

Rom. 3. 24.

Euſebe témoigne que l'on diſoit de ſon temps, que Panthene, que de la philoſophie Stoïcienne avoit paſſé dans le Chriſtianiſme, étant allé juſqu'aux Indes prêcher J. C. ſur la fin du ſecond ſiécle, y trouva l'Evangile de ſaint Matthieu écrit en Hebreu, que ſaint Barthelemi, l'un des douze Apôtres, y avoit laiſſé lorſqu'il y avoit été prêcher la foi. Et lorſque l'on découvrit ſur la fin du cinquiéme ſiécle le corps de ſaint Barnabé, il y avoit

Euſeb. hiſt. l. 5. c. 10.

Theodor. Lect. l. 2. p. 557. Suid.

verbo Bibia p. 1334.

ſur ſa poitrine le même Evangile de ſaint Matthieu, écrit en Hebreu, autant qu'on en peut juger, mais en Grec, ſur une eſpece de bois qui venoit en orient : ce qui peut faire juger qu'au temps même des Apôtres, on voyoit déja une verſion autentique de l'Evangile de ſaint Matthieu en langue Grecque.

Digitized by Google

APPROBATIONS DES DOCTEURS.

J'Ai lu un Manuſcrit qui porte pour titre : *Les Evangiles de ſaint Matthieu & de ſaint Marc*, traduits en François, avec des explications litterales & ſpirituelles tirées des ſaints Peres & des Auteurs Eccléſiaſtiques. Fait à Paris, le 7. Septembre 1695.

COURCIER, Theologal de Paris.

NOus avons lu avec application *les Evangiles de ſaint Matthieu & de ſaint Marc*, traduits en François, avec des explications litterales & ſpirituelles, dans leſquelles nous n'avons rien trouvé que de très-conforme à la piété & aux bonnes mœurs. A Paris, ce 2. Octobre 1695.

LE CARON, Curé de ſaint Pierre aux Bœufs.

BLAMPIGNON, Curé de ſaint Merry.

NOus ſouſſignés Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions que nous avons lu & examiné un Livre qui a pour titre : *Les Evangiles de ſaint Matthieu & de ſaint Marc*, traduits en François, avec des explications litterales & ſpirituelles, dans lequel nous n'avons rien remarqué qui ſoit contraire à la foi Catholique, Apoſtolique & Romaine, ni aux bonnes mœurs. Donné à Paris, le quinziéme jour de Septembre 1695.

T. ROULLAND.

PH. DUBOIS.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers, qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien-amé GUILLAUME DESPREZ fils, notre Imprimeur ordinaire & Libraire à Paris, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire réimprimer & donner au Public des Livres qui ont pour titre: *Leçons de Mathématique, de Phyſique, & de Géométrie, par feu M. l'Abbé Privat de Molieres, de l'Academie Royale des Sciences.* LA BIBLE DE SACI, *avec ſes Commentaires & ſes notes : l'Imitation de Jeſus-Chriſt, par le même, ſous le nom de De Beuil : Inſtructions ſur les diſpoſitions qu'on doit apporter aux Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie : Eſſais de Morale, par M. Nicole : la Logique, ou l'Art de penſer, par le même : Hiſtoire des Variations des Egliſes Proteſtantes, par M. Boſſuet : ſes Avertiſſemens aux Proteſtans : Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique, par le même : Penſées de M. Paſcal : Confeſſions de S. Auguſtin, traduites par M. Arnauld d'Andilly. Soliloques & Méditations de S. Auguſtin, traduites par le même : les Vies des Saints : Penſées Chrétiennes pour tous les jours du mois : Journée Chrétienne : Hiſtoires choiſies pour les Catechiſmes* : s'il Nous plaiſoit de lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire réimprimer leſdits Livres, en un ou pluſieurs volumes, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *quinze années* conſécutives, à compter du jour de la datte des Préſentes. Faiſons défenſes à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance : comme auſſi à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire leſdits Livres,

Digitized by Google

ni d'en faire aucun extrait, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changemens, ou autres, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & interêts : à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que la réimpreſſion deſdits Livres ſera faite dans la plus exacte conformité aux anciennes Editions approuvées dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée & attachée pour modele ſous le contre-ſcel des Préſentes : & que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725. qu'avant de les expoſer en vente, les manuſcrits ou imprimés qui auront ſervi de copie à la réimpreſſion deſdits Livres, ſeront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Dagueſſeau Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres ; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Dagueſſeau Chancelier de France ; le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant, & ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Livres, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte-Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le ſeiziéme jour du mois de Juil-

Digitized by Google

let, l'an de grace mil ſept cens quarante-cinq, & de notre Regne le trentiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

SAINSON.

Regiſtré enſemble la Ceſſion ci-deſſous, ſur le Regiſtre XI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 46. fol. 400. conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris, ce 19 Juillet 1745.

Signé, VINCENT, *Syndic.*

Je cede & tranſporte la moitié du préſent Privilege à Monſieur Pierre-Guillaume Cavelier fils, mon Aſſocié, ſuivant l'accord fait entre nous. Fait à Paris le 17 Juillet 1745.

G. DESPREZ.

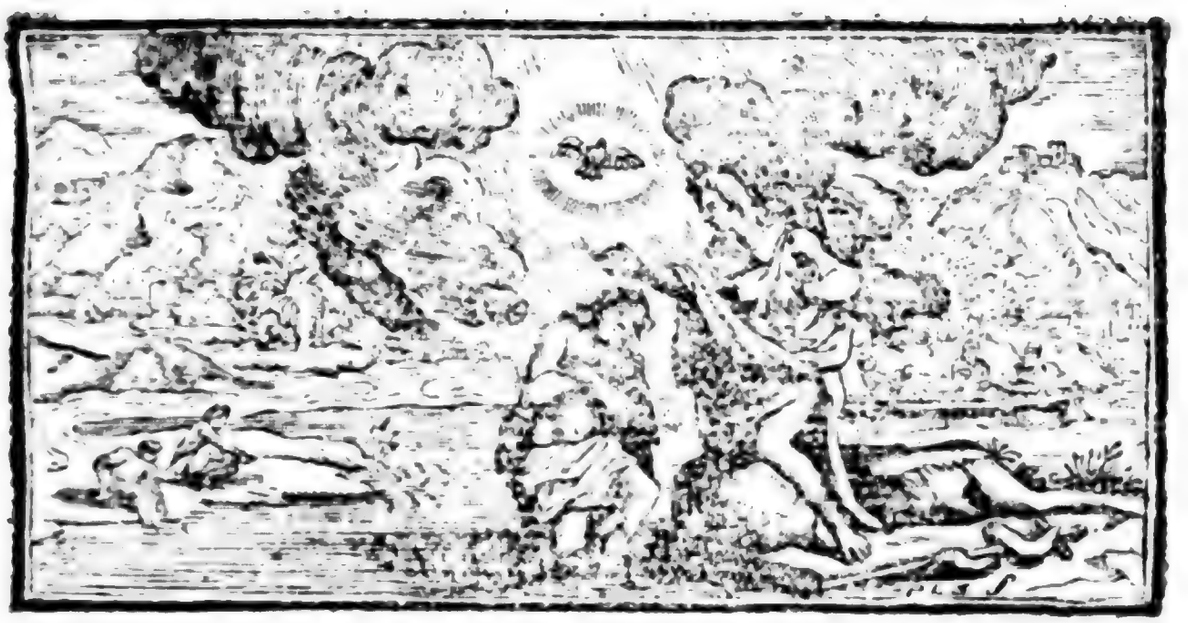

LE SAINT EVANGILE DE JESUS-CHRIST SELON SAINT MATTHIEU.

CHAPITRE PREMIER.

1. LIBER Generationis Jesu Christi filii David, filii Abraham.

2. Abraham genuit Isaac. Isaac autem ge-

1. LIVRE de la Généalogie de JESUS-CHRIST, fils de David, fils d'Abraham.

2. Abraham engendra Isaac. Isaac engendra Jacob. Ja-

Luc. 3. 31. Nativité, Conception de la Vierge.

cob engendra Juda & ſes freres.

3. Juda engendra de Thamar Pharès & Zara. Pharès engendra Eſron. Eſron engendra Aram.

4. Aram engendra Aminadab. Aminadab engendra Naaſſon. Naaſſon engendra Salmon.

5. Salmon engendra Booz de Rahab. Booz engendra Obed de Ruth. Obed engendra Jeſſe ‖. Et Jeſſé engendra David, *qui fut* Roi.

6. Le roi David engendra Salomon de celle qui avoit été femme d'Urie.

7. Salomon engendra Roboam. Roboam engendra Abias. Abias engendra Aſa.

8. Aſa engendra Joſaphat. Joſaphat engendra Joram. Joram engendra Ozias.

9. Ozias engendra Joatham. Joatham engendra Achaz. Achaz engendra Ezechias.

10. Ezechias engendra

nuit Jacob. Jacob autem genuit Judam & fratres ejus.

3. Judas autem genuit Phares & Zaram de Thamar. Phares autem genuit Eſron. Eſron autem genuit Aram.

4. Aram autem genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Naaſſon. Naaſſon autem genuit Salmon.

5. Salmon autem genuit Booz de Rahab. Booz autem genuit Obed ex Ruth. Obed autem genuit Jeſſe. Jeſſe autem genuit David regem.

6. David autem rex genuit Salomonem ex ea quæ fuit Uriæ.

7. Salomon autem genuit Roboam. Roboam autem genuit Abiam. Abias autem genuit Aſa.

8. Aſa autem genuit Joſaphat. Joſaphat autem genuit Joram. Joram autem genuit Oziam.

9. Ozias autem genuit Joatham. Joatham autem genuit Achaz. Achaz autem genuit Ezechiam.

10. Ezechias autem

‖ 5. *expl.* Il eſt nommé autrement *Iſaïe*, 1. *Reg.* 16. 1. *cap.* 25. 10.

genuit Manaſſen. Manaſſes autem genuit Amon. Amon autem genuit Joſiam.

11. Joſias autem genuit Jechoniam & fratres ejus, in tranſmigratione Babylonis.

12. Et poſt tranſmigrationem Babylonis, Jechonias genuit Salathiel. Salathiel autem genuit Zorobabel.

13. Zorobabel autem genuit Abiud. Abiud autem genuit Eliacim. Eliacim autem genuit Azor.

14. Azor autem genuit Sadoc. Sadoc autem genuit Achim. Achim autem genuit Eliud.

15. Eliud autem genuit Eleazar. Eleazar autem genuit Mathan. Mathan autem genuit Jacob.

16. Jacob autem genuit Joſeph virum Mariæ, de qua natus eſt Jeſus, qui vocatur Chriſtus.

17. Omnes itaque generationes ab Abraham uſque ad David, generationes quatuordecim: & à David uſque ad

Manaſſé. Manaſſé engendra Amon. Amon engendra Joſias.

11. Joſias engendra Jechonias & ſes freres // vers le temps que les Juifs furent tranſportés à Babylone.

12. Et depuis qu'ils furent tranſportés à Babylone, Jechonias engendra Salathiel. Salathiel engendra Zorobabel.

13. Zorobabel engendra Abiud. Abiud engendra Eliacim. Eliacim engendra Azor.

14. Azor engendra Sadoc. Sadoc engendra Achim. Achim engendra Eliud.

15. Eliud engendra Eleazar. Eleazar engendra Mathan. Mathan engendra Jacob.

16. Et Jacob engendra Joſeph l'époux de Marie, de laquelle eſt né JESUS, qui eſt appellé le CHRIST.

17. Il y a donc en tout depuis Abraham juſqu'à David, quatorze générations; depuis David juſqu'à ce que

℣. 11. *lettr.* vers le temps de la tranſmigration de Babylone.

les Juifs furent tranſportés à Babylone, quatorze générations: & depuis qu'ils furent tranſportés à Babylone juſqu'à JESUS-CHRIST, quatorze générations.

tranſmigrationem Babylonis, generationes quatuordecim: & à tranſmigratione Babylonis uſque ad Chriſtum, generationes quatuordecim.

Luc. 1. 27. † Veille de Noel. Saint Joſeph.

18. Or la naiſſance de *Jeſus*-CHRIST arriva de cette ſorte: † Marie ſa mere ayant épouſé Joſeph, ſe trouva groſſe, ayant conçu dans ſon ſein *par l'opération* du ſaint Eſprit, avant qu'ils euſſent été enſemble.

18. Chriſti autem generatio ſic erat: Cùm eſſet deſponſata mater ejus Maria Joſeph, antequam convenirent, inventa eſt in utero habens de Spiritu ſancto.

19. Or Joſeph ſon mari étant juſte, & ne voulant pas la deshonorer, réſolut de la renvoyer ſecrettement.

19. Joſeph autem vir ejus, cùm eſſet juſtus, & nolle eam traducere, voluit occultè dimittere eam.

20. Mais lorſqu'il étoit dans cette penſée, un Ange du Seigneur lui apparut en ſonge, & lui dit: Joſeph fils de David, ne craignez point de prendre avec vous Marie votre femme, car ce qui eſt né dans elle // a été *formé* par le Saint-Eſprit:

20. Hæc autem eo cogitante, ecce Angelus Domini apparuit in ſomnis ei, dicens: Joſeph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam: quod enim in ea natum eſt, de Spiritu ſancto eſt.

Luc. 1. 31. *Act.* 4. 12.

21. Et elle enfantera un fils, à qui vous donnerez le nom de JESUS; parce que ce ſera lui qui ſauvera ſon peuple, *en le délivrant* de ſes pechés ¶.

21. Pariet autem filium, & vocabis nomen ejus JESUM: ipſe enim ſalvum faciet populum ſuum à peccatis eorum.

// 20. eſt le Saint Eſprit.

22. Hoc autem totum factum est ut adimpleretur quod dictum est à Domino per Prophetam dicentem :

23. Ecce virgo in utero habebit, & pariet filium, & vocabunt nomen ejus Emmanuel, quod est interpretatum Nobiscum Deus.

24. Exurgens autem Joseph à somno, fecit sicut præcepit ei Angelus Domini, & accepit conjugem suam.

25. Et non cognoscebat eam, donec peperit filium suum primogenitum : & vocavit nomen ejus Jesum.

22. Or tout cela se fit pour accomplir ce que le Seigneur avoit dit par le Prophete en ces termes :

23. Une vierge concevra, & elle enfantera un fils, à qui on donnera le nom d'EMMANUEL, c'est-à-dire, Dieu avec nous. *Isaï.* 7. 14.

24. Joseph s'étant donc réveillé, fit ce que l'Ange du Seigneur lui avoit ordonné, & prit sa femme avec lui.

25. Et il ne l'avoit pas connue quand elle enfanta son fils premier-né, à qui il donna le nom de JESUS.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *LIvre de la Généalogie de* JESUS-CHRIST, *fils de David, fils d'Abraham.*

Un Prophete, dans l'étonnement où il est lorsqu'il envisage la génération éternelle du Fils unique de Dieu, s'écrie : *Generationem ejus quis enarrabit ?* Qui pourra nous raconter quelle est sa divine génération ? Mais saint Chrysostome n'a pas craint de dire aussi, que l'incarnation & la naissance temporelle de ce Fils du Pere éternel, est elle-même un mystere vraiment grand & ineffable. Rappellez donc tout votre esprit, dit ce Saint, *Isai* 53. 8. " *Chrys. in*

Matth. cap. 1. verſ. 1. hom. 2.

» & tremblez lorſque vous entendez dire, qu'un
» Dieu eſt deſcendu ſur la terre, que le Fils uni-
» que de Dieu eſt devenu *le Fils de David*. Mais
» réjouiſſez-vous en même temps, puiſque le vrai
» Fils du Pere a ſouffert d'être appellé fils de
» David, pour vous rendre enfant de Dieu, &
» qu'il n'a pas refuſé d'avoir pour pere un eſclave,
» afin que vous qui étiez eſclave ayez Dieu pour
» Pere. Ainſi que l'humiliation du Verbe vous ſoit un
» gage aſſuré de la gloire qui vous eſt promiſe; la
» raiſon ayant plus de peine à comprende qu'un
» Dieu ſoit devenu homme, que non pas qu'un
» homme puiſſe devenir enfant de Dieu.

Le Verbe s'eſt incarné, & a paru parmi les hommes, non pas pour les effrayer, mais pour les ſauver. C'eſt pour cela, ſelon la remarque du même Saint, qu'il eſt appellé *Jeſus* dès le commencement de l'Evangile. Car ce nom ſignifie *Sauveur*; & c'étoit le nom vraiment propre au Fils de Dieu dans ſon Incarnation, parce qu'il venoit pour procurer à ſon peuple le ſalut éternel. Il eſt vrai que Dieu prévoyant, comme il dit encore, que les myſteres qui ſe devoient accomplir par l'Incarnation de ſon Fils ſeroient incroyables, voulut qu'il y eût anciennement des figures de ce nom divin. Ainſi Joſué, qui fit entrer le peuple Juif dans la terre que Dieu lui avoit promiſe, s'appelloit Jeſus. Mais il n'étoit, comme le remarque auſſi Tertullien, que l'image du vrai JESUS qui devoit nous faire entrer dans le ciel, & dans la jouiſſance des bien éternels. Et de peur qu'en entendant ce nom de *Jeſus* au commencement de l'Evangile, le ſouvenir de ceux qui avoient porté le même nom avant lui, ne nous empêchât de diſcerner la

Tertull. adverſus Marc. lib. 3, c. 16.

vérité d'avec la figure, l'Evangeliſte ajoute auſſitôt le ſurnom de CHRIST. Or ce ſurnom convient tellement au Fils de Dieu incarné, dont il eſt dit dans le Prophete : Qu'il *a été oint d'une huile plus abondante* que tous les autres ; que lui ſeul eſt entendu & reconnu par le nom de CHRIST, lorſqu'on n'y ajoute point d'autre nom. Le nom de *Chriſt* nous marque donc *onction.* » Et ni les Rois ni les Prêtres n'étoient oints, dit ſaint Auguſtin, en aucun autre lieu, que dans ce royaume où JESUS-CHRIST a été prophétiſé, où il fut oint, & d'où le nom de CHRIST devoit ſortir. « il a été oint d'une huile ſpirituelle. Il a été oint « pour nous, & il nous a été envoyé. Etant Dieu « Il a été fait homme pour être oint & devenir le « CHRIST. Et il étoit tellement homme, qu'en mê- « me temps il étoit Dieu. Ajoutons ‘ qu'il a été oint & comme Roi, & comme Prophete, & comme Prêtre, étant devenu dans ſon Incarnation le Grand Pontife de la loi nouvelle.

Aug. Pſ. 44. 8.

« in Pſal. « 44. 9.

Il eſt nommé *Fils de David*, parce qu'il étoit deſcendu de lui ſelon la chair. Et l'Evangeliſte ne parle d'abord que de David & d'Abraham : *Fils de David, Fils d'Abraham ;* parce que c'étoit à eux principalement que Dieu avoit fait cette promeſſe ſolemnelle : Que celui *dont le trône ſeroit éternel* naîtroit de leur race. Que ſi David eſt nommé devant Abraham, ce n'eſt pas tant, dit ſaint Chryſoſtome, pour remonter du dernier au premier, puiſque ſaint Matthieu l'auroit fait dans tout le reſte, comme ſaint Luc, que c'eſt à cauſe du nom de David, ce grand Prince ſi chéri des Juifs, & dont la mémoire étoit plus récente que celle d'Abraham ; ce qui faiſoit dire aux Juifs : Qu'ils

Gen. 12. 3. 22. 18. 2. Reg. 7. 12. 13. 1. Par. 22. 10.

Joan. 7. 42. *avoient appris de l'Ecriture, que le* CHRIST *devoit venir de la race de David, & de la ville de Bethléem d'où étoit David.* C'eſt auſſi pour cette raiſon qu'on ne l'appelloit jamais fils d'Abraham, mais *fils de David*, comme ſaint Jean Chryſoſtome le fait remarquer en deux endroits de l'Evangile, où les peuples, les malades & les enfans le nommoient ainſi.

Mat. 12. & 21.

℣. 3. *Juda engendra de Thamar Pharès & Zara.*

Il ſemble que l'Evangeliſte auroit pu ſe diſpenſer de nommer Thamar, qui ne ſert qu'à nous faire ſouvenir d'un inceſte, & à donner une idée qui paroît ſi diſproportionnée à la ſouveraine pureté de l'Homme-Dieu dont il écrit la généalogie. Mais c'eſt cela même, dit ſaint Chryſoſtome, qui l'engage à en uſer de la ſorte, de ce qu'il a entrepris de repréſenter le myſtere d'un Dieu incarné & anéanti pour le ſalut des pécheurs. Ainſi ce qui ſembleroit lui être deſavantageux fait ſa gloire en relevant davantage ſa bonté & ſa puiſſance; puiſqu'il eſt venu, non pour éviter notre ignominie, mais pour l'effacer. Comme donc l'infamie même de la croix ſur laquelle il a choiſi de mourir pour nous, eſt une preuve éclatante de l'excès de ſon amour; auſſi cette eſpece de confuſion qui accompagnoit ſa naiſſance, lorſque l'on comptoit parmi ſes ancêtres des perſonnes publiquement deshonorées, étoit un gage aſſuré de ſa bonté envers les plus grands pécheurs, dont il ne dédaigne pas de tirer ſon origine ſelon la chair. Il voulut auſſi abattre l'orgueil des Juifs, lorſqu'il faiſoit voir la turpitude de quelques-uns de ces Patriarches, dont ils ſe glorifioient d'être les enfans & le beſoin qu'ils avoient tous d'être rachetés par un Sauveur, qui en tirant d'eux ſa

Chryſoſt. in Matt. hom. 3.

Digitized by Google

naiſſance, ne participeroit en aucune ſorte à la corruption de leur nature.

℣. 8. *Joram engendra Ozias.*

Ceci doit être expliqué par d'autres endroits de l'Ecriture, où il eſt marqué que Joram engendra Ochozias, qu'Ochozias engendras Joas, que Joas engendra Amazias, & qu'Amazias engendra Ozias ou Azarias dont il eſt parlé ici. Ainſi Ozias étoit en effet fils de Joram, mais au même ſens que JESUS-CHRIST eſt appellé fils de David; c'eſt-à-dire, qu'il étoit deſcendu de lui. Les raiſons que les ſaints Peres ont rapportées de l'omiſſion que l'Evangéliſte a faite de ces trois deſcendans de Joram, ſont celles-ci; l'une, que ſon deſſein a été, dans la vûe d'un certain myſtere, de diviſer toute la généalogie de JESUS-CHRIST en trois claſſes égales, dont chacune comprît quatorze générations, comme il a eu ſoin de le marquer dans la ſuite: & l'autre, que Joram ayant épouſé la fille d'Achab ce prince impie, à qui Dieu avoit prédit que toute ſa race devoit être éteinte, ſes enfans qui lui nâquirent de cette race d'Achab juſqu'à la quatriéme génération, furent rejettés du catalogue des ancêtres de JESUS-CHRIST; afin que cette tache d'une famille idolâtre, impie & maudite, étant par-là effacée en quelque ſorte, l'on recommençât à la quatriéme génération, à compter comme auparavant la famille du Meſſie.

1. *Paral.* 3. 11. 12.

Hieron. Hilar.

℣. 11. *Joſias engendra Jechonias & ſes freres vers le temps que les Juifs furent tranſportés à Babylone.*

Pour entendre qui étoit Jechonias dont il eſt parlé ici, & pour ne le pas confondre avec un autre, connu principalement ſous ce même nom, qui étoit ſon fils, il eſt bon de ſe ſouvenir de ce que la ſainte

4. *Reg.* 13. 39. *& ſeq.* 2. *Paral.* 36. 1. *&c.* 1. *Paral.* 3. 16.

Ecriture a eu ſoin de marquer ailleurs. Joſias ayant été tué à Mageddo par Pharaon ſurnommé Nechao roi d'Egypte, le peuple établit Roi en ſa place Jechonias l'un de ſes fils, nommé autrement *Sellum*, ſelon ſaint Jerôme. Mais ce Prince ne regna que trois mois dans Jeruſalem; & Pharaon Nechao l'ayant fait priſonnier l'emmena avec lui en Egypte, après avoir mis ſur le trône de Juda Eliacim un autre fils de Joſias, à qui il changea le nom, en lui donnant celui de Joakim. C'eſt ce Prince dont il eſt parlé ici, & qui, outre les deux noms d'Eliacim & de Joakim, avec encore celui de *Jechonias*, comme il paroît par ce ſeul endroit de l'Evangile. Ainſi on ne le doit pas confondre avec *Joachin* ſon fils, qui eſt nommé dans le Prophete Jeremie du même nom de *Jechonias*.

Hieron. tradition. hebr. ſuper Paralipomen. 2. Paral. 36. 15.

Jerem. 22. 24.

Or *les freres* d'Eliacim, autrement nommé Joakim ou Jechonias, étoient *Johanan* l'aîné de tous, dont il n'eſt parlé qu'en un ſeul endroit de l'Ecriture, & que l'on croit être mort avant ſon pere Joſias, ou avoir été tué avec lui par Pharaon Nechao roi d'Egypte; *Joachaz* ſurnommé *Sellum*, qui fut le premier, comme on l'a vu, qui regna après la mort de Joſias; & *Mathanias* qui fut nommé *Sedecias* par Nabuchodonoſor roi de Babylone.

4 Reg. 24 17. 1. Paral. 3. 15. 2. Paral. 36. 6. 10. 17. 18.

Il eſt dit que Joſias engendra Jechonias & ſes freres *vers le temps que les Juifs furent tranſportés à Babylone;* parce que le roi Joachin fils de celui qui eſt nommé en ce lieu Jechonias, & petit-fils de Joſias, fut enlevé à Babylone par Nabuchodonoſor avec ſa mere & ſes femmes, & un grand nombre des principaux & des plus braves d'entre les Juifs; & que Mathanias ou Sedecias l'un des fils même de Joſias, ayant été établi par ce Prince des

Babyloniens ſur le trône de Juda en la place de ſon neveu, ce fut ſous ſon regne que la ville de Jeruſalem fut entierement détruite avec le temple, & que tout le reſte des Juifs fut transferé dans le pays des Chaldéens. C'eſt ſur cela que ſaint Chryſoſtome fait cette excellente réflexion : Que l'Evangeliſte repréſente exprès aux Juifs cette ancienne captivité ſi honteuſe à leur nation, afin de leur faire concevoir que cet état même d'humiliation & d'affliction ne leur avoit point ſervi pour en devenir meilleurs; & de les convaincre ainſi qu'il falloit néceſſairement que JESUS-CHRIST vînt lui-même au monde en qualité de Sauveur.

Chryſoſt. in Matt. homil. 4. cap. 1. v. 17.

v. 12. *Et depuis qu'ils furent tranſportés à Babylone, Jechonias engendra Salathiel.*

C'eſt le ſentiment de ſaint Ambroiſe & de ſaint Jerôme, que Jechonias dont le ſaint Evangeliſte dit ici, qu'il *engendra Salathiel*, n'eſt pas le même qui eſt nommé immédiatement auparavant, mais ſon fils *Joachin* ſurnommé *Jechonias* dans Jeremie, dont nous venons de parler. C'eſt lui qui ayant regné ſeulement trois mois & dix jours, ſe rendit volontairement à Nabuchodonoſor pour obéir à l'ordre de Dieu, qui déclaroit tous les jours aux Juifs par la bouche du prophete Jeremie : Que ceux qui voudroient ne point périr devoient ſe ſoumettre au joug de ce Prince, à qui il avoit donné pour un temps l'empire ſur toutes les nations. Auſſi Dieu pour récompenſer l'humble obéiſſance de Joachin, le fit ſortir de priſon ſous le regne d'Evilmerodach roi de Babylone, qui le traita avec beaucoup de bonté, & l'éleva même au deſſus de tous les autres Princes qui étoient alors à ſa Cour. Ce fut peut-être vers ce temps-là, ſelon la remarque d'un Inter-

Ambroſ. in Luc.

Jerem. 22. 24. c. 27. 8. 11. 17 c. 37. 1. c. 36. 9. c. 52. 31. 4. Reg. 24. 12. &c. 25. 27. &c. 1. Paral. 3. & 16. 17.

Janſen. in hunc locum.

prete, que Joachin, autrement nommé *Jechonias*, étant libre & en grand honneur dans Babylone, *engendra*, comme il eſt marqué ici, *Salathiel*. On a vu dans les explications de Jeremie, comment on doit entendre ce qui y eſt dit, que ce Prince ſeroit ſtérile; ce qui nous diſpenſe d'en parler ici. Que ſi l'on demande pourquoi ſaint Matthieu a omis une génération, lorſqu'au-lieu de dire, Joakim ou Jechonias engendra Joachin ſurnommé Jechonias, il paſſe tout d'un coup à *Salathiel*; ſaint Epiphane témoigne que ce pouvoit être une faute des copiſtes. Mais S. Auguſtin a cru plutôt qu'il pouvoit bien y avoir dans cette omiſſion quelque myſtere.

Jerem. 22. 30.

Epiphan. hæreſ. 3. *num.* 8. *Aug. De conſenſu Evagel. lib.* 2. *c.* 4. *tom.* 4.

Salathiel engendra Zorobabel.

Cet endroit paroît contraire à un autre de l'Ecriture, où il eſt dit, que Zorobabel nâquit de Phadaïa frere de Salathiel. Mais comme dans le premier livre d'Eſdras, & dans le prophete Aggée, Zorobabel eſt toujours nommé auſſi-bien qu'ici le fils de Salathiel, nous devons croire ce qu'a remarqué un Interprete, que Salathiel eut un fils qui ſe nommoit Zorobabel, différent du fils du Phadaïa, qui portoit le même nom: ce qui paroît plus croyable que ce qu'a dit un Ancien, que Phadaïa & Salathiel eſt le même; puiſque ce ſont deux perſonnes nommées ſéparément dans l'Ecriture, & diſtinctes viſiblement l'une de l'autre.

1. *Paral.* 3. 19. 1. *Eſdr.* 3. 2. 8. *Agg.* 1. 1. 12.

Hieron. tradit. hebr. ſup. Paral.

℣. 16. *Jacob engendra Joſeph l'époux de Marie, de laquelle eſt né* JESUS, *qui eſt appellé le* CHRIST.

Joſeph étoit véritablement *l'époux de Marie*, comme dit ſaint Auguſtin, par le lien réel du mariage qui uniſſoit parfaitement leurs cœurs: *Non concubitu, ſed affectu, non commixtione corporum, ſed copulatione, quod eſt carius animorum.* Et ce n'étoit

Auguſt. contra Fauſtum lib. 23. *c.* 8.

Digitized by Google

pas une raiſon pour ne le point conſidérer comme l'époux de Marie, de ce qu'elle ne le connoiſſoit point ſelon la chair, puiſque l'Ange appella Marie l'épouſe de Joſeph, dans le temps même qu'il lui dit, que l'enfant qu'elle avoit conçu avoit été formé en elle par l'opération du S. Eſprit. C'eſt la remarque judicieuſe que fait encore ſaint Auguſtin, qui ajoute ſur cela cette excellente réflexion : Qu'il étoit avantageux, que les fideles ſerviteurs de JESUS-CHRIST puſſent ſe convaincre par cet exemple, qu'ils ne devoient pas regarder dans le mariage l'uſage ordinaire & légitime qu'on en fait comme une choſe ſi eſſentielle, qu'ils cruſſent que ſans cela ils ne pourroient pas être unis en qualité d'époux & d'épouſe l'un avec l'autre ; mais qu'ils appriſſent plutôt qu'ils s'uniroient d'une maniere d'autant plus intime aux membres de JESUS-CHRIST, qu'ils pourroient davantage imiter le pere & la mere de JESUS-CHRIST dans l'union toute ſpirituelle de leur mariage : *Ne homines fideles Chriſti id quod ſibi conjuges carne miſcentur, tam magnum in conjugio deputarent, ut ſine hoc conjuges eſſe poſſe non crederent : ſed potiùs diſcerent fidelia conjugia multò familiariùs ſe adhærere membris Chriſti, quantò potuiſſent imitari parentes Chriſti.* Il n'auroit donc pas été juſte, comme il dit encore ailleurs, que Joſeph ne fût point regardé comme l'époux de Marie, à cauſe que JESUS-CHRIST nâquit d'elle ſans qu'elle ceſsât d'être vierge, ni qu'on s'abſtînt de l'appeller le pere de JESUS-CHRIST, à cauſe qu'il n'avoit rien contribué ſelon la chair à ſa naiſſance ; car quand même JESUS-CHRIST ne ſeroit pas né de l'épouſe de Joſeph, & que Joſeph auroit ſeulement adopté JESUS pour ſon fils, ſelon l'uſage ordinaire de ces

Ibid.

Aug. de conſenſ. Evangel. lib. 2. c. 1.

premiers temps, il eût été très-juſtement regardé comme ſon pere.

Chryſoſt. in Matt. c. 1. v. 1. homil. 2.

Mais comment peut-on prouver que JESUS-CHRIST ſoit deſcendu de la race de David; puiſqu'étant né d'une vierge dont on ne rapporte point la généalogie, il ne paroît pas de quelle ſorte il eſt deſcendu de la race de ce Prince? Voici donc deux difficultés qui ſe préſentent; l'une, pourquoi l'Evangile ne rapporte point la généalogie de la ſainte Vierge; & l'autre, pourquoi celle de ſaint Joſeph y eſt rapportée, quoiqu'il n'ait rien contribué à la naiſſance de JESUS-CHRIST. Saint Chryſoſtome en rend d'abord cette raiſon, qui eſt auſſi celle que ſaint Ambroiſe, ſaint Jerôme, ſaint Auguſtin, & la plûpart des Anciens en ont rendue, que Joſeph étant de *la famille & de la maiſon de David*, ſelon l'Evangile, il prit auſſi par conſéquent une femme de cette même maiſon d'où il étoit deſcendu. Car puiſque, ſelon la remarque de S. Auguſtin, le même Evangeliſte nous aſſure que Joſeph étoit l'époux de Marie, que Marie demeura vierge étant mere de JESUS-CHRIST, que JESUS-CHRIST eſt né de la race de David; & qu'il met en même-temps Joſeph dans la ſuite des ancêtres de JESUS-CHRIST deſcendu de la race de ce Prince; que reſte-il à tous ceux qui ajoutent foi à l'Evangile, ſinon de croire que Marie étoit donc auſſi de la famille & de la maiſon de David? C'étoit donc la même choſe dans les circonſtances que nous venons de marquer, de dire que Joſeph étoit de la famille de David; & de dire que la ſainte vierge ſon épouſe en étoit auſſi. Car Dieu avoit ordonné dans l'ancienne loi, que les enfans d'Iſrael épouſeroient des femmes qui fuſſent, non ſeulement de

Ambr. in Luc. l. 3. Hieron. in hunc locum. Auguſt. contra F. M. lib 24. c. 8. Luc. 1. 27.

Num. 27. 1. 3. 8. cap. 36. 6. 7. 9. 10.

leur tribu, mais encore de leur famille, afin d'empêcher que les héritages des tribus ne fuſſent mêlés en paſſant l'une dans l'autre contre l'ordre du Seigneur, qui vouloit qu'elles demeuraſſent ſéparées ſelon le partage qu'il en fit faire par ſes miniſtres. Et néanmoins cette ordonnance ne s'entendoit, ſelon qu'il paroît encore par l'Ecriture, que des filles qui n'ayant point de freres, & étant par conſequent héritieres du bien de leur pere, devoient n'épouſer que des hommes de leur tribu & de leur maiſon; afin que leur bien ne ſortît point de leur tribu ni de leur famille. *Joſué 17. & ſeq.*

On peut demander préſentement avec les ſaints Peres, pourquoi l'Evangile raconte plutôt la généalogie de JESUS-CHRIST par rapport à Joſeph, que par rapport à Marie? Surquoi ſaint Jerôme repond, Que la coutume ordinaire des Ecritures eſt de ne pas rapporter les généalogies par les femmes: & c'eſt ce qui a fait dire auſſi à ſaint Auguſtin ſur ce ſujet, Que Joſeph à cauſe de la dignité du ſexe, *propter dignitatem virilem*, n'a pas dû être ſéparé de la ſuite des ancêtres de JESUS-CHRIST, de peur qu'on ne crût par-là devoir auſſi le ſéparer de ſa ſainte Epouſe, avec laquelle il étoit uni ſi étroitement par le lien d'une ſeule volonté & d'un même cœur; *cui eum conjungebat mentis affectus.* Secondement, il étoit très-important, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que le ſecret de l'enfantement divin de JESUS-CHRIST né d'une vierge, ne fût pas ſi-tôt connu des Juifs. Et en cela ce grand Saint témoigne qu'il ne parle pas de lui-même, mais qu'il rapporte ſeulement ce qu'il a reçu de ſes peres, de ces hommes qu'il appelle illuſtres & admirables. Car ſi, comme il dit encore, JESUS-CHRIST *Hieron. in hunc locum. Chriſoſt. in Matt. homil. 3. Auguſt. ibid. ut ſuprà.*

lui-même a d'abord caché beaucoup de choſes, en s'appellant *Fils-de-l'homme*, & ne déclarant pas nettement par-tout qu'il étoit égal à Dieu ſon Pere; doit-on s'étonner s'il a voulu ne pas divulguer auſſi pendant quelque temps le myſtere de ſa naiſſance? Il l'a fait, ajoute-t-il, pour épargner la Vierge ſa mere, & pour la mettre à couvert d'un fâcheux ſoupçon : *Virginis tam verecundiæ parcitur, quàm famæ providetur*, comme dit une autre Pere. Car ſi les Juifs euſſent ſçu d'abord que Joſeph n'avoit rien contribué à la naiſſance de JESUS-CHRIST, ils auroient voulu la lapider comme un adultere. Et puiſque Joſeph, quoique ſi ſaint & ſi juſte, a eu beſoin qu'un Ange même lui parlât pour le raſſurer ſur ce ſujet; comment les Juifs, ces hommes ſi corrompus & ſi opiniâtrément déclarés contre JESUS-CHRIST, auroient-ils pu croire la vérité d'une nouvelle inouie dans tous les ſiécles paſſés? Auſſi nous ne voyons point que les Apôtres ſe ſoient hâtés d'annoncer d'abord une naiſſance ſi miraculeuſe, comme le remarque encore ſaint Jean Chryſoſtome : mais qu'ils établirent ſeulement ſa réſurrection, dont les eſprits paroiſſent plus ſuſceptibles; parce qu'il y avoit eu autrefois des exemples de perſonnes reſſuſcitées, quoique d'une maniere bien différente de JESUS-CHRIST.

Bernard. ſuper Miſſus eſt, hom. 2. num. 13. tom. 2.

℣. 17. *Il y a donc en tout depuis Abraham juſqu'à David quatorze générations.*

L'Evangeliſte dans ce partage qu'il a fait de la généalogie de JESUS-CHRIST en trois claſſes égales de quatorze perſonnes chacune, a voulu, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, montrer aux Juifs que quelque révolution qui fût arrivée dans leur Etat, ils n'en étoient point devenus meilleurs, ſoit qu'ils euſſent

Chryſoſt. in Matt. homil. 4.

Digitized by Google

eussent été conduits par leurs Juges, comme avant le roi David; ou par leurs Rois, comme jusqu'à la captivité de Babylone; ou par leurs Chefs & par leurs Prêtres, comme depuis leur retour de captivité. Il termine toutes ces générations à JESUS-CHRIST, qui fait la quatorziéme & la derniere personne de la troisiéme classe de cette généalogie, & qui est celui dans lequel s'accomplissoient les promesses que Dieu avoit faites à Abraham, le prince & la tige de cette race si illustre, selon cette déclaration de saint Paul : *Les promesses du Seigneur ont été faites à Abraham & à sa race. L'Ecriture ne dit pas à ceux de sa race, comme si elle en eût voulu marquer plusieurs; mais à sa race, c'est-à-dire, à l'un de sa race, qui est le* CHRIST. *Galat. 3. 16.*

℣. 18. *Or la naissance de Jesus-*CHRIST *arriva de cette sorte; Marie sa mere ayant épousé Joseph, se trouva grosse, ayant conçu dans son sein par* l'operation *du Saint-Esprit, avant qu'ils eussent été ensemble.*

Envisageons avec les Saints l'ordre admirable qui est gardé dans ce que dit l'Evangile. Il ne nous explique point d'abord comme JESUS-CHRIST est né. Il s'arrête auparavant à nous marquer de combien de degrés il est éloigné d'Abraham, de David, & de la captivité de Babylone. Et il semble nous porter par-là à supputer bien les temps, pour nous convaincre que le CHRIST, dont il décrit la généalogie, est celui-là même qui avoit été prédit par les Propheres; que c'est celui dont le Patriarche Jacob avoit dit tant de siécles auparavant, Que *le sceptre ne seroit point ôté de Juda, & qu'il ne manqueroit point de chefs de sa race, jusqu'à ce que celui qui devoit être envoyé, & qui seroit attendu par les nations fût venu.* Que c'est celui dont le Prophete *Chrysost. ibid.* *Gen. 49. 10. 18.* *Dan. c. 9. v. 24. & 26.*

Daniel a marqué avec tant d'exactitude l'avenement & la mort, par l'époque de ces ſemaines ſi fameuſes qu'on a expliquées ailleurs. Comme donc l'Ecrivain ſacré avoit à nous dire une grande choſe, qui eſt que JESUS-CHRIST étoit né d'une vierge, il a fait précéder toutes ces générations dont on a parlé, qui donnoient lieu de faire réflexion ſur les promeſſes & ſur les prédictions qui regardoient le Meſſie : & il couvre même encore ce myſtere en quelque façon en nommant Joſeph l'époux de Marie, & en diſant que JESUS-CHRIST étoit né d'elle. Mais de peur, dit ſaint Jean Chryſoſtome, qu'on ne crût après cela que JESUS-CHRIST étoit né par la voie ordinaire du mariage, il prévient enfin cette penſée, & il ſemble qu'il nous diſe : Vous venez d'entendre le nom de l'époux, celui de la mere & celui de l'enfant. Ecoutez donc maintenant quel a été le miracle de la naiſſance ſurnaturelle de ce vrai fils de David ſelon la chair, & de ce fils unique de Dieu ſelon ſa nature divine.

Quelques-uns ont cru qu'on devoit entendre par ces paroles de l'Evangile, *Cùm eſſet deſponſata*, que la Vierge étoit ſeulement fiancée & non mariée à Joſeph, ſe fondant ſur la propriété du mot Grec, & ſur ces paroles du verſet 20. *Noli timere accipere Mariam conjugem tuam*, comme ſi elles devoient s'expliquer ainſi : Ne craignez point de prendre Marie pour votre femme. Mais il eſt viſible, ſelon que pluſieurs Interpretes l'ont remarqué, que la ſainte Vierge étoit vraiment mariée, & qu'elle avoit déja épouſé ſaint Joſeph lorſque ſa groſſeſſe pouvoit être reconnue ; puiſque ſans cela, ni ſon honneur ni ſa vie n'euſſent pas été à couvert de

la rigueur de l'ordonnance de la loi. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Ambroiſe, que JESUS-CHRIST aima mieux que quelques-uns doutaſſent de ſa naiſſance, & le regardaſſent comme vrai fils de ſaint Joſeph ; ce qui étoit en effet l'opinion commune des Juifs, *ut putabatur filius Joſeph*, que non pas qu'ils euſſent le moindre ſoupçon de la parfaite pureté de ſa mere.

Deut. 24. 20. 21. Ambr. in Luc. lib. 2.

Luc. 3. 23.

Les ſaints Peres ont encore rapporté après ſaint Ignace Evêque d'Antioche & Martyr, une autre raiſon pour laquelle ils croyent que le Fils de Dieu voulut naître de la ſainte Vierge après qu'elle eut épouſé ſaint Joſeph ; c'étoit, diſent-ils, afin de cacher ſa naiſſance toute miraculeuſe au démon même, *ut partus ejus celaretur diabolo* : ce qui toutefois ſuppoſe néceſſairement un autre miracle, par lequel il a fallu que Dieu ait ôté la connoiſſance de tout ce qui ſe paſſoit dans une maiſon auſſi ſainte que celle de Joſeph, à celui à qui il avoit prédit la naiſſance du Sauveur auſſi-tôt après la chute du premier homme.

Ignat. ep. ad Epheſ.

Geneſ. 3. 15.

Saint Bernard admirant la profonde ſageſſe de cette conduite de Dieu, dit qu'il falloit que le myſtere de l'Incarnation de ſon Fils fût caché pendant quelque temps au prince du monde ; non qu'il craignît que ſi ſon ouvrage venoit à être public, le démon n'eût le pouvoir de s'y oppoſer : mais parce qu'ayant accoutumé de faire éclater ſa ſageſſe auſſi-bien que ſa puiſſance dans toutes ſes œuvres, il l'a voulu faire principalement dans le plus grand de tous ſes ouvrages, qui eſt celui de notre rédemption. Ainſi, quoiqu'il pût ſe réconcilier l'homme par telle autre voie qu'il lui auroit plu, il a mieux aimé le ſauver par la même voie

Bern. ſuper Miſſus eſt. hom. 2. num. 3.

en quelque ſorte par laquelle il étoit tombé. Car de même que le diable avoit premierement ſéduit la femme, & vaincu enſuite l'homme par la femme; il voulut auſſi que cet eſprit orgueilleux fût trompé d'abord par une femme devenue mere ſans avoir ceſſé d'être vierge; & qu'il fût enſuite vaincu ouvertement par l'homme, c'eſt-à-dire, par JESUS-CHRIST même. Et c'eſt ainſi qu'ayant détruit par un pieux artifice la malice pleine de tromperie de notre ennemi, & briſé la force de l'eſprit malin par la toute-puiſſance de JESUS-CHRIST, il a fait paroître à tout le monde que Dieu étoit ſans comparaiſon plus ſage & plus fort que le démon.

Quelques hérétiques ont voulu interpreter ces paroles, *antequam convenirent*, avant qu'ils euſſent été enſemble, comme ſi la ſainte Vierge n'ayant point connu ſon époux, avant qu'elle eût enfanté le Fils de Dieu, elle le connut dans la ſuite; & c'eſt dans ce ſens qu'ils entendent ce qui eſt dit dans l'Evangile, des freres de JESUS-CHRIST. Mais ſaint Jerôme ſoutient contre eux la ſainte & inviolable virginité de Marie, & leur fait voir clairement que ſaint Matthieu n'entend ici autre choſe, ſinon que lorſque Marie ſe trouva groſſe, Joſeph ne l'avoit point connue; ſans que l'on puiſſe conclure en aucune ſorte qu'il l'ait connue dans la ſuite.

Hieron. contra Heliad. tom. 4. part. 2. col. 140. & ſeq.

℣. 19. *Or Joſeph ſon mari étant juſte, & ne voulant pas la deshonorer, réſolut de la renvoyer ſecrettement.*

Le mot de *juſte* en cet endroit, marque un homme qui avoit toutes les vertus, & qui étoit juſte devant Dieu de cette juſtice qui rend le cœur droit, bon & parfait en ſa préſence. Saint Joſeph étoit donc *juſte* en cette maniere ſi parfaite. Il

étoit bon & charitable, dit ſaint Chryſoſtome. C'eſt pourquoi ne croyant pas d'un côté qu'il lui fût permis de garder chez lui ſon épouſe lorſque ſa groſſeſſe paroiſſoit, ſans qu'il en connût la cauſe ; & ne voulant pas de l'autre la deshonorer ni l'expoſer à la mort, il fait paroître en cette rencontre une vertu beaucoup élevée au-deſſus de la loi. Auſſi il falloit, ajoute le même Saint, qu'aux approches de la grace du Sauveur, il parût déja des ſignes d'une plus grande perfection que toute celle qu'on avoit vûe juſqu'alors. C'étoit un ſoleil qui répandoit quelque lumiere ſur l'horiſon avant que de naître. Il éclaira donc le cœur de Joſeph, en lui inſpirant d'abord la tendreſſe d'une charité ſi extraordinaire au temps de la loi, & ſi oppoſée à la paſſion de la jalouſie dont l'Ecriture dit, *qu'elle eſt pleine de fureur*, & qu'*elle eſt dure comme l'enfer.* Mais il étoit néceſſaire d'arrêter la juſte inquiétude qui le réduiſoit à une ſi grande extrémité, & il falloit un miracle pour l'éclaircir de ce myſtere incroyable à tous les hommes. C'eſt pourquoi Dieu envoye un Ange pour lui réveler ce qu'il devoit ſeul connoître pour mettre à couvert l'honneur de la mere & du fils, & ce qu'il cachoit en même-temps à tous les hommes.

Chryſoſt. in hunc locum.

Proverb. 6. 34. Cant. 8. 6.

℣. 20. *Lorſqu'il étoit dans cette penſée, un Ange du Seigneur lui apparut en ſonge, & lui dit : Joſeph fils de David, ne craignez point, &c.*

Le ſilence de Joſeph & celui de la ſainte Vierge dans une telle conjoncture, ont quelque choſe d'étonnant. Joſeph ne découvre rien de ſa peine à ſon épouſe ; & cette épouſe ſi chaſte ne s'inquiete point non plus pour lui faire connoître ſon inno-

cence. Perſuadée que tout ce qui ſe paſſoit, étoit l'ouvrage de la ſageſſe de Dieu, elle s'abandonne abſolument à ſa providence. Elle ſçait que celui qui a commencé en elle de ſi grandes choſes eſt tout-puiſſant pour les accomplir. Et elle ne doutoit point non plus, comme dit ſaint Chryſoſtome, que ce qu'elle auroit déclaré touchant ce myſtere à ſon époux, ne dût lui paroître plus ſurprenant que véritable.

L'Ange parlant à Joſeph l'appelle d'abord *fils de David*, comme pour le préparer à recevoir la grande nouvelle qu'il devoit lui dire, en le faiſant ſouvenir de David ce Prince ſi chéri de Dieu, à qui les promeſſes touchant le Meſſie avoient été faites, & de la race duquel les Prophéties l'aſſuroient qu'il devoit naître. *Ne craignez point*, ajoute-t il, *de prendre avec vous Marie votre femme*; c'eſt-à-dire, de la retenir & de la garder chez vous, comme l'explique ſaint Chryſoſtome. Et l'Ange en cela lui fait bien connoître, ſelon la remarque du même Saint, qu'il lui parloit de la part de Dieu, puiſqu'il lui découvroit ce qui juſqu'alors étoit demeuré caché au fond de ſon cœur : de même qu'on vit depuis cette femme ſi célebre de Samarie, juger que celui à qui elle avoit parlé pouvoit être le Meſſie, à cauſe qu'il lui avoit découvert toute ſa vie. Saint Jean Chryſoſtome dit admirablement, que comme J. C.. donna avant qu'il mourût ſa ſainte mere à ſon diſciple bien-aimé; il la donne auſſi de même à Joſeph avant ſa naiſſance, lorſqu'il lui fait dire par cet Ange, Qu'il ne craignît point de la prendre avec lui, pour être comme le gardien de ſon inviolable pureté. Et la raiſon que l'Ange en donne lorſqu'il ajoute, que ce

Joan. 4. 29.

qui eſt né dans elle, eſt l'ouvrage du Saint-Eſprit, fait bien voir que Joſeph n'étoit pas dans la diſpoſition que quelques Anciens lui ont attribuée. Car s'il étoit vrai, comme ils le diſent, que ce fût par le ſentiment de ſa propre indignité qu'il ne vouloit pas demeurer avec la Vierge, qu'il ſçavoit avoir conçu du Saint-Eſprit, il eût été inutile que l'Ange lui fût venu découvrir ce grand myſtere; & il ne lui auroit pas dit pour l'aſſurer contre ſa crainte, ce qui eut été le ſujet même de ſa crainte; c'eſt-à-dire, cette conception ſi miraculeuſe. *Origen. homil. 1. in diverſ. Baſil.*

Mais c'eſt avec très-grande raiſon que ſaint Chryſoſtome a remarqué, que ces paroles mêmes que l'Ange dit à Joſeph pour le raſſurer, devoient lui paroître bien ſurprenantes, puiſqu'elles paſſoient, comme il dit, toutes les penſées des hommes, & paroiſſoient au-deſſus de l'ordre commun de la nature. Comment donc un homme qui n'a jamais rien oüi ni rien conçu de pareil, eſt-il en état de croire une vérité ſi incroyable? Tout eſt en effet ſurprenant dans cette hiſtoire. Mais il eſt ſans doute moins étonnant que Joſeph ait cru ce myſtere quand un Ange le lui découvrit, & que Dieu même par une impreſſion ſecrette de ſon Eſprit parla d'une maniere très-efficace au fond de ſon cœur; que non pas qu'il ait été cru enſuite de toute la terre? Et il eſt peut-être encore plus ſurprenant que dans le temps que toute la terre l'a cru, les Juifs que Dieu même avoit rendu les dépoſitaires des prophéties qui avoient prédit d'une maniere ſi claire, Qu'*une Vierge concevroit & enfanteroit un fils*, ayent été les ſeuls qui ſoient demeurés toujours opiniâtres à refuſer de le croire. *Chryſoſt. homil. 4.* *Iſaï. 7. 14.*

Car ce qui eſt né dans elle, eſt l'ouvrage du S. Eſprit.

Saint Auguſtin dit que J. C. a voulu naître d'une Vierge, afin que la chair qu'il prenoit pour nous racheter, & qui n'avoit que la reſſemblance de la chair du péché, lui ſervît pour purifier dans nous la chair même du péché : *De virgine nihil tale in ejus conceptu concupiſcente, ſimilitudinem carnis peccati ſumpſit ille pro nobis, quâ caro peccati mundaretur in nobis.* Car nul ne naît, continue ce Saint, ſans l'operation de la concupiſcence de la chair qui nous eſt venue du premier homme qui eſt Adam ; & nul ne renaît que par l'operation de la grace ſpirituelle qui eſt donnée par le ſecond homme qui eſt J. C. Ainſi celui-là eſt né d'une maniere toute ſinguliere, qui n'a eu aucun beſoin de renaître, parce qu'il n'a jamais participé au péché : *profectò ille ſingulariter natus eſt, cui renaſci non opus fuit, quia non ex peccato in quo nunquam fuit, tranſitum fecit.*

Aug. ad Dardan. epiſt. 187. n. 31.

Mais pourquoi l'Ange dit-il à Joſeph en parlant de J. C. enfermé dans le ſein très-pur de la Vierge, *Ce qui eſt né dans elle ;* & non pas, ce qui a été conçu, ou ce qui a été formé dans elle ? Car on ne dit ordinairement d'un homme, qu'il eſt né, que lorſqu'il eſt ſorti du ſein de ſa mere. Pluſieurs en effet entendent tout ſimplement par ces paroles la conception miraculeuſe de J. C. dans le ſein ſacré de ſa mere. Saint Baſile a cru néanmoins que l'Ange marquoit peut-être par cette ſorte d'expreſſion moins ordinaire, que la chair de J. C. n'avoit point été formée peu à peu comme celle des autres hommes, mais qu'elle étoit devenue en un inſtant par la puiſſance du Saint-Eprit un corps parfait & animé. Ce qui eſt donc né dans la ſainte Vierge *eſt* l'ouvrage *du Saint-Eſprit :* mais s'enſuivra-t-il de-là, dit ſaint Auguſtin, que le Saint-

Baſil. ſer. de Nativ. Domini.

Eſprit eſt le Pere de J. C. & que comme le Pere a engendré le Verbe, cet Eſprit ſaint a engendré l'homme; enſorte que J.C. étant une ſeule perſonne en qui ſont les deux natures divine & humaine, il fut en même temps & le fils de Dieu le Pere entant que Verbe, & le fils du S. Eſprit entant qu'homme ? Qui oſeroit dire, ajoute-t-il, une telle abſurdité, de laquelle s'enſuivroit une infinité d'autres choſes très-abſurdes ? Il eſt cependant difficile, ſelon ce grand Saint, d'expliquer comment celui que nous confeſſons être né du Saint-Eſprit & de la Vierge Marie, n'eſt pas néanmoins le fils du Saint-Eſprit, quoiqu'il ſoit le fils de Marie toujours vierge & ſa vraie Mere. Après donc que ce ſaint Docteur a fait voir par quelques comparaiſons, qu'il eſt commun dans le langage ordinaire des hommes & de l'Egliſe, de dire qu'une choſe naît d'une autre, ſans qu'on puiſſe regarder celle dont elle naît comme ſon pere; il ajoute, que la maniere dont J. C. eſt né du Saint-Eſprit ſans être ſon fils, en même-temps qu'il eſt né de la Vierge Marie comme ſon fils véritable, n'eſt autre choſe que la grace toute ſinguliere de Dieu, par laquelle l'homme ſans aucun mérite précédent, a été au moment de ſa conception uni au Verbe dans l'unité ſi parfaite d'une ſeule perſonne, que celui qui eſt le Fils-de-l'Homme eſt devenu le Fils de Dieu; & que celui qui eſt de toute éternité le Fils de Dieu, eſt devenu dans le temps le Fils-de-l'Homme. Or cette grace qui a été le principe d'un ſi grand prodige, devoit nous être marquée, comme dit encore le même Pere, par le Saint-Eſprit, parce qu'étant Dieu il eſt auſſi appellé le don de Dieu, quoiqu'il ſoit lui-même égal à celui qui le donne.

Auguſt. Enchir. cap. 38. & c. tom. 6.

C'eſt dans l'admiration de ce myſtere ineffable de l'union de la nature divine avec la nature humaine dans une ſeule perſonne, que ce ſaint Docteur de l'Egliſe s'écrie : Qu'on ne peut voir un exemple ni plus magnifique ni plus ſenſible de la grace de notre Dieu : *Hic omnino granditer & evidenter Dei gratia commendatur.* Car comment la nature humaine a-t-elle pu mériter d'être unie d'une maniere ſi intime à la perſonne du Fils unique de Dieu ? Par quelle bonne volonté, ou par quelles bonnes œuvres l'homme a-t il pu ſe rendre digne de devenir une ſeule perſonne avec Dieu même ? Eſt-ce qu'il étoit homme dès auparavant, & qu'il fut favoriſé d'une grace ſi ſinguliere qu'elle ait pu lui faire enſuite mériter la gloire ſuprême de devenir Dieu ? Mais nous ſçavons au contraire qu'au moment qu'il a commencé à être homme, il a commencé auſſi à être le Fils de Dieu. D'où vient donc que cette gloire ſi inconcevable a été donnée d'une maniere toute gratuite & ſans aucun mérite précédent à la nature humaine ? Ç'a été, conclut ce Saint, pour faire connoître viſiblement la grandeur de la grace toute pure de notre Dieu à ceux qui ont ſoin d'enviſager avec foi & avec humilité ce profond myſtere : ç'a été pour leur faire comprendre que les hommes ſont juſtifiés de leurs péchés par la même grace par laquelle Dieu a fait que J. C. entant qu'homme, n'a pu être ſouillé d'aucun péché ; *Ut intelligant homines per eamdem gratiam ſe juſtificari à peccatis, per quam factum eſt ut homo Chriſtus nullum habere poſſet peccatum.*

Chryſoſt. ibid. cap. 36.

℣. 21. *Elle enfantera un fils, à qui vous donnerez le nom de* JESUS.

Il y a dans ces paroles pluſieurs vérités impor-

Digitized by Google

tantes qui ont été combattues ou par les Juifs ou par divers heretiques. Valentin & d'autres qui l'ont suivi, ont soutenu que la sainte Vierge n'étoit point veritablement la mere de J. C. qu'il étoit né seulement dans elle, & non d'elle, & qu'il n'y avoit passé, pour parler ainsi, que comme par un canal, sans avoir rien pris de sa chair & de sa substance. Mais lorsque l'Ange déclare ici qu'elle enfantera un fils, il nous fait entendre clairement que la sainte Vierge étoit sa vraie mere, & lui son vrai fils. La sainte Vierge a donc, dit Tertullien, conçu veritablement, & enfanté véritablement celui qui étant Dieu a daigné venir demeurer avec nous. » Et que tous ceux, s'écrie-t-il, qui ne croient pas que notre vraie chair ait été dans J. C. à cause qu'il n'a pas été conçu par la voie ordinaire des autres hommes, se souviennent qu'Adam lui-même n'a pas reçu cette chair par la voie par laquelle tous les hommes la reçoivent. Ainsi de même que la terre fut changée par la seule puissance de Dieu en cette chair dans Adam, le Verbe de Dieu a pu sans la participation d'aucun homme, se revêtir d'une même chair que nous.

Tertull. de carn. Chrysost. c. 17. 18. 19. 20.

cap. 16.

Il est vrai, selon qu'il le marque encore, que saint Paul dit: Que J. C. a été revêtu *d'une chair semblable à celle du peché*. Mais il n'entend pas que J. C. ait pris seulement la ressemblance de notre chair, & comme l'image ou la figure du corps, & non pas la verité. Ce qu'il entend donc par là, est qu'encore que la chair que J. C. a prise ne fût nullement sujette au peché, elle étoit néanmoins semblable à celle qui y est sujette.

Rom. 8.

Le nom de JESUS & l'explication que l'Ange y donne, en déclarant, Que *c'étoit celui qui devoit*

ſauver ſon peuple & le délivrer *de ſes pechés*, prouvoit clairement qu'il n'étoit par un ſimple homme, mais Dieu & homme tout enſemble. *Qui peut* en effet, comme dit Job en s'adreſſant à Dieu même, *rendre pur celui qui eſt né d'une ſource impure, ſinon vous qui êtes ſeul* tout-puiſſant ? Et comme dit un autre Prophete : *Le Seigneur eſt notre Roi ; ce ſera lui qui nous ſauvera*, non des mains des hommes, mais de la ſervitude des démons : non des maux qui affligent ſeulement le corps, mais des pechés qui tuent l'ame ; non de la mort temporelle & paſſagere, mais de l'éternelle. C'eſt en cela que les Juifs ſe ſont trompés. Car attendant un Meſſie qui les ſauveroit & qui les délivreroit de leurs ennemis, ils ont regardé cette délivrance & ce ſalut d'une maniere toute charnelle. Etant attachés uniquement aux biens & aux plaiſirs de la terre, ils ont regardé celui qu'on leur promettoit comme devant les rendre libres de la liberté des enfans du ſiecle, & les établir dans la jouiſſance de tous ces biens temporels qu'ils deſiroient. Ne ſentant point l'eſclavage du peché, ils n'aſpiroient point au bonheur de pouvoir en être délivrés. Ainſi la naiſſance de celui qui venoit *ſauver ſon peuple*, n'a point été connue de ce peuple. *Il eſt venu chez ſoi*, dit un autre Evangeliſte, *& les ſiens ne l'ont point reçu.*

Job. 14. 4.

Iſaïe 33. 22.

Jean. 1. 11.

Mais peut-être que pluſieurs de ceux mêmes qui portent le nom de Chrétiens méconnoiſſent encore aujourd'hui J. C. comme ont fait les Juifs, & refuſent de reconnoître le vrai ſalut dont il eſt l'auteur. Car quand ils s'attendent, comme les Juifs, d'être ſauvés temporellement, & de jouir ici-bas d'un bonheur qui ne ſoit troublé par aucunes perſecutions ni afflictions, quand ils murmurent au milieu

des maux dont Dieu ſe ſert pour les châtier de leurs crimes, ou pour les purifier & éprouver leur patience, n'eſt-il pas très-véritable de dire qu'ils ne connoiſſent point J. C. pour le vrai JESUS & le vrai Sauveur; puiſqu'il n'eſt venu dans le monde qu'afin de *ſauver ſon peuple de ſes péchés;* ce qui eſt l'unique ſalut à enviſager pour des Chrétiens? Rendons-nous donc attentifs à conſidérer avec ſaint Jean Chryſoſtome, que cette grace que promet l'Ange en parlant de J. C. eſt une grace toute nouvelle; qu'il ne promet point d'appaiſer les guerres, de défaire les barbares & les ennemis viſibles, mais de détruire & de guérir le péché dont la plaie a toujours été incurable à tous les hommes. *Chryſoſt. in Matth. homil. 4.*

℣. 22. *Or tout cela ſe fit pour accomplir ce que le Seigneur avoit dit par le Prophete, &c.*

Saint Matthieu écrivant en hébreu ſon Evangile, & l'écrivant pour les Hébreux, a eu ſoin d'appuyer ſouvent de l'autorité des Prophetes ce qu'il racontoit de J. C. Car il ſçavoit que ces peuples ajoutoient plutôt foi à des choſes qui avoient été prédites long-temps auparavant dans les livres mêmes dont ils étoient les dépoſitaires, & qu'ils réveroient comme la parole de Dieu. Ainſi quoique ſaint Jean Chryſoſtome ait regardé ces paroles comme la ſuite du diſcours de l'Ange qui parloit à la ſainte Vierge, nous pouvons dire de l'Evangeliſte ce qu'a dit ce Saint de l'Ange même: » Que conſidérant cet » abîme de l'amour de Dieu, cet ocean de miſé- « ricorde, ces graces ſi ineſperées, ce renverſe- « ment de toutes les loix de la nature, cette récon- « ciliation de Dieu avec les hommes, cet anéantiſſe- « ment de celui qui comme Dieu étoit au-deſſus de « *Chryſoſt. in Matth. homil. 5.*

» tout, & enfin une ſi grande multitude de merveil-
» les renfermées dans ce ſeul myſtere, il cite auſſi-
» tôt le paſſage du Prophete, & fait voir à ceux à
» qui il parloit, que l'Incarnation du Verbe dont il
» racontoit l'hiſtoire en étoit l'accompliſſement. Car
» c'eſt de même que s'il leur eût dit : Ne regardez
» pas ce qui ſe paſſe maintenant comme une choſe
« qui commence ſeulement à être dans le deſſein de
» Dieu, puiſqu'il y a ſi long-temps qu'il l'a prédite
» par ſon Prophete.

Les Juifs ont voulu ſe prévaloir de ce paſſage d'Iſaïe contre la venue du vrai CHRIST à cauſe qu'il y eſt dit, *Qu'on lui donneroit le nom d'Emmanuel*, & qu'on ne voit point que le fils de Marie ait porté ce nom, ayant été appellé JESUS. Mais ſaint Chryſoſtome leur fait voir fort bien, que le Prophete a eu deſſein ſeulement, ſelon la coutume de l'Ecriture, de nous marquer dans ce nom d'Emmanuel l'évenement des choſes & la préſence du fils unique de Dieu parmi nous. Car quoiqu'il y fût auparavant, puiſque comme Dieu il eſt préſent en tous lieux, il n'y étoit pas néanmoins d'une maniere viſible & ſenſible, comme depuis ſon Incarnation. Ainſi il eſt vrai que le CHRIST n'a pas porté le nom d'*Emmanuel*, comme celui de JESUS : mais il eſt très-vrai auſſi que ce que ſignifie ce nom auguſte s'eſt vérifié en ſa perſonne depuis qu'il s'eſt incarné ; puiſqu'étant Dieu, il a daigné vivre avec les hommes. Comment donc les hommes peuvent-ils préſentement refuſer de vivre avec Dieu, après que Dieu même a bien voulu venir ici-bas vivre avec eux ? C'eſt néanmoins ce qu'ils oſent faire tous les jours, lorſque perſuadés que le Fils de Dieu s'eſt incarné pour vérifier ce qu'il avoit dit par ſon

Prophete, qu'il ſeroit nommé Emmanuel, c'eſt-à-dire, qu'un Dieu demeureroit avec eux, ils paroiſſent inſenſibles à une grace ſi divine. Au-lieu de le regarder par la lumiere de la foi comme préſent parmi eux, & de l'écouter comme le Fils bien-aimé du Pere éternel, ſelon l'ordre qu'ils en ont reçu, ils ne s'occupent que de penſées vaines, & mépriſent les plus ſaintes vérités qu'il leur enſeigne dans ſon Evangile, lorſqu'elles ſe trouvent oppoſées au déreglement de leurs deſirs.

℣. 24. *Joſeph ſe levant donc auſſi-tôt qu'il fut réveillé, fit ce que l'Ange du Seigneur lui avoit ordonné, & prit ſa femme avec lui.*

L'obéiſſance de Joſeph eſt une eſpece de prodige. Il ſoumet en un inſtant toute ſa raiſon à la foi. Il croit tout d'un coup contre toute créance, qu'une fille ſans ceſſer d'être vierge, avoit conçu par l'opération du Saint-Eſprit; que le fils de cette vierge étoit celui que l'on attendoit depuis tant de ſiecles, & dans l'eſperance duquel tous les Juifs ſe marioient, regardant la ſtérilité comme la plus grande malédiction. Qui n'admirera auſſi cette pureté incomparable avec laquelle il s'unit plus intimement que jamais à Marie, pour devenir, ſelon l'expreſſion de ſaint Chryſoſtome, le miniſtre & comme l'économe d'un ſi grand myſtere en qualité de ſon époux? Il avoit paru un juſte parfait par l'éloignement qu'il témoigna de vouloir la deshonorer lorſqu'il la croyoit coupable. Mais ſa perfection & ſa juſtice éclatent encore ici d'une maniere admirable, lorſque ne la regardant plus que comme la mere de Dieu même, il fait voir qu'il eſt entré tout-d'un-coup dans les deſſeins du Seigneur, & qu'il conſent que leur mariage tout

pur & tout ſaint ſervît de voile au myſtere de l'Incarnation ; enſorte que devenant le gardien de la mere, il fût auſſi regardé comme le pere du fils.

℣. 25. *Et il ne l'avoit point connue quand elle enfanta ſon fils premier-né, &c.*

On a déja remarqué les fauſſes conſéquences que tiroient certains hérétiques de ces paroles : *Et non cognoſcebat eam, donec peperit filium ſuum primogenitum.* Et l'on a fait voir par ſaint Jerôme leur mauvais raiſonnement. Mais on peut encore ajouter ici avec ſaint Jean Chryſoſtome, Qu'un homme ſi juſte, n'ayant pas connu Marie ſon épouſe avant la conception toute divine de J. C. n'a eu garde de penſer à s'approcher d'elle, depuis qu'il eut ſçu par un Ange même qu'elle étoit devenue mere ſi divinement. Auſſi ce grand Saint demande à ceux qui auroient pu en douter encore, pourquoi J. C. étant ſur la croix eût recommandé ſa ſainte Mere à ſon diſciple bien-aimé, ſi elle avoit eu depuis J. C. d'autres enfans qui puſſent avoir ſoin d'elle ; & ſi ceux qui ſont appellés dans l'Evangile *ſes freres*, l'avoient été véritablement & dans le ſens que ce mot ſe prend d'ordinaire. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Hilaire : Que ſi Marie avoit eu d'autres enfans que J. C. jamais il ne l'eût donné pour mere à ſaint Jean ; car il ne le fit, ajoute ce ſaint Docteur, que pour donner quelque ſorte de conſolation à celle qui demeuroit par ſa mort ſeule & déſolée, en laiſſant ce diſciple bien-aimé héritier de ſon amour pour ſa ſainte mere. Lors donc que l'Evangeliſte appelle JESUS ſon fils *premier-né*, il n'entend pas que Marie en ait eu d'autre depuis, mais qu'elle n'en avoit point eu auparavant. C'eſt ainſi que lorſque la loi ordonnoit aux Juifs d'offrir

Chryſoſt. in Matt. homil. 5.

Matth. 13. 55.

Hilar. in Matth. can. 1.

Heiron. adverſ. Helvid.

d'offrir à Dieu leurs premiers-nés, on n'attendoit pas à les lui offrir qu'il en fût né d'autres ; & il lui ſuffiſoit pour les appeller *premiers-nés*, qu'il n'en fût point né d'autres avant eux.

Mais ſaint Epiphane a cru auſſi que l'on pouvoit remarquer dans l'expreſſion de l'Evangéliſte quelque choſe de myſterieux, à cauſe qu'il ne dit pas que J. C. eſt le *premier-né* de Marie, & qu'il l'appelle ſeulement *ſon fils premier-né ;* c'eſt-à-dire, qu'en le nommant fils de Marie, il ajoute en général, ſelon la force du mot Grec, qu'il eſt le *premier-né ;* ce premier-né par excellence, qui eſt appellé dans les Ecritures tantôt *l'aîné entre pluſieurs freres ;* tantôt *le premier-né de toutes créatures ;* tantôt *le premier-né d'entre les morts.* Il eſt donc nommé, ſelon ce Pere, *le premier-né* par rapport à ceux dont parle ſaint Paul, lorſqu'il dit, Que *ceux que Dieu a connus dans la preſcience, il les a auſſi prédeſtinés pour être conformes à l'image de ſon fils, afin qu'il fût l'aîné entre pluſieurs freres.* Que ſi J. C. a daigné prendre à notre égard cette qualité de *frere aîné* qui nous eſt ſi glorieuſe ; conſidérons bien avec l'Apôtre, qu'il n'eſt appellé *le frere aîné* que de *ceux qui ſont conformes à ſon image ;* c'eſt-à-dire, qui portent au fond de leur ame & dans le dehors de leur conduite le caractere qui a diſtingué J. C. de tous ceux qui ſont appellés *les enfans des hommes.*

Epiphan. hæreſ. 78. lib. 3.

Rom. 8. 29. Col. ij. 15. 18.

Rom. 8. 29.

Pſ. 4. 3.

CHAPITRE II

Luc. 2. 7. † Les Rois.

1. † JESUS étant donc né dans Bethléem *ville de la tribu* de Juda, du temps du Roi Herode, des Mages vinrent d'orient en Jeruſalem,

1. CUm ergo natus eſſet Jeſus in Bethlehem Juda in diebus Herodis regis, ecce Magi ab oriente venerunt Jeroſolymam,

2. & ils demanderent, ‖ Où eſt le Roi des Juifs qui eſt *nouvellement* né? car nous avons vu ſon étoile‖ en orient, & nous ſommes venus l'adorer.

2. dicentes: Ubi eſt qui natus eſt rex Judæorum? vidimus enim ſtellam ejus in oriente, & venimus adorare eum.

3. Ce que le roi Herode ayant appris, il en fut troublé, & toute la ville de Jeruſalem avec lui.

3. Audiens autem Herodes rex, turbatus eſt, & omnis Jeroſolyma cum illo.

4. Et ayant aſſemblé tous les ‖ Princes des Prêtres & les Scribes *ou* Docteurs du peuple, il s'enquit d'eux où devoit naître le CHRIST.

4. Et congregans omnes Principes Sacerdotum & Scribas populi, ſciſcitabatur ab eis ubi Chriſtus naſceretur.

5. Ils lui dirent *que c'étoit* dans Bethléem *de la tribu* de Juda, ſelon ce qui a été écrit par le Prophete.

5. At illi dixerunt ei: In Bethlehem Judæ; ſic enim ſcriptum eſt per Prophetam.

6. Et toi Bethléem, terre

6. Et tu Bethlehem

‖. 2. *autr.* Où eſt celui qui eſt né Roi des Juifs.
Ibid. *expl.* étant en orient.

‖. 4. expl. *les chefs des vingt-quatre familles ſacerdotales*

terra Juda, nequaquam minima es in principibus Juda; ex te enim exiet dux, qui regat populum meum Israel.

de Juda, tu n'es pas la derniere d'entre // les principales villes de Juda; car c'est de toi que sortira le chef // qui conduira mon peuple d'Israle. *Mich. 5. 2. Joan. 7. 42.*

7. Tunc Herodes clam vocatis Magis diligenter didicit ab eis tempus stellæ quæ apparuit eis;

7. Alors Herode ayant fait venir les Mages en particulier, s'enquit d'eux avec grand soin du temps que l'étoile leur étoit apparue;

8. & mittens illos in Bethlehem, dixit: Ite, & interrogate diligenter de puero; & cùm inveneritis, renuntiate mihi, ut & ego veniens adorem eum.

8. & les envoyant à Bethléem, il leur dit: Allez, informez-vous exactement de cet enfant; & lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le-moi sçavoir, afin que j'aille aussi l'adorer moi-même.

9. Qui cùm audissent regem, abierunt. Et ecce stella, quam viderant in Oriente, antecedebat eos, usque dum veniens staret supra ubi erat puer.

9. Ayant oui ces paroles du Roi, ils partirent, & en même temps l'étoile qu'ils avoient vûe // en Orient alloit devant eux, jusqu'à ce qu'étant arrivée sur le lieu où étoit l'enfant elle s'arrêta.

10. Videntes autem stellam, gavisi sunt gaudio magno valdè;

10. Lorsqu'ils virent l'étoile, ils furent tous transportés de joie;

11. & intrantes domum invenerunt puerum cum Maria matre ejus, & procidentes adoraverunt eum: & apertis thesauris suis obtu-

11. & entrant dans la maison ils trouverent l'enfant avec Marie sa mere, & se prosternant en terre ils l'adorerent. Puis ouvrant leurs tré-

¶. 6. lettr. les princes.
Ibid. gr. qui sera le Pasteur de

¶. 9. expl. étant en orient.

Pſal. 71. 10. ſors, ils lui offrirent pour préſens, de l'or de l'encens & de la myrrhe.

lerunt ei munera, aurum, thus & myrrham.

12. Et ayant reçu pendant qu'ils dormoient un avertiſſement ‖ de n'aller point retrouver Herode, ils s'en retournerent en leur pays par un autre chemin ¶.

12. Et reſponſo accepto in ſomnis ne rediremt ad Herodem, per aliam viam reverſi ſunt in regionem ſuam.

Les SS. Innocens

13. Après qu'ils furent partis, † un Ange du Seigneur apparut à Joſeph pendant qu'il dormoit, & lui dit: Levez-vous, prenez l'enfant & ſa mere, fuyez en Egypte, & n'en partez point juſqu'à ce que je vous le diſe; car Herode cherchera l'enfant pour le faire mourir.

13. Qui cùm receſſiſſent, ecce Angelus Domini apparuit in ſomnis Joſeph, dicens: Surge, & accipe puerum & matrem ejus, & fuge in Ægyptum, & eſto ibi uſque dum dicam tibi. Futurum eſt enim ut Herodes quærat puerum ad perdendum eum.

14. Joſeph s'étant levé, prit l'enfant & ſa mere durant la nuit, & ſe retira en Egypte:

14. Qui conſurgens, accepit puerum & matrem ejus nocte, & ſeceſſit in Ægyptum:

15. où il demeura juſqu'à la mort d'Herode, afin que cette parole que le Seigneur avoit dite par le Prophete fût accomplie: J'ai rappellé mon fils de l'Egypte.

Oſée 11. 1.

15. & erat ibi uſque ad obitum Herodis, ut adimpleretur quod dictum eſt à Domino per Prophetam dicentem: Ex Ægypto vocavit filium meum.

16. Alors Herode voyant que les Mages s'étoient moqués de lui, entra en une

16. Tunc Herodes videns quoniam illuſus eſſet à Magis, iratus eſt

℣. 12. expl. *Le mot grec χρηματισθέντες marque que c'étoit un avertiſſement du ciel*

valde. Et mittens occidit omnes pueros, qui erant in Bethlehem, & in omnibus finibus ejus, à bimatu & infrà, ſecundùm tempus quod exquiſierat à Magis.

grande colere; & il envoya // tuer dans Bethléem & en tout le pays d'alentour, tous les enfans âgés de deux ans & au-deſſous //, ſelon le temps dont il s'étoit enquis exactement des Mages:

17. Tunc adimpletum eſt quod dictum eſt per Jeremiam prophetam dicentem:

17. On vit alors s'accomplir ce qui avoit été dit par le prophete Jeremie: *Jeremie 31. 15.*

18. Vox in Rama audita eſt, ploratus & ululatus multus: Rachel plorans filios ſuos, & noluit conſolari, quia non ſunt.

18. Un grand bruit a été entendu dans Rama; *on y a oüi* des plaintes & des cris lamentables: Rachel pleurant ſes enfans, & ne voulant point recevoir de conſolation, parce qu'ils ne ſont plus ¶.

19. Defuncto autem Herode, ecce Angelus Domini apparuit in ſomnis Joſeph in Ægypto,

19. † Herode étant mort, un Ange du Seigneur apparut à Joſeph en Egypte pendant qu'il dormoit. Veille des Rois.

20. dicens: Surge, & accipe puerum & matrem ejus, & vade in terram Iſrael: defuncti ſunt enim qui quærebant animam pueri.

20. Et lui dit: Levez-vous, prenez l'enfant & ſa mere, & retournez dans le pays d'Iſrael; car // ceux qui cherchoient l'enfant pour lui ôter la vie ſont morts.

21. Qui conſurgens accepit puerum & matrem ejus, & venit in terram Iſrael.

21. Joſeph s'étant levé prit l'enfant & ſa mere, & il ſe mit en chemin pour revenir dans le pays d'Iſrael.

℣. 16. *letr.* il tua.

Ibid. *expl.* juſqu'au temps où il avoit ſçu que l'étoile étoit apparue aux Mages.

℣. 20. *letr.* ceux qui cherchoient l'ame de l'enfant ſont morts.

Digitized by Google

22. Mais ayant appris que Archelaüs regnoit en Judée à la place d'Herode ſon pere, il appréhenda d'y aller; & ayant reçu pendant qu'il dormoit un avertiſſement *du ciel*, il ſe retira dans la Galilée,

22. Audiens autem quòd Archelaüs regnaret in Judæa pro Herode patre ſuo, timuit illò ire: & admonitus in ſomnis, ſeceſſit in partes Galilææ.

23. & vint demeurer dans une ville appellée Nazareth; afin que cette prédiction des Prophetes fût accomplie: Il ſera appellé Nazaréen. ¶

23. & veniens habitavit in civitate, quæ vocatur Nazareth; ut adimpleretur quod dictum eſt per Prophetas: Quoniam Nazaræus vocabitur.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *JEſus étant né dans Bethléem* ville de la tribu *de Juda*, *au temps du roi Herode, des Mages vinrent d'orient à Jeruſalem.*

Ce n'eſt pas ſans grande raiſon que l'Evangéliſte marque ici avec tant de ſoin le lieu & le temps où arriva cette hiſtoire. Car il a deſſein de nous faire ſouvenir des anciennes propheties, dont l'une étoit de Michée, qui avoit dit que c'étoit de *Bethléem* que devoit ſortir celui qui gouverneroit *ſon peuple d'Iſrael*; & l'autre du patriarche Jacob, dont on a parlé auparavant. C'étoit donc de Bethléem que devoit ſortir le Meſſie, & de Bethléem, de la tribu de *Juda*, parce qu'il y avoit une autre ville du même nom dans la tribu de Zabulon: & ce fut *au temps du roi Herode*. Ainſi ceux qui avoient la connoiſſance des Ecritures pouvoient reconnoître l'accompliſſement de ce que les ſaints Prophetes

Mich 5. 1. Geneſ. 49. 10.

avoient prédit touchant le lieu de la naiſſance du Meſſie ; & même touchant le temps, puiſque *le ſceptre étoit bté de Juda*; c'eſt-à-dire, qu'un Prince étranger avoit commencé à regner dans la *Judée*; & les Juifs n'avoient plus pour *chefs* des perſonnes de leur nation.

Ces Mages dont il eſt parlé ici, étoient, ſelon ſaint Jerôme, des gens ſages & éclairés, des Philoſophes & des hommes appliqués à la connoiſſance des choſes de la nature. L'*orient* d'où ils vinrent, s'entend de la Perſe, ſelon quelques-uns; & ſe doit entendre, ſelon d'autres Interpretes, de l'Arabie qui eſt à l'orient & aſſez proche de la Paleſtine, & où il naît quantité d'encens, de myrrhe & d'or, qui ſont les préſens qu'ils firent à J. C. C'eſt même ce qui ſemble être autoriſé par ces paroles prophétiques du Pſeaume : Que *les Rois des Arabes & de Saba apporteroient des préſens.* Et ce paſſage a donné lieu à quelques Peres de dire, que ces Mages étoient des Rois ; c'eſt-à-dire, qu'ils étoient des premiers de leur pays; comme Job ſe donne à lui-même dans l'Ecriture cette qualité de *Roi*, à cauſe de ſes grandes richeſſes & du rang conſidérable qu'il tenoit parmi les peuples.

Hieron. in Dan. cap. 2.

Juſtin. contrà Tryph. Tertull. adv. Jud. cap. 9. Epiphan. doctrin. compend. Pſal. 71. 10. Tertull. ut ſuprà. Hilar. de Trin. lib. 4. ſub fin. Job 29. 25.

Ce qui paroît le plus difficile à expliquer eſt, comment ces ſages, ces ſçavans, ces puiſſans du ſiecle & ces étrangers à l'égard du peuple de Dieu, ayant découvert un aſtre nouveau dans les cieux, purent comprendre par la vûe de cette étoile qu'elle marquoit la naiſſance d'un grand Roi parmi les Juifs ; & comment l'ayant compris ils ſe réſolurent tout-d'un-coup de ſortir de leur pays, pour s'en aller lui offrir leurs dons, & lui rendre leurs hommages. C'eſt un ſentiment commun par-

mi les Anciens, que la Prophetie de Balaam qui avoit dit, Qu'il naîtroit une étoile de Jacob, *Orietur ſtella ex Jacob*, s'étoit répandue non ſeulement dans la Judée, mais dans l'Orient dont lui-même étoit; & qu'ainſi ces ſages & ces ſçavans, qui étoient par leur propre inclination attachés à la connoiſſance des choſes de la nature, ayant découvert cet aſtre nouveau plus éclatant que les autres, dit ſaint Leon, & qui leur parut, ſelon un ancien Auteur, comme ſuſpendu au-deſſus de la Judée, ils jugerent que c'étoit l'étoile célebre du Roi marquée dans cette fameuſe prédiction de Balaam. Mais on ne peut s'empêcher de reconnoître avec ſaint Jean Chryſoſtome, que la foi qui les porta à entreprendre le voyage de la Judée, ne fut point l'effet de la vûe ſeule de cette étoile. C'étoit, dit ce Pere, la lumiere de Dieu même qui agiſſoit dans leurs ames, comme elle agit autrefois ſur l'eſprit du Roi Cyrus pour le diſpoſer à délivrer le peuple Juif. Mais pourquoi, ajoute-t-il, Dieu ne fit-il pas cette revelation à tous les Mages? C'eſt à quoi l'on peut répondre comme il a fait par l'exemple des Ninivites, qui furent les ſeuls à qui Dieu envoya ſon Prophete lorſque tant d'autres peuples périſſoient; & par celui des deux larrons crucifiés avec J. C. dont il n'y en eut qu'un ſeul de ſauvé. Beniſſons donc éternellement notre Dieu, nous autres, de ce qu'il nous a auſſi découvert par la lumiere de la foi ce Roi des Juifs, ou pour mieux dire, ce Roi de toutes les nations. Reconnoiſſons cette grace ſinguliere qu'il nous a faite, lorſqu'il a laiſſé la plus grande partie de ſon propre peuple, qui étoient les Juifs, dans l'aveuglement de leur orgueil, qui les empêche encore au-

Origen. in Num. hom. 13. & 15. Ambr. in Luc. l.b. 2. Euſeb. demonſtrat. Evang. cap. 1. Baſil. de hum. Chriſt. generat. Num. 24. 17. Leo de Epiphan ſerm. 1. Euſeb. ibid ut ſuprà. Chryſoſt. in Matt. homil. 6.

Digitized by Google

jourd'hui de reconnoître que celui qu'ils attendoient eſt venu. » Ils ne voient pas, dit Tertullien, que les livres des Prophetes leur déclarent que Bethléem eſt la ville d'où devoit ſortir le Chef & le Paſteur d'Iſrael : & que ne reſtant préſentement dans Bethléem aucun de la race d'Iſrael d'où puiſſe naître le CHRIST, il s'enſuit qu'il eſt déja né, ſelon les prédictions des Prophetes, qu'il eſt mort & qu'il eſt reſſuſcité, & monté aux cieux, d'où nous ne l'attendons plus que pour juger toute la terre. » Mais d'où vient qu'ils ne le voient pas comme les autres, qu'une ſeule prédication de ſaint Pierre convertit ? Le même Apôtre nous le fait connoître, lorſqu'en l'exhortant à la pénitence ces mêmes Juifs convertis, il ajoute : Que c'étoit à eux que la promeſſe avoit été faite auſſi-bien qu'à leurs enfans, & à tous ceux qui étoient éloignés, autant que le Seigneur notre Dieu en appelleroit : *Quoſcumque advocaverit Dominus Deus noſter.* Et ſaint Luc marque encore la même choſe lorſqu'il dit enſuite : Que *le Seigneur augmentoit tous les jours le nombre de ceux qui devoient être ſauvés.* Sçachant donc auſſi priſer comme il faut la grace de notre vocation, demandons à Dieu avec l'Apôtre *ces yeux du cœur remplis de ſa lumiere pour pouvoir connoître quelle eſt l'eſperance à laquelle il nous a appellés, & quelle eſt la grandeur ſuprême du pouvoir qu'il exerce en nous qui croyons ſelon l'efficace de ſa force & de ſa puiſſance.*

Tertull. adv. Jul. c. 13.

Act. 2. 37.

Epheſ. 1. 18. 19.

℣. 2. *Où eſt le Roi des Juifs* nouvellement *né ; car nous avons vu ſon étoile en orient, & nous ſommes venus l'adorer ?*

Il étoit fort naturel que ces Mages ayant vu l'étoile vers la Judée, étant convaincus par une

lumiere intérieure de la naiſſance de ce Roi des Juifs, & attirés en même temps par la grace de celui qui s'étoit fait connoître à eux, ils vinſſent chercher ce nouveau Prince dans la capitale du pays. Ils viennent donc, & avec une liberté étonnante, puiſque ſans ſe mettre en peine s'ils choquoient l'ambition de celui qui regnoit alors ſur ces peuples, ils demandent hautement celui qu'ils croyoient devoir être très-connu de tous les Juifs. Il étoit auſſi, ſelon ſaint Jerôme, dans l'ordre de la divine providence qu'ils publiaſſent cette importante nouvelle dans Jeruſalem; afin que les Juifs de qui les Gentils auroient dû l'apprendre, devinſſent inexcuſables en l'apprenant des Gentils mêmes, & la négligeant comme ſi elle ne les eût pas regardés. *Nous avons vu*, leur diſent ces Mages, *ſon étoile* étant *en orient, & nous ſommes venus l'adorer.* Ils l'appellent *ſon étoile*; c'eſt-à-dire, cette étoile prédite tant de ſiecles auparavant, & deſtinée pour annoncer la venue de ce nouveau Roi. Elle n'étoit pas, ſelon la remarque des Interpretes, du nombre de celles qui paroiſſent ordinairement dans les cieux; mais plutôt de la nature des phénomenes; étant placée aſſez bas ſur notre horiſon pour marquer préciſément, comme elle fit dans la ſuite, le lieu où étoit l'enfant JESUS; & ayant une lumiere aſſez éclatante pour n'être point éclipſée par celle même du ſoleil. Quoique le mot *d'adoration* ſe prenne ſouvent dans les Ecritures pour la marque d'un profond reſpect, tel qu'eſt celui que l'on rend aux Rois; lorſque ces Mages témoignent qu'ils venoient pour adorer le Roi des Juifs nouvellement né, ils parlent d'une véritable adoration telle qu'on la rend à Dieu, &

Chryſoſt. homil. 6.

Digitized by Google

telle qu'ils la rendirent dans la ſuite à J. C. lorſqu'ils furent arrivés à Bethléem. Car il eſt viſible qu'ils n'auroient pu le regarder dans un état ſi humiliant comme un Roi digne de leurs reſpects, ſi la lumiere de la foi ne leur eût fait découvrir un Dieu au milieu de cette baſſeſſe apparente & de cette pauvreté qui l'environnoit. Auſſi S. Bernard admire la fermeté de leur foi, lorſqu'il conſidere qu'ils ne demandent pas ſi le Roi dont ils parloient étoit né, mais qu'ils demandent hautement où étoit celui qu'ils ſçavoient bien être né.

Bern. in Epiph. ſerm. 3. num. 3.

℣. 3. *Ce que le Roi Herode ayant appris, il en fut troublé, & toute la ville de Jeruſalem avec lui.*

Le trouble d'Herode n'eſt pas ſurprenant, puiſqu'après avoir uſurpé le royaume de Judée, & fait connoître par ſes exceſſives cruautés, combien il étoit jaloux du rang où il s'étoit établi, il ne pouvoit n'être pas troublé d'une nouvelle qui l'aſſuroit de la naiſſance d'un nouveau Roi parmi les Juifs. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt que la ville de Jeruſalem qui devoit être dans le deſir & dans l'attente continuelle de celui dont parloient ces Mages, ait pris part au trouble d'Herode. Peut-être que cette agitation qui y parut fut plutôt l'effet de la crainte qu'on avoit de la cruauté d'Herode, ou du deſir de lui complaire, que d'une autre cauſe. Mais elle pouvoit encore être excitée dans le cœur des Juifs par le démon même, qui ſentant ſans doute les approches de la deſtruction de ſon empire, ſe troubloit par un effet de ſon orgueil, & excitoit en même temps parmi ces peuples une eſpece de tempête, pour s'oppoſer, s'il avoit pu, à l'accompliſſement des propheties. Car il ne pouvoit ignorer tant de differentes prédictions expri-

mées ſi clairement dans les Ecritures touchant la venue de J. C. Et le temps même y étoit marqué d'une maniere ſi préciſe, ſur-tout dans la prophetie de Daniel, que de quelque aveuglement qu'il fût frappé, il avoit tout lieu de craindre l'effet de la menace qui lui avoit été faite dès le commencement du monde. Il ſe trouble donc véritablement à cette nouvelle des Mages : & lorſqu'Herode ne s'inquiétoit que pour ſes propres interêts, & que les Juifs entroient ſeulement par crainte ou par complaiſance dans ſes ſentimens, ils n'étoient tous, pour le dire ainſi, que les miniſtres de la fureur du démon.

C'eſt ce qui doit inſpirer une grande horreur de toutes ces paſſions violentes que l'on condamne & dans Herode & dans les Juifs : puiſque de ſonger qu'on ne travaille par tous ſes crimes qu'à ſatisfaire à l'emportement d'orgueil où eſt le démon contre Dieu même, & qu'on ſe dévoue volontairement à ce miniſtere d'impiété ſans en remporter d'autre fruit que ſa propre perte, c'eſt quelque choſe de capable d'étonner l'eſprit de l'homme pour peu qu'il raiſonne, & qu'il faſſe de réfléxion ſur ce qu'il doit à ſon Dieu, & ſur ce qu'il ſe doit à ſoi-même par rapport à Dieu. Auſſi ſaint Bernard déplorant ce trouble où étoit Jeruſalem la Cité ſainte, ne peut s'empêcher d'admirer combien un chef impie eſt capable de faire tomber dans ſon impiété ceux qui ſont ſoumis à ſon pouvoir. Malheureuſe donc, ajoute-il, eſt la ville dans laquelle regne Herode ; puiſqu'elle participera ſans doute à ſa malice. Et ce que ce Saint dit d'Herode, il nous donne lieu de l'entendre du démon dont ce Prince étoit l'image.

Bernard. de Epiph. ſerm. 3. num. 3.

V. 4. Ayant assemblé tous les Princes des Prêtres & les Scribes ou *Docteurs du peuple, il s'enquit d'eux où devoit naître le* CHRIST, *&c.*

Le trouble d'Herode dont on a parlé, fait connoître tout-d'un-coup le sujet de cette curiosité qu'il témoigne présentement pour sçavoir le lieu où devoit naître le CHRIST. La crainte de perdre un royaume qu'il desiroit assurer à sa maison, lui fit souhaiter de decouvrir ce nouveau Roi pour s'en défaire. Mais qui peut comprendre l'aveuglement dont son cœur paroît frappé, en même temps que son esprit est en quelque sorte éclairé ? Il a assez de lumiere pour juger que ce nouveau Roi dont les Mages lui annonçoient la naissance, étoit *le Christ* ; c'est-à-dire, celui que tant de Prophetes avoient promis au peuple Juif. Et il est en même temps assez aveugle pour former dans le moment le dessein cruel de le perdre, comme s'il avoit été en son pouvoir d'anéantir l'effet de ses prophéties, dont lui-même reconnoissoit la vérité lorsqu'il s'informoit où devoit naître celui que marquoient les anciens Prophetes.

Les *Princes des Prêtres* dont il est parlé ici, étoient comme on le peut voir ailleurs, ceux qu'on appelloit les Princes ou les chefs des familles sacerdotales. Par *les Scribes*, on entend ceux qui étoient nommés autrement *Docteurs de la loi*, comme on en peut voir la preuve dans l'Evangile. Or on leur donnoit ce nom, parce qu'ils étoient proprement les dépositaires des livres saints, & les interpretes des divines Ecritures. C'étoit donc à eux & aux Prêtres que l'on s'adressoit pour recevoir l'éclaircissement des difficultés qui s'y rencontroient. Ainsi Herode dans l'inquiétude que lui causa cette

2. *Paral.* 36. 14. 1. *Paral.* 24. *Marc.* 12. 28. *Matth.* 22. 35.

nouvelle des Mages, les fit assembler pour connoître ce que marquoient des prophéties touchant le lieu de la naissance du CHRIST. Ils ne le lui cachent pas ; & ils éclaircissent même en quelque sorte, selon plusieurs Interpretes, le passage du Prophete qu'ils lui rapportent d'une maniere différente, mais moins obscure. » Comme J. C. ne paroissoit point encore, dit saint Chrysostome, & qu'ils ne pouvoient avoir conçu aucune envie contre lui, ils rapportent fidellement ce que les Prophetes en avoient prédit. Et lorsqu'ils ont vû depuis sa gloire établie par ses miracles, l'envie qui les possedoit leur a fait trahir la vérité. Mais plus ils l'ont combattue, & plus elle a éclaté ; l'opposition de ses ennemis n'ayant servi qu'à la relever davantage.

Chryſ. in Matt. hom. 7.

℣. 7. *Alors Herode ayant fait venir les Mages en particulier ; s'enquit d'eux avec grand ſoin du temps que l'étoile leur étoit apparue.*

La malice de ce Prince le porte à prendre toutes les précautions necessaires pour pouvoir executer plus sûrement le dessein qu'il préméditoit. Il interrogea *en secret* les Mages pour empêcher que les Juifs ne se doutassent de ce dessein. » Mais enfin, s'écrie saint Jean Chrysostome, s'il ajoutoit foi à l'oracle des Prophetes, ne devoit-il pas reconnoître l'impossibilité de ce qu'il osoit tenter ? Et s'il n'y ajoutoit point de foi, n'étoit-il pas contre la raison ou de rien craindre pour soi-même, ou de se mettre en peine de se défaire de cet enfant ? Mais la fureur & l'ambition ne raisonnent point. Il s'enquit donc très-exactement du temps précis auquel l'étoile avoit commencé à paroître aux Mages. Car il crut pouvoir juger sûrement par là du

temps de la naiſſance du nouveau Roi qu'il craignoit. Et ſon deſſein en cela étoit, comme on le voit par l'Evangile, que s'il ne pouvoit rien apprendre des Mages touchant cet enfant, il eût un moien aſſuré pour s'en défaire, ſuivant la ſupputation du temps que l'étoile avoit paru, & par conſequent qu'il étoit né.

℣. 8. *Et les envoyant à Bethléem, il leur dit : Allez, & informez-vous exactement de cet enfant ; & lorſque vous l'aurez trouvé, faites-le-moi ſçavoir, afin que j'aille auſſi l'adorer moi-même.*

L'exemple d'Herode fait connoître que la fureur des plus ſcélerats eſt ſouvent accompagnée de ſtupidité ; & que s'ils peuvent par un effet de leur propre corruption ſe porter aux plus grands crimes, ils ne peuvent pas toujours les executer. Car quel étoit en effet l'étourdiſſement d'eſprit de ce Prince, qui l'empêcha d'envoyer dès-lors des miniſtres de ſa cruauté pour s'aſſurer par lui-même de celui qui lui cauſoit tant de trouble ? Et pourquoi ſe contente-t-il de s'en rapporter au témoignage de ces étrangers, ſans ſe mettre en peine de les faire accompagner par quelqu'un de ſes officiers ſous prétexte de leur ſervir de guide dans ſes Etats ? On auroit peine à comprendre une conduite ſi peu raiſonnée dans un Prince ſi politique, à moins que de remonter juſqu'au principe ſuprême, ſans l'ordre duquel les plus méchans ne ſçauroient, comme on l'a dit, executer leurs mauvais deſſeins.

Il eſt vrai qu'il crut mieux cacher par là ſa cruelle réſolution. Car en témoignant qu'il vouloit aller lui-même adorer l'enfant dont on lui parloit, il ſembloit ôter tout mauvais ſoupçon,

& donner même des penſées avantageuſes de ſa ſecrete diſpoſition de ſon cœur. Mais il paroît que le peuple n'interpreta pas ainſi ſa conduite ; puiſque nul des Juifs, ni des Prêtres, ni des Docteurs de la loi, ce qui eſt preſque incroyable, ne ſe mit en peine d'aller s'informer avec les Mages de la naiſſance du nouveau Prince, qu'Herode lui-même leur donnoit lieu de regarder comme le CHRIST promis depuis ſi long-temps, & prédit par tant de Prophetes. Or nul d'entre eux n'y alla, parce qu'ils craignoient ſans doute Herode, dont ils connoiſſoient trop bien l'ambition & la fureur, pour en douter dans cette rencontre. Ainſi la même raiſon qui les jetta dans le trouble avec ce Prince à la premiere nouvelle qu'ils en apprirent, les rendit comme immobiles avec lui pour ne pas ſuivre les Mages juſqu'à Bethléem.

Mais ſaint Chryſoſtome qui cherchoit l'inſtruction de ſon peuple juſques dans la profondeur de la malice de ce Roi impie, leur dit, que la conduite artificieuſe qu'il tient en cette rencontre à l'égard des Mages, eſt une figure affreuſe de ce que fait le démon à l'égard d'un grand nombre de Chrétiens. Herode envoye les Mages à la creche de J. C. & leur promet d'y aller enſuite l'adorer lui-même, quoiqu'il n'eût deſſein que de le tuer : & le démon envoye de même à la ſainte table beaucoup de Chrétiens, comme pour y adorer dans l'Euchariſtie le Fils de Dieu, quoique ce ne ſoit en effet que pour le faire mourir. Ces paroles ſont terribles, mais très-dignes d'être écoutées. » Prenez garde, dit ce grand Saint, de ne reſſembler » pas à Herode, & qu'en diſant comme lui, que vous » viendrez pour adorer J. C. vous ne veniez en effet pour

Chryſ. in Matt. hom. 7.

pour le tuer. Car tous ceux qui s'approchent indignement des ſacrés myſteres, lui ſont ſemblables, « « ſe rendant coupables, ſelon ſaint Paul, du corps « & du ſang du Seigneur. Ils ont dans eux-mêmes un « tyran, qui jaloux du royaume de J. C. eſt encore « plus méchant qu'Herode. Il veut ſeul regner dans « leur cœur, & il envoie ceux qui ſont à lui pour « adorer J. C. en apparence, mais pour le tuer dans « le temps même qu'ils feignent de l'adorer. »

℣. 9. 10. *En même temps l'étoile qu'ils avoient vûe en orient, alloit devant eux juſqu'à ce qu'étant arrivée ſur le lieu où étoit l'enfant, elle s'arrêta. Et lorſqu'ils virent l'étoile, ils furent tout tranſportés de joie.*

Ç'a été le ſentiment de beaucoup d'Anciens, que l'étoile, dont la vûe avoit ſervi à faire connoître aux Mages la naiſſance du Sauveur, leur ſervit de guide dans le chemin juſqu'à Jeruſalem. Et ils témoignent qu'elle commença à diſparoître à leurs yeux par un effet de la providence, pour leur donner lieu de conſulter dans la capitale de Judée ceux qui ſembloient devoir être inſtruits de la naiſſance de leur nouveau Roi. Mais il ſemble qu'on doit s'arrêter plutôt au ſentiment de quelques autres Interpretes, qui croient que cet aſtre miraculeux leur ayant paru d'abord, comme on l'a dit, vers la Judée, comme pour leur déſigner la province où étoit né le Sauveur, ne parut plus à leurs yeux depuis qu'ils ſe furent mis en chemin pour venir à Jeruſalem. Et c'eſt même ce qu'on a lieu de juger par ces grands *tranſports de joie* qu'ils reſſentirent au ſortir de Jeruſalem, lorſqu'ils virent reparoître *la même étoile qu'ils avoient vûe*, dit l'Evangéliſte, étant *en orient*.

On a déja remarqué que ce n'étoit point une

Chryſ. in Matth. hom. 6.

étoile ordinaire ; puiſque n'ayant pas, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, un mouvement qui lui fût propre, ainſi que les autres aſtres, elle paroiſſoit, & ſe cachoit ſelon les deſſeins de Dieu ; qu'elle s'avançoit quand il le falloit, & s'arrêtoit quand il falloit s'arrêter, ſe remuant par une conduite miraculeuſe, & imitant cette colonne de feu qui avoit paru autrefois devant les Iſraélites, lorſqu'elle faiſoit ou marcher ou arrêter leur armée. Cette étoile avoit encore une autre propriété, qui étoit de s'élever ou de s'abaiſſer, ſelon qu'il étoit beſoin pour faire connoître aux Mages ce que Dieu avoit réſolu de leur découvrir. Car quand ils la virent la premiere fois étant en orient, il falloit bien qu'elle leur parut dans une juſte élevation qui pût leur marquer de loin le côté de la Judée. Mais lorſqu'au ſortir de Jeruſalem elle reparut, & leur déſigna enſuite préciſément le lieu même où J. C. étoit né, quoique cet endroit fût ſi petit, il eſt viſible qu'elle n'auroit pu le faire qu'en leur paroiſſant fort baſſe & en deſcendant, comme dit ſaint Chryſoſtome, au bas de l'air, pour ſe placer en quelque façon ſur la tête du divin enfant qu'ils cherchoient avec tant d'ardeur.

Cette étoile dont la vûe cauſa une ſi extrême joie aux Mages, & qu'ils ſuivoient avec tant de fidélité juſqu'à ce qu'ils euſſent trouvé J. C. peut nous marquer & la lumiere de la grace & celle de la vérité. C'eſt cette divine lumiere qui a paru de fort loin, dit ſaint Hilaire, à ceux qui étoient dans les ténebres du paganiſme : & elle les a heureuſement éclairés dans le même temps que le propre peuple de Dieu, qui en étoit comme tout environné, & qui poſſédoit au milieu de ſoi celui qui

Digitized by

eſt, comme dit ſaint Jean, & la lumiere & la vie eſſentielle de tous les hommes, ne la voyoit pas? *Stellæ ortus primùm à Magis intellectus, indicat mox gentes in Chriſtum credituras; & homines profeſſionis longè à ſcientia divinæ cognitionis averſæ, lumen quod ſtatim in ortu ejus extitit, cognituros.* *Jean. 1.* *Hilarius in Matt. can. 1.*

℣. 11. *Et entrant dans la maiſon, ils trouverent l'enfant avec Marie ſa mere; & ſe proſternant en terre, ils l'adorerent. Puis ouvrant leurs tréſors, ils lui offrirent pour préſens de l'or, de l'encens & de la myrrhe.*

Cette *maiſon* où ils entrerent étoit, ſelon ſaint Jerôme, & pluſieurs autres, la creche ou l'étable de Bethléem. Car ce fut dans ce petit trou de la terre, comme il l'appelle, que le Créateur des cieux nâquit, qu'il fut enveloppé de langes, vu par les bergers, déſigné par l'étoile, & adoré par les Mages: *Ecce in hoc parvo terræ foramine cœlorum conditor natus eſt: hîc involutus pannis: hîc viſus à paſtoribus: hîc demonſtratus à ſtella: hîc adoratus à Magis.* » Mais, que faites-vous, s'écrie ſaint Bernard en s'adreſſant à ces Mages qui ſe proſternoient devant J. C. Que faites-vous? Vous adorez un enfant « à la mammelle, couché dans une étable, & enve- « loppé de langes. Eſt-ce donc que celui que vous « adorez eſt Dieu? Mais Dieu n'a-t-il pas ſon trône « dans le ciel? Et vous le cherchez dans un lieu ſi « pauvre entre les bras de ſa mere. Que faites-vous « encore une fois, en lui préſentant de l'or comme « à un Roi? Où eſt donc ſon palais royal, où eſt ſon « trône, où eſt ſa Cour? Et comment des hommes « ſi ſages ſont-ils tombés dans une telle folie, que « d'adorer un enfant auſſi mépriſable en apparence « par la foibleſſe de ſon âge, que par la grande pau- « vreté de ſes parens? N'y avoit-il pas en effet, ajoute « *Hieron. epiſt. 27.* *Bern. in Epiph. ſerm. 1. n. 6.*

„ le même Saint, tout lieu de craindre que ces étran-
„ gers ne fuſſent ſcandaliſés par un tel ſpectacle, &
„ qu'ils ne cruſſent, en voyant des choſes ſi indignes
„ de la majeſté d'un Dieu & d'un Roi, que l'on s'é-
„ toit mocqué d'eux : Cependant ni cette étable ne
„ leur cauſe point d'horreur, ni ils ne ſe trouvent
„ point choqués de ces langes dont étoit enveloppé
„ celui qu'ils cherchoient, ni ils ne ſont point ſcan-
„ daliſés de ne trouver qu'un enfant qui étoit à la
„ mammelle. Ils ſe proſternent devant lui ; ils le re-
„ verent comme un Roi ; ils l'adorent comme un
„ Dieu. Mais la raiſon d'une ſi grande merveille
„ étoit que celui qui les avoit amenés à Bethléem
„ les inſtruiſit lui-même de tout ce myſtere, ne les
„ ayant pas ſeulement éclairés au-dehors par la lu-
„ miere extérieure de l'étoile, mais encore au-de-
„ dans du cœur par celle de ſon Eſprit.

Chryſ. in M. tt. hom. 7.

Les langes & la creche font aſſez connoître, ſelon la réflexion de ſaint Chryſoſtome, que cet enfant étoit homme : mais que cette adoration des Mages fait connoître en même temps qu'il étoit Dieu. Et leur conduite étoit elle-même, ajoute ce Saint, une figure de l'avenir, qui marquoit que les Gentils préviendroient dans la foi le peuple Juif. Ce n'étoit pas, comme il dit encore, l'ordre le plus naturel, que des Mages qui étoient des infideles & des étrangers adoraſſent J. C. avant les Juifs, & qu'ils euſſent l'avantage ſur ceux qui avoient été nourris dans la connoiſſance des prophéties. Mais parce qu'ils refuſerent de connoître ce tréſor qu'ils avoient reçu de Dieu, & qu'ils poſſedoient au milieu d'eux, ils ont mérité que des infideles leur aient ravi leur propre bien, dont l'ingratitude de leur conduite les avoit rendus indignes.

Quant aux préſens que les Mages offrirent à J. C. il eſt vrai que quelques-uns ont prétendu qu'ils ne firent en cela que ſe conformer à l'uſage de leur pays : parce que c'étoit la coutume des orientaux de ne ſe point préſenter devant les Rois qu'avec des préſens. Mais on ne peut néanmoins ne pas reconnoître qu'une lumiere ſurnaturelle les éclairoit dans ce qu'ils faiſoient ; & que comme elle empêcha qu'ils ne fuſſent ſcandaliſés par tant de choſes choquantes qui ſe préſenterent à leurs yeux, elle pût bien leur faire comprendre auſſi le myſtere que tous les Anciens ont reconnu avec l'Egliſe dans ces préſens mêmes. Il paroît donc qu'ils lui offrirent des choſes qui étoient communes dans leur pays ; puiſqu'il y avoit une très-grande abondance d'or & d'argent dans l'Arabie, d'où pluſieurs prétendent qu'ils étoient venus ; & que l'encens avec tous les aromates y étoient auſſi tellement communs, qu'on n'y voyoit preſque point, ſelon un Ancien, d'autres arbres que de ceux de cette nature. Mais cela n'a pas empêché les ſaints Peres de déclarer que ces mêmes oblations qu'ils firent à J. C. exprimoient parfaitement les différentes qualités de l'enfant devant qui ils ſe proſternerent ; Que l'or marquoit ſa royauté ; l'encens, ſa divinité ; & la myrrhe, ſon humanité : *Denique oblatio munerum*, dit ſaint Hilaire, *intelligentiam in eo totius qualitatis expreſſit : in auro regem, in thure Deum, in myrrha hominem conſitendo.* Et il ajoute excellemment que dans la vénération de ces trois qualités qui ſe trouvoient réunies en la perſonne de J. C. conſiſte la parfaite connoiſſance de tout le myſtere de ſon Incarnation ; puiſque comme homme il eſt mort ; comme Dieu, il s'eſt lui-même reſſuſcité ; &

Ezechiel. 27. 21.

Plin. lib. 12. natur. hiſtor. Virgil. Georg. Chryſ. in Matth. hom. 7.

Hilar. in Matth. can. 1. Greg. in Evang. hom. 10.

Digitized by Google

comme Roi il a la puiſſance de juger les hommes : *Atque ita per venerationem eorum, ſacramenti omnis eſt conſummata cognitio : in homine mortis, in Deo reſurrectionis, in rege judicii.*

Bernard. in Epip. ſerm. 3. num. 5. Si nous voulons, dit ſaint Bernard, imiter en quelque façon ces ſaints Mages dans les préſens qu'ils offrirent à J. C. nous pourrons offrir comme eux de l'or au Sauveur, en mépriſant les biens de la terre pour ſon amour, & en les donnant aux pauvres comme à ceux qu'il reconnoît pour ſes membres : nous lui offrirons de l'encens avec les Mages, en élevant ſaintement par la priere nos cœurs vers lui, ſelon qu'il eſt dit dans l'Apocalypſe : *Que les coupes d'or pleines de parfums que tenoient les vingt-quatre vieillards en ſe proſternant devant l'agneau*, comme ces Mages, *ſignifioient les prieres des Saints.* Et enfin notre ſacrifice ſera parfait, ſi à l'aumône & à la priere figurées par l'or & l'encens, nous joignons la mortification de la chair marquée par la myrrhe, qui bien qu'amere, eſt très-utile pour nous préſerver de la corruption de notre mortalité & de celle du peché.

Apocal. 5. 8.

℣. 12. *Et ayant reçu pendant qu'ils dormoient un avertiſſement de n'aller point retrouver Herode, ils s'en retournerent en leur pays par un autre chemin.*

L'expreſſion du texte Grec nous fait voir que cet avertiſſement qui leur fut donné pendant qu'ils dormoient, venoit de Dieu. Car ils mériterent, ſelon la remarque des Interpretes, par leur premiere fidélité à ſuivre les céleſtes inſpirations qu'ils avoient reçues, que Dieu même les inſtruiſît de ce qu'ils avoient à faire pour ne ſeconder pas, ſans qu'ils y ſongeaſſent, la mauvaiſe intention d'Herode. Mais ſaint Chryſoſtome nous fait ici

admirer tout de nouveau la foi de ces Mages, qui ſembloient devoir être ſcandaliſés de cet avertiſſement qu'on leur donnoit. Car comment, dit-il, ne furent-ils point troublés & ne raiſonnerent-ils point ainſi en eux-mêmes? Si cet enfant étoit quelque choſe de grand, & s'il avoit véritablement quelque pouvoir, pourquoi ſerions-nous obligés de nous retirer ſecretement? Dieu n'eſt-il pas tout-puiſſant pour ſauver celui que les oracles repréſentent comme devant être lui-même le Sauveur des peuples? Et pourquoi nous oblige-t-il de nous enfuir en quelque ſorte pour tromper Herode, comme s'il n'avoit pas le pouvoir d'empêcher par d'autres voies l'execution de ſa mauvaiſe volonté? C'eut été ſans doute le raiſonnement de tous ceux qui auroient été moins remplis de la ſageſſe de Dieu que ces Mages. Mais ces hommes éclairés de la vraie lumiere d'une foi humble & obéiſſante, ne ſe laiſſent pas éblouir par cette fauſſe lueur de la prudence du ſiecle. Et ce fut, dit ſaint Hilaire, en obéiſſant ainſi à Dieu & en *retournant par un autre chemin en leur pays*, qu'ils nous figurerent, que lorſqu'on veut établir toute ſon eſperance & tout ſon ſalut en J. C. on doit s'abſtenir auſſi de marcher dans le chemin de ſa vie paſſée : *In Chriſto ſalutem omnem & ſpem locantes, admonemur prioris vitæ itinere abſtinere.* Nous ne pouvons point, comme dit encore ſaint Auguſtin, retourner en notre patrie, qui eſt le ciel, par le chemin dans lequel nous marchions auparavant. Mais il faut néceſſairement en prendre un autre que le Roi de l'humilité nous a enſeigné, & qui ne puiſſe être expoſé aux embûches du prince ſuperbe ſon ennemi : *Non quâ venimus, ſed per aliam viam in patriam redire debemus,*

Hilar. in Matt. can. 1.

Auguſt. de Trin. lib. 4. c. 12.

quam rex ſuperbus humili regi adverſarius obſidere non poſſit.

℣. 13. *Après qu'ils furent partis, &c.*

Aug. de conſenſ. Evang. l. 2. c. 5.

Saint Auguſtin & pluſieurs autres Interpretes ont remarqué que ce que l'Evangéliſte va rapporter n'arriva pas auſſi-tôt après le départ des Mages, mais que l'oblation de J. C. dans le temple & la purification de la ſainte Vierge, ſelon qu'elles

Luc, 2.

ſont décrites dans ſaint Luc, doivent être miſes entre deux. Ainſi ce que nous allons dire ne ſe paſſa pas à Bethléem, mais à Nazareth, où ſaint Luc témoigne que la ſainte Vierge retourna avec l'enfant JESUS après ſa purification. Il faut donc avoir dans l'eſprit cette regle générale que le même Saint nous propoſe pour ſervir à l'intelligence de l'hiſtoire de l'Evangile, qui eſt que les ſaints Evangéliſtes ne ſont nullement contraires les uns aux autres, quoique chacun d'eux omet pluſieurs choſes dans ſa narration, & raconte néanmoins tellement de ſuite ce qu'il a à dire, qu'il ſembleroit qu'il n'omet rien de ce que les autres diſent plus que lui. Il ſuffit, dit ſaint Auguſtin, pour les concilier enſemble, de conſiderer avec ſoin dans ce que l'un dit, & que l'autre ne dit pas, l'ordre des choſes, qui fait juger aiſément du temps & du lieu où elles ſe ſont paſſées. Pluſieurs croient néanmoins que l'adoration des Mages n'arriva qu'après l'oblation de J. C. dans le temple, & un temps même aſſez conſidérable depuis ſa naiſſance ; ce que nous laiſſons à la diſcuſſion des ſçavans.

℣. 13. *Un Ange du Seigneur apparut à Joſeph pendant qu'il dormoit, & lui dit : Levez-vous, prenez l'enfant & ſa mere, & fuyez en Egypte, &c.*

On s'étonne de ce que Dieu ne ſauve pas cet enfant de la fureur du Roi Herode, ſans l'obliger de s'enfuir en Egypte avec ſa mere. Mais c'eſt par cette foibleſſe même apparente que le Fils de Dieu commence à agir ſelon la divine économie du myſtere de ſon Incarnation. Car s'il eût toujours agi en Dieu & dans toute l'étendue de ſa puiſſance, ceux qui ont voulu repréſenter ſon Incarnation comme une fable, ſe ſeroient portés avec beaucoup plus de hardieſſe à nier qu'il eût jamais pris véritablement notre chair. Il fuit donc, dit ſaint Fulgence, non par l'effet d'une crainte humaine, mais d'une ſageſſe toute divine; il fuit, non par néceſſité, mais par puiſſance. Et la raiſon pour laquelle il a daigné s'enfuir en Egypte, a été la charité avec laquelle il vouloit enſuite monter même ſur la croix. Comme ç'a été par un effet de ſa puiſſance qu'il a voulu être attaché ſur le bois pour notre ſalut; ce fut auſſi par un effet de cette même puiſſance qu'il voulut s'aller cacher en Egypte étant encore un enfant. Il étoit d'ailleurs, ſelon la remarque de ſaint Chryſoſtome, très-digne de la grandeur & de la puiſſance de Dieu, non ſeulement de vaincre ſes ennemis hautement, mais encore de les tromper & de les ſurprendre. C'eſt la conduite très-ſage dont il uſe ici envers Herode. Nul ne doute qu'il n'eût pu très-facilement le frapper de quelque plaie qui l'auroit mis dans l'impuiſſance d'accomplir ce qu'il vouloit. Mais il ſe contente en empêchant les ſaints Mages de retourner à Jeruſalem, de donner lieu à ce Prince de connoître que ce qu'il entreprenoit ne lui réuſſiroit pas. Et il uſe en même-temps de moyens humains pour ſauver l'enfant, voulant prendre ſon

Chryſoſt. in Matt. homil. 8.

Fulgent. ſerm. de Epiphan.

Chryſoſt. ibid.

ennemi dans le piege même de ſa propre malice.

Hilarius in Matth. can. 1. Chryſoſt. ibid. ut ſuprà.

Les anciens Peres ont cru que lorſque Dieu choiſit l'Egypte pour y envoyer l'enfant JESUS, il avoit deſſein d'annoncer dèſlors à toute la terre les grandes eſperances qu'elle devoit concevoir pour l'avenir ; parce que l'Egypte étant plongée dans l'idolatrie, & adorant, comme le dit ſaint Hilaire, les monſtres de toutes les differentes divinités du paganiſme, J. C. vouloit marquer en s'y retirant pour être à couvert de la fureur du roi des Juifs, ce qui devoit arriver un jour ; c'eſt-à-dire, qu'après que ſon peuple l'auroit fait mourir, il paſſeroit vers les nations infidelles, & abandonneroit la Judée à ſon propre aveuglement. C'étoit donc pour préparer en quelque ſorte les infideles à la grace de l'Evangile, que le Fils de Dieu ſortit des Etats du roi Herode ſon perſecuteur, & choiſit le royaume le plus impie des Gentils pour s'y retirer. Et c'eſt en cette maniere que des Interpretes ont cru qu'on devoit entendre ce qu'ont dit quelques Anciens : que J. C. par ſa préſence en Egypte détruiſit l'idolatrie, & toutes les vaines idoles qui étoient l'ouvrage de la main des hommes : ce qui paroît être auſſi le ſentiment de ſaint Jerôme dans l'explication morale qu'il donne à ces paroles d'Iſaïe : *Il entrera dans l'Egypte, & les idoles d'Egypte ſeront ébranlées devant ſa face.* Auſſi l'on a regardé depuis cette ſurabondance de graces qui éclata en Egypte au temps où les Antoines, les Pacomes, les Hilarions, & tant d'autres Solitaires y vivoient de la vie des Anges, comme un effet de cette benediction toute divine que l'enfant JESUS y alla porter par ſa préſence, lorſque la fureur d'Herode l'engagea à s'y retirer.

Cyril. catech. 10. Athanaſ. ſer. contr. omn. hæreſ.

Hieron. in Iſai. c. 19. 1.

℣. 14. 15. *Joſeph s'étant levé, prit l'enfant & ſa mere durant la nuit, ſe retira en Egypte, où il demeura juſqu'à la mort d'Herode, &c.*

L'humble foi & la prompte obéiſſance de ſaint Joſeph n'a pas paru moins admirable à ſaint Chryſoſtome que celle des Mages. Car il pouvoit dire à l'Ange: Voici une choſe bien ſurprenante. Vous m'aſſuriez il n'y a pas long-temps que cet enfant ſauveroit ſon peuple, & il ne peut ſe ſauver aujourd'hui lui-même; il faut au contraire qu'il ſe retire avec nous dans une terre étrangere. Il eût pu ſans doute penſer & parler de cette ſorte. Mais c'étoit un homme fidele, qui ayant été établi le chef de la famille de J. C. ſçavoit bien qu'il ne devoit rien mêler d'humain dans les affaires de Dieu, mais ſe laiſſer humblement conduire, ſans prétendre pénétrer par la foibleſſe de ſa raiſon, dans la profondeur de ſes conſeils. Il ſe leve donc *dès la nuit* même qu'il reçut cet ordre du ciel; & la ſainte Vierge ſecondant ſa foi avec une ſoumiſſion étonnante, ils s'enfuient avec l'enfant JESUS. Ils n'enviſagent ni les périls, ni les fatigues, ni toutes les ſuites d'un long voyage; & ſe contentant d'être aſſurés d'avoir Dieu même avec eux, ils lui abandonnent abſolument tout le ſoin de leur conduite. Dieu nous apprend, dit ſaint Chryſoſtome, à nous préparer auſſi-tôt qu'il nous appelle aux afflictions & aux perſecutions. A peine JESUS eſt né, qu'il eſt obligé de s'enfuir: & dès qu'il paroît au monde, la fureur d'un tyran le vient chercher au berceau. Ne ſoyez donc point troublés, ajoute ce Pere, par les ſouffrances qui ſont ordinairement les ſuites des meilleures actions que l'on fait pour Dieu & par ſon Eſprit. Si nous

Chryſoſt. in Matt. hom. 8.

Chryſoſt. ibid.

ſommes étonnés de voir la Judée perſecuter J. C. ne ſoyons pas moins ſurpris de voir l'Egypte le mettre à couvert contre ceux qui le perſecutent. Ainſi Dieu n'a pas ſeulement tracé dans les enfans des Patriarches les figures de l'avenir, mais encore la perſonne de J. C. même; puiſqu'il eſt certain que beaucoup de choſes qu'il fit alors étoient des figures de ce qui devoit arriver après; & que le ſalut des Gentils admis à la foi à cauſe de l'infidelité des Juifs, étoit figuré viſiblement par cette retraite du Sauveur chaſſé de la Judée, & retiré au milieu des Egyptiens.

Oſée 11. 1. Ce que l'Evangile ajoute, Que c'étoit *afin que cette parole que le Seigneur avoit dite par le Prophete fût accomplie, J'ai rappellé mon fils de l'Egypte;* ne doit pas s'entendre comme ſi JESUS n'avoit fui en Egypte que pour accomplir la prédiction du prophete Oſée : mais il faut dire ſimplement que la fuite de J. C. en Egypte fut l'accompliſſement de cette prédiction ſi ancienne. Julien l'apoſtat eut l'impiété d'imputer à ſaint Matthieu une impoſture, pour avoir dit que ces paroles d'Oſée s'étoient accomplies en la perſonne de J. C. Mais ſaint Jerôme fait voir fort bien, qu'encore que ces paroles ayent été dites à la lettre des Iſraélites, que Dieu délivra de la ſervitude de l'Egypte lorſqu'il les aimoit comme ſes enfans, elles marquoient néanmoins J. C. ſelon le ſens prophetique, qu'on peut regarder comme le ſens principal, ſelon l'intention du Saint-Eſprit.

Hieron. in Oſee, cap. 11. 1. tom. 3.

℣. 16. *Alors Herode voyant que les Mages s'étoient moqués de lui, entra en une grande colere; & il envoya tuer dans Bethléem & en tout le pays d'alentour, tous les enfans âgés de deux ans & au-deſſous, ſelon*

le temps dont il s'étoit enquis exactement des Mages.

Alors, c'eſt-à-dire après que la Vierge & ſaint Joſeph ſe furent enfuis avec J. C. en Egypte, Herode connut que les Mages *l'avoient joué*, & s'en étoient retournés en leur pays. Il crut peut-être d'abord, comme dit ſaint Auguſtin, que ces étrangers avoient eu honte de repaſſer par Jeruſalem, étant eux-mêmes trompés, & ayant manqué de trouver ce qu'ils eſperoient; & il négligea ainſi de s'informer davantage de la naiſſance du nouveau Roi; outre qu'il étoit toujours occupé de beaucoup d'affaires qui ne lui donnoient aucun repos. Mais on ne doit pas douter auſſi que la divine providence qui préſidoit d'une maniere toute particuliere à la conſervation de l'enfant JESUS, n'ait empêché que ce Prince eût autant d'application qu'il ſembloit que ſa polique le demandoit, pour s'enquerir promptement de cette affaire. Enfin il connut qu'il avoit été trompé; & peut-être, dit ſaint Auguſtin, qu'il le connut par les nouveaux bruits qui ſe répandirent de la naiſſance du Meſſie, & de ce qui arriva à Jeruſalem le jour de la purification de la ſainte Vierge & de la préſentation de l'enfant au temple, lorſque Simeon & Anne la propheteſſe déclarerent à haute voix, que cet enfant devoit être *la lumiere des nations, & la gloire d'Iſrael*. Que ſi l'on ſuit le ſentiment de ceux qui mettent l'adoration des Mages après la purification de la ſainte Vierge, on n'aura aucune peine à concevoir que le roi Herode ait executé ſi tard ſon mauvais deſſein.

Auguſt. de conſ. Evangel. lib. 1. cap. 11.

Luc. 2. 28. &c.

Ce Prince ayant donc connu que les Mages n'avoient point voulu revenir pour l'informer de ce qu'ils avoient trouvé, envoya executer l'ordre bar-

bare dont le ſaint Evangeliſte parle ici. Il fit tuer dans Bethléem & aux environs, tous les enfans de deux ans & au-deſſous, *ſelon le temps* de l'apparition de l'étoile, dont il avoit eu un ſoin ſi particulier de s'enquerir : c'eſt-à-dire, que pour s'aſſurer davantage de ne pas manquer celui qu'il craignoit, il voulut faire mourir tous les enfans nés dans les deux années qui avoient précedé l'apparition de l'étoile. Car c'eſt ainſi qu'on peut expliquer cet endroit qui paroît clair étant entendu de cette ſorte. Herode étendit donc ſa cruauté ſur tous les enfans qui étoient nés deux années auparavant, eſperant par ce moyen envelopper infailliblement dans ce carnage le CHRIST dont on lui avoit prédit le regne avec la naiſſance. Mais comme il auroit été inutile de tuer ceux qui étoient nés depuis que l'étoile étoit apparue, il fixa à ce temps l'étendue de l'ordre cruel qu'il donna à ſes miniſtres.

Voilà juſqu'où la prudence du plus politique de tous les Princes porta ſa malice. Il cherchoit uniquement à perdre l'enfant JESUS. Et cet enfant cependant échappe à ſa fureur. Il veut étouffer dès le berceau celui que tant de Prophetes avoient prédit devoir être le Sauveur des hommes. Et il commence lui-même ſans y penſer à accomplir ces propheties ; puiſqu'il donne lieu par ſa cruauté à la miſericorde de ce divin Sauveur d'Iſrael de ſe répandre dèſlors avec abondance ſur toutes ces innocentes victimes, qui ayant été tuées à cauſe de J. C. ont été depuis regardées dans l'Egliſe comme autant de ſaints Martyrs. » Ne croyons donc pas, dit ſaint Chryſoſtome, que ces enfans aient été à plaindre dans la mort qu'Herode leur

Chryſ. in Mat. hom.

fit ſouffrir. Car quel malheur arriva-t-il, lorſque « mourant pour un tel ſujet, ils paſſerent par une « ſi prompte mort comme par un petit orage au port « éternel d'une heureuſe paix ? «

Saint Hilaire dit que la fureur d'Herode contre J. C. & la mort ſanglante de tant d'innocens, étoit la figure de l'emportement ſi furieux avec lequel le peuple Juif s'éleva depuis contre les Chrétiens, lorſqu'il eſpera pouvoir étouffer le nom de J. C. en faiſant mourir tant de bienheureux Martyrs qui faiſoient profeſſion de croire en lui, & de l'adorer comme leur Sauveur. *Hilar. in Matth. canon. 2.*

v. 18. *Un grand bruit a été entendu dans Rama ; on y a oui des plaintes & des cris lamentables : Rachel pleurant ſes enfans, & ne voulant point recevoir de conſolation de leur perte.*

En même-temps que l'Evangéliſte a rempli d'horreur notre eſprit en repréſentant un carnage ſi inhumain, il nous conſole en quelque façon, & affermit notre foi par ces paroles du Prophete, qui marquoient que le Seigneur l'avoit prévu tant de ſiecles auparavant. Ainſi il nous donnoit lieu parlà, ſelon un grand Saint, de faire cette réflexion, que rien n'arrive en ce monde ſans la conduite de ſa divine providence ; que tout l'avenir eſt préſent à la lumiere de cet Eſprit ſouverain ; qu'il ſavoit très-certainement ce que tous ſes ſerviteurs doivent ſouffrir pour ſon nom ; & que lorſqu'il ne l'empêche pas, quoiqu'il le pût aiſément s'il le vouloit, c'eſt parce qu'il a ſoin d'eux & qu'il les aime, & qu'il ſçait ce qui eſt plus avantageux pour leur ſalut. Ce ſont-là, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, les ſentimens que doit avoir un Chrétien dans toutes ſes afflictions ; & c'eſt ainſi qu'il y trou- *Chryſoſt. ibid.*

Digitized by Google

vera toute la conſolation qu'il peut ſouhaiter.

Mais quelqu'un pourra demander ce qu'a de commun *Rachel* avec Bethléem, & *Rama* avec Rachel dont il eſt parlé ici. Rachel qui étoit femme de Jacob & mere de Benjamin, fut enterrée après ſa mort dans un champ près de Bethléem. Comme donc ſon ſépulcre étoit proche de Bethléem, que le champ où elle fut enterrée étoit échu à la tribu de Benjamin fils de Rachel, & que Rama étoit auſſi de cette même tribu, l'Evangile donne le nom d'enfans de Rachel à ces petits innocens qui furent tués à cauſe de J. C. aux environs de ce pays-là, c'eſt-à-dire vers les confins de la tribu de Juda & de celle de Benjamin qui ſe joignent en ce lieu l'une à l'autre. Saint Jerôme a cru néanmoins que *Rama* ne doit point ſe prendre ici pour un nom propre; & qu'ainſi le ſens véritable de ces paroles, *Vox in Rama audita eſt*, eſt comme s'il y avoit, *Vox in excelſo audita eſt, id eſt longè latèque diſperſa;* qu'un bruit ſe fit entendre bien haut ou bien loin, & s'éleva juſqu'au ciel. Peut-être auſſi que *Rama* ſe nommoit ainſi à cauſe de la ſituation élevée, & que le Prophete y faiſoit alluſion en cet endroit.

Hieron. in Matt. to. 4. col. 10.

C'eſt une ancienne tradition parmi les Ethiopiens & les Grecs, que le nombre des enfans qui furent tués à cauſe de J. C. ſe montoit juſqu'à quatorze mille. Quoique cela ſoit un peu difficile à croire, on peut dire cependant avec ſaint Hilaire, que ce grand nombre de victimes innocentes qui précederent la mort de l'Agneau que l'on devoit immoler pour le ſalut de l'univers, figuroit la multitude de Martyrs qui devoient répandre leur ſang pour lui; comme Rachel femme de Jacob, qui

fut

fut ſtérile long-temps, étoit elle-même l'image de l'Egliſe de J. C. Et ce qui fait mieux connoître, dit le même Saint, que ceci s'entend figurément de l'Egliſe, c'eſt que Rachel ne perdit aucun de ſes enfans, & qu'ainſi on n'entendit point ſes cris & ſes pleurs. Comme donc l'Egliſe cette ſainte mere étant demeurée ſtérile durant tant de ſiécles, devint depuis ſi féconde en ſaints Martyrs, il eſt vrai de dire avec ce grand Saint, qu'elle a fait entendre ſes cris, & qu'elle a pleuré dans leur martyre, non tant la mort de ſes enfans, que la perte de ceux-là mêmes qui les faiſoient mourir. Car comme ils étoient eux-mêmes ſes premiers-nés, elle eût bien voulu les conſerver comme ſes enfans. Car pourquoi eût-elle pleuré ceux qu'elle ſçavoit être paſſés par la gloire de leur martyre au bonheur de l'éternité ? *In æternitatis enim profectum per martyrii gloriam efferebantur.* Ainſi toute la conſolation dont elle auroit eu beſoin, regardoit ceux qu'elle avoit perdus par leur crime, & non ceux qu'elle avoit gagnés par leur martyre : *Conſolatio erat rei amiſſæ præſtanda, non auctæ.*

Nous pouvons tous imiter la charité admirable de cette divine mere, ſi nous ſommes véritablement ſes enfans. Et nous l'imiterons ſi nous craignons d'être nous-mêmes la cauſe de ſa douleur en perſecutant nos freres, & en ceſſant d'être du nombre de ſes enfans. Ce n'eſt point la mort du corps qui fait le ſujet de ſa grande affliction ; c'eſt celle de l'ame. Elle a appris de ſon Epoux & de ſes principaux membres à ſe glorifier dans les ſouffrances temporelles ; mais elle appréhende les ſcandales qui font mourir devant Dieu ceux qu'elle aime comme leur mere. Soyons donc touchés

ce qui la touche, & ſenſibles aux maux qu'elle ſent. Evitons tous les ſujets de ſcandale qui pourroient faire tomber ceux qui ſont nos freres; & ne répandons des larmes que comme l'Egliſe pour pleurer ceux qui méritent d'être pleurés éternellement. Ne nous troublons point non plus, dit ſaint Chryſoſtome, lorſqu'il arrive des choſes qui nous paroiſſent contraires aux promeſſes que Dieu nous a faites. Conſiderons bien par où celui qui venoit ſauver ſon peuple, a commencé une ſi grande œuvre preſque auſſitôt qu'il eſt né. Sa mere s'enfuit; ſon pays tombe dans la derniere affliction; on fait un carnage inoui d'enfans à cauſe de lui; & on n'entend de toutes parts que les ſoupirs, & que les cris lamentables des meres déſolées. C'eſt ainſi, ajoute ce Pere, que Dieu accomplit ordinairement ſes deſſeins par des voies qui ſemblent y être oppoſées, afin que nous admirions davantage ſa toutepuiſſance. C'eſt ainſi qu'il a formé ſes Diſciples en les préparant à de grandes actions par de grandes afflictions, afin de donner un plus grand éclat au miracle de la converſion de l'univers.

Chryſoſt. ut ſuprà.

℣. 19. 20. *Herode étant mort, un Ange du Seigneur apparut à Joſeph en Egypte pendant qu'il dormoit, & lui dit: Levez-vous, prenez l'enfant & ſa mere, & retournez dans le pays d'Iſrael car ceux qui cherchoient l'enfant pour lui ôter la vie ſont morts.*

Herode qui fit mourir tant d'enfans, étoit celui que l'hiſtoire de Joſeph nous repréſente comme le Prince le plus ſcelerat qui fut jamais. Et il ſuffit pour donner ici une idée du caractere de ſon eſprit, de marquer que dans ſa derniere maladie il ordonna avec de grandes menaces à tou-

Hieron. in Matth. to. 4 col. 10. Joſeph Bell. Jud. l. 1. c. 20. & 21.

Digitized by Google

tes les perſonnes un peu conſiderables de la Judée, de ſe rendre à Jericho où il étoit; qu'il les fit enſuite enfermer tous dans le Cirque, & qu'il fit promettre à ſa ſœur & à ſon beau-frere, qu'au moment même qu'il auroit rendu l'eſprit, & avant qu'on en eût ſçu la nouvelle, il les feroient tous maſſacrer; afin que les Juifs au-lieu de ſe réjouir de ſa mort, comme il ſçavoit qu'ils le devoient faire, fuſſent contraints malgré eux de la pleurer. La mort de ce Prince eſt décrite dans le même hiſtorien comme la mort la plus funeſte que l'on puiſſe concevoir, ayant été accompagnée d'épouvantables douleurs, & d'accidens très-capables de lui donner à lui-même de l'horreur; en ſorte que tout le monde jugea qu'elle étoit la punition de tant d'impiétés & de cruautés. Ce fut donc après la mort de ce Prince qu'un Ange apporta un nouvel ordre à Joſeph de la part de Dieu pour retourner dans le pays d'Iſrael; *parce que ceux*, dit l'Evangile, *qui cherchoient l'enfant pour le tuer étoient morts.* Ce paſſage a donné lieu à ſaint Jérôme de dire, Que ce n'étoit pas ſeulement Herode, mais les Prêtres & les Docteurs de la loi, qui cherchoient dans ce même temps à faire mourir le Sauveur, plutôt ſans doute pour complaire au Roi qu'ils craignoient, que pour ſuivre leur mouvement propre; & qu'ainſi la mort ſeule de ce Prince, fut en quelque ſorte celle de tous les ennemis de J. C. qui ne l'étoient qu'à cauſe de lui. Quelques-uns croyent que l'Evangeliſte parle ici plutôt d'Herode & de ceux qu'il employa pour ce miniſtere de fureur, ou qu'on doit entendre tout ſimplement au ſingulier d'Herode ſeul, ce qui eſt dit au plurier comme de pluſieurs par une figure aſſez ordinaire.

Id. Ant. lib. 17. cap. 8.

In Matt. to. 4. col. 10.

℣. 21. 22. *Joſeph s'étant levé, prit l'enfant & ſa mere, & s'en vint dans le pays d'Iſrael. Mais ayant appris qu'Archelaüs regnoit en Judée en la place d'Herode ſon pere, il apprehenda d'y aller, &c.*

Joſeph. Antiq. lib. 17. cap. 13. 15. Bell. Jud. lib. 2. c. 21.

Herode par ſon dernier teſtament donna le royaume à Archelaüs. Et il établit Herode Antipas Tetrarque de la Galilée & de la Perée : mais il ſoumettoit ſon teſtament à la volonté de l'Empereur. Auguſte ne voulut point honorer Archelaüs de la qualité de Roi. Mais parce que les ſoldats le proclamerent Roi auſſitôt après la mort de ſon pere, & qu'il commandoit en effet dans les Provinces qu'on lui ſoumit, comme s'il avoit été revêtu de la puiſſance royale, l'Evangile dit ici ; Qu'il *regnoit dans la Judée.* Or ſoit qu'Antipas parût être d'un naturel plus doux que ſon frere Archelaüs, qui fut même depuis, à cauſe de ſa tyrannie, relegué à Vienne dans les Gaules par l'Empereur ; ſoit qu'il y eût plus à craindre de la part d'un Prince que les ſoldats avoient proclamé Roi de Judée, pour un enfant que les Mages avoient nommé hautement le Roi des Juifs, il eſt marqué que ſaint Joſeph *fut averti pendant qu'il dormoit de ſe retirer en Galilée*, où commandoit Antipas. Et ſaint Chryſoſtome témoigne, que toute la fureur d'Herode étant tombée ſur Bethléem & ſur le pays d'alentour, Archelaüs pouvoit bien croire lui-même qu'après le carnage de tant d'enfans il n'avoit plus rien à craindre, puiſque celui qu'on craignoit ne pouvoit manquer d'y avoir été enveloppé avec tous les autres.

Chryſoſt. in Matt. homil. 9.

Dieu fait voir ici en autoriſant la juſte defiance qu'avoit ſaint Joſeph de la cruauté d'Archelaüs, & lui donnant ordre de ſe retirer non en Judée,

Digitized by Google

mais en Galilée, qu'on peut quelquefois ſans s'écarter de la juſte ſoumiſſion qu'on lui doit, ſuivre les regles que la ſageſſe nous préſente, lorſqu'elles ne ſe trouvent point oppoſées aux ordres de ſa conduite. Ce n'eſt point alors manquer de foi, mais c'eſt craindre de tenter Dieu, lequel n'oblige les hommes de renoncer aux lumieres de leur raiſon, que lorſqu'elles ſont contraires à celle de l'Evangile. Saint Hilaire trouve dans ce qui eſt arrivé à Joſeph, une figure de ce qu'on vit arriver depuis aux Apôtres, dont il étoit une image, en ce qu'ils ont comme lui été chargés de porter par tout J. C. qui leur a été confié comme le ſalut des nations. Ces Apôtres après la mort d'Herode Roi des Juifs, c'eſt-à-dire après la perte des Juifs mêmes qui étoient tombés dans la malediction de Dieu en faiſant mourir J. C. reçurent ordre d'aller prêcher, c'eſt-à-dire d'aller porter J. C. dans la Judée: car ils étoient premierement envoyés vers les brebis perdues de la maiſon d'Iſrael. Mais trouvant les Juifs dominés par l'infidelité qu'ils avoient héritée de leurs peres, ils s'éloignerent d'eux & ſe retirerent. *Ayant depuis été avertis* d'en-haut, c'eſt-à-dire connoiſſant par la lumiere du ciel l'effuſion du Saint-Eſprit ſur les Gentils, au-lieu de porter J. C. en Judée, comme ils y avoient été envoyés, ils porterent en Galilée, c'eſt-à-dire vers les Gentils, celui qui eſt nommé la vie & le ſalut des nations.

Hilar. in Matth. canon. 2.

Joſeph alla donc demeurer à Nazareth, afin que ce qui avoit été dit du CHRIST par les Prophetes, qu'*il ſeroit nommé Nazaréen*, fût accompli. On a vu auparavant que ſaint Joſeph & la ſainte Vierge étoient déja retournés à Nazareth,

Luc. 2. 39.

depuis qu'ils eurent offert l'enfant JESUS dans le temple, & avant leur fuite en Egypte. C'étoit même dans cette ville qu'il avoit été conçu si miraculeusement, comme l'histoire en est rapportée dans saint Luc. Mais parce que la publication de l'Edit de l'Empereur, qui ordonnoit un dénombrement general des habitans de tout l'Empire Romain, avoit obligé chacun de s'aller faire enregistrer dans la ville d'où il étoit; & qu'ainsi Joseph s'en étant allé à Bethléem qui étoit sa ville, étant celle de David, le Sauveur y étoit né; saint Matthieu marque exprès qu'il fit depuis sa demeure à Nazareth, afin qu'on vît l'accomplissement de ce qu'avoient dit les Prophetes : Que le CHRIST *seroit nommé Nazaréen*, parce qu'il fut élevé à Nazareth. On ne voit point toutefois dans l'Ecriture aucun passage où cela soit dit en termes formels. Aussi saint Jerôme témoigne que c'est pour cette raison que l'Evangeliste parle en general des Prophetes, sans en désigner un en particulier. Car il fait juger par là, ajoute ce Pere, qu'il ne citoit pas les propres paroles de l'Ecriture, mais le sens qu'elles renfermoient : *Nazaréen* signifie saint, séparé, & consacré au Seigneur. Or toutes les Ecritures, comme il dit encore, nous déclarent que le CHRIST seroit vraiment saint, d'une sainteté qui devoit le séparer de la corruption de tout le reste des hommes. Mais nous pouvons dire encore avec saint Jerôme, que selon l'intelligence de l'hébreu, la vérité de ces paroles se trouve dans le Prophete Isaïe, lorsqu'il est dit du Messie : *Qu'il sortiroit un rejetton de la tige de Jessé, & qu'une fleur devoit naître de sa racine;* parce que le mot hébreu *Netzer*, signifie fleur ou rejetton, & qu'on devroit

Luc. 1. 26. *Ibid.* 1. *v.* 1. *&c.*

Hieron. in Matt. to. 4. *col.* 10.

Isa. 11. 1

effectivement, ſelon les anciens commentaires hébreux, écrire au-lieu de Nazareth, *Netzaret*, dérivé de Netzer, qui avoit fait appeller cette ville du même nom. Ainſi quelques Interpretes ont cru que le ſaint Evangeliſte faiſant exprès alluſion à ce ſens que nous marquons, a voulu lever en quelque ſorte le ſcandale que cauſa depuis le nom de Nazaréen dont on nommoit communément J. C. Car il nous donne lieu, ſelon eux, d'entendre que ſi les hommes le nommoient ainſi par mépris, à cauſe qu'il avoit été élevé à Nazareth que l'on regardoit alors comme une ville très-mépriſable, c'étoit néanmoins pour vérifier en même-temps le témoignage que les Ecritures rendoient de lui, en marquant qu'il ſeroit la fleur de la maiſon de Jeſſé, le Saint des Saints & la ſainteté même, & que dans ſa vie & dans ſa mort il paroîtroit véritablement conſacré à Dieu.

C'eſt donc lui qu'on doit regarder comme le chef & le modele de tous les vrais Nazaréens, non dans le ſens auquel on diſoit, Qu'il ne pouvoit rien venir de bon de Nazareth; mais au ſens ſelon lequel en ont parlé les Prophetes, qui l'ont nommé la fleur de la pureté, de la ſainteté; & le Saint des Saints, vraiment ſéparé de toute corruption, & conſacré tout à Dieu. Ceux qui appartiennent à ce chef divin comme ſes membres, s'appliquent de même à ſe ſéparer de tout ce qui eſt impur, pour ſe rendre dignes de s'approcher de plus en plus de celui qui eſt nommé dans les Ecritures un feu dévorant & conſumant, & qui ne peut rien ſouffrir qui ſe ſente de l'impureté & de la corruption. *Joan. 1. 46. & 7. 52.*

CHAPITRE III

1. EN ce temps-là Jean-Baptiſte vint prêcher au deſert de Judée,

1. IN diebus autem illis venit Joannes Baptiſta prædicans in deſerto Judææ,

Marc. 1. 4. Luc. 3. 3. 2. en diſant : Faites pénitence ; car le royaume des cieux eſt proche.

2. & dicens : Pœnitentiam agite ; appropinquavit enim regnum cœlorum.

3. C'eſt lui qui a été marqué par le Prophete Iſaïe, *Iſai. 40. 3.* lorſqu'il dit ; *On a entendu la* voix de celui qui crie dans le *Marc. 1. 3.* deſert : Préparez la voie du *Luc. 3. 4.* Seigneur, rendez droits ſes ſentiers,

3. Hic eſt enim qui dictus eſt per Iſaiam prophetam dicentem : Vox clamantis in deſerto : Parate viam Domini, rectas facite ſemitas ejus.

4. Or Jean avoit un vêtement de poil de chameau, & une ceinture de cuir autour de ſes reins ; & ſa nourriture étoit des ſauterelles & du miel ſauvage.

4. Ipſe autem Joannes habebat veſtimentum de pilis camelorum, & zonam pelliceam circa lumbos ſuos : eſca autem ejus erat locuſtæ, & mel ſylveſtre.

Marc. 1. 5. 5. Alors la ville de Jeruſalem, toute la Judée, & tout le pays des environs du Jourdain venoient à lui ;

5. Tunc exibat ad eum Jeroſolyma, & omnis Judæa, & omnis regio circa Jordanem,

6. & confeſſant leurs péchés ils étoient baptiſés par lui dans le Jourdain.

6. & baptiſabantur ab eo in Jordane, confitentes peccata ſua.

7. Mais voyant pluſieurs des Phariſiens & des Saddu-

7. Videns autem multos Phariſæorum & Sad

ducæorum, venientes ad baptiſmum ſuum, dixit eis: Progenies viperarum, quis demonſtravit vobis fugere à ventura ira?

céens qui venoient à ſon baptême, il leur dit: Race de viperes: qui vous a appris à fuir ″ la colere qui doit tomber ſur vous?

8. Facite ergo fructum dignum pœnitentiæ.

8. Faites donc de dignes fruits de pénitence.

9. Et ne velitis dicere intra vos: Patrem habemus Abraham; dico enim vobis, quoniam potens eſt Deus de lapidibus iſtis ſuſcitare filios Abrahæ.

9 Et ne penſez pas dire en vous-mêmes: Nous avons Abraham pour pere; puiſque je vous déclare que Dieu peut ″ faire naître de ces pierres mêmes des enfans à Abraham.

Joan. 8. 39.

10. Jam enim ſecuris ad radicem arborum poſita eſt. Omnis ergo arbor, quæ non facit fructum bonum, excidetur & in ignem mittetur.

10. Car la coignée eſt déja miſe à la racine des arbres. Tout arbre donc qui ne produit point de bon fruit ſera coupé & jetté au feu.

11. Ego quidem baptiſo vos in aqua in pœnitentiam: qui autem poſt me venturus eſt, fortior me eſt, cujus non ſum dignus calceamenta portare: ipſe vos baptiſabit in Spiritu ſancto, & igni.

11. Pour moi je vous baptiſe dans l'eau pour *vous porter à* la pénitence; mais celui qui doit venir après moi eſt plus puiſſant que moi, & je ne ſuis pas digne de porter ſes ſouliers. C'eſt lui qui vous baptiſera dans le Saint-Eſprit & dans le feu.

Marc. 1. 8. *Luc.* 3. 16. *Joan.* 1. 26. *Act.* 1. 5.

12. Cujus ventilabrum in manu ſua, & permundabit aream ſuam: & congregabit triticum ſuum in horreum, pa-

12. Il a ſon van en ſa main, & il nettoyera parfaitement ſon aire: il amaſſera ſon bled dans le grenier, mais il brû-

✝. 7. *lettr.* la colere à venir. ✝. 9. *lettr.* peut ſuſciter.

lera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.

leas autem comburet igni inextinguibili.

Marc.1. 8. 13. Alors JESUS vint de la Galilée au Jourdain trouver Jean pour être baptiſé par lui.

13. Tunc venit Jeſus à Galilæa in Jordanem ad Joannem, ut baptiſaretur ab eo.

14. Mais Jean s'en // défendoit, en diſant : C'eſt moi qui dois être baptiſé par vous, & vous venez à moi ?

14. Joannes autem prohibebat eum, dicens : Ego à te debeo baptiſari, & tu venis ád me ?

15. Et JESUS lui répondit : Laiſſez-moi faire pour cette heure ; car c'eſt ainſi // que nous devons accomplir toute juſtice. // Alors Jean ne lui réſiſta plus.

15. Reſpondens autem Jeſus, dixit ei : Sine modò : ſic enim decet nos implere omnem juſtitiam. Tunc dimiſit eum.

16. Or JESUS ayant été baptiſé ſortit auſſitôt hors de l'eau ; & en même-temps les *Luc. 3. 22.* cieux lui furent ouverts ; il vit l'Eſprit de Dieu qui deſcendit en forme de colombe, & qui vint *ſe repoſer* ſur lui.

16. Baptiſatus autem Jeſus confeſtim aſcendit de aqua ; & ecce aperti ſunt ei cœli : & vidit Spiritum Dei deſcendentem ſicut columbam, & venientem ſuper ſe.

Luc. 9. 35. 2. Petr. 1. 17. 17. Et au même inſtant une voix ſe fit entendre du ciel, qui diſoit : Celui-ci eſt mon fils bien-aimé // dans lequel j'ai mis toute mon affection.

17. Et ecce vox de cœlis dicens : Hic eſt filius meus dilectus, in quo mihi complacui.

℣. 14. *lettr.* l'empêchoit.
℣. 15. *lettr.* qu'il eſt bienſéant.
Ibid. *lettr.* Alors il le laiſſa *faire*

℣. 17. *autr.* dans lequel je me plaît uniquement.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *EN ce temps-là Jean-Baptiſte vint prêcher au deſert de Judée.*

Il ſe paſſa plus de vingt années depuis que JESUS revint de l'Egypte à Nazareth, juſqu'à la prédication de ſaint Jean dont il eſt parlé ici. Lors donc que ſaint Matthieu après avoir dit que Joſeph revint avec l'enfant & ſa mere en Galilée, ajoute : *Qu'en ce temps-là Jean-Baptiſte vint prêcher, &c.* il faut entendre non que cet évenement arriva lorſqu'ils revinrent de l'Egypte, mais en general dans le temps qu'ils *demeuroient à Nazareth.* Car il ne dit rien de tout ce qui ſe paſſa, ſoit lorſque l'enfant JESUS demeura parmi les Egyptiens, ſoit dans le cours de tant d'années qu'il vêcut d'une vie cachée dans la ville de Nazareth, ſans manifeſter aux hommes ce qu'il étoit. Et en cela il voulut ſans doute faire connoître à ſes diſciples, que la vie cachée aux yeux du monde eſt une excellente préparation pour les grandes œuvres où il les appelle, & que c'eſt à l'ombre de cette vie inconnue, que les plantes du Pere éternel, comme elles ſont appellées dans l'Evangile, s'élevent plus ſurement pour être dignes de devenir de ces arbres qui ſont capables de recevoir ſur leurs branches les oiſeaux du ciel.

Matth. 15. 13.

Matth. 13. 32.

Saint Jean fils de Zacharie & d'Eliſabeth, dont la naiſſance miraculeuſe eſt rapportée dans ſaint Luc, a été ſurnommé Baptiſte à cauſe du miniſtere auquel il fut deſtiné. Et ce miniſtere conſiſtoit à

Luc. 1. 5. &c.

Digitized by Google

donner un baptême de préparation & de pénitence à ceux qui vouloient se disposer à recevoir celui de J. C. Ce digne ministre du Fils de Dieu *vint* donc *prêcher dans le désert de Judée ;* c'est-à-dire, non pas dans les environs de sa maison paternelle, comme l'ont cru quelques-uns ; mais dans le désert nommé proprement *le désert de la Judée*, qui étoit au-deçà du Jourdain, le long de ce fleuve, entre l'orient & le nord, à l'extrémité duquel étoient *Ennon* & *Salim*. Quel prodige, s'écrie un grand Saint, de voir paroître tout d'un coup sur le rivage du Jourdain le fils d'un Prêtre qui avoit passé trente années au fond d'un désert, & de l'entendre parler un langage tout nouveau ; c'est-à-dire prêcher la nécessité de la pénitence à tous ceux qui se rencontrerent d'abord en ce lieu, ou qui excités par le bruit de sa réputation, y accoururent dans la suite !

Chryſoſt. in Matt. hom. 10.

℣. 2. *En disant : Faites pénitence ; car le royaume des cieux est proche.*

Saint Jean-Baptiste est le premier, selon la remarque d'un ancien Pere, qui prêche le royaume des cieux : & c'étoit un privilege reservé au saint Précurseur de J. C. Les Juifs avoient attendu jusqu'alors un Messie, dont le regne tout rempli d'éclat les rendît heureux sur la terre, & triomphans de leurs ennemis. Car dans tout le temps de l'ancienne loi on promettoit des biens temporels, & on attachoit des récompenses terrestres à l'observation fidelle des commandemens de Dieu. Mais comme le temps de la loi nouvelle étoit arrivé, Jean le précurseur du Fils de Dieu commence à parler ouvertement de la vérité, dont le commun du peuple Juif n'avoit jusqu'alors envi-

Hieron. in Matt. to. 4. col. 10.

Digitized by Google

ſagé que la figure. Ainſi il fait retentir, non dans la ville de Jeruſalem, ni au milieu des autres villes, mais dans le déſert, où l'Eſprit de Dieu aime mieux ordinairement ſe faire entendre au cœur de l'homme, cette voix ſi ſurprenante & ſi inconnue : *Faites pénitence ; car le royaume des cieux eſt proche.* C'eſt donc de même que s'il leur eût dit : Le temps approche de l'accompliſſement des promeſſes qu'on vous a faites depuis tant de ſiecles, non d'un royaume temporel & paſſager, tel que vous vous l'êtes figuré juſqu'à préſent, & que vous l'avez toujours attendu, mais *du Royaume des cieux*, d'où vos crimes vous avoient exclus, & dont la porte va être ouverte par la pénitence. Il prêche la pénitence, dit ſaint Hilaire, à l'approche du Royaume des cieux ; parce que c'étoit par la pénitence qu'ils pouvoient revenir de l'égarement où ils étoient, & ſe retirer de l'abîme de leurs crimes, en rougiſſant ſalutairement de leurs déſordres, & en prenant une ferme réſolution d'y renoncer. Or ce Royaume des cieux ſe peut entendre ſelon deux vues differentes, qui reviennent néanmoins à la même choſe. Car c'eſt proprement le regne de J. C. dans les ames ; ſoit qu'on le regarde dans le temps préſent, où ſa grace détruit peu à peu en elles tous les reſtes de l'empire du démon & du regne du peché ; ſoit qu'on l'enviſage dans le temps à venir, où le Seigneur regnera très-parfaitement en elles, quand ce corps mortel, comme dit ſaint Paul, *aura été revêtu de l'immortalité* dans la gloire. Saint Jean Chryſoſtome entend par ce *Royaume des cieux*, le premier & le ſecond avenement de J. C.

Hilar. in Matth. canon. 2.

1. Corint. 15. 54.

Chryſ. in Matth. hom. 10.

℣. 3. *C'eſt lui qui a été marqué par le Prophete*

Isaïe, lorsqu'il dit: On a entendu *la voix de celui qui crie dans le desert.*

Le premier sens litteral & historique de ce passage d'Isaie, marquoit la promesse que Dieu fit à Jerusalem par ce Prophete de venir à son secours après que ses peuples auroient été enlevés à Babylone en punition de leurs crimes. Et il se sert pour cela d'une expression métaphorique, en disant; qu'on entendroit dans le desert, c'est-à-dire dans la Judée même devenue deserte par l'enlevement & l'esclavage de ses habitans, la voix des hérauts qui crieroient, qu'on préparât promptement les chemins pour le Seigneur, en les redressant & en les applaniſſant comme on a accoutumé de faire par-tout où les Rois doivent passer. Mais selon l'intention du Saint-Esprit, le vrai sens de ce passage regardoit aussi l'avenement du Fils de Dieu, qui s'étant incarné pour sauver Jerusalem & racheter ses captifs, se préparoit à venir leur annoncer les vérités de son Evangile, & établir par sa grace son regne tout spirituel dans leurs cœurs. L'on peut être cependant surpris de ce que l'Evangéliste applique à saint Jean les paroles d'Isaïe, & déclare que ce Prophete l'a marqué lorsqu'il a dit, qu'on l'entendroit crier dans le desert: *Préparez la voie du Seigneur, &c.* Car saint Jean dans sa prédication rapportée par les saints Evangélistes, a dit seulement: *Faites pénitence.* Nous devons donc avec saint Jean Chrysostome, considerer le rapport qui se trouve non pas tant dans les paroles que dans les pensées d'Isaïe & de S. Jean. Et ainsi lorsqu'Isaïe dit de saint Jean, Qu'il *criera dans le desert: Préparez la voie du Seigneur;* & que le même saint Jean dit seulement: *Faites*

Digitized by Google

pénitence, ou *faites de dignes fruits de pénitence*; ces paroles du Prophete & ces paroles du ſaint Précurſeur, quoique differentes en apparence, ne marquent, ſelon ce Pere, que la même choſe; c'eſt-à-dire que Jean-Baptiſte prépare la voie au Meſſie, non pas en donnant la grace, ni en remettant les péchés des hommes, ce qui étoit reſervé à J. C. même, mais en diſpoſant leur cœur à le recevoir par l'humble aveu de leurs fautes. Il leur faiſoit voir de quelle maniere ils pourroient donner un accès favorable à celui, qui comme Roi & comme Sauveur, venoit établir ſon regne & ſa grace dans leurs ames. Et il leur repréſentoit la néceſſité d'aplanir les voies; c'eſt-à-dire d'ôter les obſtacles du péché & de l'orgueil qui étoient comme des montagnes oppoſées entre des hommes pecheurs, & le CHRIST qui étoit le Saint des Saints.

Il étoit très-important de faire ainſi remarquer aux Juifs, que les Prophetes leur avoient prédit pluſieurs ſiecles auparavant ce qu'ils voyoient s'accomplir alors, afin qu'ils ne puſſent s'excuſer de recevoir comme ils devoient celui qui étoit attendu depuis tant de temps. Car le Saint-Eſprit qui parloit par ces Prophetes, avoit eu ſoin de faire prédire ſi exactement tout ce qui devoit arriver en ce temps-là, qu'ils avoient marqué le Précurſeur auſſi-bien que le Meſſie, & déſigné juſqu'au lieu où il devoit faire ſa prédication, afin que rien ne manquât pour faire connoître au peuple de Dieu le temps précis de la viſite ſi déſirée du Sauveur des hommes.

℣. 4. *Or Jean avoit un vêtement de poil de chameau, & une ceinture de cuir autour de ſes reins, &c.*

Tout reſpiroit la ſimplicité & la pénitence dans

le vêtement & dans tout l'extérieur de saint Jean-Baptiste. Et tel devoit être le premier prédicateur de la pénitence, qui commençoit à annoncer aux enfans des hommes plongés jusqu'alors dans une vie toute charnelle, une vie opposée aux sens & ennemie de la chair. Ce grand Saint ayant demeuré au fond du desert comme en un ciel, passe de ce desert au milieu des peuples, comme un Ange qui viendroit du ciel sur la terre. Il n'avoit nourri son corps que de sauterelles & de miel sauvage, tandis que son ame s'étoit nourrie & engraissée du pain de la vérité. Et paroissant tout d'un coup aux yeux des hommes comme un modele de mortification, il vient leur donner une nourriture inconnue aux sens & propre pour la sanctification de leurs ames. Si donc un homme dont toute la vie a été si sainte, si le plus grand des Prophetes & des hommes, si celui qui s'approchoit de Dieu avec tant de liberté & de confiance par la pureté de son cœur, n'a pas laissé de préferer une pénitence si austere à toutes les délices de la terre; comment pourrons-nous nous autres, s'écrie saint Jean Chrysostome, nous excuser dans notre extrême délicatesse? Comment nous que tant de pechés rendent redevables à la divine justice, au-lieu d'embrasser quelque chose de sa pénitence, ouvrons-nous si hardiment par l'excès de notre molleſſe cent portes à notre ennemi, afin qu'il entre en notre ame & s'en rende maître?

Comme il paroît étonnant qu'un homme ait pu se nourrir de sauterelles, quelques Anciens ont entendu par ce mot toute autre chose que les insectes connus communément sous ce nom. Mais s'il étoit vrai, comme ils le prétendent, que les sauterelles

Levit. 11. 22. *Hieron.*

ſauterelles fuſſent d'une nature à ne pouvoir être mangées, Dieu ne les auroit pas fait mettre au nombre des animaux cenſés purs que les Juifs pouvoient manger. Auſſi ſaint Jerôme témoigne que les orientaux & les peuples de l'Afrique s'en nourriſſoient, y en ayant une très-grande quantité dans la vaſte étendue des deſerts brûlés de ces pays-là. Et un Hiſtorien rapporte, que certains peuples d'Ethiopie n'avoient pas même d'autre nourriture que ces animaux, qu'ils ſaloient & faiſoient ſécher à la fumée pour les conſerver.

adv. Jov. l. 2. to. 1. p. 523. nov. edit. t. 4. part. 2. col. 201.

Plin. l. 6. cap. 30.

℣. 5. 6. *Alors ceux de Jeruſalem, de toute la Judée; &c. venoient à lui; & en confeſſant leurs pechés, ils étoient baptiſés par lui dans le Jourdain.*

Le langage tout nouveau de ſaint Jean-Baptiſte, qui ne parloit, dit ſaint Jean Chryſoſtome, que du ciel, que d'un royaume éternel, & que des ſupplices de l'enfer, excita bien-tôt les peuples à ſe rendre auprès de lui. On commença à écouter avec frayeur & reſpect de telles prédications ſoutenues par une vie toute angélique. Et le bruit de ce prodige s'étant répandu par-tout, l'on vit accourir de toutes parts un grand nombre de perſonnes dont le changement ſoudain parut quelque choſe d'auſſi ſurprenant, que ce qu'on leur annonçoit pouvoit les ſurprendre eux-mêmes. Ils furent frappés de ces paroles : *Faites pénitence, parce que le Royaume de Dieu eſt proche.*

Ils reconnurent leurs pechés; ils les confeſſèrent, non pas ſeulement en général comme le prétendent les hérétiques, mais encore en particulier, ſelon qu'il eſt dit expreſſément dans les Actes, qu'ils le firent dans la ſuite : & ils ſe ſoumirent à recevoir le baptême de S. Jean. Or ils recevoient ce

Eſtius in hunc loc. Act. 19. 18.

baptême, non pas pour être lavés de leurs crimes, mais pour être mieux disposés au baptême véritable du Messie qui devoit les rendre purs ; & pour témoigner en recevant cette ablution extérieure, qu'ils desiroient travailler par la pénitence à se purifier intérieurement de tous leurs pechés.

℣. 7. 8. *Mais voyant plusieurs des Pharisiens & des Sadducéens qui venoient à son baptême, il leur dit : Race de viperes ; qui vous a appris à fuir la colere qui doit tomber sur vous ? &c.*

Les Pharisiens & les Sadducéens étoient deux sectes célebres parmi les Juifs. Les premiers affectoient une plus grande régularité de vie, & s'étoient acquis un si grand credit parmi le peuple, qu'on les regardoit comme les maîtres de la piété, quoiqu'ils fussent tout remplis d'orgueil & d'hypocrisie : & c'est pour cela que J. C. les a comparés à *des sepulcres blanchis, qui au-dehors paroissoient beaux aux yeux des hommes, mais qui au-dedans sont pleins d'ossemens de morts & de toute sorte de pourriture.* Les Sadducéens qui étoient des hommes riches, nioient la résurrection des morts, & avoient plusieurs autres sentimens opposés à la foi des Juifs.

Matth. 23. 27.

Cependant, comme les uns & les autres venoient à saint Jean pour recevoir son baptême, on peut s'étonner des reproches qu'il leur fait, & de cette dureté apparente avec laquelle il leur parle. Car enfin, dit saint Chrysostome, ne sembloit-il pas devoir les louer plutôt lorsqu'ils paroissoient convertis, que leur faire des reproches ? Et ne méritoient-ils pas d'être reçus avec joie, lorsqu'abandonnant les villes ils venoient dans le desert entendre prêcher la vérité ? Mais il paroît, selon la remarque du même Pere, que Dieu avoit décou-

Chrys. in Matth. hom. 11.

vérr à S. Jean le fond de leurs cœurs ; & que comme la nobleſſe & la vertu de leurs peres les enfloit d'orgueil, il étoit beſoin qu'il coupât d'abord la racine de cette vaine préſomption. Il les nomme donc *race de viperes* ; & par-là il leur fait voir qu'ils avoient plus de ſujet de s'humilier d'être nés de peres méchans, ſuperbes & hypocrites dont ils imitoient les vices, que non pas d'être deſcendus d'Abraham & des autres Patriarches, dont ils étoient très-éloignés d'imiter la piété. Car les comparant à la vipere qui eſt un ſerpent très-venimeux, il donne à entendre que c'étoient des hommes remplis de venin & de malice, & dignes enfans de leurs peres. Ainſi la demande qu'il leur fait en leur diſant : *Qui vous a appris à fuir la colere qui doit tomber ſur vous ?* eſt une marque, ou de l'admiration où il étoit de la grace que Dieu vouloit faire à des hommes ſi ſuperbes, ou de la défiance très-juſte qu'il pouvoit avoir de la diſpoſition intérieure de pluſieurs d'entre eux. Car c'eſt de même que s'il leur eût dit : Comment vous autres qui reſſemblez véritablement à des viperes par le venin dont votre cœur eſt tout rempli ; comment vous qui perſécutez ordinairement les juſtes, & qui avez moins la vérité que l'apparence de la juſtice, pouvez-vous avoir été perſuadés de recourir à la pénitence comme au remede établi contre les peines éternelles ; puiſque ou vous faites profeſſion de ne les pas croire, ou la vaine préſomption d'une fauſſe juſtice vous en ôte toute la crainte.

Il eſt en effet aſſez vraiſemblable que pluſieurs de ces Sadducéens & de ces Phariſiens vinrent au baptême de ſaint Jean plus par une eſpece de politique & de complaiſance envers les Juifs dont

ils cherchoient la faveur, que par une véritable piété. Mais il eſt même certain qu'il y en eut qui rejetterent ce baptême avec mépris; puiſqu'un autre Evangéliſte dit formellement, Que *les Phariſiens & les Docteurs de la loi mépriſerent le conſeil de Dieu ſur eux, ne s'étant point fait baptiſer par Jean.* Quant à ceux qui reçurent avec piété le baptême de ſaint Jean, il leur dit; *Faites donc de dignes fruits de pénitence:* c'eſt-à-dire, ſi vous êtes véritablement touchés de Dieu, & ſi vous voulez travailler à vous rendre dignes d'éviter les effets terribles de ſa colere, faites connoître par des œuvres d'une piété ſincere, que vous déteſtez votre vie paſſée. » Ne » venez point à mon baptême avec cette legereté ordinaire qui vous porte à vous convertir pour un » moment, & à retomber dans vos déſordres. Ce » que Dieu fait aujourd'hui eſt bien élevé au-deſſus » de ce qu'il faiſoit du temps des Prophetes. Le Roi » de ce royaume éternel que je vous annonce vient » en perſonne pour vous apprendre les regles d'une » ſageſſe plus ſublime, qui vous appelle au ciel même, & à une vie toute céleſte. C'eſt pourquoi je » vous parle maintenant des ſupplices de l'enfer » qu'on vous a cachés juſqu'ici, & je vous apprends » que les biens que vous devez eſperer, & que les » maux que vous devez craindre ſont éternels. » C'eſt ainſi que ſaint Chryſoſtome fait parler ſaint Jean-Baptiſte, ou plutôt qu'il éclaircit le ſens enfermé dans les paroles du ſaint Précurſeur de J. C.

Luc. 7. 30.

Chryſ. in Mat. hom. 11.

℣. 9. *Et ne penſez pas dire en vous-mêmes: Nous avons Abraham pour pere; puiſque je vous déclare que Dieu peut faire naître de ces pierres mêmes des enfans à Abraham.*

Les Juifs, & ſur-tout les Phariſiens qui étoient

les plus ſuperbes d'entre les Juifs, ſe faiſoient un vain honneur d'avoir Abraham pour pere, & s'attribuoient en quelque ſorte la juſtice de cet ancien Patriarche, à cauſe qu'ils étoient tous deſcendus de lui. C'eſt auſſi ce qu'ils répondirent depuis à J. C. lorſqu'il les exhortoit à devenir ſes diſciples, & à *connoître la vérité qui devoit les rendre libres : Nous ſommes*, lui diſoient-ils, *de la race d'Abraham, & nous n'avons jamais été eſclaves de perſonne.* Et ſur ce que J. C. leur repliqua, *Que tous ceux qui commettoient le peché étoient eſclaves du peché* ; ils lui répondirent de nouveau avec une vaine confiance en eux-mêmes, Qu'ils *avoient Abraham pour pere* ; ce qui l'obligea de les preſſer de plus près, en leur diſant : *Si vous êtes les enfans d'Abraham, faites donc les œuvres qu'Abraham a faites.* *Jean.* 8. 33. &c.

C'eſt cette fauſſe préſomption des Phariſiens & des Sadducéens, que ſaint Jean-Baptiſte qui connoiſſoit par la lumiere de Dieu le fond de leurs cœurs, combat ici très-fortement. Et il ne pouvoit les humilier davantage qu'en leur déclarant, comme il fait, Que Dieu étoit tout-puiſſant pour ſubſtituer en leur place de vrais enfans de la foi d'Abraham, en les faiſant naître, s'il étoit beſoin, des pierres mêmes qu'ils voyoient devant leurs yeux : qu'ainſi ils devoient appréhender d'être rejettés du nombre de ſes enfans, s'ils n'imitoient ſa piété & ſon humble obéiſſance envers Dieu. Quelques Peres ont expliqué ces paroles en un ſens métaphorique ou figuré, comme ſi ſaint Jean avoit dit, que Dieu pouvoit faire de dignes enfans d'Abraham des cœurs auſſi endurcis que la pierre, c'eſt-à-dire, des Payens mêmes : ce qui marquoit en effet la converſion des Gentils. Mais *Eſtius in Luc. cap.* 3. 8.

on peut auſſi, ſelon la lettre, entendre par ces paroles, avec ſaint Jerôme & pluſieurs autres Interpretes, qu'il n'étoit rien d'impoſſible à Dieu, & qu'il lui étoit facile de retrancher toute leur vaine oſtentation en créant de ces pierres mêmes qu'ils voyoient, des hommes qui devinſſent véritablement les enfans & les heritiers de la foi d'Abraham. Car, comme dit admirablement ſaint Hilaire, Dieu ne cherche pas la ſucceſſion qui n'eſt que ſelon la chair, mais celle qui eſt ſelon la foi. Ainſi la dignité de notre origine conſiſte dans les exemples de vertu que nous ont laiſſé nos peres pour les imiter, & la gloire de nos ancêtres ne paſſe juſqu'à nous, que lorſqu'elle eſt accompagnée de leur foi: *Non enim ſucceſſio carnes quæritur, ſed fidei hereditas. Dignitas igitur originis in operum conſiſtit exemplis, & proſapiæ gloria fidei imitatione retinetur.* Saint Jean Chryſoſtome a cru que Dieu avoit marqué quelque choſe de ſemblable à ce que ſaint Jean dit ici, lorſqu'il avoit dit à Iſrael par la bouche de ſon Prophete: *Regardez la pierre dure dont vous avez été taillés, & cette carriere profonde dont vous avez été tirés. Jettez les yeux ſur Abraham votre pere & ſur Sara qui vous a enfantés.* C'eſt donc de même que ſi le ſaint Précurſeur leur avoit dit; Si Dieu rendit autrefois Abraham pere d'une maniere ſi admirable, qu'il ſembloit qu'il lui eût fait naître un fils de la pierre, il peut faire encore très-aiſément la même choſe. Craignons, nous autres, que ce que ſaint Jean diſoit aux Juifs, ne nous regarde en quelque façon auſſi-bien qu'eux. Craignons de dégénérer de la foi des ſaints Apôtres, qui nous ont, comme dit ſaint Paul, engendrés en J.C. & dont nous devons nous rendre les imitateurs,

Hieron. in Matt.

Hilar. in Matth. can. 2.

Iſai. 51. 1. 2.

1. Cor. 4. 15.

ſi nous voulons être regardés comme les enfans de leur charité & de leur foi. Craignons de retomber dans la baſſeſſe de l'origine de nos anciens peres, ces infideles de qui nous ſommes deſcendus ſelon la chair, & qui ſe laiſſant, dit ſaint Paul, conduire vers les pierres & les idoles muettes, leur devenoient ſemblables par la dureté & l'inſenſibilité de leur cœur. 1. Cor. 12. 2.

℣. 10. *Car la cognée eſt déja miſe à la racine des arbres. Tout arbre donc qui ne produit point de bon fruit, ſera coupé & jetté au feu.*

C'eſt-à-dire, que J. C. va détruire par ſa divine préſence toute la fauſſe gloire des Juifs, & toute cette vaine confiance qu'ils avoient en la nobleſſe de leur origine; & qu'il les devoit retrancher comme des arbres infructueux en les condamnant au feu éternel, s'ils ne ſe hâtent de produire de bons fruits par la pénitence, & s'ils ne ſe rendent dignes d'être regardés comme les enfans d'Abraham, non pas ſeulement ſelon la chair, mais ſelon la foi. Car c'eſt de ſa foi que ſaint Paul a fait l'éloge, lorſqu'il a dit, Qu'elle le porta *à demeurer dans la terre que Dieu lui avoit promiſe, comme dans une terre étrangere, à cauſe qu'il attendoit cette cité bâtie ſur un ferme fondement dont Dieu même eſt le fondateur & l'architecte.* Les Juifs étoient extrémement endurcis, & paroiſſoient comme inſenſibles aux menaces des Prophetes. L'on voit même dans l'Ecriture qu'ils ne craignoient pas de leur dire inſolemment en parlant de Dieu: *Qu'il ſe hâte donc; que ce qu'il doit faire arrive bien-tôt; afin que nous le voyions; que l'arrêt du Saint d'Iſrael s'execute, afin que nous en reconnoiſſions la vérité.* Or ils parloient de la ſorte, parce que les maux qu'on leur prédiſoit n'arrivoient pour l'ordi- Hebr. 11. 9. 10. Iſ. 5. 19.

nâire qu'après une longue ſuite d'années. Saint Jean jugea donc qu'il étoit beſoin de les retirer de cet aſſoupiſſement, & c'eſt pour cela qu'il leur repréſente le malheur dont il les menace, comme étant tout prêt de fondre ſur eux. Car c'eſt de même, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que s'il leur eût dit : » Celui dont je vous annonce la venue n'eſt pas comme les autres Prophetes un ſerviteur : mais c'eſt le Seigneur de tout l'univers qui doit tirer une terrible vengeance de ceux qui mépriſent ſa parole... La cognée eſt déja à la racine : mais vous pouvez encore arrêter le coup, ſi vous vous convertiſſez en changeant de vie.

Chryſ. ſt. in Mat. hom. 11.

℣. 11. *Pour moi je vous baptiſe dans l'eau*, afin de vous porter *à la pénitence : mais celui qui doit venir après moi eſt plus puiſſant que moi, & je ne ſuis pas digne de porter ſes ſouliers. Car c'eſt lui qui vous baptiſera dans le Saint-Eſprit & dans le feu.*

Hilar. in Matt. can. 2.

La loi ne pouvant par elle-même ſauver les hommes, il n'appartient qu'à J. C. de leur apporter le vrai ſalut. Ainſi ſaint Jean après avoir effrayé les Juifs, par les menaces de la divine Juſtice, les raſſure en leur donnant lieu de tout eſperer de la vertu efficace du baptême du Meſſie, dont le ſien n'étoit qu'une image ; car il ſe rabaiſſe profondément pour relever d'autant plus la puiſſance de celui dont il étoit ſeulement le précurſeur. Ce qui donna néanmoins, ſelon ſaint Luc, occaſion à ſaint Jean de parler ainſi, ſur le ſentiment où il connut qu'étoit le peuple, qui doutoit s'il n'étoit point lui-même le CHRIST. Car voulant lever tout-d'un-coup leurs doutes, il leur déclare qui il eſt, & qui eſt celui dont il annonce l'avénement ; & il leur explique en même temps la nature de ſon baptême, qui n'é-

Luc. 3. 15. 16.

soit que pour laver extérieurement & pour préparer à celui de J. C. Il leur fait voir que cet Homme-Dieu, dont il se disoit le précurseur, étoit si grand & si élevé au-dessus de lui, qu'il n'étoit pas même digne de porter ses souliers; c'est-à-dire, de lui rendre les derniers services. Et *la force* ou la vertu qui accompagne son baptême, leur disoit-il, surpasse de telle sorte le mien; qu'au lieu que c'est seulement dans l'eau extérieure que je vous lave, ce sera *dans le Saint-Esprit & dans le feu* tout divin de son amour que J. C. vous baptisera. Or le Saint-Esprit étant la source de tous les dons qui peuvent rendre les hommes heureux, saint Chrysostome nous fait remarquer que lorsqu'il est dit que JESUS devoit *baptiser dans le Saint-Esprit*, cela marquoit que ceux qui croiroient en lui & qui recevroient son baptême, seroient comme plongés dans cette divine fontaine des graces & des dons du ciel. Le mot de *feu* qu'il ajoute, est pour expliquer en quelque sorte l'effet que devoit produire dans les fideles l'infusion du Saint-Esprit, qui semblable, pour le dire ainsi, à ces langues de feu, sous la figure desquelles il a voulu descendre sur ses Disciples au jour de la Pentecôte, embrasa leurs cœurs du feu céleste que le Fils de Dieu dit lui-même qu'il étoit venu allumer sur la terre: *Ignem veni mittere in terram: & quid volo, nisi ut accendatur?*

Hieron. in hunc locum.

Act. 2. 3.

Luc. 12. 49.

V. 12. *Il a son van en sa main, & il nettoyera parfaitement son aire: il amassera son blé dans le grenier; mais il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.*

L'esprit des Juifs étoit fort leger, & la moindre esperance les portoit bien-tôt au relâchement. Ainsi

le ſaint Précurſeur craignant que ce qu'il leur avoit dit des grands biens qu'ils devoient attendre du baptême de J.C. ne les jettât dans une vaine confiance, les retient par la frayeur ſalutaire qu'il fait naître dans leurs cœurs, lorſqu'il leur parle auſſi-tôt de ce *van* terrible, qu'il marque, ſelon S. Chryſoſtome, la rigueur du jugement. Ne croyez pas, leur diſoit-il, que le baptême vous ſuffiſe ſi vous retombez dans les deſordres de votre vie: mais travaillez à acquerir la ſolidité du bon grain, afin que les maux de la vie préſente ne puiſſent vous nuire, comme dans l'aire les coups de fleau ne briſent point les grains de froment; & veillez beaucoup pour n'être pas comme la paille, legers & abandonnés aux vents de toutes ſortes de tentations. Que ſi ces paroles vous jettent dans la frayeur, penſez au grand don que Dieu vous doit faire de ſon Saint-Eſprit. Car celui qui eſt tout-puiſſant pour remettre les pechés vous donnera toutes choſes en vous donnant ſon Eſprit divin.

Chryſ. in hunc loc.

Hilar. in Mat. can. 2.

C'eſt le propre du van, dit ſaint Hilaire, de ſéparer ce qui eſt le fruit d'avec ce qui ne l'eſt pas. Et lorſque ſaint Jean déclare, que *ce van eſt dans la main du Seigneur*, il marque le choix & le diſcernement tout divin de ſon ſouverain pouvoir. *Son blé qu'il doit ſerrer dans ſes greniers*, ſont les bons fruits & les bonnes œuvres de ſes fideles ſerviteurs; *& les pailles qui doivent être brûlées dans le feu* du jugement, nous figurent la legereté des hommes vains, qui n'ont rien de cette ſolidité du bon grain. Ce diſcernement du bon grain & de la paille ne ſe fera entierement que lorſque celui dans la main duquel eſt le van, viendra juger l'univers. *Quando autem omnino ſeparabitur? Cùm venerit ventilator*, dit

Aug. in Pſal. 92. num. 5.

ſaint Auguſtin. Mais on peut bien ajouter que dès à préſent & dans tout le cours des ſiecles, le Seigneur tient en ſa main ce van de ſa divine juſtice & de ſa miſericorde, pour ſéparer continuellement les bons d'avec les méchans. Or il le fait en empêchant les premiers de prendre part à l'iniquité des autres, & en permettant ſeulement aux autres de les agiter & de les perſécuter autant qu'il eſt néceſſaire pour les ſéparer de plus en plus de ce qui peut être en eux qui tienne encore de la legereté & de l'inutilité de la paille. » Car les juſtes & les méchans ſont répandus dans toute la terre, dit ſaint « Auguſtin, comme le froment & la paille ſont mê- « lés confuſément au milieu de l'aire. Mais parce « que les bons ne peuvent pas ſe ſéparer préſente- « ment des pecheurs, la paille étant mêlée néceſſai- « rement avec le blé, juſqu'à ce que le van en ait fait « le diſcernement, ce qu'ils doivent faire, eſt de tra- « vailler en cette vie à ſe ſéparer de l'iniquité des mé- « chans. Et nous en voyons, ajoute le même Saint, une « figure excellente dans ce qui arrive au blé même, « lequel à meſure qu'il eſt battu ſe dépouille de la « paille, mais ſans ſortir néanmoins de l'aire où il « demeure juſqu'à ce qu'il ſoit vanné: » *Et in ipſa area, mira res eſt de tritico. Recedit à palea, cùm expoliatur : non recedit ab area, cùm trituratur.*

℣. 13. 14. *Alors* JESUS *vint de Galilée au Jourdain trouver Jean, pour être baptiſé par lui. Mais Jean s'en défendoit, en diſant : C'eſt moi qui doit être baptiſé par vous, &c.*

Alors; c'eſt-à-dire, après que ſaint Jean avoit exhorté les Juifs à la pénitence, & qu'en leur donnant un baptême d'eau il les avoit préparés par ſes ſaintes prédications à recevoir comme le Meſſie,

celui dont il ſe nommoit le précurſeur, & à déſirer ſon baptême, comme élevé infiniment au-deſſus du ſien. J. C. qui s'étoit tenu toujours caché, vivant d'une vie commune avec la Vierge ſa mere, & ſaint Joſeph, dans la ville de Nazareth qui étoit *de Galilée, vint* donc *alors* au lieu où Jean baptiſoit, c'eſt-à-dire, *au* bord du *Jourdain*. Et il y vint non comme les autres Juifs, attiré par le bruit de ſa réputation, mais par un effet de ſa volonté, & de cette obéiſſance admirable qu'il avoit vouée à ſon Pere en venant au monde; & dans le deſſein de commencer à travailler publiquement à ſon œuvre, qui étoit la ſanctification des hommes. Trente ans de la vie cachée d'un Dieu fait homme, & du ſilence de celui qui étoit le Verbe & la voix du Pere éternel, confondent d'une maniere terrible la vaine précipitation de ces hommes inquiets qui ſe produiſent d'eux-mêmes, pour faire éclater aux yeux des peuples des talens qui ſervent plutôt à leur propre confuſion devant Dieu, qu'au ſalut des autres.

Chryſoſt. in hunc locum. Mais qui ne ſera troublé en voyant, comme dit ſaint Chryſoſtome, le Seigneur venir ſe faire baptiſer avec des eſclaves, & le Juge avec des criminels ? Cependant ce qui a dû nous ſurprendre, ajoute-t-il, c'eſt qu'un Dieu n'ait pas dédaigné de ſe faire homme. Car après cet anéantiſſement, tout le reſte n'en eſt qu'une ſuite. Il eſt vrai, dit ſaint Hilaire, que celui qui n'avoit commis aucun peché, & qui étoit impeccable, n'avoit pas beſoin du baptême. Mais comme il s'étoit revêtu de notre nature pour notre ſalut, il falloit que deſcendant dans le Jourdain il ſanctifiât les eaux qui devoient ſervir à nous laver : *Non ille neceſſitatem habuit*

abluendi, sed per illam in aquis ablutionis nostræ erat sanctificanda purgatio. Quelle frayeur eut S. Jean lorsqu'il vit au baptême celui duquel il venoit de rendre un témoignage si éclatant, s'approcher de lui avec les pecheurs, afin d'être baptisé ? Et dans quel profond abaissement n'entra-t-il point à la vue d'une humiliation si prodigieuse de l'Agneau sans tache, qui vouloit lui-même être lavé par un homme avant que d'ôter les pechés du monde ?

Mais comment saint Jean qui témoigne ailleurs, qu'il ne connoissoit pas J. C. avant que celui qui l'avoit envoyé baptiser, lui eût déclaré que c'étoit celui sur lequel il verroit descendre le Saint-Esprit, peut-il le connoître présentement, & refuser de lui donner son baptême, puisque ce fut seulement après qu'il l'eut baptisé, qu'il vit l'Esprit-saint descendre en forme de colombe, & se reposer sur lui ? Saint Chrysostome nous fait remarquer sur cela, qu'il étoit de conséquence que les Juifs sçussent que Jean-Baptiste n'avoit pas connu J. C. jusqu'alors, afin que les Juifs ne crussent pas que c'étoit par quelque consideration humaine qu'il lui rendoit un témoignage si honorable. Il ajoute qu'il n'étoit pas surprenant que J. C. lui fût inconnu de visage, puisqu'ayant passé toute sa vie dans le désert il n'avoit point conversé pendant tout ce temps avec les hommes. Mais il ajoute en même temps, que celui qui l'envoyoit baptiser dans l'eau pour faire connoître, comme il est dit, J. C. dans Israel, lui en donna intérieurement la connoissance au moment qu'il s'approcha pour en être baptisé. Et pour plus grande assurance Dieu lui dit alors au fond du cœur ce qui est marqué au même endroit de l'Evangile : *Qu'il verroit descendre le Saint-Es-*

Joan. 1. 31. 32.

Matth. 3. 16. *Chrysost. in Joan. hom.* 16. *com.* 2. *p.* 107. 108.

Joan. 1. 31. 33.

prit, & demeurer ſur celui qui baptiſoit dans le Saint-Eſprit.

On peut demander encore comment ſe doit expliquer cette parole de l'Evangile qu'on vient de citer : Que Dieu *envoya ſaint Jean baptiſer dans l'eau pour faire connoître J.C. dans Iſrael.* Car n'étoit-ce pas au contraire cacher en quelque façon J. C. à Iſrael, que d'envoyer Jean baptiſer tous ceux d'Iſrael qui venoient à lui ; & ce qui étoit encore plus ſurprenant, d'envoyer à Jean J. C. même pour en être baptiſé ? N'étoit-ce pas là donner occaſion à tous les Juifs de prendre ſaint Jean pour le vrai Meſſie, & de tomber dans un ſcandale qui ſembloit devoir s'oppoſer à tous les deſſeins de Dieu ? Mais cette difficulté s'éclaircit facilement, ſi l'on pénétre dans l'intelligence véritable de ces paroles de l'Evangile. Car il eſt vrai en effet que Dieu envoyoit ſaint Jean baptiſer, pour manifeſter à Iſrael celui qui devoit les baptiſer dans le Saint-Eſprit ; puiſque ce concours de peuple qui venoient à ſon baptême lui donna occaſion de s'humilier, & de leur faire connoître que le baptême qu'il leur donnoit n'étoit qu'une ombre de celui que J.C. leur donneroit dans la ſuite. Auſſi il ſçut relever en même-temps de telle ſorte la perſonne du Meſſie, qu'on peut dire véritablement qu'il ne donna aucun lieu aux Juifs d'y être trompés, puiſqu'il s'abaiſſa lui-même juſques dans le néant en comparaiſon de lui.

℣. 15. *Et* JESUS *lui répondit : Laiſſez-moi faire pour cette heure ; car c'eſt ainſi que nous devons accomplir toute juſtice, &c.*

J.C. ne condamne pas le juſte refus que faiſoit ſaint Jean de baptiſer ſon divin Maître ; mais il le

porté à entrer dans les deſſeins de ſa profonde ſageſſe, & à connoître que c'étoit alors le temps de ſes humiliations. Laiſſez-moi faire *maintenant*, lui dit-il ; c'eſt-à-dire, comme l'explique ſaint Chryſoſtome, cela ne durera pas toujours : mais voici le temps où le maître doit s'humilier ſous le ſerviteur en recevant ſon baptême. Et *c'eſt ainſi que nous devons accomplir toute juſtice ;* c'eſt-à-dire, ſelon le même Saint, tous les ordres de la juſtice de mon Pere. Ce n'étoit pas qu'il fût juſte en ſoi que le Seigneur s'anéantît ſous ſon diſciple, & que celui qui étoit *le Saint de Dieu* par excellence, fût baptiſé par un homme. Mais c'eſt que le Verbe s'étant incarné pour ſauver l'homme & pour le guérir de ſon orgueil qui l'avoit rendu l'ennemi de Dieu, il falloit qu'il accomplît cette loi qu'il s'étoit lui-même impoſée de ſatisfaire pleinement à la juſtice de Dieu ſon Pere. Or cette loi exigeoit de lui qu'il s'anéantît en quelque façon ſous l'homme, pour réparer l'outrage que l'homme avoit fait à Dieu en s'élevant au-deſſus de lui par ſon orgueil ; & qu'il lui donnât en même temps l'exemple d'une ſemblable humiliation.

Chryſoſt. in hunc locum.

Marc. 1. 14.

V. 16. 17. En même-temps les cieux lui furent ouverts : il vit l'Eſprit de Dieu qui deſcendit en forme de colombe & qui vint ſur lui ; & au même inſtant une voix ſe fit entendre du ciel, qui diſoit : Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé, &c.

S'il étoit dans l'ordre de la juſtice du Pere éternel que ſon Fils ſe rabaiſſât juſqu'à recevoir le baptême de ſaint Jean, il falloit en même-temps que l'on connût qui étoit celui qui s'humilioit ſi profondément, afin que ceux de qui il venoit principalement guérir l'orgueil paruſſent inexcuſables

après un ſi grand exemple. *Les cieux furent donc ouverts à J. C.* ſoit parce qu'il les vit ouverts, comme
Marc. 1. 10. un autre Evangeliſte le déclare expreſſément ; ſoit parce qu'ils s'ouvrirent à cauſe de lui ; c'eſt-à-dire, afin que tous ceux qui étoient préſens fuſſent témoins de ce ſigne miraculeux qui atteſtoit ſa divi-
Chryſoſt. in hunc locum. nité. Alors *il vit*, & non pas lui ſeulement, mais ſaint Jean-Baptiſte & tous les Juifs qui l'accompagnoient, la figure d'une colombe ſous laquelle le Saint-Eſprit deſcendit du ciel & ſe repoſa ſur lui. Et afin que rien ne manquât à la certitude du témoignage qui étoit rendu à J. C. le Pere éternel fit entendre en même-temps du haut des cieux cette voix : *Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé, &c.* C'eſt-à-dire, celui ſur lequel la figure de cette colombe eſt venue ſe repoſer, eſt mon Fils que j'ai aimé de toute éternité, & en qui je me complais comme
Hieron. in hunc locum. dans moi-même. Ainſi, ſelon la remarque de ſaint Jerôme, le myſtere de la Trinité ſe découvre dans le baptême de J. C. Le Fils eſt lui-même baptiſé, s'étant fait homme & étant le Seigneur de tous les hommes. L'Eſprit ſaint deſcend ſur lui ſous la figure d'une colombe : & la voix du Pere ſe fait entendre pour rendre un témoignage éclatant à la perſonne de ſon Fils. Que s'il eſt dit, Que l'Eſprit de Dieu deſcendit alors ſur le Sauveur, ce n'étoit pas qu'il n'y fût auparavant ; puiſque celui
Coloſſ. 2. 9. *en qui toute la plénitude de la divinité habita corporellement*, ſelon l'expreſſion de ſaint Paul, au moment
Joan. 3. 34. de ſon Incarnation, *ne reçut pas*, dit l'Evangile, *le Saint-Eſprit par meſure*, comme tous les autres hommes, mais que Dieu lui en donna la plénitude. C'étoit donc plutôt pour faire connoître à tous les peuples d'une maniere viſible, qu'il étoit vraiment

ment le Meſſie attendu depuis ſi long-temps, qui devoit baptiſer dans le Saint-Eſprit, & dont un Prophete avoit parlé en ces termes remarquables : *L'Eſprit du Seigneur s'eſt repoſé ſur moi. C'eſt pourquoi il m'a conſacré par ſon onction : il m'a envoyé prêcher l'Evangile aux pauvres, guérir ceux qui ont le cœur briſé, &c.* C'étoit auſſi, ſelon la refléxion des ſaints Peres, afin que ce qu'on vit arriver alors à l'égard de J. C. nous fût un gage aſſuré de ce qui devoit s'accomplir à notre égard : & qu'ainſi nous connuſſions qu'après que le ſaint baptême auroit purifié nos ames, le ciel s'ouvriroit inviſiblement en notre faveur, le Saint-Eſprit deſcendroit d'enhaut ſur nous pour nous remplir de l'onction d'une gloire toute celeſte, & que nous deviendrions en même-temps les enfans de Dieu par la grace de l'adoption que nous recevrions du Pere éternel : » Quand le Saint-Eſprit deſcendit ſur les Apôtres, on entendit comme le bruit d'un ſouffle violent, & il parut des langues de feu. Et ce miracle ne ſe fit point, dit ſaint Chryſoſtome, pour les Apôtres, mais pour les Juifs qui étoient préſens. Que ſi nous ne voyons plus maintenant les mêmes ſignes, nous recevons néanmoins les mêmes graces, dont ces ſignes étoient la figure. Il paroît de même ici une colombe ſur J. C. afin qu'étant comme un doigt du ciel qui marquoit aux Juifs que J. C. étoit Fils de Dieu, elle apprît en même-temps à tous les Chrétiens que l'Eſprit ſaint deſcend véritablement dans leurs ames au moment qu'ils ſont baptiſés ; quoique ce ne ſoit plus ſous une forme viſible, parce que nous n'en avons plus beſoin, & que la foi maintenant ſuffit ſeule ſans miracle.

Marc. 1. 18. 21.

Iſaï. 61. 1.

Chryſ. in hunc loc. Hilarius in Matth. 2.

Le Saint-Eſprit a voulu paroître ſous la forme

d'une colombe ; parce que, comme dit encore ſaint Chryſoſtome, la colombe étant douce & pure, celui qui eſt un eſprit de douceur, de pureté & de paix, a choiſi cette figure qui repréſentoit en quelque ſorte & ce qu'il eſt, & ce que doivent être ceux en qui il deſcend par le baptême. S. Cyprien dit auſſi : Que la colombe, ſous la forme de laquelle le Saint-Eſprit deſcendit, étant ſimple, douce, pleine de tendreſſe & ſans fiel ; il faut de même que l'on reconnoiſſe cette innocente ſimplicité dans les membres de l'Egliſe, & cette tendreſſe d'une charité ſincere, afin qu'ils imitent les colombes dans l'amour mutuel qu'ils s'entreportent.

Cyprian. de unit. Eccleſ. p. 210. edit. Rigalt.

Mais ſaint Chryſoſtome auſſibien que Tertullien témoignent encore, Que cette colombe nous doit faire ſouvenir de ce qu'on lit dans l'hiſtoire ſainte. Car toute la terre ayant été inondée par le déluge, & toute la race des hommes étant en danger de perir, la colombe annonça la fin de ce grand orage & prédit la reconciliation de Dieu avec les hommes, portant dans ſon bec un rameau d'olivier. Ainſi la colombe qui eſt envoyée du ciel & qui paroît ſur J. C. nous aſſure de la paix & de la miſericorde de Dieu. Il eſt vrai, dit ſaint Chryſoſtome, qu'elle ne porte pas un rameau d'olivier : mais elle montre aux hommes le pacificateur du ciel & de la terre, celui qui vient pour les délivrer de tous les maux & pour les combler de toutes ſortes de biens. » Elle ne fait point ſortir un » homme de l'arche pour repeupler toute la terre : » mais elle attire toute la terre au ciel, & au-lieu » de nous préſenter un rameau d'olivier, elle nous » offre une grace qui doit nous rendre enfans adop-

Tertull. de baptiſ. cap. 8. Chryſ. in hunc loc.

tifs de Dieu .... Or cette ſeule dignité d'enfans « adoptifs de Dieu enferme néceſſairement la deſ- « truction de tous les maux & le comble de tous les « biens. Et il arriva alors la même choſe à l'égard « du batême, qui arriva dans la ſuite à l'égard de la « Pâque. Car comme le Fils de Dieu après avoir cé- « lébré l'ancienne Pâque, la fit ceſſer & établit la nou- « velle : de même ici après avoir reçu le baptême Ju- « daïque, il l'abolit, & commença à ouvrir le myſtere « du baptême & de la grace de ſon Egliſe. Il fit alors « dans un même fleuve, ce qu'il fit depuis ſur une mê- « me table. Il approuva l'ombre & il y ajouta la vérité: « car la grace du Saint-Eſprit ne ſe trouve que dans « le baptême de J.C. & elle n'étoit point dans celui « de Jean. C'eſt pour ce ſujet que le Saint-Eſprit « n'eſt deſcendu ſur aucun de tous les autres que « ſaint Jean avoit baptiſés, mais ſeulement ſur celui « qui devoit nous donner la grace du ſecond baptê- « me ; afin que l'on reconnût que ce n'étoit point la « pureté de celui qui baptiſoit, mais la puiſſance de « celui qui étoit baptiſé, qui fit alors cette merveille. « J. C. vouloit nous transferer de l'ancienne allian- « ce à la nouvelle. C'eſt pourquoi il ouvre les cieux, « & il fait deſcendre ſon Saint-Eſprit, afin de nous « rappeller à cette patrie divine. »

Le même Saint conſiderant ce prodige qui ſe fit aux yeux des Juifs, lorſqu'ils étoient accourus en foule au baptême de ſaint Jean, ſe fait cette objection conſiderable, pourquoi ces Juifs qui avoient été témoins d'un ſi grand miracle, ne crurent point pour cela en J. C. Mais pour y répondre, il ſe contente de repréſenter qu'au temps de Moïſe, lorſqu'il ſe faiſoit tant de prodiges; & après ces voix tonnantes dans l'air, ces trompettes, *Ib. paulò ſuper.*

ces éclairs, ces tonnerres & tant d'autres choſes effrayantes, les Juifs ne laiſſerent pas de ſe faire un veau d'or pour l'adorer, & de ſe conſacrer aux ſacrifices de Béelphegor. Il fait ſouvenir encore qu'ayant vu depuis le Lazare reſſuſcité, au lieu de croire en l'auteur d'une réſurrection ſi prodigieuſe, ils réſolurent de tuer le Lazare même. Que ſi, continue ce Saint, la malignité de leur cœur ne ſe rendoit pas en voyant de leurs propres yeux les morts reſſuſcités, s'étonnera-t-on de ce qu'ils ne ſe rendent pas maintenant à une voix qui vient du ciel & qui frappe leur oreille ? Ajoutons donc qu'il faut quelque choſe de plus que tous ces ſignes extérieurs pour toucher le cœur ; & qu'il eſt beſoin que la charité ſoit répandue, comme dit ſaint Paul, par le Saint-Eſprit.

CHAPITRE IV.

Marc. 1. 12. *Luc.* 4. 1. † I. Dimanche de Carême.

1. ALors † JESUS fut conduit par l'Eſprit dans le deſert, pour y être tenté du diable ;

2. & ayant jeûné quarante jours & quarante nuits, il eut faim enſuite.

3. Et le tentateur s'approchant de lui, lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, dites que ces pierres deviennent des pains.

1. TUnc Jeſus ductus eſt in deſertum à Spiritu, ut tentaretur à diabolo ;

2. & cùm jejunaſſet quadraginta diebus & quadraginta noctibus, poſtea eſuriit.

3. Et accedens tentator, dixit ei : Si Filius Dei es, dic ut lapides iſti panes fiant.

Digitized by Google

4. Qui reſpondens dixit : Scriptum eſt : Non in ſolo pane vivit homo, ſed in omni verbo, quod procedit de ore Dei.

4. Mais JESUS lui répondit : Il eſt écrit : L'homme ne vit pas ſeulement de pain, mais de // toute parole qui ſort de la bouche de Dieu. *Deut.* 8. 8.

5. Tunc aſſumpſit eum diabolus in ſanctam civitatem, & ſtatuit eum ſuper pinnaculum templi,

5. Le diable alors le tranſporta dans la ville ſainte, & le mettant ſur le haut du temple,

6. & dixit ei : Si Filius Dei es, mitte te deorſum. Scriptum eſt enim : Quia Angelis ſuis mandavit de te, & in manibus tollent te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum.

6. il lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, jettez-vous enbas : car il eſt écrit, Qu'il a ordonné à ſes Anges *d'avoir ſoin* de vous ; & qu'ils vous ſoutiendront de leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre. *Pſ.* 90. 11.

7. Ait illi Jeſus : Rurſum ſcriptum eſt : Non tentabis Dominum Deum tuum.

7. JESUS lui répondit : Il eſt écrit auſſi, Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu. *Deut.* 6. 16.

8. Iterum aſſumpſit eum diabolus in montem excelſum valde, & oſtendit ei omnia regna mundi, & gloriam eorum,

8. Le diable le tranſporta encore ſur une montagne fort haute, & lui montrant tous les royaumes du monde, // & *toute* la gloire qui les accompagne,

9. & dixit ei : Hæc omnia tibi dabo, ſi cadens adoraveris me.

9. il lui dit : Je vous donnerai toutes ces choſes, ſi en vous proſternant *devant moi* vous m'adorez.

℣. 4. *autr.* tout ce qu'il plaît à Dieu lui donner pour ſa nourriture : *le mot de* parole *en hebreu ſe prenant pour choſe.*

℣. 8. *lettr.* leur gloire.

10. Mais JESUS lui répondit : Retire-toi, ſatan ; car
Deut. 6. 13. il eſt écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, & vous ne ſervirez que lui ſeul.

11. Alors le diable le laiſſa ; & en même-temps les Anges s'approcherent, & ils le ſervoient. ¶

Marc. 1. 14. Luc. 4. 14. Joan. 4. 43. 12. Or JESUS ayant oui dire que Jean avoit été mis en priſon, ſe retira dans la Galilée ;

13. & quittant la ville de Nazareth, il vint demeurer à Capharnaum, ville maritime ſur les confins de Zabulon & de Nephthali ;

14. afin que cette parole du prophete Iſaie fût accomplie :

Iſa. 9. 1. 15. Le pays de Zabulon & le pays de Nephthali, qui eſt le chemin pour aller vers la mer audelà du Jourdain, la Galilée des " nations ;

16. ce peuple qui étoit aſſis dans les tenebres a vu une grande lumiere : & la lumiere s'eſt levée ſur ceux qui étoient aſſis dans la région " de l'ombre de la mort.

10. Tunc dicit illi Jeſus : Vade, ſatana ; ſcriptum eſt enim : Dominum Deum tuum adorabis, & illi ſoli ſervies.

11. Tunc reliquit eum diabolus : & ecce Angeli acceſſerunt, & miniſtrabant ei.

12. Cùm autem audiſſet Jeſus quod Joannes traditus eſſet, ſeceſſit in Galilæam,

13. & relicta civitate Nazareth, venit & habitavit in Capharnaum maritima, in finibus Zabulon & Nephthalim ;

14. ut adimpleretur quod dictum eſt per Iſaiam prophetam :

15. Terra Zabulon & terra Nephthalim, via maris trans Jordanem, Galilæa gentium ;

16. populus qui ſedebat in tenebris, vidit lucem magnam : & ſedentibus in regione umbræ mortis, lux orta eſt eis.

ỳ. 15. *autr.* des Gentils.
ỳ. 16. expl. *des ténebres du peché & de la mort.*

Digitized by Google

17. Exinde cœpit Jesus prædicare, & dicere: Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum.

17. Depuis ce temps-là, JESUS commença à prêcher, en disant: Faites pénitence: parce que le royaume des cieux // est proche. *Marc. 1. 15.*

18. Ambulans autem Jesus juxta mare Galilææ, vidit duos fratres, Simonem qui vocatur Petrus, & Andræam fratrem ejus, mittentes rete in mare, erant enim piscatores;

18. † Or JESUS marchant le long de la mer de Galilée, vit deux freres, Simon appellé Pierre, & André son frere, qui jettoient leurs filets dans la mer, car ils étoient pêcheurs; † Saint André. *Marc. 1. 16. Luc. 5. 2.*

19. & ait illis: Venite post me, & faciam vos fieri piscatores hominum.

19. & il leur dit: Suivez-moi //, & je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes.

20. At illi continuò relictis retibus, secuti sunt eum.

20. Aussitôt ils quitterent leurs filets, & ils le suivirent.

21. Et procedens inde vidit alios duos fratres, Jacobum Zebedæi, & Joannem fratrem ejus, in navi cum Zebedæo patre eorum, reficientes retia sua, & vocavit eos.

21. De là s'avançant il vit deux autres freres, Jacque fils de Zebedée, & Jean son frere, qui étoient dans une barque avec Zebedée leur pere, & qui raccommodoient leurs filets, & il les appella.

22. Illi autem statim, relictis retibus & patre, secuti sunt eum.

22. En même-temps ils quitterent leurs filets & leur pere, & ils le suivirent ¶.

23. Et circuibat Jesus totam Galilæam, docens in Synagogis eorum, & prædicans

23. Et JESUS alloit par toute la Galilée, enseignant dans leurs synagogues, prêchant l'Evangile du royaume

¥. 17. *lettr.* s'est approché. ¥. 19. *lettr.* venez après moi.

& guériſſant toutes les langueurs & toutes les maladies parmi le peuple.

24. Sa réputation s'étant répandue par toute la Syrie, ils lui préſentoient tous ceux qui étoient malades, & diverſement affligés de maux & de douleurs, les poſſedés, les lunatiques, les paralytiques, & il les guériſſoit :

Marc. 3. 7. Luc. 6. 17.

25. & une grande multitude de peuple le ſuivit de Galilée, // de Decapolis, de Jeruſalem, de Judée, & de delà le Jourdain.

℣. expl. *du pays des dix villes.*

evangelium regni : & ſanans omnem languorem & omnem infirmitatem in populo.

24. Et abiit opinio ejus in totam Syriam, & obtulerunt ei omnes malè habentes, variis languoribus & tormentis comprehenſos, & qui dæmonia habebant, & lunaticos, & paralyticos, & curavit eos :

25. & ſecutæ ſunt eum turbæ multæ de Galilæa, & Decapoli, & de Jeroſolymis, & de Judæa, & de trans Jordanem.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *ALors* JESUS *fut conduit par l'Eſprit dans le deſert pour y être tenté par le diable ; & ayant jeûné quarante jours & quarante nuits, il eut faim enſuite.*

Cet *Eſprit* dont il parlé ici, étoit, ſelon les Peres, l'Eſprit ſaint. Il eſt dit qu'il *conduiſit* J. C. dans le deſert, pour être tenté par le diable ; c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Hilaire, que le Saint-Eſprit qui rempliſſoit cet Homme-Dieu, le porta à s'aller préſenter avec une ſouveraine liberté au démon, en lui offrant une occaſion de le tenter, & même de l'enlever comme il fit ; parce que le tentateur ne

Hieron. & Chryſ. in hunc locum. Hilar. in Matth. canon 3. Greg. in Evang. hom. 16.

l'auroit point eue, ſi elle ne lui eût été donnée.

» C'eſt *dans le deſert* qu'il eſt conduit, comme en un lieu propre pour la tentation, dit ſaint Chryſoſtome; parceque c'eſt la coutume du démon d'attaquer plutôt les hommes lorſqu'il les voit ſeuls & ſéparés en apparence de tout ſecours, de même qu'il attaqua autrefois Eve lorſqu'elle étoit ſéparée d'Adam. J. C. étant venu dans le monde pour nous ſervir de modele, il va au fond d'un deſert, & veut bien ſouffrir les attaques du démon : c'étoit afin que ceux qui ſeroient preſſés par quelques grandes tentations après le baptême, ne tombaſſent pas dans le trouble & dans le découragement, comme s'il leur arrivoit quelque choſe de ſurprenant; mais qu'ils ſouffriſſent cette épreuve avec conſtance comme une ſuite néceſſaire de la profeſſion qu'ils ont embraſſée; puiſqu'ils ont reçu des armes non pour demeurer en repos, mais pour combattre.... Que ſi Dieu n'arrête point ces tentations, c'eſt qu'il veut nous empêcher de nous élever; c'eſt qu'il veut nous fortifier par la tentation même, & faire connoître au démon par notre patience, que nous lui avons renoncé ſincerement; c'eſt enfin qu'il veut nous convaincre par la violence avec laquelle notre ennemi nous attaque, combien eſt grand & précieux le treſor qui nous a été confié dans le batême; puiſque le démon négligeroit davantage de nous attaquer, s'il ne nous voyoit élevés comme enfans de Dieu dans un état qui eſt capable d'exciter ſa jalouſie.

Notre Seigneur eſt tenté auſſi-tôt après ſon baptême, pour nous faire voir, dit ſaint Hilaire, que c'eſt après que nous avons été ſanctifiés par ſon Eſprit & par ſa grace, que le diable vient nous at-

Hilarius in Matt. can. 3.

taquer plus fortement ; parceque c'eſt principalement ſur les ames ſaintes qu'il deſire de remporter la victoire. *Quia victoria ei eſt magis exoptata de ſanctis.* Que ſi J. C. nous a dit dans l'Evangile *de prier, afin que nous n'entrions point dans la tentation ;* ſaint Jean Chryſoſtome nous fait voir que J. C. n'alla pas effectivement de lui-même dans le deſert, mais que l'Eſprit ſaint l'y conduiſit ; & il témoigne que l'Evangile nous montre par là qu'il ne faut pas ſe jetter non plus de ſoi-même dans les tentations, mais ſeulement s'y préparer & les ſoutenir avec courage lorſqu'elles arrivent. On peut bien même ajouter, qu'il ſemble que J. C. nous apprenoit par ces paroles à veiller & à prier, non pas tant pour n'être point du-tout tenté, que pour ne pas ſuccomber dans la tentation : ce qui eſt proprement y *entrer ;* puiſque tant que la vigilance & la priere nous empêchent d'entrer dans la tentation de cette ſorte, c'eſt-à-dire d'y prendre part, elle n'eſt que comme au-dehors de nous.

Matth. 26. 41.

Chryſoſt. ibid. ut ſuprà.

J. C. ſe prépara à la tentation par le jeûne. Il n'avoit aucun beſoin pour lui-même de jeûner ; mais il vouloit, ſelon un grand Saint, nous apprendre que le jeûne eſt une des armes les plus fortes qu'ait un Chrétien pour combattre le démon. L'intemperance nous avoit rendu les eſclaves du démon avant le baptême dans le peché de notre origine ; & c'eſt par le jeûne que notre Sauveur nous apprend à lui reſiſter après que nous avons été baptiſés ; faiſant en cela comme un ſage médecin, qui ordonne à un malade qu'il a guéri, de s'abſtenir de ce qui l'avoit rendu malade. Il jeûne donc quarante jours, pour ne pas faire moins que n'avoient fait Moïſe & Elie avant lui, ſoutenus di-

Digitized by Google

vinement d'une force ſurnaturelle ; & il ne veut pas jeûner plus long-temps, depeur qu'on ne crût qu'il n'étoit pas véritablement un homme, & revêtu d'un corps comme nous.

Que s'il a eu faim après avoir jeûné quarante jours & quarante nuits, ce n'a pas été, ſelon la remarque des ſaints Peres, par impuiſſance, comme s'il n'eût pu jeûner davantage : mais c'eſt que cette divine vertu qui étoit en lui & qui empêcha ſon corps de ſentir aucun beſoin pendant tout ce temps, laiſſa enſuite volontairement la nature paſſible & mortelle à elle-même ; parce qu'il étoit dans l'ordre de la providence que le diable fût vaincu, non par la force de Dieu, mais par la foibleſſe de la chair : *Non enim erat à Deo diabolus, ſed à carne vincendus.* Or le démon n'eût jamais oſé tenter J. C. dit ſaint Hilaire, ſi la foibleſſe de la faim ne lui eût fait reconnoître ce qu'il y avoit de l'homme en lui. Et ce fut le Fils de Dieu lui-même, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, qui lui en donna la connoiſſance, voulant bien lui préſenter cette occaſion de le tenter, & nous apprendre en même-temps la maniere de le vaincre. Ainſi J. C. permet à ſon corps d'avoir faim, afin que ſa faim donnât lieu à la tentation du démon : *Permittitur eſuriro corpus, ut diabolo tentandi tribuatur occaſio.* Il eſt bon de remarquer en paſſant, que ç'a été pour ſuivre l'exemple de J. C. que l'Egliſe a conſacré le jeûne de la quarantaine, non pour obliger ſes enfans à paſſer tout le temps de Carême ſans manger, mais pour nous y exercer, dit ſaint Gregoire de Nazianze, dans un jeûne proportionné à nos forces. Et ce jeûne du Carême a toujours été regardé comme étant de tradition apoſtolique.

Iren. l. 5. cap. 21. Hilar. ibi. ut ſupra.

Hilar.

Hieron. in hunc locum.

Gregor. Nazianz. oration. in ſanct. lavacr.

v. 3. Et le tentateur s'approchant de lui, lui dit : Si vous êtes Fils de Dieu, dites que ces pierres deviennent des pains.

Le *tentateur*, dont il eſt parlé ici, eſt le démon. C'eſt celui dont ſaint Paul dit : Qu'il s'applique à nous tenter pour rendre inutile le travail des ſaints miniſtres qui nous conduiſent : *Ne fortè tentaverit vos is qui tentat, & inanis fiat labor noſter.* Cet eſprit trompeur & conſommé dans la malice & l'art de ſéduire, pouvoit bien avoir entendu la voix du ciel qui avoit dit : *C'eſt ici mon Fils bien-aimé* : étant d'ailleurs frappé des témoignages ſi glorieux que ſaint Jean-Baptiſte donnoit hautement à J.C. il ſe trouva, dit un Pere, dans une grande agitation lorſqu'il le vit auſſitôt après preſſé de la faim. Il ne pouvoit accorder cette faim, qui lui paroiſſoit un effet de la foibleſſe de notre nature, avec la vertu toutepuiſſante de celui que l'on diſoit être le Fils de Dieu. Et ſon orgueil l'empêcha de rien comprendre dans le myſtere de l'humilité & de l'Incarnation du Verbe. Il ſe préſente donc à lui ſous une forme corporelle & apparemment humaine ; & il lui parle de la maniere qu'il croit la plus propre, ou pour le ſéduire s'il n'étoit qu'un homme, ou pour découvrir s'il avoit pu, le ſecret qu'il vouloit connoître. Ainſi prenant occaſion du beſoin preſſant où il voyoit J. C. pour le flatter de ſa puiſſance, il lui témoigne, Qu'il n'avoit qu'à dire une parole pour changer des pierres en pain, & pour avoir dequoi ſe nourrir. Mais tu te prens par tes paroles, ô tentateur, s'écrie ſaint Jerôme, & tu te démens toi-même par deux ſentimens tout oppoſés. Car ſi les pierres peuvent devenir des pains par la volonté de celui à qui tu parles, c'eſt

1. Theſſ. 3. 5.

Chryſoſt. in hunc locum.

Digitized by Google

en vain que tu entreprends de le tenter ; puiſqu'il a une ſi grande puiſſance. Que ſi au-contraire il n'eſt pas en ſon pouvoir de faire ce que tu lui dis, c'eſt encore en vain que tu le ſoupçonnes & que tu veux le flatter d'être Fils de Dieu.

Il n'y avoit point de mal en ſoi que J. C. changeât des pierres en pain pour nourrir ſa ſainte humanité. Mais il ne le voulut pas, parce que ſon ennemi le lui demandoit. Et par ſon exemple il nous apprenoit, dit ſaint Chryſoſtome, que nous ne devons non plus jamais rien croire de ce que ce tentateur nous conſeille. Ainſi bien-loin de lui obéir comme fit Adam, dans des choſes qui ſont contraires à la loi de Dieu, on ne doit pas l'écouter, quand même ce qu'il diroit ſeroit véritable ; car il eſt l'ennemi de notre ſalut, ſoit qu'il nous paroiſſe tel qu'il eſt dans ſa malice, ſoit qu'il ſe transforme quelquefois en un Ange de lumiere pour nous mieux ſéduire.

℣. 4. *Mais* JESUS *lui répondit : Il eſt écrit : L'homme ne vit pas ſeulement de pain, mais de toute parole qui ſort de la bouche de Dieu.*

J. C. étoit non-ſeulement homme, mais encore Dieu : & s'il s'étoit abſtenu volontairement juſqu'au jour de la tentation, du pain qui ſert à nourrir l'homme, il avoit été nourri en même-temps d'une maniere admirable par l'Eſprit de Dieu dont il poſſedoit la plénitude. Ainſi il avoit déja prouvé par ſon exemple la vérité de ce qu'il déclare préſentement au démon pour le confondre, que le pain materiel n'eſt pas la ſeule nourriture de l'homme, mais que la vérité eſt un autre pain qui doit faire la nourriture de l'éternité. Le Fils de Dieu nous apprend auſſi par la réponſe qu'il fait au dé-

Hilarius in Matt. can. 3.

mon, que cette divine parole a une vertu toute particuliere pour rendre inutile toute ſa malice. Il n'oppoſe point de grands raiſonnemens à ce qu'il lui dit : mais il emploie pour le vaincre un ſeul paſſage de l'Ecriture, tiré du Deuteronome. Moïſe repreſentoit aux Iſraélites les biens differens dont le Seigneur les avoit comblés ; & leur témoignant qu'il les avoit éprouvés dans le deſert pour connoître leur fidelité, il ajoute, que lorſqu'ils vinrent à manquer de tout, il leur fit tomber la manne, cette nourriture miraculeuſe qui leur étoit inconnue, pour leur faire voir que *l'homme ne vit pas ſeulement de pain, mais de toute parole qui ſort de la bouche de Dieu*, ou de toutes choſes qu'il plaît à Dieu d'ordonner pour ſa nourriture. Ainſi J. C. ne conſent point à faire un miracle ſans néceſſité pour ſatisfaire la curioſité du démon, qui vouloit connoître ce qu'il étoit. Et il ſe contente pour repouſſer la tentation, d'oppoſer la parole de la vérité à la parole de celui qui eſt appellé le pere du menſonge.

Deuter. 8. 3.

℣. 5. 6. *Alors le diable le tranſporta dans la ville ſainte, & le mettant ſur le haut du temple, il lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, jettez-vous en-bas ; car il eſt écrit, qu'il a ordonné à ſes Anges, &c.*

On ne peut entendre ſans quelque horreur, que le diable ait eu le pouvoir & l'inſolence d'enlever le Fils de Dieu où il lui plaiſoit : *Mens refugit credere, humanæ hoc audire aures expaveſcunt*, dit ſaint Gregoire. Mais on ne doit pas regarder ce que fit alors cet eſprit ſuperbe comme un effet de ſon pouvoir. Et au-lieu que l'excès de ſon orgueil le lui fit prendre, ſelon la remarque de ſaint Jerôme, pour une foibleſſe en J. C. c'étoit véritablement

Gregor. in Evang. hom. 16.

Hieron. in hunc locum.

Digitized by Google

l'effet de ſa divine volonté. Il eſt bon d'ailleurs de conſiderer avec ſaint Gregoire, que le diable étant le chef de tous les méchans ; & ces méchans, tels qu'étoient les Juifs qui le firent condamner, & les ſoldats qui le crucifierent, étant les membres de ce chef impie ; il n'eſt nullement étonnant que celui qui voulut bien dans la ſuite ſe laiſſer crucifier par les membres du démon, ait permis alors au démon même de le tranſporter d'un lieu en un autre : *Quid ergo mirum ſi ſe ab illo permiſit in montem duci, qui ſe pertulit etiam à membris illius crucifigi ?* Ce n'a point été une choſe indigne de notre divin Redempteur, qu'il ait bien voulu être tenté de la ſorte, lui qui étoit venu dans le monde pour être même tué par les hommes. Car il étoit juſte qu'il vainquît nos tentations par ſes propres tentations, de la même ſorte qu'il étoit venu vaincre notre mort par ſa propre mort.

La *ville* dans laquelle le démon tranſporta notre Sauveur du deſert où il avoit paſſé quarante jours ſans manger, eſt la ville de Jeruſalem. Elle eſt nommée *ſainte*, à cauſe de ſon ſaint temple, qui étoit le ſeul dans le monde où le Seigneur fut adoré, & de la vraie Religion dont elle étoit regardée alors comme le centre. L'endroit où le tentateur plaça J. C. étoit le plus élevé du temple, c'eſt-à-dire la plate-forme qui lui tenoit lieu de toit ; le deſſus des édifices dans toute la Paleſtine étant d'une forme plate & propre à ſe promener. Son aveuglement parut s'être augmenté par la réſiſtance même de J. C. puiſque s'il le regardoit comme le Fils de Dieu, c'étoit une grande témerité à lui d'entreprendre de donner conſeil à ſon divin maître. » Cette voix, dit ſaint

Luc. 4. 9.

Hieron. in loc. » Jerôme, par laquelle il veut lui perſuader de ſe
» jetter du plus haut du temple en-bas, eſt la voie
» propre du démon, dont tous les deſirs tendent
» toujours à faire tomber ceux qu'il tente. Mais le
» paſſage qu'il cite du 90. Pſeaume, étoit une pro-
» phetie qui regardoit l'homme juſte, & non J. C.
» Ainſi il interprétoit fauſſement la ſainte Ecriture.
» Que s'il étoit perſuadé qu'elle regardoit notre
» Sauveur, il devoit donc ajouter ce qui ſuit immé-
» diatement dans le même Pſeaume, comme étant
ſa propre condamnation : » *Vous marcherez ſur l'aſpic & le baſilic, & vous foulerez aux pieds le lion & le dragon.* Ainſi il parle du ſecours des Anges, comme s'il parloit à un homme foible; & il ne dit pas qu'il devoit être lui-même foulé aux pieds, cachant par malice ce qu'il étoit. Il s'efforce par ſa tentation, dit ſaint Hilaire, de faire tomber bien bas celui qu'il voyoit ſi élevé, & il travaille à précipiter, s'il avoit pu, ce maître éminent, placé au-deſſus du temple, c'eſt-à-dire au-deſſus de la loi & des Prophetes. Enfin il tâche en quelque maniere que ce ſoit, d'engager celui qu'il tente à lui obéir, étant aſſez orgueilleux pour ſe flatter de cette gloire qu'il remporteroit, ſi le Dieu de majeſté ſe fût abaiſſé juſqu'à vouloir bien lui condeſcendre dans ce qu'il lui propoſoit, quoiqu'il ne pût lui en arriver aucun mal : *Ralaturus hinc gloriam, ſi ſibi Dominus majeſtatis, licet per confidentiam, paruiſſet.* Mais la malice du démon qui peut bien ſéduire des hommes foibles, ne put trouver aucun accès auprès du Seigneur de tous les hommes, qui dit de lui-même ailleurs ; Que *le prince de ce ſiecle ne trouveroit rien en ſa perſonne* qui lui appartînt.

Hilar. in Matth. canon 3.

Joan. 14. 22.

V. 7.

℣. 7. JESUS *lui répondit : Il eſt écrit auſſi : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu.*

Rien ne paroît plus admirable que cette ſimplicité avec laquelle le Fils de Dieu combat l'orgueil & la curioſité du démon. Cet eſprit trompeur avoit abuſé, comme le remarque ſaint Chryſoſtome, d'un paſſage de l'Ecriture, qui ne diſoit nullement que le juſte dût ſe précipiter lui-même, afin d'être ſoutenu par les ſaints Anges. Cependant le Fils de Dieu ſans ſe mettre en peine de le refuter & de lui repréſenter l'abus qu'il faiſoit de l'Ecriture, ſe contente de le confondre par la vérité toute ſimple d'un autre paſſage, qui lui déclaroit qu'il ne falloit point tenter Dieu. Or c'eſt le tenter, dit un ancien Pere, de s'expoſer à un peril ſans néceſſité & ſans raiſon. Il eſt vrai que J. C. étant Dieu, n'auroit été expoſé à aucun peril, quand il ſe ſeroit jetté du haut du temple. Mais cet Homme-Dieu, que ſon Incarnation avoit rendu notre chef, étoit obligé de montrer l'exemple à ſes membres : c'eſt pourquoi il ne devoit pas leur devenir un ſcandale, en faiſant ce qu'ils n'euſſent pu imiter ſans tomber dans un peché. C'eſt au démon, dit ſaint Chryſoſtome, à ſe précipiter lui-même ; comme c'eſt à Dieu à relever ceux qui ſont tombés dans le précipice, ou à empêcher qu'ils n'y tombent. Si donc J. C. devoit montrer ſa puiſſance, c'étoit plutôt en tirant les autres du précipice, qu'en les y jettant par ſon exemple. Il apprend auſſi aux fideles à éviter avec ſoin toute vaine-gloire ; parce que quoique toutes choſes ſoient poſſibles à un Dieu, il ne faut pas néanmoins avoir la témerité de vouloir tenter ſans une grande raiſon ſa toutepuiſſance.

Chryſoſt. in hunc locum.

Theodor. in Deut. quæſt. 50

Hilar. ib. ut ſupra.

Auguſt. de Mor. Relig. cap. 38.

J. C. vainquit, ſelon la remarque de ſaint Auguſtin, la curioſité dans ſon ennemi, qui ne le preſſoit de ſe précipiter du haut du temple que dans le deſſein de connoître quelque choſe ; c'eſt-à-dire, d'experimenter ſi Dieu en effet prendroit ſoin de lui. Et il nous apprit par ces paroles, *Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu*, qu'il n'eſt pas beſoin pour connoître Dieu, d'uſer de cette maniere de le tenter, qui tend viſiblement à vouloir approfondir ſes divins ſecrets. Mais quiconque, ajoute ce Saint, s'attache à conſiderer par une vûe fixe & éternelle, & à aimer l'immuable vérité, ne ſe laiſſe point tomber en ſuivant l'attrait des yeux du corps pour enviſager & pour aimer les choſes terreſtres & temporelles : *Quiſquis æterno ſpectaculo incommutabilis veritatis adhæreſcit, non per faſtigium hujus corporis, id eſt per hos oculos, præcipitatur, ut temporalia & inferiora cognoſcat.* Ainſi s'il eſt dangereux de vouloir par une vaine curioſité pénétrer dans le ſecret des conſeils impénétrables de la juſtice & de la ſageſſe de Dieu, il eſt très-utile & même très-néceſſaire de nous unir très-étroitement à la vérité de ſes ſaints préceptes par un principe de charité & par un eſprit d'obéiſſance.

℣. 8. 9. *Le diable le tranſporta encore ſur une montagne fort haute, & lui montrant tous les royaumes du monde.... il lui dit : Je vous donnerai toutes ces choſes, ſi en vous proſternant vous m'adorez.*

La fureur du diable & la patience de J. C. forment entre elles un combat des plus ſurprenans dont on eût jamais entendu parler. Le Seigneur de l'Univers étoit deſcendu du ciel, dit ſaint Jerôme, & avoit daigné ſe rabaiſſer juſqu'à nous, afin de vaincre le diable par l'excès de cette profonde

Hieron. in hunc locum.

humilité. Et le diable s'empreſſe au-contraire de le tranſporter ſur des lieux élevés, afin de le faire tomber de cette haute élevation, ainſi qu'il étoit tombé lui-même pour s'être élevé au-deſſus de ſoi. Le Fils de Dieu par une ſageſſe incompréhenſible à tous les hommes, s'abandonne exterieurement à la volonté de ſon ennemi, & il lui permet pour le mieux tromper, de ſe rendre maître pour un temps de ſa ſainte humanité, de la même ſorte qu'il s'abandonna depuis volontairement à la fureur de ſon propre peuple. Le diable le tranſporte donc ſur une montagne fort haute, qui étoit apparemment l'une de celles dont Jeruſalem eſt environnée. Et de ce lieu élevé *il lui montre tous les royaumes du monde* : ce qui paroît difficile à concevoir ; puiſqu'il eſt naturellement impoſſible de découvrir d'un ſeul point de vûe tous les royaumes de l'Univers. Mais ſoit que l'on enviſage la toutepuiſſance de J. C. où l'activité ſi pénétrante de celui qui lui parloit, on comprendra aiſément de quelle ſorte cela ſe put faire.

La gloire ou la pompe qui accompagnoit ces royaumes, & que le démon lui montra en même-temps, nous marque toutes leurs richeſſes, leur magnificence, leurs forces, & le grand nombre de leurs peuples, & tout l'éclat de la Cour de leurs Princes environnés de cette troupe d'Officiers & de Seigneurs qui les adoroient. C'eſt-à-dire, que le démon dans l'inquiétude où il étoit de connoître celui à qui il parloit, n'oublia rien de tout ce qu'il crut plus capable de flatter l'orgueil & l'ambition d'un homme. Mais ce qu'il lui dit après lui avoir montré tous ces royaumes du monde, en l'aſſurant qu'il *lui donneroit toutes ces choſes pourvu*

qu'il ſe proſternat pour l'adorer, eſt le comble de l'aveuglement de l'orgueil. Car il ſçavoit bien que Dieu même a déclaré hautement dans les Ecritures, *Per me reges regnant ;* c'eſt par moi que regnent les Rois. Et par conſéquent il ne pouvoit s'attribuer, dit ſaint Jerôme, ſans un excès d'arrogance, la diſpoſition abſolue des empires & des royaumes. Mais parce qu'il n'avoit pu l'engager juſqu'alors à lui déclarer s'il étoit véritablement le Fils de Dieu, il a enfin l'inſolence de vouloir ſe rendre encore une fois ſemblable au Très-haut, & de feindre qu'il eſt Dieu lui-même. C'eſt pourquoi affectant en quelque ſorte de ne regarder plus J. C. que comme un homme, & ne lui diſant plus comme auparavant, *Si vous êtes le Fils de Dieu ;* il le tente ouvertement, & lui demande qu'il l'adore. Tels ſont les dégrés funeſtes par leſquels un eſprit ſuperbe & aveugle s'éleve toujours, & monte à la fin juſqu'au comble de l'impiété. Mais, comme dit admirablement un grand Saint, il fait voir ſans y penſer, par la maniere même dont il parle à J. C. qu'on ne peut point *l'adorer* ſans *tomber* auparavant d'une chute très-funeſte : *Si cadens, inquit, adoraveris me. Ergo qui adoraturus eſt diabolum, antè corruit.*

Proverb. 8. 15.

Hieron. in hunc locum.

℣. 10. *Retire-toi, ſatan ; car il eſt écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, & vous ne ſervirez que lui ſeul.*

Les témoignages de l'Ecriture dont ſe ſert le Fils de Dieu pour renverſer le démon, ſont pris ſeulement du livre de Moïſe, intitulé, Le Deuteronome, qui ſignifie ſeconde loi, comme pour montrer, dit ſaint Jerôme, que le temps étoit arrivé de découvrir les myſteres de la loi nouvelle,

Hieron. in Matth. cap. 4. v. 7.

Digitized by Google

qui étoit véritablement la seconde loi, figurée par celle de Moïse. Ce dernier excès du démon, comme l'appelle saint Hilaire, ne méritoit pas une réponse moins forte que celle que lui fait le Fils de Dieu, lorsqu'en le nommant *satan*, il lui reproche dans ce seul nom tous ses crimes; & qu'il lui fait voir en même-temps dans l'exemple de celui qu'il tentoit comme homme, que l'on ne doit adorer que Dieu seul. Cette réponse de J. C. nous présente encore, comme dit le même Pere, un grand exemple à imiter, en nous apprenant à mépriser par un saint orgueil toute la gloire de cette vaine puissance des Grands de la terre & toute l'ambition du siecle, pour nous souvenir uniquement que Dieu seul mérite l'adoration & l'amour de notre cœur, & que tous les vains honneurs du monde sont de l'appartenance du démon : *Quia omnis sæculi honor, diaboli sit negatium.* *Hilar. in Matth. can. 2.*

Quand le Fils de Dieu dit à satan de se *retirer*, ce fut, selon saint Jean Chrysostome, un commandement qu'il lui fit plutôt qu'un reproche. Et ce mot seul prononcé par le Tout-puissant le mit en fuite. Car si jusqu'alors il avoit souffert comme homme que le démon l'approchât pour le tenter, il lui fit alors sentir sa puissance comme Dieu. Et saint Jerôme croit même que lorsqu'il lui dit, *Retire-toi*, on doit sous-entendre, dans les flammes éternelles qui t'ont été préparées & à tes anges. Mais quand on voudroit n'envisager dans les paroles du Fils de Dieu que cette humble fermeté qu'il oppose à l'impudence du démon, on y trouveroit la raison qui fit fuir cet esprit superbe, que la seule humilité a la force de chasser très-promtement. Car il y en a qui croient qu'il demeura aussi

incertain qu'auparavant touchant ce qu'il desiroit sçavoir, sentant seulement que celui qu'il avoit tenté étoit inaccessible à tous ses attraits.

℣. 11. *Alors le diable le laissa ; & en même-temps les Anges s'approcherent, & ils le servoient.*

Alors, c'est-à-dire après que tous les artifices du démon eurent été épuisés ; ou, comme dit un autre Evangeliste, après que toute la tentation eut été consommée, il se retira tout transporté de fureur de n'avoir pu réussir dans son dessein. Les saints Peres ont regardé en effet dans ces trois tentations qu'il employa contre J. C. comme une image de toutes les differentes tentations qui perdent les hommes. Et saint Augustin les rapporte aux trois qui nous ont été marquées par saint Jean; c'est-à-dire, à la concupiscence de la chair, à la curiosité & à l'orgueil. Or celui, dit-il, qui se nourrit interieurement de la parole de Dieu, ne recherche point dans ce desert les plaisirs de la vie charnelle. Celui qui met son repos dans l'amour de la vérité, ne tombe point par la curiosité & par la concupiscence des yeux. Celui qui se tient soumis à Dieu seul ne court point après le vain éclat d'une élevation temporelle.

Luc. 4. 13.

Aug. de vera Relig. c. 28. Chrysost. in hunc locum. Georg. in Evan. hom. 16.

Après donc que J. C. a surmonté le démon, non par un effet de sa puissance, mais de sa patience, dit saint Gregoire ; après que celui qui étant le Verbe éternel du Pere auroit pu d'une parole précipiter son ennemi dans les abîmes, se fut contenté de le combattre par la vérité des Ecritures, pour nous instruire par l'exemple de sa douceur ; satan se retire enfin : & les Anges à qui, selon saint Jean Chrysostome, le Fils de Dieu ne permit pas de paroître tant que dura le combat, pour ne

Gregor. in hom. 16.

Digitized by Google

mettre pas en fuite le diable avant que de l'avoir vaincu ; ces Anges, dis-je, qui l'accompagnoient par-tout d'une maniere inviſible, comme leur Seigneur & le Dieu de gloire, parurent alors en forme viſible : ils le ſervirent en lui préſentant ſans doute la nourriture dont il vouloit bien comme homme avoir beſoin ; & ils lui rendirent les autres ſervices que ces ſaints miniſtres lui devoient comme à leur maître. Or ce qu'on vit arriver alors au chef, arrive auſſi, ſelon les ſaints Peres, à ſes membres ; car après qu'ils ont foulé ſous leurs pieds la tête de l'ancien ſerpent en ſurmontant ſes tentations, les Anges & les Vertus céleſtes viennent prendre part à leur victoire, & ils ſe joignent à eux comme leurs gardes & leurs défenſeurs. *Chryſoſt. & Hilar. in hunc locum.*

℣. 12. 13. 14. 15. *Or* JESUS *ayant oui dire que Jean avoit été mis en priſon, ſe retira dans la Galilée ; & quittant* le ſéjour de *la ville de Nazareth, il vint demeurer à Capharnaüm, &c.*

Ce que l'Evangile rapporte en ce lieu n'arriva pas auſſi-tôt après la tentation de J. C. mais au bout de quelque temps. Ayant donc appris l'empriſonnement de ſaint Jean-Baptiſte, dont il eſt parlé plus particulierement dans le 14. chapitre de ſaint Matthieu, *il ſe retira dans la Galilée :* ce qui doit s'entendre de cette ſorte, ſelon que l'explique un Interprete. JESUS étant revenu à Nazareth ville de la baſſe Galilée, où Hérode commandoit, & qui étoit la Galilée des Juifs, il la quitta pour s'en aller à Capharnaüm dans la haute Galilée, qui étoit hors de la juriſdiction d'Hérode, qu'on nommoit *la Galilée des Nations* ou *des Gentils ;* parce qu'une grande partie de cette province étoit habitée par les Gentils depuis que le roi Salomon y *Maldon.* *3. Reg. 9. 11.*

avoit donné vingt villes à Hiram roi des Tyriens; Il paroît donc que la cauſe exterieure de la retraite de J. C. étoit que ſon heure n'étoit pas encore venue de ſe livrer à la mort pour nous, il voulut ôter à Hérode l'occaſion de ſonger à l'arrêter, comme il avoit fait ſaint Jean. Et quoique ſa toute-puiſſance lui fournît mille autres moyens d'empêcher la mauvaiſe volonté de ce Prince, il aima mieux, dit S. Chryſoſtome, uſer de cette conduite humble & commune, pour nous apprendre à ne nous pas expoſer de nous-mêmes à la perſécution; parce qu'il ſuffit de ſouffrir avec courage les maux où la providence permet que l'on tombe ſans qu'on s'y jette témérairement. Mais outre cette cauſe que nous appellons exterieure, qui engage J. C. à ſe retirer à Capharnaüm; il y en avoit encore une autre plus importante, quoique plus cachée : c'eſt qu'il falloit qu'en accompliſſant les prophéties, il ſe hâtât d'appeller à lui ceux qui devoient devenir par la force de ſon Eſprit & de ſa grace les Docteurs de toute la terre. Car c'étoit-là qu'ils demeuroient, & qu'ils exerçoient le métier mépriſable en apparence, mais innocent, de pêcheurs. Et c'eſt ainſi que ce qui paroît quelquefois un événement humain & un pur hazard, eſt reglé divinement par le conſeil très-profond de celui dont il eſt dit, Que *ſa ſageſſe atteint avec force depuis une extrémité juſqu'à l'autre*; c'eſt-à-dire, qu'elle conduit infailliblement ſes adorables deſſeins juſqu'à leur fin, ſans qu'il ſoit en la puiſſance de tous les démons & de tous les hommes de l'empêcher.

Chryſoſt. in hunc locum.

Ce fut *dans les confins de la tribu de Zabulon & de la tribu de Nephthali*, que le Fils de Dieu ſe retira; & qu'en même-temps il alla chercher par un choix

tout pur de ſa miſericorde ces pêcheurs de poiſſons pour en faire des pêcheurs d'hommes, ſelon qu'il le dit enſuite. Ce pays étoit proche de la mer qu'on nommoit de Galilée, & tendoit vers la mer méditerranée; ce qui le fait appeller par le ſaint Evangeliſte, *via maris*, le chemin de la mer ou vers la mer. Que s'il eſt marqué encore, qu'il étoit *au-delà du Jourdain*, cela ne doit pas s'entendre à l'égard de la Paleſtine, mais de la tribu de Ruben & de Gad, & de ceux qui venoient du côté d'Egypte. Mais ſelon la langue originale, on peut auſſi-bien entendre au-deçà du Jourdain qu'au-delà; ce qui n'auroit plus de difficulté.

℣. 16. *Ce peuple qui étoit aſſis dans les ténébres a vu une grande lumiere: & la lumiere s'eſt levée ſur ceux qui étoient aſſis dans la région de l'ombre de la mort.*

Ce furent ces peuples, ſelon ſaint Jerôme, qui furent aſſez heureux pour entendre les premiers la prédication de J. C. Les *ténébres* qui les couvroient, n'étoient pas de ces ténébres qui privent les yeux du corps de la lumiere ſenſible, mais les ténébres ſpirituels du cœur, qui naiſſent de l'ignorance de la vérité & de la corruption de la volonté. C'eſt ce que l'Evangeliſte appelle ici *l'ombre de la mort*, c'eſt-à-dire des ténébres mortelles. Car avant la naiſſance de J. C. toute la terre étoit réduite, dit ſaint Chryſoſtome, dans l'extremité de la miſere. Preſque tous les hommes étoient des aveugles tout remplis d'obſcurité dans leur eſprit, dans leur cœur, dans leur volonté, ne connoiſſant point leurs devoirs, & ne voulant pas même les connoître, ou au moins ne s'en mettant point en peine. Ils étoient dans cette ſombre & funeſte nuit ſem-

Hieron. in hunc locum. Chryſ. ib. ut ſuprà.

blables en quelque façon aux Egyptiens frappés de
Exod. 10. 21. 23. la neuviéme plaie, dont il eſt dit : Que *des ténébres effroyables ayant couvert toute l'Egypte pendant trois jours, nul ne voyoit plus ſon frere, ni ne ſe remuoit de la place où il étoit.* Auſſi l'Ecriture ne dit pas qu'ils marchoient dans les ténébres épaiſſes dont ils étoient obſedés de toutes parts au-dedans & au-dehors; mais *qu'ils y étoient aſſis* : ce qui marque le repos funeſte où ils ſe tenoient au milieu de cette nuit & de cette mort de leurs ames ſéparées de la lumiere & de l'amour de leur Dieu.

Lors donc que ces peuples de Zabulon & de Nephthali étoient, comme tous les autres peuples de la terre, dans les ténébres, *ils apperçurent* tout-d'un-coup non une lumiere commune, mais *une grande lumiere*, c'eſt-à-dire cette *lumiere véritable* &
Jean. 1. 9. eſſentielle, qui, ſelon ſaint Jean, *éclaire tout homme venant dans le monde.* Et cette *lumiere* du Verbe incarné *s'éleva tout-d'un-coup ſur eux* ; c'eſt-à-dire,
Chryſoſt. in hunc locum. ſelon l'explication de ſaint Chryſoſtome, que ces peuples ne trouverent point cette lumiere après l'avoir cherchée d'eux-mêmes; mais que ce fut le Seigneur qui vint d'en-haut ſe montrer à eux, & que ſa lumiere vint d'elle-même les éclairer ſans qu'ils l'euſſent cherchée les premiers. C'eſt ce qui marque l'infinie miſericorde de ce Soleil de juſtice, qui s'étant, pour parler ainſi, comme éclipſé dans ſa divinité par l'anéantiſſement de ſon Incarnation, vint lui-même faire voir aux hommes d'une maniere proportionnée à la foibleſſe de leur vûe la lumiere de ſa vérité, qui pouvoit ſeule les rendre heureux.

℣. 17. *Depuis ce temps-là* JESUS *commença à prêcher, en diſant : Faites pénitence, parce que le royaume des cieux eſt proche.*

Digitized by Google

JESUS commence à prêcher, dit saint Jerôme, lorsque Jean est empriſonné. Du moment que la loi ceſſe, l'Evangile commence à paroître : *Deſinente lege, conſequenter oritur Evangelium.* Que ſi le Sauveur prêche maintenant les mêmes choſes que Jean-Baptiſte avoit prêchées auparavant, c'eſt qu'il fait voir qu'il eſt le Fils du même Dieu dont Jean étoit le Prophete. Cependant ſaint Chryſoſtome demande pourquoi J. C. differa à prêcher la pénitence, & quel beſoin il avoit que ſaint Jean le précedât, puiſque ſes miracles lui rendoient un témoignage ſuffiſant. Mais il répond qu'il étoit de la grandeur du Fils de Dieu de faire voir qu'il avoit ſes Prophetes, comme ſon Pere avoit les ſiens. Et d'ailleurs il étoit auſſi très-important, ſelon la remarque du même Saint, que ce ne fût pas J. C. qui dît le premier de lui-même ce que les hommes en devoient croire, mais qu'un autre publiât ce qu'il étoit ; car ſi après tant de preuves de ſon pouvoir les Juifs eurent l'inſolence de dire, que *ſon témoignage ne pouvoit être véritable*, ils auroient cru ſans comparaiſon être mieux fondés à lui faire ce reproche, ſi ſaint Jean n'avoit point parlé de lui avec un ſi grand reſpect.

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. ibid. ut ſuprà.

Joan. 8. 13.

Le même Pere admire encore la ſageſſe que le Fils de Dieu fait paroître dans ſes premieres prédications, lorſqu'il ſe contente d'exhorter les peuples à la pénitence, ſans le faire ni avec force ni avec menaces comme ſaint Jean. Car il ne leur parle point ni de cette hache tranchante qui devoit couper les arbres infructueux par la racine, ni de ce van redoutable qui devoit purger l'aire, ni de ces flammes éternelles où les pailles ſeroient jettées. Mais il annonce d'abord aux hommes un

royaume dans le ciel, & tous les grands biens qu'ils avoient à eſperer s'ils s'en rendoient dignes par une vraie pénitence.

August. Confeſ. lib. 13. cap. 14 Geneſ. 1. Nous étions, dit ſaint Auguſtin, comme plongés dans les ténebres de l'ignorance; & notre terre avant qu'elle reçut la forme que lui a donné la doctrine évangélique, étoit toute informe & toute hideuſe. Mais votre miſericorde, ô mon Dieu, ne nous a pas abandonné dans notre miſere; & vous avez dit: *Que la lumiere ſoit faite. Le royaume des cieux eſt proche: Faites pénitence;* & que la lumiere ſe répande dans vos ames. Et nos ténebres nous ont déplu; & nous nous ſommes convertis à vous. Et il eſt ainſi arrivé qu'*ayant été autrefois ténebres*, comme dit ſaint Paul, , *nous ſommes* enfin devenus *lumiere en notre Seigneur.* *Ephes. 5. 8.*

℣. 18. 19. 20. *Or* JESUS *marchant le long de la mer de Galilée, vit deux freres, Simon appellé Pierre, & André ſon frere, qui jettoient leur filet dans la mer, car ils étoient pêcheurs, & il leur dit: Suivez-moi, &c.*

Avant cette vocation de ſaint Pierre & de ſaint André, ils avoient déja eu le bonheur de connoître J. C. Car un autre Evangéliſte nous apprend que ſaint André l'ayant entendu nommer *l'Agneau de Dieu* par ſaint Jean-Baptiſte, il le ſuivit, & demeura le reſte du jour avec lui; & que depuis ayant rencontré ſon frere Simon, il lui dit, qu'ils avoient trouvé le Meſſie: & ce fut alors qu'il l'amena à JESUS, qui lui déclara dès ce temps-là qu'il ſeroit nommé *Céphas*, c'eſt-à-dire, *Pierre.* Or quoique ſaint Pierre & ſaint André s'en fuſſent enſuite retournés chez eux, ils conçurent un grand reſpect pour la perſonne & pour la doctrine de J. C. Mais il ne les avoit point encore appellés avec cette *Joan. 1. 35. &c.*

Digitized by Google

voix toute-puissante, qui devoit leur faire tout abandonner pour se rendre ses disciples. C'est pourquoi saint Matthieu nous marque ici que lorsqu'il marchoit un jour le long de la mer de Galilée, les ayant vu jetter leur filet dans la mer, il leur dit de le suivre. Cette parole qui agit si puissamment sur leur cœur fut encore accompagnée d'une circonstance miraculeuse qui est rapportée ailleurs. Car saint Luc témoigne que JESUS étant accablé par la foule du peuple qui se pressoit pour l'entendre, il entra dans une barque qui appartenoit à Simon; & qu'après avoir enseigné le peuple, il fit prendre une si grande quantité de poissons à Pierre, qu'il en fut dans le dernier étonnement, d'autant plus qu'ayant pêché toute la nuit il n'avoit rien pris auparavant. Nous verrons plus particulierement dans les explications de S. Luc, comment J.C. se servit de l'occasion de ce miracle, pour dire ensuite à Simon & à André de le suivre, en les assurant qu'il *les feroit* à l'avenir *pêcheurs d'hommes*.

Luc. 5. Epiphan. hæres. 51. cap. 15.

Saint Jean Chrysostome admire la foi & la prompte obéissance de ces disciples, qui quittent tout sans raisonner, dès le moment que le Fils de Dieu leur commande, & qui se dévouent d'une maniere admirable à le suivre pour toujours, sans envisager ni ce qu'ils quittoient, ni à quoi ils s'engageoient. Et il compare cette parole miraculeuse, qui eut la force de les attacher tout-d'un-coup à lui sans aucun retour, à une pêche toute divine où l'on prend les ames, en les retirant de l'abîme de la corruption du siecle comme du fond de la mer. Ainsi J. C. leur ayant promis de les faire à l'avenir *pêcheurs d'hommes*, leur donna en leurs personnes une preuve de ce qu'il leur promettoit, puisqu'il

Chrysost. in hunc locum.

Digitized by Google

Aug. de fide & oper. c. 17. fit lui-même le premier à leur égard la fonction de pêcheur d'hommes, en les retirant du siecle avec le filet de sa parole & de sa doctrine toute céleste, comme l'appelle saint Augustin.

℣. 21. 22. *De-là s'avançant il vit deux autres freres; Jacques fils de Zébedée, & Jean son frere, qui étoient dans une barque avec Zébedée leur pere, & qui raccommodoient leurs filets, & il les appella, &c.*

Luc. 5. 7. 9. 10. Saint Luc témoigne que ces deux freres, Jacques & Jean étoient compagnons de Simon Pierre, qui les avoit même priés de venir l'aider à tirer son filet de l'eau, & qu'ils furent comme lui dans l'étonnement d'une pêche si miraculeuse qu'il venoit de faire. Ainsi pour concilier saint Matthieu avec saint Luc, il paroît que Jacque & Jean étant venus aider Pierre, s'en retournerent à leur barque qui étoit peu éloignée: & que J. C. après être descendu de celle de Pierre, s'étant un peu avancé, & les ayant vu qui travailloient dans leur barque à raccommoder leurs filets, il leur dit comme à Pierre & à André de le suivre. Ils étoient pauvres, dit saint Chrysostome, & ils vivoient de leur travail: mais c'étoit dans un métier légitime. Ils étoient unis ensemble, & ils avoient avec eux leur pere pauvre qu'ils servoient & qu'ils nourrissoient. Aussi-tôt que J. C. les appelle, ils quittent & le métier dont ils vivoient, & leur maison paternelle: & ils nous apprennent, dit saint Hilaire, que si nous voulons sincérement suivre J. C. nous ne devons point être arrêtés ni par tous les soins de la vie du siecle, ni par l'amour de la maison de nos peres. Et saint Jerôme considérant la vocation de ces premiers disciples du Fils de Dieu, destinés à le suivre comme leur maître, dit qu'il a

Marc. 1. 17.

Hilar. in Matth. can. 3.

Hieron. in hunc locum.

choiſi en leurs perſonnes des pêcheurs & des ignorans, de peur que lorſqu'il les envoyeroit prêcher aux peuples, on ne regardât la foi de ceux qui croiroient en lui, comme étant plutôt l'effet de leur éloquence & de leur ſcience, que de la vertu toute-puiſſante de Dieu : *Piſcatores & illiterati mittuntur ad prædicandum, ne fides credentium, non virtute Dei, ſed eloquentiâ atque doctrinâ fieri putaretur.*

℣. 23. 24. 25. *Et* JESUS *alloit par toute la Galilée, enſeignant dans leurs ſynagogues, prêchant l'Evangile du royaume, & guériſſant toutes ſortes de langueurs & toutes ſortes de maladies parmi le peuple, &c.*

J. C. étoit venu premierement pour ſon peuple, & il devoit envoyer ſes Apôtres, comme il le dit autre part, chercher les brebis perdues de la maiſon d'Iſrael. Il commence donc à faire lui-même ici ce qu'il devoit faire enſuite par ſes diſciples. Il va par toute la Galilée, jettant le filet de ſa céleſte doctrine pour pêcher les ames; & *il prêche* au milieu des ſynagogues des Juifs *l'Evangile du royaume*, c'eſt-à-dire, l'heureuſe nouvelle qui regardoit le royaume céleſte qu'il leur promettoit, & le chemin par lequel il falloit marcher pour y arriver heureuſement. Lorſqu'il envoya depuis ſes Apôtres chercher les brebis perdues de la maiſon d'Iſrael, en même temps qu'il leur dit d'aller prêcher que le royaume du ciel étoit proche, il leur ordonna de guérir les malades, de reſſuſciter les morts, de guérir les lépreux & de chaſſer les démons. Il fait donc auſſi avant eux la même choſe; puiſqu'il eſt marqué en ce lieu : Qu'enſeignant dans les ſynagogues de la Galilée, & y prêchant l'Evangile du royaume, *il guériſſoit toutes ſortes de langueurs & de maladies.* Il entre dans les ſynagogues, dit ſaint

Matth. 10. 6.

Chryſoſtome, pour faire voir à ſon peuple qu'il n'étoit pas un ſéducteur ni un ennemi du vrai Dieu qu'ils adoroient, mais qu'il venoit s'acquitter de l'ordre que ſon Pere lui avoit donné d'apprendre aux hommes à le ſervir en eſprit & en vérité. Et il ajoute les miracles à ſes prédications, parce que lorſque Dieu veut faire quelque choſe d'extraordinaire, & introduire dans le monde quelque nouvel établiſſement, il l'appuie ordinairement par des effets miraculeux de ſa puiſſance. Ainſi étant prêt de publier une loi ſublime & une forme de vie inconnue juſqu'alors aux hommes, il fait beaucoup de miracles; parce que le royaume éternel qu'il annonçoit étant inviſible, il vouloit en établir la vérité dans l'eſprit des hommes par des miracles viſibles qui les étonnoient.

Joſ. in hunc loc. La Syrie *où ſe répandit ſa réputation*, comprenoit beaucoup de grandes provinces, l'Idumée, la Paleſtine, la Céliſyrie, la Phénicie, la Syrie où étoit Damas, la Syrie où étoit Antioche, la Méſopotamie, & d'autres encore. Car ſes bornes du côté de l'orient étoient Babylone; du côté de l'occident, la mer mediterranée; vers le nord, la Cilicie; & vers le midi, l'Egypte. *Décapolis* étoit un canton de dix villes, dont la plus grande étoit Scythopolis ou Scythople. La *Judée* doit être priſe en ce lieu préciſément pour le pays qui contenoit les deux tribus de Juda & de Benjamin. Et enfin *ce qui étoit au-delà du Jourdain* marque toute l'étendue du pays qu'occupoient les tribus de Ruben & de Gad; & la demi tribu de Manaſſé au-delà du Jourdain, par rapport à Jeruſalem, ſelon le premier partage qui leur fut fait du vivant même de Moïſe.

Joſeph. Bell. Jud.

Il paroît donc que la réputation de J. C. & le bruit

bruit des grands miracles qu'il faiſoit par la guériſon de toutes ſortes de maladies les plus incurables, ſe répandit promptement par-tout, & attiroit une infinité de perſonnes qui venoient chercher du ſoulagement dans leurs maux & dans leurs douleurs. Car l'homme animal & charnel, comme ſaint Paul appelle ceux qui ne ſont point ſuſceptibles des choſes qu'enſeigne l'Eſprit de Dieu, eſt ſenſible principalement à ce qui regarde ſon corps & ſa chair. Et ainſi le Fils de Dieu par une condeſcendance très-digne de la bonté infinie qui l'avoit porté à s'incarner pour l'amour des hommes, ménageoit d'une maniere admirable ces guériſons extérieures de leurs maladies corporelles, pour leur procurer le ſalut plus important de leurs ames. En reſſuſcitant l'homme extérieur, il le diſpoſoit à reſſuſciter auſſi intérieurement. En guériſſant les poſſédés, il leur apprenoit à déſirer encore plus d'être délivrés de la poſſeſſion malheureuſe par laquelle le démon s'étoit rendu maître de leurs cœurs. En rendant le mouvement libre des membres à ceux qui l'avoient perdu par *la paralyſie*, il leur inſpiroit un déſir ardent de ſortir de l'état funeſte de langueur & de pareſſe qui leur ôtoit tout le mouvement du cœur vers Dieu.

1. Cor. 2. 14.

» Suivons donc auſſi J. C. nous autres, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome, puiſque nous ne ſommes pas moins malades dans l'ame, que ces peuples l'étoient dans le corps. Ce ſont même nos maladies ſpirituelles qu'il déſire principalement de guérir, ne guériſſant en effet les corps que pour paſſer à la guériſon des ames. La réputation de J. C. n'étoit alors répandue que dans la Syrie : & elle l'eſt maintenant par toute la terre. La vue de la guériſon de

« Chryſ. in hunc « locum. « « « « « « « « « «

» quelques poſſédés faiſoit alors accourir vers lui les
» peuples de toutes parts : & vous après avoir vu des
» effets beaucoup plus grands de ſa puiſſance, vous
» demeurez inſenſibles ſans vous mettre en peine de
» venir à lui. Ils quittoient & leur pays & leurs
» amis, & leurs proches pour le ſuivre : & vous crai-
» gnez de ſortir de votre maiſon pour l'aller trouver,
» & pour recevoir de lui beaucoup plus que vous
» n'auriez quitté. Cependant nous ne vous deman-
» dons pas que vous quittiez vos maiſons : quittez
» ſeulement vos mauvaiſes habitudes; & en demeu-
» rant chez vous, vous vous ſauverez. Mais, helas !
» autant que nous ſommes ſenſibles aux maux du
» corps, & pleins d'ardeur pour rechercher les moyens
» de nous ſoulager ; autant nous ſommes négli-
» gens & endormis pour les maladies de nos ames.
» Et c'eſt même la raiſon pour laquelle nous ne gué-
» riſſons pas ſouvent de nos maladies corporelles ;
» parce que ce qui eſt eſſentiellement néceſſaire nous
» paſſe pour ſuperflu ; & ce qui eſt ſuperflu, nous le
» regardons comme le ſeul néceſſaire. Ainſi il arrive
» que négligeant la ſource même des maux corporels
» qui nous accablent, nous prétendons néanmoins
Joan. 5. 14. » ſécher les ruiſſeaux. Or l'exemple du paralytique de
» trente-huit ans, ſans parler des autres, nous fait
» aſſez voir que les maux du corps ſont ſouvent la
» peine des maux de l'ame.

Hilar. in Matt. can. 3. Saint Hilaire conſidérant J. C. marcher ainſi par toute la Galilée, *prêcher dans les ſynagogues l'Evangile du royaume, & guérir toutes ſortes de maladies*, dit qu'il déclaroit ouvertement par ſes œuvres, qui il étoit ; & qu'il donnoit lieu à ſon peuple de reconnoître dans ſes actions miraculeuſes la vertu & la préſence de celui que la lecture des livres des Pro-

phetes leur repréſentoit tous les jours comme devant venir parmi eux : *Factis ipſe ſe profert : ut quem in Prophetarum voluminibus legere erant ſoluti, præſentem operibus contuerentur.*

CHAPITRE V.

1. VIdens autem Jeſus turbas, aſcendit in montem; & cùm ſediſſet, acceſſerunt ad eum diſcipuli ejus:

2. & aperiens os ſuum docebat eos, dicens:

3. Beati pauperes ſpiritu: quoniam ipſorum eſt regnum cœlorum.

4. Beati mites: quoniam ipſi poſſidebunt terram.

5. Beati qui lugent: quoniam ipſi conſolabuntur.

6. Beati qui eſuriunt & ſitiunt juſtitiam: quoniam ipſi ſaturabuntur.

7. Beati miſericordes: quoniam ipſi mi-

1. † JESUS voyant tout ce peuple, monta ſur une montagne, où s'étant aſſis, ſes diſciples s'approcherent de lui; † Tous les SS. Pluſieurs Martyrs.

2. & ouvrant ſa bouche il les enſeignoit, en diſant:

3. Bienheureux les pauvres // d'eſprit; parce que le royaume des cieux eſt à eux. *Luc. 6. 20.*

4. // Bienheureux ceux qui ſont doux; parce qu'ils poſſederont la terre. *Pſ. 36. 11.*

5. Bienheureux ceux qui pleurent; parce qu'ils ſeront conſolés. *Iſ. 61. 3.*

6. Bienheureux ceux qui ſont affamés & alterés de la juſtice; parce qu'ils ſeront raſſaſiés.

7. Bienheureux ceux qui ſont // miſericordieux; parce

℣. 3. *expl.* De cœur & d'affection.
℣. 4. Dans le grec, la ſeconde béatitude eſt de ceux qui pleurent, & la troiſiéme de ceux qui ſont doux.
℣. 7 *autr.* ceux qui ſont compatiſſans & charitables.

qu'ils obtiendront eux-mêmes miſericorde.

Pſal. 23. 4. 8. Bienheureux ceux qui ont le cœur pur ; parce qu'ils verront Dieu.

9. Bienheureux les // pacifiques ; parce qu'ils ſeront appellés enfans de Dieu.

10. Bienheureux ceux qui ſouffrent perſecution pour la juſtice ; parce que le royaume des cieux eſt à eux.

11. Vous êtes heureux, lorſque les hommes vous chargeront de maledictions, & qu'ils vous perſecuteront, & qu'ils diront fauſſement toute ſorte de mal contre vous à cauſe de moi.

12. Réjouiſſez-vous *alors*, & treſſaillez de joie ; parce qu'une grande récompenſe vous eſt reſervée dans les cieux ¶. Car c'eſt ainſi qu'ils ont perſecuté les Prophetes qui ont été avant vous.

† Un S. Docteur. *Marc. 9. 49. Luc. 14. 34.* 13. † Vous êtes le ſel de la terre. Que ſi le ſel // perd ſa force, avec quoi le ſallera-t-on? Il n'eſt plus bon à rien qu'à être jetté dehors, & à être foulé aux pieds par les hommes.

ſericordiam conſequentur.

8. Beati mundo corde : quoniam ipſi Deum videbunt.

9. Beati pacifici : quoniam filii Dei vocabuntur.

10. Beati qui perſecutionem patiuntur propter juſtitiam : quoniam ipſorum eſt regnum cœlorum.

11. Beati eſtis cùm maledixerint vobis, & perſecuti vos fuerint, & dixerint omne malum adverſum vos mentientes, propter me.

12. Gaudete, & exultate : quoniam merces veſtra copioſa eſt in cœlis : ſic enim perſecuti ſunt Prophetas qui fuerunt ante vos.

13. Vos eſtis ſal terræ. Quòd ſi ſal evanuerit, in quo ſalietur ? Ad nihilum valet ultrà, niſi ut mittatur foras, & conculcetur ab hominibus.

℣. 9. *autr.* ceux qui aiment & procurent la paix.
℣. 13. *autr.* s'anéantit.

14. Vos eſtis lux mundi. Non poteſt civitas abſcondi ſupra montem poſita :

14. Vous êtes la lumiere du monde. Une ville ſituée ſur une montagne ne peut être cachée :

15. neque accendunt lucernam, & ponunt eam ſuper modio. ſed ſuper candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo ſunt.

15. & on n'allume point une lampe pour la mettre ſous le boiſſeau, mais on la met ſur un chandelier, // afin qu'elle éclaire tous ceux qui ſont dans la maiſon.

Marc. 4. 21. *Luc.* 8. 16. & 11. 33.

16. Sic luceat lux veſtra coram hominibus, ut videant opera veſtra bona, & glorificent Patrem veſtrum qui in cœlis eſt.

16. Ainſi que votre lumiere luiſe devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient votre Pere qui eſt dans les cieux.

17. Nolite putare quoniam veni ſolvere legem, aut Prophetas : non veni ſolvere, ſed adimplere.

17. Ne penſez pas que je ſois venu détruire la loi ou les Propheres : je ne ſuis pas venu les détruire, mais les accomplir.

18. Amen quippe dico vobis, donec tranſeat cœlum & terra, iota unum aut unus apex non præteribit à lege, donec omnia fiant.

18 Car je vous dis & il eſt vrai, que le ciel & la terre // ne paſſeront point que tout ce qui eſt dans la loi ne ſoit accompli parfaitement juſqu'à un ſeul iota & à un ſeul point.

19. Qui ergo ſolverit unum de mandatis illis minimis, & docuerit ſic homines, minimus vocabitur in regno cœ-

19. Celui donc qui violera l'un de ces moindres commandemens, // & qui apprendra aux hommes à les violer, ſe-

℣. 15. *gr.* d'où elle éclaire.

℣. 18. *autr.* paſſeront plutôt que tout ce qui eſt dans la loi, &c.

℣. 19. *autr.* quoiqu'il inſtruiſe les hommes ſelon la loi.

ra // regardé dans le royaume des cieux comme le dernier; mais celui qui fera & enſeignera, ſera grand dans le royaume des cieux ¶.

lorum : qui autem fecerit & docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum.

Ibid. 11. 30. † V. Dimanche après la Pentec.

20. † Car je vous dis que ſi votre juſtice n'eſt plus abondante que celles des // Scribes & des Phariſiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

20. Dico enim vobis, quia niſi abundaverit juſtitia veſtra plus quam Scribarum & Phariſæorum, non intrabitis in regnum cœlorum.

Exod. 20. 13. *Deut.* 5. 17.

21. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne tuerez point, & quiconque tuera méritera d'être condamné par le jugement.

21. Audiſtis quia dictum eſt antiquis : Non occides ; qui autem occiderit, reus erit judicio.

22. Mais moi je vous dis, que quiconque ſe mettra en colere // contre ſon frere, méritera d'être condamné par le jugement. Que celui qui dira à ſon frere, // Raca méritera d'être condamné par le conſeil. Et que celui qui lui dira, Vous êtes un fou, méritera d'être condamné // au feu de l'enfer.

22. Ego autem dico vobis : quia omnis qui iraſcitur fratri ſuo, reus erit judicio. Qui autem dixerit fratri ſuo, Raca, reus erit concilio. Qui autem dixerit, Fatue, reus erit gehennæ ignis.

23. Si donc lorſque vous préſentez votre offrande à l'autel, vous vous ſouvenez que votre frere a quel-

23. Si ergo offers munus tuum ad altare, & ibi recordatus fueris quia frater tuus habet

ŷ. 19. *expl.* c'eſt-à-dire, qu'on n'en fera aucun état dans le royaume du ciel, dont il ſera exclus.

ŷ. 20. *expl.* Docteurs de la loi.

ŷ. 21. *gr.* ſans ſujet.

Ibid. C'eſt une parole de mépris.

ŷ. 22. *letr.* à la gehenne du feu.

Digitized by Google

aliquid adverſum te;

24. relinque ibi munus tuum ante altare, & vade priùs reconciliari fratri tuo; & tunc veniens offeres munus tuum.

25. Eſto conſentiens adverſario tuo citò dum es in via cum eo: ne fortè tradat te adverſarius judici, & judex tradat te miniſtro, & in carcerem mittaris.

26. Amen dico tibi, non exies inde, donec reddas noviſſimum quadrantem.

27. Audiſtis quia dictum eſt antiquis: Non mœchaberis.

28. Ego autem dico vobis, quia omnis qui viderit mulierem ad concupiſcendum eam, jam mœchatus eſt eam in corde ſuo.

29. Quòd ſi oculus tuus dexter ſcandalizat te, erue eum, & projice abs te: expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum,

que ‖ choſe contre vous,

24. laiſſez-là votre don devant l'autel, & allez vous reconcilier auparavant avec votre frere; & puis vous reviendrez offrir votre don ¶.

25. Accordez-vous au plutôt avec votre adverſaire pendant que vous êtes en chemin avec lui, de peur que votre adverſaire ne vous livre au Juge, & que le Juge ne vous livre au miniſtre *de la juſtice*, & que vous ne ſoyez mis en priſon. *Luc.* 12. 58.

26. Je vous dis & je vous en aſſure que vous ne ſortirez point de là, que vous n'ayez payé juſqu'à la derniere obole.

27. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens: Vous ne commettrez point d'adultere. *Exod.* 20. 14.

28. Mais moi je vous dis, que quiconque aura regardé une femme avec un *mauvais* deſir pour elle, a déja commis l'adultere dans ſon cœur.

29. Que ſi votre œil droit vous ‖ ſcandaliſe, arrachez-le, & jettez-le loin de vous; car il vaut mieux pour vous qu'un des membes de votre *Infrà* 18. 9. *Marc* 9. 46.

¶. 23. *expl.* a quelque juſte ſujet de ſe plaindre de vous. *S. Auguſtin.*
¶. 29. & 30. *expl.* eſt un ſujet de ſcandale & de chute.

corps périſſe, que tout votre corps ſoit jetté dans l'enfer.

quàm totum corpus tuum mittatur in gehennam.

30. Et ſi votre main droite vous ſcandaliſe, coupez-la, & la jettez loin de vous; car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de votre corps périſſe, que tout votre corps ſoit jetté dans l'enfer.

30. Et ſi dextra manus tua ſcandalizat te, abſcinde eam, & projice abs te: expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quàm totus corpus tuum eat in gehennam.

Deut.24. 1.

31. Il a été dit encore: Quiconque veut quitter ſa femme, qu'il lui donne un écrit par lequel il déclare qu'il la répudie.

31. Dictum eſt autem: Quicumque dimiſerit uxorem ſuam, det ei libellum repudii.

Infrà 19. 7. Marc. 10. 11. Luc. 16. 18.

32. Et moi je vous dis, que quiconque aura quitté ſa femme, ſi ce n'eſt en cas // d'adultere, la fait devenir adultere; & que quiconque épouſe celle que ſon mari aura quittée, commet un adultere.

32. Ego autem dico vobis, quia omnis qui dimiſerit uxorem ſuam, exceptâ fornicationis cauſâ, facit eam mœchari: & qui dimiſſam duxerit, adulterat.

Exod. 20. 7. Levit. 19 12. Jac. 5. 12.

33. Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens: Vous ne vous parjurerez point; mais Vous vous acquitterez envers le Seigneur des ſermens que vous aurez faits.

33. Iterùm audiſtis quia dictum eſt antiquis: Non perjurabis; reddes autem Domino juramenta tua.

34. Et moi je vous dis, que vous ne juriez en aucune ſorte, ni par le ciel, parce que c'eſt le trône de Dieu:

34. Ego autem dico vobis non jurare omninò, neque per cœlum, quia thronus Dei eſt:

℣. 32. *lettr.* de fornication.

Digitized by Google

35. neque per terram, quia ſcabellum eſt pedum ejus: neque per Jeroſolymam, quia civitas eſt magni Regis:

35. ni par la terre, parce qu'elle ſert *comme* d'eſcabeau à ſes pieds: ni par Jeruſalem, parce que c'eſt la ville du grand Roi:

36. neque per caput tuum juraveris, quia non potes unum capillum album facere, aut nigrum.

36. vous ne jurerez pas auſſi par votre tête, parce que vous n'en pouvez rendre un ſeul cheveu blanc ou noir.

37. Sit autem ſermo veſter: Eſt, eſt: Non, non: quod autem his abundantius eſt, à malo eſt.

37. Mais contentez-vous de dire: ‖ Cela eſt, cela eſt; ou, Cela n'eſt pas, cela n'eſt pas; car ce qui eſt de plus vient ‖ du mal.

38. Audiſtis quia dictum eſt: Oculum pro oculo, & dentem pro dente.

38. Vous avez appris qu'il a été dit: Œil pour œil, & dent pour dent. *Exod.* 21. 24. *Levit.* 24. 20. *Deut.* 19. 21.

39. Ego autem dico vobis non reſiſtere malo: ſed ſi quis te percuſſerit in dexteram maxillam tuam, præbe illi & alteram.

39. Et moi je vous dis de ne point réſiſter ‖ au mal *que l'on veut vous faire*: mais ſi quelqu'un vous a frappé ſur la joue droite, préſentez-lui encore l'autre.

40. Et ei qui vult tecum judicio contendere, & tunicam tuam tollere, dimitte ei & pallium.

40. Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre votre robe, quittez-lui encore votre manteau. *Luc.* 6. 29.

41. Et quicumque te

41. Et ſi quelqu'un vous

℣. 37. *expl.* Cette double repetition ſemble être pour une plus grande affirmation.

Ibid. *autr.* d'une mauvaiſe cauſe, comme *de la foibleſſe de celui qui pour croire a beſoin qu'on jure.* Saint Auguſtin.

℣. 39. *autr.* à celui qui vous traite mal.

veut contraindre de faire mille pas avec lui, faites-en encore deux mille autres.

angariaverit mille paſſus, vade cum illo & alia duo.

Deut. 15. 8.

42. Donnez à celui qui vous demande, & ne rejettez point celui qui veut emprunter de vous.

42. Qui petit à te, da ei: & volenti mutuari à te, ne avertaris.

† Le I. Vendredi de Carême.

43. † Vous avez appris qu'il a été dit: Vous aimerez votre prochain, & vous haïrez votre ennemi.

43. Audiſtis quia dictum eſt: Diliges proximum tuum, & odio habebis inimicum tuum.

Luc. 6. 27. Rom. 12. 20.

44. Et moi je vous dis: Aimez vos ennemis ", faites du bien à ceux qui vous haïſſent, & priez pour ceux qui " vous perſecutent & qui vous calomnient;

44. Ego autem dico vobis: Diligite inimicos veſtros, benefacite his qui oderunt vos: & orate pro perſequentibus, & calumniantibus vos:

45. afin que vous ſoyez les enfans de votre Pere qui eſt dans les cieux, qui fait lever ſon ſoleil ſur les bons & ſur les méchans, & fait pleuvoir ſur les juſtes & ſur les injuſtes.

45. ut ſitis filii Patris veſtri qui in cœlis eſt, qui ſolem ſuum oriri facit ſuper bonos & malos; & pluit ſuper juſtos & injuſtos.

46. Car ſi vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompenſe *en* aurez-vous? Les Publicains ne le font-ils pas auſſi?

46. Si enim diligitis eos qui vos diligunt, quam mercedem habebitis? Nonne & publicani hoc faciunt?

47. Et ſi vous ne ſaluez que vos freres, que faites-vous en cela de plus *que les autres*? Les payens ne le font-ils pas auſſi?

47. Et ſi ſalutaveritis fratres veſtros tantùm, quid ampliùs facitis? Nonne & ethnici hoc faciunt?

℣. 44. gr. beniſſez ceux qui vous maudiſſent.
Ibid. gr. qui vous offenſent & vous perſecutent.

Digitized by Google

48. Estote ergo vos perfecti, sicut & Pater vester cœlestis perfectus est.

48. Soyez donc vous autres parfaits, comme votre Pere céleste est parfait.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *JESUS voyant tout ce peuple, monta sur une montagne, où s'étant assis, ses disciples s'approcherent de lui; & ouvrant sa bouche il les enseignoit.*

Plusieurs ont cru que ce sermon si célebre de J. C. sur la montagne, rapporté par saint Matthieu, est different de celui dont parle saint Luc. *Luc. 6. 12. &c.* En effet, saint Luc dit: Que JESUS s'en alla sur une montagne pour prier; qu'après y avoir passé toute la nuit, il appella ses disciples quand il fut jour, pour faire le choix de ses douze Apôtres; qu'étant descendu ensuite avec eux, il s'arrêta en un lieu plus étendu, où il vit une grande multitude de peuples qui étoient venus pour l'entendre & être guéris; & qu'alors il dit: *Bienheureux les pauvres, &c.* Saint Matthieu ne parle point de la priere de J. C. ni de l'élection des douze Apôtres; il dit seulement que JESUS voyant tout ce peuple monta sur une montagne, où s'étant assis, & ses disciples s'approchant de lui, il prononça les béatitudes rapportées dans ce chapitre. Mais il n'est pas surprenant que saint Matthieu ait tû une partie de ce qu'a dit un autre Evangéliste: ainsi quoique le Fils de Dieu soit descendu du haut de la montagne, où il avoit fait sa priere & le choix de ses Apôtres, ce put être néanmoins sur cette même mon-

Digitized by Google

tagne, dans un lieu moins élevé & plus étendu ; qu'il parla au peuple pour l'inſtruire de ces grandes vérités que les hommes n'avoient point connu juſqu'alors. Cette montagne où il fit l'excellente prédication contenue dans ce chapitre, qui renferme, dit ſaint Auguſtin, toute la perfection de la vie chrétienne, étoit, ſelon ſaint Jerôme, le mont Thabor, ou quelqu'autre de la Galilée.

Auguſt. de ſerm. Domini in monte lib. 1. cap. 1. Hieron. in Matth. Hilarius in Matt. can. 4. Auguſt. ut ſuprà.

Mais quoique ce fût pour prier, pour faire l'élection des Apôtres & pour éviter la foule que le Fils de Dieu monta ſur cette montagne, les Peres ont cru encore qu'il pouvoit bien nous marquer par cette ſituation même où il étoit élevé au-deſſus des peuples, que les préceptes qu'il avoit à leur donner, renfermoient une plus grande juſtice que ceux qui avoient été donnés juſqu'alors aux Juifs ; parce que la plupart de ceux que Dieu leur avoit donnés par ſes ſaints Prophetes, tendoient principalement à les lier par la crainte, dans l'eſpérance qu'on leur donnoit d'un royaume temporel, s'ils étoient fideles à les accomplir : mais ceux qu'il donnoit alors par la bouche de ſon propre Fils, tendoient à les rendre libres par la charité, & à les rendre dignes d'acquerir le royaume du ciel même : *Nec mirum eſt, quòd dantur præcepta majora propter regnum cœlorum, & minora data ſunt propter regnum terrenum.* J. C. enſeigne donc après qu'il eſt monté ſur la montagne ; c'eſt-à-dire, dit ſaint Hilaire, que s'étant alors comme élevé juſqu'à la majeſté de Dieu ſon Pere, il établit des préceptes pour former une vie toute céleſte : *In paternæ ſcilicet majeſtatis poſitus celſitudine, cœleſtis vitæ præcepta conſtituit.* C'eſt peut-être auſſi la même choſe que l'on peut entendre par cette ſorte d'expreſſion ſurpre-

Digitized by Google

nante, *qu'il ouvrit ſa bouche* : comme s'il eût dit, Que le Verbe, qui dans le temps de l'ancienne loi avoit ſeulement accoutumé d'ouvrir la bouche de ſes Prophetes, commença alors à *ouvrir* lui-même *ſa* propre *bouche*, & à découvrir les tréſors de ſa ſageſſe inconnue juſqu'alors aux hommes.

℣. 3. *Bienheureux les pauvres d'eſprit, parce que le Royaume des cieux eſt à eux.*

De peur qu'on ne crût que la pauvreté que le Fils de Dieu loue ici, eſt celle qu'on ſouffre ſeulement par néceſſité, il ne dit pas *les pauvres* ſimplement; mais les pauvres qui le ſont *d'eſprit*, ou en eſprit, ou par l'eſprit : c'eſt-à-dire, qui ſont humbles dans leur pauvreté, qui ſont pauvres de cœur & de volonté, & par un effet de la grace du Saint-Eſprit; *Qui propter Spiritum ſanctum voluntate ſunt pauperes;* & qui ſont enfin du nombre de ces pauvres dont le Sauveur a parlé par Iſaïe, en diſant, *Le Seigneur m'a rempli de ſon onction, & m'a envoyé prêcher l'Evangile aux pauvres.* Mais pourquoi dit-il *les pauvres d'eſprit*, & non les humbles d'eſprit? C'eſt parce que ce mot de *pauvre*, dit beaucoup plus que celui d'humbles. Car il entend ces perſonnes qui ſont toutes abattues devant Dieu, qui ſe regardent véritablement comme des pauvres en ſa préſence, qui attendent tout de ſa bonté, & qui écoutent avec frayeur ſes paroles. C'eſt à cette humilité, ou plutôt à cette humble pauvreté du cœur, que J. C. donne le premier rang dans ſes béatitudes; parce que ce déluge de maux qui inonde toute la terre, n'a point d'autre ſource que l'orgueil. Que ceux donc qui ont un eſprit enflé, & dont le cœur eſt rempli d'orgueil, ſouhaitent & aiment les royaumes de la terre : mais pour

Hieron.

Iſa. 61. 1.

Chryſoſt. Hilar.

Auguſt. ut ſuprà.

Hilar.

nous autres n'ayant que des ſentimens humbles, nous ſouvenant que nous ſommes dénués de tout par nous-mêmes, & riches ſeulement des dons de Dieu, ne nous laiſſons emporter à aucune pompe du ſiecle, ni corrompre par aucun déſir des richeſſes temporelles ; mais tenons-nous humblement ſoumis à Dieu & unis avec nos freres par le lien de la charité, qui nous rende toutes choſes communes avec eux, afin que *le royaume du ciel ſoit à nous.* Car ce royaume qui enferme tous les dons, toutes les richeſſes, & toute la gloire de Dieu même, n'appartient qu'à la pauvreté & à l'humilité du cœur. C'eſt à ce ſeul titre que nous pouvons eſpérer d'en devenir heritiers ; comme J. C. n'a voulu lui-même y parvenir entant qu'homme, qu'après s'être humilié & anéanti, & rendu pauvre de la derniere pauvreté pour l'amour de nous.

℣. 4. *Bienheureux ceux qui ſont doux, parce qu'ils poſſederont la terre.*

Ceux que J. C. déclare heureux à cauſe de leur *douceur*, ne ſont pas ceux qu'un tempérament plus moderé rend paiſibles, & qui par l'effet de cette humeur naturelle avec laquelle ils ſont nés, ſupportent avec quelque ſorte de tranquillité les maux de la vie préſente, ou qui même par une force d'eſprit affectée ſe ſoutiennent comme des Stoïciens dans les differentes afflictions qui leur arrivent. Car il faut ſe ſouvenir que c'eſt J. C. qui parle, & non pas un Philoſophe ; que c'eſt un Chrétien qu'il prétend former, & non un Stoïcien ; que les maximes qu'il établit ſont fondées ſur la vérité de l'eſprit de Dieu, & non ſur la vanité de l'eſprit de l'homme ; que la récompenſe qu'il propoſe à ſes diſciples, eſt un royaume éternel & la

poſſeſſion de Dieu même, & non quelque gloire paſſagere, ni une vaine eſtime des louanges humaines. Ceux-là donc ſont *doux*, ſelon l'Ecriture, qui cedent par un eſprit de charité aux perſécutions qu'on leur fait ſouffrir, & qui *ne ſe laiſſent point vaincre par le mal*, mais qui *ſurmontent au-contraire le mal par le bien*, en le ſouffrant avec une humble patience. Ce ſont ceux qui ne ſont point diviſés entre eux en combattant pour des choſes temporelles & pour les biens de la terre. Ce ſont ceux en qui J. C. habite par la douceur & par l'onction de ſon Eſprit. David avoit dit auſſi avant J. C. Que *la terre ſeroit l'heritage de ceux qui étoient doux*; & cette parole à l'égard du commun des Juifs charnels, s'entendoit de la poſſeſſion paiſible de la terre de la Paleſtine, que Dieu promettoit à ceux qui obéiroient humblement & ſans réſiſtance à ſes préceptes: mais à l'égard des vrais enfans de la foi d'Abraham, qui n'enviſagent jamais cette terre que comme l'image du ciel; la promeſſe que David faiſoit à ceux qui avoient la vraie douceur, regardoit cette Cité ſainte & bienheureuſe, qui avoit été, ſelon ſaint Paul, l'objet des déſirs de cet ancien Patriarche, & dont Dieu même eſt le fondateur & l'architecte. Ainſi J. C. voulant allier en quelque ſorte, dit ſaint Chryſoſtome, la loi nouvelle avec l'ancienne, ſe ſert des mêmes paroles qui étoient familieres à ce peuple, afin de ne leur parler pas toujours un langage qui leur fût entierement inconnu.

Aug. ſerm.

Rom. xii. 21.

Pſal. 36. 11.

Hebr. xi. 9. 10.

La terre dont le Fils de Dieu promet la poſſeſſion à ceux qui ſont doux, n'eſt donc pas, ſelon ſaint Jerôme, ni la terre de la Judée, ni toutes les autres parties de l'univers; ce n'eſt pas cette terre que le Seigneur a maudite, pour lui faire produire des

Hieron. in hunc locum.

Digitized by Google

ronces & des épines; cette terre qui eſt plutôt expoſée en proie à la violence des puiſſans du monde, qu'elle n'eſt l'objet de la douceur des ames humbles. Mais c'eſt la terre que le Roi prophete déſiroit lorſqu'il diſoit : *J'eſpere voir les biens du Seigneur dans la terre des vivans.* Car quant à la terre dans laquelle nous naiſſons, ce n'eſt point par la douceur, mais par l'orgueil & l'ambition, qu'on s'en rend le maître : *Nemo enim terram iſtam per manſuetudinem, ſed per ſuperbiam poſſidet.*

Pſ. 26. 13.

Bern. in feſt. omn. SS ſerm. 1. num. 9.

On peut dire encore avec ſaint Bernard, que ceux dont le cœur eſt ſoumis à Dieu par l'humble douceur qu'ils ont appriſe de l'exemple de J. C. deviendront en un ſens ſpirituel maîtres de la terre, c'eſt-à-dire, de leur corps, qui ne ſe révoltera plus contre leur eſprit, lorſque leur eſprit ſera devenu parfaitement aſſujetti au Seigneur. Et c'eſt avec beaucoup de raiſon, comme dit le même Saint, que le Fils de Dieu après avoir beatifié la pauvreté fait l'éloge de la douceur; parce qu'après avoir tout quitté, la premiere tentation dont on ſe ſent attaqué ordinairement, eſt celle qui naît de ce que ſouffre le corps par une ſuite même de la pauvreté. Mais de quoi nous ſerviroit d'être pauvres, ſi de notre pauvreté nous prenions ſujet de tomber dans le murmure, & ſi nous nous révoltions contre la diſcipline ſalutaire du Seigneur.

℣. 5. *Bienheureux ſont ceux qui pleurent; parce qu'ils ſeront conſolés.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 15. Hieron. in hunc locum. Hilar.

Il n'appelle pas *heureux* généralement tous ceux qui pleurent, mais ceux qui le font pour leurs péchés. Car les larmes que l'on répand pour le ſiecle & la vie préſente, bien loin d'être heureuſes, ſont même interdites par l'Apôtre, comme dangereuſes

dangereuſes & mortelles, lorſqu'il déclare : Que *la triſteſſe qui eſt ſelon le monde produit la mort.* C'eſt donc *la triſteſſe qui eſt ſelon Dieu, & qui produit une pénitence ſtable pour le ſalut*, que J.C. appelle heureuſe ; cette triſteſſe qui nous fait pleurer ou nos péchés, ou ceux des autres ; cette triſteſſe qui porta ſaint Paul à pleurer ceux qui après être tombés dans les plus grands crimes, n'en faiſoient point pénitence. Cette ſorte de triſteſſe nous éleve, dit ſaint Chryſoſtome ; juſqu'au comble de la vertu & de la ſageſſe chrétienue. Car ſi ceux qui pleurent la mort d'un fils, ne ſont agités d'aucune autre paſſion durant tout le temps de leur douleur : parce qu'ils ſont occupés entierement du ſujet de leur triſteſſe ; combien ceux qui pleurent leurs fautes avec un regret ſincere, doivent-ils faire paroître plus de vertu que ces premiers, pour ſe dégager de toutes les paſſions de l'ame ? Souvenons-nous donc dans toutes nos œuvres, de notre derniere fin & des horreurs de la mort ; ſouvenons-nous du terrible jugement de Dieu & des flammes éternelles ; ſongeons aux miſeres de la vie préſente, aux périls continuels qui nous environnent, & à notre propre fragilité : repaſſons dans l'amertume de notre ame toutes les années de notre vie ; & nous ſentirons aſſurément très-peu tout ce qui paroît le plus affligeant au-dehors, tant que nous ſerons ainſi occupés de l'affliction intérieure de notre cœur.

2. Cor. 7. 10.

2. Cor. 12. 21.

Bern. in feſt omn. SS. ſerm. 1. num. 10.

Mais il ne faut pas s'imaginer que cette triſteſſe de ceux qui pleurent ſi ſaintement, ſoit ſans conſolation. L'Eſprit de Dieu ſera lui-même leur conſolateur, dit ſaint Auguſtin : & il le ſera dès ce monde. Si vous voulez donc, comme dit ſaint Jean Chryſoſtome, être conſolé, pleurez. Et quand

Auguſt.

vous ſeriez accablé d'un déluge d'afflictions, ſi Dieu vous conſole lui-même, vous vous trouverez au-deſſus de tous vos maux. Que ſi dès ce monde il vous comble intérieurement de ſes divines conſolations, que ſeront celles que vous recevrez un jour, lorſque vous ſerez, ſelon l'expreſſion du Prophete, *enivrés de l'abondance des biens de ſa maiſon, & qu'il vous fera boire dans le torrent de ſes délices?*

Pſ. 35. 9.

On ne reçoit maintenant que quelques gouttes de ce breuvage tout divin, qui eut la force autrefois de cauſer une eſpece d'enivrement aux ſaints Martyrs, lorſqu'allant mourir pour J. C. ils ſembloient ne plus connoître ce qu'ils avoient de plus cher au monde. Mais ſi cet avant-goût qu'ils avoient des délices du Seigneur éteignoit en quelque ſorte l'ardeur des feux dont leur chair étoit brûlée, que devons-nous concevoir de l'état de ceux qui ſont dans le ciel, & qui boivent dans la ſource même de la vie? *Heureux* donc *ceux qui pleurent, puiſqu'ils ſeront conſolés* des conſolations de Dieu même, participant à la plénitude de ſa joie & de ſa gloire.

℣. 6. Bienheureux ceux qui ſont affamés & alterés de la juſtice: parce qu'ils ſeront raſſaſiés.

Hieron.

Il ne ſuffit pas, dit un Pere, que nous déſirions la juſtice; mais il faut que nous en ſoyons *affamés*; & que nous le ſoyons de telle ſorte, que ne nous croyant jamais aſſez juſtes, nous ſoyons dans une faim continuelle des œuvres de la juſtice. Remarquez donc avec ſaint Jean Chryſoſtome, comment J. C. exprime l'amour que nous ſommes obligés d'avoir pour la juſtice, & comment il nous apprend à ne l'aimer pas froidement, mais avec toute l'ardeur poſſible. Cette *juſtice* peut s'entendre en géné-

Chryſoſt. in Matth. hom. 15.

tal de tout ce qui rend l'homme juſte devant Dieu, ſelon qu'il eſt dit de Zacharie & d'Eliſabeth pere & mere de ſaint Jean-Baptiſte : *Qu'ils étoient tous deux juſtes devant Dieu, & qu'ils pratiquoient tous les préceptes du Seigneur, & toutes ſes ordonnances qui pouvoient leur procurer la véritable juſtice.* C'eſt cette juſtice que J. C. appelloit lui-même ſa nourriture, lorſqu'il dit : *Ma nourriture eſt de faire la volonté de celui qui m'a envoyé* : en quoi conſiſte la vraie juſtice, ſelon ſaint Auguſtin : c'eſt celle qu'il nomme encore une eau céleſte, lorſqu'il dit à la Samaritaine : Qu'il avoit *une eau qui rejailliſſoit juſqu'à la vie éternelle.* Les vrais diſciples de J. C. ſont donc *affamés* de cette divine nourriture, & *altérés* de cette eau céleſte de la juſtice : & ils le ſont d'autant plus qu'ils deviennent plus ſaints & plus juſtes. » La juſtice, dit ſaint Bernard, paroît dure & inſipide au palais du cœur lorſqu'il eſt encore foible, & à l'ame qui eſt encore languiſſante. Mais ceux qui en goûtent la douceur, ſçavent par leur propre expérience combien on eſt heureux d'en être affamé, puiſqu'*on ſera* véritablement *raſſaſié.*

Luc. 1. 6.

Joan. 4. 34.

Auguſt.

Joan. ibi. 14.

Bern. in omn. SS. ſer. 1. n. 11.

Entre ceux qui paroiſſent affamés & alterés de la juſtice, il y en a qui le ſont moins à l'égard d'eux-mêmes qu'à l'égard des autres. C'eſt-à-dire, qu'il y en a qui plus indulgens pour leurs propres fautes, paroiſſent remplis de zele & de feu pour les fautes de leurs freres. Lorſqu'ils voient à peine, dit le Fils de Dieu, une poutre qui eſt dans leur œil, ils découvrent avec une pénétration ſurprenante les moindres pailles dans ceux des autres. Ce n'eſt pas-là l'amour véritable & la faim de la juſtice qui nous rend dignes d'être raſſaſiés. C'eſt pêcher même contre la juſtice, & tomber dans la

Matth. 7. 3.

malédiction prononcée par le Seigneur contre ceux
Proverb. 20. 10. qui ſe ſervent d'un double poids & d'une double meſure, l'une pour eux-mêmes, & l'autre pour leur prochain. Il n'eſt donc permis proprement qu'à ceux qui travaillent avec ardeur à devenir juſtes devant Dieu, de faire paroître un grand zele
Joan. 8. 7. de juſtice à l'égard des autres. *Que celui*, dit J. C. *qui eſt ſans peché, jette le premier la pierre contre la femme adultere.*

Ce n'eſt pas que les miniſtres de la juſtice de Dieu ne puiſſent venger ſes interêts ſans être eux-
Bern. ib. ut ſuprà. mêmes arrivés à la perfection de la juſtice. Car quelle eſt même, dit ſaint Bernard, toute la juſtice que nous poſſedons en cette vie, ſi elle eſt jugée rigoureuſement par celle de Dieu ? Mais c'eſt qu'au moins Dieu les oblige par ces paroles à travailler avec ſa grace à devenir juſtes devant lui, & à rentrer au-dedans d'eux-mêmes pour s'examiner & ſe juger en ſa préſence, avant que de prononcer un jugement contre ceux que ſa providence a ſoumis à leur juſtice ; afin qu'ils puiſſent devenir eux-mêmes plus juſtes à meſure qu'ils travaillent à la juſtification des autres.

℣. 7. *Bienheureux ceux qui ſont miſericordieux ; parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miſericorde.*

Hieron. La *miſericorde* ne s'entend pas ſeulement de la charité qu'on exerce en faiſant l'aumône, mais encore de cette bonté compatiſſante qui fait ſupporter les défauts des autres, pour *accomplir*, comme
Gal. 6. 2. dit ſaint Paul, *la loi de J. C.* La miſericorde eſt le
Auguſt. de ſerm. Dom. in mont. lib. 2. *cap.* 4. ſeul remede, ſelon ſaint Auguſtin, pour nous délivrer de tant de maux qui nous font gémir. Pardonnons donc à notre prochain, comme nous voulons que Dieu nous pardonne. Aidons les autres

dans tout ce que nous pouvons, comme nous désirons d'être aidés dans ce que nous ne pouvons point par nous-mêmes. Ainsi la miſericorde eſt promiſe à ceux qui ſont miſericordieux, parce qu'ils ſont en cela vraiment ſages, & qu'ils uſent du moyen qui leur eſt le plus ſalutaire, en donnant à ceux qui ont beſoin d'être ſecourus par eux dans leur foibleſſe, le ſecours qu'eux-mêmes eſperent de recevoir d'un plus puiſſant qu'eux : *Miſericordibus miſericordia, tanquam vero & optimo conſilio utentibus, ut hoc eis exhibeatur à potentiore, quod invalidioribus ipſi exhibent.*

Il y a pluſieurs manieres d'exercer la miſericorde, & ce commandement eſt d'une grande étendue, regardant tous les beſoins de nos freres, ſoit pour le corps ou pour l'ame. Or quoiqu'il ſemble d'abord que la récompenſe promiſe à ceux qui ſeront miſéricordieux, ne ſoit qu'égale au bien qu'ils ont fait, puiſqu'ils recevront miſéricorde pour miſéricorde ; elle eſt ſans comparaiſon plus grande. Les hommes exercent la miſéricorde en hommes ; mais Dieu leur fera miſericorde en Dieu. Et il y a autant de différence entre l'un & l'autre, qu'il y en a entre Dieu & l'homme ; entre la bonté très-imparfaite de l'homme, & la bonté infinie de Dieu ; entre ce qu'un homme peut devoir à un autre homme comme lui, & ce qu'un homme doit à Dieu même ; c'eſt-à-dire, entre cent deniers & dix mille talens, ſelon la comparaiſon que le même Sauveur en a fait lui-même dans l'Evangile ; & enfin entre le pouvoir ſi borné que nous avons de faire du bien à nos freres, & la puiſſance infinie que Dieu a de nous combler de ſes biens, qui nous ſont auſſi incompréhenſibles que lui-même.

Chryſoſt. ibid. ut ſuprà.

Matth. 18. 24. 27. 28.

Bern. ib. num. 12. Cette ſentence de J. C. touchant la miſéricorde, condamne, ſelon ſaint Bernard, le premier des hommes de cruauté envers ſa femme après ſon péché, lui qui ſembloit avoir péché par l'amour même de ſa femme. Car au-lieu qu'il auroit dû dire au Seigneur lorſqu'il le vit prêt à venger ſon crime : Cette femme étoit plus foible que moi, & elle a été ſéduite : comme donc tout le péché eſt mon péché, c'eſt ſur moi ſeul que doit tomber la vengeance : il dit au-contraire pour s'excuſer en la condamnant : *La femme que vous m'avez donnée, m'a préſenté de ce fruit.* » Quel renverſement, s'écrie » le même Saint ! Vous n'avez pas refuſé, ô Adam, » de commettre le péché à cauſe de votre femme ; » & vous refuſez maintenant de prendre ſur vous la » peine qui vous eſt dûe .... Vous avez été cruelle- » ment miſericordieux lorſque vous deviez uſer de » ſéverité à ſon égard, & vous vous rendez main- » tenant impitoyable envers elle, lorſque vous ſeriez obligé de lui être miſéricordieux : » *Omnia confudiſti, perniciosè miſericors, ubi ſeverus eſſe debueras : & pernicioſius crudelis, ubi miſericordiam impendere oportebat.*

Genes. 3.

℣. 8. *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur ; parce qu'ils verront Dieu.*

Auguſt. ibid. ut ſuprà cap. 2. Ceux-là ſeroient foux, dit ſaint Auguſtin, qui chercheroient à voir Dieu avec ces yeux extérieurs & corporels ; puiſque c'eſt des yeux du cœur qu'il peut être vu, ſelon qu'il eſt dit ailleurs : *Cherchez-le dans la ſimplicité de votre cœur.* Ainſi un cœur pur eſt la même choſe qu'un cœur ſimple : & comme la lumiere du ſoleil ne peut être vue par des yeux impurs & malades ; auſſi Dieu ne ſe voit point ſi le cœur qui peut ſeul le voir n'eſt pur ; & celui

Sap. 1. 1.

Digitized by Google

qui est le temple de Dieu ne peut être souillé. *Hieron.*
Mundus mundo corde conspicitur : templum Dei non potest esse pollutum. Celui donc qui a une ame souillée est aveuglé par la lumiere de Dieu. Et la seule *Hilarius in hunc locum.* pureté & simplicité de l'ame lui donne la force de soutenir la présence de cette lumiere ineffable de la divinité. C'est la priere & l'humble confession de nos fautes, qui purifient, selon saint Bernard, *Bernd. ib. ut suprà num. 13.* l'œil de notre cœur. C'est à Dieu, qui seul est pur par lui-même, qu'il appartient de purifier ce qui est né d'une source impure. Opposons donc à toutes nos impuretés le remede de la priere, & tenons nos yeux sans cesse attentifs vers le Seigneur notre Dieu dans le désir & dans l'attente de sa miséricorde. Car c'est de lui que nous devons espérer cette pureté intérieure qui est digne de le voir, & *Matth. 6. 22.* cet *œil simple qui rend*, selon J. C. *tout notre corps éclairé.* » Malheur à moi, s'écrie ce grand homme, « de ce que l'impureté de mon cœur m'est un obstacle qui m'empêche d'être encore admis à cette vue « bienheureuse de mon Dieu. Avec quelle ardeur de- « vons-nous donc travailler à acquerir cette pureté « de l'œil qui doit voir Dieu ? Pour moi je me sens « souillé encore par trois choses, par la concupis- « cence de la chair, par le désir de la gloire tempo- « relle, & par le remords de tous mes péchés passés. « Car il reste dans mon ame certains mouvemens « que je ne sçaurois éteindre, ni par la raison, ni par « tous mes efforts, tant que je vis dans ce siecle cor- « rompu, & que je demeure encore lié à ce corps de « mort. Et je ne trouve que la priere à opposer à tou- « tes ces choses qui souillent encore mon cœur. «

℣. 9. *Bienheureux sont les pacifiques ; parce qu'ils seront appellés les enfans de Dieu.*

Hieron. Les *pacifiques* ſont ceux qui travaillent premierement à avoir la paix dans le cœur, & enſuite à l'établir parmi leurs freres qui ſont diviſés entre eux, & ſur-tout à les reconcilier avec Dieu, lorſque le péché les rend ſes ennemis. Car de quoi leur ſerviroit de donner la paix aux autres, ſi la guerre cauſée par les vices regnoit dans leurs ames? C'eſt dans la paix, dont parle ici J. C, que conſiſte la perfection lorſqu'il n'y a rien en nous qui s'oppoſe

Aug. in ſup ſap 2 » à la volonté. Et c'eſt pour cela, dit ſaint Auguſtin, que les pacifiques ſont *appellés les enfans de* » *Dieu*, parce qu'il n'y a rien en eux qui réſiſte à » Dieu; & que les enfans doivent avoir de la reſ» ſemblance avec leur pere. Or ceux-là ſont pacifi» ques dans eux-mêmes, qui reglant tous les mou» vemens de leur cœur & les ſoumettant à la raiſon, » c'eſt-à-dire, à l'ame & à l'eſprit, & ayant dompté » les concupiſcences de la chair, deviennent le » royaume de Dieu. Car dans ce royaume toutes cho» ſes y ſont tellement dans l'ordre, que ce qu'il y a » dans l'homme de plus excellent, commande à ce » qu'il y a de commun avec les bêtes; & que cette » même partie de l'homme qui eſt la principale, » c'eſt-à-dire, l'ame & la raiſon, eſt ſoumiſe à ce » qui eſt plus grand qu'elle, c'eſt-à-dire, à la vérité » même qui eſt le Fils unique de Dieu. Car elle ne » peut commander à ce qui eſt au-deſſous d'elle, ſi » elle ne ſe ſoumet elle-même à ce qu'elle reconnoît

Luc. 2. 14. » au-deſſus de ſoi. Et c'eſt-là la paix qui ſe donne » *dans la terre aux hommes dont la volonté eſt bonne* & » droite. C'eſt-là la vie de celui qui eſt parfait & » conſommé dans la ſageſſe. C'eſt de ce royaume » où regne la paix & l'ordre, qu'a été chaſſé le » prince du ſiecle, qui n'exerce ſon empire que ſur

ceux qui ſont ſortis de la regle, & qui ont renverſé l'ordre. «

Nous ne ſerons dignes, dit ſaint Hilaire, d'être nommés *les enfans de Dieu*, que lorſqu'oubliant volontairement toutes les choſes qui peuvent nous offenſer, nous vivrons avec nos freres dans la paix d'une charité parfaite. Et ce nom ſi honorable convient à très-juſte titre à ceux qui font ce qu'a fait le Fils de Dieu. Car ç'a été là proprement ſon grand ouvrage, de réunir ce qui étoit diviſé, & de reconcilier ceux qui étoient ennemis; puiſque ç'a été par lui que nous avons été reconciliés avec Dieu ſon Pere; & que c'eſt de lui que ſaint Paul a dit: Qu'il *a pacifié par le ſang qu'il a répandu ſur la croix, tant ce qui eſt dans la terre, que ce qui eſt dans le ciel.* *Hilarius in Matt. can. 4.* *Chryſoſt. ut ſuprà hom. 51.* *Bernard. ut ſuprà n. 14.* *Coloſſ. 1. 20.*

℣. 10. 11. 12. *Bienheureux ceux qui ſouffrent perſécution pour la juſtice: parce que le royaume des cieux eſt à eux. Vous êtes heureux lorſque les hommes vous chargeront de malédictions, &c.*

On ne doit pas croire que la paix ſoit toujours à deſirer: au-contraire, après que la paix intérieure a été établie en nous, cette paix qui rend l'ame ſoumiſe à Dieu, & la chair ſoumiſe à l'ame, il faut s'attendre que le prince de ce ſiecle étant chaſſé de notre cœur, ne manquera pas de nous ſuſciter au-dehors des tentations & des perſécutions. Mais ſi notre paix intérieure ſe trouve bien affermie, il ſervira ſeulement à augmenter notre gloire qui eſt ſelon Dieu; puiſque ne pouvant rien ébranler dans notre édifice, & les machines qu'il aura dreſſées contre nous étant toutes rendues inutiles, il fera connoître à ſa propre confuſion, la fermeté où la grace de notre Dieu nous a établis. Cette béati- *Chryſoſt. Auguſt. ut ſuprà*

Digitized

tude qui eſt attachée à la ſouffrance des perſécutions ſuit donc les autres, parce qu'elle ſuppoſe, ſelon la penſée de ſaint Auguſtin, qu'on eſt parfait, & qu'ainſi l'on eſt en état de ſoutenir pour la vérité & pour la juſtice toutes les afflictions qui nous viennent de dehors. » Ainſi quiconque aime » encore les délices de ce ſiecle : quiconque recherche, étant Chrétien, les commodités & les richeſſes temporelles : qu'il ſe ſouvienne que notre » béatitude eſt au-dedans de nous-mêmes, & qu'au-» dehors on nous promet des *malédictions*, des *perſécutions* & des *injures* : mais que de ces mêmes perſécutions on nous propoſe une grande récompenſe » dans les cieux, qui ſe ſent déja dans le cœur de » ceux qui peuvent dire avec l'Apôtre : Qu'ils *ſe glorifient dans leurs ſouffrances*, *&c.*

Aug. ib. cap. 4.

cap. 5.

Rom. 5. 3.

Auguſt. ibid.

Or il faut bien prendre garde aux conditions néceſſaires pour être heureux, ſelon le Sauveur, dans les perſécutions. Car il ne ſuffit pas de les ſouffrir : mais il faut encore qu'on les ſouffre injuſtement & pour le nom de J. C. il faut que *le mal* qu'on dit de nous *ſoit faux* ; & que ſi on nous perſécute ſur ces fauſſetés, nous le ſupportions, non ſeulement avec patience, mais avec joie, en conſidérant que celui pour lequel on nous fait ſouffrir eſt lui-même la juſtice & la vérité. Ainſi, que ceux qui ne ſouffrent qu'à cauſe du mal qu'ils font, ne ſe flattent point d'avoir part à cette béatitude ; *puiſque l'on n'eſt bienheureux*, dit ſaint Pierre, *qu'en ſouffrant pour le nom de J. C.* Que les hérétiques ne ſe flattent point auſſi dans ce qu'ils ſouffrent, comme s'ils devoient attendre la récompenſe que promet ici le Fils de Dieu : car *la juſtice* ne ſe peut trouver où la foi eſt corrompue, puiſ-

Chryſoſt. ut ſuprà hom. 15.

1. Petr. 4. 15. verſ. 13.

Aug. ib. ut ſuprà.

qu'il eſt dit : Que *le juſte vit de la foi.* Que les ſchiſmatiques ne ſe flattent point non plus de leurs ſouffrances ; parce qu'où la charité n'eſt point, la juſtice ne s'y peut trouver ; & que s'ils avoient la charité, ils ne déchireroient pas le corps de J. C. qui eſt l'Egliſe. Tenons-nous donc *bienheureux*, ſelon ſaint Pierre, *ſi nous ſouffrons des injures & des diffamations pour le nom de J. C. Réjouiſſons-nous lorſque nous participons à ſes ſouffrances, afin que nous ſoyons comblés de joie dans la manifeſtation de ſa gloire.* C'eſt-là cette *grande récompenſe* qu'on nous promet *dans les cieux.*

Rom. 1. 17.

1. *Pet.* 4. 13. 14.

Saint Jerôme a regardé comme une choſe très-rare de voir un homme qui ſoit déchiré dans ſa réputation, & qui ſe réjouiſſe en même-temps au Seigneur : & il témoigne qu'il faut renoncer à toute vaine gloire pour être dans cette diſpoſition ſi parfaite. Saint Bernard a auſſi conſideré cette huitiéme beatitude comme la prérogative particuliere des ſaints Martyrs. Et il dit que la patience dont ils ont donné l'exemple, ne paroiſſoit guere convenir à la foibleſſe de ſon ſiécle, où l'on ſe contentoit preſque d'honorer ſuperficiellement la juſtice, & où très-peu de perſonnes ſouffroient perſécution pour elle : *Martyrum eſt prerogativa : cujus nobis tolerantiæ nec tempus videtur eſſe nec virtus.* Cependant comme ſaint Paul nous aſſure, que *tous ceux qui veulent vivre avec piété en J. C. ſouffriront perſécution*, on peut bien conſiderer cette derniere beatitude comme étant de tous les ſiecles. Auſſi J. C. voulant affermir ſes diſciples contre tous ce qu'ils auroient à ſouffrir pour la gloire de ſon nom, leur repréſente, Que les juſtes & les *Prophetes qui avoient été avant eux, s'étoient trouvés ex-*

Hieron. in hunc locum.

Bernard. ut ſupra num. 15.

2. *Tim.* 3. 12.

posés à de semblables persécutions. Et il leur parloit ainsi, dit saint Augustin, pour leur faire voir que ceux qui disent la vérité sont ordinairement persécutés; & que si la persécution qu'avoient soufferte ces anciens Prophetes n'avoit pu les intimider dans la prédication de la vérité, ils devoient aussi eux-mêmes s'encourager par un tel exemple.

Augustin. ut supra cap. 5.

Comme le royaume des cieux qu'il leur promettoit n'étoit encore qu'en espérance, il les console par cette conformité qu'ils devoient avoir avec les Prophetes. Car c'est de même, selon saint Chrysostome, que s'il leur disoit: Tous les traitemens injustes que vous souffrirez de la part des hommes, ne viendront pas de la mauvaise doctrine que vous leur enseignerez, puisque vous ne leur enseignerez que la vérité; mais de la mauvaise vie qu'ils meneront, & qui les empêchera de vous écouter. Ce qui s'est passé dans les siécles précedens, sera votre justification & leur condamnation. Ce qu'ont fait les Juifs aux anciens Prophetes, quand ils les ont exilés, ou lapidés & outragés en tant de manieres, a été autant de preuves de l'innocence persécutée en tout temps par la fureur des impies. Dieu ne se vengeoit point alors par des châtimens visibles de ceux qui deshonoroient & outrageoient ses Prophetes; & dans un temps où il récompensoit les Juifs par les biens présens, il se contentoit d'encourager ses fideles serviteurs par l'esperance des biens à venir: combien a-t-il été plus juste que J. C. en usât de même dans les persécutions qu'on fit souffrir à ses Apôtres & à tous leurs successeurs, puisque les choses qu'il leur proposoit étoient sans comparaison plus élevées, & la vertu qu'il leur demandoit infiniment plus parfaite?

Digitized

Mais qui n'eût été ſurpris d'entendre prononcer des beatitudes ſi oppoſées à la raiſon & à tous les ſens de l'homme ? Et comment le monde ne ſe ſeroit-t-il point ſoulevé contre une loi ſi nouvelle, qui appelloit un bonheur ce que tout le monde fuit comme un mal très-véritable, & qui faiſoit regarder comme un malheur ce qu'il recherche avec tant d'empreſſement ? Cependant cette doctrine ſi choquante ſelon la nature, a été, dit ſaint Chryſoſtome, perſuadée, non à une ou deux, ou à dix, ou à un petit nombre de perſonnes, mais généralement à toute la terre. Et quoique ce peuple entendît des vérités ſi oppoſés à ſes ſens, il ne laiſſoit pas d'en être touché, tant étoit grande la majeſté de celui qui les publioit.

Chryſ. in Matth. hom. 15. cap. 5. v. 11.

℣. 13. *Vous êtes le ſel de la terre. Que ſi le ſel perd ſa force, avec quoi le ſalera-t-on ? Il n'eſt plus bon à rien qu'à être jetté dehors, & foulé aux pieds par les hommes.*

La nature du ſel eſt d'empêcher la corruption & de donner du goût aux viandes : *Incorruptionem corporibus, quibus fuerit aſperſus, impertit, & ad omnem ſenſum conditi ſaporis aptiſſimus eſt.* Le Fils de Dieu compare donc les Apôtres à un ſel, lorſqu'il dit, qu'ils *ſont le ſel de la terre* : & il veut par-là leur faire comprendre que toute la terre étant corrompue, il les envoyeroit parmi les hommes, afin d'être comme un ſel divin au milieu d'un monde de corruption & de vice. Mais s'il eſt vrai que les Apôtres étoient le ſel de la terre, ont-ils donc rendu l'integrité à ce qui étoit déja corrompu ? Non ſans doute, répond ſaint Jean Chryſoſtome, puiſque le ſel ne remedie pas à la pourriture déja formée. Mais après que Dieu avoit renou-

Hilar. in Matth. canon 4.

Chryſ. ut ſuprà.

vellé les cœurs par ſa grace, en les délivrant de leur corruption, il les mettoit comme en dépôt entre les mains des Apôtres: & c'étoit alors qu'ils paroiſſoient véritablement comme *le ſel de la terre*, conſervant dans eux la vie nouvelle qu'ils avoient reçue de Dieu. Ainſi ceux qui ſont employés au miniſtere apoſtolique doivent être ſi riches en graces, qu'ils puiſſent même la répandre ſur les autres.

Chryſoſt. Auguſt. ut ſupra cap. 6.

Comme J. C. venoit d'avertir les Apôtres qu'ils ſeroient perſécutés pour ſon nom, il les affermit préſentement contre tous ces maux, par une raiſon qui devoient être d'un grand poids ſur leurs eſprits: *Vous êtes*, leur diſoit-il, *le ſel de la terre*; & c'eſt par vous que les peuples doivent être préſervés & ſoutenus. Que ſi vous tombez par la crainte des perſécutions temporelles, qui ſeront ceux qui pourront vous redreſſer, puiſque Dieu vous avoit choiſis pour être l'appui des autres? Vous deviendrez alors comme un ſel qui *ayant perdu ſa force*, n'eſt plus propre *qu'à être foulé aux pieds par les hommes.* Car, comme dit admirablement ſaint Auguſtin, ce n'eſt pas celui qui ſouffre perſécution qui eſt foulé ſous les pieds, mais c'eſt celui à qui la crainte de la perſécution fait perdre ſa force; puiſqu'on n'eſt foulé aux pieds que lorſqu'on eſt au-deſſous, & que celui-là n'eſt point au-deſſous, qui bien qu'il ſouffre en ſon corps pluſieurs choſes ſur la terre, tient ſon cœur toujours attaché au ciel.

℣. 14. 15. 16. *Vous êtes la lumiere du monde. Une ville ſituée ſur une montagne ne peut être cachée: & on n'allume point une lampe pour la mettre ſous le boiſſeau, &c.*

Les Apôtres étoient deſtinés à être *la lumiere*, non pas ſeulement d'une ville ou d'un peuple, mais *du monde* entier. Comme *le ſel* dont le Fils de Dieu vient de parler, eſt un ſel tout ſpirituel; auſſi *la lumiere* dont il parle maintenant, eſt une lumiere intérieure plus éclatante aux yeux de la foi, que la lumiere du ſoleil ne l'eſt aux yeux corporels. La nature de la lumiere eſt d'éclairer tout ce qui y eſt expoſé, & de diſſiper les ténebres dans tous les lieux où elle paroît. Ainſi les hommes étant privés de la connoiſſance de Dieu, & plongés dans les ténebres de l'ignorance, Dieu s'eſt ſervi du miniſtere des Apôtres pour faire luire dans leurs ames la lumiere de ſa vérité. Les Apôtres étoient encore comme *une ville ſituée ſur une montagne*, & expoſée à la vue de tous les hommes, enſorte qu'*elle ne peut être cachée* : & c'eſt ſous la même image que les Prophetes nous avoient auſſi repréſenté la ſainte Egliſe, dont les Apôtres & leurs ſucceſſeurs ſont la principale & plus éclatante partie. J. C. leur apprenoit donc encore par cette nouvelle comparaiſon, qu'étant établis comme en un lieu élevé, afin d'être vu par tous les peuples, ils devoient bien prendre garde de ne leur donner dans leur conduite aucun exemple qu'ils ne puſſent imiter; puiſqu'ils ne pouvoient ſe cacher en une place ſi éminente.

Chryſoſt.

Hilarius.

Iſai. 26. 14. Ezechiel. 40. 2.

Mais de peur que l'on ne crût que la lumiere des Apôtres ne leur vînt d'eux mêmes, il les compare *à une lampe* qui ne luit point par une lumiere qui lui ſoit propre, mais qui a beſoin, dit ſaint Auguſtin, d'être allumée, & qui peut auſſi être éteinte. Ainſi les Apôtres étant devenus une lampe ardente & luiſante par la participation de la lu-

Auguſt. ep. 120. cap. 3.

miere ſouveraine & eſſentielle ; & J. C. ayant lui-même ; comme parle ſaint Chryſoſtome, allumé leur lampe, c'étoit à eux de veiller avec grand ſoin pour l'empêcher de s'éteindre. Or ce que le Fils de Dieu leur déclare : Qu'on *n'allume point une lampe pour la mettre ſous le boiſſeau*, *&c.* leur marquoit, qu'après qu'il avoit allumé leur lampe pour *éclairer toute la maiſon* ; c'eſt-à-dire, ou tout l'univers, ou toute l'Egliſe, ils ne devoient pas ſe cacher par la crainte des perſécutions des hommes ; ce qui les auroit rendus ſemblables à une lampe que l'on met ſous le boiſſeau : mais prêcher l'Evangile avec une entiere liberté. Car c'eſt, dit ſaint Auguſtin, *mettre ſa lampe ſous le boiſſeau*, de préférer ſa commodité & l'exemption de toutes ſouffrances à la prédication de la vérité ; & c'eſt au contraire *la mettre ſur le chandelier*, d'aſſujettir ſon corps & ſon ame au miniſtere du Seigneur ; en ſorte que la prédication de la vérité l'emporte toujours au-deſſus de tout, & que nos differens organes, tels que ſont la langue & les autres membres de notre corps, contribuent par leurs bonnes œuvres à rendre plus éclatante & à inſinuer davantage la doctrine de la piété dans les ames.

Chryſoſt. in hunc locum.

Auguſt. ſer. Dom. in mont. l. 1. c. 6.

Hieron. in hunc locum.

Chryſ. ib.

Mais quoi donc ! dit ſaint Chryſoſtome, les Apôtres ne pouvoient-ils pas appréhender que l'engagement où le Fils de Dieu les mettoit, de faire *luire leur lumiere devant les hommes*, *afin qu'ils viſſent leurs bonnes œuvres*, ne les expoſât à la vanité & à l'amour de la gloire ? Il eſt vrai, dit ſaint Auguſtin, que ſi J. C. s'étoit contenté de dire ces ſeules paroles, il eût pu ſembler qu'il établiſſoit la fin de nos bonnes œuvres dans les louanges des hommes, contre ce que Dieu avoit déclaré par le Prophete :

Auguſt. ut ſuprà. cap. 7.

Digitized by Google

phete : Que *ceux qui désirent de plaire aux hommes sont tombés dans la confusion & dans le mépris de Dieu.* Mais il ajoute aussi-tôt que c'étoit afin *qu'ils glorifiassent leur Pere céleste.* Ainsi il leur faisoit voir que la fin qu'ils se devoient proposer dans leurs bonnes œuvres n'étoit pas de plaire aux hommes, mais de les porter à en rendre gloire à Dieu. Car ce qu'il y a d'avantageux à ceux qui louent les hommes, est d'honorer Dieu dans ceux qu'ils louent : *Hoc enim laudantibus expedit, ut non hominem, sed Deum honorent.* Ps. 52. 6.

Les Apôtres pouvoient bien encore, selon la réflexion de saint Chrysostome, demander à J. C. comment il arriveroit que Dieu *fût glorifié par eux*, puisqu'il ne leur parloit que des calomnies, que des persécutions & des mauvais traitemens qu'ils devoient souffrir de la part des hommes. Mais, si d'un côté ils devoient s'attendre à être noircis par les médisances de plusieurs d'entr'eux, ils devoient aussi esperer que beaucoup d'autres seroient excités par leur exemple à aimer & à glorifier leur Dieu. Ainsi, ajoute le même Saint, une double récompense leur étoit en même temps proposée; & pour avoir procuré la gloire de Dieu, & pour avoir bien voulu à cause de lui être maltraités & deshonorés devant les hommes. *Chrysost. in Matth. hom. 15.*

℣. 17. 18. *Ne pensez pas que je sois venu détruire la loi ou les Prophetes : je ne suis point venu les détruire, mais les accomplir. Car je vous dis en vérité, que le ciel & la terre ne passeront point, &c.*

Après que le Fils de Dieu a exhorté ceux qui l'écoutoient à se préparer à tout souffrir pour la vérité & pour la justice, & à faire part genereusement à leurs freres du bien qu'ils devoient reco- *August. ut supra cap. 7.*

voir eux-mêmes, il commence maintenant à les inſtruire. Car comme ſi les Apôtres euſſent demandé à J. C. quelle étoit donc cette doctrine pour laquelle il leur commandoit de tout ſouffrir, & ſi elle étoit contraire aux préceptes écrits dans la loi, il leur répond : *Ne croyez pas que je ſois venu détruire la loi ou les Prophetes* : puiſqu'au-contraire *je ſuis venu les accomplir.* Mais comment eſt-il véritable que J. C. *n'a point detruit la loi* de Moïſe à l'égard du ſabbat des Juifs, & de tant d'autres cérémonies Judaïques qui ont diſparu à la lumiere de l'Evangile comme des choſes inutiles ? Ceci s'entend aiſément, ſi l'on enviſage avec les ſaints Peres trois ou quatre manieres différentes, ſelon leſquelles le Fils de Dieu a *accompli* véritablement & *la loi & les Prophetes.* Premierement il ne s'eſt pas contenté d'enſeigner comme les Phariſiens, les deux grands préceptes de l'amour de Dieu & de l'amour du prochain, qui enferment toute l'eſſence de la loi & des livres des Prophetes, comme l'aſſure J. C. lui-même ; mais il les *a accompli* dans un ſouverain degré de perfection, en aimant ſon Pere auſſi parfaitement que ſon Pere s'aime ſoi-même, & en nous aimant juſqu'à cet excès, que de donner ſa propre vie pour notre ſalut. Secondement, il a fait connoître quel étoit le véritable eſprit de la loi ; & en ajoutant ce qui y manquoit, il l'a perfectionnée & *accomplie :* comme lorſqu'il ne s'eſt pas contenté de défendre l'homicide & l'adultere ; mais qu'il a même retranché du cœur la colere, & tous les mauvais déſirs. Troiſiémement, il a mérité aux hommes la grace *d'accomplir la loi*, en leur donnant la charité, ſans laquelle on ne peut en aucune ſorte l'accomplir, & qui eſt elle-même,

Chryſoſt. in Matt. hom. 16. Auguſt. ibid. Baſil. in moral. reg. 43.

Hieron. in hunc locum. Auguſt. contr. Fauſt. l. 17. c. ultim.

Digitized by Google

ſelon ſaint Paul, l'accompliſſement de la loi : *Plenitudo legis eſt dilectio.* Enfin, *il a accompli & la loi & les Prophetes*, en ſubſtituant par ſon avénement dans le monde, la vérité aux figures ; car la loi, comme le remarque ſaint Hilaire, couvroit ſous le voile de ſes paroles énigmatiques tous les grands myſteres de l'Incarnation, de la naiſſance, de la paſſion & de la réſurrection de J. C. Et ainſi la loi & les prophéties ſe ſont accomplies parfaitement en ſa perſonne ; parce que toute la loi, quant à ſes cérémonies, figuroit les choſes futures ; & lorſque la vérité figurée juſques alors a commencé à paroître, les figures n'ont pas tant été détruites, pour parler ainſi, qu'elles ont été accomplies ; de même que lorſqu'un homme execute ce qu'il a promis, il ne détruit pas ſa promeſſe, mais il l'accomplit.

Rom. 13. 10.

Hilar. in Matth. can. 4. *Auguſt. contr. Fauſt. l.* 19. *c.* 7. *&* 8.

Ce que J. C. ajoute, eſt pour faire voir l'exactitude avec laquelle tout ce qui eſt dans la loi doit être accompli. Ainſi quand il dit : Que *le ciel & la terre ne paſſeront point, que tout ce qu'elle contient ne ſoit accompli parfaitement juſqu'à un ſeul iota & à un ſeul point*, cela ſe doit expliquer par ce qui eſt dit dans ſaint Marc : Que *le ciel & la terre paſſeront, mais que ſes paroles ne paſſeront point* ; c'eſt-à-dire, que ſoit dans la loi, ſoit dans les Prophetes, les moindres choſes qui regardent la morale, ou les moindres prédictions qui regardent la perſonne de J. C. & ſon Egliſe, recevront leur parfait accompliſſement. Comme on nous promet, dit ſaint Jerôme, des cieux nouveaux & une terre nouvelle, il s'enſuit que tout ce qu'il y a de vieux paſſera. Mais le Fils de Dieu nous aſſure par ces paroles, qu'avant que ces cieux & cette terre ſoient paſſés, il n'y aura rien dans ſa parole qui ne s'accompliſſe.

Marc. 13. 31.

Ainſi autant que cette divine parole mérite notre reſpect, autant elle doit nous imprimer de terreur. Car enfin il faut néceſſairement qu'elle ſe trouve accomplie à notre égard, ſoit par des effets de miſéricorde, ſoit par des effets de juſtice. Et ni toutes les diſſimulations de l'amour-propre, ni tous les vains raffinemens de l'orgueil, ni tous les efforts de l'eſprit humain ne pourront jamais rien changer dans la vérité de cette parole qui eſt éternelle, ni en empêcher l'execution.

Chryſ. in Matth. hom. 16. J. C. montre en paſſant, que ce monde devoit être un jour détruit. Et il le fait, dit ſaint Chryſoſtome, avec beaucoup de raiſon, voulant reveiller ainſi les hommes, & leur apprendre, que puiſqu'il devoit ſe faire un renouvellement dans toutes les créatures, ils devoient donc commencer à ſe renouveller eux-mêmes, en marchant dans une voie plus parfaite, & en embraſſant une vie plus pure, pour ſe rendre dignes de cette patrie céleſte à laquelle Dieu les appelloit.

℣. 19. *Celui donc qui violera l'un de ces moindres commandemens, & qui apprendra aux hommes à les violer, ſera regardé dans le royaume des cieux comme le dernier, &c.*

Jacob. 2. 10. L'Apôtre ſaint Jacques nous aſſure : Que *celui qui ayant gardé toute la loi, la violera en un ſeul point, ſe rend coupable comme l'ayant toute violée.* Il eſt donc aiſé de juger par-là du ſens véritable de ces paroles de J. C. qui font connoître combien il eſt dangereux de ſe rendre prévaricateur de ſa loi, dans ce qui regarde *les préceptes* mêmes qui peuvent paroître aux hommes *les plus petits*, ou qui le ſont en effet par rapport à ceux que le Fils de *22. 38.* Dieu appelle lui-même les plus grands, tel qu'eſt

Digitized by Google

celui de l'amour de Dieu : *Hoc eſt primum & maximum mandatum.* Il taxoit ſecrettement, ſelon ſaint Jerôme, les Phariſiens, qui ſembloient choiſir entre les commandemens de Dieu ceux qu'il leur plaiſoit, & qui ſubſtituoient aux autres leurs traditions purement humaines ; comme lorſqu'ils diſpenſoient de leur propre autorité les enfans d'aſſiſter leur pere & leur mere ſous de vains prétextes. Ces hommes ſuperbes *violoient* donc *les préceptes* du Seigneur, *& enſeignoient* même aux autres à les violer : en quoi il eſt vrai de dire ; qu'ils ſe rendoient doublement coupables, & de leur propre prévarication, & de celle où ils engageoient les peuples : *Qui ergo ſolverit, & docuerit ſic, id eſt ſecundùm id quod ſolvit, non ſecundùm id quod invenit & legit.*

Hieron. in hunc locum.

Marc. 7. 10. 11.

Auguſt. de ſerm. Dom. in mont. l. 1. c. 8. & 9.

Mais quoique ſaint Auguſtin ait entendu par ces *moindres commandemens*, ceux de l'ancienne loi, ſaint Chryſoſtome entend par-là au-contraire les nouvelles ordonnances que le Fils de Dieu ajoutoit aux anciens préceptes. Car encore qu'elles fuſſent plus parfaites, elles pouvoient bien paroître *moindres*, en ce que les ſens ſont plus frappés par l'exemple de l'homicide réel & de l'adultere, que des premiers mouvemens de la haine & de l'impudicité ; & que c'eſt effectivement un moindre crime, de ſe mettre ſeulement en colere contre ſon prochain ; que de le tuer. Mais ſi ces préceptes de la loi nouvelle, qui nous défendent juſqu'à la colere & juſqu'aux regards impurs, paroiſſent moindres dans le ſens qu'on l'a marqué, toute perſonne qui refuſeroit d'y obéir, & qui apprendroit aux autres à les violer, ſe rendroit coupable, ſelon ſaint Jacques, comme ayant violé toute la loi ;

Chryſoſt. in Matt. hom. 16.

puiſque Dieu qui a établi un des préceptes, les a fait tous, & qu'il nous eſt défendu de nous rendre juges de la loi de Dieu, pour en accomplir ou pour en violer ce qu'il nous plaira.

Ceux donc qui violeront l'un des moindres commandemens, en quelque ſens qu'on les prenne, & qui apprendront aux hommes à les violer; comme faiſoient les Phariſiens, ſoit par leur exemple, ſoit par leurs paroles; ceux-là *ſeront regardés dans le royaume des cieux comme les moindres* & les derniers, c'eſt-à-dire, ſelon l'explication de ſaint Auguſtin, qu'ils ſeront exclus de ce royaume. Quelques Interpretes ont trouvé beaucoup de difficulté dans ces paroles de J. C. *Minimus vocabitur in regno cœlorum;* comme ſi elles nous donnoient ſujet d'entendre que les prévaricateurs des moindres préceptes, étoient ceux qui péchoient véniellement contre ces préceptes, & qu'ils ſeroient comme placés les derniers dans le royaume des cieux. Mais qui d'entre nous, ſelon ſaint Jean, pourra dire ſans mentir, qu'il ne peche point de cette ſorte; puiſque *ſi nous diſons que nous ſommes ſans peché, nous nous ſéduiſons nous-mêmes, & la vérité n'eſt point en nous?* Auſſi prenons garde que le Fils de Dieu ne dit pas, que ceux dont il parle ſeront les derniers dans le royaume des cieux; mais que *dans le royaume des cieux ils ſeront appellés les derniers*, ou regardés comme les derniers; c'eſt-à-dire, qu'à l'égard du royaume des cieux, on les regardera comme les derniers, au même ſens que J. C. dit ailleurs; en parlant & des élus & des réprouvés: Que les uns *ſeront à table dans le royaume de Dieu, & que les autres en ſeront chaſſés;* & qu'ainſi *ceux qui avoient été auparavant les premiers ſeront les derniers.*

1. Joan. 1. 8.

Luc. 13 28 29. 30.

C'eſt ce qui fait dire à ſaint Chryſoſtome, que l'on doit entendre ici par *le royaume des cieux*, le moment de la réſurrection générale & du dernier jugement, auquel ceux dont J. C. parle, ſeront rejettés de Dieu & de ſon royaume, comme *les moindres*, c'eſt-à-dire, comme les derniers & les plus mépriſables d'entre les Chrétiens, qui ont oſé non ſeulement violer, mais apprendre aux autres à violer la volonté de leur Dieu. Pluſieurs ont encore entendu de l'Egliſe, *le royaume des cieux*; parce qu'elle eſt en effet le commencement du regne de Dieu dans les ames, qui ne ſera néanmoins conſommé que dans le ciel.

Que ſi celui qui viole les divins préceptes, & par lui-même & par ceux qu'il a inſtruits, ſe verra alors traité avec le dernier mépris devant tous les hommes; celui au-contraire qui aura été également obſervateur & prédicateur de la vérité de l'Evangile, *ſera regardé comme grand dans le royaume des cieux*, ſoit dans l'Egliſe, ſoit dans le ciel. Car la récompenſe n'eſt pas égale, dit ſaint Chryſoſtome, pour celui qui ne penſe qu'à lui-même & à ſon ſalut, & pour celui qui en ſe ſauvant, ſauve les autres avec lui. Ainſi il faut, ajoute ce Saint, travailler à l'un & à l'autre; & après s'être appliqué à ſe corriger ſoi-même, étendre encore ſa charité & ſa vigilance ſur ſes freres.

℣. 20. 21. 22. *Car je vous dis que ſi votre juſtice n'eſt plus abondante que celle des Docteurs de la loi & des Phariſiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens, &c.*

La juſtice des Phariſiens conſiſtoit à ne point commettre le crime au-dehors. Mais la juſtice de *Auguſt. de ſerm. Dom. in*

mont. l. 1. cap. 9. ceux qui doivent *entrer dans le royaume du ciel*, s'étend juſqu'à arrêter les mouvemens déreglés du cœur. Et celui là eſt plus éloigné de commettre un homicide, qui réſiſte même à ſa colere.

Chryſ. in Matth. hom. 16. C'étoit J. C. lui-même comme Dieu, dit ſaint Chryſoſtome, qui avoit fait autrefois ce commandement aux Iſraélites, de *ne point tuer*. Mais ne voulant pas alors choquer les Juifs, ni leur donner lieu de prendre un ſujet de ſcandale en ſa perſonne, il ſe contente de rapporter en general le précepte, ſans parler de ſoi. Or en diſant que ce précepte avoit été fait *aux anciens*, il faiſoit entendre, ajoute ce Pere, que le temps étoit venu d'embraſſer une vertu plus parfaite. C'étoit pour parler ainſi, comme un maître qui exhortant des écoliers à s'avancer dans l'étude, leur repréſente, que ce qu'ils ont fait par le paſſé n'a été que comme un ſimple aſſemblage des ſyllabes, ou une étude des premiers élemens. Ainſi il eſt temps, ô Juifs, leur diſoit-il, qu'après qu'on vous a donné les premieres inſtructions, vous paſſiez maintenant à d'autres plus relevées.

Auguſt. ſerm. Dom. in mont. l. 1. 6. 9. Saint Auguſtin éclaircifſant ce paſſage de l'Evangile qui paroît obſcur, dit qu'il y faut regarder trois degrés de faute & de châtiment; l'un qui eſt le moindre, l'autre qui eſt plus conſiderable, & le troiſiéme qui eſt le plus grand. Le premier degré du peché dont J. C. parle ici, eſt de ſe mettre en colere, & d'entretenir néanmoins le mouvement dans ſon cœur ſans le produire au-dehors. Le ſecond eſt de dire quelque parole qui faſſe paroître de l'emportement, comme le mot de *raca*, qui eſt ſeulement, dit ſaint Auguſtin, une expreſſion exterieure de la colere qu'on ſent au-dedans,

Digitized by

ou qui, ſelon ſaint Jerôme, eſt un terme de mépris: & ce ſecond degré de peché eſt plus grand ſans doute, que celui d'une colere qu'on ſupprime par le ſilence. Le troiſiéme eſt lorſqu'on s'emporte juſqu'à dire une injure formelle à ſon frere, comme ſeroit de *l'appeller fou.* Or à ces trois differens degrés de peché répondent ces trois degrés du *jugement*, du *conſeil*, du *feu de l'enfer.* Dans le *jugement*, dit ſaint Auguſtin, on donne encore au criminel lieu de ſe défendre. Dans le *conſeil*, il ſemble qu'il s'agit de prononcer la ſentence contre lui, & qu'encore qu'on ne doute plus qu'il ne doive être condamné, on délibere ſeulement du genre de ſon ſupplice. Dans le dernier, & la condamnation eſt certaine, & le ſupplice eſt déterminé, puiſque le coupable eſt condamné au feu de l'enfer: *In gehenna ignis certa eſt & damnatio, & pœna damnati.*

Mais le même Pere ſemble s'expliquer enſuite d'une autre maniere, lorſqu'il témoigne que celui qui s'étoit ſeulement mis en colere, ſans produire cette colere au-dehors, étoit condamné par J. C. dans la loi nouvelle, de la même ſorte que celui qui avoit tué effectivement étoit condamné dans la loi ancienne; puiſqu'il étoit dit également de l'un & de l'autre; *reus erit judicio. Cùm ſit gravius occidere, quàm verbo irrogare convicium, ibi occiſio reum facit judicio, hîc autem ira reum facit judicio.* Il témoigne donc que c'eſt en cela que conſiſtoit la difference de la juſtice des Phariſiens: & de la juſtice qui rend digne du royaume des cieux; que la colere qui eſt la ſource de l'homicide, eſt condamnée dans l'Evangile comme l'homicide, quoique ce ſoit une choſe plus criminelle de tuer un

homme, que de ſe mettre en colere contre lui. Et il en rend la raiſon, lorſqu'il fait voir que la juſtice divine eſt bien differente de celle des hommes : car les hommes ne peuvent *juger* que de l'homicide exterieur commis par un homme : mais Dieu *juge* de la ſource de l'homicide qui eſt renfermée dans le cœur de l'homme, & a droit de condamner ſa volonté ſeule au feu éternel. Il ſont donc tous deux *condamnés par le jugement ;* l'un par le jugement des hommes, & l'autre par le jugement de Dieu : *Illic quæſtionem homicidii inter homines agitabant : hîc autem omnia divino judicio dimittuntur, ubi finis damnatorum eſt gehennæ ignis.* Que ſi l'on dit que l'homicide actuel mérite d'être puni d'un plus grand ſupplice qu'une injure, qui eſt néanmoins punie du feu de l'enfer, cela nous oblige ſeulement de reconnoître, ajoute le même Saint, que dans le feu de l'enfer il y a divers degrés de ſupplices & de douleurs.

Pour nous aider à mieux comprendre le ſens litteral des paroles du Fils de Dieu, il faut ſçavoir que les Juifs avoient deux ou trois ſortes de tribunaux, compoſés d'un plus petit ou d'un plus grand nombre de Juges ; & que J. C. fait alluſion en ce lieu à ces tribunaux, qui jugeoient des moindres, ou des plus grandes affaires, lorſqu'il parle du *jugement* & du *conſeil*, où la cauſe des criminels ayant été examinée ils étoient condamnés à divers ſupplices, ſelon la diverſité & l'énormité de leurs crimes. Or tout le raiſonnement du Sauveur tend à faire voir que Dieu juge des pechés d'une maniere bien differente des hommes ; & que la colere qui ne s'eſt point encore produite au-dehors du cœur de l'homme, & qui eſt par conſé-

Digitized by Google

quent le moindre degré du peché, eſt auſſi énorme devant Dieu que l'homicide l'étoit, ſelon l'ancienne loi, au jugement des Docteurs des Juifs, & des Phariſiens.

Saint Jerôme expliquant le mot de *gehenna*, dont ſe ſert le Fils de Dieu pour marquer l'enfer, dit qu'il y avoit autrefois près de la ville de Jeruſalem, au pied du mont Moria, une idole de Baal, à laquelle le peuple d'Iſrael avoit eu l'extravagance & l'impieté de ſacrifier ſes propres enfans, qu'ils conſacroient au démon en les brûlant d'une maniere impitoyable; & que ce lieu s'appelloit *Gehennon*, c'eſt-à-dire la vallée du fils d'Hennon. Ainſi le cruel ſupplice que ces peres dénaturés avoient fait ſouffrir à leurs enfans, fit enviſager cette vallée comme une image du feu de l'enfer; & c'eſt pour cette raiſon que J. C. s'eſt ſervi de cette expreſſion de *gehennæ ignis*, pour ſignifier d'une maniere figurée le feu ſi terrible de l'enfer. *Hieron. in Matt. 12. 28.*

Pluſieurs regardent comme un excés de ſévérité que l'on ſoit ainſi puni pour une parole injurieuſe. Et quelques-uns même prétendent que cela n'eſt dit que par une eſpece d'hyperbole. Mais je crains fort, dit un grand Saint, qu'après nous être ſéduits nous-mêmes par nos vains raiſonnemens, nous n'éprouvions en l'autre vie par une funeſte expérience la vérité des paroles de J. C. Car ne ſçait-on pas que la plupart des pechés & des peines qui les ſuivent, viennent ſouvent d'une parole. Ce que l'on appelle un petit mot, a ſouvent cauſé des meurtres, & ruiné des villes entieres. Ce ſont ces déſordres que J. C. veut arrêter, en les étouffant dans leur racine, & condamnant la colere dans le cœur même. *Chryſoſt. in hunc locum.*

Digitized by Google

August. ibid. Chrys. ut suprà.

Il ne faut pas néanmoins entendre par la colere dont il eſt parlé ici, toute ſorte de colere. Premierement, il eſt impoſſible, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que l'homme tant qu'il eſt mortel, ſoit entierement exempt de paſſions. Il peut les dompter; mais il ne peut pas s'en délivrer tout-à-fait. Ainſi la colere qui eſt condamnée ſi ſéverement par le Fils de Dieu, n'eſt pas un mouvement paſſager qui s'excite en nous malgré nous, mais celui qui eſt accompagné de mauvaiſe volonté, & qui tend à la vengeance. Secondement, il y a une colere dont nous pouvons faire un bon uſage. C'eſt ainſi que la colere de ſaint Paul devint très-avantageuſe aux Corinthiens, puiſqu'il s'en ſervit pour les guérir d'une peſte très-dangereuſe. C'eſt ainſi que le même Apôtre s'étant fâché contre les Galates, & les ayant même appellés *des fous*, il les fit rentrer dans le vrai culte de J. C. dont ils s'étoient éloignés en ſe laiſſant *enſorceler*, comme il le dit, pour n'obéir plus à la vérité, & en finiſſant par la chair après avoir commencé par l'eſprit. Quelle eſt donc l'occaſion légitime de pouvoir nous mettre en colere? C'eſt lorſque nous ne nous vengeons pas nous-mêmes, mais que nous nous oppoſons à l'injuſtice & à l'inſolence, ou que nous piquons ſalutairement ceux qui ſont ſtupides & endormis en ce qui regarde leur ſalut. Il y a donc une colere qui eſt juſte & néceſſaire; une colere qu'on peut appeller apoſtolique & divine; une colere qui s'éleve contre le peché; une colere dont J. C. nous a donné lui-même l'exemple; lorſque, ſelon l'Evangile, il regarda avec colere les Phariſiens, qui l'obſervoient avec malignité pour trouver dans ſa conduite de quoi l'accuſer; ou

Galat. 3. 1. 3.

Marc. 3. 5.

Digitized by Google

lorſqu'*étant dévoré* par le zele de la maiſon de ſon Pere, il fit un fouet avec des cordes, & chaſſa du temple tous ceux qui le profanoient. Mais on agit maintenant, dit ſaint Chryſoſtome, d'une maniere bien oppoſée à celle de J. C. & des Apôtres; car on ſe met en colere lorſqu'on ſouffre quelque injuſtice, & l'on eſt en même-temps froid & lâche lorſqu'on voit les autres cruellement opprimes. *Joan. 2. 15. 17.*

℣. 23. 24. *Si donc lorſque vous préſentez votre don à l'autel, vous vous ſouvenez que votre frere a quelque choſe contre vous, laiſſez-là votre don, &c.*

Si J. C. nous défend de nous fâcher contre notre frere, de lui témoigner du mépris & de l'outrager en l'appellant fou; il nous permet beaucoup moins de conſerver du reſſentiment contre lui dans le fond du cœur, enſorte que notre premiere indignation ſe change en haine. C'eſt donc pour cela qu'on nous ordonne, que ſi étant ſur le point de préſenter notre don à l'autel, nous nous ſouvenons que notre frere a quelque choſe contre nous, nous laiſſions-là notre don, pour nous réconcilier auparavant avec notre frere. Saint Chryſoſtome témoigne que le Fils de Dieu nous fait ce commandement pour deux raiſons; l'une, pour nous imprimer une grande idée du prix de la charité, en nous faiſant voir que ſans ce ſacrifice de l'amour, qui lui étoit le plus agréable, il ne pouvoit recevoir ni agréer tous les autres. L'autre, pour nous obliger indiſpenſablement à la réconciliation, ſans laquelle il nous déclaroit que nous ſerions rejettés de lui. Saint Auguſtin dit, qu'on doit entendre, Que *notre frere a quelque choſe contre nous*, quand nous l'avons offenſé en quelque choſe: mais que *Auguſt. ſerm. Dom. in mont. l. 2. cap. 10.* *Chryſoſt. in Matt. hom. 16.*

Digitized by

c'eſt nous-mêmes qui avons quelque choſe contre lui, quand nous en avons été offenſés : & alors, ajoute ce Saint, nous ne ſommes pas obligés de l'aller trouver pour nous réconcilier avec lui ; puiſque nous ne devons pas demander pardon à celui qui nous a fait quelque injure, mais ſeulement lui pardonner de bon cœur, comme nous ſouhaitons que Dieu nous pardonne nos offenſes. Cependant ſaint Chryſoſtome ayant auſſi expliqué dans ce même ſens les paroles du Sauveur, dit qu'il lui ſemble que J. C. pourroit bien auſſi engager par-là celui-là même qui a été offenſé, à prévenir charitablement celui qui lui a fait tort. Et il peut bien en effet y avoir des occaſions où celui qui a offenſé a beſoin d'être recherché en quelque ſorte, & gagné par la charité de celui qui a reçu cette offenſe. Mais néanmoins le précepte de J. C. s'entend proprement dans le ſens que lui a donné ſaint Auguſtin, & qui eſt auſſi conforme à celui de ſaint Jerôme.

On eſt ſans doute obligé d'executer à la lettre ce commandement du Fils de Dieu, quand on le peut, & quand la ſageſſe de Dieu même ne nous fait pas voir quelque raiſon conſidérable qui doive nous en diſpenſer : car lors, par exemple, que notre frere eſt abſent & fort éloigné de nous, il ſeroit abſurde, dit ſaint Auguſtin, de l'entendre à la rigueur. Et il faut alors que la diſpoſition du cœur ſoit telle, qu'il ne nous manque que l'occaſion pour nous acquitter de notre devoir. Lors donc qu'on ne peut ſatisfaire extérieurement à ce précepte, il faut au moins, comme dit le même Saint, aller trouver notre frere, par le mouvement ſincere de notre cœur, en nous proſternant inté-

Digitized by Google

rieurement avec tendreſſe & humilité à ſes pieds, en la préſence de celui à qui nous devons offrir notre don : *Pergendum eſt ergo , non pedibus corporis , ſed motibus animi ; ut te humili affectu proſternas fratri, ad quem carâ cogitatione cucurreris , in conſpectu ejus cui munus oblaturus es.* Car nous ſerons même ainſi plus en état, s'il eſt préſent, de lui parler dans une entiere ſincérité, & d'adoucir ſon eſprit en lui demandant pardon, lorſque dès auparavant nous l'aurons fait devant Dieu dans le fond de notre cœur.

Que ſi c'eſt une choſe rare, ſelon que le dit encore ce grand Saint, de ne ſe mettre jamais en colere contre ſon frere ; il ne l'eſt pas moins de lui demander pardon ſincerement, après lui avoir donné occaſion de ſe fâcher. C'eſt cependant l'unique remede que J. C. nous préſente ; & quiconque n'y a pas recours, il eſt enflé vainement de l'eſprit d'orgueil : *Quod quiſquis non fecerit , inanis jactantiæ ſpiritu inflatur.* Car nous ne devons, ſelon ſaint Hilaire, nous attendre de rentrer en paix avec notre Dieu, qu'après avoir recouvré la paix de la réconciliation avec nos freres ; puiſque c'eſt l'amour de notre prochain qui a la force de nous faire repaſſer dans l'amour de Dieu *Reconciliatos humanâ pace reverti in divinam pacem jubet , in Dei caritatem , de caritate hominum tranſituros.*

℣. 25. 26. *Accordez-vous au-plutôt avec votre adverſaire, pendant que vous êtes en chemin avec lui, de-peur que votre adverſaire ne vous livre au Juge , &c.*

Nous ne nous arrêtons point à marquer ici un grand nombre de ſens différens que les anciens ont donnés à cet *adverſaire , avec lequel* le Fils de Dieu nous ordonne de *nous accorder.* Mais nous

avons cru devoir principalement nous attacher à celui que ſaint Hilaire, ſaint Chryſoſtome & ſaint Jerôme y ont donné, & qui a été ſuivi par d'autres ſçavans Interpretes. Ce qui précede & ce qui ſuit ces paroles en fait connoître clairement le ſens; ſelon ſaint Jerôme, c'eſt-à-dire, que notre Seigneur nous exhorte fortement à l'union & à la paix. Car après avoir déclaré immédiatement auparavant la néceſſité de ſe réconcilier avec ſon frere avant que d'offrir à Dieu ſon don, c'eſt-à-dire les offrandes qu'on faiſoit dans la loi ancienne, & encore plus le grand don de la loi nouvelle, qui eſt le corps du Sauveur; il ajoute: *Accordez-vous avec votre adverſaire, &c.* & il ordonne dans la ſuite, qu'on *aime ſes ennemis, &c.* C'eſt ce qui a fait juger à ceux des Peres qui ont regardé principalement la liaiſon du diſcours de J. C. qu'il ne falloit pas donner aux paroles que nous expliquons, un ſens éloigné des précédentes & des ſuivantes. Cet *adverſaire* eſt donc le prochain même que nous avons offenſé, ou de qui nous avons été offenſés. Et c'eſt *avec lui* que le Fils de Dieu nous ordonne de *nous accorder promptement, tandis que nous ſommes en chemin enſemble;* c'eſt-à-dire, pendant que nous ſommes encore dans cette vie: car le temps préſent eſt le temps de la réconciliation. Et nul ne peut ſe flater de trouver la paix devant Dieu en l'autre vie, qui n'aura point recherché autant qu'il lui eſt poſſible, de l'avoir avec ſon frere pendant qu'il vit ſur la terre. Or il faut le faire *promptement*, parce que le temps de la mort eſt incertain; parce qu'il eſt dangereux de laiſſer croître l'averſion dans le cœur; parce qu'autant que ce mal eſt mortel, autant on doit ſe porter avec ardeur à le guérir par un

Hilarius in Matt. can. 4 Chryſoſt. in Matt. hom. 16. Hiron. in hunc loc.

un remede auſſi facile que l'eſt celui de la réconciliation.

Il eſt bon de remarquer que le Fils de Dieu fait allusion à deux perſonnes qui ſont en procès l'une contre l'autre, & qui vont plaider enſemble devant le Juge. Il leur eſt ſans comparaiſon plus avantageux, dit J. C. de s'accommoder à l'amiable, que d'attendre un jugement, qui fera mettre en priſon le débiteur, où il ſera obligé de rendre juſqu'à la derniere obole ce qu'il doit. *Ce Juge* dans le ſens figuré, eſt Dieu même. Et notre prochain nous *livre entre ſes mains*, lorſque notre propre faute l'ayant rendu notre *adverſaire*, il eſt cauſe que nous tombons ſous la rigueur de la divine juſtice. *La priſon* eſt expliquée de l'enfer par ſaint Auguſtin. *Et la moindre obole* que nous ſerons obligés de payer, nous marque les fautes qui paroiſſent petites aux yeux des hommes, quoiqu'elles ſoient grandes devant Dieu. Quant à ce que J. C. ajoute, *Qu'on ne ſortira point de cette priſon qu'on n'ait payé juſqu'à la derniere obole*; le même Saint croit auſſi pouvoir l'entendre des châtimens éternels: car comment ſe pourroit-on acquitter en ce lieu, où il n'y a plus de pénitence, ni par conſéquent de correction. Et ainſi on ne ſortira point de cette priſon qu'on n'ait payé juſqu'à la derniere obole; c'eſt-à-dire, qu'on n'en ſortira jamais, parce que jamais on ne pourra s'acquitter en ce lieu de déſeſpoir, où l'amour de Dieu, qui fait pardonner d'autant plus de pechés, qu'il eſt plus grand, ne ſe peut jamais trouver. Comme donc la charité, dit ſaint Hilaire, couvre un grand nombre de péchés, & qu'elle a une vertu toute particuliere pour nous mettre comme à couvert de la colere de Dieu,

Auguſt. ſerm. Domini in monte lib. 1. cap. 11.

Hilar. in hunc locum.

nous payerons juſqu'à la derniere obole à ſa divine juſtice, ſi nous n'avons ſoin de racheter par le prix de la charité ce dont nous lui ſommes redevables par nos crimes. On peut néanmoins entendre encore des châtimens temporels ces paroles de J. C. & c'eſt le ſens que ſaint Cyprien paroît leur avoir donné. Mais, comme dit admirablement ſaint Auguſtin, il vaut mieux ſonger à ſe garantir de ces châtimens, de quelque maniere qu'on les doive entendre, que ſe mettre en peine de connoître quels ils ſont, ou ſe mettre en état de le ſçavoir par expérience : *Quamquam quolibet modo vitandæ ſint potiùs, quam ſciendæ.*

Luc. 7. 47.

Cyprian. epiſt. 52.

Auguſt. ut ſuprà.

Pluſieurs Peres ont entendu par cet *adverſaire* dont il eſt parlé ici, la loi de Dieu & ſa divine parole. Car il n'y a rien, comme dit encore ſaint Auguſtin, qui s'oppoſe davantage à ceux qui veulent pécher, que la vérité des divins commandemens, qui nous eſt donnée pour nous tenir compagnie tant que nous vivons, & avec laquelle nous devons tâcher de rendre au-plutôt notre vie conforme. Car nous ignorons le moment de notre mort : & cette éternelle vérité nous livrera entre les mains de notre Juge qui eſt Dieu, ſi nous ne ſommes pas d'accord avec elle ; au lieu qu'elle a le pouvoir de nous délivrer de ſa juſtice, ſi elle ſe trouve alors unie avec nous, ſelon la promeſſe que le Fils de Dieu nous en a faite ; *Veritas liberabit vos.* » Ainſi que chacun prenne garde, ajoute » ſaint Auguſtin, de ne pas haïr les vérités de l'Ecri- » ture dont il a l'intelligence, à cauſe qu'il ſent » qu'elles ſont oppoſées à ſes péchés : mais plutôt » qu'il aime à être repris, & qu'il ſe réjouiſſe de » ce qu'on ne l'épargne point dans les maladies de

Joan. 8. 32.

ſon ame, juſqu'à ce qu'elles ſoient guéries. Et quant à ce qu'il y trouve d'obſcur, ou même abſurde, qu'il n'en prenne pas ſujet de conteſter avec opiniâtreté, mais qu'il prie pour en recevoir l'intelligence; & qu'il ſe ſouvienne ſur-tout qu'il doit avoir un amour & un reſpect tout particulier pour une ſi grande autorité.

℣. 27. juſqu'au 31. *Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne commettrez point d'adultere. Mais moi je vous dis, que quiconque aura regardé une femme avec un* mauvais *deſir, a déja commis l'adultere dans ſon cœur. Que ſi votre œil droit vous eſt un ſujet de ſcandale & de chute, arrachez-le, &c.*

La juſtice du royaume de Dieu ſurpaſſe celle des Phariſiens, en ce que cette derniere ne condamnoit que l'adultere extérieur; au lieu que celle de l'Evangile condamne l'adultere dans le fond même du cœur. Or celui, dit ſaint Auguſtin, qui veille pour ne pas pécher dans ſon cœur, ſe garantira bien plus aiſément de tout péché dans ſon corps. Le Fils de Dieu ne dit pas, ſelon la reflexion des ſaints Peres, que celui qui aura eu un mauvais déſir pour une femme, a déja commis l'adultere; car l'ame qui ſent ce déſir, n'eſt pas criminelle, ſi elle n'y donne ſon conſentement: mais il dit, Que celui *qui l'aura regardée pour la déſirer eſt adultere dans ſon cœur;* c'eſt-à-dire, ſelon qu'ils l'expliquent, celui qui l'aura regardée pour cette fin & pour ſatisfaire à ſon déſir criminel, ce qui n'eſt pas, dit ſaint Auguſtin, être tenté ſeulement par le plaiſir de la chair & en avoir le ſentiment, mais conſentir pleinement à la paſſion: en ſorte qu'on ne ſe met point en peine de

Auguſt. ut ſuprà. cap. 12. Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. hom. 17.

réprimer ce mauvais désir, mais qu'on soit dans la disposition de le satisfaire, si on le peut : *Id est hoc sine & hoc animo attenderit ut eam concupiscat : quod jam non est titillari delectatione carnis, sed plenè consentire libidini, ita ut non refrænetur illicitus appetitus, sed si facultas data fuerit, satietur.* J. C. ne parle donc pas généralement, dit saint Chrysostome, de toutes sortes de desirs : car il en peut naître dans le cœur même des solitaires qui habitent les déserts les plus reculés : mais il parle de ces désirs criminels que la corruption de notre volonté excite en nous, & auxquels notre ame s'attache par un effet de la passion malheureuse qui la déchire. Il est vrai qu'on peut regarder une femme innocemment, & comme les personnes chastes les regardent. Mais le Fils de Dieu condamne ici celui qui la regarde, afin de contenter ses yeux & sa passion. Car il ne nous a pas donné des yeux pour ouvrir un passage à l'adultere dans notre ame ; mais afin que contemplant les créatures nous admirions le Créateur.

Or quand le Sauveur parle ici de l'adultere, nous devons l'entendre, selon saint Augustin, de tout désir de la chair, qui est contraire à la loi de Dieu. Et ainsi, dit-il, quiconque sent que sa chair s'éleve par un plaisir impur contre la droiture de sa volonté, pour l'entraîner par la violence d'une mauvaise habitude qu'il n'a pas domptée ; qu'il se souvienne de quel bonheur il est déchu, lorsque le péché lui a fait perdre la paix & le calme si désirable de ses passions, & qu'il s'écrie : *Malheureux homme que je suis ! Qui me délivrera de ce corps de mort ? Ce sera la grace de Dieu par J. C. notre Seigneur.*

Rom. 7. 24. 25.

J. C. ne défend pas ſeulement les regards impurs : mais il veut même que nous nous retranchions toute occaſion de *ſcandale*, en nous ordonnant par un précepte nouveau, de nous *arracher l'œil droit*, & de nous *couper la main droite*, ſi ces choſes nous deviennent un ſujet de chute. Sur quoi il faut remarquer avec ſaint Jean Chryſoſtome, que le Fils de Dieu n'a pas deſſein de nous engager à couper réellement quelqu'un de nos membres ; ce qui trompa en effet Origene, lorſqu'il expliqua ces mêmes paroles à la lettre. Mais par *l'œil droit* & par *la main droite*, il veut ſeulement nous faire entendre ce qui nous eſt le plus cher, & ce que nous regardons comme le plus néceſſaire. » Quand vous aimeriez quelqu'un, dit ce Saint, juſqu'à le regarder comme votre œil « droit, ou que vous le croiriez auſſi néceſſaire que « votre main droite ; ſi néanmoins il nuit à votre « ſalut, retranchez-le généreuſement de vous, & « éloignez-vous de lui, puiſque cette ſorte d'union « ne ſerviroit qu'à vous faire tomber enſemble dans « le précipice ; au-lieu qu'en vous ſéparant, l'un de « vous pourroit ſe ſauver, ou tous les deux. » Ce « qu'il dit d'une perſonne, nous le pouvons dire de « chaque choſe qui nous eſt très-chere. Si la ſcience, par exemple, qui peut nous être marquée par *l'œil droit*, lorſqu'elle tend à l'édification du prochain, nous eſt un ſujet de perte en nous enflant juſqu'à nous faire courir riſque de nous perdre ; il vaut mieux y renoncer & arriver au ſalut avec moins de lumiere, que nous damner avec toutes nos connoiſſances, quand même elles ſerviroient au ſalut des autres. Car de quoi nous ſerviroit-il de gagner le monde entier, dit J. C. ſi nous perdions *Matth. 16. 26.*

notre ame. Il en eſt de même des œuvres extérieures de charité, qui peuvent être marquées par *la main droite :* car ſi elles nous expoſent à un péril évident de nous perdre par les dangereux engagemens où elles nous mettent, il vaut mieux nous en retirer que d'y périr, ſous prétexte d'être utile au ſalut de notre prochain. Car nous devons avant toutes choſes être touchés de compaſſion pour notre ame : *Miſerere animæ tuæ.* Or quand le Sauveur ſe ſert de ces termes de *couper* & *d'arracher*, il entend viſiblement, qu'il faut uſer de violence dans ces rencontres, & ſe ſouvenir qu'il n'y a que *les violens* qui *raviſſent le royaume des cieux.* Car on ne ſe ſépare pas ſans douleur de ce qu'on aime avec attache. Mais on ne craint pas de ſe faire couper le bras & la main pour ſauver le corps de la gangrene qui le gagneroit. Il ne faut donc pas, ſelon J. C. un moindre courage pour ſauver ſon ame de tout ce qui peut la corrompre & la perdre devant Dieu.

Eccli. 30. 24.

Matth. 11. 12.

℣. 31. 32. *Il a été dit encore : Quiconque voudra quitter ſa femme, qu'il lui donne un écrit par lequel il déclare qu'il la répudie. Mais moi je vous dis, que quiconque aura quitté ſa femme, ſi ce n'eſt en cas d'adultere, la fait devenir adultere, &c.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 17 *Hieron. in hunc locum. Auguſt. ut ſuprà. cap.* 14.

Dieu qui avoit commandé aux Juifs de donner cette déclaration à leurs femmes lorſqu'ils vouloient les répudier, ne leur avoit pas ordonné, ſelon la remarque des ſaints Peres, de répudier leurs femmes. Mais en obligeant au-contraire ces maris à faire une telle déclaration par écrit, & les empêchant par-là de ſe ſéparer avec précipitation, il faiſoit connoître par ce délai même, autant qu'il étoit poſſible, à des hommes durs, tels

qu'ils étoient, combien le divorce étoit opposé à sa volonté. Car de quelque dureté que fût un Juif qui pensoit à répudier sa femme, lorsqu'il venoit à considérer qu'après qu'il auroit donné l'écrit de répudiation, elle pourroit se marier à un autre homme, sans qu'il pût jamais la reprendre pour sa femme, il s'adouciſſoit plus aisément. C'étoit d'ailleurs, comme le disent les saints Peres, une admirable invention de la divine sagesse, qui s'opposoit par cette loi à un mal encore plus grand que n'étoit celui du divorce. Car si Dieu avoit obligé les Juifs de garder leurs femmes chez eux, lors même qu'ils les haïssoient, ils eussent pu se porter jusqu'à cet excès que de les tuer. Et cette brutalité avec laquelle ils immoloient aux faux-dieux leurs propres enfans, tuoient les Prophetes & répandoient le sang comme l'eau, selon l'expression de l'Ecriture, peut faire juger du traitement qu'ils auroient fait à leurs femmes, les ayant en aversion. Ainsi Dieu pour empêcher un plus grand mal, en souffroit un moindre. Et il fit assez connoître en une autre occasion, que c'étoit à cause de la dureté du cœur de ce peuple que Moise leur avoit permis de renvoyer ainsi leurs femmes. *Matth. 19. 8.*

Le Fils de Dieu ne détruit donc pas la loi de Moïse, mais il l'accomplit & la perfectionne : premierement, en ce qu'il ne permet point à ses disciples de répudier leurs femmes lorsqu'ils le voudroient, mais seulement *en cas d'adultere* : secondement, en ce qu'il déclare que c'étoit faire devenir une femme adultere que de la répudier hors ce seul cas, c'est-à-dire, qu'on l'exposoit à tomber dans ce péché en l'abandonnant de cette sorte,

lorſqu'elle ne l'avoit point mérité par ſa mauvaiſe conduite : troiſiémement, en ce qu'il rendoit indiſſoluble pour toujours le lien du mariage, lorſqu'il déclaroit que la femme, quoique ſéparée de ſon mari à cauſe de l'adultere qu'elle a commis, eſt toujours ſa femme, & n'a point la liberté de ſe marier à un autre de ſon vivant ; parce que l'homme ne peut ſéparer ce que Dieu a joint, comme il dit ailleurs.

Matth. 19. 6.

Ainſi il rend en quelque façon les femmes ſages malgré elles, dit ſaint Chryſoſtome, lorſqu'il empêche que tout autre les épouſe, & qu'il les oblige par conſéquent d'éviter avec plus de ſoin les occaſions d'irriter leur mari contre elles. Car ſe voyant dans la néceſſité, ou d'être toujours avec ce mari, ou ſi elles en ſont une fois répudiées, de demeurer toute leur vie ſans appui, elles ſe ſentent comme forcées de l'aimer. Et le même Saint nous fait remarquer la liaiſon de ce précepte avec tout ce qui précede. Car comment un homme doux & ami de la paix, comment celui qui eſt pauvre d'eſprit & de cœur, & rempli de charité, répudiera-t-il ſa femme ? Comment celui qui réconcilie les autres, ſeroit il lui-même en guerre avec celle que Dieu lui a donnée pour épouſe ? Comment celui qui s'abſtient de regarder d'un œil mauvais la femme de ſon prochain, ſe porteroit-il à commettre un adultere avec elle ? Ainſi la ſource du mal étant arrêtée, ou la racine en étant coupée, il n'eſt plus à craindre comme auparavant.

℣. 33. juſqu'au 38. *Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne vous parjurerez point ; mais vous vous acquitterez envers le Seigneur des ſermens que vous aurez faits. Et moi je vous dis, que vous ne jurerez en aucune ſorte, &c.*

Comme celui qui ne parle point n'eſt point en danger de rien dire qui ſoit faux ; de même celui qui ne jure point du-tout, n'eſt point en danger de ſe parjurer. La loi avoit ordonné aux Juifs de ne jurer que par le Seigneur leur Dieu. Cependant s'étant accoutumés de jurer par les élemens, par les Anges, par la ville de Jeruſalem & par le temple, ils rendoient ainſi aux créatures, dit ſaint Jerôme, une eſpece de culte divin. Or la loi ne leur avoit accordé que par indulgence, comme à des enfans, de jurer par le Seigneur. Car de même qu'on les détournoit d'immoler des victimes aux faux-dieux, en les engageant d'en immoler au vrai Dieu, auſſi on leur permettoit dans la même vue, de jurer par ſon nom ſacré, non qu'ils fiſſent bien en jurant de cette ſorte, mais parce qu'il valoit mieux qu'ils juraſſent par le Dieu vivant, que par les démons : *Non quòd rectè hoc facerent, ſed quòd melius eſſet Deo id exhibere quàm hominibus.* La vérité de l'Evangile, qui eſt venu perfectionner la loi de Moïſe, & lui donner ſon dernier accompliſſement, exclut toute ſorte de jurement de la bouche des Chrétiens, à qui une entiere ſincérité doit tenir lieu de toute aſſurance : *Cùm omnis ſermo fidelis pro jurejurando ſit.*

Auguſt. ut ſuprà. cap. 17. Hieron. in hunc locum. Hilarius in Matt. can. 4.

Que ſi l'on allegue l'exemple du ſaint Apôtre, qui prend ſouvent à témoin le nom de Dieu dans ſes lettres ; ſaint Auguſtin nous fait voir qu'on ne doit point regarder le jurement en lui-même comme un bien, mais comme une choſe qu'on peut employer par néceſſité, & dont ſans cela on ne doit jamais uſer. Ainſi ſaint Paul en uſoit, lorſqu'il voyoit que le ſerment pouvoit être néceſſaire pour confirmer quelques vérités devant des per-

Digitized by Google

ſonnes qui avoient peine à les croire, & pour exciter ceux qui paroiſſoient comme endormis. Lors donc que le Fils de Dieu déclare que nous devons dire ſeulement, *Cela eſt* : ou, *cela n'eſt pas* ; il nous fait entendre, dit ſaint Auguſtin, que c'eſt-là ce qui eſt bien, & ce qu'on doit déſirer. Et quand il ajoute, *Ce qui eſt de plus, vient du mal*, il veut nous faire comprendre que ſi nous ſommes contraints de jurer, cette fâcheuſe néceſſité vient de la foibleſſe de ceux à qui on eſt obligé de perſuader ce qu'on dit. Or cette foibleſſe eſt un mal dont nous demandons à Dieu tous les jours d'être délivrés. Auſſi J. C. ne dit pas, que *ce qui eſt de plus* eſt un mal, mais *qu'il vient du mal*. C'eſt pourquoi on ne fait pas mal en uſant bien du ſerment, qui bien qu'il ne ſoit pas bon en lui-même, devient néceſſaire pour perſuader aux autres ce qu'il eſt utile qu'ils connoiſſent. Mais nul ne connoît que celui qui l'a éprouvé, continue le même Saint, combien il eſt difficile de ſe défaire de la pernicieuſe habitude qu'on a priſe de jurer, & d'avoir cette ſageſſe de ne jamais faire témérairement ce que la néceſſité nous contraint quelquefois de faire : *Sed nemo novit niſi qui expertus eſt, quam ſit difficile & conſuetudinem jurandi exſtinguere, & nunquam temerè facere quod nonnunquam facere neceſſitas cogit.*

On peut demander auſſi pourquoi le Sauveur ayant défendu de jurer en aucune ſorte, ajoute, *ni par le ciel, ni par la terre, &c.* Saint Auguſtin en rapporte cette raiſon : Que les Juifs ne ſe croyant pas obligés de *s'acquitter envers Dieu de leurs ſermens*, lorſqu'ils avoient ſeulement juré par ces choſes, J. C. déclare que depuis *le ciel*, qui

ibid. n. 52.

eſt le trône de Dieu, juſqu'à *un cheveu de notre tête*, tout eſt à lui, & ſoumis à l'ordre de ſa providence; qu'ainſi lorſqu'on jure par le ciel, ou par la terre, ou par la ville de Jeruſalem, on doit à Dieu ſon ſerment, parce que l'on a juré par *ſon trône* qui eſt le ciel; c'eſt-à-dire, par le lieu d'où il fait paroître principalement ſa puiſſance; par ſon *marche-pied*, qui eſt la terre, infiniment rabaiſſée au-deſſous du ciel; & par la ville du grand Roi, qui eſt celle de *Jeruſalem*, où il avoit établi ſa ſainte Religion, & qu'il avoit préférée à toutes les autres de la terre, pour y faire ſa demeure parmi ſon peuple. Mais qui n'auroit cru qu'au moins notre tête étoit à nous? Cependant, dit le Sauveur, comment eſt-elle en votre pouvoir, puiſque *vous ne pouvez pas faire un cheveu de votre tête, blanc ou noir?* Concluons donc avec ſaint Hilaire, que l'uſage du ſerment n'eſt point néceſſaire à ceux qui vivent dans la ſimplicité de la foi, puiſque parmi eux ce qui eſt vrai, l'eſt toujours; comme au-contraire ce qui ne l'eſt pas, ne l'eſt jamais; & qu'ainſi toutes leurs paroles & toutes leurs œuvres ſont toujours fondées ſur la vérité: *Ergo in fidei ſimplicitate viventibus, jurandi religione opus non eſt, cum quibus ſemper quod eſt, eſt: quod non, non: & per hæc eorum & opus & ſermo omnis in vero eſt.*

Hilar. in Matt. can 4.

℣. 38. juſqu'au 42. *Vous avez appris qu'il a été dit: Oeil pour œil, & dent pour dent. Et moi je vous dis de ne point réſiſter au mal* qu'on veut vous faire: *mais ſi quelqu'un vous a frappé ſur la joue droite, préſentez-lui encore l'autre, &c.*

C'étoit un dégré de juſtice conſidérable parmi les Phariſiens, de n'excéder point la juſte meſure de la vengeance. Car il ne ſe trouve pas beaucoup

Auguſt. de ſerm. Dom. in mont l. 1. cap. 19. n. 56.

de perſonnes, dit ſaint Auguſtin, qui ayant reçu un coup, ſe contentent de n'en rendre qu'un, & qui s'étant vu outragées par une parole injurieuſe, ſe bornent à n'y répondre que par une injure. Mais il arrive ordinairement, ou qu'étant troublées par la violence de la colere, elle ſe venge ſans bornes; ou qu'elles regardent même comme une juſtice, que celui qui les a outragées le premier, ſoit puni par un plus grand mal que celui qu'elles ont reçu. C'étoit donc cette pente trop violente à la vengeance, que la loi donnée par Moïſe avoit arrêté, en ordonnant qu'on arracheroit ſeulement *œil pour œil, & dent pour dent*: c'eſt-à-dire, que la vengeance ſeroit ſeulement proportionnée à l'injure. Telle a été la juſtice de la loi ancienne, ou une eſpece de commencement de paix, comme l'appelle ſaint Auguſtin. Mais la paix parfaite que le Fils de Dieu eſt venu nous apporter, conſiſte à ne vouloir pas même aucune vengeance.

Levit. 19. 18 & 24. 20.

Or il eſt beſoin de remarquer que la même loi qui ordonnoit qu'on arracheroit *œil pour œil & dent pour dent*, défendoit auſſi de rechercher à ſe venger, marque ſans doute par-là, que chaque particulier pouvoit s'adreſſer à la Juſtice, mais ne devoit pas ſe la faire de lui-même. Car il y a, dit ſaint Auguſtin, une juſtice qui eſt dûe à celui qui eſt outragé injuſtement. Si donc, comme il dit ailleurs, celui-là péchoit, qui demandoit une ſatisfaction plus grande que n'étoit l'injure qu'on lui avoit faite; celui qui ne demandoit que la ſatisfaction qui lui étoit dûe juſtement, ne pechoit pas. Mais celui qui bien loin de redemander la ſatisfaction qui lui eſt dûe, eſt prêt au-contraire de

Auguſt. contr Fauſt. lib. 19. c. 25.

Digitized by Google

ſouffrir encore plus qu'il n'a ſouffert, dit à Dieu avec une grande confiance: Remettez-moi ce que je vous dois, comme je remets à ceux qui me doivent; & il craint que s'il ſuivoit ſeulement les regles d'une équité rigoureuſe envers les hommes, il ne ſe trouvât lui-même un jour dans l'impuiſſance de ſatisfaire à la rigueur de la juſtice de Dieu. C'eſt-là la perfection de la juſtice miſéricordieuſe que le Fils de Dieu eſt venu apprendre aux hommes, lorſqu'il nous dit, non comme la loi ancienne, de rendre le mal; mais de ne point réſiſter au mal, & d'être même dans la diſpoſition de ſouffrir encore celui qu'on voudroit nous faire.

C'eſt de cette diſpoſition intérieure de notre cœur que l'on doit entendre principalement ce que J. C. ajoute: Que *ſi quelqu'un nous a frappé ſur la joue droite*, nous devons *lui préſenter l'autre*; & que *ſi l'on veut plaider contre nous, pour nous prendre notre robe, nous devons quitter encore notre manteau.* Car J. C. qui a accompli le premier les préceptes qu'il nous a donnés, n'a pas néanmoins préſenté lui-même au miniſtre du Grand-Prêtre qui le frappoit, ſon autre joue; & cependant il étoit très-préparé, non ſeulement à ſouffrir qu'on le frappât ſur l'autre joue pour le ſalut de tous les hommes, mais encore à être crucifié dans tout ſon corps. Ainſi l'on entend fort bien, dit ſaint Auguſtin, le ſens véritable de ces préceptes, lorſqu'on l'explique de la préparation ſincere du cœur: *Ad præparationem cordis, non ad oſtentationem operis præceptum rectè intelligitur.* Le même Saint dit encore, que ſelon le ſens figuré de ces paroles de J. C. être *frappé* au viſage, c'eſt être traité avec le dernier mépris;

Auguſt. ſer. Dom. in mont. lib. 1. cap. 19. n. 58.

Ibid. n. 59.

Ibid. n. 58.

Que la joue droite peut marquer ce qu'il y a de plus honorable en nous, qui eſt la qualité de Chrétien ; & la joue gauche ce qu'il y a de moins honorable, c'eſt-à-dire, la nobleſſe ſelon le ſiecle ; qu'ainſi lorſqu'on mépriſe & qu'on perſécute en nous la piété & la foi, qui ſont les ſeules choſes qui nous rendent grands devant Dieu, nous devons être ſans comparaiſon plus diſpoſés à perdre tous les avantages honorables ſelon le monde.

C'eſt encore de la préparation du cœur, que le même Saint entend ce que J. C. ajoute : Que *ſi quelqu'un veut nous contraindre de faire mille pas*, ſoit pour courir *avec lui*, ou même pour lui porter quelque choſe, ſelon que les Perſes en uſoient aſſez ſouvent, nous devons *en faire encore mille autres.* Car on ne voit point, comme ce Pere le remarque, que dans l'hiſtoire ſainte, qui a une autorité ſouveraine pour les Chrétiens, ni les Saints, ni le Seigneur même durant tout le cours de ſa vie mortelle où il nous montroit l'exemple, ayent jamais rien fait de ſemblable : au lieu qu'on les voit preſque par-tout également diſpoſés à ſouffrir avec conſtance le mal qu'on vouloit leur faire. Il paroît donc que le deſſein du Fils de Dieu, en nous propoſant toutes ces choſes, c'eſt de nous faire comprendre, que le cœur d'un vrai Chrétien doit être rempli d'une miſericorde ſurabondante, & réellement diſpoſé à ſouffrir plus que ce qu'on lui fait ſouffrir, & à aller au-delà de ce qu'on exige de lui, ſi la conſervation ou l'accroiſſement de la charité le demande, & s'il paroît que Dieu l'y engage. Car il arrive ſouvent, comme le remarque ſaint Auguſtin, qu'on eſt obligé d'uſer de rigueur envers les méchans par un mouvement même de cha-

Ibid. n. 61.

Auguſt. ut ſupra. c. 20.

Epiſt. 5. nov. edit. 138. n. 15.

rité, & ayant plutôt égard à ce qu'il leur eſt utile, qu'à ce qu'ils veulent. Et ainſi pourvu que la patience & la tendreſſe ſe conſervent dans le cœur, il faut faire extérieurement ce qu'on croit pouvoir être utile à ceux à qui on doit ſouhaiter le bien véritable : *Teneatur in ſecreto animi patientia cum benevolentia, in manifeſto autem id fiat, quod eis videtur prodeſſe poſſe, quibus bene velle debemus.*

Saint Chryſoſtome nous fait remarquer les grands avantages qu'on retire de cette conduite ſi humble, ſi patiente & ſi pleine de bonté. Et il dit, que lorſqu'un homme qui eſt outragé ſe regarde plutôt comme ayant reçu un coup honorable dans le combat, que comme ayant ſouffert un outrage; celui qui l'a outragé eſt couvert en même-temps de confuſion, & touché de repentir, en admirant ſa patience : qu'ainſi ce que ſouffre ce premier devient par la charité de J. C. qui regne en ſon cœur, une ſource de bénédiction, & pour lui-même, & pour celui que l'exemple de ſa douceur a la force de gagner. Car l'inſtruction la plus efficace qu'on puiſſe donner aux perſonnes violentes qui nous maltraitent, & aux perſonnes avares qui veulent nous dépouiller de notre bien, eſt de leur apprendre par l'exemple de notre douceur & de notre détachement, la honte qu'ils doivent avoir de leurs violences, & l'horreur qu'ils doivent concevoir de l'avarice. *Chryſoſt. in Matt. hom. 18.*

℣. 42. *Donnez à celui qui vous demande, & ne rejettez point celui qui veut emprunter de vous.*

Après le précepte qui nous oblige de ne nous point laiſſer vaincre par le mal qu'on nous fait ſouffrir, le Fils de Dieu nous en donne un autre pour nous obliger de faire du bien à tous ceux que

Aug. ser. Dom. in mont. cap. 10. n. 67.

nous pouvons. Car c'eſt peu, dit ſaint Auguſtin, de ne pas nuire à notre prochain, ſi nous ne lui faiſons encore tout le bien qui eſt en notre pouvoir. Donnons-lui donc, non tout ce qu'il nous demande, puiſqu'il pourroit bien nous demander quelquefois des choſes qui lui ſeroient nuiſibles; mais donnons-lui tout ce qui ne peut lui nuire non plus qu'à nous. Et quand même nous lui refuſons ce qu'il nous demande, faiſons-lui connoître la juſtice de notre refus, afin que nous ne le renvoyons pas ſans lui rien donner. Car c'eſt ainſi que nous *donnerons à tous ceux qui nous demandent*, lors même que ne leur donnant pas toujours ce qu'ils demandent, nous le leur donnons d'une maniere plus avantageuſe, par la correction charitable que nous ſubſtituons à leurs demandes qui ſont injuſtes.

Hieron. in hunc locum.

Si en effet, comme le remarque ſaint Jerôme, ce précepte du Sauveur regardoit uniquement les aumônes, la plupart de ceux qui ſont pauvres ne pourroient le pratiquer. Et les riches même s'ils donnoient inceſſamment, ne ſeroient pas en état de pouvoir toujours donner. Ainſi outre le précepte des aumônes, le Fils de Dieu en preſcrivoit un aux Apôtres & aux Docteurs, de donner gratuitement & avec largeſſe, ce qu'ils avoient eux-mêmes reçu d'une maniere toute gratuite. Et cette ſorte d'aumône, ajoute le même Saint, ne manque jamais; plus on en donne, plus elle ſe multiplie. C'eſt une fontaine, dont la ſource ne peut jamais ſe ſécher, quoique ſes eaux ſe répandent de tous côtés, & arroſent toutes les terres voiſines: *Cùm ſubjecta ſibi arva riget, numquam fontis unda ſiccatur.*

Hilar. in Matt. can. 4.

Ce ſera donc en donnant ce que nous pourrons, que nous ſerons dignes, ſelon ſaint Hilaire, d'obtenir

tenir de Dieu nous mêmes tout ce qui nous manque ; & la ſainte accoutumance à faire du bien à nos freres, nous deviendra un mérite devant lui, pour l'engager à nous accorder auſſi tout le bien que nous attendons de ſa bonté : *Cùm obtinendi meritum indulgendi conſuetudo conciliet.*

L'emprunt dont le Fils de Dieu parle enſuite, ne doit pas s'entendre, comme le remarque ſaint Chryſoſtome, de ces ſortes d'emprunts criminels dont on tire uſure, mais de l'argent qu'on prête ſans intérêt. Cependant, Dieu qui eſt magnifique, rendant toujours davantage à ceux qui uſent de miſericorde, on peut dire avec ſaint Auguſtin, Que quiconque fait du bien & uſe de charité envers ſon frere, met ſon argent à uſure, puiſqu'il le donne à Dieu même, qui le rend toujours avec un très-grand profit : *Cùm enim miſericordibus Deus plura reſtituat, omnis qui beneficium præſtat, fœneratur.* Il ſemble, ſelon que l'a remarqué un Interprete, qu'il y a encore quelque choſe de ſingulier dans l'expreſſion du texte ſacré. Car le Fils de Dieu, en diſant, *Si quelqu'un veut emprunter de vous*, peut nous faire entendre la néceſſité où eſt notre frere, jointe à la honte qu'il a de nous demander. C'eſt donc comme s'il diſoit : Il voudroit vous demander quelque argent, mais il n'oſeroit. Et en ajoutant, *Ne vous détournez pas de lui*, il nous avertit de ne nous pas rendre fâcheux & inacceſſibles, ce qui le rebuteroit entierement, & lui ôteroit toute confiance pour nous approcher. Il veut donc qu'au moins nous lui montrions un viſage favorable, en lui témoignant toute ſorte de bonté, s'il n'eſt pas en notre pouvoir de lui accorder ce qu'il deſire. Telle eſt la juſtice des diſciples de J. C. qui ont ap-

Chryſoſt. in Matth. hom. 18.

Auguſt. ... *ſupra* n. 68.

pris de l'exemple de celui qui faiſoit du bien à tout le monde quand il converſoit parmi les hommes, à avoir un cœur bienfaiſant & toujours plein de charité pour les freres.

℣. 43. 44. 45. *Vous avez appris qu'il a été dit : Vous aimerez votre prochain, & vous haïrez votre ennemi. Et moi je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïſſent, &c.*

Pluſieurs jugeant des divins préceptes par la foibleſſe qui leur eſt propre, ſans conſiderer la force toute divine qui a paru dans les Saints, croient que ce qui nous eſt ici commandé nous eſt impoſſible, que c'eſt aſſez pour un Chrétien de ne pas haïr ſes ennemis ; mais que de lui ordonner de les aimer, c'eſt lui commander une choſe qui eſt au-deſſus de ſes forces. Il faut donc ſçavoir, dit ſaint Jerôme, que J. C. ne nous commande point des choſes qui ſont impoſſibles, mais des choſes qui ſont parfaites ; des choſes que David a remplies à l'égard du Roi Saül, & de ſon fils Abſalon ; dont ſaint Etienne martyr nous a donné un ſi grand exemple, lorſqu'il a prié pour ceux qui le lapidoient ; & depuis lui l'Apôtre ſaint Paul, qui deſira par un excès de charité, d'être anathême pour les Juifs ſes propres perſécuteurs. C'eſt auſſi ce que J. C. nous a enſeigné encore plus par ſes actions que par ſes paroles, lorſqu'il a prié ſon Pere de pardonner à ceux mêmes qui le crucifioient. » Et en effet, qui pourroit, dit ſaint Auguſtin, ſans cet amour de ſes ennemis & de ſes perſécuteurs, accomplir les choſes qui ont été dites auparavant ? »

Hieron. in hunc locum.

Aug. ut ſuprà. cap 21. n. 69.

Quelques-uns ſoutiennent que la loi ne commandoit pas aux Juifs de haïr leurs ennemis, les engageant même à les ſervir dans le beſoin : mais

Exod. 23. 4. 5.

que comme elle ordonnoit qu'ils aimaſſent leur prochain, ils entendoient par ce *prochain* ceux de leur nation ; & qu'ils inferoient de là, qu'ils devoient *haïr leurs ennemis*, c'eſt-à-dire, principalement les étrangers. Mais ſaint Auguſtin a cru auſſi-bien que ſaint Hilaire, que la loi contenoit auſſi ce qui regardoit la haine des ennemis. Mais en ce cas, comme il le dit admirablement, on le doit prendre plutôt comme une ſimple permiſſion qu'elle accordoit à la foibleſſe des Juifs, que comme un commandement qu'elle faiſoit à ceux d'entr'eux qui étoient juſtes. *Nec quod in lege dictum eſt : Oderis inimicum tuum, vox jubentis juſto accipienda eſt ; ſed permittentis infirmo.* Que ſi l'on trouve en divers lieux des Ecritures pluſieurs exemples des juſtes & des Prophetes, qui ſemblent bien contraires à ce précepte touchant l'amour de nos ennemis : c'eſt, comme dit le même Saint, qu'on n'enviſage pas ce qu'ils ont dit par la lumiere de l'Eſprit de Dieu, non en ſouhaitant du mal à leurs ennemis par le mouvement d'une mauvaiſe volonté, mais en prédiſant par un eſprit de prophetie le mal qui devoit leur arriver en punition de leur orgueil & de leur impénitence : *Non optantis voto, ſed ſpiritu prævidentis.*

Lors donc que nous nous imaginons avoir été cruellement offenſés, ſouvenons-nous, dit ſaint Chryſoſtome, qu'il s'en faut beaucoup que nous ne l'ayons été autant que notre Seigneur, qui ſouffrit les plus grands outrages des derniers des hommes, & qui étant condamné à la mort la plus cruelle par ceux qu'il avoit comblés de biens ne pria pas ſeulement, mais offrit même ſa mort à Dieu ſon Pere pour le ſalut de ſes ennemis infi-

Chryſ. in Matth. hom. 18.

lens qui insultoient à l'excès de son amour. Quand les Medecins se sentent frappés par des phrénétiques, ils les plaignent davantage & s'appliquent avec plus de soin à les guérir, regardant l'outrage qu'ils en ont reçu comme l'effet seul de la grandeur de leur maladie. C'est ainsi, continue le même Saint, que nous devons regarder la violence de la passion qui anime notre frere contre nous. Nous avons une extrême compassion des possedés, & nous craignons beaucoup d'être possedés comme eux. C'est une vraie possession que celle de la fureur & de la haine, & d'autant plus déplorable, qu'elle est volontaire. Craignons donc beaucoup de tomber dans une possession semblable, en abandonnant notre cœur à la haine des personnes qui nous haïssent. Et souvenons-nous que la fin de l'Incarnation du Fils de Dieu a été de nous reconcilier avec Dieu son Pere, de qui nous étions les ennemis, & de nous apprendre en même-temps qu'il n'y a point d'ennemis que nous ne devions aimer, depuis qu'il nous a aimés le premier, quoique nous fussions infiniment éloignés de lui.

Une des considerations les plus puissantes que le Sauveur pouvoit employer pour nous inspirer cet amour sincere de nos ennemis, est sans doute celle-ci, que nous deviendrons par-là *les enfans de notre Pere céleste*, qui étant maître souverain du soleil qu'il a créé, ce qui le lui fait nommer son *soleil* en *distribue la lumiere aux méchans aussi-bien qu'aux bons*, & qui *répand ses pluies* favorables *sur les injustes comme sur les justes*. Dieu nous a *donné le pouvoir*, dit saint Jean, *d'être faits enfans de Dieu*. Il n'y a qu'un Fils unique de Dieu par essence, qui est incapable de pécher en aucune sorte. Mais pour nous

Joan. 1. 12.

autres, dit ſaint Auguſtin, nous avons reçu le pouvoir de devenir les enfans de Dieu; & nous le devenons en effet, non-ſeulement par le Baptême, mais autant que nous ſommes fideles à accomplir ce qu'il nous commande; c'eſt-à-dire, que nous le devenons par adoption, & à proportion que nous travaillons à lui devenir ſemblables dans cette bonté infinie qu'il fait éclater ſur tous les hommes, & qui nous eſt propoſée à imiter : *Magnâ Dei bonitate fit, quæ nobis imitanda præcipitur, ſi filii Dei eſſe volumus.* *Auguſt. ſer. Dom. in mont. l. 1. c. 23.* *Ibid. n. 79.*

℣. 46. 47. 48. *Car ſi vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompenſe en aurez-vous ? Les Publicains ne le font-ils pas auſſi ? Et ſi vous ne ſaluez que vos freres, &c.*

J. C. ne condamne pas l'amour que l'on porte à ſes amis, lorſque cet amour a la charité pour principe. Mais il nous fait voir que ſi l'on n'aime que ceux dont on eſt aimé, cet amour n'eſt qu'un amour propre & purement naturel, ſemblable à celui des Publicains, gens attachés ſouverainement à leurs intérêts, & très-haïs du peuple Juif. Ainſi quelle récompenſe peut-on attendre de Dieu, lorſqu'on n'aime que d'un amour naturel & intereſſé, & tel qu'il ſe trouve dans les pécheurs publics & dans les Payens; puiſqu'il n'y a point de nation ſi brutale & ſi barbare, dont les hommes *n'aiment* & ne *ſaluent* ceux qui les aiment, & qui ſont unis à eux par le ſang & par la nature ? Mais l'eſprit & la vérité de la loi nouvelle conſiſte à aimer les hommes dans la vûe de Dieu, non par rapport à nos intérêts, ni pour ſatisfaire notre inclination naturelle, mais pour imiter, autant qu'il nous eſt poſſible, la perfection de l'amour que notre Pere céleſte té-

moigne à ſes créatures, lorſqu'il les comble à toute heure de ſes bienfaits, malgré leur ingratitude & leur dureté. C'eſt donc en ce ſens que nous devons travailler à *être parfaits comme l'eſt Dieu notre Pere*, en aimant ceux-mêmes qui nous haïſſent, & en leur faiſant tout le bien que nous pouvons, comme Dieu nous fait mille graces dans le temps même que nous ſommes ſes ennemis. Car notre Seigneur ne nous preſcrit pas d'acquérir une *perfection* égale à celle de Dieu, mais de tendre, comme dit ſaint Baſile, par la méditation & par la pratique des bonnes œuvres, à lui reſſembler dans ſes divines perfections, autant que des hommes en ſont capables. Et il eſt avantageux, comme les Payens l'ont eux-mêmes reconnu, qu'on ſe propoſe toujours le modele le plus parfait, pour ne s'arrêter jamais, & pour pouvoir arriver à une plus grande perfection ; *Altiùs ibunt, qui ad ſumma tendent.*

Baſil. contr. Eunom. lib. 1. in fin.

Horat.

CHAPITRE VI.

1. PEnez garde de ne faire pas // vos bonnes œuvres devant les hommes pour en être regardés : autrement vous n'en recevrez point la récompenſe de votre Pere qui eſt dans les cieux.

2. Lors donc que vous donnerez l'aumône, ne faites point ſonner la trompette de-

1. ATtendite ne juſtitiam veſtram faciatis coram hominibus, ut videamini ab eis : alioquin mercedem non habebitis apud Patre veſtrum, qui in cœlis eſt.

2. Cùm ergo facis eleemoſynam, noli tubâ canere ante te, ſicut

℣. 1. lettr. votre juſtice. *gr.* aumône, ou juſtice.

hypocritæ faciunt in ſynagogis, & in vicis, ut honorificentur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem ſuam.

vant vous, comme font les hypocrites dans les ſynagogues & dans les rues, pour être honoré des hommes. Je vous dis & je vous en aſſure, qu'ils ont reçu leur récompenſe.

3. Te autem faciente eleemoſynam, neſciat ſiniſtra tua quid faciat dextera tua;

3. Mais lorſque vous ferez l'aumône, que votre main gauche ne ſçache point ce que fait votre main droite;

4. ut ſit eleemoſyna tua in abſcondito: & Pater tuus, qui videt in abſcondito, reddet tibi.

4. afin que votre aumône ſoit dans le ſecret: & votre Pere qui voit *ce qui ſe paſſe* dans le ſecret, vous en rendra la récompenſe ||.

5. Et cùm oratis, non eritis, ſicut hypocritæ, qui amant in ſynagogis & in angulis platearum ſtantes orare, ut videantur ab hominibus: amen dico vobis, receperunt mercedem ſuam.

5. De même lorſque vous priez, ne reſſemblez pas aux hypocrites, qui affectent de prier en ſe tenant debout dans les Synagogues & aux coins des rues pour être vus des hommes. Je vous dis & je vous en aſſure, qu'ils ont reçu leur récompenſe.

6. Tu autem, cùm oraveris, intra in cubiculum tuum, & clauſo oſtio, ora Patrem tuum in abſcondito: & Pater tuus qui videt in abſcondito, reddet tibi.

6. Mais vous, lorſque vous voudrez prier, entrez dans votre chambre, & la porte en étant fermée priez votre Pere dans le ſecret; & votre Pere qui voit *ce qui ſe paſſe* dans le ſecret, vous en rendra la récompenſe ||.

℣. 4. g.r *ai*, devant tout le monde.
℣. gr. devant tout le monde.

7. N'affectez point de parler beaucoup dans vos prieres, comme des payens, qui s'imaginent que c'eſt par la multitude des paroles qu'ils méritent d'être exaucés.

7. Orantes autem nolite multum loqui, ſicut ethnici; putant enim quòd in multiloquio ſuo exaudiantur.

8. Ne vous rendez donc pas ſemblables à eux; parce que votre Pere ſçait de quoi vous avez beſoin, avant que vous lui demandiez.

8. Nolite ergo aſſimilari eis; ſcit enim Pater veſter, quod opus ſit vobis, antequam petatis eum.

9. Vous prierez donc de cette maniere: Notre Pere qui êtes dans les cieux; que votre nom ſoit ſanctifié.

9. Sic ergo vos orabitis: Pater noſter, qui es in cœlis: ſanctificetur nomen tuum.

10. Que votre regne arrive. Que votre volonté ſoit faite, ſur la terre // comme au ciel.

10. Adveniat regnum tuum. Fiat voluntas tua, ſicut in cœlo, & in terra.

11. Donnez-nous aujourd'hui notre pain // de chaque jour.

11. Panem noſtrum ſuperſubſtantialem da nobis hodie.

12. Et remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons *à ceux* qui nous doivent.

12. Et dimitte nobis debita noſtra, ſicut & nos dimittimus debitoribus noſtris.

13. // Et ne nous abandonnez point à la tentation, mais délivrez-nous // du mal //. Ainſi ſoit-il.

13. Et ne nos inducas in tentationem, ſed libera nos à malo. Amen.

℣. 10. *expl.* comme elle eſt faite dans le ciel.

℣. 11. *autr.* ſurſubſtantiel. Le mot grec ἐπιούσιον eſt capable de ces deux ſens.

℣. 13. *autr.* Et ne nous laiſſez point ſuccomber, &c. *lettr.* Ne nous induiſez pas.

Ibid. *autr.* du méchant.

Ibid. *le grec ajoute*, parce que le royaume, la puiſſance & la gloire vous appartiennent pour j... :

14 Si enim dimiseritis hominibus peccata eorum; dimittet & vobis Pater vester cœlestis dilecta vestra.

14. Car si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font *contre vous*, votre Pere céleste vous pardonnera aussi vos pechés. *Eccli.* 28. 3. 4. 5. *Infrà* 18. 35. *Marc.* 11. 25.

15. Si autem non dimiseritis hominibus: nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra.

15. Mais si vous ne pardonnez point aux hommes ‖ *lorsqu'ils vous ont offensé*, votre Pere ne vous pardonnera point non plus vos pechés.

16. Cùm autem jejunatis, nolite fieri sicut hypocritæ tristes: exterminant enim facies suas, ut appareant hominibus jejunantes. Amen dico vobis, quia receperunt mercedem suam.

16. † Lorsque vous jeûnez ne soyez point tristes comme les hypocrites: car ils affectent de paroître avec un visage défiguré, afin que les hommes connoissent qu'ils jeûnent. Je vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompense. † Le jour des Cendres.

17. Tu autem cùm jejunas, unge caput tuum, & faciem tuam lava,

17. Mais vous lorsque vous jeûnez, parfumez votre tête, & lavez votre visage,

18. ne videaris hominibus jejunans, sed Patri tuo, qui est in abscondito: & pater tuus qui videt in abscondito, reddet tibi.

18. afin de ne pas faire paroître aux hommes que vous jeûnez; mais à votre Pere qui est présent à ce qu'il y a de plus secret. Et votre Pere qui voit *ce qui se passe* dans le secret, vous en rendra la récompense ‖.

19. Nolite thesau-

19. Ne vous faites point de

ce qui apparemment a été pris des Liturgies, quoiqu'il se trouve aussi dans le Syriaque. Mais les anciens Peres qui ont expliqué le Pater, *n'en font point mention. Et il y a même des manuscrits où il ne se trouve pas.*

‖ ℣. 15. gr. leurs fautes.

‖ ℣. 18. gr. devant tout le monde.

tréſors dans la terre, où la rouille & les vers les mangent, & où les voleurs les déterrent & les dérobent.

rizare vobis theſauros in terra : ubi ærugo & tinea demolitur : & ubi fures effodiunt, & furantur.

Luc. 12. 33. 1. *Timot.* 6. 19.

20. Mais faites-vous des tréſors dans le ciel, où ni la rouille ni les vers ne les mangent point, & où il n'y a point de voleurs qui les déterrent & qui les dérobent.

20. Theſaurizate autem vobis theſauros in cœlo : ubi neque ærugo, neque tinea demolitur ; & ubi fures non effodiunt, nec furantur.

21. Car où eſt votre tréſor, là auſſi ‖ eſt votre cœur ¶.

21. Ubi enim eſt theſaurus tuus, ibi eſt & cor tuum.

Luc. 11. 34.

22. Votre œil eſt la lampe de votre corps. Si votre œil eſt ſimple, tout votre corps ſera lumineux.

22. Lucerna corporis tui eſt oculus tuus. Si oculus tuus fuerit ſimplex: totum corpus tuum lucidum erit.

23. Mais ſi votre œil eſt mauvais, tout votre corps ſera ténébreux ‖. Si donc la lumiere qui eſt en vous *n'*eſt *que* ténébres, combien ſeront grandes les ténébres mêmes ?

23. Si autem oculus tuus fuerit nequam, totum corpus tuum tenebroſum erit. Si ergo lumen, quod in te eſt, tenebræ ſunt : ipſæ tenebræ quantæ erunt ?

Luc. 16. 13. † XIV. Dimanc. après la Pentec.

24. † Nul ne peut ſervir deux maîtres : car ou il haira l'un & aimera l'autre, ‖ ou il ſe ſoumettra à l'un & mépriſera l'autre. Vous ne pouvez ſervir Dieu & les richeſſes.

24. Nemo poteſt duobus dominis ſervire: aut enim unum odio habebit & alterum diliget : aut unum ſuſtinebit, & alterum contemnet. Non poteſtis Deo ſervire & mammonæ.

Pſal. 54. 23. *Luc.* 12. 22. *Philipp.* 4. 6.

25. C'eſt pourquoi je vous dis : Ne vous inquietez point

25. Ideò dico vobis, ne ſoliciti ſitis animæ

℣. 21. *gr.* ſera.

℣. 23. *autr.* Si donc ce qui doit être lumiere en vous eſt ténébres.

℣. 24. *autr.* ou il ſera complaiſant à l'un & négligera l'autre.

Digitized by Google

vestræ quid manducetis, neque corpori vestro quid induamini. Nonne anima plus est quàm esca : & corpus plus quàm vestimentum ?

où vous trouverez de quoi manger // pour *le soutien de* votre // vie, ni d'où vous aurez des vêtemens pour couvrir votre corps. // La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, & le corps plus que le vêtement ?

1. *Tim.* 6. 7. 1. *Petr.* 5. 7.

26. Respicite volatilia cœli, quoniam non serunt, neque metunt, neque congregant in horrea : & Pater vester cœlestis pascit illa. Nonne vos magis pluris estis illis ?

26. Considerez les oiseaux du ciel. Ils ne sement point, ils ne moissonnent point, & ils n'amassent rien dans des greniers ; mais votre Pere céleste les nourrit. N'êtes-vous pas beaucoup plus qu'eux ?

27. Quis autem vestrûm cogitans potest adjicere ad staturam suam cubitum unum ?

27. Et qui est celui d'entre vous qui puisse avec tous ses soins ajouter à sa taille la hauteur d'une coudée ?

28. Et de vestimento quid soliciti estis ? Considerate lilia agri quomodo crescunt : non laborant, neque nent :

28. Pourquoi aussi vous inquietez-vous pour le vêtement ? Considerez comment croissent les lis des champs ; ils ne travaillent point, ils ne filent point :

29. dico autem vobis, quoniam nec Salomon in omni gloria sua coopertus est sicut unum ex istis.

29. & cependant je vous déclare, que Salomon même dans toute sa gloire n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux.

30. Si autem fœnum agri quod hodiè est, &

30. Si donc Dieu a soin de vêtir de cette sorte une herbe

// 25. *gr. aj.* & dequoi boire. *Ibid. leur.* l'ame.
Ibid. leur. ame.

des champs qui eſt aujourd'hui, & qui ſera demain jettée dans le four, combien aura-t-il plus de ſoin de vous vêtir, ô hommes de peu de foi ?

cras in clibanum mittitur, Deus ſic veſtit: quantò magis vos modicæ fidei ?

31. Ne vous inquietez donc point, en diſant: Que mangerons-nous, ou que boirons-nous, ou de quoi nous vêtirons-nous ?

31. Nolite ergo ſoliciti eſſe, dicentes: Quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur ?

32. Comme font les payens qui recherchent toutes ces choſes: car votre Pere ſçait que vous en avez beſoin.

32. Hæc enim omnia gentes inquirunt: ſcit enim Pater veſter quia his omnibus indigetis.

33. Cherchez donc premierement le royaume de Dieu & ſa juſtice, & toutes ces choſes vous ſeront données par deſſus ¶.

33. Quærite ergo primùm regnum Dei, & juſtitiam ejus: & hæc omnia adjicientur vobis.

34. C'eſt pourquoi ne ſoyez point en inquietude pour le lendemain; car le lendemain aura ſoin de lui-même: à chaque jour ſuffit ſon mal.

34. Nolite ergo ſoliciti eſſe in craſtinum. Craſtinus enim dies ſolicitus erit ſibi ipſi: ſufficit diei malitia ſua.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 5. *PRenez bien garde de ne faire pas vos bonnes œuvres devant les hommes pour en être vûs: autrement vous n'en recevrez point la récompenſe de votre Pere qui eſt dans les cieux. Lors donc que vous donnerez l'aumône, ne faites point*

ſonner la trompette devant vous, comme font les hypocrites, &c.

Le Fils de Dieu dit ailleurs : Que *Dieu eſt eſprit, & qu'il veut être adoré en eſprit & en vérité.* C'eſt cette adoration ſpirituelle, & cet eſprit de vérité qu'il eſt venu établir dans le cœur des hommes par la grace de ſon Incarnation. Il eſt venu nous apprendre à honorer Dieu en eſprit & en vérité. Il eſt venu découvrir l'hypocriſie de ſon propre peuple, en faiſant connoître qu'ils l'honoroient ſeulement des lévres, & que leur cœur étoit éloigné de lui. Il eſt venu pour guérir par l'exemple de ſa vie, qui a été une adoration continuelle & très-parfaite de Dieu ſon Pere, & par le mérite de ſa mort & de ſon ſang, cette plaie univerſelle du cœur des hommes, & de ceux mêmes d'entre les hommes qui vouloient paſſer pour être plus juſtes que tous les autres, lorſqu'ils ſongeoient ſeulement à laver le dehors par de bonnes œuvres apparentes, par des aumônes, par des prieres & par des jeûnes, quoique leur ame fût ſouillée devant Dieu par l'orgueil, & la vaine complaiſance dans le bien même qu'ils faiſoient. *Prenez* donc *garde*, leur dit J. C. *de ne faire pas vos bonnes œuvres afin d'être vûs des hommes ;* c'eſt-à-dire, de ne vous pas propoſer pour fin dans dans le œuvres de *juſtice* & de piété que vous pratiquez, *d'être vûs* & eſtimés *par les hommes.* Car il ne leur défend pas, comme le remarque ſaint Auguſtin, de faire le bien devant les hommes, mais de le faire ſeulement *pour en être vûs.* L'on peut en effet ſe ſouvenir qu'au commencement de ce ſermon il a dit à ſes Apôtres : *Que votre lumiere luiſe devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres ;* mais qu'il ajoute auſſi-tôt ; *& qu'ils gloriſient votre*

Joan. 4. 24.

Auguſt. de ſerm. Dom. in mont. lib. 2. cap. 1.

Matth. 5. 16.

Pere qui eſt dans les cieux. Il condamne donc ſeulement ici la mauvaiſe fin que ſe propoſent les hypocrites & les hommes vains, qui font éclater leurs bonnes œuvres, non pour procurer la gloire du Pere céleſte, & l'édification de leurs freres, mais pour s'attirer l'eſtime & les louanges humaines.

Gal. 1. 10. L'Apôtre ayant dit en un endroit : Que *s'il eût voulu encore plaire aux hommes, il n'eût pas été ſerviteur de J. C.* déclare ailleurs cependant, Qu'*il tâche de plaire à tous en toutes choſes.* *1. Cor.* 10. 33. Ceux qui ne comprennent pas le ſens de ſaint Paul, pourroient croire qu'il ſe contredit lui-même. Mais ces deux paſſages prouvent dans le fond la même choſe, & tendent à établir la fin unique qu'on eſt obligé de ſe propoſer, qui eſt de plaire à Dieu ſeul, & de porter en même-temps tous les autres par ſon bon exemple à lui plaire auſſi. L'Apôtre diſoit donc véritablement, qu'*il ne tendoit pas à plaire aux hommes*, parce qu'il n'avoit pour but que de plaire à Dieu. Mais il montroit néanmoins qu'il falloit auſſi en un ſens plaire aux hommes ; puiſqu'on ne peut, comme dit ſaint Auguſtin, plaire à Dieu, qu'en faiſant voir à ceux dont on deſire le ſalut ce qu'ils doivent imiter, & que nul ne peut en aucune ſorte imiter celui qui ne lui plaît pas.

Auguſt. ut ſuprà.

J. C. déclare que celui-là a *reçu ſa récompenſe* dès ce monde, qui a fait le bien ſeulement pour plaire aux hommes, & pour en être eſtimé. Mais prenez garde, dit ſaint Jerôme, que c'eſt ſa propre récompenſe qu'il a reçue, & non la récompenſe de Dieu, *mercedem ſuam.* Car, comme il n'a recherché que les louanges du monde dans l'exercice des vertus, il a été en effet loué par les hommes. Mais celui-là a

Digitized by Google

mérité *la récompense du* Pere céleſte, qui n'a ſongé à plaire aux hommes que pour plaire à Dieu, & pour ſauver ſon prochain.

Ce n'étoit pas là la diſpoſition des Phariſiens qui étoient remplis du deſir de la gloire des hommes, plutôt que de celle de Dieu, ſelon l'expreſſion de l'Evangile. Ainſi ou ils *faiſoient effectivement ſonner de la trompette*, afin d'aſſembler les pauvres, & de s'attirer publiquement la réputation d'être charitables, ou ils faiſoient ſeulement oſtentation de leurs aumônes; ce que J. C. ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, peut avoir voulu marquer par l'expreſſion figurée de ce *ſon de la trompette*. Dieu traite cette diſpoſition *d'hypocriſie* : parce que celui qui aime les pauvres, & qui les aſſiſte par le mouvement d'une charité ſincere, n'a en vûe que Dieu, & l'amour de ſon prochain : au lieu que les autres veulent paroître devant les hommes ce qu'ils ne ſont pas, n'aimant pas leurs freres pour l'amour de Dieu, mais s'aimant eux-mêmes plus que leurs freres, dans cet éclat extérieur de leurs aumônes, qui n'ont pour principe que la vanité. C'eſt pourquoi ſaint Auguſtin expliquant ce que ſignifie cette *main gauche* à laquelle J. C. ordonne que nous *cachions ce que fait notre main droite*, lorſque nous donnons l'aumône, dit qu'il croit que le deſir de la louange eſt marqué par *la main gauche*, & que *la main droite* ſignifie l'intention pure d'accomplir les ſaints préceptes. Ainſi toutes les fois que l'amour de la vaine eſtime des hommes ſe mêle dans notre cœur avec le deſir de plaire à Dieu en faiſant l'aumône, notre main gauche prend connoiſſance de ce que fait notre main droite. Tâchons donc, ajoute ce Saint, de renfermer nos aumônes *dans le ſecret*

Joan. 12. 43.

Homil. 19. in Matth.

Aug. l. 1. de ſerm. Dom. in monte cap. 2.

d'une bonne conſcience, ſans avoir d'autre deſſein que de plaire à Dieu, qui pénétre le fond de nos cœurs, & ſans attendre d'autre récompenſe que celle des vrais enfans, de ceux qui n'aſpirent qu'à l'héritage du ciel, ſe regardant comme étrangers ſur la terre. C'eſt de ce *ſecret*, comme du bon tréſor de notre cœur, que doivent ſortir nos aumônes, & nos bonnes œuvres, pour être agréables à Dieu. Et c'eſt-là, comme dit encore ſaint Auguſtin, que pluſieurs trouvent dequoi en faire aux yeux de Dieu par l'ardeur de leur bonne volonté, lors même qu'ils manquent d'argent pour donner aux pauvres, au lieu que beaucoup de gens font l'aumône inutilement, lorſqu'elle ne part pas de ce bon tréſor d'un cœur humble. On peut dire encore d'une maniere plus ſimple avec ſaint Jean Chryſoſtome, que lorſque le Fils de Dieu nous dit, que *notre main gauche ne doit point ſçavoir ce que fait notre main droite*, c'eſt une eſpéce d'expreſſion figurée dont il ſe ſert, pour nous faire entendre qu'il faudroit, ſi cela étoit poſſible, que nous ignoraſſions nous-mêmes ce que nous faiſons, & que nos propres mains dont nous nous ſervons pour faire nos bonnes œuvres ne les ſçuſſent pas: tant la vanité ſe mêle aiſément dans les meilleures actions.

Chryſoſt. in Matt. hom. 19.

℣. 5. juſqu'au 9. *Lorſque vous priez, ne reſſemblez pas aux hypocrites, qui affectent de prier en ſe tenant debout dans les ſynagogues & aux coins des rues, pour être vûs des hommes ..... Mais vous, lorſque vous voudrez prier, entrez dans votre chambre, & la porte en étant fermée, priez votre Pere dans le ſecret, &c.*

On a vu juſqu'à préſent, que le vice principal des Phariſiens étoit l'orgueil; & qu'ils vouloient être

être regardés comme plus juſtes que les autres, à cauſe de pluſieurs pratiques extérieures de vertu dont ils couvroient leur hypocriſie. J. C. s'attache donc particulierement à combattre ce poiſon ſecret de la piété, & à fortifier ſes diſciples contre un mal ſi pernicieux, couvert d'une fauſſe apparence de juſtice. Ainſi il ne condamne pas la priere qui ſe fait devant les hommes, puiſqu'elle peut les exciter à la vertu; mais il blâme ceux qui affectent de prier devant le monde pour être honorés des hommes, comme des gens de priere & d'oraiſon, quoiqu'ils ſoient des hypocrites, qui ſéduiſent la ſimplicité des autres en ſe ſéduiſant eux-mêmes. Il ſuffit donc, dit ſaint Auguſtin, d'avoir établi ſolidement cette régle de la piété chrétienne: Que ce qu'il faut éviter comme un grand mal, n'eſt pas que le bien que nous pratiquons ſoit connu des hommes, mais que nous faſſions nous-mêmes ce bien pour plaire aux hommes & nous attirer leurs vaines louanges. *Auguſt. ut ſupra cap. 3.*

C'eſt pour ce ſujet que J. C. veut que nous *entrions dans notre chambre avant la priere*, afin d'éviter la vûe des hommes qui nous pourroient être alors un ſujet de tentation, ou comme l'expliquent ſaint Hilaire & ſaint Auguſtin, que nous rentrions dans notre cœur, & que nous *en fermions* bien *la porte*, pour y *prier notre Pere dans le ſecret*: ce qui ſignifie que notre priere doit être faite en la préſence de Dieu, & dans l'oubli de tout ce qui eſt au dehors; en ſorte que nous n'enviſagions que nos beſoins, notre miſere, notre indignité, le prix infini des biens que nous demandons, & la bonté de celui qui étant le Dieu de gloire veut bien nous donner la qualité de ſes enfans, & le

pouvoir de l'appeller notre Pere. Ainſi le précepte du Fils de Dieu tend uniquement à purifier notre cœur pour le rendre digne de prier comme nous devons, & cette pureté conſiſte dans une intention droite & ſimple, qui enviſage la vie éternelle par le ſeul amour tout pur de la ſageſſe, comme parle ſaint Auguſtin : *De corde mundando præcepit, quod non mundat niſi una & ſimplex intentio in æternam vitam, ſolo & puro amore ſapientiæ.*

Comme c'eſt le propre des *hypocrites* d'affecter de ſe faire voir quand ils prient pour en recueillir le fruit d'une vaine complaiſance ; c'étoit le propre des *Payens* de s'imaginer qu'en *parlant beaucoup* ils ſe rendoient dignes *d'être exaucés*. Et en effet ſaint Auguſtin nous aſſure, que la multitude des paroles eſt venue des infideles, qui ſongent plutôt à exercer leur langue qu'à purifier leur cœur, & qui tâchent de faire paſſer l'uſage de cet exercice vain & puéril, juſqu'à Dieu, pour le fléchir dans leurs prieres. Ils s'imaginent, dit ce Saint, que comme les Juges ſe laiſſent ſouvent perſuader par les paroles des hommes, ils pourront auſſi gagner Dieu à force de lui parler : *Et hoc nugatorii ſtudii genus etiam ad Deum prece flectendum transferre conantur, arbitrantes Deum ſicut hominem judicem verbis adduci in ſententiam.* Mais il n'en eſt pas ainſi, ſelon que le Fils de Dieu notre unique maître nous le déclare. Car s'il eſt vrai que celui que nous prions connoît toutes choſes, & que tous les temps ſont toujours préſens à la lumiere de ſa ſageſſe infinie ; qu'eſt-il beſoin de parler beaucoup pour l'inſtruire du ſujet de nos demandes, comme s'il ne le connoiſſoit pas !

Saint Auguſtin fait néanmoins ſur cela cette

objection conſiderable : Si Dieu connoît effectivement tous nos beſoins, avant que nous le priyons, pourquoi J. C. nous enſeigne-t-il lui-même ce que nous devons demander à Dieu quoiqu'en peu de mots ? Il répond : Que ce n'eſt point proprement par la force des paroles que nous obtenons l'effet de notre priere, mais par la vertu intérieure de ce qu'elles ſignifient, par cette vive impreſſion qu'elles produiſent dans le fond de notre cœur, & par la ſimplicité toute pure de notre amour. Ainſi J. C. nous a inſtruit de ces choſes pour nous en faire ſouvenir dans la priere, qui purifie elle-même notre cœur, & le rend plus capable d'être rempli de tous les dons du Saint-Eſprit. Car ſi Dieu eſt toujours prêt, dit ſaint Auguſtin, de nous donner ſa lumiere intelligible & ſpirituelle ; nous ne ſommes pas nous autres toujours prêts à la recevoir, étant panchés vers les choſes de la terre, & obſcurcis par l'amour des biens temporels. Il ſe fait donc dans la priere une converſion de notre cœur vers celui qui eſt toujours préparé à répandre ſes tréſors ſur nous, autant que nous ſerons diſpoſés à les recevoir. Et dans cette converſion de notre cœur, notre œil intérieur ſe purifie à meſure que nous en banniſſons tous les deſirs de la terre ; afin qu'il ſoit en état, étant ſimple, de pouvoir porter la lumiere qui lui vient d'enhaut, & de demeurer dans elle avec un commencement de cette joie ineffable, qui produit la vie vraiment bien heureuſe.

Saint Chryſoſtome témoigne qu'on doit nommer de *longues prieres*, celles qui le ſont, non par le temps, mais par la multitude des paroles. Car il eſt bon, dit ce Pere, de perſéverer long-temps à

Chryſoſt. in Matth. hom. 19.

demander une même choſe à Dieu, ſaint Paul exhortant tous les Chrétiens à *perſéverer & à veiller dans la priere*. Auſſi lorſque J. C. nous propoſe cette veuve qui fléchit par l'aſſiduité de ſes prieres la dureté de ſon Juge ; & cet homme qui étant venu trouver ſon ami durant la nuit, n'obtient de lui que par importunité ce qu'il lui demande ; il nous preſſe par ces exemples, de nous préſenter continuellement devant Dieu, non pour le prier avec beaucoup de paroles, mais pour expoſer ſans ceſſe nos beſoins à ce Pere rempli de bonté, & nos maladies à ce médecin tout-puiſſant.

Coloſſ. 4. 2.

℣. 9. *Voici donc comme vous prierez : Notre Pere qui êtes dans les cieux, que votre nom ſoit ſanctifié.*

Auguſt. ut ſuprà cap. 4.

On ne voit point dans tout l'ancien Teſtament, dit ſaint Auguſtin, que le peuple d'Iſrael ait reçu ordre de dire à Dieu en priant : *Notre Pere* ; car on le leur repréſentoit ſeulement comme leur Seigneur, à cauſe qu'étant ſous la loi de ſervitude, ils vivoient encore ſelon la chair. Il eſt vrai que les Prophetes leur ont fait ſouvent entendre que le même Dieu auroit pu être leur Pere, s'ils n'avoient point violé ſes commandemens. Mais alors même il étoit ſouvent parlé des Chrétiens, que les Prophetes avoient en vûe lorſqu'ils prédiſoient de ce nouveau peuple, qu'ils devoient avoir Dieu pour Pere. Comme ce n'eſt point l'effet de nos mérites, mais de la grace de Dieu, dit le même ſaint Auguſtin, de ce que nous avons été adoptés au nombre de ſes enfans, nous devons bien reconnoître cette grace dès le commencement de cette priere ſi célébre, lorſque nous diſons à Dieu : *Notre Pere*. Et ce nom ſeul eſt très-capable d'exciter en nous de l'amour. Car qu'y a-t-il de plus cher

à des enfans que leur pere ? Il doit encore produire en nous une certaine confiance que nous obtiendrons ce que nous demanderons ; puiſqu'avant même que de prier, nous avons reçu cette faveur ſignalée de pouvoir parler à Dieu comme à notre Pere : car que ne donnera-t-il point à des enfans qui le prient, après leur avoir donné la grace de devenir ſes enfans ? Et enfin, ayant cet honneur de dire à Dieu : *Notre Pere*, combien devons-nous être zelés pour ne nous pas rendre indignes d'un Pere dont la bonté & la majeſté ſont infinies ? Ceux qui ſont riches & nobles ſelon le ſiécle, apprennent auſſi de ces premieres paroles, qu'étant devenus Chrétiens par le Baptême, ils ne doivent pas s'élever avec orgueil au-deſſus des pauvres ; puiſqu'ils diſent conjointement avec eux à Dieu : *Notre Pere*, & qu'ils ne peuvent le dire ſincerement, ſans reconnoître qu'ils ſont leurs freres.

Que le nouveau peuple qui eſt appellé à l'héritage éternel, uſe donc de la voix qui appartient à la nouvelle alliance, & qu'il diſe : *Notre Pere qui êtes dans les cieux.* Qu'il ne diſe pas : *Mon Pere ;* puiſque la priere des Chrétiens eſt en général pour tout le corps de l'Egliſe, & que nul particulier ne doit regarder ſon intérêt propre, mais celui de tous. Et lorſqu'il dit, que Dieu *eſt dans le ciel*, qu'il ne s'imagine pas que cet Eſprit ſouverain y eſt comme renfermé, mais qu'il ſonge ſeulement à retirer de la terre ſon eſprit, lorſqu'il prie un Pere dont le trône eſt le ciel même ; & qu'il porte tous ſes deſirs vers l'héritage éternel qu'il lui prépare. *Auguſt. ut ſuprà cap. 5. Chryſoſt. in Matt. hom. 19.*

La premiere demande qui eſt contenue dans cette priere regarde la *ſanctification de ſon nom.* La gloire & la ſainteté de Dieu eſt toujours pleine,

toujours infinie, & toujours la même. Mais il nous ordonne néanmoins de lui demander dans nos prieres, qu'il ſoit encore honoré par la ſainteté de notre vie. *Que votre nom ſoit* donc *ſanctifié;* non pas dans vous, qui êtes la ſainteté même, mais dans nous; & non-ſeulement dans nous, dit Tertullien, mais encore dans tous ceux que la grace de Dieu attend à la pénitence. Car ſi le nom de Dieu eſt blaſphémé parmi les nations à cauſe des pécheurs, comme dit ſaint Paul, il eſt au contraire ſanctifié & glorifié à cauſe des juſtes. Daignez donc, mon Dieu, lui diſons-nous, regler & purifier notre vie de telle ſorte, que tout le monde vous glorifie en nous voyant. Car c'eſt-là, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, la perfection d'un Chrétien, d'être irréprochable dans toutes ſes actions, enſorte que ceux qui le voient en rendent à Dieu la gloire qui lui eſt dûe. Nous prions Dieu dans cette demande, dit ſaint Cyprien, qu'il nous accorde la grace de perſéverer dans la ſainteté qui nous a été donnée dans le Baptême.

Tertul. de Orat. Hieron. in hunc locum.

Rom. 2. 24. Chryſ. ib. ut ſuprà.

Cyprian. Or. Dom.

℣. 10. *Que votre regne arrive. Que votre volonté ſe faſſe dans la terre comme dans le ciel.*

Hieron. in hunc locum.

Saint Jerôme croit que J. C. nous ordonne par ces paroles de demander, ou que Dieu regne généralement dans tout le monde, & par conſéquent que le démon ceſſe d'y regner; ou que Dieu regne en particulier dans chacun de nous, & par conſéquent que le péché ne regne plus dans notre corps mortel. Mais il ajoute, en regardant ce regne de Dieu par rapport à l'autre vie, qui ſemble être le ſens le plus naturel de cet endroit, que ce ne peut être que l'effet d'une grande confiance fondée ſur une conſcience très-pure de demander que

ſon regne arrive, & de ne pas craindre ſon jugement. Auſſi ſaint Jean Chryſoſtome témoigne, que cette priere eſt celle d'un véritable enfant de Dieu, qui ne s'attache à aucune des choſes viſibles, & qui regardant avec mépris tous les biens préſens, ſoupire toujours vers ſon Pere. Il eſt donc très-naturel, que des enfans dont le Pere eſt dans le ciel, ſouhaitent de voir ſon regne établi parfaitement, tel qu'il le doit être, dit ſaint Auguſtin, lorſque ſon Fils unique viendra du ciel à la fin du monde, pour juger & les vivans & les morts; & que tous lui étant aſſujettis, il régnera dans les Saints par ſa miſericorde, & ſur les méchans par ſa juſtice. Or nous devons, ſelon la penſée de ſaint Cyprien, demander ſans ceſſe à Dieu dans nos prieres, que nous ne ſoyons pas exclus de ſon royaume céleſte, comme les Juifs, à qui il avoit été promis d'abord, en furent exclus. Ayant donc pris par un effet de la miſéricorde infinie de Dieu la place des Juifs, demandons avec ardeur à notre Pere céleſte, que *ſon royaume arrive* pour nous, & que nous en devenions vraiment héritiers avec J. C. Mais ſoyons en même-temps touchés d'un ſaint zele pour les intérêts de ſa gloire, & demandons-lui l'effet du ſecond avenement du Sauveur, qui ſera, ſelon ſaint Paul, *la fin* & *la conſommation* de toutes choſes, *lorſqu'il remettra le royaume à Dieu* ſon *Pere; après qu'il aura détruit toute principauté, toute domination, & toute puiſſance, & la mort* même comme *le dernier ennemi;* & que *Dieu ſera* ainſi *tout en tous.* Car c'eſt ce regne de Dieu plein & parfait ſur toutes choſes, que nous devons regarder comme l'objet de tous nos deſirs, ſi nous ſommes dignes enfans de notre Pere céleſte, & ſi nous aimons ſa

Auguſt. ſer. Dom. in mont. cap. 6.

Cypr. de Or. Dom.

1. Cor. 15. 24.

gloire, comme des enfans aiment celle de leur pere.

Or la disposition où il faut être pour demander que ce royaume de Dieu arrive, est une humble soumission à sa volonté, & une exacte fidelité à l'accomplir, selon le modele que le Fils de Dieu notre chef nous en a lui-même donné, en nous déclarant : Qu'*il est descendu du ciel pour faire la volonté de celui qui l'a envoyé.* Lors donc que nous ajoutons en parlant à Dieu notre Pere : *Que votre volonté se fasse dans la terre comme dans le ciel ;* nous ne lui demandons pas qu'il accomplisse sa volonté ; car qui pourroit s'opposer à Dieu pour empêcher qu'il ne fasse ce qu'il veut ? Mais nous demandons, dit saint Cyprien, que nous puissions faire nous-mêmes sa volonté. Car comme le diable s'efforce de nous empêcher d'obéir à Dieu, nous nous adressons à Dieu même pour lui demander que sa volonté se fasse en nous, puisqu'elle ne peut s'y faire sans un effet de cette même volonté, & qui n'est autre que son secours & sa divine protection ; nul n'étant fort par ses propres forces, ni en assurance que par la misericorde du Seigneur : *Quia nemo suis viribus fortis est, sed Dei indulgentiâ & misericordiâ tutus est.* Celui qui fait la volonté de Dieu, demeure éternellement, dit l'Ecriture. Si donc nous voulons, ajoute saint Cyprien, demeurer éternellement, nous devons faire la volonté de Dieu, qui est éternel. Or la volonté de Dieu est celle que J. C. a faite, & qu'il nous a enseignée, l'humilité & la modestie, la fermeté dans la foi, la justice, la misericorde, la patience & la douceur dans les injures, l'union avec nos freres, l'amour de Dieu au-dessus de tout, & sa crainte, & la résolution de mourir plutôt que de nous séparer de J. C.

Joan. 6. 38.

Cyprian. Or. Dom.

1. Joan. 5, 17.

Nous prions Dieu, que ſa divine volonté s'accompliſſe ainſi & dans nous-mêmes, & dans tous les hommes répandus dans toute la terre; & qu'elle s'y accompliſſe de la même ſorte qu'elle s'accomplit dans le ciel : ce que ſaint Jean Chryſoſtome nous explique ainſi : Comme les Anges dans le ciel obéiſſent librement & toujours avec la même ferveur; comme ils ne ſont point inconſtans dans l'obéiſſante qu'ils rendent à Dieu, mais qu'ils lui demeurent toujours très-parfaitement ſoumis; nous prions Dieu qu'il nous accorde cette même grace, de ne point faire ſa volonté en partie, mais de l'accomplir entierement & de toute la plénitude de notre cœur. *Que votre volonté ſoit* donc *faite*, ô mon Dieu, dans toute *la terre comme elle l'eſt dans le ciel :* afin que l'erreur en ſoit bannie, que la vérité y régne, que le vice y ſoit détruit, que la vertu y fleuriſſe; & qu'ainſi la terre ſoit une image du ciel. Si Dieu étoit obéi de cette ſorte dans le monde, continue ſaint Chryſoſtome, quelque difference qu'il y ait entre les habitans du ciel & ceux de la terre, il ſeroit vrai néanmoins de dire, que la terre deviendroit un ciel, & que les hommes reſſembleroient à des Anges, parce qu'ils vivroient comme des Anges. Et en effet nous ne ferons éternellement dans le ciel, que ce que nous aurons commencé à faire ici-bas ſur la terre.

Chyſ. in Matth. hom. 19.

℣. 11. *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.*

Preſque tous les Peres ont entendu par ce *pain* dont il eſt parlé ici, le pain materiel qui eſt néceſſaire pour ſoutenir tous les jours la vie de nos corps, & le pain divin de l'Euchariſtie, ſans lequel, ſelon J. C. nous ne pouvons point avoir la

Tertul. de Or. c. 6. Cyprian. Or. Dom. Hieron. in hunc loc. Auguſt.

Digitized by Google

Ser. Dom. l. 2. c. 7. Joan. 6. 54. vie ſpirituelle en nous. Saint Jerôme dit, que dans l'Evangile des Nazaréens, qu'il appelle l'Evangile ſelon les Hebreux, au lieu de *panem ſuperſubſtantialem*, il avoit trouvé, *pain du lendemain.* D'autres Interpretes ſoutiennent, que le mot grec ἐπιούσιος ſignifie continuel, ou néceſſaire tous les jours. Auſſi tous les Peres ont lû, *panem noſtrum quotidianum*, notre pain de chaque jour; ce qui ſe trouve conforme à ce qui eſt rapporté de cette même priere dans ſaint Luc. Soit donc que nous l'entendions de la nourriture néceſſaire pour le ſoutien de nos corps, ou de la divine Euchariſtie qui eſt deſtinée pour entretenir la vie de la grace dans nos ames; ou même, ſelon un des ſens qu'y donne encore ſaint Auguſtin, de la vérité de la parole de Dieu & de ſes commandemens, dont J. C. nous déclare qu'il ſe nourriſſoit lui-même; nous devons faire tous les jours à Dieu cette priere : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.*

Luc. 11. 3.

Joan. 4. 34.

Si nous l'entendons du pain materiel, nous devons bien remarquer avec ſaint Cyprien, ſaint Chryſoſtome & les autres Peres, qu'ayant renoncé au ſiécle, nous demandons ſeulement *notre pain*, c'eſt-à-dire, notre néceſſaire pour le vivre & le vêtement; & un pain qui ſoit vraiment nôtre; c'eſt-à-dire, qui nous appartienne véritablement & qui ne ſoit pas le fruit de quelqu'injuſtice. Nous ne le demandons auſſi que pour *chaque jour*; puiſque ce ſeroit en quelque façon nous contredire nous-mêmes dans notre priere, de ſonger à vivre longtemps dans le ſiécle, nous qui demandons à Dieu que ſon royaume vienne promptement. Et lui demandant ce pain de nos corps, nous reconnoiſſons par conſéquent que c'eſt de lui que nous l'atten-

dons, pourvû néanmoins que nous cherchions avant toutes choſes ſon royaume & ſa juſtice.

Si nous l'entendons du pain tout divin de l'Euchariſtie, nous prions Dieu, dit ſaint Cyprien, qu'ayant le bonheur de la recevoir tous les jours comme la nourriture de notre ſalut, il ne nous arrive pas de tomber dans quelque crime qui nous faſſe mériter d'être privés de la communion de ce pain céleſte, & ſéparés du corps de J. C. *Ne qui Euchariſtiam quotidie ad cibum ſalutis accipimus, intercedente aliquo graviore delicto, dum abſtenti & non communicantes à caleſti pane prohibemur, à Chriſti corpore ſeparemur.* Ce pain, comme il dit encore, n'eſt pas le pain de tous, mais c'eſt *notre pain*: & de même que nous diſons: *Notre Pere*, parce qu'il eſt le Pere de ceux qui croient par la foi; nous diſons auſſi: *Notre pain*, parce que J. C. eſt le pain de ceux qui ont le bonheur de participer à ſon corps.

Que ſi enfin nous entendons par *ce pain* la parole de la vérité, nous demandons au Seigneur, qu'il nous rende dignes d'être ſoutenus tous les jours par ce pain ſpirituel & inviſible. Car de même, dit ſaint Auguſtin, que notre corps, avant qu'il ſoit arrivé à l'état immuable de l'autre vie, a beſoin d'être rétabli par la nourriture, ſans laquelle il ſe ſent tomber dans la défaillance: auſſi notre ame avant que d'être arrivée à cet état fixe de l'autre vie, où elle ne pourra plus être détournée de ſon unique objet, qui eſt Dieu, a beſoin de ſe ſoutenir tous les jours contre ſes foibleſſes par le pain de la vérité. Lors donc que nous demandons à Dieu, qu'il nous le donne *aujourd'hui*, nous demandons, qu'il nous le donne dans tout le temps paſſager de cette vie. Car dans l'autre nous ſerons

éternellement raſſaſiés d'une nourriture qui ne s'appellera plus *le pain de chaque jour;* parce qu'il n'y aura plus, ni changement, ni viciſſitude de jours dans l'état fixe de l'éternité.

℣. 12. *Et remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous ſont redevables.*

Il eſt certain que par ces *dettes*, dont nous demandons à Dieu qu'il nous tienne quittes, nous devons entendre nos propres pechés, qui nous rendent redevables à ſa juſtice; puiſque dans ſaint Luc J. C. s'explique lui-même en nous ordonnant de dire à Dieu : Qu'il daigne nous pardonner nos péchés. Or celui, dit S. Cyprien, qui nous a appris à lui demander qu'il nous remette nos dettes, c'eſt-à-dire, qu'il nous pardonne nos péchés, nous a promis, comme un Pere plein de bonté, d'uſer envers nous de miſericorde. Comme donc, dit Tertullien, les alimens que nous avons demandés à Dieu dans l'article précédent, ne nous ſerviroient de rien ſi nos péchés nous rendoient comme des victimes deſtinées à ſa juſtice; le Seigneur qui ſçait que lui ſeul eſt ſans péché, nous enſeigne maintenant à prier Dieu de *nous remettre nos dettes*, ou nos péchés. Ainſi nous nous confeſſons pécheurs; & en même temps qu'il nous oblige à lui demander pardon, il nous fait connoître qu'il eſt diſpoſé à agréer notre pénitence, aimant mieux la converſion du pécheur que ſa mort. Car comme un Chrétien ne devient pas impeccable par le Baptême, l'amour que Dieu porte aux hommes va ſi loin, dit ſaint Chryſoſtome, qu'il veut bien encore pardonner à ceux qui l'offenſent après tant de graces qu'ils en ont reçues. Cette priere étant donc faite pour les fideles, à qui ſeuls il appartient de

Luc. 11. 4.

Cyprian. Or. Dom.

Tertul. de Or. Dom. cap. 7.

Chryſ. in Matth. hom. 19.

parler à Dieu comme à leur Pere, puiſque par le Baptême ils ont reçu le pouvoir d'être faits enfans de Dieu; il eſt viſible que lorſque notre Seigneur nous l'a preſcrite, il nous offre après le Baptême le remede de la pénitence.

Mais prenons garde, dit ſaint Cyprien, à la condition à laquelle Dieu attache le pardon qu'il nous promet de nos péchés. Car lorſqu'il nous fait demander dans cette priere, Que Dieu *remette nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent*, il nous avertit que nous n'obtiendrons de Dieu le pardon de nos pechés, qu'autant que nous pardonnerons ſincérement à ceux de qui nous avons été offenſés. Ainſi, ſelon la réflexion de ce ſaint Evêque, nous prononçons contre nous notre jugement, lorſqu'en demandant à Dieu qu'il nous pardonne de même que nous pardonnons aux autres, nous refuſons néanmoins de pardonner à nos freres. Mais il ne faut pas s'imaginer que le pardon que Dieu nous accorde ſoit meſuré, pour le dire ainſi, & comme borné par la maniere dont nous pardonnons nous-mêmes à notre prochain. J. C. ſe ſert ailleurs de la comparaiſon de dix mille talens, qui valent plus de quarante-ſix millions; & de cent deniers qui ne reviennent qu'à trente-huit ou quarante livres, pour nous faire voir la diſproportion infinie qu'il y a entre les offenſes dont nous ſommes redevables à la juſtice de Dieu, & celles dont notre prochain peut nous être redevable. Ainſi lorſque nous diſons à Dieu: *Pardonnez-nous, comme nous pardonnons*, cela ſe doit expliquer de la parfaite ſincérité avec laquelle nous remettons à nos freres tout ce qu'ils nous doivent, comme Dieu nous remet très-parfaitement tout ce

Matt. 18. 24. 28.

que nous lui devons ; quoiqu'il n'y ait aucune proportion entre ces deux ſortes de dettes, comme il n'y en peut jamais avoir entre Dieu & l'homme.

℣. 13. *Et ne nous abandonnez point à la tentation, mais délivrez-nous du mal. Ainſi ſoit-il.*

Cypr. in Or. Dom. Le Sauveur nous montre par ces paroles, que notre ennemi n'a nul pouvoir contre nous : ſi Dieu ne lui en donne auparavant la permiſſion. Et ainſi il nous avertit, que toute notre crainte, toute notre devotion, & toute l'attention de notre cœur doit ſe tourner du côté de Dieu ; puiſque dans toutes nos tentations le démon n'a aucun pouvoir que celui qui lui eſt donné de ce côté-là. Or ce pouvoir eſt ſouvent donné à notre ennemi à cauſe de nos péchés. *Qui a livré Jacob en proie* à ſes ennemis, *& Iſrael entre les mains de ceux qui le pillent*, dit l'Ecriture, *n'eſt-ce pas le Seigneur lui-même qu'ils ont offenſé ?* Mais il eſt bon néanmoins de remarquer que Dieu donne en pluſieurs manieres au démon le pouvoir qu'il lui demande contre nous. Car c'eſt, ou pour nous punir de nos pechés, ou pour nous rendre plus humblés, ou pour éprouver notre vertu, comme il arriva à l'égard de Job. Or quand on nous oblige de lui demander qu'il ne nous abandonne, ou ne nous livre pas à la tentation, on nous avertit de notre extrême foibleſſe, afin que nous veillions pour ne nous point élever par des ſentimens d'orgueil, & par une vaine confiance en nous-mêmes ; mais que nous nous ſouvenions toujours de cette parole de J. C. *Veillez & priez, afin que vous n'entriez point dans la tentation.* Car lorſqu'on fait préceder, dit ſaint Cyprien, une humble confeſſion, & qu'on donne tout à Dieu, on eſt en état d'obtenir par ſa bonté tout ce qu'on lui

Iſai. 42. 24.

Cypr. ib.

Matth. 26. 41.

demande avec un esprit humble & anéanti en sa présence.

Dieu ne nous fait pas entrer par lui-même dans la tentation, dit saint Augustin, mais il permet que nous y entrions, lorsque nous abandonnant il nous prive de son secours par un ordre très-caché de sa justice, & selon nos propres mérites : *Non enim per seipsum inducit Deus, sed induci patitur eum quem suo auxilio deseruerit ordine occultissimo ac meritis.* Mais il y a même souvent des causes très-manifestes pour lesquelles il nous juge dignes d'être abandonnés de lui à la tentation. C'est donc une chose très-differente d'être tenté, ou d'être livré & abandonné de Dieu à la tentation. Car nul ne peut être éprouvé s'il n'est tenté, puisque c'est la tentation même qui produit l'épreuve, & que l'épreuve nous donne lieu d'esperer la divine miséricorde. Ainsi nous ne demandons pas à Dieu dans cette priere, que nous ne soyons point tentés ; mais que nous ne tombions point dans la tentation, ou que nous ne nous soyons pas abandonnés & comme livrés à la tentation par un effet de sa colere & de son éloignement de nous. C'est de même, dit saint Augustin, s'il étoit nécessaire que quelqu'un fût examiné par le feu, il ne prieroit pas que le feu ne le touchât point, mais qu'il n'en fût point brûlé : *Tanquam si quispiam, cui necesse sit igne examinari, non oret ut igne non contingatur, sed ut non exuratur.*

Aug. ſerm. Dom. in mont. lib. 2. c. 7.

Saint Jean Chrysostome croit que Dieu nous apprend aussi par ces paroles de l'Oraison Dominicale, à ne pas refuser d'un côté les épreuves & les combats, & de l'autre, à ne nous y pas jetter. Car lors, dit-il, que nous sommes engagés à combat-

Chryſ. in Matth. hom. 19.

tre, il le faut faire avec fermeté : mais quand nous n'y ſommes point appellés, il nous faut tenir en repos, & attendre le temps du combat, afin de témoigner tout enſemble de l'humilité & du courage.

Auguſt. ep. 121. cap. 11. Quand nous ajoutons à la fin de cette priere : *Mais délivrez-nous du mal*, c'eſt un avertiſſement que nous nous donnons, de ſonger toujours que nous ne ſommes pas encore arrivés à cet état de bonheur, où nous n'ayons plus aucun mal à craindre ni à ſouffrir. Cette derniere demande a une ſi grande étendue, qu'elle fait le ſujet des gémiſſemens, des prieres & des larmes des vrais Chrétiens, qui en quelque affliction qu'ils ſe trouvent, ne ſoupirent qu'après cette délivrance des maux préſens, & cette ſuprême béatitude que nous attendons.

Cyprian. Or. Dom. Ce *mal*, dont nous demandons à Dieu d'être délivrés, comprend, ſelon ſaint Cyprien, tout ce que notre ennemi fait contre nous pour nous perdre. Et nous n'en ſerons à couvert qu'autant que Dieu *nous en délivrera*, en accordant à nos prieres ſon aſſiſtance. Car nous n'avons rien à craindre de la part du ſiecle, lorſque Dieu même ſe déclare notre protecteur contre le ſiecle. *Quis enim ei de ſæculo metus eſt, cui in ſæculo Deus tutor eſt ?* Nous lui demandons encore qu'il affoibliſſe dans nous de plus en plus la concupiſcence par l'accroiſſement de ſon amour.

Mais ſaint Chryſoſtome explique auſſi du démon ces paroles, *à malo* ; & il dit que nous demandons à Dieu qu'il nous délivre *du méchant*. J. C. ſelon ce Pere, l'appelle abſolument, *le méchant* : parce qu'il l'eſt dans le ſouverain degré ; & c'eſt même

même un grand effet de ſa malice, de ce qu'il nous fait gratuitement, & ſans raiſon, une guerre ſi cruelle, par le ſeul principe d'une jalouſie pleine de fureur.

℣. 14. 15. *Car ſi vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font* contre vous, *votre Pere céleſte vous pardonnera auſſi vos pechés. Mais ſi vous ne pardonnez point aux hommes* lorſqu'ils vous ont offenſé, *votre Pere ne vous pardonnera point non plus vos péchés.*

Dieu égale ici, dit ſaint Chryſoſtome, deux choſes bien inégales; car nous pardonnons, parce que nous avons beſoin que Dieu nous pardonne. Mais Dieu nous fait grace ſans avoir beſoin de rien. Un homme pardonne comme ſerviteur, à celui qui eſt ce qu'il eſt: mais Dieu pardonne comme un Seigneur à ſon eſclave. Vous faites grace, parce que vous êtes chargé de péchés. Dieu fait grace, lui qui eſt la ſainteté même. Il pouvoit nous pardonner nos péchés ſans aucune condition. Mais en déclarant qu'il ne nous pardonnera qu'à proportion que nous aurons pardonné, il nous engage d'une maniere admirable à uſer de douceur, & à exercer la charité. Il nous preſſe par ces paroles d'étouffer dans notre cœur tous les mouvemens de haine & d'emportement; & il nous met dans une heureuſe néceſſité de nous unir étroitement avec nos freres, ſi nous voulons être unis avec celui qui eſt leur Pere & leur chef comme le nôtre. Ainſi prenons garde, dit ſaint Auguſtin, de ne pas mentir à Dieu, en faiſant cette priere; c'eſt-à-dire, de n'être pas hypocrites, en refuſant de pardonner à nos freres, lorſque nous lui demandons qu'il nous pardon-

Chryſoſt. Matth. hom. 19. cap. 6. v. 12.

Aug. de ſerm. in mont l. 2. c. 11.

ne, puiſque toute notre priere nous deviendroit inutile : *In quâ pactione ſi mentimur, totius orationis nullus erit fructus.* Rien n'eſt plus touchant ni plus fort, que ce que le Saint-Eſprit avoit dit ſur ce ſujet long-temps avant l'Incarnation du Verbe. Car après avoir déclaré : Que quiconque voudroit ſe venger, tomberoit lui-même dans la vengeance du Seigneur, qui n'oublieroit jamais ſes pechés, il ajoute : *L'homme garde ſa colere contre un homme ; & il oſe demander à Dieu qu'il le guériſſe ? Il n'a point de compaſſion d'un homme ſemblable à lui ; & il demande le pardon de ſes péchés ? Lui qui n'eſt que chair garde ſa colere ; & il implore la miſéricorde de Dieu ? Qui pourra* donc *lui obtenir le pardon de ſes péchés.*

Eccli. 28. 1. *&c.*

℣. 16. 17. 18. *Lorſque vous jeûnez, ne ſoyez point triſtes comme les hypocrites : car ils affectent d'avoir un viſage pâle & défiguré, afin que les hommes connoiſſent qu'ils jeûnent..... Mais vous, lorſque vous jeûnez, parfumez votre tête, &c.*

A l'aumône & à la priere, dont J. C. a parlé auparavant, il joint encore le jeûne, qui eſt, ſelon l'Evangile, un des plus puiſſans moyens pour réſiſter au démon. Mais il continue à établir la piété intérieure de la loi nouvelle, avec la pratique extérieure du jeûne, en combattant toujours la vaine oſtentation qui accompagnoit la fauſſe vertu des Phariſiens, & qui les rendoit des hypocrites devant Dieu. Ce n'eſt donc pas la triſteſſe d'un cœur contrit & briſé par la douleur de ſes péchés, que le Fils de Dieu condamne ici ; puiſque cette triſteſſe, qui eſt ſelon Dieu, doit toujours accompagner notre jeûne, pour le lui rendre agréable ; mais il condamne l'affectation d'une

Marc. 9. 28.

triſteſſe qui ne naît point de ce fond d'un cœur pénétré de l'amour de Dieu, & qui étant purement extérieure, tend ſeulement à s'acquerir de l'eſtime parmi les hommes, qui louent les jeûnes de ces ſortes de perſonnes & leurs autres auſtérités, lorſque Dieu qui voit leur cœur, déteſtent leur hypocriſie.

Que s'il nous eſt commandé de *parfumer & laver notre viſage* lorſque nous jeûnons, il ne faut pas, ſelon la remarque de ſaint Chryſoſtome, prendre ceci à la lettre, puiſque nous ſerions tous coupables d'avoir violé ce commandement, qui n'eſt pas non plus obſervé de cette ſorte par ces peuples entiers de ſolitaires qui vivent ſur les montagnes les plus retirées. Ainſi le vrai ſens de ces paroles eſt celui-ci, que comme les anciens ſe parfumoient & ſe lavoient le viſage dans les jours de joie, nous devons auſſi faire paroître une ſainte joie dans le temps que nous jeûnons, pour cacher notre tréſor, & empêcher que la vanité ne nous enleve le mérite de notre jeûne. Car il eſt très-évident, comme dit ſaint Auguſtin, que notre Sauveur ne tend par tous ces préceptes, qu'à nous renfermer dans le fond de notre cœur, pour y chercher ſeulement la joie intérieure du Saint-Eſprit. Et le même Saint nous fait très-bien remarquer dans ces paroles de J. C. qu'il peut y avoir de la vanité dans l'extérieur négligé des perſonnes qui paroiſſent triſtes, auſſi-bien que dans l'éclat & dans la pompe de toutes les choſes extérieures; & qu'elle eſt même d'autant plus à craindre, qu'elle trompe ſous l'apparence de la piété : *Maximè advertendum eſt.... etiam in ipſis ſordibus luctuoſis eſſe poſſe jactantiam, & eò periculoſiorem,*

Chryſoſt. in Matt. hom. 21.

Aug. ib. ut ſupra cap. 12.

quò ſub nomine ſervitutis Dei decipit. Aimons donc, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome, la vertu pour elle-même, & non pas pour d'autres conſidérations. Etant perſuadés qu'on nous fait injure, lorſqu'on nous aime pour des raiſons qui ſont étrangeres à notre égard, traitons au moins la vertu, comme nous voulons que l'on nous traite nous-mêmes. N'obéiſſons pas à Dieu dans la vue des hommes, mais obéiſſons plutôt aux hommes dans la vue de Dieu. Admirons ſa grande bonté, de ne nous pas ordonner de grands jeûnes; mais d'avoir ſoin ſeulement d'empêcher que nous ne perdions le mérite des jeûnes que nous faiſons. Ce qu'il y a de pénible dans le jeûne nous eſt commun avec tous les hypocrites, puiſqu'ils jeûnent comme nous, & peut-être plus que nous. Mais ce que le Fils de Dieu veut qui ne nous ſoit point commun avec eux, n'a rien de pénible, puiſqu'il tend uniquement à nous conſerver le fruit de nos bonnes œuvres, & à nous les rendre utiles pour l'éternité.

Ambroſ. de Elia. & jejun. cap. 10. Auguſt. ut ſuprà.

Saint Ambroiſe & ſaint Auguſtin expliquant ſpirituellement le même paſſage, nous font entendre que celui-là *parfume ſa tête* en jeûnant, qui étant ſoumis à J. C. ſon divin chef, lui rapporte toute la gloire de ſon jeûne, & ſent une joie intérieure de s'éloigner pour lui plaire, des plaiſirs du ſiecle, ſans enviſager toutes les louanges des hommes : Que celui-là *lave ſon viſage*, qui a ſoin de purifier ſon cœur, puiſque c'eſt à la pureté du cœur que la vûe de Dieu eſt promiſe.

℣. 19. 20. 21. *Ne vous faites point de tréſors dans la terre, où la rouille & les vers les mangent.... mais faites-vous des tréſors dans le ciel, &c.*

Par ces *tréſors* que J. C. nous interdit, il ſem-

ble qu'on doit entendre non ſeulement l'or & l'argent, ſur leſquels la rouille & les vers ne peuvent rien, mais encore les habits & les meubles précieux, & toutes les autres choſes qui ſervent à ſatisfaire l'avarice ou l'ambition des hommes du ſiecle. Comme donc il combattoit principalement la vaine gloire, il combat préſentement l'avarice, parce que rien ne l'entretient tant que le déſir de la gloire. Et n'eſt-ce pas en effet, dit ſaint Chryſoſtome, pour s'attirer la vaine eſtime des hommes, qu'on veut avoir une foule de valets, des chevaux richement couverts, des meubles très-ſomptueux, & d'autres ſemblables folies, qu'on ne recherche ni pour la néceſſité, ni même pour le plaiſir, mais ſeulement pour l'éclat, & afin de ſe diſtinguer des autres ? Le Sauveur avoit exhorté auparavant ſes diſciples à être miſéricordieux ; & il leur donne en ce lieu le moyen de le devenir, leur faiſant voir d'un côté les inquiétudes & les périls qui accompagnent les richeſſes d'ici-bas ; & de l'autre, l'avantage qu'il y a à ſe faire par ſes aumômes, des tréſors dans le ciel, où ils ne ſont expoſés ni aux voleurs, ni aux vers, ni à la rouille. Plus on multiplie ſur la terre ſes tréſors, plus on ſe fait d'ennemis, qui ne ſongent qu'à nous dépouiller : mais plus au-contraire on met d'aumônes comme en dépôt dans le ſein des pauvres, plus on ſe fait d'amis pour l'éternité, & on s'amaſſe des tréſors dans le ciel même. Tel eſt le divin raiſonnement du Sauveur, dont la ſageſſe & la bonté ineffable ſe font remarquer, dit ſaint Chryſoſtome, en ce qu'il nous porte à mépriſer les richeſſes par des raiſons ſi ſenſibles, & qu'il aime mieux agir en ami qui conſeille, qu'en ſouverain qui commande.

Mais la derniere raiſon qu'il emploie pour nous détacher des biens de la terre, eſt encore bien touchante, puiſqu'elle fait voir que notre tréſor nous entraîne où nous le mettons ; & qu'ainſi notre cœur, comme dit ſaint Hilaire, ſuivra ce tréſor dans le lieu où il aura eu ſoin de le placer, & que notre ame ſera ou éternellement malheureuſe avec ſon argent, ſi elle ne l'a aimé que pour la terre, ou éternellement heureuſe avec Dieu, ſi elle lui a confié ſes tréſors. Auſſi l'on voit dès le temps de cette vie une preuve convainquante de cette terrible vérité : car il eſt très-remarquable, comme le dit ſaint Chryſoſtome, qu'un cœur attaché aux richeſſes d'ici-bas, eſt incapable d'entendre les vérités qui regardent le royaume du ciel. Il eſt ſourd à la voix de J. C. qui lui déclare que les pauvres de cœur & d'affection ſont heureux ; parce que la voix de ſa cupidité lui dit intérieurement, que c'eſt être heureux au-contraire d'être riche. Et ce qu'on dit des richeſſes, ſe doit dire de toutes les autres choſes dont l'amour poſſede le cœur des hommes, puiſqu'elles ſont toutes compriſes ſous ce nom de *tréſor* où eſt notre cœur.

℣. 22. 23. *Votre œil eſt la lampe de votre corps. Si votre œil eſt ſimple, tout votre corps ſera éclairé.... Si donc la lumiere qui eſt en nous n'eſt que ténebres, combien ſeront grandes les ténebres mêmes ?*

Chryſoſt. ibid. ut ſuprà.

C'eſt ici une comparaiſon ſenſible dont le Fils de Dieu ſe ſert pour repréſenter l'état déplorable d'une ame devenue eſclave de ſa propre cupidité. Et c'eſt de même que s'il leur diſoit : Si vous ne concevez pas encore ce que je viens de vous déclarer, jugez-en par ce qui ſe paſſe dans le corps. *Votre œil* eſt à l'égard *de votre corps* comme *une lampe*

qui l'éclaire, & qui fait que tous ſes membres ſont en état de s'acquitter ſurement de leurs fonctions. *Si cet œil eſt ſimple*, c'eſt-à-dire, s'il eſt pur & ſain, n'étant point troublé par le mélange d'aucunes méchantes humeurs, *tout votre corps ſera éclairé*; c'eſt-à-dire, que votre œil ſervira de lumiere à tous les membres de votre corps. *Mais s'il eſt mauvais*, c'eſt-à-dire, impur & défectueux, & qu'il ne puiſſe plus voir; *tout votre corps ſera dans les ténebres*, & expoſé à mille chutes. *Si donc la lumiere qui eſt en vous*, c'eſt-à-dire, ſi cet œil qui doit être en vous comme votre lampe & votre lumiere, *eſt* obſcurci & devenu *ténébreux*, *combien ſeront grandes les ténebres mêmes*; c'eſt-à-dire, combien à plus forte raiſon tout le reſte de votre corps, qui n'eſt que ténebres par lui-même, ſera-t-il dans l'obſcurité, & en danger de ſe bleſſer, ayant perdu toute ſa lumiere?

Voilà ce qui ſe paſſe à l'égard du corps. Et voici l'induction que J. C. en veut tirer pour ce qui regarde l'ame. Comme dans le corps, dit ſaint Chryſoſtome, lorſque la lumiere des yeux eſt éteinte, les autres membres ſont privés du plus grand ſecours qu'ils avoient pour agir; de même la lumiere de l'ame étant obſcurcie, on ſe trouve néceſſairement engagé dans une infinité de maux. Ainſi puiſque notre plus grand ſoin à l'égard du corps, eſt d'en conſerver les yeux; que notre principal ſoin pour l'ame, ſoit auſſi d'en conſerver la lumiere. Que ſi nous obſcurciſſons une fois ce qui doit répandre la lumiere dans tout le reſte, ne ſerons-nous pas dans un entier aveuglement? Comme celui qui arrête la ſource, ſeche le ruiſſeau, auſſi celui qui ôte à l'ame ſa lumiere, ob-

ſcurcit toute la conduite de ſa vie. Lorſque la lampe s'éteint, lorſque le pilote ſe noie, lorſque le Général d'armée eſt pris, quelle eſpérance reſte-t-il aux autres? Il eſt donc viſible que celui dont le cœur eſt obſcurci par la paſſion de l'avarice, dont le Fils de Dieu vient de parler, ou par quelqu'autre cupidité, ne peut produire que des œuvres de ténebres, conformes au mouvement de ſon cœur, puiſque c'eſt du cœur, ſoit ténébreux, ſoit éclairé, comme de la ſource, que naiſſent, ſelon J. C. toutes les penſées de l'homme, bonnes ou mauvaiſes. Ainſi nous devons apprendre de ces paroles du Sauveur, que toutes nos œuvres, comme dit ſaint Auguſtin, ſont pures & agréables aux yeux de Dieu, lorſqu'elles ſe font avec un cœur ſimple, c'eſt-à-dire, dans la vue de la charité. Car il entend par cet *œil* dont parle ici J. C. l'intention avec laquelle nous agiſſons, qui étant pure & droite, & ne tendant qu'à ce qui doit être ſa fin, rend bonnes toutes nos œuvres qui y ſont conformes. Il ne faut donc pas, comme dit encore ce grand Saint, conſiderer ce que chacun de nous fait, mais l'eſprit avec lequel il le fait; *Non ergo quid quiſque faciat, ſed quo animo faciat, conſiderandum eſt.* Que ſi notre intention ou la fin que nous nous propoſons, qui doit être comme la lumiere de toutes nos œuvres, eſt autre choſe que la charité; quelles ſeront les ténebres effroyables de notre conduite, lorſqu'elle ne ſera plus éclairée par cette divine lumiere, mais abandonnée à ſes propres ténebres? *Et ſi lumen quod in nobis eſt, tenebroſum ſit, quantas neceſſe eſt ipſarum tenebras eſſe tenebrarum?*

Marc. 7. 20. & ſequent.

Auguſt. de ſerm. Dom. in mont l. 2. cap. 13.

℣. 24. 25. 26. *Nul ne peut ſervir deux maîtres,*

tar, ou il haïra l'un & aimera l'autre, ou il ſe ſoumettra à l'un & mépriſera l'autre. Vous ne pouvez ſervir Dieu & l'argent, &c.

Le Fils de Dieu connoiſſoit parfaitement le grand obſtacle que les richeſſes apportent à notre ſalut, ce qui lui fait dire ailleurs, *Qu'il eſt difficile qu'un riche entre dans le royaume des cieux.* Il continue donc à repréſenter ici les ſuites funeſtes de l'avarice, & ſe ſert encore d'une nouvelle comparaiſon pour faire voir combien l'amour des biens de la terre eſt incompatible avec l'amour de Dieu. C'étoit ſans doute une maniere de parler commune parmi les Juifs, & une eſpece de proverbe, *Qu'on ne pouvoit pas ſervir deux maîtres*; & l'experience en fait voir la vérité : car la difference des humeurs & des ſentimens des hommes empêche ſouvent qu'un ſerviteur puiſſe ſatisfaire pluſieurs maîtres, qui ſouhaitent differentes choſes, ou qui veulent être également bien ſervis. Ainſi il arrive néceſſairement, ou que l'un de ces deux maîtres *eſt haï* par ce ſerviteur, & que l'autre *en eſt aimé*; ou que ſi ce ſerviteur n'en aime aucun, *il ſe ſoumet à l'un d'eux* comme à ſon maître, & *n'a pour l'autre que du mépris.* Matth. 19. 23. 24.

» Tremblons, mes freres, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome, en conſiderant que nous forçons J. C. de nous parler de l'argent comme d'une divinité oppoſée à Dieu. Si cela paroît horrible à entendre, combien l'eſt-il plus de témoigner par ſes œuvres que l'on préfere en effet à la crainte du Seigneur l'eſclavage des richeſſes? Quoi donc, direz-vous, les anciens juſtes n'ont-ils pas trouvé qu'il étoit poſſible de ſervir Dieu & l'argent tout enſemble? Non ſans doute; puiſqu'ils poſſedoient des richeſſes ſans en être poſſedés. Job étoit riche; il ſe ſervoit « Chryſ. in « c. Mat. « 21. « « « « « « « « « « « « « « «

» de l'argent, mais il *ne ſervoit pas l'argent*, en étant
» le maître & non l'idolâtre. Ainſi puiſque J. C. a
» prononcé cet oracle: *Qu'il eſt impoſſible de ſervir deux*
» *maîtres, Dieu & l'argent*, ne vous flattez point que
» cela ſe peut. L'un de ces maîtres vous commande de
» ravir le bien d'autrui, l'autre de donner même ce
» qui eſt à vous. L'un veut que vous ſoyez chaſte, &
» l'autre que vous ſoyez impudique. L'un vous porte
» à la bonne-chere, & l'autre vous commande l'ab-
» ſtinence. L'un vous inſpire l'amour des choſes pré-
» ſentes, & l'autre vous en ordonne le mépris. Com-
» ment pourriez-vous allier enſemble des choſes ſi
» oppoſées ? «

Le même Saint nous fait remarquer encore, que ſi J. C. donne à l'argent le nom de *maître*, ce n'eſt pas qu'il le ſoit par ſa nature, mais qu'il le devient par la faute de ceux qui veulent bien s'y aſſujettir. Et ſaint Paul appelle de même le ventre un *dieu*, parce qu'encore que de lui-même il n'ait rien que de mépriſable, il devient l'idole de ceux qui ſont aſſez malheureux pour s'en rendre eſclaves. Ainſi quelle eſt, continue le même Saint, cette plaie terrible que nous recevons de l'avarice, puiſqu'elle nous arrache de la bienheureuſe ſervitude de celui qui ſeul eſt digne de nous commander, & qu'elle nous aſſujettit en même-temps à un métal inſenſible, dont nous devrions naturellement être les maîtres ? Puiſqu'il eſt donc néceſſaire ou de haïr ou d'aimer l'un de ces deux maîtres, n'étant pas poſſible d'obéir à leurs volontés qui ſont oppoſées, ni d'être pauvre de cœur & d'affection, comme J. C. l'ordonne, & en même-temps ambitieux & ſuperbe ſelon l'eſprit corrompu du ſiecle ; pourra-t-on déliberer ſur le choix que l'on doit faire, ou

Philipp. 3. 19.

Hilarius in Matt. can. 5.

pour mieux dire, qu'on a déja fait dans le Baptême, lorſque l'on a renoncé au démon & à ſes pompes, pour ne ſervir que Dieu ſeul ? Il faut néanmoins ſe ſouvenir que lorſque notre Sauveur a dit, qu'on ne peut ſervir Dieu & les richeſſes, il a parlé non de ceux qui poſſedent des richeſſes, mais de ceux qui les *ſervent*. Car celui, dit ſaint Jerôme, qui eſt eſclave de ſes richeſſes, les garde en eſclave : au-lieu que celui qui a ſecoué le joug de cet eſclavage, les diſtribue & en diſpoſe comme un maître : *Qui enim divitiarum ſervus eſt, divitias cuſtodit ut ſervus : qui autem ſervitutis excuſſit jugum, diſtribuit eas ut dominus.* *Hieron. in hunc locum.*

Saint Auguſtin fait auſſi cette réflexion conſidérable, qu'il n'y a preſque perſonne dont on puiſſe dire qu'il hait Dieu dans ſa conſcience : & qu'ainſi ce n'eſt pas de Dieu qu'on doit entendre que le ſerviteur *hait* l'un des deux maîtres. Mais il ajoute, qu'on *mépriſe* Dieu, lorſqu'au-lieu de craindre ſes jugemens, on s'aſſure ſeulement ſur ſa bonté. Nul *n'aime* auſſi le démon, continue le même Saint, & ainſi ce n'eſt point de lui qu'on doit entendre que le ſerviteur *l'aime*, mais de Dieu : & pour ce qui eſt du démon, ou on le hait véritablement avec toutes ſes richeſſes & toutes ſes pompes, lorſqu'on aime Dieu ; ou *l'on ſe ſoumet à lui*, c'eſt-à-dire, qu'on ſupporte *ſon empire*, quoiqu'il n'ait rien de la douceur du joug de Dieu, lorſqu'on témoigne du mépris pour la voix de J. C. qui nous invite au bonheur de la pauvreté. Car quiconque ſert le dieu de l'argent, ſera expoſé à la dureté de la domination d'un cruel maître, étant lié par ſa propre cupidité & aſſujetti au diable : *Patietur enim durum & perniciosum dominum quiſquis ſervit mammonæ : ſuâ* *Augeſt. ſerm. Dom. in mont. Lz, cap. 14.*

enim cupiditate implicatus, ſubditur diabolo.

Lorſque J. C. nous défend enſuite *de nous inquiéter pour notre manger & pour notre vêtement*, il ne nous interdit pas tout ſoin de ces choſes ; car il nous eſt même avantageux de travailler à gagner notre pain à la ſueur de notre viſage : mais il nous défend le trop grand empreſſement & l'inquiétude, comme des choſes inutiles & nuiſibles : *Labor exercendus eſt, ſollicitudo tollenda*, dit ſaint Jerôme : & il nous le défend même, dit Tertullien, comme faiſant outrage en quelque ſorte à ſa bonté & à ſa liberalité : *Meritò curam, tanquam æmulam liberalitatis ſuæ prohibet.* Et la raiſon que le Sauveur en apporte eſt admirable ; puiſqu'elle eſt fondée ſur la bonté infinie du Créateur, qui ayant donné à l'homme ce qu'il y a de plus grand, ne peut manquer de lui donner par-deſſus ce qui eſt moindre, en lui fourniſſant le néceſſaire pour nourrir & couvrir ſon corps, après lui avoir donné la vie : *Qui majora præſtitit, utique & minora præſtabit.*

Hiron. in hunc loc.

Adverſ. Marc. l. 4. c. 29.

Chryſoſt. in Matt. hom. 21.

J. C. s'eſt contenté de faire voir par l'exemple des plus petites créatures qu'il nourrit avec une ſi grande bonté, combien ces ſoins empreſſés & toutes ces inquiétudes des hommes touchant le vivre ſont indignes d'eux. Il n'a point voulu, dit ſaint Chryſoſtome, leur propoſer en cela l'exemple de tant de grands hommes, de Moïſe, d'Elie, de ſaint Jean, &c. qui ont négligé le ſoin de ce qui regardoit leur corps. Car ils auroient peut-être répondu, qu'ils n'étoient pas arrivés, comme ces Saints, au comble de la vertu. Mais l'exemple des *oiſeaux du ciel*, c'eſt-à-dire des oiſeaux qui volent dans l'air, & qui ne ſont point domeſtiques, les devoit couvrir de confuſion, de n'imiter pas par le choix

libre de leur volonté, ce que ces oiſeaux faiſoient par le ſeul inſtinct de la nature. J. C. ne nous défend pas par l'exemple de ces oiſeaux, de ſemer & de moiſſonner; mais il veut que nous le faſſions ſans défiance, ſans inquiétude & ſans trouble, qui naiſſent du peu de foi qu'on a à la providence toute pleine de bonté de celui qui ne manque point à la nourriture des moindres oiſeaux.

Il eſt donc bien éloigné de nous défendre de travailler, puiſqu'il nous a même impoſé ce travail comme la peine qui eſt due à nos pechés, & qui peut nous tenir lieu de pénitence. Mais il ne veut pas que nous changions en poiſon, par notre avarice, ce qu'il deſtine pour être un remede à nos pechés. Et il nous oblige en même-temps de conſiderer quelle eſt la perfection de la loi nouvelle qu'il eſt venu nous annoncer. Car de même qu'il a arrêté l'homicide dans ſa ſource, lorſqu'il nous a intendit toute colere & toute haine; il coupe auſſi maintenant juſqu'à la racine de l'avarice, lorſqu'il nous défend d'avoir même de l'inquiétude pour le néceſſaire. En effet, dit ſaint Auguſtin, quoiqu'on ne cherche plus les choſes qui ſont ſuperflues, il faut prendre garde que le cœur ne perde ſa ſimplicité dans la recherche des choſes mêmes néceſſaires: *Ne fortè quamvis jam ſuperflua non quærantur, propter ipſa neceſſaria cor duplicetur, & ad ipſa conquirenda noſtra detorqueatur intentio.* *Auguſt. ſerm. Domini in monte lib. 2. cap. 15.*

J. C. ajoute: Que *nul d'entre eux ne peut, avec tous ſes ſoins, ajouter à ſa taille la hauteur d'une coudée.* D'où il tire dans ſaint Luc cette conſéquence: *Si donc les moindres choſes ſont au-deſſus de votre pouvoir, pourquoi avez-vous tant d'inquiétude pour les autres?* Il ſe ſert, dit ſaint Chryſoſtome, de la comparai- *Luc. 12. 26.*

ſon d'une choſe claire pour en faire comprendre une qui eſt cachée ; c'eſt de même que s'il diſoit : Comme vous ne pouvez pas avec tous vos ſoins faire croître votre corps, vous ne pouvez point non plus avec toutes vos inquiétudes vous aſſurer votre nourriture. Ce qui nous fait voir, ajoute ce Saint, que ce ne ſont point nos ſoins particuliers, mais la providence de Dieu qui fait tout dans les choſes mêmes où nous paroiſſons avoir plus de part; & que ſi Dieu nous abandonnoit, nous péririons avec toutes nos inquiétudes & tous nos travaux.

℣. 28. 29. 30. *Conſiderez comment croiſſent les lis des champs ; ils ne travaillent point, ils ne filent point : & cependant je vous déclare que Salomon même dans toute ſa gloire n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux, &c.*

Auguſt. de ſupra.

J. C. nous donne ici les mêmes inſtructions ſur le vêtement qu'il avoit données ſur la nourriture. Il parle des *lis des champs*, pour les diſtinguer de ceux des jardins, à l'égard deſquels on pourroit dire, que l'induſtrie des hommes qui les cultivent y contribue quelque choſe. Ce n'eſt donc point par leur *travail*, que ces lis champêtres acquerent cette beauté ſi éclatante, que le fils de Dieu, l'ouvrier ſuprême de toute la nature, préfere ici à toute la pompe qui environnoit Salomon, le Roi le plus magnifique qui fut jamais. Ils naiſſent & ils croiſſent tels : & c'eſt Dieu ſeul qui par ſa puiſſance trace dans ces fleurs une beauté ſi admirable, qui efface tout ce que l'art de la peinture peut faire de plus achevé. Quel eſt en effet, dit ſaint Jerôme, l'ouvrage en ſoie, en broderie, ou tapiſſerie ; quelle eſt la pourpre royale qui peut approcher de la beauté vive & naturelle des fleurs ? *Quod ſericum, qua regum purpura, quæ pictura textri-*

eum poteſt floribus comparari ? Qu'eſt-ce donc que tout le luxe & toute la vanité des plus riches vêtemens des grands Princes ; puiſqu'au jugement de celui qui eſt la vérité même, ils ne méritent pas d'être comparés à une fleur de la campagne ? Qui s'empreſſera pour tous ces vains ornemens, lorſqu'il conſidere dans cette parabole de J. C. la fragilité de cet éclat paſſager ? Ce qu'il a repréſenté comme une fleur qui ſurpaſſe toute la magnificence de Salomon, il la nomme enſuite une *herbe* ou du *foin qui eſt aujourd'hui* dans ſa beauté, & *qu'on jette le lendemain dans le four* pour le chauffer. Telle eſt la fin de toute la gloire du ſiecle, qu'on recherche avec tant d'empreſſement. Toute cette magnificence & tout ce luxe d'habits eſt comme une fleur *d'un jour que l'on jette* enſuite *au feu ;* parce que ceux dont le cœur y aura été attaché, deviendront la proie des feux éternels.

Mais pour revenir à la ſuite naturelle du raiſonnement de J. C. puiſque Dieu daigne vêtir ſi magnifiquement une fleur de la campagne dont on ne tient aucun compte le lendemain, pourquoi aurons-nous de l'inquiétude ſur ce qui regarde notre vêtement ; & comment oublions-nous qu'il eſt notre Pere, & que nous ſommes ſes enfans ? Il eſt vrai qu'on voit des pauvres manquer de pain & d'habits : mais on peut bien aſſurer, comme on l'a marqué ailleurs, qu'il arrive rarement que celui qui *abandonne au Seigneur le ſoin de tout ce qui le regarde*, n'éprouve l'effet de la promeſſe qu'il lui a faite, *de le nourrir lui-même.* Ainſi c'eſt ſouvent manque de foi, & en punition de notre peu de fidelité à accomplir ſa volonté & à rechercher ſon royaume avant toutes choſes, qu'il nous prive de

Pſal. 36. 25.

ſon ſecours ; puiſqu'il a fait même des miracles pour nourrir ſes Saints qui ne s'occupoient qu'à le ſervir, plutôt que de manquer à les aſſiſter dans leurs beſoins. Auſſi J. C. reproche en ce lieu à ceux qui s'inquiétoient pour avoir le néceſſaire, leur peu de foi : *Quantò magis vos modicæ fidei* : car il vouloit leur faire connoître par là, que c'eſt principalement cette vive foi qui eſt néceſſaire à un Chrétien, & qu'avec elle, rien ne pourra lui manquer.

℣. 31. juſqu'à la fin du chap. *Prenez donc garde de ne vous point inquiéter, en diſant : Que mangerons-nous, ou que boirons-nous, ou de quoi nous vêtirons-nous ? comme font les payens qui recherchent toutes ces choſes, &c.*

Chryſ. in Matth. hom. 23. Dieu demandoit à ſes diſciples une juſtice plus abondante que celle des Phariſiens. C'eſt pourquoi il les couvre préſentement de confuſion, en leur faiſant voir, que bien loin de ſurpaſſer la vertu des Phariſiens & des Docteurs de la loi, ils reſſembleroient à des payens s'ils s'inquiétoient pour des choſes temporelles. Car comme ces infideles attendoient de leur travail & de leur propre induſtrie les biens qui leur étoient néceſſaires, ils s'appliquoient tout entiers à la recherche de ces biens de la vie préſente, & n'avoient aucune penſée des biens du ciel. Mais le Fils de Dieu vouloit que ſes diſciples euſſent d'autres biens que ceux de la terre pour objet de leurs déſirs, ſans négliger néanmoins le travail qui leur étoit impoſé pour pénitence. Il ne dit pas, ſelon la remarque de ſaint Chryſoſtome, Dieu ſçait ; mais *votre Pere ſçait* que vous avez beſoin de toutes ces choſes ; afin que ce nom de *Pere* leur inſpirât une confiance plus ferme

ferme en lui : car qui ſont même les peres charnels qui ayent cette dureté, de ne pas donner à leurs enfans leurs beſoins ? Celui qui ſçait, comme dit encore ſaint Chryſoſtome, qu'il va boire à une ſource abondante, ne s'inquiéte point s'il pourra s'y déſalterer. Ainſi nous confiant à la divine providence, qui eſt une ſource inépuiſable de toutes ſortes de biens, comment nous inquiéterons-nous & entrerons-nous dans la défiance ?

Le royaume de Dieu & ſa juſtice eſt notre bien propre, dit ſaint Auguſtin. C'eſt pourquoi notre Seigneur nous le propoſe comme celui que nous devons déſirer & *rechercher avant toutes choſes*, & comme la fin à laquelle nous devons tout rapporter. Or ce *royaume* eſt celui dont il nous a enſeigné à demander l'avenement, ſelon qu'on l'a expliqué dans l'Oraiſon Dominicale. Et cette *juſtice* eſt celle dont on doit être continuellement *alteré*, comme il a été marqué au chapitre précedent dans l'explication des béatitudes. Ce royaume & cette juſtice de Dieu doivent être donc tout l'objet du cœur des Chrétiens, qui en s'inquiétant vainement des autres choſes, retomberoient, ſelon la penſée de ſaint Hilaire, dans l'infidelité des payens dont le cœur plongé dans l'amour du ſiecle, & tout occupé des joies corporelles, ne déſire ni ne recherche en aucune ſorte les moyens de parvenir par la foi au royaume qui eſt dans le ciel.

Auguſt. de ſerm. Dom in mont. l. 2. cap. 16.

Matth. 6. 10.

Matth. 5. 6.

Hilar. in Matt. can. 5.

Mais ne craignez point, dit le Sauveur, qu'en vous appliquant ainſi à *chercher le royaume de Dieu & ſa juſtice*, vous ne manquiez des choſes qui ſont néceſſaires au ſoutien de votre corps. Car comme vous combattez pendant cette vie, afin d'arriver un jour à ce royaume, & que cette vie ne peut ſe

paſſer ſans les choſes qui ſont néceſſaires pour le ſoutenir ; *toutes ces choſes vous ſeront données par-deſſus* : c'eſt-à-dire, comme l'explique ſaint Auguſtin, le royaume de Dieu étant votre fin & votre bien ſouverain, & ces autres choſes étant ſeulement des moyens pour y arriver ; ſi vous préferez le principal aux moyens, & que vous ne cherchiez ces moyens que dans la vûe du principal, vous ne devez point avoir d'inquiétude, comme ſi ces moyens pouvoient vous manquer ; puiſque vous ne les déſirez que comme une choſe néceſſaire durant cette vie pour arriver à la fin que vous vous propoſez. Ainſi ces choſes vous *ſeront données par-deſſus*, non comme un bien auquel vous deviez vous arrêter, mais comme un moyen pour arriver à ce bien même. Prenez donc garde de ne vous pas établir deux fins & deux biens en même-temps. Car vous voudriez alors, dit ſaint Auguſtin, ſervir deux maîtres, ſi en déſirant le royaume de Dieu comme un grand bien, vous regardiez en même-temps comme un bien fort déſirable toutes les choſes temporelles : *Duobus autem dominis ſervire conatur, qui & regnum Dei pro magno bono appetit, & hæc omnia temporalia.*

Idem. ib. cap. 17.

Lorſque J. C. nous défend enfin de *nous inquiéter pour le lendemain*, & nous déclare que *le lendemain aura ſoin de ſoi*, & *qu'à chaque jour ſuffit ſon mal* ; c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Jerôme & ſaint Chryſoſtome, ſon travail, ſon affliction & ſa peine ; il ne prétend pas par cette ſorte d'expreſſion, nous faire croire que ce jour du lendemain ſoit capable de quelque inquiétude par lui-même. Mais pour nous rendre plus ſenſible ce qu'il diſoit, il ſemble animer ce temps & ce jour, & leur attribuer ce qui n'eſt propre qu'à l'eſprit de l'homme. C'eſt donc

Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. in Matth. hom. 23.

comme s'il disoit : Il suffit d'attendre au lendemain pour songer au lendemain : & chaque jour fournit à l'homme assez de travail & d'affliction, sans qu'il prévienne les jours par ses vaines inquiétudes & ses chagrins inutiles. Dieu voulut anciennement nous donner un bel exemple & une excellente figure de cette grande vérité dans la manne, dont il défendit aux Israélites d'amasser pour plus d'un jour, & où les vers se mettoient lorsque quelques-uns violoient ce précepte, voulant en garder pour le lendemain. *Exod. 16. 20.*

Saint Augustin cependant nous avertit sur cet endroit, qu'il faut prendre extrémement garde lorsqu'on voit quelque serviteur de Dieu travaillet à empêcher que les choses nécessaires ne lui manquent, ou à ceux dont le soin lui est commis, de ne le pas condamner comme agissant contre le précepte du Seigneur. Car le Fils de Dieu lui-même, qui étoit servi par les Anges, semble avoir voulu prévenir par son exemple le scandale qu'on auroit pu prendre en ces sortes d'occasions, lorsqu'il permettoit que l'on portât à sa suite une bourse avec de l'argent, d'où l'on pût avoir ce qui étoit nécessaire pour ses besoins journaliers. Ainsi il paroît, dit saint Augustin, tant par cet exemple de J. C. que par celui de saint Paul, dont il est parlé en divers endroits des Actes & des Epîtres, qu'il n'a improuvé en aucune sorte le soin raisonnable par lequel on peut pourvoir aux besoins de cette vie; mais l'attache à toutes ces choses, qui fait que nous sommes moins occupés de l'amour de son royaume, que du désir de tous ces biens temporels. Nous devons donc, comme dit le même Saint, avoir le cœur tout rempli du royaume de Dieu, *Augustin. ut supra.*

dans le temps que nous travaillons à nous procurer ces beſoins du corps. Mais dans le ſervice que nous rendons à notre Dieu, il ne faut laiſſer entrer aucune vûe de ces interêts bas & terreſtres. Car pourvû que nous ſoions dans cette diſpoſition, s'il arrive quelquefois que ces biens nous manquent, ce que Dieu permet ſouvent pour nous éprouver; bien loin d'en être affoiblis dans ſon ſervice, nous en deviendrons plus fortement établis dans la vertu.

CHAPITRE VII.

Luc. 6. 37. Rom. 2. 1.

1. NE jugez point, afin que vous ne ſoyez point jugés.

1. NOlite judicare ut non judicemini.

Matt. 4. 24.

2. Car vous ſerez jugés ſelon que vous aurez jugé les autres; & on ſe ſervira envers vous de la même meſure dont vous vous ſerez ſervis *envers eux.*

2. In quo enim judicio judicaveritis, judicabimini: & in qua menſura menſi fueritis, remetietur vobis.

3. Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frere, vous qui ne voyez pas une poutre dans votre œil?

3. Quid autem vides feſtucam in oculo fratris tui, & trabem in oculo tuo non vides?

4. Ou comment dites-vous à votre frere: Laiſſez-moi tirer une paille de votre œil, vous qui avez une poutre dans le vôtre?

4. Aut quomodo dicis fratri tuo: Sine ejiciam feſtucam de oculo tuo; & ecce trabs eſt in oculo tuo?

5. Hypocrite, ôtez premie-

5. Hypocrita, ejice

primùm trabem de oculo tuo, & tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui.

rement la poutre de votre œil, // & alors vous verrez comment vous pourrez tirer la paille de l'œil de votre frere.

6. Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos, ne fortè conculcent eas pedibus suis, & conversi dirumpant vos.

6. Gardez-vous bien de donner // les choses saintes aux chiens, & ne jettez point vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent sous leurs pieds, & que se tournant *contre vous*, ils ne vous déchirent.

7. Petite, & dabitur vobis; quærite, & invenietis; pulsate, & aperietur vobis.

7. Demandez, & on vous donnera; cherchez, & vous trouverez; frappez *à la porte*, & on vous ouvrira. *Infrà* 21. 22. *Marc.* 11. 24. *Luc.* 11. 9. *Joan.* 14. 13. *Jacob.* 1. 6.

8. Omnis enim qui petit, accipit; & qui quærit, invenit; & pulsanti aperietur.

8. Car quiconque demande reçoit, & qui cherche trouve; & on ouvrira à celui qui frappe *à la porte*.

9. Aut quis est ex vobis, homo, quem si petierit filius suus panem, numquid lapidem porriget ei?

9. Aussi qui est l'homme d'entre vous qui donne une pierre à son fils, lorsqu'il lui demande du pain? *Luc.* 11. 11.

10. Aut si piscem petierit, numquid serpentem porriget ei?

10. Ou s'il lui demande un poisson, lui donnera-t-il un serpent?

11. Si ergo vos, cùm sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris: quantò magis Pater ve-

11. Si donc étant méchans comme vous êtes, vous sçavez donner de bonnes choses à vos enfans, à combien plus

// 5. *autr* & après cela vous verrez assez clair pour tirer.
// 6. *lettr.* le Saint.

ſorte raiſon votre Pere qui eſt dans les cieux, donnera-t-il les *vrais* biens à ceux qui les lui demandent?

ſter, qui in cœlis eſt, dabit bona petentibus ſe?

Tob. 4. 16. *Luc.* 6. 31. 12. Faites donc aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous faſſent: car c'eſt-là la loi & les Prophetes.

12. Omnia ergo quæcunque vultis ut faciant vobis homines, & vos facite illis. Hæc eſt enim Lex & Prophetæ.

Luc. 13. 24. 13. Entrez par la porte étroite; parce que la porte de la perdition eſt large, & le chemin qui y mene eſt ſpacieux, & il y en a beaucoup qui y entrent.

13. Intrate per anguſtam portam: quia lata porta, & ſpatioſa via eſt, quæ ducit ad perditionem, & multi ſunt qui intrant per eam.

14. Que la porte de la vie eſt petite, que la voie qui y mene eſt étroite, & qu'il y en a peu qui la trouvent!

14. Quàm anguſta porta, & arcta via eſt, quæ ducit ad vitam: & pauci ſunt, qui inveniunt eam!

† VII. Diman. après la Pentec. 15. † Gardez-vous des faux-prophetes, qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, & qui au-dedans ſont des loups raviſſans.

15. Attendite à falſis prophetis, qui veniunt ad vos in veſtimentis ovium: intrinſecus autem ſunt lupi rapaces.

Luc. 6. 44. 16. Vous les connoîtrez par leurs fruits. Peut-on cueillir des raiſins ſur des épines, ou des figues ſur des ronces!

16. A fructibus eorum cognoſcetis eos. Numquid colligunt de ſpinis uvas, aut de tribulis ficus?

17. Ainſi tout arbre qui eſt bon produit de bons fruits; & un mauvais arbre n'en peut produire de bons.

17. Sic omnis arbor bona fructus, bonos facit: mala autem arbor malos fructus facit.

18. Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits,

18. Non poteſt arbor bona malos fructus fa-

cere : neque arbor mala bonos fructus facere.

& un mauvais arbre n'en peut produire de bons.

19. Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, & in ignem mittetur.

19. Tout arbre qui ne produit point de bon fruit, ſera coupé & jetté au feu. *Suprà 3. 10.*

20. Igitur ex fructibus eorum cognoſcetis eos.

20. Vous les reconnoîtrez donc par leurs fruits.

21. Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum : ſed qui facit voluntatem Patris mei, qui in cœlis eſt, ipſe intrabit in regnum cœlorum.

21. Ceux qui me diſent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous dans le royaume des cieux : mais celui-là *ſeulement* y entrera, qui fait la volonté de mon Pere qui eſt dans les cieux ¶. *Infrà 25. 11. Luc. 6. 46.*

22. Multi dicent mihi in illa die : Domine, Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, & in nomine tuo dæmonia ejecimus, & in nomine tuo virtutes multas fecimus ?

22. Pluſieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétiſé en votre nom ; n'avons-nous pas chaſſé les démons en votre nom ; & n'avons-nous pas fait pluſieurs miracles en votre nom ? *Act 19. 13.*

23. Et tunc confitebor illis : Quia nunquam novi vos ; diſcedite à me, qui operamini iniquitatem.

23. Et alors je leur // dirai hautement : Je ne vous ai jamais connus ; retirez-vous de moi, vous qui faites des œuvres d'iniquité. *Pſ. 6. 9. Infrà 25. 41. Luc. 13. 27. Luc. 6. 47.*

24. Omnis ergo qui audit verba mea hæc, & facit ea, aſſimilabitur viro ſapienti, qui ædificavit domum ſuam ſupra petram ;

24. Quiconque entend donc ces paroles que je dis, & les pratique, ſera comparé à un homme ſage, qui a bâti ſa maiſon ſur la pierre ; *Rom. 2. 13. Jacob. 1. 22.*

℣. 23. *letr.* confeſſerai, déclarerai.

25. & lorſque la pluie eſt tombée, que les fleuves ſe ſont débordés, que les vents ont ſoufflé & ſont venus fondre ſur cette maiſon, elle n'eſt point tombée, parce qu'elle étoit fondée ſur la pierre.

25. & deſcendit pluvia, & venerunt flumina, & flaverunt venti, & irruerunt in domum illam, & non cecidit: fundata enim erat ſuper petram.

26. Mais quiconque entend ces paroles que je dis, & ne les pratique point, il eſt ſemblable à un homme inſenſé, qui a bâti ſa maiſon ſur le ſable:

26. Et omnis qui audit verba mea hæc, & non facit ea, ſimilis erit viro ſtulto, qui ædificavit domum ſuam ſuper arenam:

27. & lorſque la pluie eſt tombée, que les fleuves ſe ſont débordés, que les vents ont ſoufflé, & ſont venus fondre ſur cette maiſon, elle a été renverſée, & la ruine en a été grande.

27. & deſcendit pluvia, & venerunt flumina, & flaverunt venti, & irruerunt in domum illam, & cecidit, & fuit ruina illius magna.

28. Or JESUS ayant achevé tous ces diſcours, les peuples étoient dans l'admiration de ſa doctrine.

28. Et factum eſt, cùm conſummaſſet Jeſus verba hæc, admirabantur turbæ ſuper doctrina ejus.

29. Car il les inſtruiſoit comme ayant autorité, & non pas comme leurs Scribes ni comme les Phariſiens.

Marc. 1. 22. *Luc* 4. 32.

29. Erat enim docens eos ſicut poteſtatem habens, & non ſicut Scribæ eorum & Phariſæi.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 6. *NE jugez point, afin que vous ne ſoyez point jugés. Car vous ſerez jugés ſelon que vous aurez jugé les autres . . . . Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frere, vous qui ne voyez pas une poutre dans votre œil, &c.*

Il ſemble que J. C. veut nous obliger par là d'interpréter toujours favorablement les choſes qui ſont douteuſes ; c'eſt-à-dire, l'intention avec laquelle elles ſont faites lorſqu'on ne la connoît pas. Car il y a, dit ſaint Auguſtin, quelques actions qu'on peut faire avec une bonne ou avec une mauvaiſe intention. Toutes les fois donc que l'intention nous eſt inconnue, il n'appartient qu'à Dieu ſeul d'en juger, & c'eſt une témérité à l'homme de prétendre pénétrer ce qui eſt caché dans le cœur d'un autre pour en juger, & ſur-tout pour le condamner. Ainſi il faut, ſelon ce Pere, laiſſer à Dieu le jugement des choſes cachées, & nous contenter de juger de celles qui ſont viſibles. Mais à l'égard même des choſes qui ſont manifeſtes, il faut prendre garde encore de ne pas tomber dans une autre eſpece de jugement téméraire, qui conſiſte à deſeſperer du changement des perſonnes qui ſont maintenant dans le déſordre : *Non ergo reprehendamus ea quæ neſcimus quo animo fiant ; neque ita reprehendamus quæ manifeſta ſunt, ut deſperemus ſanitatem.* En effet, il arrive quelquefois, dit un autre Saint, que vous regardez comme un grand pécheur celui à

Auguſt. ſer. Dom. in mont. lib. 1. cap. 18. n. 60.

n. 6. 1.

Climac.

qui vous avez vu commettre un crime : & que cet homme cependant de qui vous portez ce jugement, eſt déja juſtifié devant Dieu par le repentir ſincere dont il eſt touché & par l'humble pénitence dans laquelle il eſt entré.

J. C. n'ôte pas ici la puiſſance de *juger* à ceux qui ſont établis pour reprendre & pour punir même ceux qui péchent. Car s'ils n'avoient droit de juger, dit ſaint Chryſoſtome, ils n'auroient pas droit d'uſer des clefs qu'il leur a données; ce ſeroit inutilement qu'ils auroient reçu la puiſſance de lier & de délier. Ce ſeroit auſſi établir une liberté entiere de pécher impunément & mettre la confuſion dans l'Egliſe, dans l'Etat & dans les familles. Ce n'eſt donc pas cette ſorte de jugement que le Fils de Dieu condamne ; mais le jugement qu'on porte contre ſon frere, lorſque par légereté, ou par prévention, ou par un principe de malignité on juge de ſa conduite, de ſes ſentimens & de ſes intentions d'une maniere déſavantageuſe, & on publie même des choſes fauſſes contre ſa réputation. *Juger* nos freres de cette ſorte, c'eſt engager Dieu à nous *juger* très-ſévérement ; puiſqu'il nous aſſure ici, qu'on *ſera jugé ſelon qu'on aura jugé les autres*, & qu'on *gardera envers nous la même meſure que nous aurons gardée* envers eux.

Chryſoſt. in Matt. hom. 24.

Mais comment cette parole ſe doit-elle entendre ? Car cette *meſure que l'on gardera* envers nous, ne peut pas être une meſure de témérité & d'injuſtice, ſemblable à celle dont nous aurons uſé nous-mêmes envers nos freres. Non ſans doute, dit ſaint Auguſtin; puiſque Dieu, qui eſt la vérité & la juſtice, ne peut jamais ni porter un jugement téméraire, ni uſer d'une meſure injuſte dans ce

Auguſt. ut ſuprà. n. 62.

qu'il rend à chacun. Mais on peut dire en un ſens ſelon ce grand Saint, que cette témérité par laquelle nous avons jugé nos freres, devient elle-même le principe & comme la meſure de notre condamnation ; puiſqu'elle nous eſt plus pernicieuſe qu'à ceux mêmes que nous condamnons témérairement. En condamnant votre frere, dit ſaint Chryſoſtome, vous vous condamnez vous-mêmes. Vous élevez contre vous un tribunal rigoureux, & vous forcez votre Juge à ſe rendre auſſi ſévere envers vous que vous l'avez été envers les autres. Que ſi c'eſt une ſi grande faute, dit S. Hilaire, de juger témerairement de notre prochain, c'eſt un crime de vouloir juger par ſes ſentimens & par ſon eſprit des choſes de Dieu, ce qui nous oblige de nous affermir ſur le fondement inébranlable de la foi.

Chryſoſt. in Matt. ut ſupra.

Hilar. in Matth. can. 5. n. 14.

Saint Auguſtin remarque admirablement, qu'il n'y en a point qui ſe porte davantage à juger témérairement des choſes douteuſes & à reprendre leurs freres, que ceux qui cherchent plutôt à blâmer & à condamner, qu'à corriger : ce qui naît, dit-il, de l'orgueil ou de l'envie : *Qui magis amant vituperare & damnare, quàm emendare atque corrigere ; quod vitium vel ſuperbiæ eſt vel invidentiæ.* C'eſt cet orgueil ou cette jalouſie qui nous aveuglent dans toutes les choſes qui nous regardent ; & qui nous rendent ſi clairvoyans dans ce qui regarde le prochain. Ainſi il arrive qu'*ayant* nous-mêmes *une poutre dans notre œil, ſans nous en appercevoir ;* c'eſt-à-dire, étant coupables de grands crimes, ſans y faire attention ; nous avons en même-temps une lumiere pénétrante pour *voir dans l'œil de nos freres une* ſimple *paille ;* c'eſt-à-dire, des fautes beaucoup moins conſiderables. Et nous couvrons même notre ma-

Auguſt. de ſerm. Dom. in mont. l. 2. c. 18. n. 63.

Digitized by Google

lignité ſecrette d'une apparence de charité en feignant de vouloir guérir les autres & ôter la paille qui eſt dans leur œil, lorſque nous ſommes nous-mêmes beaucoup plus malades qu'eux, ayant une poutre dans le nôtre. Auſſi J. C. appelle ces faux zélés des *hypocrites :* ce qui eſt de même que s'il leur diſoit : Ce jugement rigoureux que vous portez contre vos freres, ne vient pas d'une charité compatiſſante, mais d'un orgueil criminel & d'une vraie inhumanité. Vous contrefaites des amis charitables, lorſque vous êtes tout remplis de fiel, en attribuant de faux crimes à vos freres, & vous érigeant en juges des autres, vous qui devriez vous condamner les premiers. Si c'eſt donc la charité qui vous porte à les reprendre, uſez-en premierement envers vous, en condamnant votre péché, qui eſt plus grand & plus viſible que celui que vous reprenez.

Chryſoſt. ibid. ut ſuprà.

C'eſt le devoir des gens de bien, dit ſaint Auguſtin, & de ceux qui ſont remplis de charité, de reprendre les vices. Ainſi les méchans lorſqu'ils le font, s'attribuent ce qui ne leur appartient point. Et en cela ils ſont *hypocrites*, n'étant pas les mêmes au-dedans qu'ils paroiſſent au-dehors. C'eſt pourquoi ce Saint nous exhorte à veiller avec beaucoup de piété ſur nous-mêmes, afin que lorſque notre devoir nous oblige de reprendre quelqu'un de nos freres, nous penſions premierement, ſi le vice dont nous voulons le reprendre ne s'eſt jamais trouvé en nous, ou ſi nous nous en ſommes corrigés. Si nous en avons toujours été exempts, nous devons penſer qu'étant hommes, nous avons pû y tomber comme les autres. Que ſi y étant tombés, nous nous en ſommes relevés, ſouvenons-

Auguſt. ut ſuprà. c. 19. n. 64.

nous de notre commune fragilité, afin que notre repréhenſion ſoit fondée non ſur la haine, mais ſur la miſéricorde ; & que ſoit qu'elle produiſe la converſion de celui à qui nous l'aurons faite, ou qu'elle ne ſerve qu'à l'endurcir, ce qui nous eſt incertain, nous puiſſions au moins nous aſſurer que notre œil eſt ſimple & notre intention pure. Mais enfin, ſi nous nous ſentons actuellement engagés dans le même vice dont eſt coupable celui que nous voulions reprendre, gémiſſons alors avec lui, dit ſaint Auguſtin, & exhortons-le, en nous exhortant nous-mêmes à en ſortir. Lors donc que nous deſirons ſervir nos freres dans un eſprit de charité, nous ne le pouvons, ajoute ce Saint, à moins que nous ne regardions ſincerement leur foibleſſe comme la nôtre, & que nous ne la ſupportions avec patience, juſqu'à ce que ceux dont nous voulons procurer le ſalut, en ſoient délivrés. Ainſi ce n'eſt, continue-t-il, que rarement & dans une grande néceſſité, qu'on doit employer la ſévérité des repréhenſions. Et lors même qu'on en uſe, il faut bien ſe garder avec un grand ſoin, d'agir avec un cœur double : il faut avant toutes choſes, *ôter de notre œil la poutre* de l'envie, de la malignité, de l'hypocriſie ; afin que nous ne penſions à *ôter la paille de l'œil* de nos freres, que lorſque nous la regardons avec ces yeux de colombe, que l'Ecriture loue dans l'Epouſe de J. C. Car il arrive ſouvent, dit ſaint Hilaire, que l'on prend l'autorité de vouloir corriger les autres, ſans avoir travaillé à ſa propre correction, & qu'on ſe vante de guérir leur aveuglement, lorſqu'on eſt ſoi-même dans les ténébres; quoique l'exemple ſoit beaucoup plus efficace pour inſtruire que les paroles.

Cantic. 1. Hilar. in Matth. can. 5. n. 15.

℣. 6. *Gardez-vous bien de donner les choſes ſaintes aux chiens, & ne jettez point vos perles devant les pourceaux, depeur qu'ils ne les foulent ſous leurs pieds, & qu'en ſe tournant* contre vous, *ils ne vous déchirent.*

De peur qu'on ne crût que le Fils de Dieu défendoit de juger des choſes les plus viſibles, & qu'il vouloit qu'on uſât de la même retenue envers les plus grands pécheurs, il établit maintenant un nouveau précepte touchant la prudence qui devoit accompagner la ſimplicité. Comme il a donc défendu le jugement téméraire touchant les choſes cachées, il ordonne ici qu'on porte un jugement véritable de ce qui eſt viſiblement un péché & un déſordre. Ainſi il défend qu'on *donne aux chiens les choſes ſaintes ;* & qu'on *jette les perles devant les pourceaux.* Ces *choſes ſaintes*, & ces *perles* ſignifient la même choſe, dit ſaint Auguſtin, quoique ſelon des vûes differentes. Ce que J. C. appelle *ſaint*, eſt la vérité, conſiderée comme une choſe très-ſainte, qu'il eſt défendu de violer & de corrompre : & quoique par ſa nature elle ſoit inviolable, & qu'elle demeure toujours incorruptible en elle-même, la volonté qu'on a eue de la violer, ſe rend coupable, comme ſi elle l'avoit violée. Ce qu'il appelle *des perles*, ſont les myſteres de la loi nouvelle, conſiderés comme des choſes d'un très-grand prix, qu'il eſt dangereux de mépriſer : car il n'y a rien en effet, dit ſaint Hilaire, ni de plus précieux, ni de plus ſaint, que les préceptes & les promeſſes de Dieu, qui après avoir ſervi à nous ſanctifier, nous procurent l'immortalité. Ces *chiens*, à qui il nous défend de *donner les choſes ſaintes :* & ces *pourceaux*, devant qui il ne

Auguſt. ſer. Dom. in mont. lib 2. cap. 20. n. 68.

Hilar. in Matth. can 6. n. 1.

veut pas qu'on *jette les perles*, nous figurent deux ſortes de pécheurs, dont les uns combattent & déchirent, pour le dire ainſi, la vérité, en criant contr'elle & en abboyant comme des *chiens*; & les autres *la foulent ſous leurs pieds* avec le dernier mépris, comme des *pourceaux* abandonnés à leurs plaiſirs & tout plongés dans la boue. La cauſe de ce traitement indigne qu'on fait à la vérité, n'eſt autre, ſelon ſaint Auguſtin, que l'impureté qui naît des choſes temporelles, c'eſt-à-dire, de l'amour du ſiécle, auquel on nous commande de renoncer, afin que nous puiſſions être purs. L'Evangile nous défend donc, dit ſaint Chryſoſtome, de découvrir à ces perſonnes les ſecrets de Dieu, parce qu'elles n'en deviennent que plus inſolentes. Un pourceau ne peut ſçavoir quel eſt le prix d'une perle; ni ces perſonnes brutales, quel eſt le prix de la vérité qu'on leur annonce. Ainſi on expoſeroit une choſe ſi précieuſe à être foulée ſous leurs pieds, ſi on la leur découvroit, & cela ne ſerviroit qu'à les rendre plus coupables. Saint Pierre compare, auſſi-bien que J. C. ces pécheurs à l'impureté, & des chiens & des pourceaux. Il faut donc premierement travailler, dit ſaint Auguſtin, à ôter les obſtacles qui les empêchent de recevoir la vérité. Et ſi c'eſt leur impureté qui s'y oppoſe, on doit s'appliquer autant qu'il eſt poſſible à les purifier peu à peu par des paroles proportionnées à leur état, & par des effets d'une charité compatiſſante. Autrement la vérité ſe trouvera expoſée à leur mépris, & les perſonnes qui la leur annoncent, à leurs perſécutions. Car il eſt fort ordinaire, que ne pouvant pas bleſſer la vérité en elle-même, ils *ſe tournent* avec fureur contre les Prédicateurs de la vé-

Clem. Alexand. ſtrom. l. 2. c. 2. p. 361. 362.

Chryſoſt. ibid. ut ſupra.

2. Petr. 2. 22.

Auguſt. ut ſupra. n. 63.

rité, ſelon la figure que J. C. nous en propoſe dans ces pourceaux, qui ſemblent être toujours prêts à ſe jetter ſur les perſonnes qui leur donnent à manger.

On croira peut-être que le Fils de Dieu a agi lui-même contre cette regle qu'il a établie ; & qu'ayant dit en effet des vérités, que pluſieurs de ſes auditeurs ne reçurent pas, & pour leſquelles ils témoignoient ouvertement de la réſiſtance ou du mépris, il ſembloit *donner* alors *les choſes ſaintes aux chiens, & jetter les perles devant les pourceaux.*
n. 70. Mais il ne faut pas, dit ſaint Auguſtin, en juger ainſi : car notre Seigneur ne propoſoit pas proprement ces vérités ſaintes à ceux qui étoient incapables de les recevoir, mais à ceux qui les écoutoient avec reſpect : & il n'eût pas été juſte de négliger ces derniers, à cauſe de l'impureté ou de la mauvaiſe volonté des autres. Ainſi lorſque les Phariſiens & les Docteurs de la loi l'interrogeoient pour le tenter, & que lui-même leur répondoit de telle ſorte, qu'ils étoient réduits au ſilence ; quoiqu'ils ſéchaſſent plutôt par le venin intérieur de leur jalouſie, qu'ils ne ſe nourriſſoient du pain ſalutaire de ſa parole, ils étoient au moins une occaſion à pluſieurs autres mieux diſpoſés qu'eux, d'entendre beaucoup de choſes dont ils profitoient. Or l'avantage de ceux à qui la connoiſſance de la vérité eſt utile, doit être toujours préferé, ſans avoir égard au mauvais uſage de ceux qui en ſont indignes.

℣. 7. juſqu'au 12. *Demandez, & on vous donnera : cherchez & vous trouverez ; frappez* à la porte *; & on vous ouvrira . . . . Qui eſt l'homme d'entre vous qui donne une pierre à ſon fils lorſqu'il lui demande du pain ?*

On

Ou s'il lui demande un poiſſon, lui donnera-t-il un ſerpent ?

Les préceptes que J. C. venoit de donner à ſes diſciples, pouvoient ſans doute les étonner. Et dans la vûe de tant de choſes ſi oppoſées à la nature, qu'on leur preſcrivoit, ils auroient pu ſe décourager en diſant cómme ils le dirent depuis dans une autre occaſion : *Qui pourra donc être ſauvé ?* Le Sauveur veut donc prévenir toutes ces penſées, ou les guérir s'ils les avoient. C'eſt pourquoi il leur apprend, que pour pouvoir accomplir ce qu'il leur avoit preſcrit, ils ne devoient pas ſe contenter de leurs efforts, mais implorer le ſecours du ciel, qui leur rendroit tout facile. C'eſt la raiſon pour laquelle il leur commande de prier & leur promet en même-temps de les exaucer. Mais il ne veut pas que ces prieres ſoient froides & lâches : car c'eſt ce qu'il leur témoigne, lorſqu'après leur avoir dit de *demander*, il leur ordonne auſſi-tôt après de *chercher* : car celui qui *cherche*, bannit tout de ſon eſprit, dit ſaint Chryſoſtome, pour ne s'occuper que de ce qu'il cherche. Et il veut encore que ces prieres ſoient perſéverantes ; ce qu'il exprime en leur ordonnant de *frapper*. Ne vous découragez donc pas, leur dit-il, lorſque vous ne recevez pas, ou que vous ne trouvez pas ſi promptement ce que vous cherchez ; mais *frappez*, & continuez de frapper en attendant humblement qu'on vous ouvre. Lorſque vous preſſez les hommes, vous leur devenez importun : mais Dieu veut être au contraire preſſé & importuné. Et lorſqu'il differe à vous accorder ce que vous lui demandez, ſçachez qu'il ne tient la porte fermée, & qu'il ne tarde à vous ouvrir que pour vous rendre

Chryſoſt. in Matt. hom. 24.

Matth. 19. 25.

plus dignes d'être exaucés, en vous obligeant. de *demander*, de *chercher*, & de *frapper à la porte* avec plus d'ardeur. Car ce que vous demandez eſt d'un ſi grand prix, qu'il ne doit être accordé qu'à la ferveur, & qu'à la perſéverance de vos prieres. S'il eſt donc vrai qu'on donne à celui qui demande, que celui qui cherche trouve, & qu'on ouvre à celui qui frappe à la porte, ſelon que le Fils de Dieu l'aſſure ici; il faut conclure avec ſaint Jerôme, que celui à qui on ne donne point, qui ne trouve point, & à qui on n'ouvre point la porte, n'a pas demandé comme il le devoit, ni bien cherché, ni frappé perſéveramment à la porte.

Hieron. in hunc locum.

Saint Auguſtin dit que la *demande* tend à obtenir la ſanté & la force de notre ame, afin que nous puiſſions accomplir ce qui nous eſt commandé; Que *la recherche* tend à découvrir & à *trouver* la vérité; & qu'après qu'on a trouvé la vraie voie, on ne parvient à la poſſeſſion du bien qu'on ſouhaite & où l'on aſpire, qu'à force de *frapper*, parce qu'on ouvre à celui qui frappe. C'eſt ce que le même Saint éclaircit par un exemple. Un homme, dit-il, qui a une foibleſſe dans les pieds qui l'empêche de marcher, doit être premierement affermi, afin qu'il uiſſe marcher: & c'eſt-là ce qu'on lui ordonne de *demander*. Mais de quoi lui ſerviroit-il de pouvoir marcher, & même courir, s'il s'égaroit dans des chemins détournés? C'eſt pour cela qu'on l'oblige de *chercher*, afin de trouver la vraie voie, par laquelle il puiſſe arriver au lieu où il tend. Que ſi étant arrivé juſqu'à ce lieu, il le trouve fermé, il lui ſera inutile d'avoir pu marcher pour venir où il deſiroit, à moins que *la porte* ne *lui ſoit ouverte*: & c'eſt la raiſon pour la-

Auguſt. ſerm. Dom. in mont l. 2. cap. 12. n. 71.

n. 72.

Digitized by Google

quelle on lui ordonne de *frapper*. Or celui qui ne trompe jamais dans ſes promeſſes, lui donne une grande eſpérance, lorſqu'il l'aſſure : Que *quiconque demande reçoit* ; &c. Il eſt donc beſoin de perſéverer pour recevoir ce qu'on demande, pour trouver ce qu'on cherche, & pour obtenir qu'on nous ouvre quand nous frappons.

Saint Jean Chryſoſtome nous fait remarquer dans les paroles ſuivantes que J. C. nous apprend non-ſeulement la néceſſité de la priere, mais encore ce que l'on doit demander : *Qui eſt l'homme d'entre vous* ; dit le Sauveur, *qui donne une pierre à ſon fils lorſqu'il lui demande du pain* ? Si donc vous n'êtes pas exaucé de Dieu dans votre priere, c'eſt, dit ſaint Chryſoſtome, parce que vous demandez *une pierre*, au lieu de lui demander *du pain*. Il ne ſuffit pas que vous ſoyez ſon *enfant*, pour obtenir tout ce que vous deſirez : & c'eſt même ce qui vous empêche d'être exaucé, de ce que vous lui demandez des choſes indignes d'un enfant de Dieu. Ainſi ce que vous lui demandez comme du *pain*, étant *une pierre*, à votre égard, & ce que vous regardez comme *un poiſſon*, étant pour vous *un ſerpent*, il n'a garde de vous accorder ce qui vous ſeroit ſi pernicieux. Il ſurpaſſe infiniment en bonté tous les peres de la terre, dont le meilleur naturel peut-être regardé comme *mauvais* & défectueux ; en comparaiſon de l'amour très-parfait qu'il a pour vous. Ainſi il connoît incomparablement mieux ce qui convient & ce qui eſt néceſſaire à ceux qu'il daigne regarder comme ſes enfans. C'eſt la maniere dont ſaint Chryſoſtome entend ces paroles : *Cum ſitis mali*. Mais ſaint Auguſtin témoigne, que J. C. donne ici le nom de *méchans*, ou de *mau-*

Chryſoſt. ut ſupra.

vais à ces peres ; parce qu'ils étoient encore amateurs du siécle & pécheurs.

℣. 12. *Faites donc aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous fassent : car c'est-là la loi & les Prophetes.*

Luc. 6. 31. Ces paroles sont rapportées dans saint Luc après celles-ci : *Donnez à tous ceux qui vous demandent.* Ainsi la liaison qu'elles ont ensemble est visible ; puisque nous n'aurons aucune peine à donner à notre prochain ce qu'il nous demande, si nous voulons bien nous mettre en sa place, & considerer comment nous souhaiterions qu'il nous traitât si nous nous trouvions nous-mêmes dans le besoin. Mais saint Chrysostome expliquant ces mêmes paroles, selon l'ordre auquel elles sont rapportées ici, témoignent qu'elles sont comme un abrégé de tout ce que J. C. avoit dit auparavant. Ainsi c'est de même, selon ce Pere, que si le Sauveur disoit : Si vous desirez d'être exaucés, *faites à ceux qui sont hommes* comme vous, *tout ce que vous desirez qu'ils vous fassent à vous-mêmes ;* c'est-à-dire, usez envers eux de la même charité dont vous voudriez qu'ils usassent envers vous : car c'est ainsi que vous engagerez votre Pere qui est dans les cieux à garder la même mesure à votre égard que vous aurez vous-mêmes gardée envers votre frere. *C'est-là*, ajoute le Fils de Dieu, *la loi & les Prophetes ;* c'est-à-dire, ce que les Prophetes & la loi vous ont prescrit par toutes les ordonnances qui regardent le prochain ; puisqu'elles se réduisent toutes à vouloir aux autres tout le bien qu'on se souhaite à soi-même, & à ne leur desirer non plus de mal qu'on ne peut s'en souhaiter. On doit néanmoins entendre ceci, *August.* comme l'explique saint Augustin, du bien & du

mal, jugé tel par la lumiere de la vérité, & non par la raiſon corrompue, ni par la cupidité du cœur de l'homme, qui ſouvent deſire les choſes qui lui ſont les plus pernicieuſes. L'Empereur Alexandre Severe, trouvoit en effet cette maxime de ne faire jamais aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit, ſi admirable, qu'il eſt marqué dans ſa vie qu'il l'avoit ſouvent dans la bouche; l'ayant appriſe ſans doute ou de quelques Juifs, ou des Chrétiens même dont il eſtimoit la morale ſi excellente. *ſer. Dom. in monte l. 2. c. 22. n. 74.*

℣. 13. 14. *Entrez par la porte étroite; parce que la porte de la perdition eſt large, & le chemin qui y mene eſt ſpacieux, & il y en a beaucoup qui y entrent, &c.*

J. C. nous fait comprendre par ces paroles, que les préceptes qu'il avoit donnés juſqu'alors n'étoient pas conformes à la corruption de l'eſprit de l'homme, ni à la chair & au ſang. Les plaiſirs du ſiécle que deſirent les hommes charnels, ſont *la voie large* dont parle ici le Sauveur, dit ſaint Jerôme; & *la voie étroite* eſt celle des jeûnes & des travaux de la pénitence. *Beaucoup* marchent par la voie large, ajoute-t-il; mais *il y en a peu qui trouvent* la voie étroite. Nous ne cherchons point, continue ce Saint, la voie large pour la trouver: elle ſe préſente aſſez d'elle-même ſans qu'on la cherche; & c'eſt la voie de tous ceux qui ſont dans l'égarement. Mais pour ce qui eſt de la voie étroite, tous ne la trouvent pas: & ceux mêmes qui l'ont trouvée n'y entrent pas auſſi-tôt: car il y en a même beaucoup, qui après avoir trouvé la voie de la vérité; & commencé à y marcher étant charmés de nouveau par les voluptés du ſié- *Hieron. in hunc locum.*

cle, quittent cette voie & retournent dans celle de perdition. La cauſe de ce malheur, dit ſaint Hilaire, eſt qu'il y a peu de perſonnes qui regardent comme un gain la perte des choſes préſentes; & qu'il n'appartient qu'à une eſpérance très-ferme des biens du ciel, de ſurmonter toutes les cupidités qui naiſſent du déreglement de l'eſprit; de briſer tous les obſtacles du côté du corps qui s'oppoſent à notre vertu; & de paſſer par-deſſus tous les charmes par leſquels le ſiécle s'efforce à toute heure de nous corrompre: *Paucis enim damna rerum præſentium cara ſunt: quibus cupiditates & animi vincere & corporis frangere, & expoſita totis ſæculi viribus illecebrarum omnium lenocinia præterire, maximum cœleſtis ſpei lucrum eſt.*

Hilarius in Matt. can. 6. n. 3.

Ce n'eſt pas que la voie du ciel ſoit pénible en elle-même, dit ſaint Chryſoſtome; mais c'eſt à notre corruption & à notre lâcheté qu'elle eſt pénible: & elle n'eſt étroite qu'à ceux dont le cœur eſt reſſerré. Et le ſaint Prophete nous marque admirablement par ſon exemple, que lorſque la charité nous a élargi le cœur, non-ſeulement nous marchons, mais nous courons même dans la voie des ſaints préceptes: *Viam mandatorum tuorum cucurri, cùm dilataſti cor meum.* S'il y en a peu qui la trouvent, & encore moins qui y marchent, eſtimons donc infiniment notre bonheur, lorſque Dieu nous l'a fait trouver par la lumiere de la vérité de ſon Evangile, & nous y fait marcher par le mouvement de la charité. Ne nous arrêtons pas, comme dit le même Saint, au grand nombre de ceux qui marchent dans la voie large avec un ſuccès heureux en apparence; mais jettons plutôt les yeux ſur ce petit nombre qui gémit & qui ſouffre dans la

Pſ. 118. 32.

voie étroite. Car la plûpart non-ſeulement ne marchent point dans cette voie, mais même par un aveuglement qui eſt le comble de la folie, ils ne veulent pas la chercher ni la trouver. Ne nous laiſſons point étonner des difficultés qui ſe rencontrent dans cette voie; mais enviſageons ſeulement le bonheur où elle nous mene. Et ne conſiderons point non plus ſi celle qui lui eſt oppoſée eſt large & facile : mais tremblons dans la vûe de cette éternelle *perdition* où elle conduit ceux qui y marchent.

Que ſi J. C. s'écrie comme dans une eſpece d'admiration & d'étonnement, en conſiderant combien la porte de la vérité & la voie de l'Evangile ſont étroites, ce n'eſt pas pour nous décourager, mais pour nous apprendre, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, à nous tenir ſur nos gardes. C'eſt pour empêcher que nous ne nous laiſſions entraîner au torrent du ſiécle. C'eſt pour nous porter davantage à *demander*, à *chercher*, & à *frapper à la porte*. C'eſt pour nous convaincre plus fortement de ce qu'il a dit : *Qu'on ne peut ſervir deux maîtres*; & nous détromper de cette illuſion par laquelle on ſe perſuade pouvoir marcher en même-temps par deux chemins auſſi oppoſés que le ſont celui de la vérité, & celui du menſonge; celui de la piété & celui de la cupidité, celui qui conduit au ciel & celui qui mene à *la perdition*. Car le Sage nous apprend cette vérité terrible : *Qu'il y a une voie qui paroît juſte & droite à l'homme*, & *qu'à la fin* néanmoins *elle conduit à la mort*; ce qui fait voir qu'on peut même ſe tromper, en prenant la voie de *perdition* pour la voie de la juſtice, & la voie large pour la voie étroite. *Proverb.* 14. 12.

℣. 14. juſqu'au 21. *Donnez-vous de garde des faux prophetes, qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, & qui au-dedans ſont des loups raviſſans. Vous les connoîtrez par leurs fruits. Peut-on cueillir des raiſins ſur des épines, ou des figues ſur des ronces?*

Hieron. in Matt. can. 6.

Comme il y a peu de perſonnes qui trouvent la voie étroite, J. C. nous repréſente maintenant, dit ſaint Hilaire, la tromperie & les artifices de ceux qui feignent de la chercher; & ajoutons, qui font ſemblant de l'avoir trouvée. Car ſaint Auguſtin témoigne que ces paroles nous apprennent à nous donner principalement de garde des faux Docteurs, qui ſe vantent de poſſeder la ſageſſe, & de connoître la vérité; des hérétiques, qui veulent ſouvent ſe rendre recommandables par leur petit nombre, à cauſe que J. C. déclare qu'il y en a peu qui trouvent la porte & la voie étroite. Mais ces maîtres du menſonge ne trompent point, comme dit ce Pere, l'œil ſimple qui ſçait *connoître & diſcerner l'arbre par ſes fruits: Sed iſti non fallunt oculum ſimplicem, qui arborem dignoſcere ex fructibus novit.* Saint Jerôme croit auſſi, que ces paroles s'entendent principalement des hérétiques, qui ſemblent ſe revêtir en quelque ſorte d'un habit de piété, en pratiquant la continence, la charité, & le jeûne; mais qui au-dedans ont un cœur rempli de venin, & propre à tromper la ſimplicité de leurs freres. C'eſt donc, comme il dit, par les fruits qui naiſſent de ce mauvais fond, & qui empoiſonnent & font périr les ames innocentes, qu'on peut connoître qu'ils ſont, quoique d'une maniere cachée, des loups raviſſans.

Auguſt. ſer. Dom. in mont. l. 2. c. 24.

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. in Matt. hom. 24.

Saint Chryſoſtome a cru au-contraire, qu'on

doit entendre plutôt par le mot de faux-prophetes, ceux dont la vie eſt corrompue, & qui ſe revêtent au-dehors d'une apparence de piété, pour mieux ſéduire ceux qui ne les connoiſſent pas. Et il ajoute que le Fils de Dieu permet qu'ils ſe cachent, & nous laiſſe exprès le ſoin de les diſcerner, afin de nous obliger à veiller, & à être toujours ſur nos gardes, non ſeulement à l'égard de nos ennemis déclarés, mais encore de ceux dont ſaint Paul a dit: *Qu'ils ſéduiſent les cœurs ſimples & innocens par des paroles douces & flatteuſes.* Rom. 16. 18.
Le même Pere témoigne, qu'il y avoit de ſon temps beaucoup de ces ſortes de perſonnes; & il exhorte les fideles à n'en être pas troublés, puiſque J. C. les en avoit avertis long-temps devant, en leur diſant, de *ſe garder d'eux*, pour ne pas tomber dans les pieges de ces hypocrites. Combien donc, s'écrie ſaint Auguſtin, eſt-il beſoin d'avoir un œil pur & ſimple, pour pouvoir trouver la voie de la ſageſſe, puiſqu'il s'y rencontre tant d'obſtacles cauſés par les ſéductions & les erreurs de ces hommes tout pleins de malice? Et lorſqu'on a le bonheur de pouvoir les éviter, combien doit-on s'eſtimer heureux d'être dans la voie pour arriver à la paix très-aſſurée, & à l'immobile fermeté de la ſageſſe! Car il eſt extrémement à craindre, ajoute le même Saint, que la chaleur des diſputes & des conteſtations n'empêche chacun de voir ce qui ne peut être vu que de peu de gens, lorſqu'outre le bruit que font ceux qui nous contrediſent, nos propres préventions nous rendent ſourds à la vérité. *Auguſt. ſerm. Dom. in mont. lib. 2. c. 25.*

Comme il eſt donc dangereux de tomber dans les pieges de ces faux Docteurs dont parle ici

J. C. il nous apprend à diſcerner par une comparaiſon ſenſible, & qui ne ſouffre aucune difficulté dans les choſes de la nature, mais dont l'application n'eſt pas ſi claire, puiſqu'elle a même ſervi de prétexte pour couvrir differentes heréſies. *Cueille-t-on*, dit le Sauveur, *des raiſins ſur des épines, ou des figues ſur des ronces.... Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, ni un mauvais arbre de bons fruits.* Pour ne nous point engager à concilier ſur cela les ſentimens différens des Peres & des Interpretes, il ſuffit de dire, que le Fils de Dieu ſemble avoir voulu nous marquer par *le bon arbre*, le Prophete du Seigneur & le Docteur de la vérité; & par *l'arbre* qui eſt *mauvais*, le faux-prophete & le docteur du menſonge. Or on peut dire, généralement parlant, que les faux-prophetes ne peuvent pas ſe cacher long-temps ſous la peau de la brebis, mais qu'ils ſe découvrent par *leurs fruits*, c'eſt-à-dire, par leurs œuvres, qui ſont des fruits corrompus & conformes à la corruption de leur racine: tels ſont ceux que l'Apôtre repréſente ſous le nom *d'œuvres de la chair*, oppoſées à celles qu'il nomme, *les fruits de l'eſprit.* Cela arrive, dit ſaint Auguſtin, lorſqu'on leur ôte, ou qu'on leur refuſe les choſes qu'ils ont déja acquiſes, ou qu'ils déſirent acquerir, pour ſe revêtir d'un habit qui ne leur appartient pas, puiſqu'il faut néceſſairement qu'il paroiſſe alors, ſi ce ſont des loups couverts ſeulement de peaux de brebis, ou ils ſont véritablement des brebis revêtues de leur propre peau. Nous ne nous arrêtons donc point à refuter ceux qui trouvoient de l'abſurdité dans ces paroles, & qui diſoient: *Qu'un bon arbre*, tel qu'étoit David, *avoit produit de méchans fruits*, en commettant un

Galat. 5. 19. 22.

Auguſt. ſer. Dom. in monte, l. 2. c. 12.

adultere & un homicide ; & que Saul au-contraire qui étoit *un mauvais arbre* tandis qu'il perſécutoit l'Egliſe de J. C. *avoit produit de bons fruits*, en prêchant avec plus de zele que tous les autres Apôtres, l'Evangile ; car il ſuffit de dire avec ſaint Jean Chryſoſtome & ſaint Jerôme : Que Paul, qui avoit été d'abord un mauvais arbre, devint enſuite un bon arbre, & produiſit de bons fruits, lorſque de perſécuteur il fut changé en un vaſe d'élection : & qu'ainſi un arbre qui eſt bon, ne produit point de mauvais fruits, tant qu'il perſévere à être bon ; & qu'un mauvais arbre produit toujours des fruits de peché, tant qu'il ne ſe change point par la pénitence : *Tandiù ergo bona arbor fructus non facit malos, quandiù in bonitatis ſtudio perſeverat, & mala arbor tandiù manet in fructibus peccatorum, quandiù ad pœnitentiam non convertitur.*

Chryſ. in Matth. hom. 24. Hieron. in hunc locum.

℣. 21. 22. 23. *Ceux qui me diſent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous dans le royaume des cieux ; mais celui-là y entrera, qui fait la volonté de mon Pere qui eſt dans les cieux. Pluſieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétiſé en votre nom ? &c.*

J. C. vient de donner les œuvres & les fruits pour la marque des vrais ou des faux Docteurs, des bons ou des mauvais arbres : & il s'étend maintenant pour faire voir, que c'eſt en effet non pas par les paroles, mais par les œuvres, qu'il juge les hommes. Le royaume des cieux n'eſt pas propoſé, dit ſaint Hilaire, comme le prix des ſeules paroles : & celui-là n'en deviendra pas heritier, qui ſe ſera contenté de dire : Seigneur, Seigneur. Car quel mérite y a-t-il de dire à Dieu, Seigneur ? Eſt-ce que Dieu ceſſera d'être le Seigneur de tout l'uni-

Hilarius in Matt. can. 6.

vers, ſi nous ne diſons qu'il l'eſt ? & quelle œuvre de ſainteté produit celui qui nomme Dieu ſon Seigneur ? Ce n'eſt donc point en proférant ce nom qui lui appartient, mais plutôt en obéiſſant à ſa volonté ; qu'on mérite de trouver le chemin du ciel : *Et quæ officii ſanctitas eſt nominis nuncupatio, cùm cœleſtis regni iter obedientia potiùs voluntatis, quàm Dei nuncupatio ſit repertura.* Ne prenons donc pas les ſimples feuilles pour des fruits, & ne croyons pas, dit ſaint Auguſtin, que les fruits que Dieu demande de nous, ſoient des paroles vuides & ſtériles, ni que nous ſoyons de bons arbres pour lui dire ſeulement, qu'il eſt notre Dieu & notre Seigneur. Les fruits qu'il veut que nous produiſions, conſiſtent dans l'accompliſſement de la volonté de notre Pere qui eſt dans les cieux, dont le Fils de Dieu a daigné lui-même nous montrer l'exemple.

Auguſt. ſer. Dom. in monte, l. 2. c. 25.

On peut néanmoins demander ici, comment il eſt vrai qu'il ne ſuffit pas de dire, Seigneur, Seigneur, puiſque l'Apôtre ſaint Paul, l'un des Interpretes de l'Evangile, déclare : Que *nul ne peut prononcer le Seigneur* JESUS *ſinon par le Saint-Eſprit.* Car s'ils ont le Saint-Eſprit, ſelon ſaint Paul, en prononçant cette parole, comment n'entreront-ils point dans le royaume des cieux ? & ſi ceux qui diſent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le royaume céleſte, ſelon le Sauveur, comment dira-t-on qu'ils ont le Saint-Eſprit ? On peut répondre à cela premierement, qu'il eſt viſible que ſaint Paul marque ſeulement, comme il le déclare au même lieu, ceux qui parloient en effet par l'Eſprit de Dieu. Et ſecondement, il eſt clair encore que ceux dont parle ici

1. Cor. 12. 3.

Digitized by Google

J. C. ne proferent que de la langue & non du cœur, ce qu'ils diſent. Or ceux-là le diſent véritablement & proprement, ſelon ſaint Auguſtin, dont le cœur & la volonté ſont d'accord avec ce qu'ils diſent; c'eſt-à-dire, qui en prononçant ces paroles, en ſont pénétrés & touchés, qui ne reſſemblent pas à l'airain ſonnant ni à la tymbale retentiſſante, comme ceux-mêmes qui parlent le langage des Anges ſans l'amour de Dieu, ſelon ſaint Paul, mais qui ont la charité dans le cœur, où elle a été répandue par le Saint-Eſprit qui eſt en eux.

Auguſt. ut ſupra

1. Cor. 13. 1.

Rom. 5. 5.

Il eſt ſi certain que les paroles ne ſuffiſent pas pour être ſauvé, que les miracles mêmes & les prodiges que l'on fait au nom de J. C. ne ſont que des ſignes équivoques ſur leſquels on ne peut pas s'aſſurer qu'on ſoit dans la charité. Saint Paul le déclare expreſſément, lorſqu'il dit: Que *quand il auroit toute la foi juſqu'à pouvoir tranſporter les montagnes, il ne ſeroit rien s'il n'avoit la charité.* On peut donc faire de grands miracles par un effet de la foi, mais d'une foi qui n'eſt point accompagnée de l'amour de Dieu. C'eſt pourquoi notre Seigneur nous fait ici cette terrible déclaration: Que *bien des gens lui diront en ce jour-là*, c'eſt-à-dire, au grand jour où il s'agira d'entrer dans le royaume des cieux, ou d'en être exclus; qu'ils *ont prophétiſé, chaſſé les démons, & fait beaucoup de miracles en ſon nom*, ne recevront point de lui d'autre réponſe, ſinon, Qu'il *ne les a jamais connus.* Car, comme diſent les ſaints Peres, & celui qui prophétiſe, & celui qui fait des miracles, le fait quelquefois ſans aucun mérite de ſon côté, mais par la ſeule vertu de l'invocation du nom adorable de J. C. & Dieu accorde alors ces ſignes mira-

1. Cor. 13. 2.

2. Tim. 3. 12. 4. 8.

Hilarius in Matt. can. 6. Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. in Matt. hom. 25.

culeux autant pour la condamnation de ceux qui les font, que pour l'utilité de ceux qui les voient ou qui en entendent parler : ainſi quoique ceux qui operent ces prodiges ſoient mépriſables, on honore néanmoins la toute-puiſſance de Dieu, dont la ſeule invocation produit de ſi grands miracles. C'eſt donc en vain que ces perſonnes s'appuient ſur ces œuvres miraculeuſes, pour ſe promettre le royaume des cieux, comme ſi quelqu'une de ces choſes leur étoit propre, & qu'elles ne fuſſent pas l'effet ſeul de la toute-puiſſance de Dieu qu'elles invoquent. Ainſi il faut travailler, dit ſaint Hilaire, à mériter l'éternité bienheureuſe par quelque choſe qui nous ſoit propre; c'eſt-à-dire qui ſoit l'effet, non de notre langue ſeule, mais de notre cœur & de notre volonté. Il faut en voulant le bien, & nous éloignant du mal, obéir de toute notre affection aux divins préceptes; afin que nous nous faſſions véritablement connoître de Dieu, plutôt en accompliſſant ſa volonté, qu'en recherchant à nous glorifier des effets de ſa puiſſance.

Hilarius in hunc locum.

Il ne faut pas s'étonner, dit ſaint Chryſoſtome, que Dieu ait communiqué les dons de prophétie & des miracles à des perſonnes qui croyoient en lui, quoique leur vie ne répondît pas à leur foi; puiſqu'il les a accordés à ceux-mêmes qui n'avoient ni la foi ni la piété? Car c'eſt ainſi que Balaam, ſans la foi & ſans la vertu, reçut le don de prophétie pour l'édification des autres; que Pharaon ce Prince idolâtre, connut de Dieu l'avenir par des ſonges; que Nabuchonodoſor, quoique très-méchant, ſçut de lui auſſi ce qui devoit arriver long-temps après; & qu'enfin le fils, quoique plus

Chryſoſt. in hunc locum supra.

méchant encore que le pere, connut de même plusieurs choſes qui regardoient les grands deſſeins de la providence & de la juſtice du Seigneur. Il eſt donc ſi vrai que tous ces dons ne ſont point des marques certaines, que ceux qui les ont reçus, ſoient amis de Dieu, que J. C. nous aſſure qu'il dira à pluſieurs d'entre eux *au jour* de leur mort : Qu'il *ne les a jamais connus* pour ſes ſerviteurs & ſes amis. Ainſi il paroît, dit ſaint Chryſoſtome, que dès cette vie Dieu hait & a en horreur bien des gens qui ſe glorifient des grandes choſes qu'ils font en ſon nom : parce qu'ils les font, comme de ſimples inſtrumens dépourvus de vie & de ſentiment, dont il ſe ſert pour l'édification des autres, quoiqu'ils ſoient eux-mêmes réprouvés devant ſes yeux.

J. C. en déclarant à ces faux Chrétiens, après cette vie, Qu'il *ne les a jamais connus*, nous marque, ſelon ſaint Jerôme, par cette maniere de parler, qu'il leur a caché dans tout le temps précédent, ce qu'il leur dira au temps de leur mort. Quelle effroyable ſurpriſe, de trouver en l'autre vie, dit ſaint Chryſoſtome, toute autre choſe que ce qu'ils ont eſperé ; & de ſe voir tout-d'un-coup rejettés honteuſement de ce juſte Juge, après s'être vu admirés ici de tout le monde à cauſe des grandes œuvres qu'ils ont faites ! On peut auſſi remarquer avec ſaint Jerôme, que J. C. ne dit pas en les rejettant, Qu'ils avoient commis l'iniquité, mais qu'ils la commettoient : *Qui operamini iniquitatem.* Car ils auroient pu faire pénitence lorſqu'ils vivoient : mais à l'heure de leur jugement, quoiqu'ils n'euſſent plus le pouvoir de pécher comme auparavant, ils avoient encore néanmoins l'af-

Hieron. in hunc locum.

fection du péché. Concluons donc, comme fait
August. ser. Dom. in monte l. 2. c. 25. saint Auguſtin, que ſi J. C. déclare qu'il ne connoît point ceux qui commettent l'iniquité, il s'enſuit, qu'il ne doit *connoître* que ceux qui s'exercent dans l'équité & dans la juſtice : *Non ergo cognoſcet niſi eum qui operatur æquitatem.*

℣. 24. juſqu'au 28. *Quiconque entend donc ces paroles que je dis, & les pratique, ſera comparé à un homme ſage qui a bâti ſa maiſon ſur la pierre ; & lorſque la pluie eſt tombée, que les fleuves ſe ſont debordés, que les vents ont ſoufflé, & ſont venus fondre ſur cette maiſon, elle n'eſt point tombée, &c.*

C'eſt ici, comme le remarque ſaint Auguſtin, la concluſion de tout ce que J. C. a dit dans ce ſermon qu'il a fait ſur la montagne ; & c'eſt la ſuite naturelle de ces dernieres paroles, par leſquelles il venoit de déclarer, que pour entrer dans le royaume des cieux, il falloit faire la volonté du
August. ſer. Dom. in monte, l. 1. c. 1. Pere céleſte. Le même Saint avoit remarqué, en expliquant le commencement de ce ſermon ſi célebre du Fils de Dieu, Qu'il contient toute la perfection des divins préceptes qui peuvent ſervir à former un vrai Chrétien. Lors donc que le Fils de Dieu déclare, Que *quiconque entend toutes les paroles qu'il vient de dire, & les pratique, ſera comparé à un homme ſage, qui a bâti ſa maiſon ſur la pierre ;* il entend, ſelon ſaint Auguſtin, tout ce qu'il a dit dans ce grand ſermon. Ainſi il compare à un homme qui *a bati ſur la pierre, & non ſur le ſable*, celui qui *entend*, non pas ſeulement des oreilles du corps, mais du cœur, & qui *pratique*, non une ſeule partie de ces grandes vérités, mais *toutes* : car elles ne compoſent toutes enſemble que ce qui eſt néceſſaire pour bâtir ſur un fondement inébranlable l'édifice

l'édifice du Chriſtianiſme ; car les Chrétiens ſont comparés par ſaint Paul à un édifice que Dieu lui-même bâtit : *Dei ædificatio eſtis.* 1. Cor. 3. 9.

Saint Hilaire dit, que J. C. a voulu ſe marquer lui-même par *la pierre* ſur laquelle cette maiſon eſt fondée ; parce qu'il eſt le très-ferme fondement de l'édifice qui s'éleve vers le ciel : & que celui dont l'édifice aura été élevé ſur ce fondement, ne pourra être ébranlé, ni par *les pluies*, ni par *les fleuves*, ni par *les vents*. Il entend par ces *pluies*, les enchantemens des plaiſirs, qui ſe coulant doucement par les moindres ouvertures de nos ames, commencent à amollir la fermeté de notre foi. Il dit, que ce cours rapide des *fleuves* ou des torrens, nous marque le mouvement des paſſions plus violentes ; & qu'enfin toute la fureur des ennemis de notre ſalut nous eſt figurée par cette impétuoſité des vents qui ſoufflent de tous côtés. Celui donc qui eſt affermi ſur l'amour de J. C. qui lui a fait accomplir ſes divins préceptes, n'eſt point ébranlé, & demeure ferme ſur ſon fondement ; parce qu'un homme en effet qui eſt *pauvre de cœur & d'affection*, conſerve ſa fermeté dans la perte de ſes biens : Que celui qui eſt *affamé & altéré de la juſtice*, ne craint point les maux préſens, qui peuvent contribuer à le rendre encore plus juſte : Que celui qui a acquis la vraie *douceur*, ſouffre avec patience tous les outrages & toutes les calomnies : Que celui *qui eſt dans les larmes* ſaintes de la pénitence, n'eſt point corrompu par les vaines joies du monde, ni amolli par les voluptés criminelles de la chair. Qu'y a-t-il de plus heureux, dit ſaint Chryſoſtome, que cet état d'immobilité, où ni les richeſſes, ni la puiſſance, ni la gloire, ni la force Hilar. in Matth. canon 8. Chryſoſt. in Matt. hom. 25.

corporelle, ni tous les autres avantages de cette nature ne peuvent nous établir, mais la vertu ſeule ? Conſiderez, ajoute-t-il, les Apôtres, qui ayant été attaqués par un monde entier, par les tyrans & les nations barbares, par les Juifs & les Gentils, par les proches & les étrangers, & enfin par toute la fureur & par tous les artifices du démon, ſont demeurés fermes au milieu de ces tempêtes, comme des rochers au milieu des flots. *On nous égorge tous les jours pour l'amour de vous, Seigneur*, diſoit autrefois ſaint Paul, en empruntant les paroles du Prophete roi : *on nous regarde comme des brebis deſtinées à la boucherie. Mais au milieu de tous ces maux, nous demeurons victorieux à cauſe de celui qui nous a aimés.* Voilà donc un *homme* vraiment *ſage qui a bâti ſa maiſon ſur la pierre*, & dont la maiſon n'eſt point renverſée par l'abondance des pluies, par le débordement des fleuves, & par l'impétuoſité des vents.

Rom. 8. 36.

Mais il y en a beaucoup d'autres qui *bâtiſſent ſur le ſable*. Et ce ſont ceux qui bâtiſſent ſur un autre fondement que la vérité de la parole de J. C. & ſon amour ; qui entendent le ſaint Evangile, & ne le pratiquent pas ; qui ſe contentent de dire, Seigneur, Seigneur, c'eſt-à-dire, de l'adorer comme Chrétiens, ſans ſe mettre en peine d'accomplir ſa volonté ; qui écoutent avec reſpect les béatitudes attachées à la pauvreté, à la douceur, aux larmes, à la pureté du cœur, & aux perſécutions, & qui recherchent néanmoins les choſes qui y ſont directement oppoſées. C'eſt-là, ſelon J. C. *bâtir ſur le ſable* ; & être par conſequent expoſé *à une grande ruine*. Car c'eſt en effet, dit ſaint Chryſoſtome, une ruine terrible, que celle de la

perte de ſon ame & de la privation des biens éternels. Le Fils de Dieu a grande raiſon d'appeller des *fous*, ceux qui bâtiſſent de cette ſorte : car quelle plus grande folie que de faire un bâtiment qui n'a point de fermeté, & qui doit néceſſairement tomber lorſque les eaux & les vents viendront l'attaquer ? Si vous voulez voir, dit ſaint Jean Chryſoſtome, deux perſonnes oppoſées l'une à l'autre, dont l'une bâtit ſur la pierre, & l'autre ſur le ſable, conſidérez d'une part Elie, & de l'autre Achab. Ce dernier, tout Roi qu'il étoit, trembloit devant ce Prophete : & ce Prophete vêtu ſeulement d'une peau de brebis, étoit redoutable à la puiſſance de ce Prince. Les Apôtres, quoiqu'en petit nombre, & chargés de fers, étoient immobiles comme des rochers, en même temps qu'une multitude de Juifs ſoutenus par des gens armés, paroiſſoient auſſi inconſtans que le ſable. Quoi, donc, ô Juifs, vous maltraitez les autres, & vous craignez ? Vous perſecutez, & vous avez peur ? Vous jugez, & vous tremblez ? Jean-Baptiſte n'avoit rien, & étant nud il faiſoit trembler Herode même ; au-lieu que ce Prince après qu'il l'a fait mourir, n'a pas l'aſſurance de le regarder : & cette tête ſéparée du corps lui jette encore l'épouvante dans le cœur. Admirez donc dans les uns la ſolidité de la pierre, & dans les autres l'inſtabilité du ſable.

℣. 28. 29. *Or* JÉSUS *ayant achevé tous ces diſcours, les peuples étoient dans l'admiration de ſa doctrine. Car il les inſtruiſoit comme ayant autorité, &c.*

Ce qui ſembloit devoir faire de la peine à tous ces peuples qui écoutoient J. C. leur donne au contraire de l'admiration. Tant de loix nouvelles *Chryſ. in Matth. hom. 26.*

qu'on leur impoſoit, & une doctrine ſi pure & ſi élevée, paroiſſoient ſans doute plus capables de les conſterner que de les réjouir. D'où vient donc qu'au-lieu d'être rebutés d'une morale ſi oppoſée à tous les ſens & à tout l'eſprit de l'homme, ils l'admirent & en ſont charmés ? C'étoit, dit ſaint Chryſoſtome, un effet de la divine vertu de celui qui leur parloit, & qui inſpiroit au fond de leurs cœurs l'amour des choſes qu'il leur diſoit. *L'autorité* avec laquelle il prêchoit des maximes inconnues juſqu'alors au commun des Juifs, leur faiſoit ſentir qu'il étoit plus grand que les Prophetes : car il leur parloit, non pas ſeulement comme de la part de Dieu, mais comme étant Dieu lui-même ; puiſqu'après leur avoir repréſenté ce qu'on avoit dit aux Anciens, il ajoutoit auſſi-tôt comme un grand légiſlateur : *Et moi je vous dis, &c.* Les Phariſiens enſeignoient aux peuples, dit ſaint Jerôme, les choſes qu'ils trouvoient écrites dans Moïſe & dans les Prophetes. Mais J. C. comme étant le Dieu & le Seigneur de Moïſe, ajoutoit ce qu'il vouloit à la loi, & la perfectionnoit dans les choſes où elle ſembloit défectueuſe. Il découvroit l'eſprit même de cette loi, qui étoit toujours demeuré comme renfermé ſous l'écorce de la lettre. Il apprenoit le vrai culte qui ſe rend à Dieu en eſprit & en vérité. Et il retiroit d'un culte charnel & groſſier ces peuples accoutumés à une lettre, qui ſeule n'étoit pas capable de donner la vie à ceux qui s'y attachoient.

Hieron. in hunc locum.

CHAPITRE VIII.

1. CUm autem descendisset de monte, secutæ sunt eum turbæ multæ:

2. & ecce leprosus veniens, adorabat eum, dicens: Domine, si vis, potes me mundare.

3. Et extendens Jesus manum, tetigit eum, dicens: Volo; Mundare: & confestim mundata est lepra ejus.

4. Et ait illi Jesus: Vide nemini dixeris; sed vade, ostende te sacerdoti, & offer munus, quod præcepit Moyses, in testimonium illis.

5. Cùm autem introisset Capharnaum, accessit ad eum Centurio, rogans eum,

6. & dicens: Domine, puer meus ja-

1. † JESUS étant descendu de la montagne, une grande foule de peuple le suivit: † III. Dimanc. après les Rois, ou XXIV. après la Pentec.

2. & un lépreux venant à lui l'adoroit, en lui disant: Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me // guérir.

3. JESUS étendant la main le toucha, & lui dit: Je le veux: // Soyez guéri; & sa lépre fut // guérie au même instant. *Marc.* 1. 40. *Luc.* 5. 12.

4 *Alors* JESUS lui dit; Gardez-vous bien de parler de ceci à personne; mais allez vous montrer au Prêtre, & offrez le don prescrit par Moïse, afin que cela leur serve de témoignage. *Levit.* 14. 2.

5. † JESUS étant entré dans Capharnaüm, un // Centenier vint le trouver, & lui fit cette priere: † I. Jeudi de Carême. *Luc.* 7. 6.

6. Seigneur, mon serviteur est couché & malade de pa-

℣. 2. *lettr.* purifier.
℣. 3. *lettr.* soyez purifié. *Ibid.* purifiée.

℣. 5. *expl. Capitaine de cent hommes.*

ralyſie dans ma maiſon, & il ſouffre extrémement.

7. JESUS lui dit: J'irai, & je le guérirai.

8. Mais le Centenier lui répondit: Seigneur, je ne ſuis pas digne que vous entriez dans ma maiſon: mais dites ſeulement une parole, & mon ſerviteur ſera guéri.

9. Car quoique je ne ſois moi-même qu'un homme ſoumis à la puiſſance *d'un autre*, ayant *néanmoins* des ſoldats ſous moi, je dis à l'un: Allez-*là*, & il y va; & à l'autre, Venez *ici*, & il y vient; & à mon ſerviteur, Faites cela, & il le fait.

10. JESUS entendant ces paroles en fut dans l'admiration, & dit à ceux qui le ſuivoient: Je vous dis en vérité, que je n'ai point trouvé une ſi grande foi dans Iſrael.

11. Auſſi je vous déclare, que pluſieurs viendront d'orient & d'occident, & auront place dans le royaume des cieux avec Abraham, Iſaac & Jacob:

Malach. 1. 11.

12. mais que les enfans du royaume ſeront jettés dans les ténébres extérieures. Il y

cet in domo paralyticus, & malè torquetur.

7. Et ait illi Jeſus: Ego veniam, & curabo eum.

8. Et reſpondens Centurio, ait: Domine, non ſum dignus ut intres ſub tectum meum; ſed tantùm dic verbo, & ſanabitur puer meus.

9. Nam & ego homo ſum ſub poteſtate conſtitutus, habens ſub me milites, & dico huic: Vade, & vadit; & alii: Veni, & venit; & ſervo meo: Faç hoc, & facit.

10. Audiens autem Jeſus miratus eſt, & ſequentibus ſe dixit: Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Iſrael.

11. Dico autem vobis, quòd multi ab oriente & occidente venient, & recumbent cum Abraham, & Iſaac, & Jacob in regno cœlorum:

12. filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores: ibi erit fle

ms & ſtridor dentium.

13. Et dixit Jeſus Centurioni : Vade, & ſicut credidiſti, fiat tibi. Et ſanatus eſt puer in illa hora.

14. Et cùm veniſſet Jeſus in domum Petri, vidit ſocrum ejus jacentem, & febricitantem :

15. & tetigit manum ejus, & dimiſit eam febris & ſurrexit, & miniſtrabat eis.

16. Veſpere autem facto, obtulerunt ei multos dæmonia habentes : & ejiciebat ſpiritus verbo : & omnes malè habentes curavit ;

17. ut adimpleretur quod dictum eſt per Iſaiam prophetam, dicentem : Ipſe infirmitates noſtras accepit : & ægrotationes noſtras portavit.

18. Videns autem Jeſus turbas multas circum ſe, juſſit ire trans fretum.

19. Et accedens unus Scriba, ait illi : Magi-

aura là des pleurs & des grincemens de dents.

13. Alors JESUS dit au Centenier : Allez, & qu'il vous ſoit fait ſelon que vous avez cru. Et ſon ſerviteur fut guéri à la même heure ¶.

14. JESUS étant venu en la maiſon de Pierre, vit ſa belle-mere qui étoit au lit, & qui avoit la fiévre ;

15. & lui ayant touché la main, la fiévre la quitta ; elle ſe leva *auſſi-tôt*, & elle les ſervoit.

16. Sur le ſoir on lui préſenta pluſieurs poſſedés, & il en chaſſa les *malins* eſprits par ſa parole, & guérit tous ceux qui étoient malades ; *Marc. 1. 32.*

17. afin que cette parole du prophete Iſaïe fût accomplie : Il a pris lui-même nos infirmités, & il ℣ s'eſt chargé de nos maladies. *Iſa. 53. 4. 1. Petr. 2. 24.*

18. Or JESUS ſe voyant environné d'une grande foule de peuple, ordonna *à ſes diſciples* de *le* paſſer à l'autre bord du lac.

19. Alors un Scribe *ou* Docteur de la loi s'approchant,

℣. 17. *lettr.* a porté.

lui dit : Maître, je vous ſuivrai en quelque lieu que vous alliez,

ſter, ſequar te, quocumque ieris.

Luc. 9. 58.

20. Et JESUS lui répondit : Les renards ont des tanieres, & les oiſeaux du ciel ont des nids ; mais le Fils de l'homme n'a pas où repoſer ſa tête.

20. Et dicit ei Jeſus : Vulpes foveas habent, & volucres cœli nidos : filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.

21. Un autre de ſes diſciples lui dit : Seigneur, permettez-moi d'aller enſevelir mon pere avant que je vous ſuive.

21. Alius autem de diſcipulis ejus ait illi : Domine, permitte me primùm ire, & ſepelire patrem meum.

22. Mais JESUS lui dit : Suivez-moi, & laiſſez aux morts le ſoin d'enſevelir leurs morts.

22. Jeſus autem ait illi : Sequere me, & dimitte mortuos ſepelire mortuos ſuos.

Marc. 4. 36. Luc. 8. 22.

† IV. Diman. après les Rois, ou XXV. après la Pentec.

23. † Il entra *enſuite* dans la barque, accompagné de ſes diſciples :

23. Et aſcendente eo in naviculam, ſecuti ſunt eum diſcipuli ejus :

24. & auſſi-tôt il s'éleva ſur la mer une ſi grande tempête, que la barque étoit couverte de flots ; & lui cependant dormoit.

24. & ecce motus magnus factus eſt in mari, ita ut navicula operiretur fluctibus, ipſe verò dormiebat.

25. Alors ſes diſciples s'approcherent de lui, & l'éveillerent, en lui diſant : Seigneur, ſauvez-nous, nous périſſons.

25. Et acceſſerunt ad eum diſcipuli ejus, & ſuſcitaverunt eum, dicentes : Domine, ſalva nos, perimus.

16. JESUS leur répondit : Pourquoi êtes-vous timides, hommes de peu de foi ? Et ſe levant en même-temps, il

26. Et dicit eis Jeſus : Quid timidi eſtis, modicæ fidei ? Tunc ſurgens, imperavit ventis

& mari, & facta eſt tranquillitas magna.

27. Porrò homines mirati ſunt, dicentes: Qualis eſt hic, quia venti & mare obediunt ei?

28. Et cùm veniſſet trans fretum in regionem Geraſenorum occurrerunt ei duo habentes dæmonia, de monumentis exeuntes ſævi nimis, ita ut nemo poſſet tranſire per viam illam;

29. & ecce clamaverunt dicentes: Quid nobis & tibi, Jeſu fili Dei? Veniſti huc ante tempus torquere eos?

30. Erat autem non longè ab illis grex multorum porcorum paſcens.

31. Dæmones autem rogabant eum, dicentes: Si ejicis nos hinc, mitte nos in gregem porcorum.

42. Et ait illis: Ite,

// commanda aux vents & à la mer, & il ſe fit un grand calme.

27. Alors // ceux qui étoient préſens furent dans l'admiration, & ils diſoient: Quel eſt celui-ci, à qui les vents & la mer obéiſſent ¶?

18. JESUS étant paſſé à l'autre bord au pays des // Geraſéniens, deux poſſedés qui étoient ſi furieux que perſonne n'oſoit paſſer par ce chemin-là, ſortirent des ſépulcres, & vinrent au-devant de lui, *Marc.* 5. 1. *Luc.* 8. 26.

29. ils ſe mirent en même-temps à crier, & à lui dire: JESUS fils de Dieu, qu'y a-t-il entre vous & nous? Etes-vous venu ici pour nous tourmenter avant le temps?

30. Or il y avoit en un lieu // peu éloigné d'eux un grand troupeau de pourceaux qui paiſſoient; *Marc.* 5. 11. *Luc.* 8. 32.

31. & les démons le prioient, en lui diſant: Si vous nous chaſſez d'ici, // envoyez-nous dans ce troupeau de pourceaux.

32. Il leur répondit: Allez.

℣. 26. *gr.* parla avec menaces.
℣. 27. *expl.* tant les diſciples que ceux qui étoient, ſelon ſaint Marc, dans d'autres barques. *Luc.* 8. 25. *Marc.* 6. 36.
℣. 28. *gr.* Gergeſéniens.
℣. 30. *gr.* loin d'eux.
℣. 31. *gr.* permettez-nous d'entrer.

Et étant ſortis ils entrerent dans ces pourceaux : en même-temps tout ce troupeau courut avec impétuoſité ſe précipiter dans la mer, & ils moururent dans les eaux.

At illi exeuntes abierunt in porcos, & ecce impetu abiit totus grex per præceps in mare, & mortui ſunt in aquis.

33. Alors ceux qui les gardoient s'enfuirent : & étant venus à la ville, ils raconterent tout ceci, & ce qui étoit arrivé aux poſſedés.

33. Paſtores autem fugerunt : & venientes in civitatem, nuntiaverunt omnia, & de eis, qui dæmonia habuerant.

Marc. 5. 17. *Luc.* 8. 37.

34. Auſſi-tôt toute la ville ſortit *pour aller* au-devant de JESUS ; & l'ayant vu ils le ſupplierent de ſe retirer de leur pays.

34. Et ecce tota civitas exiit obviam Jeſu : & viſo eo rogabant, ut tranſiret à finibus eorum.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 5. *JEſus étant deſcendu de la montagne, une grande multitude de peuple le ſuivit ; & un lépreux venant à lui, l'adoroit en lui diſant : Seigneur, ſi vous vous voulez vous pouvez me guérir, &c.*

Nicron. in hunc locum.

Ce ne fut pas ſans un effet de la divine providence, qu'après que le Fils de Dieu eut prêché au peuple une doctrine ſi élevée, il ſe préſenta une occaſion de faire paroître ſa toute-puiſſance. Car il étoit néceſſaire que la vérité de ce qu'il venoit de faire entendre fût confirmée par la vertu d'une guériſon ſi miraculeuſe. Saint Chryſoſtome nous fait remarquer que ce ne ſont ni les Docteurs

Chryſ. in Math. 26. hom.

Digitized by Google

de la loi, ni les Princes qui *suivent* le Fils de Dieu, mais des gens du simple peuple, exemts de corruption & de malice. C'étoient ces personnes qui l'écoutoient en silence, sans lui faire des objections malignes, sans le tenter, & sans trouver à redire à ce qu'il leur enseignoit, comme ont toujours fait les Pharisiens. Aussi après un si long discours ils continuent de le suivre, étant attirés & comme attachés à lui par la force de la vérité. J. C. paroît véritablement en établissant cette nouvelle Religion, puissant en œuvres comme en paroles; & les unes & les autres s'entre-soutenoient mutuellement pour la gloire de la vérité de l'Evangile. C'est ce qui fait dire à saint Augustin cette excellente parole : Que le Fils de Dieu apportant aux hommes une médecine qui devoit guérir les mœurs très-corrompues des hommes, se concilia par les miracles l'autorité qui lui étoit nécessaire, mérita par l'autorité qu'il s'étoit conciliée, qu'on ajoutât foi à ses paroles, & s'attira par la vertu de cette foi une grande multitude de personnes.

Augustin. de utilit. cred. cap. 14.

Ce *lépreux* qui vient *l'adorer* en se prosternant devant lui, fait connoître, dit saint Chrysostome, quelle étoit sa foi, & l'idée qu'il avoit de sa grandeur. La maniere dont il lui demande sa guérison est admirable. Il ne lui dit point : Si vous priez Dieu pour moi; car il le reconnoissoit lui-même pour Dieu. Il ne lui dit pas non plus : Seigneur, guérissez-moi; mais il lui dit seulement : *Si vous voulez, vous pouvez me guérir;* c'est-à-dire, qu'en l'adorant comme Dieu il ne doutoit point de sa puissance pour le guérir : mais qu'il s'abandonnoit absolument à sa volonté pour sa guérison, sçachant bien qu'elle en dépendoit uniquement : *Qui vo-*

Marc. 1. 40. Luc. 5. 12. Chrysost. in Matth. hom. 26.

Hierr. in hunc loc. Jacob. 1. 5. 6.

luntatem rogat, de virtute non dubitat. Et c'eſt auſſi la maniere dont ſaint Jacques nous apprit depuis qu'on devoit prier, *en demandant avec foi & ſans aucun doute ; parce que celui qui doute eſt ſemblable au flot de la mer, qui eſt agité & emporté çà & là par la violence du vent.*

La réponſe du Sauveur étoit ſimple, ſelon ſaint Jerôme, & vraiment conforme à la foi de celui qui le prioit. Mais elle étoit en même-temps, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, digne de la toute-puiſſance d'un Dieu. Le lépreux lui avoit dit : *Si vous voulez, vous pouvez me guérir* : & le Sauveur lui répondit, ſelon ſa demande : *Je le veux : Soiez guéri.* Ce n'eſt pas ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, que les Apôtres parloient lorſqu'ils faiſoient des miracles ; & nul Saint ne s'eſt jamais attribué une telle puiſſance ; car s'ils guériſſoient miraculeuſement les malades, ce n'étoit pas par un effet de leur volonté & de leur vertu, mais de celle du Sauveur, dont ils étoient les miniſtres. J. C. dit donc : *Je le veux ;* & il le dit avec efficace ; & ce qu'il veut s'execute au moment qu'il le commande : car c'eſt le Tout-puiſſant qui parle, & la nature lui obéit, dit ſaint Chryſoſtome, avec encore plus de viteſſe que l'Evangeliſte ne le raconte. Parlez donc auſſi, ô Médecin tout-puiſſant, pour la guériſon de nos ames toutes couvertes de la lépre du peché ; & dites avec la même efficace, à ceux qui vous prient avec la même ſoumiſſion & la même foi que le lépreux : *Je le veux, ſoiez guéri.*

Le Fils de Dieu néanmoins avant que de dire à ce lépreux : *Je le veux, ſoiez guéri*, étendit la main & le toucha : & c'eſt une circonſtance qui mérite d'être examinée. Car s'il le guérit par ſa volonté

Digitized by Google

& par la vertu de ſa parole, quelle eſt la raiſon qui le porte encore à *le toucher de ſa main ?* Saint Jean Chryſoſtome croit qu'il le fit pour faire connoître qu'il étoit au-deſſus de la loi, qui défendoit de toucher à un lépreux ; & que rien n'étoit impur pour celui qui étoit lui-même la ſource de la pureté. Il montra donc en touchant avec ſa main ce lépreux, qu'il agiſſoit non en ſerviteur, mais en maître : & bien loin que cette lépre pût rendre impure la main de celui qui la touchoit ; le lépreux fut lui-même purifié par l'attouchement divin de cette chair à laquelle le Verbe adorable s'étoit uni, pour guérir la lépre ſpirituelle du peché répandue dans tous les hommes. J. C. eſt donc le premier qui oſe toucher un lépreux. Et il le fait avec cette autorité ſouveraine, à laquelle nul ne ſçauroit s'oppoſer. Auſſi nul de tout ce peuple n'oſe l'en reprendre : car outre que leur eſprit n'étoit pas rempli de jalouſie, comme celui des Phariſiens, le miracle qui ſuivit le commandement de J. C. les porta plutôt à admirer ce qu'il faiſoit, qu'à y trouver à redire. *Chryſoſt. ut ſuprà.*

Mais pourquoi ordonne-t-il à cet homme qu'il avoit guéri, de *ne parler à perſonne de ſa guériſon ; d'aller ſeulement ſe montrer au Prêtre, & d'offrir le don preſcrit par Moiſe ?* Il le fait, dit ſaint Chryſoſtome, pour éviter, ou plutôt pour nous apprendre à éviter la vaine gloire dans les actions éclatantes. Il vouloit auſſi peut-être ôter tout ſujet de jalouſie à ſes ennemis. Et comme il appartenoit au Prêtre de diſcerner ſi un lépreux étoit guéri, afin de le rétablir dans la ſocieté des autres hommes, d'où ſa lépre l'avoit fait exclure ; il veut accomplir la loi, en lui renvoyant ce lépreux qu'il avoit guéri, *Levitic. 14. 2.*

Digitized by Google

afin qu'il jugeât de ſa guériſon, & qu'il le fît acquitter de ce que la loi lui ordonnoit dans ces rencontres : car s'il ne la gardoit pas toujours, dit ſaint Chryſoſtome, pour préparer peu à peu les hommes à l'établiſſement de ſon Evangile ; il ne s'en diſpenſoit pas auſſi toujours, afin de fermer la bouche aux Juifs, & de condeſcendre en quelque ſorte à leur foibleſſe. Or il faut bien remarquer qu'en obligeant ce lépreux de s'aller montrer au Prêtre, & d'offrir le don preſcrit par Moïſe, il ajoute ces paroles : *afin que cela leur ſerve de témoignage*. Mais quel étoit donc ce témoignage ? C'eſt qu'en ſe montrant ainſi aux Prêtres par l'ordre de J. C. il leur faiſoit voir premierement la toute-puiſſance de celui dont la ſeule volonté l'avoit guéri de ſa lépre. En ſecond lieu, il rendoit un témoignage à l'innocence de cet Homme-Dieu, qu'on accuſoit d'être un violateur de la loi. Et J. C. en uſoit ainſi, dit ſaint Jerôme, afin que ſoit qu'ils cruſſent au Sauveur du monde en voyant ce grand miracle, ou qu'ils n'y cruſſent pas, il en tirât également ſa gloire : s'ils y croioient, ils étoient ſauvés & guéris eux-mêmes de la lépre criminelle de leurs pechés ; s'ils n'y croioient pas, ils devenoient inexcuſables d'avoir refuſé de ſe rendre à un témoignage ſi évident de la vérité, & ils étoient convaincus en même-temps de l'injuſtice avec laquelle ils l'accuſoient ſi ſouvent de s'oppoſer à la loi.

Hieron. in hunc locum.

C'eſt ainſi que toutes les actions & toutes les inſtructions du Fils de Dieu ſont deſtinées pour ſervir de témoignage ou contre nous, ou pour nous, ſelon l'effet qu'elles auront produit, ou pour la ruine, ou pour la réſurrection de nos ames : *Poſitus*

Digitized by Google

eſt hic in ruinam, aut in reſurrectionem multorum. On prédit de lui dès le temps de ſa naiſſance : Qu'il ſeroit en bute à la contradiction des hommes : *& in ſignum cui contradicetur.* Malheur à ceux à l'égard deſquels cette prédiction ſe vérifie encore tous les jours, comme elle s'eſt trop vérifiée à l'égard des Prêtres, des Phariſiens, & des Docteurs de la loi, qui ſe faiſoient une eſpece de Religion d'être toujours oppoſés à ce qu'il leur annonçoit, & de qui il eſt très-vrai de dire cette excellente parole de ſaint Auguſtin : Que la raiſon pour laquelle ils ne croioient point à J. C. étoit parce qu'il leur diſoit la vérité. *Luc. 2. 34.*

℣. 5. juſqu'au 11. *Jeſus étant entré dans Capharnaüm, un Centenier vint le trouver & lui fit cette priere : Seigneur, mon ſerviteur eſt couché malade de paralyſie dans ma maiſon, & il ſouffre extrêmement. Jeſus lui dit : J'irai, & je le guérirai, &c.*

Saint Luc témoigne que le Fils de Dieu entra dans la ville de Chapharnaüm après qu'il eut achevé le grand diſcours dont on a parlé dans les chapitres précedens, & il rapporte auſſi-tôt l'hiſtoire du Centenier, ſans parler en cet endroit de la guériſon du lépreux. Mais ſaint Auguſtin explique ce que dit ſaint Luc, en cette maniere : J. C. entra dans Chapharnaüm après qu'il eut achevé de parler au peuple ; c'eſt-à-dire, qu'il n'y entra point avant qu'il eût fini ſon diſcours. Mais il n'eſt pas exprimé combien il ſe paſſa de temps depuis ce diſcours juſqu'à ce qu'il y entra. Et ce fut dans cet intervalle que le lépreux dont a parlé S. Matthieu fut guéri. Le Centenier étoit un officier d'armée qui avoit cent hommes ſous ſa conduite. Il paroît par l'Evangile qu'il étoit payen ; & les Peres l'ont ainſi *Luc. 7. Auguſt. de conſ. Evangel. l. 2. c. 20.* *Matth. 8. 10. Luc. 7. 5.*

cru. C'eſt ce qui ſert à relever davantage l'ardeur de ſa foi, qui eut la force de lui faire découvrir quelque choſe de divin, ou pour mieux dire, Dieu même, à travers cette foibleſſe apparente d'un homme mortel, dont il s'étoit revêtu dans ſon Incarnation. Saint Matthieu témoigne que ce Centenier *vint trouver le Fils de Dieu.* Mais ſaint Luc dit : Qu'il lui envoya d'abord des principaux d'entre les Juifs, & enſuite ſes amis. Cette contrarieté apparente s'éclaircira aiſément, ſi l'on conſidere avec ſaint Auguſtin, que ſaint Matthieu s'eſt ſervi d'une maniere de parler fort uſitée, lorſqu'il a dit qu'il alla trouver J. C. car quoique ce ne fut pas par lui-même, ce fut par les principaux d'entre les Juifs & par ſes amis qu'il l'alla trouver, s'étant cru indigne, ainſi qu'il le dit ailleurs, d'y aller lui-même en perſonne, ſans doute à cauſe qu'il étoit payen. Mais ſaint Auguſtin ajoute, que la louange que le Fils de Dieu lui donna enſuite, nous découvre une autre raiſon, pour laquelle ſaint Matthieu peut bien avoir dit, qu'il l'alla trouver. Car comme c'eſt véritablement par la foi qu'on approche du Sauveur, & que la foi de ce Centenier mérita d'être préferée à celle de tous les Juifs, l'Evangeliſte a voulu nous faire entendre qu'il approcha en effet davantage de J. C. que ceux mêmes qu'il lui envoya. Que s'il fit d'abord, ſelon ſaint Luc, prier J. C. de venir lui-même pour guérir ſon ſerviteur, on verra bien-tôt l'accroiſſement de ſa foi, qui lui fit juger que la ſeule volonté de cet Homme-Dieu ſuffiroit pour la guériſon de ſon domeſtique. Et quoiqu'il y ait apparence que l'extrémité où étoit ce ſerviteur, ſelon le même ſaint Luc, qui témoigne qu'il étoit prêt de mourir, empêcha ſon maître de

Hieron. in hunc locum. Auguſt. de verb. Dom. ſer. 6. cap 2. Chryſoſt. in Matt. hom. 27. Luc. 7. 3. 6. Auguſt. de conſ. Evang. lib. 2. ſupra.

le

le faire porter à J. C. Saint Chryſoſtome n'a pas laiſſé de l'attribuer à la grandeur de ſa foi. *Chryſ in Matth. hom. 27.*

J. C. lui répond d'abord, ou plutôt à ceux qui lui parloient de ſa part : Qu'il *iroit* chez lui, & qu'il *guériroit* ſon ſerviteur. Mais lorſque cet officier eut appris que le Sauveur étoit aſſez proche de ſa maiſon, *il lui dit*, ou lui fit dire plutôt par ſes amis : *Qu'il n'étoit pas digne qu'il entrat chez lui ;* & que pourvû *qu'il dit ſeulement une parole, ſon ſerviteur ſeroit* auſſi-tôt *guéri*. Voilà donc une eſpece de miracle auſſi grand que la guériſon du paralytique. Voilà comment J. C. en s'approchant ſeulement de la maiſon du Centenier, embraſe ſon cœur, lui découvre ſa divinité cachée ſous les voiles d'un corps mortel, & lui fait dire cette excellente parole qui a été jugée digne d'être miſe dans la bouche de tous les Chrétiens, lorſqu'ils reçoivent le corps adorable de J. C. C'eſt cette parole pleine de foi & d'humilité, d'un homme élevé & nourri dans le paganiſme, d'un homme revêtu d'autorité & accoutumé à commander à d'autres hommes, d'un homme qui fait beaucoup plus pour la guériſon de la paralyſie corporelle de ſon ſerviteur, que nous ne faiſons ſouvent pour la guériſon de nos maladies ſpirituelles dont elle étoit la figure, qui doit couvrir de confuſion notre lâcheté. Il ſe juge indigne, dit ſaint Auguſtin, de recevoir J. C. dans ſa maiſon, & il ſe rend digne en même-temps de le recevoir au fond de ſon cœur. Mais comme dit encore le même Saint, il y poſſedoit déja celui dont il reſpectoit tellement la majeſté, qu'il craignoit même qu'il n'entrât dans ſa maiſon. Craignons nous autres qu'il ne nous arrive tout le contraire, lorſqu'en négligeant de nous éprouver, *Luc. 7. 6.* *Auguſt. de verb. Dom. ſer. 6. cap. 2.*

comme ſaint Paul nous l'ordonne, & nous jugeant dignes de recevoir J. C. dans l'Euchariſtie, quoique le peché regne encore dans notre cœur, nous recevons, au-lieu du ſalut notre jugement. *Dites* donc, *Seigneur*, *une parole*, *& nous ſerons* infailliblement *guéris* : dites à notre ame cette parole efficace : Je ſuis ton ſalut. *Dic animæ meæ : Salus tua ego ſum ; & nous ſerons ſauvés.*

Pſal. 34. 3.

La raiſon que le Centenier donne à J. C. pour l'empêcher de venir dans ſa maiſon, doit être ſans doute quelque choſe d'admirable, puiſqu'elle a été le ſujet de l'admiration de J. C. même : *Car quoique je ne ſois*, lui dit cet officier, *qu'un homme ſoumis à la puiſſance d'un autre*, ſi je donne néanmoins quelque ordre à mon ſerviteur, ou à un de mes ſoldats, ils m'obéiſſent dans le moment. C'eſt donc de même que s'il eût dit au Sauveur, puiſqu'étant moi-même ſoumis à d'autres, je ſuis obéi ſi promptement par ceux qui me ſont ſoumis ; combien vous, Seigneur, qui êtes Dieu & tout-puiſſant, ſerez-vous plutôt obéi quand vous parlerez ?

Auguſt. ibid. Chryſoſt. hom. 27. Hier. in hunc locum. Auguſt. contr. adverſ. leg. & Proph. l. 1. c. 7.

J. C. en admirant la réponſe du Centenier, n'y trouvoit rien d'admirable que ce qu'il avoit lui-même inſpiré dans le cœur de cet officier par ſa grace. Mais il vouloit, en admirant cette grande foi dans un payen, la faire admirer non ſeulement de tous ſes diſciples & de tous les Juifs qui le ſuivoient, mais encore de toute la poſterité. Et lorſqu'il aſſure qu'il n'avoit point trouvé un exemple d'une telle foi dans Iſrael, il parle, dit S. Auguſtin, d'Iſrael, ſelon la chair : car ce Centenier étoit déja Iſraelite ſelon l'eſprit. Or le Fils de Dieu étoit venu vers cet Iſrael charnel, c'eſt-à-dire, vers les Juifs, pour chercher premierement les brebis

Auguſt. de verbis Dom. ſer. 6. c. 2.

Digitized by Google

perdues parmi un peuple au milieu duquel il avoit daigné s'incarner : c'eſt parmi ce peuple qu'il témoigne n'avoir point trouvé tant de foi que dans l'officier de notre Evangile. Les hommes peuvent, dit le même Saint, meſurer la foi des autres & en juger comme hommes. Mais celui qui voit à nud le ſecret des ames, voulut lui-même rendre témoignage du cœur de cet homme ; & en même-temps que le Centenier eut prononcé des paroles d'une humilité ſi admirable, le Médecin tout-puiſſant prononça auſſi des paroles efficaces pour la guériſon de ſon ſerviteur mourant.

Saint Auguſtin nous invite encore avec ſaint Hilaire à conſiderer particulierement dans ce miracle ,, que J. C. étant au milieu du peuple Juif déclaroit dès-lors, que l'Egliſe ſeroit répandue dans toute la terre, où il devoit envoyer ſes Apôtres. Les Gentils, dit-il, ne l'ayant point vu, crurent en lui : les Juifs au-contraire l'ayant vû, le firent mourir. N'étant point entré dans la maiſon du Centenier qui étoit payen, il ne laiſſa pas de remplir de foi ſon cœur, & tous ceux de ſa maiſon par la préſence inviſible de ſa divine majeſté. De même, il ne fut préſent de corps que parmi le peuple Juif ; & ce ne fut point parmi les Gentils qu'il naquit d'une vierge, qu'il ſouffrit, qu'il converſa, & qu'il fit tant de choſes merveilleuſes : mais ç'a été cependant parmi les nations qu'on a vu l'accompliſſement de cette prédiction : *Un peuple que je n'avois point connu, m'a été aſſujetti : il m'a obéi auſſitôt qu'il a entendu ma voix.* La même choſe eſt marquée encore plus clairement dans les paroles ſuivantes.

Aug. ib. Hilar. in Matt. can. 7.

v. 11. juſqu'au 14. *Auſſi je vous déclare que plu-*

ſieurs viendront d'orient & d'occident, & auront place dans le royaume des cieux avec Abraham, Iſaac & Jacob : mais que les enfans du royaume ſeront jettés dans les ténebres exterieures, &c.

Chryſ. in Matth. hom. 27.

Le Fils de Dieu, comme un nouveau légiſlateur, déclare ici nettement, qu'à l'avenir ce ne ſeroit plus la juſtice de la loi, mais la foi qui ſauveroit ; & il prédit la vocation des Gentils en même-temps qu'il humilie l'orgueil des Juifs : car quoiqu'il ne nomme pas poſitivement les Gentils, il les marque clairement par cette *multitude* de perſonnes qui *devoient venir de l'orient & de l'occident*, c'eſt-à-dire, de toute la terre, déſignée par ces deux parties du monde, & ſe repoſer ou s'aſſeoir à la table céleſte avec les ſaints Patriarches. Et il s'explique de nouveau lorſqu'il ajoute : Que *les enfans du royaume ſeroient jettés dans les ténebres exterieures.* Car les Juifs ſont ainſi nommés, parce que *le royaume* avoit été préparé pour eux, que la loi leur avoit été donnée, que les Prophetes leur avoient été envoyés, que le temple & le ſacerdoce établi de Dieu étoit parmi eux ; & qu'ils avoient célebré & obſervé juſqu'alors ce qui étoit la figure de toutes les choſes à venir : mais parce qu'ils refuſerent de reconnoître la vérité même, lorſqu'elle étoit préſente au milieu d'eux ; c'eſt pour cela qu'ayant été regardés comme *les enfans du royaume*, *ils en ont été exclus* par leur faute, & *jettés dans les ténebres exterieures* ; c'eſt-à-dire, dans l'enfer : car il eſt ainſi nommé par le Fils de Dieu, à cauſe que la béatitude eſt repréſentée dans les Ecritures ſous la figure d'un ſouper ; & que le lieu où l'on faiſoit le ſouper étoit éclairé par un grand nombre de luminaires ; ainſi lorſque l'on étoit chaſſé

Auguſt. de verb. Domin. ſerm. 6. cap. 3.

Id. ib. c. 3 Chryſ. ibi ut ſuprà. Rom. 9. 5.

Luc. 14. 16. Apoc. 19. 9.

Digitized by Google

de ce lieu, l'on étoit comme jettés dans *les ténebres exterieures*, c'eſt-à-dire, dans les ténebres de dehors, ou qui étoient hors de la chambre du ſouper. C'eſt-là ce qu'on peut conſiderer comme le ſens litteral de ces paroles.

Mais ſaint Auguſtin les expliquant d'une maniere ſpirituelle, dit que les ténebres de notre ame conſiſtent principalement dans la privation de la connoiſſance de la vérité : lors donc que quelqu'un eſt livré à un ſi funeſte aveuglement, il eſt exclus de la lumiere interieure de Dieu, mais non pas entierement, tant qu'il eſt encore en cette vie ; parce qu'il y a des *ténebres exterieures* qui ſont réſervées pour le jour du jugement : & elles conſiſtent à ſe voir entierement rejetté de Dieu, après qu'on a refuſé pendant cette vie de ſe rendre digne de le poſſeder. Car qu'eſt-ce autre choſe, ajoute ce Saint, d'être entierement hors de Dieu, que d'être dans le plus profond aveuglement ? *Penitus enim eſſe extra Deum quid eſt, niſi eſſe in ſumma cæcitate ?* Car Dieu *habite une lumiere inacceſſible*, où ceux-là ſeuls ſont admis, à qui il dit : *Entrez dans la joie de votre Seigneur.* Et ſaint Jerôme confirme cette même explication lorſqu'il dit : *Sed quoniam qui à Domino foràs expellitur, lumen relinquit ; idcirco exteriores tenebræ nominatæ ſunt.*

1. *Tim.* 16. 6.

Matth. 25. 21.

Hieron. in hunc locum.

℣. 13. JESUS *dit au Centenier : Allez, & qu'il vous ſoit fait ſelon que vous avez cru, &c.*

Rendre la vie & le mouvement à des membres morts, c'eſt quelque choſe, dit ſaint Chryſoſtome, qui épouvante l'eſprit de l'homme, & qui eſt au-deſſus de la nature. Mais ſi quelqu'un avoit peine à croire que ce ſerviteur paralytique ait été guéri par une ſeule parole, il en doit être perſuadé,

Chryſoſt. in Matt. hom. 27.

ajoute le même Saint, lorſqu'il voit aujourd'hui l'accompliſſement de la prophetie que J. C. fit touchant la converſion des Gentils, en même-temps qu'il guérit la paralyſie de ce ſerviteur. Et avant même que cette prédiction s'accomplît, ce miracle qui la ſuivit en devoit prouver la vérité à tout le monde. C'eſt pourquoi, dit ce grand Saint, auſſitôt après que le Fils de Dieu eut fait cette prédiction, il guérit miraculeuſement ce malade, afin d'établir ainſi les choſes futures par les préſentes. Car on pouvoit bien dès-lors croire aiſément, que celui qui poſſedoit un pouvoir ſi ſouverain ſur les corps, n'avoit pas une moindre connoiſſance de tous les temps; comme nous jugeons préſentement, que celui qui a prédit ſi long-temps devant ce que nous voyons en nos jours parfaitement accompli, a bien pu auſſi rétablir alors un paralytique par la vertu de ſa parole.

Lorſque J. C. dit au Centenier: *Qu'il vous ſoit ſoit fait ſelon que vous avez cru;* il fait voir qu'il enviſagea ſa foi dans la guériſon de ſon ſerviteur, comme il eut égard auſſi, en guériſſant un autre paralytique, à la foi de ceux qui le préſenterent. Ainſi trois choſes ſont dignes d'être admirées, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, dans ce ſeul miracle: la foi toute extraordinaire du Centenier, qui fut un effet de la ſinguliere miſericorde de J. C. la guériſon du paralytique, qui fut un effet de la foi du Centenier, & de la puiſſance du Sauveur: & la prophetie touchant la vocation des Gentils, qui devoit être une ſuite de l'aveuglement par lequel les Juifs rejettoient eux-mêmes la foi & la grace de l'Evangile, ſelon cette parole de ſaint Paul: Que la chute d'Iſrael eſt devenue une occaſion de

Marc. 2. 5.

Rom. 11. 11.

ſalut pour les Gentils, *Illorum delicto, ſalus eſt gentibus.*

℣. 14. juſqu'au 18. JESUS *étant venu en la maiſon de Pierre, vit ſa belle-mere qui étoit au lit, & qui avoit la fiévre; & lui ayant touché la main, la fiévre la quitta, &c.*

Ceci & toute la ſuite, juſqu'à la fin du neuviéme chapitre, ne paroît pas rapporté dans l'ordre du temps; puiſqu'on peut juger par ſaint Marc & par ſaint Luc, que toutes ces choſes arriverent avant le ſermon que J. C. fit ſur la montagne, & par conſéquent avant l'élection des douze Apôtres. Saint Matthieu reprend donc ici ces particuliarités après les avoir omiſes. La maiſon où il eſt dit que JESUS entra, & qui eſt nommée *la maiſon de Pierre*, eſt nommée dans ſaint Marc, *la maiſon de Simon & d'André.* C'eſt ce qui peut faire juger, ou qu'elle avoit été en commun à ces deux freres, qui avoient alors tout quitté pour ſuivre J. C. ou qu'elle appartenoit à leur pere, ou même à la belle-mere de ſaint Pierre, & qu'ils avoient accoutumé d'y loger. Le Sauveur entra donc dans cette maiſon, peut-être, dit ſaint Chryſoſtome, pour y manger, & il y trouva que la belle-mere de ſaint Pierre étoit au lit ayant la fiévre, & une fiévre très-violente, ſelon ſaint Luc. Ce n'eſt pas ſaint Pierre, ſelon la remarque d'un ſaint Interprete, qui prie le Sauveur de venir chez lui. Il y vient de lui-même par un pur effet de ſa bonté, & dans le deſſein de guérir cette malade. Car il n'y avoit aucun hazard dans tous ces évenemens, qui étoient reglés par l'ordre de ſa providence. Les autres Evangéliſtes ont marqué ceci de particulier: Qu'il ne la guérit qu'à la priere de ceux qui étoient préſens, & qu'il ne *lui toucha*

Marc. 1. 29. *Luc.* 4. 38.

Chryſoſt. in Matt. hom. 28.

pas ſeulement *la main*, ſelon qu'il eſt dit ici, mais qu'il la ſouleva, & commanda à la fiévre de la quitter. C'étoit un Dieu qui parloit : & la nature ne peut manquer de lui obéir. C'étoit la chair adorable du Verbe incarné qui la touchoit : comment l'ouvrage qu'il avoit formé, n'eût-il pas été reformé dans le moment, & rétabli dans ſon état naturel ? On admire ces guériſons miraculeuſes produites dans les corps des hommes par la vertu toute-puiſſante de l'attouchement de l'Homme-Dieu, & de ſon commandement : & l'on eſt comme inſenſible au grand miracle de la converſion de tout l'univers produit par la parole efficace qu'il a miſe dans la bouche des Apôtres. Mais ce qui peut nous faire trembler, c'eſt que cette chair de J. C. encore mortel, arrêtoit en un inſtant la violence de la fiévre dans les malades qu'elle touchoit ; & que cette même chair devenue glorieuſe & immortelle ne nous touchant pas ſeulement comme ces malades, mais étant reçue par la communion au-dedans de nous, nous laiſſe ſouvent dans l'ardeur des mêmes paſſions, figurées, ſelon ſaint Ambroiſe, par la violence de cette fiévre de la belle-mere de ſaint Pierre. Si donc notre foi eſt encore foible, & ſi notre piété ne ſe trouve point accompagnée de la ferveur qui nous rend dignes d'être exaucés, joignons-nous d'eſprit & de cœur à toute l'Egliſe, dont *les prieres* ſuppléeront au défaut des nôtres, & nous feront mériter, que cette chair médecinale & vivifiante de J. C. ne nous touche pas inutilement dans la participation des ſaints myſtères.

Chryſoſt. ut ſupra. Le Fils de Dieu rétablit en un inſtant la belle-mere de ſaint Pierre dans une ſanté parfaite. *Elle*

ſe leva, dit l'Evangéliſte, *& les ſervit :* ce qui montre d'un côté la ſouveraine puiſſance de J. C. & de l'autre la reconnoiſſance & le grand zele de cette femme. C'eſt ainſi que l'ame qui a obéi à la voix de J. C. & qui a été touchée de ſon doigt divin, qui nous marque ſon ſaint Eſprit, *ſe leve* en ſortant de ſon aſſoupiſſement ; & qu'au-lieu de demeurer dans l'inaction comme auparavant, elle agit, mais pour *le ſervice* de ſon divin liberateur. Le paſſage d'Iſaïe que cite ici ſaint Matthieu, après toutes les guériſons miraculeuſes que fit J. C. s'entend particulierement, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, des *maladies* ſpirituelles de nos ames, *dont il a daigné ſe charger* en ſe faiſant homme, & s'engageant par un excès de bonté pour nous, comme une victime à la juſtice de ſon Pere. Mais l'Evangéliſte l'a appliqué aux maladies corporelles, pour nous marquer, dit le même Saint, que la plupart de ces maladies tirent leur origine de celle des ames. Car ſi la mort, qui eſt le plus grand de tous les maux, vient de cette ſource, faut-il s'étonner que les autres en naiſſent auſſi comme de leur principe ?

℣. 18. juſqu'au 23. JESUS *ſe voyant environné d'une grande foule de peuple, ordonna* à ſes diſciples *de* le *paſſer à l'autre bord* du lac de Geneſareth. *Alors un Docteur de la loi s'approchant lui dit : Maître, je vous ſuivrai en quelque lieu que vous alliez, &c.*

Saint Jean Chryſoſtome croit que J. C. s'éloigna exprès de cette foule de peuple qui le ſuivoit avec tant d'ardeur, pour nous donner un exemple d'humilité & d'éloignement de toute vaine gloire. Car il défendoit aux démons mêmes de dire qui il étoit, ſelon que ſaint Marc & ſaint Luc l'ont marqué en

Chryſoſt. ut ſupra.

Marc. 1. 34. *Luc.* 4. 41.

Digitized by Google

cet endroit. Le même Saint croit encore, que le Fils de Dieu pouvoit en uſer ainſi pour adoucir en quelque façon l'envie des Prêtres, des Phariſiens, & des Docteurs de la loi, ayant encore plus de ſoin du ſalut des ames que de la ſanté des corps. Car quoiqu'il ne fît que du bien à tous ces peuples, il ménageoit avec beaucoup de bonté la foibleſſe de ſes ennemis, & donnoit lieu à leur malice de ſe guérir par la ſageſſe de ſa conduite. Lorſque le Sauveur ſe déroboit à la vue du monde, un Docteur de la loi vint ſe préſenter à lui, & lui dit avec aſſurance : Qu'il *le ſuivroit en tous lieux* comme ſon diſciple. Cette parole, qui eſt la même à peu près que celle que lui dit depuis ſaint Pierre, a paru à ſaint Chryſoſtome pleine de préſomption. Car il s'en falloit beaucoup qu'il n'eût ſupputé ce qu'il lui faudroit ſouffrir, pour *ſuivre par-tout* le Fils de Dieu dans cet état d'abaiſſement & de pauvreté où il avoit bien voulu ſe réduire. Quelques Peres ont cru même que cet homme étoit poſſedé de l'amour du bien, & que touché de la grandeur des miracles du Fils de Dieu, il vouloit le ſuivre, pour faire une eſpece de trafic de la piété ; c'eſt-à-dire, qu'il déſiroit la même choſe que Simon le Magicien voulut depuis acheter de ſaint Pierre, & cherchoit dans le même eſprit à faire des œuvres miraculeuſes. Mais de quelle ſorte lui répond le Fils de Dieu ? Il a plus d'égard dans ſa réponſe à ce qu'il penſoit, qu'à ce qu'il diſoit. *Les renards*, lui dit le Sauveur, *ont des tanieres, & les oiſeaux du ciel ont des nids : mais le Fils de l'homme n'a pas où repoſer ſa tête ;* c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Jerôme : Pourquoi voulez-vous me ſuivre dans la vue des richeſſes, & d'un gain bas & ſordide, puiſque je vis

Hieron. in hunc loc. Chryſoſt. in ſuper.

dans une entiere pauvreté ; juſqu'à n'avoir pas la moindre maiſon qui m'appartienne ? Saint Auguſtin croit néanmoins, que ce fut plutôt la vanité qui porta ce Docteur de la loi à vouloir ſuivre J. C. à cauſe de ſes grands miracles ; & qu'elle peut nous être marquée par le vol des *oiſeaux du ciel*. Il ajoute, qu'il feignit de vouloir être le diſciple du Sauveur, ne le voulant pas ſincerement ; & que cette fiction eſt figurée par *les renards*, qui ſont tout remplis de ruſes & d'artifices : mais le Fils de Dieu confondit en peu de mots ce Docteur ſuperbe & diſſimulé, qui ne put gouter, que celui qui ſe faiſoit admirer de tout le peuple par ſes miracles, *ne poſſedât pas* le moindre lieu *où il pût repoſer ſa tête*. Quoiqu'il fût le maître de toute la terre, qui étoit ſon propre ouvrage, il fit connoître à ce Docteur de la loi, que depuis que le Fils de Dieu avoit daigné s'incarner & devenir *le Fils de l'homme*, ſelon le nom qu'il ſe donne ici & ailleurs, ceux qui prétendoient *le ſuivre*, devoient aimer comme lui un état d'anéantiſſement, de ſouffrances & de pauvreté. Ainſi la réponſe de J. C. lui découvrant la ſecrete plaie de ſon cœur, il fut arrêté tout-court, dit ſaint Chryſoſtome, dans le deſſein qu'il avoit. Cependant notre Sauveur ne l'avoit pas rejetté en lui parlant de la ſorte : il lui avoit ſeulement reproché en termes couverts ſon mauvais déſir, lui laiſſant en même-temps la liberté de le ſuivre, s'il vouloit vivre auſſi rabaiſſé & auſſi pauvre que lui. Mais cet homme diſſimulé parut bien-tôt au dehors ce qu'il étoit au dedans ; & il ne dit plus à J. C. qu'il étoit prêt de le ſuivre, depuis qu'il comprit par ſa réponſe, que le partage de ſes diſciples étoit d'être pauvres & dans la ſouffrance. L'exemple de tous les ſiecles

Auguſt. Quæſt. 5. in Matt.

Digitized by Google

a fait voir qu'il y a toujours eu dans l'Egliſe de ces faux diſciples de J. C. qui ſemblables aux *oiſeaux du ciel*, cherchoient à ſe repoſer dans *leur nid*, & à trouver toutes leurs conſolations en cette vie, en même-temps qu'ils s'élevoient vainement dans des penſées préſomptueuſees; ou qui comme des *renards* s'éloignoient de la droiture des ſentiers de leur divin maître, & ſuivoient comme des routes d'égarement en s'enfonçant dans la terre, & en uſant de mille artifices pour ſe perdre eux-mêmes. Car il eſt rare de ſuivre le Fils de Dieu dans cette droiture & cette ſimplicité de cœur, qui tient l'ame toujours ferme dans la vérité, ſans qu'elle s'attache à la terre, & qui la fait vivre dans le monde comme n'y poſſedant rien.

Voici deux hommes qui bien qu'oppoſés de ſentimens & de conduite, nous font voir par leur exemple combien ſouvent on ſe trompe dans la profeſſion que l'on fait de vouloir être diſciple de J. C. Le premier dit hardiment, qu'il *ſuivra partout* le Sauveur. Et le Fils de Dieu lui fait ſentir par ſa réponſe, qu'il étoit un préſomptueux de s'aſſurer ſi légerement ſur ſoi-même, pour faire une choſe qu'il ne pouvoit faire ſans le ſecours de ſa grace. C'étoit un malade qui ne ſe connoiſſoit pas. Les renards avoient des tanieres dans ſon cœur rempli de déguiſement; & les oiſeaux du ciel y avoient leur nid à cauſe de ſon orgueil: mais le Fils de l'homme ne trouvoit point où y repoſer ſa tête, parce qu'il n'y avoit point de ſimplicité ni de foi.

Le ſecond étoit déja du nombre de ſes diſciples, & il veut le ſuivre: mais il s'excuſe de le faire avant que d'avoir rendu les derniers devoirs à ſon pere. C'étoit une choſe louable en elle-même, dit ſaint

Digitized by Google

Chryſoſtome, que la permiſſion qu'il demandoit. Mais J. C. la lui refuſe, parce qu'il y avoit d'autres perſonnes pour enſevelir ſon pere; & que la voix du Seigneur l'appellant à lui, il devoit être fidele à le ſuivre. J. C. ne défend donc pas ces derniers devoirs, dit ſaint Chryſoſtome, comme s'il vouloit nous porter à mépriſer nos parens: mais il a deſſein ſeulement de nous faire concevoir que nous n'avons rien de plus important que l'affaire de notre ſalut. Et lorſqu'il veut préparer ſes ſerviteurs à la prédication de l'Evangile, il n'entend point, dit ſaint Auguſtin, qu'on s'en excuſe par aucun prétexte qui regarde cette piété, qu'il nomme charnelle & temporelle. Il eſt vrai, ajoute-t-il, que c'eſt un des points de la loi de Dieu *d'honorer ſon pere & ſa mere;* & que J. C. en a même reproché le violement aux Juifs. Ce jeune homme prétendoit donc obéir à Dieu, en donnant la ſépulture à ſon pere. Mais ſi le pere doit être honoré, Dieu doit être préferablement obéi; & il faut qu'il ait toujours la préference de notre amour. Je vous appelle à la prédication de mon Evangile, diſoit J. C. à ce jeune homme; & vous m'êtes néceſſaire pour une autre fonction plus importante que celle d'enſevelir votre pere. *Laiſſez aux morts le ſoin d'enſevelir leurs morts.* Votre pere eſt mort, non ſeulement de la vie du corps, mais de la vie de la foi. Laiſſez donc le ſoin à ceux qui ſont infideles & vraiment morts devant Dieu à enſevelir leurs morts. Mais pour vous, ne differez point de vous appliquer à me ſuivre & à annoncer la parole de la vie & le royaume de Dieu.

Auguſt. de verb. Dom. ſer. 7. cap. 2.

Tertull. adverſ. Marcion. lib. 4. cap. 25.

Chryſ. in Matth. hom. 28. Aug. ib. ut ſuprà. Hieron. in hunc locum. Luc. 9. 58.

℣. 23. juſqu'au 28. *Il entra* enſuite *dans la barque étant accompagné de ſes diſciples: & auſſi-tôt il s'éleva*

ſur la mer une ſi grande tempête, que la barque étoit couverte de flots, & lui cependant dormoit. Alors ſes diſciples s'approcherent de lui, & l'éveillerent, en lui diſant : Seigneur, ſauvez-nous, &c.

Ce que nous venons de dire arriva lorſque J. C. étoit ſur le point d'entrer dans la barque, ſur laquelle il devoit paſſer avec ſes diſciples à l'autre bord du lac de Geneſareth pour éviter la grande foule du peuple. La tempête qui s'excita tout d'un coup lorſqu'ils traverſoient ce lac, étoit une choſe naturelle : mais le Fils de Dieu voulut s'en ſervir pour humilier ſes diſciples, au milieu de tous les applaudiſſemens du peuple étonné de tant de merveilles qu'operoit leur divin maître. Ce *ſommeil* de J. C. quoiqu'il fût auſſi naturel, étoit néanmoins l'effet de la volonté de celui qui s'étoit chargé des infirmités de l'homme pour le ſanctifier & le ſauver. Il étoit donc très-important qu'il dormît lorſque la tempête s'excita ; car s'il eût été éveillé, ſes diſciples auroient pu croire que la mer s'étoit enflée malgré lui. Et c'eſt à cauſe qu'il dort que les diſciples conſternés ſe hâtent de l'éveiller, & qu'ils lui diſent, qu'ils alloient périr s'il ne les ſauvoit. Mais pourquoi J. C. les reprend-il *d'avoir peu de foi ;* puiſqu'ils le reconnoiſſent actuellement pour leur Sauveur, lorſqu'ils le prient de les tirer d'un ſi grand péril ? C'eſt qu'il vouloit, dit ſaint Chryſoſtome, leur faire ſentir par ce reproche, que la crainte qui les troubloit ne venoit pas tant du péril où ils ſe trouvoient, que de la foibleſſe de leur foi : car ils témoignoient aſſez qu'ils n'avoient pas de J. C. l'idée qu'ils devoient avoir ; puiſque s'ils l'euſſent véritablement regardé comme un homme qui étoit Dieu, ils l'auroient cru tout-puiſſant pour appaiſer

Chryſ. in Matth. hom. 25.

Digitized by Google

cette tempête ſans qu'ils l'euſſent éveillé. En effet, l'admiration qu'ils font paroître en diſant : *Quel eſt celui-ci à qui les vents & la mer obéiſſent ?* fait bien voir qu'ils jugeoient encore de J. C. d'une maniere bien humaine ; & que le grand nombre de miracles qu'il avoit faits devant leurs yeux n'avoient pu encore les affermir dans la créance de ſa divinité.

Saint Hilaire dit excellemment ſur le ſujet de cette tempête : « Que les Egliſes (ou les ames) au milieu deſquelles le Verbe de Dieu ne veille pas, ſont en grand danger de faire naufrage. Ce n'eſt pas, comme dit ce Saint, que J. C. puiſſe maintenant s'endormir ; mais c'eſt que par notre propre aſſoupiſſement, il eſt comme endormi au dedans de nous. Et cela arrive principalement, ajoute-t-il, afin que dans l'affliction & dans la crainte du péril nous mettions toute notre eſperance en Dieu. Que s'il reprocha à ſes diſciples en cette rencontre leur timidité & leur peu de foi, il a voulu que le ſouvenir perpétuel de ce reproche nous repréſentât, que ceux en qui la foi de J. C. eſt vigilante, ne doivent avoir aucune crainte de tous les ſoulevemens du ſiecle : *Metum ſcilicet motuum ſæcularium, cum quibus Chriſti fides vigilet, nullum eſſe oportere.* « *Hilar. in Matt. can. 8.*

C'eſt encore dans le même ſens que ſaint Auguſtin diſoit à ſon peuple ces belles paroles : « Nous navigeons pendant cette vie, comme ſur une eſpece de lac : les vents & les tempêtes ne manquent point de venir nous y attaquer ; & notre vaiſſeau eſt preſque rempli par les flots des continuelles tentations de ce ſiecle. D'où cela arrive-t-il, ſinon de ce que J. C. eſt endormi ? Si J. C. ne dormoit pas dans votre ame, vous ne ſeriez pas agités par « *Aug. in Pſal. 25. in fin. præfat. enar. 2.*

» ces tempêtes ; mais vous jouiriez d'une grande tran-
» quillité, JESUS veillant avec vous. Or quand eſt-ce
» que JESUS eſt endormi, ſinon lorſque votre foi
» touchant JESUS eſt aſſoupie ? Vous conſiderez d'une
» part les méchans dans la proſperité ; & de l'autre
» les bons dans l'adverſité. C'eſt-là une tentation,
» & comme un flot qui s'éleve pour remplir votre
» vaiſſeau ; & vous dites en vous-mêmes : O Dieu,
» eſt-ce donc là votre juſtice, que les méchans ſoient
» heureux, & que les bons ſoient dans la douleur ?
» Mais Dieu vous répond en même-temps : Eſt-ce
» donc là votre foi ? eſt-ce là ce que je vous ai pro-
» mis ? eſt-ce pour cela que vous avez été fait Chré-
» tien, afin d'être heureux dans ce ſiecle & d'être
» enſuite tourmenté éternellement dans l'enfer ?
» C'eſt donc parce que JESUS eſt endormi & votre
» foi aſſoupie, que ces tempêtes troublent votre
» paix. Réveillez JESUS ; & dites-lui que vous pé-
» riſſez. Alors votre foi ſe réveillera dans votre cœur ;
» & avec le ſecours de ſa grace, vous commencerez
» à conſiderer la fragilité des biens périſſables qui
» ſont donnés préſentement aux méchans, & l'é-
» ternité des biens qui vous ſont promis. Ainſi J. C.
» étant réveillé & votre foi excitée, cette tempête n'é-
» branlera plus votre cœur parce que votre foi de-
» viendra victorieuſe des vents & des flots.

Tertull. de Bapt. caſ. 12.

Tertullien dit, que la barque dans laquelle le Sauveur monta, étoit la figure de l'Egliſe, qui eſt agitée dans le ſiecle, comme en une mer, par les flots des tentations & des perſécutions ; Que le Seigneur eſt comme endormi, à cauſe de la patience qu'il fait paroître dans le temps de cette vie ; mais que dans la fin des temps étant comme réveillé par les prieres des Saints, il arrêtera la fureur du ſiecle,

ſiecle, & rendra le calme à ſes ſerviteurs.

℣. 28. juſqu'à la fin du chap. JESUS *étant paſſé à l'autre bord au pays des Geraſeniens, deux poſſedés, qui étoient ſi furieux que perſonne n'oſoit paſſer par ce chemin-là, ſortirent des ſepulcres, & vinrent au-devant de lui en criant :* JESUS *Fils de Dieu, qu'y a-t-il entre vous & nous ? &c.*

Pendant que le peuple & les diſciples mêmes de J. C. le regardoient comme un homme, en ſe demandant : *Qui eſt celui-ci ?* les démons publient eux-mêmes qu'il eſt *Dieu* : & ceux à qui le miracle d'une tempête calmée ſi miraculeuſement n'avoit pu faire découvrir ſa divinité, apprennent par la confeſſion forcée de ces eſprits ennemis de la gloire de ſon nom, qu'il eſt lui-même *le Fils de Dieu.* L'endroit où JESUS aborda ſe nommoit le pays des *Geraſeniens*, du nom de la ville de *Geraſa*, ou le pays des *Gadareniens* du nom de la ville de *Gadara* ; car ces deux villes, qui n'étoient pas éloignées l'une de l'autre, donnoient indifféremment leur nom au même pays. Saint Matthieu parle ici de deux poſſedés qui vinrent trouver J. C. quoique ſaint Marc & ſaint Luc ne parlent que d'un. Mais la raiſon eſt, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que celui dont ces deux Evangéliſtes ſe ſont contenté de parler, étoit poſſedé d'une maniere plus violente ; ou même, ſelon ſaint Auguſtin, que c'étoit une perſonne plus connue dans tout le pays. Il eſt marqué, qu'ils *ſortirent des ſepulcres*, parce que c'étoit en ces lieux abandonnés qu'ils habitoient. Et l'on comprend aiſément comment ils pouvoient y habiter, lorſqu'on ſe ſouvient du ſepulcre de J. C. qui étoit un lieu taillé dans le roc, où les Apôtres ſaint Pierre & ſaint Jean entrerent après

Chryſ. in Matth. hom. 29.

Marc. 5. 1. Luc. 8. 27.

Chryſoſt. ut ſuprà.

Aug. de conſenſ. Evangel. l. 2. c. 24.

Matth. 27. 6. Joan. 20. 6. 8.

la réſurrection. Les ſepulcres étoient donc comme des cavernes où l'on pouvoit ſe retirer. Et les démons obligeoient ces poſſedés d'y demeurer comme en un lieu plein d'horreur ; voulant inſpirer aux hommes cette erreur très-pernicieuſe, comme l'appelle ſaint Chryſoſtome, que les ames après être ſéparées de leur corps devenoient démons. Car ç'a été une opinion ſoutenue par des Philoſophes & des hérétiques, ainſi qu'il paroît par le témoignage des ſaints Peres.

Chryſoſt. ut ſuprà. Auguſt. de civit. Dei. l. 9. c. 11. & hæreſ. Hieron. ep. 59. ad Avit.

Ces deux poſſedés ayant donc ſenti la préſence du Fils de Dieu, ſortirent de leurs ſepulcres & vinrent au-devant de lui en criant : JESUS *Fils de Dieu, qu'y a-t-il entre vous & nous ?* Rien ne prouve davantage la foibleſſe des démons, que de voir ceux qui briſoient les chaînes dont on vouloit les lier, & qui étoient ſi furieux que perſonne n'oſoit paſſer par ce lieu, venir d'eux-mêmes trouver le Sauveur, & reconnoître ſa toute-puiſſance. Il ne faut pas néanmoins, dit ſaint Jerôme, regarder cette confeſſion publique qu'ils font touchant la divinité de J. C. comme quelque choſe de méritoire & digne de récompenſe. C'étoit malgré eux qu'ils étoient contraints d'atteſter ſon pouvoir ſuprême, dont ils ſentoient les effets terribles, & qu'ils redoutoient encore plus pour l'avenir : car ils étoient comme des eſclaves fugitifs, qui après beaucoup de temps, revoyant leur maître qu'ils ont quitté, ne ſongent qu'à le prier de les épargner pour le châtiment qu'ils ont mérité. Ainſi, continue ce Pere, les démons voyant tout d'un coup le Fils de Dieu converſer parmi les hommes, crurent qu'il étoit venu pour les juger. Et ſa préſence devenoit pour eux un nouveau tourment, quoique

Hieron. in hunc locum.

la penſée qu'ils avoient du Fils de Dieu, étoit plutôt un ſoupçon, qu'une claire connoiſſance. Car, comme dit ſaint Auguſtin, il ne ſe faiſoit connoître à eux qu'autant qu'il vouloit; & il le vouloit autant qu'il étoit beſoin pour accomplir les deſſeins de ſa ſageſſe. Or il ſe faiſoit connoître aux démons, non ſelon qu'il eſt la vie éternelle & la lumiere immuable qui éclaire l'ame des juſtes, mais par quelques ſignes temporels de ſa puiſſance, qui pouvoient être plutôt apperçus par l'intelligence ſpirituelle des eſprits malins, que par la foible lumiere des hommes. Lors donc qu'il jugeoit devoir ſupprimer un peu ces ſignes viſibles, & ſe cacher davantage, le prince même des démons entroit auſſi-tôt en doute ſur ſon ſujet; comme il le fit voir lorſqu'il le tenta, pour connoître s'il étoit le CHRIST.

Auguſt. de civit. Dei. l. 9. c. 21.

Comme la préſence du Fils de Dieu, & l'ordre qu'il leur donnoit de ſortir de ces poſſedés, ſelon que le dit ſaint Luc, les tourmentoit véritablement, ils ſe plaignirent à lui de ce qu'il venoit *les tourmenter avant le temps*; c'eſt-à-dire, avant ce jour de la fin du monde, où ils devoient être, ſelon l'expreſſion de ſaint Auguſtin, punis par une éternelle damnation avec tous les hommes qu'ils auront aſſociés à leur malheur.

Luc. 8. 29. 31.

Auguſt. de civit. Dei. lib. 8. c. 23.

On eſt ſurpris d'entendre parler de ce *grand troupeau de pourceaux*, parmi un peuple à qui il étoit défendu par la loi de Dieu d'en manger. Mais les Interpretes remarquent fort bien, qu'il n'étoit pas défendu aux Juifs d'en nourrir, ſoit pour les vendre aux peuples voiſins, & aux Romains mêmes qui commandoient dans le pays, ſoit pour s'en ſervir à d'autres uſages que pour les manger. Ce

qui doit donc ſurprendre ici davantage, eſt la demande que les démons font à J. C. de leur permettre d'entrer dans le corps de ces pourceaux, s'il les chaſſoit de ces poſſedés, & la permiſſion qu'il veut bien leur en donner. Saint Chryſoſtome en rapporte pluſieurs raiſons, & il dit d'abord que ce n'étoit point pour ſe rendre à leur priere, ni pour leur faire une grace, mais pour nous donner des inſtructions très-importantes. Il vouloit donc premierement nous faire comprendre de quelle fureur le démon étoit tranſporté contre les hommes. Secondement, il nous apprenoit qu'il n'y avoit rien de plus foible que cette rage du démon, puiſqu'il n'avoit pas le pouvoir d'entrer même dans des pourceaux, s'il n'en recevoit la permiſſion; & qu'ainſi un vrai Chrétien qui craint J. C. ſe rend redoutable à tout l'enfer. Enfin il nous aſſuroit par cet exemple, que la malice des démons étant liée par la puiſſance de Dieu, n'avoit fait ſouffrir à ces poſſedés qu'une partie de ce qu'ils auroient voulu, & que s'il avoit été en leur pouvoir, ils auroient traité ces deux hommes beaucoup plus cruellement encore que les pourceaux qu'ils firent précipiter dans la mer. Que ſi l'on s'étonne de ce qu'ils demanderent à faire mourir ces pourceaux, l'on doit s'étonner beaucoup davantage de ce qu'ils demandent tous les jours à faire mourir des hommes, en leur ôtant, non la vie du corps, mais la vie de l'ame. *Satan vous a demandé*, diſoit autrefois J. C. même à ſaint Pierre, *pour vous cribler comme on crible le froment. Mais j'ai prié pour vous, afin que votre foi ne défaille point.* Le démon a été, dit le Sauveur, homicide dès le commencement. Il aime à tuer les corps & les ames, mais encore plus les ames que

Chryſ. in hunc loc.

Luc. 22. 31.

les corps. Il aime à faire du mal aux hommes en quelque maniere que ce ſoit. Et il y en a parmi les hommes qu'il remplit de cet eſprit de malice, qui les porte à être ſans ceſſe comme des ſatans envers leurs freres, en leur dreſſant mille pieges pour les perdre. Mais la raiſon principale pour laquelle ces démons voulurent entrer dans ces bêtes, étoit ſans doute afin que ceux à qui elles appartenoient fuſſent conſternés par la perte de leurs troupeaux, & moins diſpoſés à recevoir J. C. *Joan. 8, 24.*

Ces pourceaux où entrerent les démons, après que le Fils de Dieu les eut chaſſés des hommes qu'ils poſſedoient, peuvent figurer, ſelon ſaint Hilaire, ceux dont le démon s'eſt rendu maître, & qu'il pouſſe enſuite avec impétuoſité dans le gouffre de toutes les paſſions du ſiecle, comme en un abîme où ils ſe précipitent miſerablement : *In cupiditatem ſcilicet ſæcularium, dæmonum præcipitatur inſtinctu.* La miſericorde dont Dieu uſe envers les uns, augmente encore la rage des démons contre les autres : & plus il exerce ſa bonté envers ceux qu'il retire de l'eſclavage du démon, plus le démon exerce ſa cruauté envers ceux, qui ſemblables à des pourceaux, ne trouvent leur joie que dans les ſales voluptés qu'il leur inſpire. Il eſt marqué que *ceux qui avoient la garde de ces troupeaux s'enfuirent*, & que toute la ville de Geraſa *ſortit au-devant de* J. C. *pour le prier de ſe retirer de leur pays.* Ainſi au-lieu qu'ils devoient, dit ſaint Chryſoſtome, adorer JESUS & admirer ſa toute-puiſſance, ils ſont ſi aveugles qu'ils rejettent leur Sauveur, & qu'ils refuſent de recevoir la grace de l'Evangile. Il eſt vrai que ſaint Jerôme attribue à un ſentiment d'humilité la priere qu'ils lui font de ſe retirer, comme *Hilarius in Matt. can. 8.* *Chryſoſt. in Matt. hom. 29.*

ſe jugeant indignes de ſa préſence : mais il ſemble que la crainte de quelque autre perte en fut la vraie cauſe. Et la mort de quelques beſtiaux dont ils tiroient du profit, parut faire une plus fort impreſſion ſur leur cœur, que le miracle de la guériſon de deux poſſedés ſi connus dans tout le pays. Etrange image de ce qui arrive encore tous les jours, quand on préfere à J. C. les choſes mêmes les plus indignes de lui être comparées ! On s'attache très-ſouvent à des pourceaux, ou pour mieux dire, on reſſemble à des pourceaux qui ſe vautrent dans la boue, lorſqu'on s'abandonne aux voluptés de la chair ; & on ne craint pas de prier celui qui eſt le Sauveur, de s'éloigner, parce qu'on ne peut ſouffrir qu'il nous prive de ces indignes objets de notre ſenſualité. O aveuglement inconcevable ! O châtiment très-funeſte dont on ſe punit ſoi-même ! JESUS ſe retire de ces peuples ſans faire de réſiſtance : & cette retraite de JESUS tout-puiſſant pour ſauver leurs ames s'ils avoient connu le bonheur de ſa viſite, les rendit plus miſerables devant Dieu, que ces poſſedés qu'il venoit de délivrer ne l'avoient paru devant leurs yeux. Ils éloignent d'eux l'auteur de la vie & du ſalut : & en s'éloignant de lui, ils deviennent plus eſclaves que jamais de ces démons dont ils craignoient les ravages.

CHAPITRE IX.

1. ET aſcendens in naviculam, tranſfretavit, & venit in civitatem ſuam.

2. Et ecce offerebant ei paralyticum jacentem in lecto. Et videns Jeſus fidem illorum, dixit paralytico: Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua.

3. Et ecce quidam de Scribis dixerunt intra ſe: Hic blaſphemat.

4. Et cùm vidiſſet Jeſus cogitationes eorum, dixit: Ut quid cogitatis mala in cordibus veſtris?

5. Quid eſt facilius dicere, Dimittuntur tibi peccata tua; an dicere, Surge & ambula?

6. Ut autem ſciatis, quia filius hominis habet poteſtatem in terra dimittendi peccata, tunc ait paralytico: Surge, tolle lectum tuum, &

1. † JESUS étant monté dans une marque, repaſſa *le lac*, & vint en ſa ville ℣. † XVIII. Diman. après la Pentec.

2. Et comme on lui eut préſenté un paralytique couché dans un lit, JESUS voyant leur foi, dit à ce paralytique: Mon fils, ayez confiance, vos pechés vous ſont remis.

3. Auſſi-tôt quelques-uns des Scribes dirent en eux-mêmes: Cet homme blaſphême.

4. Mais JESUS ayant connu ce qu'ils penſoient, leur dit: ℣ Pourquoi avez-vous de mauvaiſes penſées dans vos cœurs?

5. Lequel eſt le plus aiſé, *ou* de dire, Vos pechés vous ſont remis; ou de dire, Levez-vous, & marchez?

6. Or afin que vous ſçachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir ſur la terre de remettre les pechés: Levez-vous, dit-il alors au paralytique,

℣. Capharnaüm, qu'il avoit priſe pour ſa demeure ordinaire.
℣. 4. *lettr.* Pourquoi penſez-vous du mal en vos cœurs?

empottez votre lit, & vous en allez en votre maiſon.

vade in domum tuam.

7. Il ſe leva *auſſi-tôt*, & s'en alla en ſa maiſon.

7. Et ſurrexit, & abiit in domum ſuam.

8. Et le peuple voyant *ce miracle* fut rempli ‖ de crainte, & rendit gloire à Dieu, de ce qu'il avoit donné une telle puiſſance aux hommes ¶.

8. Videntes autem turbæ timuerunt, & glorificaverunt Deum, qui dedit poteſtatem talem hominibus.

Matth. 2. 14. *Luc.* 5. 27. † Saint Matthieu.

9. † JESUS paſſant de ce lieu, vit un homme aſſis au bureau des impôts, nommé Matthieu, auquel il dit : Suivez-moi. Et lui auſſi-tôt ſe leva, & le ſuivit.

9. Et cùm tranſiret inde Jeſus, vidit hominem ſedentem in telonio, Matthæum nomine. Et ait illi : Sequere me. Et ſurgens, ſecutus eſt eum.

10. Et JESUS étant à table dans la maiſon *de cet homme*, il y vint beaucoup de Publicains & de ‖ gens de mauvaiſe vie, qui s'y mirent avec JESUS & ſes diſciples.

10. Et factum eſt diſcumbente eo in domo, ecce multi publicani & peccatores venientes, diſcumbebant cum Jeſu & diſcipulis ejus.

11. Ce que les Phariſiens ayant vu, ils dirent à ſes diſciples : Pourquoi votre maître mange-t-il avec des Publicains & des gens de mauvaiſe vie ?

11. Et videntes Phariſæi, dicebant diſcipulis ejus : Quare cum publicanis & peccatoribus manducat magiſter veſter ?

12. Mais JESUS les ayant entendus, leur dit : Ce ne ſont pas les ſains, mais les malades, qui ont beſoin de médecin.

12. At Jeſus audiens, ait : Non eſt opus valentibus medicus, ſed malè habentibus.

13. C'eſt pourquoi allez, & apprenez ce que veut dire

13. Euntes autem diſcite quid eſt : Miſe-

‖. 8. *gr.* d'admiration.

‖. 10. *lettr.* pecheurs.

ricordiam volo, & non sacrificium. Non enim veni vocare justos, sed peccatores.

cette parole : // J'aime mieux la miſericorde que le ſacrifice. Car je ne ſuis pas venu appeller les juſtes, mais les pecheurs //.

Oſ. 6. 6. Infrà 12. 2. 1. Tim. 2. 15.

14. Tunc acceſſerunt ad eum diſcipuli Joannis, dicentes : Quare nos & Phariſæi jejunamus frequenter, diſcipuli autem tui non jejunant ?

14. Alors les diſciples de Jean le vinrent trouver, & lui dirent : Pourquoi les Phariſiens & nous jeûnons-nous ſouvent, & que vos diſciples ne jeûnent point ?

Marc. 2. 18. Luc. 5. 33.

15. Et ait illis Jeſus : Numquid poſſunt filii ſponſi lugere quandiu cum illis eſt ſponſus ? Venient autem dies cùm auferetur ab eis ſponſus : & tunc jejunabunt.

15. JESUS leur répondit : // Les amis de l'époux peuvent-ils être dans la triſteſſe & dans le deuil pendant que l'époux eſt avec eux ? Mais il viendra un temps que l'époux leur ſera ôté : & alors ils jeûneront.

16. Nemo autem immittit commiſſuram panni rudis in veſtimentum vetus : tollit enim plenitudinem ejus à veſtimento, & pejor ſciſſura fit.

16. Perſonne ne met une piece de drap // neuf à un vieux vêtement ; // autrement le neuf emporteroit une partie du vieux, & le déchireroit encore davantage.

17. Neque mittunt vinum novum in utres veteres, alioquin rum-

17. Et on ne met point non plus du vin nouveau dans de vieux // vaiſſeaux ; parce que

℣. 13. *lettr.* je veux la miſericorde, & non pas le ſacrifice.

Ibid. *gr.* à la pénitence.

℣. 15. *lettr.* les enfans de l'époux. *gr.* les enfans de la chambre de l'époux. *i. e.* les amis, ou les compagnons de l'époux : maniere de parler hébraïque, comme l'on dit : Filius pacis, *pro*, amicus pacis. *Eſtius.*

℣. 16. *gr.* qui n'a pas encore été foulé.

Ibid. *lettr.* car il emporte du vêtement ce qui a été mis pour remplir.

℣. 17. *lettr.* outres, *vaiſſeaux de cuir.*

Digitized by Google

si on le fait, les vaisseaux se rompent, le vin se répand, & les vaisseaux sont perdus: mais on met le vin nouveau dans des vaisseaux neufs; & ainsi le vin & les vaisseaux se conservent.

puntur utres, & vinum effunditur, & utres pereunt. Sed vinum novum in utres novos mittunt, & ambo conservantur.

Marc. 5. 22. *Luc.* 8. 41. † XXIII. Dimanche après la Pentec.

18. † Lorsqu'il leur disoit ceci, un chef *de Synagogue* s'approcha de lui, & l'adoroit, en lui disant: Seigneur, ma fille est morte présentement; mais venez lui imposer les mains, & elle vivra.

18 Hæc illo loquente ad eos, ecce Princeps unus accessit, & adorabat eum, dicens: Domine, filia mea modò defuncta est; sed veni, impone manum tuam super eam, & vivet.

19 Alors JESUS se levant, le suivit avec ses disciples.

19. Et surgens Jesus, sequebatur eum, & discipuli ejus.

Marc. 5. 25. *Luc.* 8. 43.

20. En même-temps une femme, qui depuis douze ans étoit affligée d'une perte de sang, s'approcha *de lui* par derriere, & toucha la frange *qui étoit au-bas* de son vêtement,

20. Et ecce mulier, quæ sanguinis fluxum patiebatur duodecim annis, accessit retrò, & tetigit fimbriam vestimenti ejus.

21. car elle disoit en elle-même: Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai guérie.

21. Dicebat enim intra se: Si tetigero tantùm vestimentum ejus, salva ero.

22. JESUS se retournant alors, & la voyant, lui dit: Ma fille, ayez confiance, votre foi vous a guérie. Et cette femme fut guérie à la même heure.

22. At Jesus conversus, & videns eam, dixit: Confide, filia, fides tua te salvam fecit. Et salva facta est mulier ex illa hora.

Digitized by Google

23. Et cùm veniſſet Jeſus in domum principis, & vidiſſet tibicines & turbam tumultuantem, dicebat :

23. Lorſque JESUS ſut arrivé en la maiſon du chef *de Synagogue*, voyant les joueurs de flute, & une troupe de perſonnes qui faiſoient grand bruit, il leur dit :

24. Recedite ; non eſt enim mortua puella, ſed dormit. Et deridebant eum.

24. Retirez-vous ; car cette fille n'eſt pas morte, mais elle n'eſt qu'endormie. Et ils ſe moquoient de lui.

25. Et cùm ejecta eſſet turba, intravit, & tenuit manum ejus ; & ſurrexit puella.

25. Après donc qu'on eut fait ſortir tout ce monde, il entra, & lui prit la main, & cette petite fille ſe leva :

26. Et exiit fama hæc in univerſam terram illam.

26. & le bruit s'en répandit dans tout le pays ¶.

27. Et tranſeunte inde Jeſu, ſecuti ſunt eum duo cæci, clamantes, & dicentes : Miſerere noſtri, fili David.

27. Comme JESUS ſortoit de ce lieu, deux aveugles le ſuivirent, en criant & en diſant : Fils de David, ayez pitié de nous.

28. Cùm autem veniſſet domum, acceſſerunt ad eum cæci. Et dicit eis Jeſus : Creditis quia hoc poſſum facere vobis ? Dicunt ei : Utique, Domine.

28. Et lorſqu'il fut venu en la maiſon, ces aveugles s'approcherent de lui. Et JESUS leur dit : Croyez-vous que je puiſſe faire ce *que vous me demandez* ? Ils lui répondirent : Oui, Seigneur.

29. Tunc tetigit oculos eorum, dicens : Secundùm fidem veſtram fiat vobis.

29. Alors il toucha leurs yeux, en diſant : qu'il vous ſoit fait ſelon votre foi.

30. Et aperti ſunt oculi eorum ; & com-

30. Auſſi-tôt leurs yeux furent ouverts. Et JESUS leur

défendit fortement d'en parler, en *leur* disant, Prenez bien garde que qui que ce soit ne le sçache.

minatus est illi Jesus, dicens : Videte ne quis sciat.

31. Mais eux s'en étant allés répandirent sa réputation dans tout ce pays-là.

31. Illi autem exeuntes, diffamaverunt eum in tota terra illa.

Infrà 12. 22. Luc. 11. 14.

32. Après qu'ils furent sortis, on lui présenta un homme muet possédé du démon.

32. Egressis autem illis, ecce obtulerunt ei hominem mutum, dæmonium habentem.

33. Le démon ayant été chassé, le muet parla, & le peuple en fut dans l'admiration, & ils disoient : On n'a jamais rien vu de semblable en Israel.

33. Et ejecto dæmonio, locutus est mutus ; & miratæ sunt turbæ, dicentes : Nunquam apparuit sic in Israel.

34. Mais les Pharisiens disoient *au-contraire :* Il chasse les démons par le prince des démons.

34. Pharisæi autem dicebant : In principe dæmoniorum ejecit dæmones.

Matt. 4. 6.

35. Or JESUS allant de tous côtés dans les villes & dans les villages, enseignoit dans leurs synagogues, & prêchoit l'Evangile du royaume, guérissant toutes les langueurs & toutes les maladies ||.

35. Et circuibat Jesus omnes civitates, & castella, docens in synagogis eorum, & prædicans Evangelium regni, & curans omnem languorem, & omnem infirmitatem.

36. Et voyant tous ces peuples, il en eut compassion ; parce qu'ils étoient accablés de maux, & couchés *çà & là*, comme des brebis qui n'ont point de pasteur.

36. Videns autem turbas, misertus est eis : quia erant vexati, & jacentes sicut oves non habentes pastorem.

|| 35. gr. *aj.* parmi le peuple.

Digitized by Google

37. Tunc dicit discipulis suis : Messis quidem multa, operarii autem pauci.

38. Rogate ergo dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.

37. Alors il dit à ses disciples : La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers. *Luc.* 10. 2.

38. Priez donc le maître de la moisson // qu'il envoye des ouvriers en sa moisson.

ỳ. 38. afin qu'il pousse & fasse aller, *extrudat.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

ỳ. 1. jusqu'au 9. *JEsus étant monté dans une barque, repassa le lac, & vint en sa ville. Et comme on lui eut présenté un paralytique couché dans un lit, Jesus voyant leur foi, dit à ce paralytique : Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis, &c.*

J. C. avoit passé le lac de Génésareth, pour aborder au pays des Géraséniens; mais comme l'attache qu'avoient ces peuples à leurs intérêts temporels leur avoit fait rejetter la prédication de l'Evangile, il les quitte pour retourner au même lieu d'où il venoit. Il repasse donc ce lac de nouveau, & *vient en sa ville ;* c'est-à-dire, non à Bethléem où il étoit né, ni à Nazareth où il avoit été élevé, mais à Capharnaüm, que l'Evangeliste nomme la ville de J. C. parce qu'il y demeuroit alors ordinairement. Saint Matthieu ne dit ici autre chose, sinon *qu'on lui présenta un paralytique couché dans son lit.* Mais les autres Evangelistes ont marqué de plus cette circonstance, que ceux qui portoient ce paralytique ne purent d'abord appro-

Chrysost. in Matt. hom. 33. *Marc.* 2. 3.

Marc. 2. 2. *Luc.* 5. 18.

cher de J. C. à cauſe de la grande foule de perſonnes qui rempliſſoient la maiſon où il étoit, & qui l'écoutoient parler ; qu'ainſi ils monterent ſur le toit de cette maiſon, le découvrirent, & deſcendirent devant le Sauveur par l'ouverture qu'ils avoient faite, le lit où étoit couché le malade. C'étoit une foi bien vive qui leur inſpira un moyen ſi extraordinaire. Auſſi il eſt dit que JESUS *vit leur foi*, c'eſt-à-dire, ſelon l'explication de S. Chryſoſtome, la foi de ceux qui avoient deſcendu le paralytique par le haut du toit, & celle auſſi du paralytique, qui n'eût pas ſouffert qu'on le deſcendît de cette ſorte, s'il n'eût eſperé très-fortement ſa guériſon. Ce fut donc à cette foi qu'il eut égard, ſelon l'Evangile, lorſqu'il dit à ce malade : *Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous ſont remis.* Il commence, dit le même Saint, par un miracle inviſible, & guérit avec l'autorité d'un Dieu ſon ame malade en remettant ſes péchés : ce qui étoit ſans comparaiſon le plus important. Mais lorſque les Juifs aveuglés par leur malice, l'accuſent d'avoir blaſphémé, ils donnent lieu malgré eux à la ſuite du miracle. Celui à la providence duquel tous les obſtacles humains ſervent de moyens pour exécuter ſes volontés, fit ſervir effectivement leur envie même à rendre ce miracle plus éclatant. Quelle humilité, s'écrie ſaint Jerôme, & quelle admirable bonté, d'appeller ſon *fils*, un miſérable abandonné & mépriſé, un homme impotent de tous ſes membres, que les Prêtres ne daignoient pas ſeulement toucher. *Ayez confiance*, lui dit J. C. Et pourquoi, Seigneur ? Parce que *vos péchés vous ſont remis.* Mais quelle aſſurance puis-je en avoir ? Il n'en pouvoit demander une plus grande, que de

Hieron. in hunc locum.

Digitized by Google

l'entendre de la bouche de Dieu même. Mais qui l'assuroit que c'étoit Dieu véritablement qui lui parloit ? Il ne pouvoit l'être davantage que de se voir tout-d'un-coup guéri miraculeusement de sa paralysie corporelle, par celui-là même qui l'assuroit que son ame étoit guérie par la rémission de ses péchés.

Comme les Docteurs de la loi ne prenoient le Fils de Dieu que pour un homme, & qu'ils sçavoient qu'il n'appartenoit qu'à Dieu d'effacer les iniquités du peuple, ils l'accuserent aussi-tôt de *blasphême*, n'osant néanmoins le dire tout haut, & se contentant de *le penser*. Mais le Seigneur qui connoissoit leurs pensées les plus secrettes, leur fit juger, dit saint Jerôme, qu'il étoit Dieu, par cette connoissance même qu'il avoit du secret des cœurs ; & il leur tint en quelque façon ce discours : Je puis remettre les péchés des hommes par un effet de cette même vertu par laquelle je pénétre dans le fond de vos pensées. Jugez donc vous-mêmes par ce que vous éprouvez au-dedans de vous, de l'effet que ma parole a produit dans ce paralytique. Ainsi J. C. répondant, comme dit saint Chrysostome, à leur pensée, il leur prouve qu'il étoit Dieu, puisqu'il connoissoit à nud leurs cœurs qui ne pouvoient être connus que de Dieu seul. *Id. ibid. Chrysost. ibid. ut supra.*

La demande qu'il leur fait ensuite en ces termes : *Lequel est le plus aisé*, ou *de dire*, *Vos péchés vous sont remis ; ou de dire*, *Levez-vous*, *& marchez ?* s'explique ainsi par le même Saint. Lequel des deux vous paroît le plus facile, ou de raffermir le corps d'un paralytique, ou de remettre les péchés de l'ame ? N'est-il pas vrai qu'il est plus aisé de

Digitized by Google

guérir un paralytique ; puiſqu'autant que l'ame eſt élevée au-deſſus du corps, autant ſes maladies ſont grandes & plus difficiles à guérir ? Néanmoins parce que la guériſon de l'ame eſt cachée, & qu'au contraire celle du corps eſt viſible, je veux vous faire connoître la vérité de celle qui ne peut être viſible à vos yeux, par celle qui bien que moindre vous eſt plus ſenſible. Au moment qu'il a parlé, il commande au paralytique de *ſe lever ;* & pour marque plus certaine de ſa guériſon parfaite, *d'emporter* même *ſon lit* avec lui *en retournant en ſa maiſon.* Car il l'engageoit par là à rendre publique ſa guériſon par-tout où ſa maladie avoit été ſi connue, afin de confondre davantage la jalouſie de ſes ennemis. » Il y a, dit ſaint Jerôme, une » grande difference entre dire & faire, celui-là ſeul » qui avoit remis les péchés au paralytique ſçavoit » qu'ils étoient véritablement remis. Mais quand » J. C. dit à ce malade, *Levez-vous, & marchez ;* c'é- » toit une choſe dont la vérité pouvoit être égale- » ment connue, & de celui qui ſe leva lorſqu'on le » lui dit, & de ceux qui le virent ſe lever dans l'in- » ſtant que J. C. le lui commanda. Le Sauveur fait » donc un miracle viſible dans le corps de ce mala- » de, pour prouver un autre miracle inviſible qu'il » avoit fait dans ſon ame. Le Saint-Eſprit a voulu » auſſi nous faire comprendre que les maladies cor- » porelles ſont ſouvent la punition des péchés des » hommes. Et c'eſt peut-être pour cette raiſon que » le Fils de Dieu a commencé par remettre les pé- » chés du parlytique, afin que les cauſes de ſa ma- » ladie étant ôtées, la ſanté lui fût enſuite rendue. »

La concluſion d'un événement ſi miraculeux fut que ces peuples *rendirent gloire à Dieu de ce qu'il*

avoit

Digitized by Google

avoit donné une telle puiſſance aux hommes. Après donc un ſi grand miracle, s'écrie ſaint Chryſoſtome, ils ne regardent J. C. que comme *un homme.* La chair dont il s'étoit revêtu les empêche de le regarder comme un Homme-Dieu. Et l'on peut dire qu'ils perdent le fruit principal, qui les obligeoit de retirer des effets divins de ſa puiſſance : car ils auroient dû lorſqu'il s'attribuoit le pouvoir de remettre les péchés en même-temps qu'il guériſſoit par ſa parole un paralytique, en conclure qu'il n'étoit pas ſeulement *un homme rempli de la puiſſance de Dieu*, mais qu'il étoit Dieu lui-même. Cependant il ne leur reproche point une ſi grande ſtupidité, mais il ſe contente de les exciter de plus en plus par ſes miracles, pour les conduire peu à peu juſqu'à la connoiſſance de ſa divinité.

℣. 9. juſqu'au 14. *Jeſus paſſant de ce lieu vit un homme aſſis au bureau des impôts, nommé Matthieu, auquel il dit, Suivez-moi : & lui auſſi-tôt ſe leva, & le ſuivit. Et Jeſus étant à table dans la maiſon* de cet homme, *il y vint beaucoup de Publicains & de gens de mauvaiſe vie, &c.*

JESUS *paſſant de ce lieu* où il venoit de guérir le paralytique, pour retourner vers la mer, comme ſaint Marc le témoigne, *vit* non-ſeulement des yeux du corps, mais de ceux de ſa divine miſéricorde, *un homme nommé Matthieu*, & dont le ſurnom, ſelon les autres Evangeliſtes, étoit *Levi.* Saint Jerôme nous fait remarquer que ce premier nom de Matthieu étoit moins honorable que cet autre de Lévi ; & que c'eſt pour cette raiſon que ſaint Marc & ſaint Luc ne l'ont point nommé de ce premier, ſous lequel il avoit été plus connu dans l'exercice d'une charge très-odieuſe au peu-

Marc. 2. 13. 14. Luc. 5. 29.

Hieron. in hunc locum.

ple Juif : mais ſaint Matthieu au contraire *s'accuſant tout le premier*, comme celui dont parle le Sage, & ne craignant point de *déclarer ſon péché pour pouvoir être juſtifié*, ſelon la parole du Prophete, ſe nomme lui-même & Matthieu & Publicain, pour nous faire voir, dit ſaint Jerôme, que nul pécheur ne doit déſeſperer de ſon ſalut, pourvu qu'il ſe convertiſſe ; puiſque lui-même, de Publicain qu'il étoit, fut changé tout-d'un-coup en un Apôtre. Porphyre & Julien l'Apoſtat, deux des plus grands ennemis de notre Religion, ont accuſé en ceci ou d'ignorance ou de menſonge les ſaints Evangeliſtes : ou ils ont au moins attribué une très-grande folie à ceux qui ſuivoient ainſi tout-d'un-coup notre Sauveur ; comme s'ils avoient été des animaux ſans raiſon qui ſuivoient le premier homme qui les appelloit. Mais ſaint Jerôme les convainc eux-mêmes d'extravagance dans cette accuſation : car il dit premierement, qu'on ne peut douter que les Apôtres avant que de croire, n'ayent été témoins de tant de miracles qui préecederent leur vocation. Et il témoigne en ſecond lieu, qu'un éclat & une certaine majeſté qui ſortoit du fond de la divinité cachée, & qui paroiſſoit même au-dehors ſur le viſage de J. C. pouvoit attirer à lui dès le premier aſpect ceux qui le voyoient : car ſi, comme il dit encore, l'aimant & l'ambre ont la vertu d'attirer le fer & la paille, & de les unir à eux ; combien le Seigneur de toutes les créatures pouvoit-il plutôt attirer à lui ceux qu'il vouloit ? Mais ajoutons que l'aimant divin qui attiroit les Apôtres & les attachoit à J. C. étoit proprement la grace intérieure qu'il répandoit dans leurs cœurs au moment même qu'il les

Proverb. 18. 17. *Iſai.* 43. 26.

Digitized by Google

appelloit. Et c'eſt auſſi ce que ſaint Jerôme entend lorſqu'il dit, que le Sauveur attiroit à lui ceux qu'il vouloit : *Ad ſe trahere poterat, quos volebat.* Car combien y en avoit-il qui voyoient les miracles de J. C. & qui ne ſe convertiſſoient pas ?

Mais ſaint Matthieu voulant ſans doute nous faire eſtimer davantage le prix de ſa divine vocation, nous fait remarquer lui-même qu'étant *Publicain*, c'eſt-à-dire, occupé à lever des impôts publics que les Romains retiroient des Juifs, il *etoit* actuellement *aſſis alors au bureau de ces impôts* : car une telle circonſtance n'eſt pas inutile pour faire voir que le moment où le Sauveur l'appelle paroiſſoit moins favorable à ſa converſion & au prompt détachement d'une profeſſion ſi lucrative. Ce fut donc, comme dit excellemment ſaint Chryſoſtome, pour faire éclater la toute-puiſſance de ſa grace, que J. C. l'appella dans ſon bureau, & l'arracha, pour le dire ainſi, au milieu de ſes injuſtices. Et c'eſt ainſi que depuis il appella l'Apôtre ſaint Paul, lorſqu'il étoit plein de rage contre les diſciples de J. C. Le Sauveur ne dédaigne point d'avoir pour diſciples des Publicains ; comme il n'a pas même dédaigné d'appeller à lui une femme de mauvaiſe vie, & de lui permettre de baiſer ſes pieds, & de les laver de ſes larmes. C'eſt pour cela qu'il s'eſt incarné. Et qui peut trouver étrange, dit ſaint Chryſoſtome, que celui qui a le pouvoir de remettre les péchés des hommes, comme il le fit voir en la perſonne du paralytique lorſqu'il le guérit, appelle à lui un pécheur tel que Matthieu, & le rende ſon diſciple ?

Chryſ. in Matth. hom. 32.

Mais admirons avec ce grand Saint, la ſoumiſſion du diſciple qui obéit ſi promptement à la voix

de ſon divin maître. Il ne ſe demande point à ſoi-même : Que veut donc dire cet homme, qui prétend me retirer de mon trafic, & m'obliger de le ſuivre, lui qui eſt pauvre ? Ou comment, lui qui paſſe pour un homme juſte & pour un Prophete, commande-t-il à un Publicain & à un pécheur tel que je ſuis, de le ſuivre ? La voix efficace du Sauveur qui l'appelloit, l'empêche de s'arrêter à aucune de ces penſées. Il rompt tout-d'un-coup les liens & tous les engagemens du ſiécle : & cette admirable obéiſſance qu'il rend à la voix de Dieu, fait connoître la ſageſſe & la grace de celui qui l'appelloit.

Comme il eſt marqué qu'après que le Fils de Dieu lui eut commandé de le ſuivre, *il ſe leva* auſſi-tôt de ſon bureau, *& le ſuivit ;* & qu'il eſt dit néanmoins au même lieu, & encore plus clairement dans ſaint Luc, qu'il lui fit un feſtin chez lui ; il ſemble que le bureau des impôts publics qu'il quitta dans le moment, pouvoit être ſéparé de ſa maiſon. Ayant donc *ſuivi* le Sauveur lorſqu'il l'appella, il vouloit avant que de tout quitter, lui témoigner ſa reconnoiſſance & ſa joie par ce feſtin qu'il lui fit. Et le Fils de Dieu qui avoit déja touché ſi parfaitement ſon cœur, ne refuſa point cette marque de ſa gratitude, d'autant plus qu'il prévoyoit l'avantage que retireroient de ſa préſence beaucoup de pécheurs, qui devoient ſe trouver à la même table avec lui, ou qui au moins entendoient parler d'une charité ſi admirable. Car ſa bonté ſe diverſifioit, comme dit ſaint Chryſoſtome, en bien des manieres pour ſauver les hommes. Et quoique les viandes qu'on lui préſenta pouvoient être regardées, ſelon qu'il le dit enco-

Mt. 5. 29.

Digitized by Google

re, comme des fruits de l'injuſtice & de l'avarice, il voulut bien, étant le maître ſouverain de tous les biens qui ſont dans le monde, manger de ces viandes pour ménager le ſalut de pluſieurs pécheurs. Car le même Pere témoigne que ſaint Matthieu tout ravi de joie de l'honneur que lui faiſoit J. C. convia à ſon feſtin tous ſes amis, qui étoient des Publicains comme lui; & que J. C. en ſe trouvant au milieu de ces Publicains & d'autres *pécheurs*, ſe conduiſoit comme un charitable médecin, qui ne guérit ſes malades qu'en ſupportant leur pourriture & leur puanteur. *Gregor. Nazianz. orat. 36.*

Les Phariſiens, dont la juſtice apparente étoit en abomination devant Dieu à cauſe de leur orgueil, furent choqués de la charité de J. C. Comme ils faiſoient conſiſter la pureté dans l'extérieur, ils croyoient que le Sauveur ſe ſouilloit en mangeant avec des pécheurs. Et l'envie les empêchant de le reconnoître pour ce qu'il étoit, ils jugeoient de lui par cet extérieur humble & pauvre qui les choquoit, au lieu d'en juger plutôt par ſes œuvres miraculeuſes & par la ſublimité de ſa doctrine. Cependant comme ils craignoient cette divine vertu qu'il faiſoit ſentir ordinairement dans ſes réponſes, ils aiment mieux s'adreſſer à ſes diſciples qu'à lui-même : *Pourquoi votre maître*, leur diſent-ils, *mange-t-il avec des Publicains, & des gens de mauvaiſe vie ?* En blâmant leur maître, ils blâmoient en même-temps ſes diſciples. Mais ils faiſoient retomber principalement ce reproche ſur le maître comme ſur celui, dit ſaint Auguſtin, qui étoit ſuivi dans ce qu'il faiſoit & imité par ſes diſciples. Le Fils de Dieu les confond par cette comparaiſon ſi ſenſible d'un médecin qui ne va cher- *Auguſt. de conſ. Evangel. l. 2. c. 17. n. 62.*

Chryſoſt. ibid. ut ſuprà.

cher que les malades & non les ſains. Car comme il étoit venu dans le monde en qualité de médecin, il devoit néceſſairement ſe trouver parmi les pécheurs pour les traiter comme des malades & pour les guérir. Que s'il dit, que *le médecin n'eſt pas pour les ſains, mais pour les malades*, il n'entend pas qu'il y eût des hommes qui fuſſent *ſains* par eux-mêmes & qui n'euſſent pas beſoin de lui comme de leur médeçin. Il ne prétend pas non plus déclarer par là que les Prêtres, les Phariſiens & les Docteurs de la loi fuſſent du nombre des ſains. Mais il vouloit ſeulement leur faire comprendre qu'ils avoient tort de lui reprocher de ce qu'il mangeoit avec des pécheurs; puiſque c'étoit pour les pécheurs qu'il étoit venu dans le monde; pour les pécheurs qui reconnoiſſoient humblement leurs péchés afin de s'en corriger; & non pour les *ſains*, c'eſt-à-dire, pour ceux qui ſe regardoient comme ſains & juſtes, quoiqu'ils fuſſent pleins d'orgueil & d'hypocriſie; pour ces perſonnes dont un Pere a dit, Qu'ils reſſembloient à des phrénétiques qui paroiſſoient forts, mais dont la force ne conſiſte que dans la grandeur de la fiévre qui les agite: *Fortes immanitate febris, non firmitate ſanitatis.*

Aug. in Pſ. 58. ſerm. 1. n. 8.

Chryſoſt. ut ſuprà.

Il les pouſſe encore en leur faiſant voir qu'ils n'entendoient pas l'Ecriture, & que la conduite qu'il tenoit envers les pécheurs étoit très-conforme à ce que Dieu y avoit marqué en ces termes, *J'aime mieux la miſericorde que le ſacrifice*: car c'eſt ainſi que ſaint Auguſtin traduit ce paſſage du Prophete Oſée. Il leur fait donc connoître par-là, dit ſaint Chryſoſtome, qu'ils ſe trompoient en réduiſant toute la piété à leurs ſacrifices & à leurs oblations.

Oſée 6. 6.

Auguſt. contr. Faſt. l. 20. cap. 16. Id. de civ. Dei. lib. 10. c. 5.

Et il ſemble qu'il leur diſe : Vous m'accuſez de ce que je fais rentrer les pécheurs dans la juſtice : mais vous devez donc accuſer auſſi de la même choſe le Dieu que vous adorez ; puiſqu'il déclare lui-même qu'*il aime mieux la miſericorde que le ſacrifice*. Il témoigne par ces paroles, dit ſaint Auguſtin, qu'il y a un ſacrifice qui doit être préferé à un autre ſacrifice ; parce que ce qui eſt appellé ordinairement ſacrifice, eſt un ſigne du véritable ſacrifice. Or c'eſt la miſericorde qui eſt ce ſacrifice véritable : *car c'eſt par de telles hoſties* de miſericorde & de charité *qu'on ſe rend Dieu favorable*, comme dit ſaint Paul. J. C. ne fait autre choſe que s'expliquer davantage lorſqu'il ajoute : Qu'*il n'eſt pas venu appeller les juſtes, mais les pécheurs ;* c'eſt-à-dire, que bien éloigné d'avoir de l'averſion des pécheurs, il n'étoit venu que pour eux ſeuls, & non pour les *juſtes*, qu'il appelle ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, par ironie, & dans le même ſens qu'il dit autrefois d'Adam après ſon péché : *Voilà Adam devenu comme l'un de nous*. Car ces faux juſtes ſe rendoient indignes de la miſericorde de J. C. en cela même qu'ils vouloient que J. C. la refuſât aux pécheurs ; puiſqu'ils s'excluoient par là les premiers de cette divine miſericorde ; dont ils avoient d'autant plus de beſoin qu'étant chargé de péchés, ils vouloient être regardés comme *juſtes* & paſſer pour *ſains*.

Hebr. 13. 16.

Chryſoſt.

Geneſ. 3. 22.

Que ſi J. C. mangeoit avec les pécheurs, c'étoit, ſelon la penſée de ſaint Jerôme, pour trouver une occaſion de les inſtruire, & de nourrir ſpirituellement ceux-mêmes qui lui donnoient à manger. Et en effet, lorſque l'Evangile nous marque les occaſions différentes où le Fils de Dieu

Hieron. in hunc locum.

étoit invité à des festins, il n'en rapporte autre chose que ce qu'il y fit, & les divines instructions qu'il y donna; afin de faire connoître & l'humilité du Seigneur, qui daignoit ainsi aller trouver les pécheurs, & la vertu si admirable de sa doctrine dans la conversion des vrais pénitens. Car J. C. n'aime pas les pécheurs en tant que pécheurs, dit saint Augustin, mais il les aime comme un médecin aime ses malades pour les guérir; il les aime pour les retirer de leurs péchés & pour les sauver par la pénitence.

Augusſt. de conſ. Evangel. l. 1. c. 17. n. 61.

℣. 14. jusqu'au 18. *Alors les disciples de Jean le vinrent trouver, & lui dirent : Pourquoi les Pharisiens & nous jeûnons-nous souvent, & que vos disciples ne jeûnent point ?* JESUS *leur répondit : Les amis de l'époux peuvent-ils être dans la tristesse, &c.*

Chryſ. in Math. hom. 31.

Les Pharisiens confondus par les réponses de J. C. & par l'éclat de ses miracles se servent des disciples de saint Jean pour l'attaquer de nouveau. Car les disciples de cet humble Précurseur avoient toujours quelque jalousie contre J. C. devant qui leur maître s'anéantissoit si profondément : & au lieu de profiter de l'humilité dont il leur donnoit un si grand exemple, ils sentoient en quelque sorte d'autant plus de peine à reconnoître le Messie, que celui dont ils étoient les disciples, s'efforçoit de les détacher de lui pour les envoyer à J. C. *Pourquoi*, disent-ils au Fils de Dieu, *vos disciples ne jeûnent-ils point, lorsque nous jeûnons souvent nous autres, aussi-bien que les Pharisiens ?* C'étoit, dit S. Jean Chrysostome, cette maladie mortelle que le Fils de Dieu vouloit guérir, lorsqu'il disoit : *Quand vous jeûnerez, parfumez votre tête & lavez votre visage.* Car la demande de ces disciples de saint Jean

Matth. 9. 17. Hieron. in hunc locum.

étoit pleine de l'orgueil des Pharisiens, selon saint Jerôme; & cette maniere de se vanter de leurs jeûnes eut bien mérité les reproches de J. C. D'ailleurs ils ne craignoient pas de condamner le Sauveur, eux qui sçavoient que saint Jean leur maître lui avoit rendu un témoignage si authentique: & ils osoient bien se joindre aux Pharisiens qui avoient été condamnés si hautement par sa bouche, lorsqu'il les avoit nommés *races de viperes*. Le Fils de Dieu cependant se contente de les instruire avec beaucoup de douceur, & leur répond seulement: *Les amis*, ou les compagnons *de l'époux peuvent-ils être dans la tristesse pendant que l'époux est avec eux?* *Chrysost. ut supra.*

On donnoit anciennement à ceux qui se marioient, quelques jeunes hommes pour les accompagner dans toutes les cérémonies de leur mariage; & ces jeunes-hommes étoient appellés les amis ou les compagnons de l'époux. Ainsi J. C. se compare ici à un époux, comme saint Jean lui avoit donné ce même nom: & il compare en même-temps ses disciples aux compagnons de l'époux. Sans se mettre donc en peine, comme dit saint Chrysostome, de confondre ceux qui lui parloient, en leur demandant par quelle autorité ils établissoient des loix pour le jeûne & les imposoient aux hommes, il aime mieux leur faire voir par cette comparaison, que ses disciples devoient être alors déchargés de tous ces jeûnes. Il seroit indécent, leur dit-il, d'obliger ceux qu'on a choisis pour accompagner un époux dans tout le temps de ses noces, d'être dans les larmes & dans la tristesse; mes disciples ne doivent pas être non plus assujettis au jeûne, tant qu'ils jouissent de la *Judic. 11. 14.*

Digitized by Google

joie de ma préſence : & ils ne ſont pas d'ailleurs aſſez forts pour porter encore le poids des auſterités qu'on leur reſerve à un autre temps. Or ce temps étoit ſelon que le Fils de Dieu le marque enſuite, lorſque *l'époux leur ſeroit ôté ;* c'eſt-à-dire, lorſque la mort le leur auroit enlevé. C'eſt ce qu'on voit en effet qu'ils pratiquerent en differentes occaſions après la réſurrection de J. C. puiſqu'ils avoient ſoin d'accompagner leurs prieres de leurs jeûnes, & que même toute leur vie ne fut plus qu'un jeûne & qu'une pénitence perpetuelle.

Act. 13. 2. 3. *cap.* 14. 22.

La comparaiſon dont il uſe enſuite, en parlant du *vieux vêtement* auquel on met *une piéce de drap neuf*, qui ne ſert qu'à *en augmenter la rupture*, s'explique ainſi par les Peres. Les diſciples du Sauveur étoient encore imparfaits ; & le Saint-Eſprit ne les ayant pas renouvellés, ils avoient beſoin que l'on uſât envers eux de beaucoup de condeſcendance. Ainſi il ne falloit pas accabler leur foibleſſe par trop de préceptes. « Voici donc, ſelon » ſaint Jerôme, le ſens auquel J. C. parle de ſaint » Jean à ſes diſciples : Juſqu'à ce que quelqu'un » ſoit né de nouveau, & que s'étant dépouillé du » vieil homme par le mérite de ma mort, il ait été » revêtu de l'homme nouveau, il ne peut point » ſoutenir les préceptes de la continence & du jeûne » qui ſont encore trop forts pour lui : & il ſeroit » en danger, ſi on l'obligeoit à une trop grande » auſterité, de perdre même la créance qu'il ſemble déja avoir en moi. » Ce *vieux vêtement*, & ces *vieux vaiſſeaux* nous repréſentent, ſelon ce Saint, ceux qui étoient poſſedés encore de l'eſprit du Judaïſme. Et par cette *piéce de drap neuf* & ce *vin*

Chryſ. in Matth. hom. 31.

Hier. in hunc locum.

Digitized by Google

nouveau, il a entendu les préceptes évangeliques, qui ſont au-deſſus de la portée de ceux qui appartiennent encore à la loi des Juifs & qui ne peuvent leur être impoſés ſans qu'ils ſoient plus en danger qu'auparavant. Celui donc, dit ſaint Chryſoſtome, qui veut impoſer aux hommes des loix pénibles avant qu'ils ſoient devenus capables de les porter, ne les trouvera plus diſpoſés à les recevoir quand le temps ſera venu ; parce qu'il les en aura rendu lui-même incapables par ſa précipitation. Ainſi J. C. donnoit cette regle importante à ſes Apôtres : Que lorſqu'ils verroient venir à eux dans la ſuite des diſciples de tous les endroits de la terre, ils uſaſſent d'une patience pleine de douceur à leur égard, comme lui-même en avoit uſé envers eux. Imitons cette conduite, continue le même Saint. N'éxigeons pas toutes choſes de toutes ſortes de perſonnes, & contentons-nous au commencement de ce que chacun peut faire ; puiſque notre modération les rendra enſuite capables de tout. Si vous ſentez un grand zele de voir les ames s'avancer bien vîte, ce zele même vous doit empêcher de les preſſer trop : & vous les verrez par ce moyen beaucoup plutôt dans l'état que vous ſouhaitez. Jettez les yeux ſur toutes les choſes de la nature, & vous y connoîtrez la vérité de cette maxime, qu'il ne faut rien précipiter, & que tout ſe doit faire avec poids & avec meſure. *Chryſ. in ſupra.*

Mais n'étoit-il pas au pouvoir de J. C. de rendre parfaits ſes diſciples dès le moment de leur premiere vocation ? Oui ſans doute, il le pouvoit. Et l'on en voit un exemple merveilleux en la perſonne de Saul converti en un inſtant, & devenu

Digitized by Google

tout-d'un-coup un Apôtre très-zelé, lui qui étoit un perſécuteur très-violent de l'Egliſe. Mais s'il l'a fait à l'égard de quelques-uns, il n'a pas voulu le faire à l'égard des autres ; parce qu'il vouloit tracer deſlors dans la perſonne des chefs mêmes de l'Egliſe, une image de ce qui devoit arriver dans la ſuite de tous les ſiécles. Car on a vu ordinairement que ſa grace ſe proportionnant en quelque ſorte à la foibleſſe des hommes, ne les fait croître que peu-à-peu dans la piété, elle ne les rend parfaits Chrétiens qu'après les avoir, pour le dire ainſi, fait paſſer auparavant par tous les âges qui précedent *la plénitude de l'age parfait, ſelon laquelle* J. C. *doit être formé en eux*, comme parle ſaint Paul.

Ephes. 4. 13.

℣. 18, juſqu'au 27. *Un chef* de ſynagogue *s'approcha de lui & l'adoroit, en lui diſant : Seigneur, ma fille eſt morte préſentement, mais venez lui impoſer les mains, & elle vivra . . . . En même-temps une femme qui étoit affligée depuis douze ans d'une perte de ſang, s'approcha* de lui *par derriere, & toucha la frange qui étoit au bas de ſon vêtement, &c.*

Luc. 13. 14. *Act* 13. 15.

Il paroît par l'Ecriture, que les Juifs de la ſynagogue préſidoient ſur les peuples, lorſqu'ils s'aſſembloient pour aſſiſter à la lecture des livres ſaints, aux inſtructions publiques, &c. Et ils étoient établis pour empêcher le tumulte dans ces aſſemblées, & pour y faire obſerver toutes choſes ſelon la loi. Celui dont il eſt parlé ici, ſe nommoit *Jaïre*. Et ſa fille âgée ſeulement de douze ans, dont il venoit demander la guériſon à J. C. étoit une fille unique ; c'eſt pourquoi il faiſoit paroître tant d'ardeur pour obtenir ce qu'il demandoit : & il nous donnoit en même-temps un exemple de la ſainte inquiétude où nous devons être ſur le ſujet des

Luc. 8. 41. 42. 49. *Marc.* 5. 23.

maladies ſpirituelles de nos ames, dont le ſalut nous eſt ſans comparaiſon plus cher, ſi nous ne ſommes très-injuſtes envers nous-mêmes, que la ſanté de cette fille unique du chef de la Synagogue ne devoit l'être à ſon pere. Quand il vient ſe proſterner devant J. C. *& l'adorer*, ſa fille n'étoit pas encore morte, comme on le voit par ſaint Luc. Mais la crainte qu'il avoit qu'elle ne mourût, & l'extrémité où il l'avoit laiſſée, lui fit dire à J. C. qu'*elle étoit morte préſentement ;* peut être à cauſe qu'il crut en effet qu'elle pouvoit bien être morte dans le temps qu'il lui parloit.

Le chef de la Synagogue n'avoit pas la même foi que le Centenier dont on a parlé auparavant, puiſqu'il demandoit que J. C. vînt dans ſa maiſon ; au lieu que le Centenier s'en jugeoit indigne, & puiſqu'il croyoit que *l'impoſition des mains* du Sauveur *ſur ſa fille* étoit néceſſaire pour ſa guériſon ; au lieu que le Centenier ne lui demandoit qu'*une parole* pour la guériſon de ſon ſerviteur. Auſſi ſaint Jean Chryſoſtome accuſe en cela Jaïre d'être groſſier & charnel & du nombre de ceux qui pour croire ont beſoin des choſes qui tombent ſous leurs yeux & ſous leurs ſens. Cependant JESUS *le ſuivit* pour condeſcendre à ſa foibleſſe, ſçachant bien d'ailleurs qu'il devoit tirer ſa gloire de ce qui manquoit encore à ſa foi. Et il vouloit ménager auſſi cette occaſion pour faire un autre miracle en la perſonne de cette femme dont il eſt parlé au même lieu. Elle étoit, dit ſaint Chryſoſtome, arrêtée par la pudeur que lui cauſoit une ſi longue perte de ſang ; & ſe regardant comme une perſonne impure, elle ſe cache & évite de paroître devant le Sauveur : car ſans cela elle

Chryſoſt. in Matt. hom. 32.

Digitized by Google

n'auroit eu qu'une foi très-imparfaite, si elle avoit cru se pouvoir cacher à celui dont elle esperoit sa guérison. Elle n'ose pas prier J. C. de venir chez elle ; & elle ne touche qu'en secret & par derriere ses habits ; mais elle le fait avec une grande humilité, ne touchant même que *la frange* qui étoit au bas *de son vêtement* ; & avec une foi très-vive, puisqu'elle dit avec assurance, que *ce seul attouchement la guériroit.* Ce qui pouvoit augmenter son humble confiance, étoit de voir J. C. sortir de la maison d'un Publicain, & accompagné de Publicains & de pécheurs. Car elle connut par là, que sa justice & sa sainteté étoit élevée infiniment au-dessus de celle des Pharisiens & des Docteurs de la loi ; & que bien-loin de pouvoir être souillé par l'impureté des personnes qui l'approchoient, il avoit une vertu toute divine pour les purifier dans leurs corps aussi-bien que dans leurs ames. C'est ce qui fait dire à saint Jerôme, Qu'au lieu que la loi déclaroit impur celui qui touchoit à une femme travaillée par une perte de sang, celle-ci toucha au contraire le Seigneur pour être guérie de cette même impureté légale.

Hieron. in hunc locum.

J. C. pouvoit guérir cette femme sans rendre publique sa guérison, & suivre en cela son humilité qui l'avoit portée à s'approcher secrettement de sa personne. Mais il étoit avantageux de proposer son humble foi, comme un modele que tout le monde devoit imiter. Et ce n'étoit pas d'ailleurs un moindre miracle, de faire connoître qu'il voyoit à nud le secret des cœurs, que d'arrêter la perte du sang. Il se tourne donc vers cette femme lorsqu'elle vouloit être cachée, l'ap-

Chrysost. ut suprà.

pelle *ſa fille*, pour marquer que ſa foi la mettoit au nombre de ſes enfans; lui dit *d'avoir confiance*, pour la raſſurer contre la crainte qu'elle avoit eue d'approcher de lui étant impure ; & lui déclare que *ſa foi l'avoit guérie*. La foi de cette femme étoit en effet très-grande ; & nous devons admirer, dit ſaint Chryſoſtome, combien elle paſſe celle du chef de la Synagogue. Elle n'oſe preſque s'approcher de J. C. elle ne lui parle point. Elle ſe contente de ſe tenir derriere lui, & de le toucher en paſſant & du bout du doigt. C'eſt pourquoi étant venue la derniere, elle eſt guérie la premiere, dit le même Saint; & quoique ſa maladie la tînt courbée vers la terre, la foi lui donnoit des aîles, & ſon amour la faiſoit voler vers le ciel. Il y a encore dans la guériſon de cette femme pluſieurs autres circonſtances rapportées par ſaint Marc, que nous réſervons à éclaircir en expliquant cet Evangeliſte. Mais il eſt bon d'ajouter ici, que cette femme, toute pénétrée de reconnoiſſance envers J. C. lui fit dreſſer devant ſa propre maiſon dans la ville de Paneade ou Ceſarée de Philippe, d'où elle étoit, une ſtatue, qu'Euſebe le plus ancien Hiſtorien de l'Egliſe témoigne avoir vûe lui-même, qui repréſentoit un homme tendant la main à une femme repréſentée à genoux devant lui : & l'on tient même qu'il croiſſoit au pied de cette ſtatue de notre Seigneur, une eſpece d'herbe inconnue, qui du moment qu'elle étoit montée juſqu'à la frange de ſa robe, devenoit un remede ſouverain pour toutes ſortes de maladies.

Euſeb. hiſt. Eccl. l. c. 18.

Après que Fils de Dieu a fait ce miracle qui pouvoit beaucoup affermir la foi chancelante de Jaïre,

il arrive en ſa maiſon, où il trouve *des joueurs de flûte*, & des perſonnes qui pleuroient & ſe lamentoient avec grand bruit. C'étoit la coutume, ſelon qu'il paroît dans l'Ecriture, de faire venir dans le temps des grandes afflictions, des femmes que l'on nommoit des *pleureuſes*, qui en faiſant retentir des ſons lugubres avec une voix lamentable, & en ſe donnant pluſieurs coups, excitoient les peuples à verſer des larmes. Saint Jerôme dit, que de ſon temps on voyoit encore de ces femmes dans la Judée. Et ſaint Ambroiſe témoigne que c'étoit auſſi un uſage ancien de faire venir dans le temps du deuil, *des joueurs de flûtes*, qui formoient un concert funébre, pour faire pleurer & crier ceux qui aſſiſtoient à un ſi triſte ſpectacle. C'eſt donc ſans doute ce qu'entend l'Evangeliſte, lorſqu'il parle de cette *troupe de perſonnes qui faiſoient grand bruit* après la mort de la fille unique du chef de la Synagogue.

Jerem. 9. 17.

Pieron. in c. 9.

Jerem. Luc. l. 6. cap. 8.

J. C. commence par chaſſer tous ces pleureux & tous ces joueurs de flûte, comme étant indignes, dit ſaint Chryſoſtome, de voir un ſi grand miracle; & pour nous montrer en même-temps, qu'il ſe plaît à faire dans le ſilence ſes œuvres miraculeuſes, auſſi-bien celles de la grace que celles de la nature. *Retirez-vous*, leur dit le Sauveur, *car cette fille n'eſt pas morte, & elle n'eſt qu'endormie.* Mais que dites-vous, Seigneur? Si cette fille eſt ſeulement endormie, vous ne la reſſuſciterez donc pas; puiſque ce ſera un réveil, & non pas une réſurrection. Mais il faiſoit voir par ces paroles, dit ſaint Chryſoſtome, qu'il lui étoit auſſi facile de reſſuſciter cette fille de la mort, que de la réveiller d'un ſommeil; il nous apprenoit encore que la

Chryſoſt. ut ſuprà.

mort

mort ne devoit plus être regardée que comme un ſommeil, depuis la grace ineffable de ſon Incarnation. Et enfin il accoutumoit ſes diſciples par la mort & par la réſurrection des autres, à ne perdre point la foi de ſa réſurrection, lorſqu'il ſeroit mort lui-même. Que ſi ceux qui étoient préſens témoignerent *ſe moquer de lui*, étant aſſurés de la mort de cette fille qu'il diſoit *être endormie*, il le ſouffre avec patience; car il ſçait bien qu'il ſera ſervir à la preuve du miracle qu'il doit faire; les moqueries mêmes des Juifs, auſſi-bien que tout cet appareil funébre qui ſuppoſoit très-certainement que la fille du chef de la Synagogue étoit morte. Il eſt donc vrai en un ſens *qu'elle dormoit*; parce que devant reſſuſciter, la mort ſembloit n'être à ſon égard que comme un ſommeil. Mais il n'eſt pas moins certain qu'elle étoit morte, puiſqu'elle fut véritablement reſſuſcitée par la divine vertu de l'attouchement de J. C. Et c'eſt ainſi qu'ayant dit ailleurs à ſes diſciples, Que *Lazare leur ami dormoit*, & qu'*il s'en alloit le réveiller*, il fut obligé enſuite de *leur déclarer ouvertement qu'il étoit mort*; parce que *ce qu'il avoit dit de ſa mort*, ils ne *l'avoient entendu* que *d'un ſommeil* ordinaire. *Joan.* 11. 11. 14.

On vit bien-tôt en effet que la mort à l'égard de Dieu eſt comme un ſommeil, & qu'il a ſur elle un empire très-abſolu: car dans le moment que l'auteur de la vie *prend la main de cette fille*, il la rend vivante, non pas en lui inſpirant une nouvelle ame, mais en rappellant celle qui étoit ſortie, & le faiſant auſſi aiſément que s'il l'avoit réveillée d'un ſimple ſommeil. Lors donc qu'il a fait ſortir tous ceux qui pleuroient auparavant cette fille

Chryſoſt. ut ſuprà. morte, il a voulu nous apprendre, dit ſaint Chryſoſtome, qu'on ne devoit plus pleurer les morts; mais ſe ſouvenir qu'après que JESUS eſt reſſuſcité, c'eſt faire un outrage à la victoire qu'il a remporté ſur la mort, que de les pleurer comme ſi on les avoit perdus. Car comment pardonnera-t-on cette foibleſſe à un Chrétien, ajoute ce Saint, après que la vérité de la réſurrection ſe trouve établie par tant de preuves conſtantes, & par le conſentement de tant de ſiécles.

℣. 27. juſqu'au 32. *Comme Jeſus ſortoit de ce lieu, deux aveugles le ſuivirent en criant, & en diſant: Fils de David, ayez pitié de nous. Et lorſqu'il fut venu en la maiſon, ces aveugles s'approcherent de lui Et Jeſus leur dit: Croyez-vous que je puiſſe faire ce* que vous me demandez, *&c.*

Chryſoſt. in Matt. hom. 33. Ces deux aveugles étoient un ſujet de grande confuſion pour les Juifs, & particulierement pour les Prêtres, les Phariſiens & les Docteurs de la loi. Le bruit ſeul des miracles de J. C. touche leur cœur, & les fait croire en celui qu'ils ne pouvoient voir. Mais ces Juifs malins & ſuperbes, voyant tous les jours de leurs propres yeux ces miracles du Sauveur, avoient l'eſprit & le cœur frappés d'un profond aveuglement. Ils ne voyoient pas ce qu'ils voyoient, & ils ne comprenoient pas ce qu'ils entendoient, tandis que les ſourds & les aveugles avoient les oreilles & les yeux du cœur ouverts à la lumiere de la vérité. Qui faiſoit, Seigneur, ce terrible diſcernement entre les uns & les autres? L'on voyoit ſe vérifier tous les jours de plus en plus à l'égard de ces faux juſtes & de ces pécheurs, de ces hommes clairvoyans & de ces aveugles, cet oracle de votre bouche: Que *vous*

Digitized by Google

n'êtes pas venu appeller les juſtes qui ſe glorifient de leur fauſſe & vaine juſtice ; *mais les pécheurs* qui s'humilient devant vous, & qui ont recours à la pénitence. *Matt. 9. 12. 13.*

La foi de ces deux aveugles paroît ardente par *les cris* qu'ils font pour obtenir leur guériſon, & par l'aſſurance avec laquelle ils demandent au Sauveur, comme au vrai *fils de David*, & au Meſſie promis aux Juifs depuis tant de ſiécles, qu'il *ait pitié d'eux*. Mais J. C. pour éprouver davantage cette même foi, & la donner à tous les autres pour exemple, ne voulut pas les guérir dans le chemin ni en paſſant ; *non in itinere, non tranſitoriè*, comme parle ſaint Jerôme ; il remit à faire ce grand miracle au temps qu'il ſeroit dans la maiſon où il avoit accoutumé de ſe retirer. Et eux ne s'étant point rebutés de ce qu'il ſembloit avoir négligé d'abord de les écouter, vinrent alors s'approcher de lui avec une foi que ce délai n'avoit ſervi qu'à fortifier davantage. JESUS leur demande encore avant que de les guérir, *s'ils croyoient qu'il pût faire* ce miracle. Car il vouloit nous faire connoître ce que l'un de ſes Apôtres dit depuis : Qu'on n'obtient de Dieu que ce qu'on demande *avec foi & ſans aucun doute*. Il avoit deſſein encore, ſelon la penſée de ſaint Chryſoſtome, d'élever plus haut leurs eſprits, & de leur faire concevoir de lui une idée plus grande que celle de *fils de David*. C'eſt pourquoi il ne leur demande pas s'ils croyoient qu'il pût obtenir de Dieu ce miracle, mais s'ils croyoient *qu'il pût faire* lui-même ce qu'ils demandoient. Leur foi étant devenue plus éclairée, ils ne le nomment plus ſimplement *fils de David* ; mais en l'appellant *Seigneur*, ils reconnoiſ- *Hieron. in hunc locum.* *Jacob. 1. 6. 7.* *Chryſoſt. in Matt. hom. 33.*

ſent la ſouveraine puiſſance de celui à qui ils parlent. Auſſi dans l'inſtant il *touche leurs yeux*, après qu'il avoit déja touché & éclairé leur eſprit; & il ſe contente de leur dire; *Qu'il vous ſoit fait ſelon votre foi :* car il vouloit, comme dit le même Saint, qu'on connût que leur foi intérieure étoit la cauſe de la guériſon de leur corps; & il diſpoſoit ainſi ceux qui voyoient la foi ſi vive de ces deux aveugles, à croire eux-mêmes plus aiſément.

Luc. 8. 39. Après que *leurs yeux furent ouverts*, le Sauveur *leur défendit avec menaces de le dire à qui que ce fût.* Cependant on voit ailleurs, ſelon la réflexion de ſaint Chryſoſtome, qu'il commanda à un autre homme qu'il avoit guéri, *d'aller publier les grandes choſes que Dieu avoit fait en ſa faveur.* Y a-t-il donc de la contradiction entre ces deux ordres ſi oppoſés en apparence, que le Fils de Dieu donne à deux perſonnes différentes? Non ſans doute. Ce ſont ſeulement deux vérités qu'il nous exprime par ces deux ſortes de commandemens. Il vouloit en l'un, comme on l'a déja marqué, inſpirer à ſes ſerviteurs le deſir de ſe cacher dans leurs bonnes œuvres; & en l'autre, les engager à publier par un eſprit de gratitude la puiſſance du Seigneur. Il vouloit peut être auſſi faire connoître à ſes enfans dans cette occaſion particuliere, que ſes miracles avoient pour principe non un eſprit d'oſtentation, comme ils ſe l'imaginoient, mais la charité qui le portoit à faire du bien aux peuples, pour les attirer doucement à la connoiſſance de la vérité. Nous devons de même, ſelon ſaint Grégoire, être dans cette diſpoſition ſincere, de vouloir par un principe d'humilité cacher nos vertus;

Chryſoſt. ut ſuprà Gregor. moral. l. 19. c. 14.

mais de ſouffrir néanmoins que malgré nous on les découvre, lorſqu'on veut faire ſervir notre exemple à l'utilité & au ſalut de notre prochain. Auſſi nous ne voyons point qu'aucuns des ſaints Interpretes ait blâmé ces deux aveugles, de n'avoir point obéi à J. C. Car ils ne purent, dit ſaint Chryſoſtome, ayant reçu une telle grace, s'empêcher de devenir les Prédicateurs & comme les Evangeliſtes de la gloire du Sauveur. Mais ſaint Hilaire témoigne, Que lorſque le Fils de Dieu leur commanda de cacher ſous le ſilence de ce grand miracle; il le fit, parce que c'étoit le propre des Apôtres de prêcher la foi aux peuples : *Silentium imperat, quia Apoſtolorum erat proprium prædicare.*

Hilar. in Matth. can. 9. n. 9.

℣. 32. juſqu'au 35. *Après qu'ils furent ſortis, on lui préſenta un homme muet, poſſédé du démon. Le démon ayant été chaſſé, le muet parla, & le peuple en fut dans l'admiration, &c.*

Ce n'étoit point par nature, mais par un effet de la malice du démon, que cet homme étoit muet. Il avoit beſoin *qu'on l'amenât à* J. C. car étant privé de l'uſage de ſa langue, il ne pouvoit par lui-même prier J. C. de le guérir, ni prier non plus les autres de l'y amener, puiſque le démon avoit lié ſon ame, dit ſaint Chryſoſtome, comme ſa langue. Ainſi le Sauveur, ſans exiger de lui la foi, le guérit à l'heure même : mais ce miracle produiſit dans deux ſortes de perſonnes deux mouvemens bien différens. Les peuples publient les œuvres de Dieu avec admiration, dit ſaint Jerôme; & ils figurent en leurs perſonnes la foi future des nations. Les Phariſiens au-contraire ne pouvant nier la puiſſance du Seigneur, décrient ſes

Chryſoſt. in Matt. hom. 33.

Hieron. in hunc locum.

œuvres; & par l'injuſtice de leurs calomnies, ils ſont l'image de l'infidélité des Juifs, telle qu'on la voit encore aujourd'hui. Quel terrible renverſement d'eſprit, & quel effroyable effet de la jalouſie de ces faux juſtes de l'ancienne loi, d'aimer mieux attribuer au démon les œuvres de Dieu, que de reconnoître la divinité de celui qui les a faites! De croire plutôt que J.C. eſt d'intelligence avec le prince des démons, que de ſe rendre à la lumiere évidente de la vérité qui éclate dans ſes œuvres, & qui parle par ſa bouche! De ſe contredire enfin d'une maniere ſi indigne, en joignant le Fils de Dieu avec le démon pour détruire ſon royaume, plutôt que de confeſſer l'union ſi admirable du Verbe avec l'homme en la perſonne de J. C. Telles ſont les ſuites preſque incroyables d'une prévention d'orgueil & d'envie, qui ſemble ne laiſſer à l'homme aucune trace de la raiſon naturelle; puiſqu'elle l'empêcheroit de ſe précipiter dans de ſi horribles abſurdités, dignes de celui-là ſeul, qui étant déchu de la vérité dans laquelle il avoit été créé au commencement du monde, s'efforce à toute heure d'en faire déchoir tous les hommes.

Que s'il y a eu dans tous les ſiecles beaucoup de ces Phariſiens aveuglés & emportés par la jalouſie, ou par l'excès de leurs paſſions contre les vérités de l'Evangile; il y a eu auſſi toujours un grand nombre de ces muets, à qui le démon lioit la langue, s'étant rendu maître de leur cœur. Ils étoient muets pour confeſſer leurs pechés, pour publier la juſtice & la puiſſance, la grace & la miſéricorde de leur Sauveur. Ou bien ils étoient muets, ſoit par la crainte des hommes ou par l'at-

Digitized by Google

tache à la fauſſe paix du monde, qui les empêchoit de crier contre l'injuſtice & le menſonge; de s'élever pour l'innocence des perſonnes opprimées; & de faire éclater le zele de leur miniſtere pour la gloire de l'Egliſe. C'eſt à Dieu ſeul qu'il appartient de *chaſſer le démon*, qui tient liée la langue de ces muets. Et ils ne peuvent jamais parler que ce démon de l'ambition ou de la crainte ne ſoit chaſſé de leur cœur. Or ce ſera avec raiſon que *les peuples témoigneront* de l'étonnement & de *l'admiration*, puiſque ces exemples qui ſont rares, ſont des témoignages de la puiſſance de celui qui fait éclater ſa grace dans ſon Egliſe d'une maniere bien différente de ce que l'on avoit vu dans Iſrael, c'eſt-à-dire, au temps de la loi: *Numquam apparuit ſic in Iſrael.*

℣. 35. juſqu'à la fin. *Or* JESUS *allant de tous côtés dans les villes & dans les villages, enſeignoit dans leurs Synagogues, & prêchoit l'Evangile du royaume, guériſſant toutes ſortes de langueurs & toutes les maladies. Et voyant tous ces peuples il en eut compaſſion, &c.*

La calomnie outrageante publiée contre le Sauveur n'eſt point capable de ralentir le feu de ſa charité. Et par ſa conduite pleine de douceur, il nous apprenoit non à répondre aux injures par d'autres injures, mais à redoubler plutôt notre amour pour les perſonnes qui nous outragent: car c'eſt la marque qu'on regarde Dieu, & non pas les hommes dans l'exercice de la charité, lorſque leur ingratitude ne peut arrêter en nous les effets de cette même charité. Celui qui ſe laſſe, dit un grand Saint, parce qu'on médit de lui & qu'on le décrie, fait connoître qu'il tendoit plutôt à être loué des hommes qu'à plaire à Dieu *Chryſoſt. in Matt hom. 33.*

dans l'exercice de ſa charité. Ainſi J. C. après toutes les médiſances qu'on venoit de publier contre lui, n'attend pas même que les malades le viennent trouver. *Il va*, comme un médecin, ou comme un paſteur très-charitable, chercher *par-tout* ces malades, & les brebis égarées de la maiſon d'Iſrael. Il leur fait, dit ſaint Chryſoſtome, deux graces très-conſidérables en même temps; l'une, en leur *prêchant l'Evangile du royaume*, c'eſt-à-dire, ces loix ſi parfaites du royaume tout divin qu'il étoit venu établir dans le cœur des hommes, pour les rendre dignes de ſon royaume céleſte; & l'autre, en les guériſſant de toutes leurs maladies. Il n'avoit, dit ſaint Jerôme, aucun égard à la puiſſance des nobles, dans la prédication de l'Evangile, qu'il faiſoit également & aux grands & aux petits dans tous les lieux où il alloit : mais il regardoit uniquement le ſalut de ceux qui croiroient en lui. Il *viſitoit toutes les villes*, occupé abſolument de l'ouvrage dont ſon Pere l'avoit chargé. *Il prêchoit* de tous côtés *l'Evangile du royaume*; mais après qu'il avoit prêché, il guériſſoit toutes ſortes de maladies, afin que ſes œuvres achevaſſent de perſuader ceux que ſes paroles n'avoient pas gagnés, C'eſt de J. C. proprement qu'on peut dire, Qu'il *guériſſoit toutes les langueurs & toutes les maladies*, parce que rien n'eſt impoſſible au Fils de Dieu.

Hier. in hunc loc.

Maldon. Ce qui ſuit ſe trouve dans pluſieurs anciens manuſcrits, au commencement du chapitre ſuivant. Et en effet, comme il y eſt parlé de la miſſion des ſaints Apôtres, ce qui eſt marqué ici, eſt la cauſe de cette divine miſſion. Il eſt dit donc que JESUS *ayant regardé tous ces peuples* des villes & des villages qu'il viſitoit, *fut touché de compaſſion*,

La même miſéricorde qui avoit porté le Fils de Dieu à deſcendre du ciel, & à s'incarner, le porta encore *à regarder avec* un ſaint mouvement de *compaſſion* tant de *peuples* abandonnés, dont les *langueurs* & les *infirmités* corporelles n'étoient qu'une image des maladies ſpirituelles de leurs ames. Car c'étoit principalement pour guérir leurs ames *malades* par le péché, & tourmentées différemment par le démon, qu'il avoit paru parmi les hommes. C'étoit pour les raſſembler ſous la conduite d'un même *Paſteur*, c'eſt-à-dire, de lui-même, lorſqu'ils étoient diſperſés, *couchés* par terre, accablés ſous le fardeau de la loi, & abandonnés *comme des brebis qui ſont ſans berger. Immundi videlicet ſpiritûs dominante violentiâ vexatam, & ſub legis onere ægrotam plebem Dominus miſeretur.* Or ce qu'il diſoit alors, tournoit, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, à la confuſion des Princes & des Pontifes des Juifs, puiſqu'au lieu d'être les Paſteurs de ſon peuple, ils ſe conduiſoient comme des loups à ſon égard; & que bien loin de travailler à le faire revenir de ces égaremens, ils l'empêchoient même de s'avancer dans la piété. Il falloit donc envoyer d'autres *ouvriers* pour travailler à *la moiſſon* du Seigneur. Car *il y en avoit* très-*peu*; puiſque les Apôtres n'avoient pas encore reçu eux-mêmes leur miſſion apoſtolique. Et cependant, ſelon la divine preſcience de J. C. *la moiſſon étoit abondante*; c'eſt-à-dire, qu'un grand nombre de perſonnes devoient ſe ſoumettre à la foi de l'Evangile. C'eſt pourquoi le Fils de Dieu dit à ſes diſciples, de *prier le maître* ou *le Seigneur de la moiſſon d'envoyer des ouvriers* pour y travailler, ou ſelon la force du mot Grec, de *les y pouſſer*. Il marquoit donc premierement,

Hilarius in Matth. can. 10. n. 2.

Chryſoſt. ut ſuprà

que les ouvriers ne doivent point s'ingérer d'eux-mêmes dans la moiſſon du Seigneur; mais que c'eſt à lui *à les envoyer*, & même à *les y pouſſer*, comme des perſonnes qui s'en éloignent par humilité, & qui s'en jugent indignes. Il faiſoit voir en ſecond lieu, que la miſſion des ouvriers évangéliques doit être un effet de *la priere* de l'Egliſe : *Per orationem enim ac precem hoc nobis à Deo munus effunditur.* Quoique J. C. ſçût fort bien ce qu'il devoit faire, ayant réſolu d'envoyer des ouvriers à ſa vigne ou à ſa moiſſon, il ne laiſſe pas d'engager ſes diſciples à prier pour ce ſujet. Car il veut que ſa grace, toute gratuite qu'elle eſt de ſa part, ſoit donnée à nos prieres; & qu'en lui demandant ce qu'il a réſolu de nous accorder, nous nous excitions d'autant plus nous-mêmes à déſirer & à eſtimer ce que nous lui demandons.

Hilar. in Matth. can. 10. n. 2.

CHAPITRE X

Marc 3. 13. Luc. 6. 13. & 9. 1.

1. *ALors* JESUS ayant appellé ſes douze diſciples, il leur donna puiſſance ſur les eſprits impurs pour les chaſſer, & pour guérir toutes les langueurs & toutes les maladies.

2. Or voici les noms des douze Apôtres : Le premier, Simon, qui eſt appellé Pierre, & André ſon frere,

1. ET convocatis duodecim diſcipulis ſuis, dedit illis poteſtatem ſpirituum immundorum, ut ejicerent eos, & curarent omnem languorem & omnem infirmitatem.

2. Duodecim autem Apoſtolorum nomina ſunt hæc : Primus, Simon, qui dicitur Petrus, & Andræas frater ejus,

Digitized by Google

3. Jacobus Zebedæi, & Joannes frater ejus, Philippus & Bartholomæus, Thomas, & Matthæus publicanus, Jacobus Alphæi, & Thaddæus,

3. Jacques *fils* de Zebedée, & Jean ſon frere, Philippe & Barthelemi, Thomas & Matthieu le publicain, Jacques *fils* d'Alphée, & // Thaddée,

4. Simon Chananæus, & Judas Iſcariotes qui & tradidit eum.

4. Simon Chananéen, & Judas Iſcariote, qui eſt celui qui le trahit.

5. Hos duodecim miſit Jeſus, præcipiens eis, dicens: In viam gentium ne abieritis, & in civitates Samaritanorum ne intraveritis:

5. JESUS envoya ſes douze après leur avoir donné les inſtructions ſuivantes: N'allez point // vers les Gentils, & n'entrez point dans les villes des Samaritains:

6. ſed potius ite ad oves quæ perierunt domûs Iſrael.

6. mais allez plutôt aux brebis perdues de la maiſon d'Iſrael.

7. Euntes autem prædicate, dicentes: Quia appropinquavit regnum cœlorum.

7. Et *dans les lieux* où vous irez, prêchez en diſant: Que le royaume des cieux eſt proche.

8. Infirmos curate, mortuos ſuſcitate, leprosos mundate, dæmones ejicite: gratis accepiſtis, gratis date.

8. Rendez la ſanté aux malades, reſſuſcitez les morts, guériſſez les lépreux, chaſſez les démons: donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement.

9. Nolite poſſidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in zonis veſtris.

9. Ne vous mettez point en peine d'avoir de l'or, ou de l'argent, ni *de porter* de l'argent // dans votre bourſe.

Marc. 6. 8. *Luc.* 9. 3. & 10. 4.

℣. 3. *gr. aj.* Lebbée ſurnommé.
℣. 5. *lettr.* dans la voie des.
℣. 9. *lettr.* dans vos ceintures,
j. e. dans vos bourſes pendues à vos ceintures.

10. *Ne préparez* ni un ſac pour le chemin, ni deux habits, ni ſouliers, ni bâton : car celui qui travaille mérite qu'on le nourriſſe.

10. Non peram in via, neque duas tunicas, neque calceamenta, neque virgam : dignus enim eſt operarius cibo ſuo.

11. En quelque ville ou en quelque village que vous entriez, informez-vous qui y eſt digne *de vous loger*, & demeurez chez lui juſqu'à ce que vous vous en alliez.

11. In quamcunque autem civitatem aut caſtellum intraveritis, interrogate, quis in ea dignus ſit : & ibi manete donec exeatis.

12. Entrant dans la maiſon, ſaluez-la, en diſant : Que la paix ſoit dans cette maiſon.

12. Intrantes autem in domum ſalutate eam, dicentes : Pax huic domui.

13. Si cette maiſon en eſt digne, " votre paix viendra ſur elle : & ſi elle n'en eſt pas digne, " votre paix reviendra à vous.

13. Et ſi quidem fuerit domus illa digna, veniet pax veſtra ſuper eam : ſi autem non fuerit digna, pax veſtra revertetur ad vos.

14. Lorſque quelqu'un ne voudra point vous recevoir, ni écouter vos paroles, ſecouez, en ſortant de cette maiſon ou de cette ville, la pouſſiere de vos pieds.

14. Et quicumque non receperit vos, neque audierit ſermones veſtros : exeuntes foras de domo vel civitate, excutite pulverem de pedibus veſtris.

15. Je vous dis & je vous en aſſure qu'au jour du jugement Sodome & Gomorrhe ſeront traitées moins rigoureuſement que cette ville.

15. Amen dico vobis, Tolerabilius erit terræ Sodomorum & Gomorrhæorum in die judicii, quàm illi civitati.

Luc. 10. 3. † Saint Barnabé. Comm. de ſaint Paul.

16. † Je vous envoie com-

16. Ecce ego mitto

" ℣. 13. gr. que votre paix vienne ſur elle.
Ibid. gr. que votre paix retourne.

vos ſicut oves in medio luporum. Eſtote ergo prudentes ſicut ſerpentes, & ſimplices ſicut columbæ.

me des brebis au milieu des loups. Soiez donc prudens comme des ſerpens, & ſimples comme des colombes.

17. Cavete autem ab hominibus. Tradent enim vos in conciliis, & in ſynagogis ſuis flagellabunt vos:

17. Mais donnez-vous de garde des hommes. Car ils vous feront comparoître dans leurs aſſemblées, & ils vous feront fouetter dans leurs ſynagogues:

18. & ad præſides & ad reges ducemini propter me, in teſtimonium illis, & gentibus.

18. & vous ſerez préſentés à cauſe de moi aux Gouverneurs & aux Rois, pour leur ſervir de témoignage auſſi-bien qu'aux nations ".

19. Cùm autem tradent vos, nolite cogitare quomodo, aut quid loquamini: dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini.

19. Lors donc que l'on vous livrera entre leurs mains, ne vous mettez point en peine comment vous leur parlerez, ni de ce que vous leur direz: car ce que vous leur devez dire vous ſera " donné à l'heure même; Luc. 12. 11.

20. Non enim vos eſtis qui loquimini, ſed Spiritus Patris veſtri qui loquitur in vobis.

20. Puiſque ce n'eſt pas vous qui parlez, mais que c'eſt l'Eſprit de votre Pere qui parle en vous.

21. Tradet autem frater fratrem in mortem, & patrem filium;

21. Or le frere livrera le frere à la mort, & le pere le fils, les enfans ſe ſouleveront

℣. 18. *expl.* en prêchant la vérité de l'Evangile autant par votre patience, que par vos paroles.

Autr. pour ſervir de témoignage contre eux (*les Juifs*) & contre les nations, *i. e.* au jour du jugement, à cauſe du mépris qu'ils auront fait de la vérité que vous leur avez prêchée.

℣. 17. *autr.* inſpiré.

contre leurs peres & leurs meres, & les feront mourir :

& insurgent filii in parentes, & morte eos afficient :

22. & vous serez haïs de tous *les hommes* à cause de mon nom : mais celui-là sera sauvé qui persevera jusqu'à la fin ¶.

22. & eritis odio omnibus propter nomen meum : qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.

45 Athanase.

23. Lors donc qu'ils vous persécuteront dans une ville, fuiez dans une autre. Je vous dis & je vous en assure que vous n'aurez pas achevé *d'instruire* toutes les villes d'Israel avant que le Fils de l'homme vienne.

23. Cùm autem persequentur vos in civitate istâ, fugite in aliam. Amen dico vobis, non consummabitis civitates Israel, donec veniat Filius hominis.

Luc. 6. 40. *Joan.* 13. 16. & 15. 20.

24. Le disciple n'est point au-dessus du maître, ni l'esclave au-dessus de son seigneur.

24. Non est discipulus super magistrum, nec servus super dominum suum.

25. C'est assez au disciple d'être comme son maître, & à l'esclave d'être comme son seigneur. S'ils ont appellé le pere de famille ‖ Béelzebut, combien plutôt *traiteront-ils de même* ses domestiques ?

25. Sufficit discipulos, ut sit sicut magister ejus, & servo sicut dominus ejus. Si patremfamilias Beelzebub vocaverunt, quantò magis domesticos ejus ?

Matt. 4. 22. *Luc.* 8. 17 & 12. 2. † Un S. Martyr. non Pontife.

26. Ne les craignez donc point. Car il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert, ni rien de secret qui

26. Ne ergo timueritis eos. Nihil enim est opertum, quod non revelabitur : & occul-

¶. 25. *lett.* Béelzebub ; *mais en François on prononce* Béelzebut. C'étoit l'idole d'Accaron. *Béel* est la même chose que Baal ; & *zebub* signifie mouche ; comme qui diroit : Le Seigneur des mouches, peut-être à cause qu'on l'invoquoit contre les mouches. 4. *Reg.* 1. 2. *Hieron. in hunc locum. Jansen.*

Digitized by Google

tum, quod non ſcietur.

ne doive être connu.

27. Quod dico vobis in tenebris, dicite in lumine: & quod in aure auditis, prædicate ſuper tecta.

27. Dites dans la lumiere ce que je vous dis dans l'obſcurité, & prêchez ſur le haut des maiſons ce qu'on vous dit à l'oreille.

28. Et nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non poſſunt occidere: ſed potiùs timete eum qui poteſt & animam & corpus perdere in gehennam.

28. Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent tuer l'ame; mais craignez plutôt celui qui peut perdre & l'ame & le corps dans l'enfer. ¶

29. Nonne duo paſſeres aſſe vænéunt: & unus ex illis non cadet ſuper terram ſine Patre veſtro?

29. N'eſt-il pas vrai que deux paſſereaux *ne* ſe vendent *qu'*une // obole; & néanmoins il n'en tombe aucun ſur la terre ſans *la volonté de* votre Pere? 2. Reg. 14. 11. Act. 27. 34.

30. Veſtri autem capilli capitis omnes numerati ſunt.

30. Mais pour vous, les cheveux mêmes de votre tête ſont tous comptés.

31. Nolite ergo timere, multis paſſeribus meliores eſtis vos.

31. Ainſi ne craignez point, vous valez beaucoup mieux qu'un grand nombre de paſſereaux.

32. Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus, confitebor & ego eum coram Patre meo qui in cœlis eſt:

32. Quiconque donc me confeſſera & me reconnoîtra devant les hommes, je le reconnoîtrai auſſi moi-même devant mon Pere qui eſt dans les cieux: Marc. 8. 38. Luc. 9. 26. & 12. 8. 2. Tim. 2. 12.

33. Qui autem negaverit me coram homi-

33. & quiconque me renoncera devant les hommes,

℣. 29. *expl.* la plus petite piece de monnoie.

je le renoncerai auſſi moi-même devant mon Pere qui eſt dans les cieux. ¶

nibus, negabo & ego eum coram Patre meo qui in cœlis eſt.

† Un S. Martyr non Pontife. *Luc.* 12. 51.

34. † Ne penſez pas que je ſois venu apporter la paix ſur la terre : je ne ſuis pas venu y apporter la paix, mais l'épée.

34. Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terrâm : non veni pacem mittere, ſed gladium.

35. Car je ſuis venu ſéparer l'homme d'avec ſon pere, & la fille d'avec ſa mere, & la belle-fille d'avec ſa belle-mere :

35. Veni enim ſeparare hominem adverſus patrem ſuum, & filiam adverſus matrem ſuam, & nurum adverſus ſocrum ſuam :

Mich. 7. 6.

36. & l'homme aura pour ennemi // ceux de ſa propre maiſon.

36. & inimici hominis, domeſtici ejus.

Luc. 14. 26.

37. Celui qui aime ſon pere ou ſa mere plus que moi : n'eſt pas digne de moi : & celui qui aime ſon fils ou ſa fille plus que moi, n'eſt pas digne de moi.

37. Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non eſt me dignus : & qui amat filium aut filiam ſuper me, non eſt me dignus.

Infrà 16. 24. *Marc.* 8. 34. *Luc.* 14. 27.

38. Celui qui ne prend pas ſa croix & ne me ſuit pas, n'eſt pas digne de moi.

38. Et qui non accipit crucem ſuam, & ſequitur me, non eſt me dignus.

Luc. 9. 24 & 17. 33. *Joan.* 12. 25. *Luc.* 10. 26. *Joan.* 13. 20.

39. Celui qui // conſerve ſa vie, la perdra : & celui qui aura perdu ſa vie pour l'amour de moi, la retrouvera.

39. Qui invenit animam ſuam, perdet illam : & qui perdiderit animam ſuam propter me, inveniet eam.

℣. 36. *lettr.* ſes domeſtiques.

℣. 39. *autr.* ſe conſerve ſoi-même ſe perdra, &c. *V. ch.* 16. *v.* 25. La vie ſe prend ici en deux ſens très-differens. *La vie* qu'on veut *conſerver*, eſt la vie du corps : & la vie qu'on perd en conſervant mal à propos celle du corps, eſt la vie de l'ame. *Maldon.*

Digitized by Google

40. Qui recipit vos, me recipit : & qui me recipit, recipit eum qui me misit.

40. Celui qui vous reçoit, me reçoit : & celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé.

41. Qui recipit Prophetam in nomine Prophetæ, mercedem Prophetæ accipiet : & qui recipit justum in nomine justi, mercedem justi accipiet :

41. Celui qui reçoit un Prophete ‖ en qualité de Prophete, recevra la récompense du Prophete : & celui qui reçoit un juste ‖ en qualité de juste, recevra la récompense du juste :

42. & quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ tantùm in nomine discipuli : amen dico vobis, non perdet mercedem suam.

42. & quiconque aura donné seulement à boire un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits, ‖ comme étant de mes disciples, je vous dis & je vous en assure, qu'il ne perdra point sa récompense. *Marc. 9. 40.*

℣. 41. *lettr.* au nom de Prophete.

Ibid. *lettr.* au nom de juste.

℣. 42. *lettr.* au nom de disciple.

SENS LITTERAL ET SPIRITU

℣. 1. jusqu'au 5. ALors JESUS *ayant appellé ses douze disciples, leur donna puissance sur les esprits impurs pour les chasser, & pour guérir toutes les langueurs & toutes les maladies, &c.*

Après que le Fils de Dieu a dit aux douze disciples *de prier le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers*, il n'attend pas qu'ils aient prié, mais il les appelle eux-mêmes par une vocation toute *Chrys. in Matth. hom. 33.*

particuliere, & les établit ſes Apôtres en leur donnant une miſſion extraordinaire pour être envoyés par toute la terre ; comme les premiers ouvriers qu'il devoit envoyer dans ſa moiſſon, & qui devoient être les chefs de tous les autres. C'eſt pourquoi en même temps qu'il les appelle, il leur donne le pouvoir de chaſſer les eſprits impurs, & de guérir toutes ſortes de maladies. Etant rempli de bonté, il ne refuſe point de communiquer à ſes ſerviteurs & à ſes diſciples ſa puiſſance. Et il veut qu'ils aient le pouvoir de guérir, comme il avoit fait lui-même, toutes les infirmités du peuple. Mais il y a cependant une grande différence entre donner & recevoir ; puiſque celui qui donne agit avec cette ſouveraine puiſſance qu'il poſſede comme maître : au-lieu que ceux qui reçoivent, reconnoiſſent dans ce qu'ils font leur propre foibleſſe, & la puiſſance du Seigneur.

Hieron. in Matt. can. 10. n. 4. Hiron. in hunc loc.

Remarquez, dit ſaint Chryſoſtome, que le Fils de Dieu n'a pas envoyé ſes diſciples lorſqu'ils commençoient à le ſuivre : mais après qu'ils eurent été long-temps en ſa compagnie ; après qu'ils l'eurent vu reſſuſciter les morts, chaſſer les démons, calmer la mer, guérir les paralytiques & les lepreux ; enfin après qu'il leur eut donné des preuves convainquantes de ſa ſouveraine puiſſance par ſes œuvres & par ſes paroles. Saint Jerôme croit que l'Ecriture a nommé ici exprès les douze Apôtres, afin que l'on pût connoître ceux qui n'étant pas du nombre, prendroient dans la ſuite fauſſement le nom d'Apôtres. Et il ajoute, qu'il appartenoit à celui qui pénetre le ſecret des cœurs, de marquer l'ordre & le mérite de chacun d'entre eux. L'Evangile donne au premier nommé *Simon*, le ſurnom

Digitized by Google

de *Pierre*, pour le distinguer de l'autre *Simon*, surnommé *Cananéen*, du village de Cana en Galilée, où le Seigneur changea miraculeusement l'eau en vin. Simon surnommé *Cananéen*, est nommé encore le *Zelé*, dans un autre Evangéliste; parce que *Cana*, selon saint Jerôme, signifie *Zelé*. *Thaddée* est le même qu'un autre Evangéliste, nommé *Jude* frere de *Jacques*, & qui est encore nommé *Lebbée*; ce qui nous marque qu'il avoit apparemment ces trois noms. *Judas* de qui la mémoire est devenue execrable par la trahison qu'il fit de son divin maître, est surnommé *Iscariote*, du bourg ou de la ville d'où il étoit né. L'Evangéliste le met le dernier de tous; & il en parle, dit saint Chrysostome, non pas comme un ennemi, mais comme un historien fidele, qui dit les choses dans leur ordre. Il ne lui donne point les noms de méchant, de détestable; mais il l'appelle seulement du nom de la ville d'où il étoit, & il ajoute : Que ce fut *celui qui trahit* le Fils de Dieu; parce qu'il étoit important de faire voir, qu'un Apôtre, qu'un des douze choisis par J. C. même s'étoit oublié jusqu'à ce point, que de livrer le Sauveur du monde entre les mains de ses ennemis. C'étoit un exemple très-capable d'humilier les plus grands Saints, & les Pasteurs établis le plus canoniquement; puisque nulle vocation n'a été plus sainte que celle de Judas, ni nulle apostasie plus criminelle que la sienne : tant il est vrai que tous sont également obligés de travailler à leur salut, comme dit saint Paul, avec crainte & tremblement. *Luc. 6. 15. ibid. 16.*

℣. 5. 6. &c. *J. C. envoyaces douze, après leur avoir donné les instructions suivantes : N'allez point vers les Gentils, & n'entrez point dans les villes des Samari-*

tains ; mais allez plutôt aux brebis perdues de la maiſon d'Iſrael, &c.

Que les jugemens de Dieu ſont différens de ceux des hommes, & que ſa ſageſſe eſt élevée au-deſſus de celle de tous les Rois de la terre ! Ceux-ci voulant faire des conquêtes, ont beſoin d'armées puiſſantes, & mettent leur principale confiance dans la force de leurs troupes, & dans l'habileté de leurs Généraux. Mais Dieu & le Seigneur des armées s'étant fait homme pour ſauver les hommes par la folie apparente de ſon incarnation & de ſa mort, choiſit, pour s'aſſujettir toute la terre, douze hommes qui n'étoient ni nobles ni riches, ni ſages, ni ſçavans ; des hommes groſſiers & ruſtiques, accoutumés la plupart à une vie baſſe & indigne en apparence de l'emploi ſi relevé auquel il les deſtinoit. Et il permet même qu'entre ces douze il y en ait un qui le trahiſſe, pour faire voir que l'execution de ſes grands deſſeins ſe feroit indépendamment de l'habileté ou de la mauvaiſe volonté des hommes. Mais nous verrons dans la ſuite que les regles qu'il preſcrit à ces douze hommes pour travailler à la converſion de tout l'Univers, ont quelque choſe d'auſſi ſurprenant. Il leur défend premierement d'aller prêcher ſon Evangile aux Gentils, quoique ces Gentils rempliſſent alors toute la terre. Il ne veut pas même qu'ils aillent trouver les Samaritains, qui s'étoient anciennement ſéparés des Juifs, & où l'on voyoit encore quelques reſtes du culte de Dieu, mêlés des ſuperſtitions du paganiſme, introduites dans le pays par les Chaldéens depuis l'enlevement des dix tribus d'Iſrael. Mais il les envoya uniquement *aux brebis perdues de la maiſon d'Iſrael*, c'eſt-à-dire, vers les Juifs

qu'il avoit depuis si long-temps choisis pour son peuple, & dont il se nommoit toujours le Pasteur; mais qui étoient comme *des brebis perdues*, s'étant éloignées de lui par leurs crimes, & ne vivant plus sous sa conduite, mais suivant chacun son caprice & l'égarement de ses passions. Car il falloit, selon la remarque des saints Peres, annoncer premierement aux Juifs l'avénement du Sauveur, afin qu'ils ne pussent s'excuser sur ce qu'il avoit envoyé d'abord ses Apôtres aux Samaritains & aux Gentils. Ainsi la défense qu'il leur fait présentement d'aller vers les nations, n'est point contraire au commandement qu'il leur fit depuis, *d'aller instruire tous les peuples*; parce que cette défense leur fut faite avant la résurrection, & que ce commandement ne leur fut fait qu'après la résurrection, lorsque les Juifs avoient déja rejetté le Fils de Dieu avec le dernier mépris, & s'étoient rendus indignes de la grace de l'Evangile. Il est vrai qu'elle leur fut encore depuis annoncée par les Apôtres; mais enfin ils se virent obligés de les abandonner: lorsque s'opposant avec des paroles de blasphême à la doctrine enseignée par Paul, cet Apôtre & Barnabé leur dirent avec fermeté : *Vous étiez les premiers à qui il falloit annoncer la parole de Dieu : mais parce que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, nous nous en allons présentement vers les Gentils.* C'est ce fait dire à saint Ambroise : Que la défense que J. C. fait ici à ses Apôtres, *d'aller trouver les Gentils*, lui qui leur commande ensuite *d'aller par tout le monde prêcher l'Evangile à toutes les créatures*, renferme un mystere très-profond & ineffable : *Magni & inenarrabilis sacramentis mysterium est.* Et il ajoute : Qu'encore que l'Evangile fût destiné

Chryſ. in Matth. hom. 33. Hicron. in hunc locum.

Matth. 28. 19.

Act. 13

Ambroſ. de vocat. gent. l. 2. c. 1. Marc. 16. 15.

pour ſervir à la vocation de tous les hommes, & que le Seigneur voulût que tous fuſſent ſauvés & vinſſent à la connoiſſance de la vérité, il ne s'étoit pas néanmoins dépouillé du pouvoir de diſpoſer de toutes choſes ſelon ſa divine ſageſſe; enſorte que l'ordre de ſes deſſeins adorables fût troublé par des événemens contraires à ce qu'il avoit réſolu par un jugement très-juſte, quoique caché.

Chryſoſt. et ſuprà. Ce que J. C. commande aux Apôtres de prêcher aux hommes, conſiſte en ces trois paroles, *Appropinquavit regnum cœlorum*; Le royaume des cieux eſt proche. Les Prophetes juſqu'alors promettoient aux Juifs la terre & des biens terreſtres. Mais on ordonne aux Apôtres de leur prêcher maintenant que *le royaume des cieux eſt proche*, & de leur promettre des biens éternels. En prêchant donc la proximité de ce royaume céleſte, ils retiroient les eſprits de la terre où ils étoient attachés, & les élevoient en haut, pour leur inſpirer l'amour de cet heritage du ciel, & les porter à s'en rendre dignes par la pénitence, ſelon que le dit ſaint Marc. Mais de peur qu'on ne refuſât d'ajouter foi à des hommes groſſiers & ignorans, lorſqu'ils promettoient le royaume des cieux, leur divin maître leur donne ici la puiſſance de *rendre la ſanté aux malades, reſſuſciter les morts, guérir les lépreux, & chaſſer les démons;* afin que ces grands miracles devinſſent comme la preuve des promeſſes ſi magnifiques qu'ils feroient aux peuples. Et parce que les dons ſpirituels doivent être ſans interêt, le Sauveur ajoute: *Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement;* c'eſt-à-dire, comme je vous ai fait part de ces dons gratuitement; faites-en de même part aux autres ſans interêt, pour ne pas corrom-

Marc. 6. 11. Hieron. in hunc locum.

pre la grace de l'Evangile. Ainſi J. C. remédie par ce ſeul précepte à beaucoup de maux, en coupant également la racine à l'avarice & à l'orgueil, les deux ſources des plus grands crimes. *Chryſoſt. ut ſuprà.*

℣. 9. juſqu'au 16. *Ne vous mettez point en peine d'avoir de l'or ou de l'argent, ni de porter de l'argent dans votre bourſe; ni un ſac pour le chemin, ni deux habits, ni ſouliers, ni bâtons : car celui qui travaille mérite qu'on le nourriſſe, &c.*

J. C. venoit d'ordonner à ſes Apôtres de *donner gratuitement ce qu'ils avoient reçu gratuitement*; c'eſt-à-dire, de prêcher l'Evangile, & de guérir les malades, non pour en recevoir de l'argent, mais pour procurer le ſalut des hommes. Les préceptes qu'il leur donne préſentement ſont pour confirmer cette vérité; & pour leur apprendre de plus en plus, qu'ils ne devoient enviſager dans leur miniſtere que la gloire de celui qui les envoie, & non leur propre intérêt. C'eſt auſſi pour les aſſurer, que n'ayant en vue que de s'acquitter de leur miniſtere, ils ne devoient point avoir d'inquiétude pour leur vêtement & leur nourriture; parce qu'il étoit très-juſte que *ceux qui travailloient* à la converſion des peuples, *fuſſent nourris* par les peuples. Ainſi lorſqu'il retranchoit toute ſorte d'inquiétude ſur les ſoins de la vie dans l'eſprit de ſes Apôtres, il apprenoit aux fideles à reconnoître la charité déſintéreſſée des Prédicateurs de la vérité; parce qu'autant que les uns ſeroient déſintereſſés dans les fonctions de leur ſacré miniſtere, autant les autres devoient être ardens pour leur fournir tous leurs beſoins corporels. *Hieron. in hunc locum.*

On peut néanmoins demander, ſi c'eſt un péché en ſoi, que ceux qui prêchent le ſaint Evangile &

qui travaillent à la converſion des peuples, aient quelque argent. L'exemple de J. C. qui faiſoit porter une bourſe, peut faire juger que la choſe n'eſt point mauvaiſe par elle-même. Mais il étoit important, ſelon ſaint Jerôme, que les Apôtres qui étoient les premiers Docteurs de la Religion de J. C. & qui apprenoient aux peuples, que toutes choſes étoient gouvernées par la divine providence, en donnaſſent une preuve dans leurs perſonnes, en ne témoignant aucune inquiétude pour le lendemain. Ainſi J. C. ne vouloit pas en leur défendant de porter ces choſes, leur faire entendre qu'elles étoient inutiles au ſoutien de cette vie; mais qu'elles leur ſeroient dûes par ceux à qui ils annonceroient l'Evangile; comme la paye eſt dûe aux ſoldats, dit ſaint Auguſtin, le fruit de la vigne à ceux qui l'ont plantée, & le lait du troupeau aux paſteurs. Ce qui néanmoins doit s'entendre de telle ſorte, qu'on n'enviſage pas ce que donnent les fideles, comme une récompenſe des travaux apoſtoliques, mais comme un ſoutien de la vie préſente. Car les miniſtres de l'Evangile n'attendent, comme dit ſaint Auguſtin, leur récompenſe que de Dieu ſeul; & les hommes ne ſont point capables de récompenſer dignement ceux qui les ſervent en leur prêchant l'Evangile par un mouvement de la charité. Ainſi les Prédicateurs ne doivent attendre la récompenſe de leurs travaux que de celui dont les peuples attendent eux-mêmes leur ſalut : *Non expectent illi mercedem, niſi unde, & iſti ſalutem.*

Aug. de conſenſ. Evangel. l. 2. c. 30.

Idem. de Paſtor. cap. 2.

La défenſe qu'il leur fait *de porter des habits*, ne regarde pas, ſelon ſaint Jerôme, ceux qui auroient effectivement beſoin de deux habits pour ſe cou-

Hieron. in hunc locum.

vrir, comme dans les pays exposés à un froid plus rigoureux. Mais elle regarde la prévoyance de ceux qui se font provision de deux habits, quoiqu'un seul suffise pour le présent. La même chose se peut dire; selon saint Augustin, de la défense *de porter des souliers*, qui tendoit, comme il dit, à retrancher l'inquiétude touchant le besoin à venir, & à empêcher qu'ils ne portassent plus que ce qui leur étoit actuellement nécessaire. Il paroît plus difficile d'expliquer la contradiction apparente qui se trouve entre saint Matthieu, lorsqu'il dit que J. C. défendit à ses Apôtres de porter un bâton; & saint Marc qui dit, qu'il leur commanda de s'en aller avec leur bâton seulement. Mais ces deux Apôtres ne se contredisent point en effet, si l'on entend bien le sens auquel le Sauveur parloit aux Apôtres. Comme donc il leur avoit défendu de porter plusieurs habits, & plusieurs souliers, parce qu'ils devoient se contenter de l'habit qui les couvroit, & des souliers qu'ils avoient actuellement à leurs pieds; de même il veut qu'ils aient seulement un bâton, selon saint Marc, pour les aider à marcher, & qu'ils n'en aient pas plusieurs; ce qui est marqué expressément dans le texte grec de saint Luc. Ou si nous voulons entendre ces choses avec saint Jerôme en un sens plus spirituel, ceux que le Seigneur assuroit lui-même de son secours & de son soutien, ne devoient pas rechercher un autre appui : *Qui Domini habemus auxilium, baculi præsidium cur quæramus?*

Augusſt. de conſ. Evangel. l. 2, c. 31.

Matt. 6. 8.

Grot.

Luc. 9. 3.

Hieron. in hunc locum.

Saint Paul écrivant à Timothée touchant ceux qu'on devoit choisir pour les ordonner Evêques, dit entre autres choses, *Qu'il falloit qu'ils eussent bon témoignage de ceux qui étoient hors de l'Eglise*; c'est-

1. Tim. 3. 7.

à-dire, des infideles. Les Apôtres entrant donc dans une nouvelle ville, & ne pouvant pas, dit ſaint Jerôme, connoître ceux qui méritoient de les recevoir, étoient auſſi obligés d'avoir égard à la bonne réputation des perſonnes qu'ils vouloient choiſir pour hôtes, de peur que la ſainteté de leur prédication ne fût en quelque façon deshonorée par la mauvaiſe conduite de ceux qui les recevroient. Ils devoient prêcher à tous les habitans de cette ville; mais ils choiſiſſoient entre eux tous un ſeul hôte, qui n'étoit pas regardé comme accordant une grace à ceux à qui il donnoit l'hoſpitalité, mais comme la recevant lui-même, dit ſaint Jerôme; car le Sauveur, en diſant: *Informez-vous qui eſt digne* de vous loger, lui fait entendre qu'il doit être perſuadé que c'eſt-lui-même qui reçoit un grand avantage, lorſqu'il eſt digne de loger les Apôtres, & les autres Prédicateurs de l'Evangile. Et ſaint Chryſoſtome dit auſſi, que lorſqu'on aſſiſte les Apôtres on doit regarder cette aſſiſtance qu'on leur rend dans leurs beſoins, comme une dette dont on s'acquitte envers eux. Car qu'y a-t-il de plus dû à ceux qui ont tout abandonné pour nous venir annoncer le chemin du ciel, & pour nous ſervir de guides dans ce chemin, que ce qui eſt néceſſaire pour le ſoutien d'une vie qu'ils négligent par un mouvement de charité pour notre ſalut?

Chryſ. in Matth. hom. 33.

Mais J. C. ne ſe contente pas de dire aux Apôtres d'aller ſeulement chez des perſonnes qui ſoient dignes de les recevoir: il veut encore qu'ils ne paſſent point d'une maiſon en une autre pendant tout le temps qu'ils ſeront dans une ville; de peur d'affliger, dit ſaint Chryſoſtome, leur premier hôte s'ils le quittoient; pour ne pas donner lieu auſſi aux

Digitized by Google

peuples de les regarder comme des perſonnes inconſtantes qui chercheroient à ſatisfaire leur intemperance. J. C. s'abaiſſe juſqu'à preſcrire aux Apôtres, de quelle maniere ils devoient *entrer dans une maiſon*, en leur diſant : *Saluez-la en ces termes : Que la paix ſoit dans cette maiſon.* C'étoit la coutume parmi les Hebreux de ſaluer en cette maniere, qui étoit très-propre à faire connoître à ceux chez qui on vouloit loger, qu'on leur ſouhaitoit toute ſorte de biens renfermés dans le nom de *paix*; & qu'on ne venoit chez eux que dans cet eſprit de paix & de charité. Car il étoit néceſſaire de ſe concilier d'abord le cœur de ſes hôtes, & de leur faire comprendre, que la raiſon même qui avoit porté le Fils de Dieu à deſcendre du haut du ciel pour venir loger parmi les hommes, étoit celle qui engageoit ſes Apôtres à venir dans chaque ville, afin d'annoncer la paix & le royaume du ciel aux enfans de paix. Ils y venoient en effet, pour travailler autant qu'il étoit en eux, à appaiſer tous les différens, & à établir une parfaite union entre les cœurs, qui n'a commencé qu'après la deſcente du Saint-Eſprit, & qui ne peut ſe trouver que dans ceux *en qui l'amour de Dieu a été répandu*, comme dit .S Paul, *par l'Eſprit ſaint qui nous a été donné.*

Hieron. in hunc locum.

Hieron. ibid.

Act. 4. 32.

Rom. 5. 5.

Les Apôtres ne ſçavoient pas *ſi la maiſon* où ils entroient, *étoit digne* de cette paix évangélique qu'ils venoient lui annoncer. » Car nous ne ſçavons, dit ſaint Augnſtin, qui appartient au nombre des prédeſtinés, & qui n'y appartient pas. Et c'eſt pour cela que nous devons être dans cette diſpoſition de charité, de ſouhaiter que tous ſoient ſauvés. Or nous y ſommes, lorſqu'à l'égard de tous ceux qui ſe préſentent à nous, & avec qui

Aug. de corrept. & grat. cap. 15.

» nous pouvons traiter de ce qui regarde leur ſalut,
» nous travaillons de toutes nos forces à leur procu-
» rer la grace d'être *juſtifiés par la foi, & d'avoir la*
Rom. 5. 1. » *paix avec Dieu.* C'eſt à quoi le grand Apôtre s'oc-
2. Cor. 5. 20. » cupoit lorſqu'il conjuroit les Corinthiens *au nom*
» *de J. C. de ſe reconcilier avec Dieu.* Car qu'eſt-ce que
» *ſe reconcilier* avec Dieu, ſinon avoir la paix avec lui,
» & cette paix que le Seigneur JESUS commandoit à
» ſes diſciples, de ſouhaiter à chaque maiſon où ils
» entreroient ? Lorſqu'ils annoncent cette paix,
» ajoute le même Saint, celui-là commence à de-
» venir à leur égard un enfant de paix, qui croit
» & qui obeit à cet Evangile qu'on lui annonce, &
» qui *étant* ainſi *juſtifié par la foi*, *rentre* dans la paix
» avec Dieu. Mais ſelon la prédeſtination du Sei-
» gneur, il étoit déja un enfant de paix dans la con-
» noiſſance & dans la preſcience, non pas de celui
» qui lui annonçoit l'Evangile, mais de Dieu même.
» Pour nous autres, comme nous ne ſçavons point
» qui eſt dans chaque maiſon l'enfant de paix, &
» qui ne l'eſt pas, nous ne devons faire exception
» d'aucune perſonne, ni diſcerner qui que ce ſoit;
» mais vouloir & ſouhaiter que tous ceux à qui
» nous prêchons cette paix ſoient ſauvés. Et ne
» craignons point de perdre cette paix, ſi celui à
» qui nous l'annonçons, ſans le connoître, n'eſt
» point un enfant de paix; puiſqu'alors *elle revien-*
» *dra à nous*; c'eſt-à-dire, que notre prédication
» nous ſervira à nous-mêmes, quoiqu'elle ne lui
» ſerve pas.

J. C. ajoute: Que *ſi quelqu'un refuſoit de recevoir & d'écouter leurs paroles*, il falloit qu'*en ſe retirant ils ſecouaſſent la pouſſiere de leurs pieds*: ſur quoi ſaint
Chryſoſt. ut ſupra. Chryſoſtome, ſaint Jerôme & ſaint Auguſtin té-

moignent, que le Fils de Dieu obligeoit par-là ses disciples à attester à ces personnes rebelles, combien elles se rendoient coupables de rejetter le fruit de tant de travaux qu'ils avoient soufferts pour venir leur annoncer la paix & la grace de l'Evangile. Ou bien ils croient que c'étoit comme une protestation, par laquelle les Apôtres leur faisoient entendre qu'ils étoient si éloignés de désirer d'eux quelque chose de terrestre, qu'ils ne vouloient pas souffrir même que la poussiere de leur terre demeurât attachée à leurs pieds. Mais on peut bien ajouter, que c'étoit une espece de malédiction par laquelle ils les déclaroient indignes de la grace qu'ils avoient voulu leur procurer.

Hieron. in hunc locum. August. in Matt. quæst. 7.

Que si la premiere punition de ceux qui rejetteroient la prédication des Apôtres, devoient être de ne pas jouir de la paix qu'ils leur présentoient; la seconde étoit ce qu'on ne peut lire sans effroi, *d'être traités avec plus de rigueur que Sodome & que Gomorrhe au jour du jugement.* Saint Jerôme dit que la raison de ce traitement si terrible étoit, que l'on n'avoit point prêché dans Sodome ni dans Gomorrhe comme dans cette ville qui avoit osé rejetter la grace de l'Evangile: car plus on aura reçu, plus on sera rigoureusement jugé. C'étoit donc, dit saint Hilaire, une moindre faute à ces deux villes, d'avoir péché en ignorant J. C. mais c'étoit un crime sans rémission, ou de n'avoir pas reçu la vérité qu'on leur prêchoit; ou après l'avoir reçue, de l'avoir malicieusement altérée & corrompue: *Quia illis, ignorato Christo, errasse sit levius: his verò inexpiabile sit, aut non prædicatum recepisse, aut receptum non sanctè neque catholicè prædicasse.*

Chrys. in Matth. hom. 13.

Hieron. in hunc locum.

Hilar. in Matth. can. 10.

℣. 16. jusqu'au 23. *Je vous envoie comme des brebis*

au milieu des loups. Soyez donc prudens comme des ſerpens, & ſimples comme des colombes. Or donnez-vous de garde des hommes. Car ils vous feront comparoître dans leurs aſſemblées, & ils vous feront fouetter, &c.

J. C. venoit de dire aux Apôtres, que pluſieurs les rejetteroient & refuſeroient de les écouter. Mais il leur déclare ici quelque choſe de plus effrayant; puiſqu'il leur prédit ouvertement tous les maux qui leur devoit arriver, auſſi-bien qu'à leurs ſucceſſeurs dans le cours de tous les ſiecles. Il en uſoit de la ſorte pour les préparer long-temps devant à la guerre très-cruelle qu'ils auroient à ſoutenir contre le démon, dont les hommes ne ſeroient que les miniſtres. On pourroit être étonné de ce que le Fils de Dieu ſe hatoit de leur prédire tant de maux, lorſqu'ils paroiſſoient encore ſi foibles. Mais ſaint Chryſoſtome fait voir combien ces prédictions étoient utiles; car elles étoient une preuve de la pleine connoiſſance que celui qui envoyoit ſes diſciples avoit du temps à venir. Elles empêchoient auſſi qu'on ne pût croire que tous ces maux ſeroient un effet de l'impuiſſance de leur maître. Et enfin elles prévenoient l'étonnement & le trouble dont ils auroient pu être frappés, s'ils étoient tombés contre leur attente dans toutes ces afflictions.

Chryſoſt. in Matth. hom. 34.

Mais qui ne s'étonnera, comme dit le même Saint, de cette eſpece de guerre toute nouvelle? Il les envoie nuds au milieu de leurs ennemis. Il leur déclare que ceux qu'ils vont attaquer ſont comme *des loups*. Et il leur commande en même temps *d'être* auſſi doux que *des agneaux*. Cependant c'eſt en cela même qu'il vouloit faire éclater ſa toute-puiſſante, » que ſes diſciples étant comme

des agneaux au milieu des loups, & s'en voyant déchirés cruellement, non seulement ils ne céderoient pas aux loups, mais qu'ils changeroient même les loups en agneaux. » Or ce qu'il y a encore de plus admirable, c'est que J. C. n'envoie que douze agneaux pour s'assujettir toute la terre qui étoit pleine de loups. Que si ceux à qui il avoit donné la puissance de chasser les démons, de ressusciter les morts, & de faire tant d'autres miracles, pouvoient se troubler en lui entendant prédire qu'ils devoient souffrir des maux si épouvantables, se voir en butte à tout le monde, & être en horreur à toute la terre; & si ces contradictions apparentes étoient capables de les jetter dans l'abattement, ils trouvoient, dit saint Chrysostome, un grand fond de force & de consolation dans la puissance de celui-là même qui les envoyoit. Aussi il leur dit d'abord: » Considerez que c'est moi qui vous envoie: *Ecce ego mitto vos.* Cela seul suffit pour vous consoler, pour vous donner du courage, & pour affermir vos cœurs contre toute crainte. Il semble, dit le même Saint, qu'il leur parle de la sorte: Ne vous troublez point de ce que vous envoyant au milieu des loups, je vous ordonne d'être comme des agneaux & des colombes. Mais soyez très-assurés que lorsque c'est moi qui vous envoie comme des agneaux parmi des loups, je ne le fais que parce que je sçai très-certainement que ce sera par cette voie que vous deviendrez invincibles à tous les efforts de vos ennemis.

J. C. leur dit ensuite ces paroles devenues depuis si célebres: *Soiez prudens comme les serpens, & simples comme les colombes.* Mais de quoi donc pouvoit leur servir, dit saint Chrysostome, toute leur

Chrysost. ibid.

prudence parmi de ſi grands perils ? Que pourra toute la *ſageſſe des brebis* contre un ſi grand nombre de *loups*, dont elles ſont environnées ? Et quelque *ſimple* que ſoit *la colombe*, à quoi lui pourra être utile ſa ſimplicité, lorſqu'elle ſe voit attaquée de tant de vautours ? Il eſt vrai qu'à l'égard de ces animaux qui ſont ſans raiſon, & cette prudence & cette ſimplicité ſeroient inutiles : mais elles nous ſont à nous autres, d'une utilité très-grande. *La prudence que* J. C. nous demande, eſt la prudence *du ſerpent*, qui expoſe tout ſon corps pour ſauver ſa tête, & qui nous apprend par ſon exemple, à abandonner auſſi & notre corps & nos biens, & notre vie, s'il eſt beſoin, pour conſerver notre foi. Il faut donc, dit ſaint Jerôme, que de même que le ſerpent couvre ſa tête de tout ſon corps, & ſonge toujours à mettre à couvert le principe de ſa vie, nous ſongions auſſi à conſerver notre tête, qui eſt J. C. au péril de tout notre corps : *Serpentis aſtutia ponitur in exemplum : quia toto corpore occultat caput, & illud in quo vita eſt protegit. Ita & nos toto periculo corporis, caput noſtrum qui Chriſtus eſt, cuſtodiamus.*

Hier. in hunc loc.

Chryſoſt. ut ſuprà.

Le Fils de Dieu ne commande point ſéparément aux Apôtres, ou d'être *ſimples*, ou d'être *prudens* : mais il joint enſemble ces deux qualités, afin qu'elles ſoient de vraies vertus. Il veut qu'on ait la prudence du ſerpent, pour ne pas laiſſer bleſſer ce qui eſt le principe de la vie en nous. Et il nous oblige en même temps à avoir la *ſimplicité de la colombe*, afin que nous ne nous vengions pas de ceux qui nous font quelque injuſtice. Car c'eſt principalement de cette douceur que les Peres ont entendu la ſimplicité de la colombe, dont il eſt parlé ici : *Simplices ſicut columbas eſſe voluit, ad nulli nocendum.* La prudence

Auguſt. in Matt. quæſt. 8.

prudence nous eſt utile, ſelon ſaint Jerôme, pour éviter les embûches : & la ſimplicité, pour ne point faire de mal aux autres. Il faut donc toujours que l'une & l'autre ſoient jointes enſemble, puiſque l'une ſans l'autre nous deviendroit inutile. Mais qu'y a-t-il, dira quelqu'un, de plus pénible que ces préceptes ? Et n'eſt-ce pas la même choſe, que ſi en jettant un roſeau dans le feu, on lui défendoit de brûler, & que même on lui commandât d'éteindre ce feu, lorſqu'on nous ordonne d'être des agneaux au milieu des loups, & de changer même ces loups en agneaux par notre douceur ? Cependant, dit ſaint Chryſoſtome, l'événement a juſtifié la ſageſſe & la poſſibilité de ce précepte, & on l'a vu accompli parfaitement par les Apôtres, qui n'étant point d'une autre nature que nous, ont gagné par leur douceur leurs propres perſécuteurs. Que perſonne ne regarde donc les commandemens de J. C. comme impoſſibles.

Hier. in hunc loc.

Chryſoſt. ut ſupra.

Le Sauveur explique enſuite ce qu'il avoit entendu par ces *loups*, lorſqu'il dit à ſes Apôtres, *de ſe donner de garde des hommes* ; c'eſt-à-dire, des hommes envieux & ſuperbes, tels qu'étoient alors les Phariſiens & les Docteurs de la loi, que ſaint Jerôme a regardés comme ces *loups dont ils devoient ſe donner de garde*, & dont il dit, Qu'ils étoient comme les Clercs parmi les Juifs ; *Lupos, Scribas & Phariſæos vocat, qui ſunt Clerici Judæorum.* C'eſt donc pour cela que J. C. oblige ſes Apôtres d'uſer de prudence, afin d'éviter les pieges de ces hommes hypocrites, tout plein au-dedans de la cruauté des loups, quoique couverts au-dehors d'une apparence de piété. Il veut qu'ils ſoient *ſages comme les ſerpens*, pour ſonger uniquement à ſauver leur foi,

Hieron. in hunc locum.

& à conſerver tant dans eux-mêmes que dans les nouveaux fideles, leur tête qui eſt J. C. mais il veut en même temps qu'ils ſoient doux & *ſimples comme des colombes*, pour ſouffrir ſans trouble & ſans fiel tous les mauvais traitemens de ces injuſtes perſécuteurs. Il ne leur promet que des maux ; & il leur apprend que la victoire doit être le fruit de leurs ſouffrances.

Chryſoſt. ut ſuprà. Saint Chryſoſtome ne peut aſſez s'étonner de ce que de pauvres gens accoutumés à la pêche, qui ne connoiſſoient que leurs filets, n'ont point quitté J. C. auſſi-tôt qu'il leur eut dit : Que les Tribunaux ſeroient tous contre eux ; que les Rois deviendroient leurs perſécuteurs ; que les ſynagogues les haïroient ; que les Juifs & les Gentils, les Princes & les peuples conſpireroient tous enſemble pour les perdre : & ce qui eſt encore plus horrible, qu'il ſe commettroit un grand nombre de parricides & de fratricides à cauſe d'eux. Mais comme il dit excellemment dans la ſuite, cette humble ſimplicité avec laquelle ils écouterent des choſes ſi étonnantes, ſans s'arrêter à toutes les abſurdités qu'ils pouvoient trouver dans ce qu'on leur commandoit, & ce qu'on leur prédiſoit, étoit une preuve admirable de la ſageſſe de leur divin maître, qui les rempliſſoit intérieurement de foi & de force pour les empêcher de ſuccomber à tant de ſujets incapables de les abattre. C'étoit d'ailleurs une grande conſolation pour eux de ſçavoir qu'ils ſouffriroient toutes ces choſes pour la gloire de ſon nom, & d'être aſſurés qu'ils ne ſouffriroient pas comme des méchans & des ennemis publics, mais comme les défenſeurs de la ſainteté de ſa doctrine & de ſa divinité. Mais ce qui devoit les affermir contre toute

Digitized by Google

crainte, c'eſt que J. C. leur demandoit ſeulement, dit ſaint Jerôme, qu'ils lui offriſſent la volonté de leur cœur : & il s'engageoit en même temps à parler dans eux pour lui-même, & à répandre la grace de ſon Saint-Eſprit dans leurs cœurs pour les remplir de ſageſſe dans leurs réponſes : car, comme dit ſaint Hilaire, lorſque notre foi eſt toute appliquée aux préceptes de la volonté de notre Dieu, elle ne manquera point d'être éclairée de ſes divines lumieres ; pour ſçavoir ce qu'elle aura à répondre. Qui étoit-ce donc qui devoit les faire perſéverer conſtamment dans un état ſi oppoſé à tous les ſens & à toute la nature ? C'étoit la grace de celui qui les envoyoit, & qui les devoit ſauver du milieu de tant de maux.

Hie in hunc locum.

Hilarius in Matt. can. 10.

Chryſoſt. ut ſuprà.

℣. 23. *Lors donc qu'ils vous pourſuivront dans une ville, fuyez dans une autre. Je vous dis en vérité, que vous n'aurez pas achevé de parcourir toutes les villes d'Iſrael, que le Fils de l'homme ne vienne.*

Cette fuite dans les perſecutions, qui nous eſt, ſelon les Peres, non pas ſeulement permiſe, mais commandée, a été une des choſes qui a le plus enflammé le zele outré de Tertullien, depuis qu'il ſe fut ſéparé de l'Egliſe catholique, pour ſe joindre aux Montaniſtes. Il appelloit une ſainte généroſité, & un devoir indiſpenſable de tous les Chrétiens, de s'expoſer témérairement aux perſécutions. Et il aimoit mieux que l'on fît paroître du courage en s'engageant dans le combat, quand on auroit dû y ſuccomber, que non pas qu'on mît ſa foi à couvert en fuyant. Ce n'eſt pas là la maniere dont les ſaints Evêques de l'Egliſe ont expliqué ce paſſage, & ont jugé que l'on devoit ſe conduire dans les perſecutions. Ils font voir, non ſeulement par

Cyprian. epiſt. 14. Athanaſ. de fug. apol. 1. p. 707. 708. &c. Gregor. Nazianz. orat. 1. Tertul. de fug. in perſecut. cap. 5. 6.

l'exemple de pluſieurs Saints, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, mais encore par celui de J. C. même, qui ſe déroba diverſes fois à la fureur de ſes ennemis, qu'il y a pluſieurs occaſions où non ſeulement l'on peut, mais l'on doit ſe retirer, encore plus pour les autres que pour ſoi-même. C'eſt ainſi que ſaint Cyprien témoigne que ç'avoit été pour obéir au commandement du Seigneur, que la perſecution s'étant élevée à Carthage, & le peuple demandant ſa mort avec de grands cris, il s'étoit retiré, non tant pour lui-même, que pour ſes freres, dans la crainte qu'il avoit de contribuer témérairement par ſa préſence à augmenter le tumulte. Mais ſa retraite ne l'empêcha pas de ſervir ſes freres du lieu même où il s'étoit retiré, & de conduire ſon Egliſe autant qu'il pouvoit par ſes lettres, ſelon les préceptes du Seigneur, & les regles de l'Evangile. » Car en effet, dit ſaint Auguſtin, qui pourroit croire que J. C. en nous diſant *de fuir d'une ville dans une autre, quand on nous pourſuit*, ait voulu que les peuples qu'il a rachetés de ſon propre ſang, demeuraſſent abandonnés, & ſans le ſecours dont ils ont beſoin néceſſairement pour vivre ? Que ceux-là donc, ajoute-t-il, fuient d'une ville dans une autre, à qui les perſecuteurs en veulent perſonnellement, pourvu que l'Egliſe ne ſoit pas en même temps abandonnée par les autres qui ne ſont pas recherchés comme eux : mais quand le péril eſt commun, & aux Evêques & à leur Clergé : craignons plutôt alors que les membres du corps de J. C. ne meurent ſpirituellement faute de notre ſecours, que non pas que les membres de notre corps ne ſoient expoſés à la cruauté & aux tourmens des perſécuteurs.

Aug. epiſt. 180.

Que s'il eſt permis, ou commandé même, ſelon les Peres, aux Apôtres & aux Evêques leurs ſucceſſeurs, de ſe retirer lorſqu'on les pourſuit perſonnellement, & que le ſalut des peuples n'eſt point en danger par leur retraite; on ne peut douter que ce précepte ne regarde beaucoup plus les ſimples fideles, qui doivent craindre par une humble défiance d'eux-mêmes, de s'expoſer témerairement aux perſécuteurs. Et c'eſt ainſi qu'on en a preſque toujours uſé dans l'Egliſe, qui condamnoit de préſomption ceux qui oſoient ſe préſenter d'eux-mêmes aux infideles, contre cette loi établie par J. C.

De la fuite des Apôtres d'une ville dans une autre, il devoit en revenir un grand avantage pour l'Egliſe : car à meſure qu'ils étoient perſécutés en un lieu, ils paſſoient en un autre. Et ainſi, ſelon la réflexion de ſaint Hilaire, la prédication de la vérité ſe communique de Judée en Grece, & de Grece dans toutes les nations; le mal qu'on faiſoit ſouffrir aux Apôtres, devenoit une ſource de bénédiction pour les peuples differens de la terre, parce que la ſemence de la foi ſe répandoit d'autant plus que la perſécution diſperſoit de tous côtés ces ſacrés miniſtres de J. C. mais afin que l'on connût qu'après que les nations auroient cru à la prédication des Apôtres, la foi ſeroit réſervée aux reſtes d'Iſrael pour le temps du dernier avenement du Sauveur, il ajoute : *Je vous dis en vérité, que vous n'aurez point achevé de parcourir toutes les villes d'Iſrael, que le Fils de l'homme ne vienne ;* c'eſt-à-dire, comme l'explique ſaint Hilaire, qu'après que la multitude des nations ſeroit entrée dans l'Egliſe, les reſtes d'Iſrael deſtinés pour remplir le nombre des Saints, ſeroient appellés à la même

Hilar. in Matt. can. 10.

Egliſe aux approches du ſecond avenement du Fils de Dieu. Et ainſi il leur annonçoit obſcurément par ces paroles, & l'incrédulité future des Juifs, & leur retour à la foi.

℣. 24. juſqu'au 28. *Le diſciple n'eſt point au-deſſus du maître, ni l'eſclave au-deſſus de ſon ſeigneur. C'eſt aſſez au diſciple d'être comme ſon maître.... S'ils ont appellé le pere de famille Béelzebut, combien plus* traiteront-ils de même *ſes domeſtiques, &c.*

Chryſoſt. in Matt. hom. 35.

Ce devoit être un grand ſujet de conſolation pour *les diſciples*, de voir que ce qui leur arrivoit étoit arrivé auparavant à leur divin *maître*, qui eſt J. C. & ceux qui étoient *les domeſtiques* du *Seigneur* trouvoient dans les ſouffrances de ce vrai *pere de famille*, dequoi ſe fortifier dans tout ce qu'ils auroient à ſouffrir de la part des hommes. Ç'a été auſſi cette même conſideration qui a ſervi durant tout le cours des ſiecles à affermir ceux, qui à l'exemple de J. C. & des Apôtres, ont été traités en des termes injurieux lorſqu'ils défendoient la vérité de la foi. Et il eſt rare que la patience des plus grands Saints n'ait été éprouvée par les calomnies de ceux à qui le démon rendoit la vertu inſupportable. C'eſt donc le caractere particulier des vrais *domeſtiques* de J. C. ce grand *pere de famille*, de porter non ſeulement ſes ſtigmates dans leur corps par leurs ſouffrances, mais encore de ſouffrir dans leur réputation les flétriſſures les plus atroces; comme on n'a pas craint de noircir celui qui eſt la ſainteté même, en le nommant du nom execrable de *Béelzebut*, & en l'accuſant de ne chaſſer les démons que par la vertu de ce prince des démons. Notre Seigneur, qui eſt la lumiere éternelle, le Chef de tous les Chrétiens, & le pere de

Hilarius in Matt. can. 10.

l'immortalité, a donc voulu consoler & fortifier par son exemple ses disciples contre ce qu'ils avoient à souffrir. Il a voulu les bien avertir qu'ils ne devoient pas s'attendre à être traités plus favorablement que lui, s'ils le regardoient véritablement comme leur *Seigneur*, & leur maître : & il les a engagés non seulement à ne pas craindre, mais à tenir même à gloire de lui ressembler dans leurs souffrances. *Ne les craignez point*, leur dit J. C. *car il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert*, c'est-à-dire, selon l'explication de saint Chrysostome, si on vous appelle maintenant des séducteurs, si l'innocence de votre conduite & la vérité de votre doctrine sont cachées à l'esprit des hommes, tout le monde reconnoîtra dès ici-bas, & publiera hautement un jour que vous êtes les sauveurs de toute la terre : ou selon l'explication de saint Hilaire & de saint Jerôme, ne craignez point la cruauté des persécuteurs, ni la rage de ceux qui publient des impostures contre vous ; car le jour du jugement viendra ; & alors votre vertu aussi-bien que leur malice, seront clairement connues de tout le monde ; le jour viendra auquel Dieu jugeant le monde, découvrira le néant & la vanité de toutes ces choses : *Dies judicii nulla hæc fuisse atque inania revelabit.* C'est donc à la lumiere de ce graud jour qu'il faut appeller interieurement de toutes les injustices qu'on souffre ici-bas. C'est de ce jour où *tout sera exposé à la lumiere*, qu'il est bon de se souvenir, afin de n'être pas troublé en voyant la prosperité présente des pecheurs, & l'accablement où sont les justes. Tout passera promptement, & *ce qui est caché se découvrira ;* quoique la foi le découvre dès-à-présent à tous ceux qui ne mettent point leur espe-

Hilar. in Matt. can. 10. Hier. in hunc loc.

rance dans le ſiecle, qui attendent comme Abraham la cité céleſte, & qui ſe regardent à l'exemple des anciens juſtes, comme étrangers & voyageurs ſur la terre. *Hebr. 11. 10. 13.*

J. C. ſe ſert d'une eſpece de parabole, en commandant aux Apôtres de *dire dans la lumiere ce qu'il leur diſoit dans l'obſcurité, & de prêcher ſur le haut des maiſons ce qui leur avoit été dit à l'oreille.* On ne voit pas, dit S. Chryſoſtome, qu'il leur parlât à l'oreille. Mais parce qu'il leur parloit ſouvent en particulier, & dans la Paleſtine, qui étoit comme un petit coin de la terre, il dit qu'il *parloit dans l'obſcurité & à l'oreille*, en comparaiſon de la liberté avec laquelle il devoit un jour les faire parler pour la prédication de l'Evangile. Car ils devoient, comme il le dit, annoncer la foi, non à quelques villes ſeulement, mais à toutes les parties du monde, avec cette ſainte hardieſſe que le Fils de Dieu a voulu nous exprimer, en leur diſant *de prêcher ſur les toîts* ou *ſur le haut des maiſons*, qui étoient faits en terraſſes, & où l'on pouvoit parler comme d'une eſpece de tribune à ceux qui étoient en-bas : *Quod vos erudivi in parvulo Judæa loco, in univerſis urbibus, & in toto mundo audacter dicite.* *Chryſoſt. ut ſuprà.* *Hieron. in hunc locum.*

℣. 28. juſqu'au 32. *Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent tuer l'ame : mais craignez plutôt celui qui peut perdre & l'ame & le corps dans l'enfer. N'eſt-il pas vrai que deux paſſereaux ne ſe vendent qu'une obole, &c.*

Le ſens des paroles de J. C. eſt celui-ci : Les hommes qui vous perſécutent peuvent bien vous faire mourir quand vous prêcherez mon Evangile : mais c'eſt à la mort de votre corps que ſe borne tout leur pouvoir. Et votre ame au milieu des chaî-

nes & des priſons, des ſupplices & de la mort même, conſerve ſa liberté. N'ayez donc aucune crainte des hommes en prêchant la foi, puiſque leur puiſſance eſt ſi bornée. Mais craignez ſouverainement votre Dieu, ſi vous manquez à lui obéir; puiſqu'il a également le pouvoir de faire ſentir ſa colere à votre corps & à votre ame en puniſſant éternellemen l'un & l'autre dans l'enfer. Que ſi *des paſſereaux* qui ſont ſi petits & d'un ſi vil prix, ne laiſſent pas d'être en conſideration devant Dieu; & ſi nul des moindres animaux n'échappe à ſa providence, & ne meurt ſans ſa volonté; comment vous qui par la nature de votre ame êtes éternels, pourriez-vous craindre que celui qui veut que vous le regardiez comme *votre pere*, n'eût pas ſoin de vous? Que ſi enfin *il n'y a pas un cheveu de votre tête qui ne ſoit compté;* comment pourroit-il vous négliger, vous qu'il a choiſis pour porter le flambeau de l'Evangile par toute la terre? *Hieron. ibid.*

Ce n'eſt pas, dit ſaint Chryſoſtome, que Dieu compte effectivement, c'eſt-à-dire d'une maniere humaine, le nombre de nos cheveux; & ce n'eſt point, dit ſaint Hilaire, une choſe digne d'une ſi haute majeſté de compter ainſi ces ſortes de choſes périſſables: *Neque enim dignum negotium eſt peritura numerare.* Mais quand il eſt dit, que *tous nos cheveux ſont comptés*, cela marque, ſelon les ſaints Peres, la ſcience infinie de Dieu, à laquelle ce qui paroît innombrable eſt connu parfaitement, ſa bonté voulant bien s'étendre juſqu'à conſerver en nous ce qu'il y a de plus vil & ce qui ne peut être compté par les hommes. Puis donc qu'il connoît tout, & qu'il peut & veut vous ſauver, ne croyez pas qu'il vous abandonne lorſqu'il vous laiſſe ſouffrir quel- *Chryſoſt. ut ſupra.* *Hilar. in Matth. can. 10.* *Hier. in hunc loc. Hilarius ut ſupr. Chryſ. in Matth. hom. 35.*

Digitized by Google

que choſe. Sçachez qu'il veut, dit ſaint Chryſoſtome, non vous délivrer des maux qu'on vous fait ſouffrir, mais vous apprendre à les mépriſer. Si la crainte de la mort vous peut arrêter dans la prédication de l'Evangile; c'eſt au-contraire parce que vous la craignez, que vous devez prêcher hardiment, puiſqu'il n'y a que cette ſainte hardieſſe qui vous puiſſe délivrer de la vraie mort. Vos ennemis peuvent vous tuer; mais tous leurs efforts ne ſont pas capables de toucher à la plus noble partie de vous-mêmes. Craignez donc, non pas les tourmens des hommes, mais ceux de l'enfer dont Dieu vous menace.

℣. 32. juſqu'au 37. *Quiconque donc me confeſſera & me reconnoîtra devant les hommes, je le reconnoîtrai auſſi moi-même devant mon Pere qui eſt dans les cieux.... Ne penſez pas que je ſois venu apporter la paix ſur la terre, &c.*

J. C. avoit choiſi les Apôtres pour prêcher ſon Evangile à toute la terre, & pour rendre gloire à ſon ſaint nom devant tous les peuples, autant par la ſainteté de leur vie, que par la vérité de leur doctrine. Ainſi ils auroient trahi leur miniſtere, ſi la crainte des perſécuteurs ou quelques autres conſiderations humaines leur avoient lié la langue pour les empêcher de rendre à la vérité & au nom de J.C. le témoignage qu'ils lui devoient. Mais S. Chryſoſtome a regardé ce que le Fils de Dieu dit ici, comme s'adreſſant en general à tout le monde, & non à ſes ſeuls Apôtres. Il exige donc de tous ſes diſciples qu'ils ſoient courageux. Il ne veut point que ceux qui ſont enrollés dans ſa ſainte milice, ſoient des hommes lâches & timides. Il prétend qu'ils tiennent à gloire de vivre comme il a fait, de ſouf-

Chryſoſt. ut ſuprà.

Digitized by Google

frir comme il a ſouffert, & de profeſſer ſa doctrine, quoiqu'oppoſée à l'orgueil des ſages & des grands du ſiecle. La récompenſe qu'il promet à ceux qui feront paroître ce ſaint courage dans la confeſſion de la foi, & le châtiment dont il menace ceux qui rougiront de lui rendre témoignage, étoient capables également d'affermir ſes vrais diſciples. Car qui pourra refuſer de reconnoître devant les hommes pour ſon Seigneur un Homme-Dieu, qui l'aſſure qu'il le reconnoîtra pour ſon diſciple devant ſon Pere céleſte ? Et qui ne craindra de renoncer ici-bas celui qui le menace de le renoncer au jour de ſon jugement ? Toutes les fois donc qu'on nous décrie à cauſe que nous ſommes les ſerviteurs de J. C. ſouvenons-nous, dit ſaint Chryſoſtome, que la diſpenſation des biens & des maux eſt reſervée pour l'autre vie ; que ce n'eſt point ici-bas que nous devons nous hâter de chercher notre récompenſe ; mais que *c'eſt par l'eſperance*, ſelon ſaint Paul, *que nous ſommes ſauvés*. Car tous les biens de ce monde ſeroient indignes d'être regardés comme la récompenſe des diſciples de J. C. & tous les maux de ce monde ne ſont pas plus dignes d'être comparés à la récompenſe qui les attend dans le ciel. C'eſt-là que le Pere éternel, qui a daigné devenir auſſi leur pere, les rendra héritiers du même royaume que J. C. & qu'il les reconnoîtra pour ſes enfans, de même qu'ils *ont reconnu* ſon Fils pour leur Seigneur & leur maître. Rom. 8. 24.

Mais afin que ſes Apôtres, & en général tous ſes diſciples ne fuſſent point étonnés de ce qu'il leur annonçoit tant de perſécutions de la part des hommes, il leur déclare une grande vérité, ſçavoir, Qu'il *étoit venu, non pour apporter la paix ſur*

la terre, mais l'épée, & *pour faire de* terribles *ſéparations* dans les familles. Quoi donc, s'écrie S. Jean Chryſoſtome, J. C. n'avoit-il pas commandé à ſes Apôtres de donner la paix à une maiſon en y entrant? Les Anges n'avoient-ils pas dit à ſa naiſſance: *Gloire à Dieu dans le ciel, & paix aux hommes ſur la terre?* Et les Prophetes n'avoient-ils pas tous prédit cette paix que Dieu donneroit un jour aux hommes? Il eſt vrai: mais le Fils de Dieu en retranchant une partie qui gâtoit l'autre, a donné la paix qu'il avoit promiſe; comme un médecin rend à un corps la ſanté, qui en eſt la paix, en coupant un membre infecté qui le gâtoit. La foi de J. C. a été, dit ſaint Jerôme, annoncée: & en même-temps tout l'univers s'eſt diviſé contre ſoi-même. Chaque maiſon a eu des fideles & des infideles. Et c'eſt ainſi qu'une bonne guerre a été apportée afin qu'une paix mauvaiſe fût rompue. Le Fils de Dieu ne vouloit donc pas que ſes diſciples fuſſent étonnés, lorſque toute la terre ſe ſouleveroit contre eux, & que les familles ſe diviſeroient contre elles-mêmes. Car lorſque ce qu'il y a d'incurable aura été retranché, le ciel ſe réconciliera avec la terre, & il y aura une paix parfaite.

Chryſ. in Matth. hom. 36.

Hieron. in hunc locum.

La parole du Seigneur eſt appellée dans l'Ecriture, *une épée ſpirituelle;* une *épée à deux tranchans, qui pénetre juſques dans les replis de l'ame & de l'eſprit, juſques dans les jointures & dans les mouelles, & qui diſcerne les penſées & les mouvemens du cœur.* C'eſt cette *épée* que le Fils de Dieu eſt venu apporter ſur la terre, lorſque par ſa *parole vivante & efficace*, comme l'appelle ſaint Paul, il a produit ces grandes *ſéparations* dont il eſt parlé ici, & que dans les mêmes familles ceux qui ont embraſſé la foi ont *eu*

Epheſ. 6. 17. Hebr. 4. 12.

Hilar. in Matth. can. 10.

Digitized by Google

pour leurs *ennemis ceux de leur propre maiſon*, qui ont réſiſté à la parole de la vérité. Dieu n'étoit pas néanmoins proprement l'auteur de ces funeſtes diviſions, dit ſaint Chryſoſtome, & elles devoient être regardées comme l'effet des ténebres & de la malice des hommes. Il eſt vrai qu'il parle comme s'il en étoit l'auteur. Mais c'eſt la coutume de l'Ecriture, de s'exprimer de la ſorte; parce qu'il n'arrive rien dans le monde qui ne ſoit ſoumis à l'ordre de ſa providence ou de ſa juſtice. Et J. C. en uſant ici du même langage, vouloit empêcher que ſes diſciples ne ſe troublaſſent, lorſqu'ils verroient arriver tous les maux dont il les avoit ſi bien avertis.

℣. 37. *Celui qui aime ſon pere ou ſa mere plus que moi, n'eſt pas digne de moi, &c.*

C'eſt en cela que le Fils de Dieu a apporté l'épée ſur la terre, qu'il nous a appris à nous ſéparer plutôt de notre pere & de notre mere, & de tout ce qui nous eſt le plus cher, qu'à nous éloigner de notre Dieu. L'épouſe du ſaint Cantique dit de l'époux : *Il a reglé dans moi la charité.* Cet ordre & ce reglement ſont néceſſaires, dit ſaint Jerôme, dans tout ce qu'on aime. Aimez après Dieu, votre pere, aimez votre mere, aimez vos enfans. Que s'il arrive une occaſion où l'amour de notre pere, de notre mere, de nos enfans, entre en balance avec l'amour de notre Dieu, & que l'un & l'autre ne puiſſe être conſervé en même-temps; nous devons alors haïr nos proches d'une ſainte haine, & conſerver inviolablement la piété envers Dieu. Il ne nous défend donc pas d'aimer notre pere & notre mere, mais ſeulement de les aimer plus que lui. C'eſt pourquoi, dit ſaint Chryſoſtome, on ne doit jamais leur obéir contre l'obéiſſance qui eſt due à

Cant. 2. 4.

Hieron. in hunc locum.

Chryſ. in Matth. hom. 36.

Dieu. Que ſi quelqu'un demandoit comment il peut être juſte de ſe ſéparer ainſi de ſes proches, qu'il conſidere avec un Ancien, que lorſqu'il demeure avec eux dans l'erreur, bien loin de leur être utile alors, il périra malheureuſement avec eux. Il eſt donc juſte & très-juſte, que celui qui veut ſe ſauver ſe ſépare de celui qui ne le veut pas.

Clement. recogn. lib. 6.

℣. 38. 39. *Celui qui ne prend pas ſa croix & ne me ſuit pas, n'eſt pas digne de moi. Celui qui conſerve ſa vie, la perdra; & celui qui aura perdu ſa vie pour l'amour de moi, la conſervera.*

Hieron. in hunc locum.

Il faut toujours, dit ſaint Jerôme, porter notre croix, pour faire connoître que nous aimons toujours J. C. *Semper crux portanda eſt, ut ſemper nos Chriſtum amare doceamus* : c'eſt-à-dire que la mortification, & l'humble réſignation à tout ce qu'il plaît à Dieu de permettre que nous ſouffrions, eſt la preuve la plus aſſurée de l'amour que nous lui portons. Car on aime Dieu, non de la langue, mais du cœur, & en ſe ſoumettant à ſa volonté. Or la patience dans les afflictions, eſt la marque la plus aſſurée de cette ſoumiſſion; & c'eſt elle qui nous donne, comme dit ſaint Paul, plus de ſujet d'eſperer que l'amour de Dieu eſt répandu dans notre cœur par le Saint-Eſprit. Mais comme il y a bien des perſonnes qui *portent leur croix* inutilement, c'eſt-à-dire, qui ſupportent les afflictions de leur état, ou avec un eſprit de Philoſophes, ou avec une eſpece de ſtupidité & d'inſenſibilité, J. C. n'oblige pas ſeulement ſes diſciples à porter leur croix, mais *à le ſuivre*; c'eſt-à-dire, à l'imiter dans la maniere dont il portoit tous les jours lui-même ſa croix, lorſque travaillant ſans ceſſe pour le bien des hommes, guériſſant leurs malades, &

Rom. 5. 4. 5.

Digitized by Google

leur découvrant les tréſors de ſa vérité & de ſa grace, il ne laiſſoit pas d'être traité d'eux avec les derniers outrages.

Il pouvoit auſſi leur marquer par là le genre de mort qu'il devoit ſouffrir, & le courage avec lequel ils le devoient ſuivre juſqu'à la mort, & à la mort de la croix, s'ils y étoient engagés pour ſa gloire, & pour le ſalut de leurs freres. C'eſt ce qu'il explique davantage lorſqu'il ajoute : Que *celui qui conſerveroit ſa vie la perdroit ;* & que *celui* au-contraire *qui perdroit ſa vie pour l'amour de lui, la conſerveroit.* Conſiderez, dit ſaint Chryſoſtome, ce que l'on perd quand on aime trop la vie préſente ; & ce qu'on gagne lorſqu'on ſçait bien la haïr quand il le faut. Quelle eſt la raiſon qui vous empêche de mépriſer votre vie ? Eſt-ce à cauſe que vous l'aimez ? Si vous l'aimez, mépriſez-la ; & alors vous retirerez un grand avantage de ce mépris, en faiſant connoître que vous aimez comme il faut aimer, ce que vous ne mépriſez que pour l'amour du Seigneur. Qui n'auroit reçu avec une extrême joie, s'écrie le même Saint, des hommes ſi généreux & ſi détachés, qui parcouroient comme des lions toute la terre, & qui mépriſoient tout ce qui les regardoit, pour pouvoir ſauver les autres. *Chryſoſt. in Matt. hom. 32.*

Saint Hilaire dit d'une maniere plus ſpirituelle, que nous devons embraſſer la mort, en mourant véritablement au peché, & en entrant dans la vie nouvelle de la grace ; qu'il faut attacher nos vices à la croix de J. C. & nous garder ſur toutes choſes de vouloir ſauver notre vie aux dépens de notre ſalut ; en nous ſouvenant que par la perte de la vie ſi courte que nous menons ici-bas, nous gagnons avec uſure l'immortalité bienheureuſe. *Hilarius in Matt. can. 10.*

Digitized by Google

℣. 40. jusqu'à la fin du chap. *Celui qui vous reçoit, me reçoit ; & celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé. Celui qui reçoit un Prophete en qualité de Prophete, recevra la récompense du Prophete, &c.*

Le Fils de Dieu avoit interdit auparavant l'or & l'argent aux Apôtres : & tous ses préceptes sembloient rendre la condition des Evangélistes fort dure. Il tempere présentement par l'esperance des choses qu'il leur promet, ce qu'il y avoit d'austere dans ses préceptes. *Celui*, leur dit-il, *qui vous reçoit, me reçoit ; & celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé.* Il fait donc connoître par là, que chaque fidele qui recevroit les Apôtres, devoit être persuadé qu'il recevoit J. C. même. » Ainsi après que » le Fils de Dieu avoit déclaré le péril qu'il y avoit à » refuser de recevoir les Apôtres, il releve maintenant au-delà de ce qu'on auroit pu croire, le mérite de ceux qui les recevroient. Et il leur apprend » en même-temps sa qualité de médiateur ; puisqu'étant sorti de Dieu, dit saint Hilaire, & ayant été reçu de nous, il a fait par lui-même comme une » transfusion de Dieu en nous. Car celui qui reçoit » les Apôtres, reçoit J. C. & celui qui reçoit J. C. » reçoit Dieu le Pere ; parce qu'il ne reçoit dans les » Apôtres que ce qui est en J. C. & qu'ainsi suivant » cette subordination de graces, c'est la même chose » de recevoir les Apôtres, & de recevoir Dieu même ; parce que J. C. est dans les Apôtres, & que Dieu est en J. C. « *Perque hunc ordinem gratiarum, non aliud est Apostolos recepisse, quàm Deum : quia & in illis Christus, & in Christo Deus habitat.*

Hilar. in Mat. can. 10

Celui qui reçoit un Prophete & un juste en qualité de Prophete & de juste ; c'est-à-dire, celui qui reçoit un Prophete ou un Docteur évangélique, & un homme

homme juſte, non dans la vûe d'aucun interêt, ni dans aucune autre conſideration humaine, mais à cauſe ſeulement qu'*il eſt juſte*, & qu'*il eſt Prophete*, *recevra la recompenſe du Prophete & du juſte*; ce que ſaint Jean Chryſoſtome entend ainſi: il recevra la récompenſe que mérite celui qui reçoit un juſte ou un Prophete, ou la récompenſe que ce Prophete & ce juſte recevront eux-mêmes de Dieu. Car celui qui reçoit un Prophete & un juſte, reçoit celui qui habite dans le juſte & dans le Prophete, & ſe rend digne d'une récompenſe proportionnée à la grandeur de ſa foi. Il ne faut donc pas ſe diſpenſer d'exercer l'hoſpitalité à l'égard du juſte ou du Prophete, ſous prétexte qu'il y a bien des Prophetes & des Prédicateurs qui prennent injuſtement une qualité qui ne leur appartient pas. Car J. C. comme le remarque ſaint Jerôme, a remedié à ce ſcandale, en remarquant la condition à laquelle il attachoit la récompenſe, qui étoit, que l'on regardât comme juſte celui que l'on recevoit. Ainſi ce qu'on fera en cela par le mouvement d'une bonne conſcience, ne ſera point inutile pour notre ſalut, & le crime de l'infidelité des autres ne pourra nuire à l'eſperance de notre foi: parce que, comme dit un Pere, ce n'eſt pas aux pechés de l'homme, mais à la qualité de diſciple qu'on a rendu cet honneur; & que la récompenſe ſe donne ſelon la foi de celui qui fait l'aumône, & ne dépend pas du menſonge de celui qui la reçoit: *Cum mercedem ſuam dantis fide, non aſſumentis mendacio conſequatur.*

Chryſoſt. ut ſuprà.

Hilar. ut ſuprà.

Hieron. in hunc locum.

Hilar. ut ſuprà.

J. C. a ſoin encore d'ôter à ceux qui ſont pauvres, tout ſujet de s'excuſer ſur leur pauvreté, en n'exigeant d'eux qu'une choſe auſſi facile qu'eſt celle de donner de tout ſon cœur un verre d'eau

froide à celui qui en a beſoin. Il marque exprès dit le même Saint, de *l'eau froide*, parce que rien n'eſt plus aiſé à donner, & qu'on ne peut s'en diſpenſer ſur l'impuiſſance où l'on ſeroit d'acheter du bois pour faire chauffer cette eau. C'eſt donc en vain, dit ſaint Jerôme, que vous objectez que vous êtes pauvre pour vous diſpenſer de faire l'aumône, lorſque votre conſcience vous reproche une autre cauſe. Vous pouvez tromper celui qui vous y exhorte. Mais ſçachez que vous ne recueillerez qu'à proportion de ce que vous aurez ſemé, ſelon la parole de ſaint Paul.

Hier. in hunc loc.

CHAPITRE XI.

1. // JESUS ayant achevé de donner ces inſtructions à ſes douze diſciples, partit de là pour s'en aller enſeigner & prêcher dans // les villes *d'alentour*.

2. Or † Jean ayant appris dans la priſon les œuvres *merveilleuſes* de *Jeſus*-CHRIST, envoya deux de ſes diſciples

3. lui dire : Etes-vous celui qui doit venir, ou ſi nous devons en attendre un autre ?

4. Et JESUS leur répondit :

Luc. 7. 18.
† II. Dimanche de l'Avent.

1. ET factum eſt, cùm conſummaſſet Jeſus, præcipiens duodecim diſcipulis ſuis, tranſiit inde ut doceret & prædicaret in civitatibus eorum.

2. Joannes autem cùm audiſſet in vinculis opera Chriſti, mittens duos de diſcipulis ſuis,

3. ait illi : Tu es qui venturus es, an alium expectamus ?

4. Et reſpondens Je-

℣. 1. *autr.* Jeſus ayant achevé de donner ces préceptes, &c. Ibid. *leur.* leurs villes.

Jus ait illis : Euntes renuntiate Joanni quæ auditis, & vidistis.

Allez raconter à Jean ce que vous avez entendu, & ce que vous avez vu.

5. Cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur :

5. Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont ‖ guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, l'Evangile est annoncé aux pauvres : *Isa.35.5 & 61.1.*

6. & beatus est qui non fuerit scandalizatus in me.

6. & heureux celui qui ne ‖ prendra point de moi un sujet de scandale & de chute.

7. Illis autem abeuntibus, cœpit Jesus dicere ad turbas de Joanne : Quid existis in desertum videre ? Arundinem vento agitatam ?

7. Lorsqu'ils s'en furent allés, JESUS commença à parler de Jean au peuple *en cette sorte* : Qu'êtes-vous allé voir dans le desert ? Un roseau agité du vent ? *Luc 7. 24.*

8. Sed quid existis videre ? Hominem mollibus vestitum ? Ecce qui mollibus vestiuntur, in domibus Regum sunt.

8. Qu'êtes-vous, *dis-je*, allé voir ? Un homme vêtu ‖ *avec luxe & avec* molleſſe ? Vous sçavez que ceux qui s'habillent de cette sorte sont dans les maisons des Rois.

9. Sed quid existis videre ? Prophetam ? Etiam dico vobis, & plus quàm Prophetam.

9. Qu'êtes-vous donc allé voir ? un Prophete ? Oui, je vous le dis, & plus qu'un Prophete.

10. Hic est enim de quo scriptum est : Ecce ego mitto Angelum meum ante faciem tuam,

10. Car c'est de lui qu'il a été écrit : J'envoie devant vous mon Ange, qui vous préparera la voie ou vous de- *Malach. 3. 1. Marc. 1. 2. Luc. 7. 27.*

✝. 5. *lettr.* purifiés. ✝. 6. *lettr.* sera point scandalisé. en moi. ✝. 8. *lettr.* d'habits mous.

vez marcher. ¶

qui præparabit viam tuam ante te.

11. Je vous dis, & je vous en assure, qu'entre ceux qui sont nés de femmes, il n'y en a point eu de plus grand que Jean-Baptiste ‖, mais celui qui est le plus petit dans le Royaume des cieux est plus grand que lui.

11. Amen dico vobis, Non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptista : qui autem minor est in regno cœlorum, major est illo.

12. Or depuis le temps de Jean-Baptiste jusqu'à présent, le royaume des cieux se prend par violence : & *ce sont* les violens *qui* l'emportent.

12. A diebus autem Joannis Baptistæ usque nunc, regnum cœlorum vim patitur, & violenti rapiunt illud.

13. Car jusqu'à Jean tous les Prophetes, aussi-bien que la loi, ont ‖ prophetisé :

13. Omnes enim Prophetæ & lex usque ad Joannem prophetaverunt :

14. ‖ & si vous voulez comprendre ce que je vous dis, c'est lui-même qui est cet Elie qui doit venir.

Malach. 4. 5.

14. & si vultis recipere, ipse est Elias qui venturus est.

15. Que celui-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

15. Qui habet aures audiendi, audiat.

16. Mais à qui dirai-je que ce peuple-ci est semblable ? Il est semblable à ces enfans qui sont assis dans la place, & qui crient à leurs compagnons,

16. Cui autem similem æstimabo generationem istam ? Similis est pueris sedentibus in foro, qui clamantes coæqualibus,

℣. 11. *autr* mais celui qui est plus petit que lui, &c. *expl.* Jesus-Christ qui est plus petit pour l'âge, & qui passe pour moindre que lui dans vos esprits.

℣. 13. *expl.* annoncé des choses futures.

℣ 14. *autr.* & si vous voulez le recevoir, il est lui-meme cet Elie qui doit venir.

Digitized by Google

17. dicunt : Cecinimus vobis, & non saltastis : lamentavimus, & non planxistis.

17. & leur disent : ‖ Nous avons chanté pour vous *réjouir*, & vous n'avez point dansé : nous avons chanté des airs lugubres, & vous n'avez point témoigné de deuil.

18. Venit enim Joannes, neque manducans neque bibens, & dicunt : Dæmonium habet.

18. Car Jean est venu ne mangeant ni ne buvant, & ils disent ; Il est possedé du démon.

19. Venit Filius hominis manducans & bibens, & dicunt : Ecce homo vorax, & potator vini, Publicanorum & peccatorum amicus : & justificata est sapientia à filiis suis.

19. Le Fils de l'homme est venu mangeant & buvant, & ils disent : Voilà un homme qui aime à faire bonnechere & à boire du vin ; il est ami des Publicains & des gens de mauvaise vie ; mais la sagesse a été justifiée par ses enfans.

20. Tunc cæpit exprobare civitatibus, in quibus factæ sunt plurimæ virtutes ejus, quia non egissent pœnitentiam.

20. Alors il commença à faire des reproches aux villes dans lesquelles il avoit fait ‖ beaucoup de miracles, de ce qu'elles n'avoient point fait pénitence.

21. Væ tibi, Corozaïn ; væ tibi, Bethsaïda ; quia si in Tyro & Sidone factæ essent virtutes, quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio & cinere pœnitentiam egissent.

21. Malheur à toi, Corozaïn ; malheur à toi, Bethsaïde ; parce que si les miracles qui ont été faits au milieu de vous avoient été faits dans Tyr & dans Sidon, il y a longtemps qu'elles auroient fait pénitence dans le sac & dans la cendre. *Luc.* 10. 13.

℣. gr. nous avons joué de la flûte.
℣. 20. *autr.* le plus de miracles.

22. C'eſt pourquoi je vous déclare, qu'au jour du jugement Tyr & Sidon ſeront traités moins rigoureuſement que vous.

22. Verumtamen dico vobis: Tyro & Sidoni remiſſius erit in die judicii, quàm vobis.

23. Et toi, Capharnaüm, // t'éleveras-tu *toujours* juſqu'au ciel? Tu ſeras abaiſſée juſqu'au fond de l'enfer; parce que ſi les miracles qui ont été faits au milieu de toi, avoient été fait dans Sodome, elle ſubſiſteroit peut-être encore aujourd'hui.

23. Et tu Capharnaum, numquid uſque in cœlum exaltaberis? uſque in infernum deſcendes; quia ſi in Sodomis factæ fuiſſent virtutes, quæ factæ ſunt in te, fortè manſiſſent uſque in hanc diem.

24. C'eſt pourquoi je vous déclare qu'au jour du jugement le pays de Sodome ſera traité moins rigoureuſement que toi.

24. Verumtamen dico vobis, quia terræ Sodomorum remiſſius erit in die judicii quàm tibi.

† Saint Mathias. §. François. Pluſieurs SS. Martyrs.

25. † Alors JESUS dit ces paroles: Je vous rends gloire, mon Pere, Seigneur du ciel & de la terre, de ce que vous avec caché ces choſes aux ſages & aux prudens, & que vous les avez révelées aux ſimples & aux petits.

25. In illo tempore, reſpondens Jeſus dixit: Confiteor tibi, Pater, Domine cœli & terræ, quia abſcondiſti hæc à ſapientibus & prudentibus, & revelaſti ea parvulis.

26. Oui, mon Pere, *je vous en rends gloire* //, parce qu'il vous a ainſi plu.

26. Ita, Pater, quoniam ſic fuit placitum ante te.

27. Mon Pere m'a mis toutes choſes entre les mains,

27. Omnia mihi tradita ſunt à Patre meo.

℣. 23. *gr.* qui as été élevée.
℣. 26. *autr.* cela eſt ainſi, parce que vous l'avez voulu.

Et nemo novit Filium nisi Pater ; neque Patrem quis novit , nisi Filius , & cui voluerit Filius revelare.

& nul ne connnoît le fils que le Pere : comme nul ne connoît le Pere que le Fils , & celui à qui le Fils l'aura voulu réveler. *Joan. 6. 46 & 7. 28. & 8. 19. & 10. 15.*

28. Venite ad me omnes qui laboratis & onerati estis , & ego reficiam vos.

28. Venez à moi vous tous qui êtes fatigués & qui êtes chargés , & je vous soulagerai.

29. Tollite jugum meum super vos , & discite à me , quia mitis sum & humilis corde; & invenietis requiem animabus vestris :

29. Prenez mon joug sur vous , & apprenez de moi que je suis doux & humble de cœur , & vous trouverez le repos de vos ames : *Jerem. 6. 16.*

30. jugum enim meum suave est , & onus meum leve.

30. car mon joug est doux , & mon fardeau est leger ¶. *1. Joan. 5. 3.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 7. *JEsus ayant achevé de donner ces instructions à ses douze disciples , partit de là pour s'en aller enseigner & prêcher dans les villes* d'alentour. *Or Jean ayant appris dans la prison les œuvres* merveilleuses *de J. C. envoya deux de ses disciples lui dire : Etes-vous celui qui doit venir ? &c.*

J. C. part de ce lieu où il venoit *de donner* tous ces *préceptes* & toutes ces *instructions* à ses Apôtres; & il se sépare d'eux , comme il paroît par saint Luc. Après qu'il leur a donné leur mission , dit saint Chrysostome , il s'éloigne pour leur donner lieu d'agir par eux-mêmes , & de pratiquer ce qu'il venoit de leur prescrire. Car s'il fût toujours demeuré *Luc 9. 6. 10. Chrys. in Matth. hom. 37.*

avec les Apôtres, & s'il eût toujours guéri les malades en leur compagnie, nul n'auroit voulu s'adreſſer à eux. Ainſi dans le même-temps que J. C. alla *enſeigner & prêcher dans les villes d'alentour*, les Apôtres s'en allerent s'acquitter auſſi du miniſtere de la prédication, & guérir toutes ſortes de maladies, ſelon l'ordre qu'il leur en avoit donné. Ce que ſaint Matthieu marque enſuite des deux diſciples que ſaint Jean-Baptiſte étant en priſon envoya à J. C. & des choſes qu'il leur ordonna de lui dire, paroît d'abord ſurprenant. Car il ſemble que lorſqu'il fait demander au Fils de Dieu, *s'il étoit celui qui devoit venir*, c'eſt-à-dire, le Meſſie attendu depuis ſi long-temps, il détruiſoit par cette eſpece de doute, la vérité qu'il avoit auparavant reconnue, en le nommant publiquement *l'Agneau de Dieu* qui ôtoit le peché du monde. Mais ſaint Chryſoſtome, ſaint Hilaire & ſaint Jerôme font fort bien voir qu'il eſt contre toute ſorte de raiſon d'attribuer ce que fit alors ſaint Jean à aucun doute. Et l'on ne peut croire avec la moindre apparence, que celui à qui Dieu avoit fait connoître le Meſſie avant ſa priſon, ait été privé de la lumiere du Saint-Eſprit depuis qu'il fut empriſonné. Pour connoître donc quelle a été la raiſon de cette conduite qu'il tint alors, il faut remarquer avec ſaint Jean Chryſoſtome, que ſes diſciples avoient toujours une ſecrette jalouſie contre J. C. & que leur ſaint maître travailla autant qu'il put à les détacher de lui, & à leur donner l'idée qu'ils devoient avoir du Sauveur. Mais lorſqu'il fut arrêté & prêt à mourir, il fit un dernier effort pour tâcher de les faire entrer dans la vérité qu'il leur enſeignoit, & les attacher à J. C. Il voulut, dit ſaint Hilaire, non

Joan. 1. 29.

Hilar. in Matth. can. 11. *n.* 1. & 2.

pas s'inſtruire lui-même, mais guérir l'ignorance de ſes diſciples. Et il jugea à propos de les envoyer pour être les ſpectateurs & les témoins *de ſes œuvres* ſi miraculeuſes. Car il falloit que les œuvres de J. C. donnaſſent de l'autorité aux paroles du Précurſeur; & que l'on fût convaincu qu'on ne devoit point attendre d'autre CHRIST que celui à qui cette multitude de prodiges auroit rendu témoignage. C'eſt donc pour cette raiſon que ſaint Jean-Baptiſte, étant ſur le point d'être mis à mort par Herode, envoie de ſes diſciples à J. C. afin que l'interrogeant de la part du ſaint Précurſeur qui les envoyoit, ils reçuſſent pour eux-mêmes ces inſtructions qui leur étoient néceſſaires : *Et magiſtro interrogante ſibi diſcerent.*

Chryſoſt. ut ſuprà. Hieron. in hunc locum.

J. C. connoiſſant parfaitement la penſée de ſaint Jean-Baptiſte, ne répondit point à ce que ſes deux diſciples lui demandoient; mais il aima mieux leur faire connoître par ſes miracles que par ſes paroles ce qu'il étoit. Ainſi guériſſant en leur préſence beaucoup d'aveugles, de boiteux & d'autres malades, il voulut les convaincre de ſa divinité, & non pas inſtruire leur maître qui le connoiſſoit parfaitement. S'il leur eût dit, comme le remarque ſaint Jerôme : Oui, c'eſt moi dont les Prophetes ont prédit l'avenement; cette réponſe eût pu les bleſſer, & leur faire dire, ou au moins penſer, ce que lui dirent un jour les Juifs : *Vous vous rendez témoignage à vous-même.* Il aime donc mieux les laiſſer juger eux-mêmes de ce qu'ils voyoient & les inſtruire par leurs propres yeux. Et après leur avoir repréſenté dans la guériſon de tant de malades, une image très-ſenſible des miracles beaucoup plus grands qu'il operoit inviſi-

Joan. 8. 13.

Digitized by Google

blement dans la guériſon & la réſurrection des ames, il leur fait même comme un reproche ſecret par les paroles ſuivantes : *Heureux*, leur dit-il, *celui qui ne prendra point de moi un ſujet de ſcandale & de chute.* Car ſçachant bien qu'ils étoient eux-mêmes ſcandaliſés ſur ſon ſujet à cauſe de l'envie ſecrette qu'ils lui portoient, il leur découvre de telle ſorte ce qu'il y avoit de caché au fond de leurs cœurs, qu'il n'en rend témoin que leur conſcience. Mais ces paroles de J. C. marquoient encore, ſelon ſaint Grégoire, que l'humiliation de la mort qu'il devoit ſouffrir ſcandaliſeroit bien des gens, qui ne pourroient allier enſemble les effets miraculeux de ſa toute-puiſſance avec une mort ſi humiliante. C'eſt là une eſpece de ſcandale qu'on doit beaucoup craindre, & qui a effectivement éloigné long-temps les ſages & les grands du ſiécle de ſe ſoumettre à la croix du Fils de Dieu, qui *étoit*, comme dit ſaint Paul, *un ſcandale aux Juifs, & une folie aux Gentils.*

Gregor. Magn. l. hom. 6. in Evang. n. 1.

1. Cor. 1. 23.

Les pauvres à qui l'Evangile eſt annoncé, ſont ou les pauvres de cœur & d'affection, ou même ceux qui ſont pauvres effectivement des richeſſes de la terre. Saint Jerôme croit que J. C. a voulu marquer par là, que la prédication de l'Evangile regardoit les pauvres comme les riches, & qu'il n'y avoit en cela aucune diſtinction entre les petits & les grands, entre les nobles & ceux qui ne l'étoient pas. Mais ſaint Hilaire entend particuliérement par ce mot de *pauvres*, ceux qui ſont humbles de cœur & d'eſprit ; ceux qui négligent leur vie pour l'amour de J. C. & qui ſe rendent ainſi dignes du royaume qui eſt préparé aux vrais pauvres dans le ciel. Or parce que J. C. étoit lui-même

Hieron. in hunc locum.

Hilar. in Matth. can. 11. n. 3.

Digitized by Google

le chef de ces pauvres bienheureux, & que ſa croix devoit être à beaucoup de perſonnes un ſujet de ſcandale ; il déclare que ceux-là ſeroient heureux dont la foi ne ſeroit point ébranlée par ſa pauvreté & par ſa mort.

℣. 7. juſqu'au 16. *Lorſqu'ils s'en furent allés ;* JESUS *commença à parler de Jean au peuple* en cette ſorte : *Qu'êtes-vous allé voir dans le deſert ? Un roſeau agité du vent ? Qu'êtes-vous*, dis-je, *allé voir, Un homme vêtu avec luxe & avec molleſſe ? &c.*

Il étoit beſoin d'empêcher les Juifs d'appliquer à la perſonne de Jean-Baptiſte ce que J. C. venoit de dire de ceux qui prendroient de lui un ſujet de ſcandale. Ainſi J. C. fait ſon éloge devant eux, & un éloge auſſi grand que véritable ; puiſqu'il étoit prononcé par la bouche de celui qui eſt lui-même la vérité eſſentielle. Mais il ne le fait qu'après le départ des diſciples de ſaint Jean, pour n'être pas ſoupçonné d'avoir deſſein de le flater en leur préſence. Il leur montre en peu de mots, que Jean étoit demeuré toujours ferme dans ſon premier ſentiment, ſur le ſujet de celui à qui il avoit rendu d'abord un ſi illuſtre témoignage, & que la demande qu'il lui avoit envoyé faire tendoit ſeulement à inſtruire ſes diſciples. Comme donc, dit ſaint Jerôme, tous ces peuples qui environnoient le Fils de Dieu ne connoiſſoient point le myſtere de cette demande, il leur donne lieu de le comprendre, leur demandant à eux-mêmes *ce qu'ils étoient allé voir dans le deſert :* ſi c'étoit un homme ſemblable à un roſeau agité de tous côtés par les vents ; c'eſt-à-dire, un homme qui par la légereté d'un eſprit toujours flotant, commenceroit à douter de la venue du Meſſie après l'avoir annoncé ſi

Hilar. ibi. n. 4. Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. ut ſuprà

hautement : ſi c'étoit un homme vêtu avec luxe & avec molleſſe, lui à qui le poil des chameaux ſuffiſoit pour ſon vêtement, auſſi-bien que des ſauterelles & du miel ſauvage pour ſa nourriture. Car cette eſpece de nourriture & d'habit convient à un homme élevé dans le deſert & renfermé dans une priſon ; & un Prédicateur de la vérité doit avoir un tel logement : *Et prædicatio veritatis tale habet habitaculum.* Mais pour ceux qui ſont des flateurs, qui cherchent les biens & les délices de cette vie, & ſont vêtus mollement, ils n'habitent point dans les deſerts ni dans les priſons, mais dans *les palais des Rois.* « Ainſi J. C. nous montre par là, dit ſaint » Jerôme, que ceux qui menent une vie pénitente, » & qui prêchent ſans flater, doivent éviter les pa» lais des Rois, & les maiſons des perſonnes qui vi» vent dans la molleſſe. »

Hilarius in Matth. can. 11. n. 4.

Le roſeau, ſelon ſaint Hilaire, figure un homme dont toute la gloire eſt au-dehors, & dans la vanité du ſiécle, mais qui eſt vuide au-dedans, & qui n'ayant rien du ſolide de la vérité, devient ainſi qu'un roſeau le jouet des vents, c'eſt-à-dire, des eſprits impurs, qui le remuent & l'agitent comme il leur plaît. Ce n'eſt pas ainſi qu'étoit Jean-Baptiſte, que la vérité rempliſſoit intérieurement, & qui n'étoit point par-conſéquent expoſé aux differentes agitations de la malice du démon. Saint Hilaire entend encore en un ſens ſpirituel, par ces *Rois* dont il parle ici, les anges prévaricateurs, qui ſont les princes du ſiécle. Ainſi *ceux qui ſont vêtus avec molleſſe, ſont dans les maiſons des Rois* ; c'eſt-à-dire, ſelon la penſée de ce Saint, que les démons habitent dans ceux qui vivent avec molleſſe.

Lorſque J. C. déclare que Jean-Baptiſte étoit *plus que Prophete*, il veut dire qu'il ſurpaſſoit les autres Prophetes qui avoient prédit que le Meſſie devoit venir; puiſqu'il fait voir qu'il étoit déja venu, le montrant au doigt, & diſant : *Voilà l'Agneau de Dieu, voilà celui qui ôte les péchés du monde*; & que de plus ſa qualité de Prophete fut relevée par le privilege ſingulier d'avoir baptiſé ſon Seigneur. Le nom d'Ange que le Fils de Dieu lui donne encore en lui appliquant ce paſſage du Prophete Malachie, *J'envoie devant vous mon Ange, qui vous préparera la voie où vous devez marcher*, marquoit ſeulement, ſelon ſaint Jerôme, qu'il étoit uni aux Anges par la dignité d'un ſemblable miniſtere, c'eſt-à-dire, que comme eux il annonça la venue du Sauveur. Ainſi ſa gloire toute ſinguliere fut de ce qu'entre tous les Propheres, il n'y eut que lui qui eut l'avantage de prédire J. C. & de le voir. Ce fut lui qui annonça comme *un Ange*, ſa venue; & ce fut lui qui marchant comme un précurſeur immédiatement devant ſa perſonne, *préparoit ſa voie*, lorſqu'il donnoit le baptême de la pénitence; qu'il déclaroit que le royaume des cieux approchoit; & qu'il ſervoit à faire connoître celui qui devoit ôter les péchés du monde.

Hier. in hunc loc. Gregor. Magn. l. 1. homil. 6. in Ev. n. 5.

Malach. 3. 1.

Hieron. in Matt. can. 11. n. 6.

Enfin pour dernier éloge, le Fils de Dieu aſſure de lui-même avec ſerment : Qu'*entre ceux qui étoient nés de femmes, il n'y en avoit point eu de plus grand que lui.* » Saint Jean eſt donc préferé, dit ſaint Jerôme, à ceux qui étoient nés de femmes par la « voie ordinaire du mariage; non à celui qui eſt né « de la Vierge par l'opération du Saint-Eſprit : & « néanmoins, ajoute-t-il, J. C. parlant de la ſorte, « n'a point proprement préferé Jean-Baptiſte aux «

» autres Prophetes, aux Patriarches, & à tous les
» autres hommes; mais l'a ſeulement égalé aux plus
» grands d'entre eux. Car, ſi ſelon cette déclara-
» tion du Fils de Dieu, tous les autres *ne ſont point*
» *plus grands que lui*, il ne s'enſuit pas qu'il ſoit lui-
» même plus grand que les autres. Ainſi, dit ſaint
Chryſoſt. in Matth. hom. 38. Chryſoſtome, jamais femme n'avoit eu de fils ni plus grand, ni plus ſaint que Jean. Cet oracle du Fils de Dieu ſuffit ſeul pour nous en convaincre: mais on en peut voir la preuve dans la maniere dont cet homme vivoit ſur la terre, comme s'il avoit déja été dans le ciel. Toujours appliqué à la priere, il ne parloit point aux hommes, mais à Dieu ſeul. Sa pénitence & ſa retraite ſe ſoutenoient mutuellement. Et quoique ſa vie fût ſi dure en toutes manieres, il étoit doux néanmoins; & il avoit ſçu allier avec la douceur qu'il faiſoit paroître envers ſes diſciples, une grande force pour prêcher aux Juifs la pénitence, & une entiere liberté pour reprendre les Princes mêmes de leurs déſordres.

Mais ſi nul des hommes nés de femmes n'avoit été plus grand que Jean-Baptiſte, le plus petit *dans le royaume des cieux étoit néanmoins plus grand que lui.* J. C. s'appelle *plus petit* que Jean, ou parce qu'il étoit un peu moins âgé, ou parce qu'il étoit plus petit que lui dans l'eſprit du peuple, car on voit ſouvent qu'ils parloient de J. C. avec mépris. Ainſi il étoit vraiment regardé parmi les Juifs, comme *plus petit* que Jean-Baptiſte *dans le royaume des cieux*: ce qui peut marquer, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, ou les choſes ſpirituelles & qui regardent le ciel, ou la prédication de ce royaume céleſte, ou l'Egliſe des Juſtes. Et peut-être que le

Id. ib. Hier. in hunc loc. Hilar. ut ſuprà n. 6 Matth. 11. 19. & 13. 55.

Fils de Dieu le permit ainſi d'abord, afin que l'autorité de celui qu'il avoit choiſi pour lui rendre témoignage fût plus grande, & les Juifs moins excuſables de n'avoir point ajouté foi à celui qu'ils réveroient comme un Ange. Mais ſaint Jerôme a trouvé dans ces paroles du Fils de Dieu un autre ſens qu'il regarde comme plus ſimple. Tout Saint, dit-il, qui eſt déja avec Dieu, eſt plus grand que celui qui eſt encore engagé dans le combat : car c'eſt une choſe bien differente de jouïr déja de la couronne de la victoire, ou de combattre pour l'acquerir. Cependant, comme cette explication ſemble avoir moins de rapport à ce que le Fils de Dieu vouloit inſinuer aux Juifs touchant le Meſſie abaiſſé ſi fort dans ſon Incarnation ; & néanmoins infiniment élevé au-deſſus du Précurſeur, la premiere eſt préferée par d'habiles Interpretes. On peut encore, ſelon quelques-uns, entendre ceci de Jean-Baptiſte, regardé comme appartenant à la loi ancienne, dans laquelle il étoit né, & comparé avec ceux qui ont tout-à-fait appartenu à la loi nouvelle : car quoique ſaint Jean fût infiniment plus ſaint que ne l'ont été beaucoup de Chrétiens ; ſi néanmoins l'on compare l'Evangile qui a commencé à nous annoncer *le royaume des cieux*, avec la loi de Moïſe, qui ne parloit point aux Iſraélites de ce royaume, mais ſeulement d'un regne ſur la terre ; il eſt vrai de dire qu'un des plus petits diſciples de J. C. en qualité d'héritier du royaume des cieux, eſt plus grand que Jean-Baptiſte, en qualité de diſciple de Moïſe Or c'eſt peut-être ce que le Sauveur vouloit faire entendre, pour donner aux Juifs l'idée qu'ils devoient avoir du miniſtre de la loi nouvelle : car ce qui

Maldon.

rendoit Jean-Baptiſte vraiment grand, c'eſt qu'il étoit le Précurſeur de ce miniſtere évangelique, appartenant de telle ſorte à la loi ancienne, qu'il touchoit en même-temps à la loi nouvelle, étant deſtiné pour préparer les voies au nouveau Légiſlateur. C'eſt ce qui ſemble être marqué par les paroles ſuivantes.

Depuis le temps de Jean-Baptiſte juſqu'à préſent, le royaume des cieux ſe prend par violence, & ce ſont *les violens* qui *l'emportent.* La nouvelle prédication touchant l'héritage du royaume des cieux, pouvoit être regardée comme la découverte d'un très-grand tréſor, que le Fils de Dieu expoſoit à tous les hommes, afin que tous s'efforçaſſent de le poſſeder. Or Jean-Baptiſte faiſant la fonction de Précurſeur de J. C. avoit parlé le premier de ce royaume céleſte, lorſqu'il avoit dit : *Faites pénitence, car le royaume des cieux eſt proche.* C'eſt pourquoi le Fils de Dieu déclare ici, Que *depuis le temps de Jean-Baptiſte*, c'eſt-à-dire de ſa prédication, juſqu'au temps où le Sauveur prêchoit lui-même en perſonne, *le royaume des cieux ſe prenoit par violence.* Car c'eſt en effet, dit ſaint Jerôme, une grande violence que ſe font ceux qui étant nés ſur la terre, cherchent à s'établir juſques dans le ciel; & qui travaillent à acquérir par la vertu ce qu'ils ne poſſedent point par la nature. Il ne faut pas s'étonner s'il dit que le royaume des cieux ſe prenoit par la violence. Le ſcandale de la croix expoſoit la foi à un grand péril. L'infidelité des diſciples de ſaint Jean formoit une eſpéce de parti contre J. C. L'ordre avoit été donné aux Apôtres d'aller plutôt vers les brebis perdues de la maiſon d'Iſrael; & cependant le fruit de toute la prédication

Hieron. in hunc locum. Matth. 3. 2.

Hilar. in Matth. can. 11. n. 7.

de

de l'Evangile ſembloit s'étendre principalement ſur les Publicains & ſur les pécheurs publics qui commençoient à entrer dans la foi, & même dans l'Apoſtolat, & à ravir les premieres places dans le royaume des cieux. Le témoignage que Jean-Baptiſte rendoit au Meſſie n'étoit point reçu du peuple. Les œuvres de J. C. toutes miraculeuſes qu'elles étoient, ne lui donnoient point encore l'autorité qui lui étoit dûe. Les ſiens le rejettoient avec mépris, en même-temps que des étrangers le recevoient avec reſpect. Les propres enfans de l'Epoux refuſoient de reconnoître le teſtament de leur pere, lors même que les ſerviteurs s'y ſoumettoient humblement. Toutes ces choſes, dit ſaint Hilaire, faiſoient voir que *la violence emportoit alors le royaume des cieux;* parce que la gloire d'Iſrael qui étoit dûe à leurs peres, qui avoit été annoncée par les Prophetes, & que J. C. offroit lui-même à ſon peuple, devenoit le prix de la foi des étrangers & des Gentils.

Que s'il eſt vrai dans ce ſens que les violens emportoient alors le royaume des cieux, parce qu'ils le raviſſoient en quelque ſorte aux héritiers des promeſſes, il n'eſt pas moins véritable, ſelon les Peres, que c'eſt encore par la violence qu'on le ravit tous les jours. Car il faut combattre, dit ſaint Irenée, il faut veiller, & il faut perſéverer dans la vigilance & dans le combat pour ſe rendre digne de le poſſeder. Et c'eſt pour cela que ſaint Paul uſe de cette comparaiſon : Que *tous courent dans la carriere, mais qu'un ſeul remporte le prix :* Que *les athletes gardent une exacte tempérance en toutes choſes .... & que pour lui il traitoit rudement ſon corps, & le réduiſoit en ſervitude.* Il faut mépriſer,

Irenæus adverſ. hæreſ. l. 4 c. 72. nov. edit. c 37. n. 7.

1. Cor. 9. 24. &c.

dit ſaint Auguſtin, non-ſeulement toutes les choſes temporelles, mais les langues mêmes des perſonnes qui nous inſultent lorſque nous n'avons que du mépris pour ces choſes : de même que les Phariſiens ſe moquoient de J. C. lorſqu'il parloit du mépris des richeſſes de la terre : car c'eſt par cette eſpece de violence que l'on ſe fait, qu'on peut enlever ſaintement le royaume qui eſt dans les cieux.

Auguſt. quæſt. l. 2. Evan. quæſt. 37.

Luc. 16. 14.

J. C. ajoute, Que *tous les Prophetes & la loi avoient prophetiſé juſqu'à Jean* : ce qui ne ſignifie pas que depuis ſaint Jean il n'y a eu aucuns Prophetes ; puiſque l'on voit le contraire dans les Actes des Apôtres. Mais on doit entendre par là avec ſaint Jerôme, que tout ce qu'il y avoit de propheties dans les livres des Prophetes & de la loi, regardoit la perſonne du Meſſie ; & qu'ainſi toutes ces prédictions ſe terminoient au temps même où ſaint Jean-Baptiſte déclaroit que le CHRIST dont elles avoient annoncé l'avenement étoit venu. C'eſt de même, dit ſaint Chryſoſtome, que ſi le Sauveur avoit parlé de la ſorte : Les propheties ſur mon ſujet n'auroient point ceſſé, ſi je ne fuſſe venu dans le monde. N'eſperez donc point qu'on me prédiſe davantage, & n'en attendez plus d'autre que moi. Il eſt viſible que c'eſt moi-même qui devois venir, puiſque les Prophetes ont ceſſé de m'annoncer au moment que j'ai paru ; & que tous les jours on ravit le royaume des cieux en croyant en moi. Que *ſi vous voulez comprendre ce que je vous dis*, ajoute le Fils de Dieu, *c'eſt* Jean *lui-même qui eſt cet Elie qui doit venir*. Saint Jerôme remarque ſur cette parole de J. C. qu'elle eſt pleine de myſtere, & qu'elle a beſoin d'une intelligence parti-

Hier. in hunc loc.

Chryſoſt. in Matt. hom. 38.

Hier. in hunc loc.

culiere pour être entendue ; puiſqu'il ajoute auſſitôt après : *Que celui-là l'entende qui a des oreilles pour l'entendre.* Car ſi ce qu'il avoit dit étoit clair, il ne nous eût pas préparés à en chercher l'intelligence: Et c'eſt pour cela, dit un autre Pere, qu'il invitoit en quelque ſorte ceux qui l'écoutoient, à lui demander la lumiere pour entendre ces paroles. Jean-Baptiſte eſt donc appellé Elie, non dans le ſens extravagant de ces Philoſophes & de ces Hérétiques, qui prétendoient ridiculement qu'il ſe faiſoit une métempſycoſe, ou une transfuſion des ames dans d'autres corps ; mais ſelon le ſens qui eſt marqué dans un autre Evangeliſte, où il eſt dit de ſaint Jean : Qu'il *devoit marcher devant le Seigneur dans l'eſprit & dans la vertu d'Elie ;* c'eſt-à-dire, qu'il auroit la même grace, ou la même meſure de l'Eſprit ſaint qu'Elie avoit eue. Mais de plus, ils ſe reſſemblerent dans l'auſterité de vie, & dans la ſévérité & la force de l'Eſprit. Ils vécurent l'un & l'autre dans le deſert. Ils avoient tous deux une ceinture de peau. L'un fut obligé de s'enfuir pour avoir reproché au roi Achab & à Jézabel leur impiété ; & l'autre perdit la tête pour avoir parlé contre le mariage inceſtueux d'Hérodiade avec Hérode. Il y en a, ſelon ſaint Jerôme, qui croient auſſi que le nom d'Elie eſt donné à Jean-Baptiſte ; parce que de même qu'au ſecond avenement de J. C. Elie marchera devant pour annoncer qu'il doit venir comme Juge ; ſaint Jean a été ſon précurſeur au premier avenement, pour annoncer qu'il venoit en qualité de Redempteur.

Chryſoſt. ut ſuprà.

Hieron.

Luc. 1. 17.

℣. 16. juſqu'au 20. *Mais à qui dirai-je que ce peuple reſſemble ? Il eſt ſemblable à ces enfans qui ſont aſſis*

dans la place, & qui crient à leurs compagnons, & leur disent : Nous avons chanté pour vous réjouir, *& vous n'avez point danſé. Nous avons chanté des airs lugubres, & vous n'avez point témoigné de deuil, &c.*

Le Fils de Dieu taxe ici principalement les Phariſiens & les Docteurs de la loi, qui faiſoient paroître une oppoſition ſi déraiſonnable à tous les moyens dont il uſoit pour les attirer à lui. Il ſe ſert donc d'une parabole, pour faire voir à ces hommes, tout remplis d'eux-mêmes, l'extravagance de leur procedé. Je ne puis mieux, leur dit-il, vous comparer qu'à des enfans d'une humeur ſi intraitable, & d'un eſprit ſi peu ſuſceptible de la joie ou de la triſteſſe, que quelque ſoin que leurs compagnons ayent pris de *chanter* des airs de joie ou des airs lugubres, ils ſont toujours demeurés également inſenſibles. J. C. veut principalement en parlant ainſi, faire voir que la conduite de
Chryſoſt. ut ſuprà. ſaint Jean n'étoit point contraire à la ſienne, mais qu'elle n'avoit que le même but ; & qu'ainſi ſa divine ſageſſe n'avoit rien omis de tout ce qui pouvoit être utile pour le ſalut : car il ſemble qu'il
Iſai. 5. 4. leur faſſe ce reproche du Prophete : *Que devois-je faire à ma vigne, que je ne lui aye pas fait ?* Nous ſommes venus vers vous Jean & moi par deux voies differentes. Si l'auſtérité & le jeûne vous paroiſſent dignes d'admiration, ne deviez-vous pas croire Jean qui a mené une vie ſi auſtere, ne deviez-vous pas ajouter foi à ſes paroles, lorſqu'il déclaroit que j'étois le CHRIST & le Meſſie ? Que ſi le jeûne vous paroiſſoit quelque choſe de trop auſtere ; pourquoi avez-vous refuſé de me croire, moi qui ai mené parmi vous une vie com-

Digitized by Google

mune ? Car ſoit par l'une ou par l'autre de ces deux voies, vous auriez pu parvenir au royaume des cieux qui vous étoit annoncé. Voici donc l'application des paroles que J. C. met dans la bouche de ces enfans : *Nous avons chanté pour vous* réjouir, *& vous n'avez point danſé ;* c'eſt-à-dire, j'ai voulu vous attirer par la vie commune & aiſée que vous m'avez vu mener, & vous ne m'avez point écouté. *Nous avons chanté des airs lugubres, & vous n'avez point témoigné de deuil ;* c'eſt-à-dire, Jean-Baptiſte eſt venu à vous menant une vie dure & auſtere, & vous ne l'avez pas cru. Cependant ces deux conduites, quoique differentes, ne tendoient qu'à la même fin, qui étoit de vous gagner, & de vous faire entrer dans la voie de la vérité, en vous portant à reconnoître votre Sauveur, & à vous ſoumettre aux ordres qu'il eſt venu vous preſcrire pour votre ſalut. Tel eſt donc l'aveuglement déplorable de ceux dans le cœur deſquels un orgueil ſecret & une maligne envie ferme toute entrée à la vérité. Ni la douceur de la charité, figurée par ces chants de joie, ni la rigueur de la diſcipline, repréſentée par ces chants lugubres, ne peuvent toucher ces ames de pierre ; ſi celui qui eſt tout-puiſſant pour faire naître quand il lui plaît des pierres mêmes, des enfans à Abraham, n'amollit par la vertu de ſa grace leur dureté inſenſible.

Les Phariſiens & les Docteurs de la loi ayant donc mépriſé également, & l'auſterité de ſaint Jean-Baptiſte, & la vie commune de J. C. diſoient du ſaint Précurſeur, qu'il avoit *le démon dans le corps ;* & de J. C. que c'étoit *un homme de bonne-chere, & ami des gens de mauvaiſe vie.* C'eſt ce qui *Hier. in hunc loc.*

porte le Fils de Dieu à déclarer : Que *la Sageſſe avoit été juſtifiée par ſes enfans*, c'eſt-à-dire que l'œconomie dont avoit uſé la divine Sageſſe, & ſon admirable doctrine, avoient été reconnues par ceux qui étoient vraiment du nombre des enfans de la ſageſſe, par les Apôtres & les diſciples, qui étant les enfans de Dieu, avoient été convaincus de la juſtice avec laquelle il avoit agi, lui qui étoit la puiſſance & la ſageſſe de Dieu. Or c'étoit le Pere, dit ſaint Jerôme, qui avoit daigné leur révéler ce qu'il avoit caché aux ſages, & à ceux qui étoient prudens à leurs propres yeux. Ces enfans de la ſa-
Grot. geſſe n'étoient donc, ſelon la remarque d'un Interprete, ceux qui étoient regardés alors comme les ſages du monde ; mais ceux qui étoient touchés intérieurement d'un reſpect plein de piété pour la ſageſſe de Dieu ſi admirable, qui après s'être incarné pour s'abaiſſer juſqu'à nous, & s'accommoder en quelque façon à notre foibleſſe, ſe diverſifioit encore & prenoit differentes formes pour gagner les hommes, ou pour les rendre inexcuſables s'ils ne la reconnoiſſoient & ne l'adoroient. Ce n'étoient donc pas les Prêtres, les Phariſiens, & les Docteurs de la loi, par qui *la ſageſſe* de la conduite du Sauveur *fut juſtifiée*, ou reconnue pour
Hilar. in Matth. can. 11. juſte : mais ce furent ceux, dit ſaint Hilaire, qui faiſoient violence au royaume des cieux, en le raviſſant par la foi qui les rendoit juſtes ; ceux qui confeſſoient que c'étoit par une effet très-juſte de la ſageſſe de Dieu, qu'il avoit transferé le don de la grace des ames rebelles & infidelles, aux ames ſimples & humbles : *Confitentes juſtum ſapientiæ opus eſſe, quia munus ſuum ad fideles & obſequentes, à contumacibus infidiſque tranſtulerit.*

℣. 20. jusqu'au 25. *Alors il commença à faire des reproches aux villes dans lesquelles il avoit fait beaucoup de miracles, de ce qu'elles n'avoient point fait pénitence. Malheur à toi, Corozain, malheur à toi, Bethsaide, &c.*

Saint Luc rapporte ces paroles de J. C. au temps où il envoya ses disciples prêcher l'Evangile & guérir tous les malades. Mais rien n'empêche de croire que le Fils de Dieu n'ait fait plusieurs fois les mêmes reproches aux villes ingrates, qui avoient été insensibles à sa prédication & à ses miracles; puisqu'il n'y a guere de disposition qui soit plus digne de sa haine & de sa colere. C'étoit même ici une occasion très-naturelle de faire à ces villes un tel reproche accompagné de malediction, puisqu'il venoit de représenter, que celui qui est *la sagesse* éternelle de son Pere, avoit été outragé avec la derniere indignité par les principaux d'entre les Juifs, en même-temps que ceux qui étoient *ses* vrais *enfans reconnoissoient la justice* de sa conduite. Quoiqu'il ne soit point marqué ailleurs que J. C. ait prêché à *Corozain* & à *Bethsaïde*, cet endroit suffit pour nous en assurer. Et de plus même, ces deux villes peuvent être marquées dans ce qui est dit en général par saint Matthieu; Que JESUS *alloit de tous côtés dans les villes & dans les villages, prêchant l'Evangile du royaume, & guérissant toutes sortes de maladies.* Or comme Corozaïn & Bethsaïde sont nommées ici particulierement, aussi-bien que celle de *Capharnaüm*, il y a sujet de croire que le Fils de Dieu y avoit fait éclater plus qu'ailleurs les effets extraordinaires de sa bonté & de sa puissance. Ce qui pouvoit rendre ces villes si criminelles, étoit de ce que les muets qu'il faisoit par-

Luc. 10. 12. *&c.*

Hier. in hunc loc. Matt. 9. 35.

Hilar. in Matt. can. 11.

ler le louoient ayant la langue déliée ; que les aveugles le voyoient ayant recouvré miraculeuſement la vûe ; que les ſourds entendoient ſa voix après qu'il avoit ouvert leurs oreilles ; que les morts ſoutenoient ſa toute-puiſſance en reſſuſcitant ; & que cependant nul de ces miracles n'avoit la force d'exciter leur foi, & d'échauffer leur volonté, quoique leur eſprit en fût tout rempli d'admiration.

Iſai. 23. 1. 2. 8. 9. Ezec. 26. 7. 12. cap. 17. 3. 12. 27.

Tyr & *Sidon* étoient deux villes des plus marchandes & des plus riches de l'orient. Et leurs richeſſes immenſes les avoient remplies d'orgueil, ſelon qu'il paroît par les Prophetes. Elles étoient ſur les confins de la Galilée. Mais jamais les Juifs n'en avoient été en poſſeſſion. C'eſt pourquoi elles étoient demeurées toujours infidelles. J. C. voulant donc piquer plus vivement l'eſprit de ſon peuple, jugea à propos de lui parler de ces villes, dont le voiſinage lui rendoit leur impiété, leur audace & leur avarice plus connue, & il prononce en préſence de cette multitude de Juifs ingrats & inſenſibles à ſes graces, une terrible malediction contre leurs villes en ces termes : *Malheur à toi, Corozaïn, malheur à toi, Bethſaïde ; parce que ſi les miracles qui ont été faits au milieu de vous, avoient été faits dans Tyr & dans Sidon, il y a long-temps qu'elles auroient fait pénitence, &c.* Mais d'où vient donc que Corozaïn & Bethſaïde étoient ſi coupables ; & que Tyr & Sidon, ces deux villes plongées dans l'idolâtrie & dans toutes ſortes de vices, leur ſont préferées ? C'eſt, dit ſaint Jerôme, que Tyr & Sidon avoient ſeulement foulé aux pieds la loi naturelle : au lieu que Corozaïn & Bethſaïde ayant violé la loi naturelle & la loi écrite,

Hier. in hunc loc.

avoient encore négligé de profiter de la vûe de tant de miracles de J. C. & mépriſé avec un orgueil inſupportable tout ce qui devoit les engager à reconnoître le Meſſie & à faire pénitence. Que ſi l'on demande pourquoi l'Evangile n'avoit point été prêché, & tous ces miracles ne s'étoient point fait dans Tyr & dans Sidon ; puiſque J. C déclare qu'elles auroient cru & auroient fait pénitence ; ſaint Auguſtin répond à cela ; Que J. C. notre Seigneur nous a découvert dans ces paroles, qui ſont celles de la vérité même, la profondeur du myſtere de la prédeſtination : *Sicut ſe habent eloquia veritatis, in quibus verbis ſuis Dominus Jeſus altius nobis myſterium prædeſtinationibus oſtendit.* Il eſt aiſé, dit-il, que nous accuſions l'infidelité des Juifs, comme venant de leur libre volonté, lorſque de ſi grands miracles ayant été faits au milieu d'eux, ils ont cependant refuſé de croire. Mais pouvons-nous dire auſſi des Tyriens & des Sidoniens, que ſi de ſemblables miracles avoient été faits au milieu d'eux, ils n'auroient pas voulu croire ; puiſque le Seigneur atteſte lui-même qu'ils auroient fait pénitence & donné des marques d'une grande humilité ? Et cependant ils ſeront punis au jour du jugement, quoique d'un moindre ſupplice que ces villes, qui après tant de miracles n'ont point voulu croire. Cette prédeſtination des Saints n'eſt donc autre choſe, comme il dit encore, que la preſcience & la préparation des dons de Dieu, par leſquels tous ceux qui ſont ſauvés, ſont ſauvés très-certainement. Et pour les autres, où ſont-ils laiſſés, ſinon dans la maſſe de perdition par un juſte jugement de Dieu ? *Cæteri autem ubi, niſi in maſſa perditionis juſto divino judicio reliquuntur ?* C'eſt

« *Aug. de dono perſeverant. c. 9. & 14.*

« *Cap. 14.*

» dans cette maſſe de perdition, continue-t-il, que
» les Tyriens & les Sidoniens ont été laiſſés ; quoi-
» que s'ils avoient été témoins de ces œuvres mira-
» culeuſes de J. C, ils auroient pu croire. Mais parce
» que la grace de croire ne leur étoit pas donnée,
» les moyens par leſquels ils auroient cru ne leur fu-
» rent pas donnés non plus : *Sed quoniam ut crederent non erat eis datum, etiam unde crederent eſt negatum.* »

Hier. in hunc loc. Or il y a, dit ſaint Jerôme, une réponſe aiſée à faire ſur ce qu'on peut objecter à tout cela ; c'eſt que les jugemens de Dieu nous ſont inconnus, & que les myſteres de ſa conduite à l'égard de chacun des hommes ſont vraiment impénétrables pour nous : *Ad quod facilis & aperta reſponſio eſt : ignorare nos judicia Dei, & ſingularum diſpenſationum ejus ſacramenta neſcire.* « Les Saints connoîtront un jour

Aug. Enchir. c. 94. » beaucoup plus parfaitement qu'en cette vie, com-
» me dit encore ſaint Auguſtin, combien ils ſont
» redevables à la grace de J. C. .... Ce ſera alors
» que ce qui eſt maintenant caché ne le ſera plus ;
» pourquoi il ne s'eſt point fait de miracles parmi
» quelques-uns, qui auroient fait pénitence, s'ils
» les avoient vûs ; & pourquoi au contraire il s'en
» eſt fait parmi d'autres, qui ne devoient point em-
» braſſer la foi : ce que le Sauveur dit très-clairement
» de Corozaïn & de Bethſaïde, auſſi-bien que de
» Tyr & de Sidon ..... Ce ſera alors qu'on verra
» dans la lumiere éclatante de la ſageſſe, ce qui eſt
» préſentement l'objet de la foi des juſtes, combien
» la volonté de Dieu eſt infaillible, immuable & ef-
» ficace, & combien il peut de choſes qu'il ne veut
» pas, quoiqu'il ne veuille rien qu'il ne puiſſe.

J. C. ayant parlé de Corozaïn & de Bathſaïde pour repréſenter leur impénitence ſi criminelle,

s'adreſſe en particulier à *Capharnaüm*, qui dans ſon incrédulité paroiſſoit d'autant plus inexcuſable, qu'il l'honoroit plus ſouvent de ſa préſence, l'ayant choiſie même pour le lieu de ſa demeure ; ce qui la fait appeller ailleurs *ſa ville*. Saint Jerôme dit ; Qu'au lieu des paroles de J. C. que nous liſons ſelon la vulgate, au ſujet de Capharnaüm, il a trouvé qu'un autre exemplaire parloit : *Et toi, Capharnaüm, qui as été élevée juſqu'au ciel, tu deſcendras juſques dans l'enfer.* Et il ajoute que ces paroles peuvent s'expliquer en deux manieres. L'une eſt ; Tu deſcendras dans l'enfer, pour t'être élevée contre ma prédication avec un ſi grand orgueil. L'autre eſt : Parce que tu as été élevée juſqu'au ciel, m'ayant eu pour hôte, & ayant été favoriſée de tant de miracles, ta punition en ſera plus rigoureuſe, pour n'avoir pas cru à tant de preuves de ma divinité. Qui ne ſera effrayé par cet oracle de vérité : Que *le pays de Sodome doit être traité avec moins de rigueur* à la fin du monde, que Capharnaüm ; & que la cauſe d'un jugement ſi terrible ſera ſon inſenſibilité pour la viſite du Seigneur, & pour les graces qu'elle en a reçues ? Qui ne tremblera, encore une fois, de voir les crimes les plus abominables de Sodome ſont regardés devant Dieu comme moindres, que le mépris de ſes dons & de ſa préſence ? Quoique les déſordres de Sodome ayent été ſi effroyables, il faut néanmoins conſiderer, dit ſaint Chryſoſtome, que c'étoit avant le temps de la loi & de la grace que tous ces peuples tomberent dans ces excès. Mais à quels ſupplices nous expoſons-nous, ſi après avoir reçu une loi ſi ſainte, & après tant de grandes choſes que Dieu a faites pour nous ſauver, nous refuſons d'écouter J. C. & les Apôtres ?

Matth. 9. 1.

Hier. in hunc loc.

Chryſoſt. in Matth. hom. 38.

Digitized by Google

℣. 25. 26. 27. *Alors* JESUS *dit ces paroles : Je vous loue & vous rends graces, mon Pere, Seigneur du ciel & de la terre, de ce que vous avez caché ces choſes aux ſages & aux prudens, & que vous les avez revelées aux ſimples & aux petits. Oui, mon Pere*, je vous rends graces, *parce qu'il vous a ainſi plu, &c.*

Il eſt étonnant, qu'après que le Fils de Dieu a reproché à Capharnaüm, à Corozaïn, & à Bethſaïde, le mépris qu'elles avoient fait de ſes faveurs, il ſe tourne tout-d'un-coup vers Dieu ſon Pere, pour lui rendre graces de ce qu'il avoit caché aux ſages & aux prudens le myſtere de ſon Incarnation, & les autres vérités de ſon Evangile. Comment celui qui étoit venu pour ſauver les hommes, loue-t-il ſon Pere d'avoir refuſé de découvrir à une partie de ces hommes les myſteres de la grace du Redempteur ? Dirons-nous, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome, que J. C. ſe réjouit de la perte de ces perſonnes, & de l'ignorance où ils ont été de ces myſteres ? Non ſans doute. Quel a donc été le ſujet de cette joie que le Fils de Dieu témoigne ? Ç'a été, dit ſaint Auguſtin, de ce que ces choſes ont été revelées aux petits. *Unde Dominus exultavit ? Quia revelatum eſt parvulis.* Ainſi ce n'eſt point parce que ces myſteres ſont cachés aux ſages, que J. C. ſe réjouit ; mais parce que ce qui étoit caché aux ſages eſt revelé aux petits. Hé, qui étoient donc proprement ces ſages ? C'étoient alors les Phariſiens & les Docteurs de la loi, qui ſe croyoient ſages & ſe regardoient comme prudens. Mais cette ſageſſe étoit fauſſe, & cette prudence trompeuſe, ne ſervant qu'à les aveugler, & à mettre en eux une grande oppoſition à la con-

Chryſoſt. in Matth. hom. 39.

Auguſt. de verb. Dom. ſec. Matth. ſerm. 8. cap. 1. Chryſoſt. ut ſuprà.

Hieron. in hunc locum.

Digitized by Google

noiſſance de la vérité. C'étoient donc des ſages ſuperbes & remplis d'eux-mêmes, comme les appelle ſaint Auguſtin. C'eſt pourquoi il leur a caché ce qu'il a daigné découvrir aux petits, c'eſt-à-dire, aux humbles, tels qu'ont été les Apôtres. Mais Dieu ne pouvoit-il pas reveler auſſi ces choſes aux ſages du ſiécle, en les rendant eux-mêmes *petits* & humbles. Oui ſans doute il le pouvoit. Car qu'y a-t-il d'impoſſible au Tout-puiſſant? Mais c'eſt que Dieu a voulu faire connoître en la perſonne de ces Docteurs de la loi, de ces Phariſiens, & des autres Juifs qui ſe confioient en eux-mêmes, comme étant juſtes, combien l'orgueil qui a fait tomber du ciel le premier Ange, & qui a chaſſé du paradis terreſtre le premier homme, lui étoit en abomination. Il auroit pu donc rendre humbles ces faux juſtes & ces ſages orgueilleux: mais il a voulu vérifier en eux par avance ce qu'a dit depuis un de ſes Apôtres: Que *Dieu reſiſte aux ſuperbes, & donne ſa grace aux humbles.* Que ſi l'on demande pourquoi le Seigneur a voulu en uſer ainſi à l'égard des uns & des autres, le Sauveur répond lui-même, que c'eſt parce qu'il lui a plu: *Ita, Pater, quoniam ſic fuit placitum ante te.* « Ces hommes ſuperbes ſe croyoient fort éclairés, dit ſaint Auguſtin, quoiqu'ils ne fuſſent que ténébres. « Et parce que n'étant que ténébres, ils ſe regardoient comme remplis de lumiere, ils ne purent « être éclairés. Mais pour les autres qui reconnoiſſoient leurs propres ténébres, ils étoient *petits*, « c'eſt-à-dire, humbles, & non ſuberbes: *Eò quòd tenebræ erant, & lumen ſe putabant, ne illuminari potuerunt.* Il eſt donc viſible par l'exemple de ces *ſages* & de ces *petits*, que Dieu, comme dit ſaint

Auguſt. ut ſuprà.

Hieron.

Jacob. 4. 6.

« *Aug. ut ſuprà.*

Rom. 9. 18. 20. Paul, *fait miſericorde à qui il veut, & endurcit qui il lui plaît*, en ne lui faiſant point miſericorde, mais en le laiſſant dans ſes ténébres.

J. C. ajoute ; Que *ſon Pere lui avoit mis toutes choſes entre les mains ; & que nul ne connoiſſoit le Fils que le Pere : comme nul ne connoiſſoit le Pere que le Fils, & celui à qui le Fils l'auroit voulu reveler :* Ce que Chryſoſt. in ſuprà. ſaint Jean Chryſoſtome explique de cette ſorte ; Que comme il venoit de dire en parlant à ſon Pere : *Vous avez revelé ces choſes aux petits ;* il montre préſentement que cette revelation venoit auſſi de lui-même, ſelon qu'il le marque encore ailJean. 14. 6. leurs, lorſqu'il dit : *Nul ne vient au Pere que par moi.* Ces mêmes paroles de J. C. *Mon Pere m'a mis toutes choſes entre les mains*, s'expliquent encore par Iren. adverſ. hæreſ. l. 4. c. 38. quelques Saints en cette maniere : Que par l'union hypotaſtique du Verbe avec l'homme, le Athan. de hæc. verb. tom. 1. p. 150. Pere a donné au Fils l'empire ſur toutes choſes, afin qu'en qualité de Sauveur, il rétablît dans le monde les ruines du péché ; que comme le médeHilar. in Matt. can. 11. cin ſuprême il guérît les effets pernicieux de la morſure du ſerpent ; que comme la vie primitive August. contr. Maxim. lib. 3. c. 12. tome 6. & eſſentielle il reſſuſcitât ceux qui étoient morts ; & que comme la lumiere & la ſplendeur de ſon Pere, il diſſipât les ténébres qui regnoient parmi les hommes. Ajoutons encore avec d'autres Peres, que le Verbe par ſa génération éternelle, a *reçu toutes choſes de ſon Pere ;* c'eſt-à-dire, toute la plénitude de ſa divinité, étant engendré éternellement de ſa propre ſubſtance, & poſſedant avant tous les ſiécles l'immortalité, la toute-puiſſance, & toutes ſes autres perfections divines. Or ſelon cette divine nature, *il n'y a que le Pere qui connoît le Fils*, & *le Fils ſeul qui connoît le Pere :* ce qui néanmoins

doit s'entendre par rapport aux créatures, & non par rapport à la troiſiéme Perſonne de la tres-ſainte Trinité, qui procedant du Fils en reçoit eſſentiellement toute la plénitude de la connoiſſance du Pere.

℣. 28. 29. 30. *Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués & qui êtes chargés, & je vous ſoulagerai. Prenez mon joug ſur vous, & apprenez de moi que je ſuis doux & humble de cœur, &c.*

J. C. venoit de déclarer qui il étoit, & le pouvoir ſouverain qu'il avoit de toute éternité comme Dieu, & qui lui avoit été donné comme homme. Il invite donc maintenant *tous ceux qui étoient chargés & fatigués* par le poids de leurs péchés, de leurs méchantes habitudes, & de leur concupiſcence ; c'eſt-à-dire, qui ſe ſentoient comme accablés ſous ce poids de leur miſere, & qui gémiſſoient ſous le joug pénible de divers préceptes de la loi ancienne, *de venir à lui*, afin *d'être ſoulagés.* Mais remarquez remarquez avec ſaint Hilaire, qu'il ne leur promet de les ſoulager, qu'à condition qu'ils ſe chargeront de ſon joug ; c'eſt-à-dire, qu'ils ſe ſoumettront à ſes ſaints préceptes, & s'approcheront de lui en embraſſant le myſtere de ſa croix. *Prenez* donc *ſur vous mon joug*, leur dit-il, & ne tremblez point quand vous entendez parler de joug. Conſiderez combien le joug du péché eſt pénible, & le fardeau que vous portez accablant. *Mes iniquités*, diſoit autrefois le roi David, *ſe ſont appeſanties ſur moi comme un fardeau inſupportable.* Que craignez-vous donc, quand je vous parle de mon joug & de mon fardeau ? Je ne veux vous en charger, qu'afin de vous décharger en même-temps de celui qui vous accable : mais

Hilar. in Matth. can. 12.

Chryſoſt. Matth. hom. 39.

Pſ. 37. 4.

afin de le trouver tel qu'il eſt, *apprenez de moi*; avant toutes choſes, *que je ſuis & humble de cœur* : car ſi vous m'imitez en devenant *doux* comme moi, au milieu de vos ſouffrances, & vraiment *humbles*, d'une humilité qui vienne *du fond du cœur*, *vous trouverez le repos de vos ames* ; au lieu du *travail* & de la *fatigue* extrême que vous ſouffrez en portant le joug du démon.

Que ſi très-peu de perſonnes comprennent la vérité de cette parole : Que *le joug de J. C. eſt doux*, & *ſon fardeau leger*, conſiderons premierement, que rien ne nous rend toutes choſes ſi pénibles à ſupporter que l'orgueil, qui eſt la racine de la cupidité, & par conſéquent le principe de tous les troubles parmi les hommes : & que rien au contraire n'adoucit plus toutes les peines de cette vie que l'humilité, qui en abaiſſant notre ame ſous la main de Dieu, ſemble s'élever en même-temps au-deſſus de toutes les afflictions du ſiécle. Il eſt vrai que les préceptes de la loi nouvelle ſont pénibles à la nature. Mais ſouvenons-nous que celui qui nous les fait, nous invite à *apprendre* de lui-même à devenir *doux & humbles de cœur* ; c'eſt-à-dire, qu'il appartient à celui qui étant Dieu s'eſt fait homme, & a paru au milieu des hommes vraiment doux & humble de cœur, à nous inſpirer par la lumiere interieure de ſa grace cette humilité & cette douceur qui nous eſt ſi néceſſaire pour procurer à nos ames *le repos* que nous ſouhaitons. Or ce repos n'eſt pas un état de lâcheté & de pareſſe, mais une paix & une patience vraiment chrétienne au milieu de toutes les croix de la vie préſente ; & le *repos* éternel qui en eſt la récompenſe.

Saint

Saint Auguſtin nous fait voir que le joug de J. C. *eſt doux* & ſon *fardeau leger*, en trois manieres. Premierement, l'homme intérieur qui ſe renouvelle de jour en jour, n'étant plus ſous la loi, mais ſous la grace, eſt déchargé du fardeau des obſervations innombrables de la loi ancienne, qui étoient un joug très-peſant, mais qui devoient être alors impoſées ſur des têtes auſſi dures que celles des Juifs. Secondement, on ne lui impoſe à la place de ce joug que celui de la ſimplicité de la foi, de l'eſperance des biens éternels, & de la ſainte charité; afin que tout ce que le prince du monde, qui a été chaſſé dehors, faiſoit ſouffrir à l'homme extérieur, lui devienne doux par la joie intérieure de ſon ame. Car il n'y a rien de plus aiſé & de plus doux à la bonne volonté qu'elle-même; & c'eſt d'elle que Dieu ſe contente : *Nihil enim tam facile bonæ voluntati eſt, quàm ipſa ſibi : & hæc ſufficit Deo.* Le travail, comme il dit ailleurs, ne manque point de ſe trouver où l'on cherche & où l'on aime beaucoup de choſes, pour l'acquiſition & la conſervation deſquelles la volonté ne ſuffit pas. Mais la vie juſte ſe trouve en nous quand nous le voulons; puiſque c'eſt avoir la juſtice de la vouloir pleinement, & que pour être parfait dans cette juſtice, il ne faut rien qu'une parfaite volonté. *Nec plus aliquid perficienda juſtitiæ, quàm perfectam voluntatem requirit.* C'eſt ce qui fait dire aux Anges : *Paix ſur la terre aux hommes de bonne volonté.* Or où eſt la paix, là eſt le repos : & où ſe trouve le repos, là eſt la fin de tous les deſirs, & par conſéquent de tous les travaux. Mais afin que cette volonté ſoit pleine, il faut qu'elle ſoit ſaine. Or elle ſera ſaine ſi elle ne rejette pas le

« *Aug. de verb. Dom. in Matth. ſerm 8. & 9.*

« *Idem. epiſt. 45. tom. 2d. 100.*

« *Luc. 2. 14.*

» médecin, dont la ſeule grace peut la guérir de la
» maladie des deſirs qui lui ſont pernicieux. » Et
c'eſt la troiſiéme maniere en laquelle *le joug du Seigneur lui eſt doux & ſon fardeau leger.* Car ſon ſuprême médecin eſt celui-là même qui lui crie : *Venez à moi, &c.* Lors donc qu'il aura répandu par ſon Saint-Eſprit la charité dans nos cœurs, nous aimerons certainement ce qu'il nous commande.

Aug. de verb. Dom. ibid. & ſer. 20. de verb. Apoſt. & grat. c. 29. Rom 8. 18.

» Que l'on ſouffre facilement, s'écrie le même
» Saint, toutes ſortes d'adverſités temporelles, pour
» éviter une éternité de peines, & pour arriver à
» un éternel repos! Et que c'étoit avec grande rai-
» ſon que celui qui a été appellé un vaſe d'élec-
» tion, diſoit dans un ſaint tranſport de joie : Que
» *les ſouffrances de cette vie n'ont aucune proportion avec*
» *la gloire qui ſera un jour découverte en nous.* Ainſi le fardeau de J. C. eſt leger pour tous ceux qui aiment. Pourquoi, dit-il encore, ſommes-nous tous

Id. de verb. Dom. ſer. 10.

» *fatigués & chargés*, ſinon parce que nous ſommes
» hommes, & par conſéquent mortels, fragiles, in-
» firmes, portant en nous des vaſes de terre qui ſe
» heurtent les uns les autres ? Mais ſi ces vaſes ſont
» en danger de ſe briſer à cauſe de la foibleſſe de la
» chair, qu'ils ſoient mis au large par l'étendue de
» la charité : *Sed ſi anguſtiantur vaſa carnis, dilatentur ſpatia caritatis. Apprenez* donc *de moi*, nous dit
» J. C. non pas à bâtir un monde, & à créer toutes
» les choſes viſibles & inviſibles, ni à faire dans le
» monde des miracles & à reſſuſciter des morts; mais
» à être comme moi, *doux & humble de cœur.* Ainſi
» voulez-vous devenir grand ? Commencez par vous
» abaiſſer. Entreprenez-vous de bâtir un édifice fort
» élevé ? Songez avant toutes choſes à établir le fon-
» dement d'une humilité profonde.

CHAPITRE XII.

1. IN illo tempore abiit Jeſus per ſata ſabbato : diſcipuli autem ejus eſurientes cœperunt vellere ſpicas, & manducare.

1. EN ce temps-là, JESUS paſſoit le long des bleds un jour de ſabbat : & ſes diſciples ayant faim ſe mirent à rompre des épis, & à en manger. *Marc. 2. 13. Luc. 6. 1.*

2. Phariſæi autem videntes, dixerunt ei : Ecce diſcipuli tui faciunt quod non licet facere ſabbatis.

2. Ce que les Phariſiens voyant : ils lui dirent : Voilà vos diſciples qui font ce qu'il n'eſt point permis de faire aux jours du ſabbat.

3. At ille dixit eis : Non legiſtis quid fecerit David, quando eſuriit, & qui cum eo erant ?

3. Mais il leur dit : N'avez-vous point lu ce que fit David, lorſque lui & ceux qui l'accompagnoient furent preſſés de la faim ? *1. Reg. 21. 6.*

4. Quomodo intravit in domum Dei, & panes propoſitionis comedit, quos non licebat ei edere, neque his qui cum eo erant, niſi ſolis Sacerdotibus ?

4. Comme il entra dans la maiſon de Dieu, & mangea les pains // de propoſition, qu'il n'étoit permis de manger ni à lui, ni à ceux qui étoient avec lui, mais aux Prêtres ſeuls ? *Levit. 24. 9.*

5. Aut non legiſtis in lege, quia ſabbatis Sacerdotes in templo ſabbatum violant, & ſine crimine ſunt ?

5. Ou n'avez-vous point lu dans la loi, que les Prêtres aux jours du ſabbat violent le ſabbat dans le temple, & ne ſont pas néanmoins coupables ? *Num. 28. 9.*

// 4. *expl.* qui y avoient été préſentés à Dieu.

6. Or je vous déclare qu'il y a ici quelqu'un plus grand que le temple.

6. Dico autem vobis quia templo major est hîc.

1. *Reg.* 15. 22. *Eccle.* 4. 17. *Oſée* 6. 6. *Supra* 9. 13.

7. Que ſi vous ſçaviez bien ce que veut dire cette parole : J'aime mieux la miſericorde que le ſacrifice, vous n'auriez jamais condamné des innocens.

7. Si autem ſciretis, quid eſt : Miſericordiam volo, & non ſacrificium : numquam condemnaſſetis innocentes.

8. Car le Fils de l'homme eſt maître du ſabbat même.

8. Dominus enim eſt Filius hominis etiam ſabbati.

9. Et étant parti de là, il vint en leur ſynagogue,

9. Et cùm inde tranſiſſet, venit in ſynagogam eorum,

Marc 3. 1. *Luc.* 6. 6.

10. où il ſe trouva un homme qui avoit une main ſéche. Ils lui demanderent, pour *avoir un ſujet de* l'accuſer, s'il étoit permis de guérir aux jours du ſabbat.

10. & ecce homo manum habens aridam, & interrogabant eum dicentes : Si licet ſabbatis curare, ut accuſarent eum.

11. Mais il leur répondit : Qui ſera l'homme d'entre vous, qui ayant une brebis qui vienne à tomber dans une foſſe le jour du ſabbat, ne la prendra pas pour l'en retirer ?

11. Ipſe autem dixit illis : Quis erit ex vobis homo, qui habeat ovem unam, & ſi ceciderit hæc ſabbatis in foveam, nonne tenebit & levabit eam ?

12. Or combien un homme eſt-il plus excellent qu'une brebis ? Il eſt donc permis de faire du bien les jours du ſabbat.

12. Quantò magis melior eſt homo ove ? Itaque licet ſabbatis benefacere.

13. Alors il dit à cet homme : Etendez votre main. Il

13. Tunc ait homini : Extende manum tuam ;

℣. 7. *leur*, ce que c'eſt : Je veux la miſericorde & non pas le ſacrifice.

& extendit, & reſtituta eſt ſanitati ſicut altera.

l'étendit, & elle devint ſaine comme l'autre.

14. Exeuntes autem Phariſæi, conſilium faciebant adverſus eum, quomodo perderent eum.

14. Mais les Phariſiens étant ſortis, tinrent conſeil enſemble contre lui des moyens qu'ils pourroient prendre pour le perdre.

15. Jeſus autem ſciens receſſit inde: & ſecuti ſunt eum multi, & curavit eos omnes.

15. JESUS le ſçachant ſe retira de ce lieu-là, & beaucoup de perſonnes l'ayant ſuivi, il les guérit tous.

16. Et præcepit eis ne manifeſtum eum facerent;

16. Et il leur commanda de ne le point découvrir;

17. ut adimpleretur quod dictum eſt per Iſaiam prophetam dicentem:

17. afin que cette parole du prophete Iſaïe fût accomplie:

18. Ecce puer meus, quem elegi, dilectus meus, in quo benè complacuit animæ meæ. Ponam ſpiritum meum ſuper eum, & judicium gentibus nuntiabit.

18. Voici mon ſerviteur que j'ai élu, mon bien-aimé dans lequel // j'ai mis toute mon affection. Je ferai repoſer ſur lui mon eſprit, & il annoncera la juſtice // aux nations. *Iſai. 42. 1.*

19. Non contendet, neque clamabit, neque audiet aliquis in plateis vocem ejus:

19. Il ne diſputera point, il ne criera point, & perſonne n'entendra ſa voix dans les rues:

20. arundinem quaſſatam non confringet, & linum fumigans non

20. il ne briſera point le roſeau caſſé, & il // n'achevera point d'éteindre la méche

ỳ. 18 *lettr.* mon ame a mis toute ſon affection.

Ibid. lettr. le jugement *dernier.*

Auguſt. civit Dei lib. 20. *cap.* 30. *Hieronym. epiſt.* 159.

ỳ. 20. *lettr.* n'éteindra point.

qui fume encore, juſqu'à ce qu'il ℣ faſſe triompher la juſtice *de ſa cauſe :*

extinguet, donec ejiciat ad victoriam judicium :

21. & les nations eſpereront en ſon nom.

21. & in nomine ejus gentes ſperabunt.

22. Alors on lui préſenta un poſſedé, aveugle & muet ; & il le guérit, enſorte qu'il commença à parler & à voir.

22. Tunc oblatus eſt ei dæmonium habens, cæcus & mutus, & curavit eum, ita ut loqueretur & videret.

23. Tout le peuple en fut rempli d'admiration ; & ils diſoient : N'eſt-ce pas là ce fils de David ?

23. Et ſtupebant omnes turbæ, & dicebant : Nunquid hic eſt filius David ?

Suprà 9. 34. Marc. 3. 22. Luc. 11. 15.

24. Mais les Phariſiens entendant cela, diſoient : Cet homme ne chaſſe les démons que par la vertu de Béelzebut prince des démons.

24. Phariſæi autem audientes, dixerunt : Hic non ejicit dæmones niſi in Beelzebub principe dæmoniorum.

Luc. 11. 17.

25. Or JESUS connoiſſant leurs penſées, leur dit : Tout royaume diviſé contre lui-même ſera ruiné, & toute ville ou maiſon qui eſt diviſée contre elle-même, ne pourra ſubſiſter.

25. Jeſus autem ſciens cogitationes eorum, dixit eis : Omne regnum diviſum contra ſe, deſolabitur, & omnis civitas, vel domus diviſa contra ſe, non ſtabit.

26. Que ſi ſatan chaſſe ſatan, il eſt diviſé contre ſoi-même : comment donc ſon royaume ſubſiſtera-t-il ?

26. Et ſi ſatanas ſatanam ejicit, adverſus ſe diviſus eſt : quomodo ergo ſtabit regnum ejus ?

27. Et ſi c'eſt par Béelzebut que je chaſſe les démons, par qui vos enfans les chaſ-

27. Et ſi ego in Beelzebub ejicio dæmones, filii veſtri in quo eji-

℣. 20. *lettr.* faſſe ſortir le jugement en victoire.

ciunt? Ideò ipsi judices vestri erunt.

sent-ils ? C'est pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges.

28. Si autem ego in Spiritu Dei ejicio dæmones, igitur pervenit in vos regnum Dei.

28. Que si je chasse les démons par l'Esprit de Dieu, le royaume de Dieu est donc parvenu jusqu'à vous ‖.

29. Aut quomodo potest quisquam intrare in domum fortis, & vasa ejus diripere, nisi priùs alligaverit fortem, & tunc domum illius diripiet?

29. Mais comment quelqu'un peut-il entrer dans la maison du fort, & piller ‖ ses armes & ce qu'il possede, si auparavant il ne lie le fort, pour pouvoir ensuite piller sa maison?

30. Qui non est mecum, contra me est: & qui non congregat mecum, spargit.

30. Celui qui n'est point avec moi, est contre moi: & celui qui n'amasse point avec moi dissipe.

31. Ideò dico vobis: Omne peccatum & blasphemia remittetur hominibus: spiritus autem blasphemia non remittetur.

31. C'est pourquoi je vous déclare que tout peché & tout blasphême sera remis aux hommes: mais le blasphême contre le *Saint*-Esprit ne leur sera point remis.

Marc. 3. 28. 29. *Luc.* 12. 10.

32. Et quicunque dixerit verbum contra Filium hominis, remittetur ei: qui autem dixerit contra Spiritum sanctum, non remittetur ei, neque in hoc sæculo, neque in futuro.

32. Et quiconque aura ‖ parlé contre le Fils de l'homme, il lui sera remis: mais si quelqu'un a parlé contre le Saint-Esprit, il ne lui sera remis ni en ce siecle, ni dans le siecle à venir.

33. Aut facite arbo-

33. Ou ‖ dites que l'arbre

℣. 28. *lettr.* vous a été annoncé.

℣. 29. expl. *Vase, ou ustensiles* selon le mot hébreu auquel ils répondent, *figurément armes & meubles.*

℣. 32. *lettr.* dit une parole.

℣. 33. *lettr.* faites.

est bon, & que le fruit en est bon aussi : ou dites que l'arbre étant mauvais, le fruit aussi en est mauvais : car c'est par le fruit qu'on connoît l'arbre.

rem bonam & fructum ejus bonum, aut facite arborem malam & fructum ejus malum : siquidem ex fructu arbor agnoscitur.

34. Race de viperes, comment pouvez-vous dire de bonnes choses, vous qui êtes méchans ? car c'est de la plénitude du cœur que la bouche parle.

Luc. 6. 45.

34. Progenies viperarum, quomodo potestis bona loqui, cum sitis mali ? ex abundantia enim cordis os loquitur.

35. L'homme qui est bon, tire de bonnes choses de *son* bon trésor ″ : & l'homme qui est méchant, tire de mauvaises choses de *son* mauvais trésor.

35. Bonus homo de bono thesauro profert bona : & malus homo de malo thesauro profert mala.

36. Or je vous déclare que les hommes rendront compte au jour du jugement de toute parole inutile qu'ils auront dite.

36. Dico autem vobis, quoniam omne verbum otiosum, quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicii.

37. Car vous serez justifié par vos paroles, & vous serez condamné par vos paroles.

37. Et verbis enim tuis justificaberis, & ex verbis tuis condemnaberis.

†II. Mercredi de Carême

38. † Alors quelques-uns des Scribes & des Pharisiens lui dirent : Maître, nous ″ voudrions bien que vous nous fissiez voir quelque prodige.

38. Tunc responderunt ei quidam de Scribis & Pharisæis, dicentes : Magister, volumus à te signum videre.

℣. 35. *gr.* du bon trésor de son cœur.
℣. 38. *lettr.* voulons voir un signe de vous.

39. Qui reſpondens ait illis : Generatio mala & adultera ſignum quærit : & ſignum non dabitur ei, niſi ſignum Jonæ prophetæ.

40. Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus, & tribus noctibus ; ſic erit Filius hominis in corde terræ tribus diebus & tribus noctibus.

41. Viri Ninivitæ ſurgent in judicio cum generatione iſta, & condemnabunt eam : quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ : & ecce plus quàm Jonas hîc.

42. Regina auſtri ſurget in judicio cum generatione iſta, & condemnabit eam : quia venit à finibus terræ audire ſapientiam Salomonis : & ecce plus quàm Salomon hîc.

43. Cùm autem immundus ſpiritus exierit ab homine, ambulat per loca arida, quærens requiem, & non invenit.

44. Tunc dicit : Revertar in domum

39. Mais il leur répondit : Cette race méchante & adultere demande un prodige ; & on ne lui en donnera point d'autre que celui du prophete Jonas,

Infrà 16. 4. Luc. 11. 29. 1. Cor. 1. 22. Jon. 2. 2.

40. Car comme Jonas fut trois jours & trois nuits dans le ventre de la baleine, ainſi le Fils de l'homme ſera trois jours & trois nuits dans le cœur de la terre.

41. Les Ninivites s'éleveront au jour du jugement contre cette race, & la condamneront ; parce qu'ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas : & cependant il y a ici plus que Jonas.

Jon. 3. 5.

42. La Reine du midi s'élevera au jour du jugement contre cette race, & la condamnera ; parce qu'elle eſt venue des extrémités de la terre pour entendre la ſageſſe de Salomon : & cependant il y a ici plus que Salomon.

3. Reg. 10. 1. 2. Paral. 9. 1.

43. Lorſque l'eſprit impur eſt ſorti d'un homme, il va dans des lieux arides cherchant du repos, & il n'y en trouve point.

Luc. 11. 24.

44. Alors il dit : Je retournerai dans ma maiſon d'où je

ſuis ſorti : & revenant il la trouve vuide, nettoyée, & parée.

meam, unde exivi. Et veniens invenit eam, vacantem, ſcopis mundatam, & ornatam.

45. En même-temps il va prendre avec lui ſept autres eſprits plus méchans que lui ; & entrant *dans cette maiſon*, ils y demeurent : & le dernier état de cet homme devient pire que le premier. C'eſt ce qui arrivera à cette race criminelle.

45. Tunc vadit & aſſumit ſeptem alios ſpiritus ſecum nequiores ſe, & intrantes habitant ibi : & fiunt noviſſima hominis illius pejora prioribus. Sic erit & generationi huic peſſimæ.

2. Petr. 2. 20.

46. Lorſqu'il parloit encore au peuple, ſa mere & ſes freres *étant arrivés*, & ſe tenant au-dehors, demandoient à lui parler.

Marc. 3. 31. Luc. 8. 19.

46. Adhuc eo loquente ad turbas, ecce mater ejus & fratres ſtabant foris, quærentes loqui ei.

47. Et quelqu'un lui dit : Voilà votre mere & vos freres qui ſont dehors, & qui vous demandent.

47. Dixit autem ei quidam : Ecce mater tua & fratres tui foris ſtant, quærentes te.

48. Mais il répondit à celui qui lui dit cela : Qui eſt ma mere, & qui ſont mes freres ?

48. At ipſe reſpondens dicenti ſibi, ait : Quæ eſt mater mea, & qui ſunt fratres mei ?

49. Et étendant ſa main vers ſes diſciples : Voici ma mere, dit-il, & mes freres.

49. Et extendens manum in diſcipulos ſuos, dixit : Ecce mater mea, & fratres mei.

50. Car quiconque fait la volonté de mon Pere qui eſt dans les cieux, celui-là eſt mon frere, ma ſœur & ma mere ¶.

50. Quicunque enim fecerit voluntatem Patris mei, qui in cœlis eſt, ipſe meus frater, & ſoror, & mater eſt.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 9. *EN ce temps-là* JESUS *passoit le long des bleds un jour de sabbat : & ses disciples ayant faim, commencerent à rompre des épis & à en manger. Ce que les Pharisiens voyant, ils lui dirent : Voilà vos disciples qui font ce qu'il n'est point permis de faire aux jours du sabbat, &c.*

Le jour du sabbat, ou le septiéme de la semaine, étoit observé parmi les Juifs avec tant d'exactitude qu'on ne pouvoit pas y travailler aux choses mêmes les plus nécessaires, comme étoit de préparer à manger. Mais dans l'action dont il est parlé ici, il n'y avoit ni travail ni préparation. Car les disciples qui n'avoient peut-être pas eu le temps de pourvoir à leurs besoins à cause de cette foule qui les accabloit sans cesse, se trouvant pressés de manger pour se soutenir, se contenterent de froisser entre leurs mains, tout en marchant, des épis, & à en manger le bled. C'étoit une chose très-innocente, & une preuve de l'austerité de leur vie, dit saint Jerôme. Cependant comme les Pharisiens suivoient ordinairement J. C. plus pour l'observer & trouver dans sa conduite ou dans ses paroles dequoi le blâmer, que pour en être édifiés, ils regarderent cette action de ses disciples comme un violement manifeste de la loi ; & s'adressant non aux disciples, mais au maître qui le souffroit, ils lui demanderent pourquoi il leur permettoit de faire ce que la loi défendoit. Ce qu'ils disoient paroissoit plausible : mais il est facile de juger, qu'étant

Hieron. in hunc locum.

vuides de l'eſprit de charité, la lettre de la loi les tuoit. Ils auroient dû admirer plutôt, comme a fait depuis ſaint Jean Chryſoſtome, le détachement des diſciples de J. C. qui les portoit à négliger tout-à-fait le ſoin de leur corps, & à uſer des moindres choſes pour ſe nourrir; la faim même la plus preſſante ne pouvant les obliger à s'éloigner de la compagnie de leur divin maître.

Chryſ. in Matth. hom. 40.

Le Fils de Dieu auroit pu pour confondre ſes ennemis, leur faire ſentir tout d'un coup ce qu'il étoit, & leur montrer qu'étant venu dans le monde pour apporter la lumiere de la vérité, & faire ceſſer les ombres de la loi ancienne, il avoit droit de diſpenſer ſes diſciples de l'obſervation du ſabbat. Mais il aimoit mieux, en ſe ſervant de raiſons & d'exemples dont ils ne pouvoient diſconvenir, leur donner lieu de ſe rendre à la raiſon ſi leur malice ne s'y étoit oppoſée. Il leur prouve donc par l'exemple de David, pour lequel ils avoient un ſi grand reſpect, & des Prêtres mêmes appliqués ſans ceſſe au miniſtere du temple, que ce qu'avoient fait ſes diſciples ne pouvoit être regardé comme un peché. Il eſt certain *qu'il n'étoit permis*, comme le dit le Sauveur, *qu'aux Prêtres ſeuls de manger des pains qui avoient été préſentés à Dieu* dans le tabernacle. Cependant la néceſſité où David ſe trouva avec tous ſes gens, lorſqu'il fuyoit la perſécution de Saül, lui fit manger & à eux auſſi de ces pains conſacrés à Dieu, ſans qu'il lui fût imputé à aucun peché. Combien donc une ſemblable néceſſité donnoit-elle encore plus de pouvoir aux diſciples de J. C. de faire une choſe beaucoup moins conſiderable? Car il n'y avoit aucune comparaiſon entre froiſſer des épis de bled le jour du ſabbat tout en

marchant, & manger *des pains préſentés à Dieu* dans le tabernacle, qui étoient uniquement deſtinés aux Prêtres.

L'autre exemple dont le Fils de Dieu ſe ſert pour répondre à l'accuſation des Phariſiens, eſt pris de ce qui ſe paſſoit tous les jours dans le temple même, & encore plus le jour du ſabbat. Car il ſuffiſoit de *lire la loi* pour y voir que tout ce qu'elle ordonnoit aux Prêtres pour les ſacrifices, comme de tuer les bêtes & de leur ôter la peau, de porter du bois, d'allumer du feu, & de brûler des victimes, ne ſe pouvoit obſerver les jours du ſabbat ſans le violer en apparence. Et cependant, diſoit J. C. tous ces Prêtres en faiſant ces choſes, *ne ſont point coupables*. Pourquoi ? Parce que le culte de Dieu & leur miniſtere les exigeoit d'eux. Comment donc accuſez-vous mes diſciples pour une action ſi innocente, eux, qui ſont tout appliqués à m'écouter, à me ſuivre, & à travailler conjointement avec moi à établir parmi vous le royaume de Dieu.

Il va enſuite plus loin, & ne craint pas de déclarer ſa divinité aux Phariſiens en termes couverts, lorſqu'il leur dit pour derniere preuve de l'innocence de ſes diſciples : Que *celui qui étoit là étoit plus grand que le temple*, & par conſéquent *le maître* ou *le ſeigneur du ſabbat*. Ainſi, leur dit-il, comprenez bien la force de ces paroles de l'Ecriture : *J'aime mieux la miſericorde que le ſacrifice ;* & vous verrez, que comme la charité compatiſſante d'Achimelec envers David preſſé de la faim, a fait agréer à Dieu ce qu'il fit en apparence contre la loi : auſſi la néceſſité où ſe ſont trouvés mes diſciples les juſtifie du violement du ſabbat que vous leur imputez, & ils en ſont d'autant plus juſtifiés, qu'ils ſont

les diſciples du *Fils de l'homme*, qui étant le *maître* & le *ſeigneur du ſabbat*, a le pouvoir de les diſpenſer de ſon obſervation, lui qui eſt le ſouverain légiſlateur. Il marquoit, en parlant ainſi, que la loi nouvelle commençant à s'établir par la venue du Fils de l'homme, qui étoit *plus grand que le temple*, & qui étoit *le ſeigneur du ſabbat*, ce ſabbat ſeroit détruit par la vérité dont il étoit la figure : & il déclaroit qu'il paroîtroit véritablement qu'il *aimoit mieux la miſéricorde que le ſacrifice*, lorſque, ſelon l'explication de ſaint Hilaire, les *ſacrifices* de la vieille loi ceſſant, la *miſéricorde* de la loi nouvelle ſe répandroit ſur tous les hommes par le miniſtere de ceux mêmes dont les Phariſiens blâmoient la conduite.

Hilar. in Matth. can. 12.

Chryſ. in Matth. hom. 40.

Il n'étoit plus temps, dit ſaint Chryſoſtome, d'apprendre par l'obſervation du ſabbat, que Dieu étoit créateur & maître de toutes choſes. Et ſon Fils étoit venu dans le monde pour nous inſtruire d'une maniere plus élevée de toutes les vérités de notre Religion. Il nous obligeoit alors de conſacrer à ſon ſervice, non pas ſeulement un jour de chaque ſemaine, mais tout le temps de notre vie. Et il ne s'agiſſoit plus d'aſſiſter devant l'arche d'alliance & l'autel d'or de l'ancienne loi, lorſqu'on devenoit ſoi-même le temple du Dieu vivant, qu'on portoit au-dedans de ſoi le Seigneur de l'univers, & que l'on s'entretenoit familierement avec lui.

℣. 9. juſqu'au 15. *Etant parti de là, il vint en leur ſynagogue, où il ſe trouva un homme qui avoit une main ſeche. Ils lui demanderent, pour* avoir un ſujet de *l'accuſer, s'il étoit permis de guérir aux jours du ſabbat, &c.*

JESUS entra dans la ſynagogue des Juifs, non le même jour que ſes diſciples avoient mangé des

épis de bled, mais un autre jour du ſabbat, comme il eſt marqué expreſſément dans ſaint Luc. Il ſe trouva en ce lieu un homme *dont la main étoit ſeche* & ſans mouvement ; & ce malade pouvoit figurer la plûpart des Juifs, dont les mains étoient comme mortes pour toutes les bonnes œuvres. Il eſt vrai qu'ils ſe regardoient comme très-ſaints ; mais ils étoient ſans comparaiſon plus à plaindre que cet homme qui ſouhaitoit certainement d'être guéri ; au-lieu qu'ils ne ſentoient pas leur propre mal. C'eſt donc pour leur donner lieu de rentrer en eux, & de reconnoître l'orgueil qui les poſſedoit, que le Fils de Dieu vient exprès dans leur ſynagogue, & y fait trouver en même temps cet homme malade qu'il vouloit guérir en leur préſence. Il eſt dit ici : Qu'ils *lui demanderent s'il étoit permis de guérir aux jours du ſabbat.* Et d'autres Evangéliſtes rapportent que lui-même les interrogea en leur diſant : *Eſt-il permis aux jours du ſabbat de faire du bien ou du mal ?* Mais cela s'accorde facilement ſi l'on ſuppoſe que les Juifs interrogerent d'abord J. C. & que J. C. interrogea enſuite les Juifs. La demande qu'ils lui font eſt pleine de malignité, & tend ſeulement à *chercher* dans ſes réponſes *de quoi l'accuſer.* C'eſt pourquoi, comme *il connoiſſoit*, dit un autre Evangéliſte, le ſecret de *leurs penſées*, il voulut, ſans leur donner aucun prétexte de l'accuſer, les confondre par eux-mêmes, en leur demandant, s'il lui étoit moins permis de faire du bien à un homme le jour du ſabbat, qu'à eux d'en faire à une de leurs brebis qui ſeroit tombée dans une foſſe. Car il ſçavoit, ſelon la réflexion de ſaint Chryſoſtome, qu'il parloit à des avares, qui aimoient mieux leur interêt que le bien des autres, & qui craignoient plus par con-

Luc. 6. 6. 9. Marc. 3. 4. Hier. in verſ. 13.

Marc. 3. 4. Luc. 6. 8. 9.

Chryſoſt. in Matth. hom. 41.

séquent la perte d'une brebis, qu'ils ne désiroient le salut des hommes. Ils vouloient, dit saint Jerôme, le calomnier, ayant dessein de l'accuser de cruauté ou de foiblesse, s'il refusoit de guérir cet homme malade, ou de le faire passer pour un violateur de la loi, s'il le guérissoit un jour de sabbat. Mais il fait à leur demande une réponse qui leur reproche à eux-mêmes leur avarice, & qui montre l'injustice qu'il y auroit eue de le vouloir empêcher de guérir un homme, sans comparaison plus excellent qu'une brebis, lorsque c'étoit par le seul motif de la charité qu'il se portoit à le guérir?

Hieron. in hunc locum.

Athanas. homil. de semen. tom. 1. p. 1061. 1062. 1674. 1675.

Saint Athanase fait voir admirablement combien ces Juifs ennemis de J. C. étoient aveugles & pleins de malice dans ce qu'ils disoient pour s'opposer aux miracles qu'il vouloit faire en faveur des hommes. Ils ne craignent pas, dit ce grand Saint, de former contre le Sauveur des desseins de mort le jour du sabbat: & ils font un crime à ses disciples de froisser ce même jour entre leurs mains des épis de bled pour manger. Ils se taisent quand on leur demande, s'il est permis de faire du bien ce jour du sabbat. Et lorsqu'il s'agit de condamner un innocent, ils crient de toutes leurs forces: *Faites mourir cet homme, crucifiez-le.* Lorsque J. C. entra dans leur synagogue, il n'y avoit là, dit le même Saint, *qu'un* seul *homme, dont la main étoit seche.* Mais les Juifs qui étoient présens avoient une sécheresse dans leur ame beaucoup plus funeste, qui les empêchoit de sentir la présence du Sauveur, & cette divine vertu qui operoit tant de prodiges. Ils lui faisoient des demandes, non pour connoître ce qu'il étoit & pour l'adorer, mais pour lui dresser des pieges. C'étoit vraiment, ajoute ce Saint, une

Luc. 13.

synagogue

ſynagogue de méchans ; puiſqu'il n'y a rien de plus ſcélérat que d'être comblé de bienfaits, & de vouloir perdre ſon bienfaicteur.

JESUS voyant donc en eux ce fond de malice qui ſe vouloit oppoſer aux effets de ſa bonté, ſe montre d'autant plus plein de tendreſſe envers le malade, que ſes ennemis faiſoient paroître plus de dureté. Il lui commande *d'étendre ſa main* : & c'eſt de même, dit ſaint Athanaſe, que ſi J. C. lui eût dit : Pour ôter aux Juifs tout ſujet de croire que ce ſeroit travailler en quelque ſorte que de vous toucher avec mes mains, je me contente de vous parler. Car Dieu n'a point dit : Vous ne parlerez point le jour du ſabbat. Que ſi ma ſeule parole a la force de produire cette guériſon miraculeuſe ; qu'on admire donc celui qui a dit : *Etendez votre main* ; puiſqu'en même temps qu'il l'a dit, l'effet a ſuivi. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que la main ſeche de cet homme fut guérie, & que néanmoins, comme dit encore ſaint Athanaſe, la ſéchereſſe criminelle de l'ame des Juifs demeura toujours la même : car il eſt marqué, qu'*étant ſortis* de la ſynagogue, ils délibererent ſur ce qu'ils feroient pour perdre JESUS. Quoi donc, s'écrie ce grand Saint, vous déliberez, ô Juifs, ſur ce que vous devez faire, lorſque vous n'avez qu'une ſeule choſe à faire, qui eſt d'adorer JESUS comme votre Dieu ? Adorez donc cet Homme-Dieu, qui a fait des choſes élevées au-deſſus du pouvoir des hommes. Ce n'a point été par des remedes naturels qu'il a fait cette merveille. Le malade *étoit au milieu de tous* : & tous regardoient ce qui ſe paſſoit, afin que l'on ne pût dire, qu'il s'étoit ſervi de quelque herbe ou de quelque emplâtre pour redonner le mouvement à cette main.

Ib. pag. 1076. » Il y a encore aujourd'hui, continue ſaint Athaſe, des perſonnes qui ont la main ſeche, & ne » l'étendent point pour donner l'aumône. Que ces » perſonnes dont le corps eſt ſain & l'ame malade, » écoutent donc ces paroles ſalutaires; *Etendez votre main*; c'eſt-à-dire, commencez dès aujourd'hui à » faire charité au pauvre. Il y a auſſi beaucoup de » perſonnes négligentes, qui s'occupant tout le jour » à des choſes temporelles, n'ont que du dégoût pour » la priere. Que ces perſonnes prennent donc auſſi » pour elles-mêmes ces paroles du Sauveur: *Etendez » vos mains*; ce qui eſt conforme à ce que l'Apôtre dit: *Qu'il veut que les hommes prient en tout lieu, levant des mains pures. Malheur*, dit le Sage, *aux mains qui font mal.* Mais, ajoutons; Malheur même aux mains qui ne faiſant point le mal, ne font point non plus le bien. Car le même qui a dit: *Eloignez-vous du mal*, a dit auſſi: *Faites le bien.*

1. Tim. 2. 8. *Eccli. 2. 14.* *Pſ. 33. 15.*

℣. 15. juſqu'au 22. JESUS *le ſçachant, ſe retira de ce lieu-là; & beaucoup de perſonnes l'ayant ſuivi, il les guérit tous. Et il leur défendit de le découvrir, afin que cette parole du prophete Iſaïe fût accomplie: Voici mon ſerviteur que j'ai élu, mon bien-aimé, &c.*

L'envie des Phariſiens s'augmentoit par tous les bienfaits dont le Fils de Dieu combloit le peuple. Mais elle ne pouvoit point tarir la ſource de ſa bonté. Ils conſpirent, dit ſaint Chryſoſtome, pour le perdre, à cauſe qu'il avoit guéri une main ſechée. Mais il continue à faire ſon œuvre, ſans s'arrêter à leur malice; & il ſe retire ſeulement du lieu où il avoit fait ce miracle, pour leur ôter l'occaſion d'executer leur deſſein. Car ne voyant, dit ſaint Hilaire, en la perſonne de J. C. que ſa ſainte humanité, & ne comprenant point par ſes œuvres qu'il

Chryſ. in Matth. hom. 41. *Hieron. in hunc locum.*

Digitized by Google

étoit Dieu, ils s'abandonnoient à leur jalousie & à leur fureur contre lui. Mais le peuple qui admiroit J. C. trouve le moyen de *le suivre* par-tout où il va. Car il ne se cachoit pas à ce peuple, puisque c'étoit principalement pour ces petits qu'il étoit venu, pour ces ignorans, sur l'esprit desquels la vertu de ses paroles & de ses miracles faisoit une sainte impression pour les attacher à lui. Ainsi il est dit, qu'il *les guérit tous*; c'est-à-dire, ou qu'il guérit tous ceux qui avoient besoin de guérison, ou même qu'il guérit effectivement tous ceux qui l'avoient suivi; parce qu'il n'y eut peut-être que ceux qui demandoient à être guéris, qui le suivirent. *Hilarius in Matt. can. 12.*

La défense qu'il leur fait ensuite *de le découvrir*, marquoit d'une part, selon saint Hilaire, combien on devoit éviter la vaine gloire dans ses bonnes œuvres, & donnoit lieu d'autre part à le faire encore plus connoître; mais d'ailleurs elle servoit même, comme il le remarque, à faire voir l'accomplissement de ce qu'Isaïe avoit dit touchant la douceur & la modestie de J. C. car se voyant contredit en toutes choses par les Pharisiens, il ne résistoit point à leur jalousie, & ne *crioit* point; mais il imposoit même le silence à ceux qui le respectoient, pour n'aigrir pas davantage des esprits si emportés. Le Pere éternel dans ce passage du Prophete, parle de son Fils, qui s'étant fait homme a pris véritablement la forme d'un *serviteur*. Et cet homme *qu'il a élu* pour être uni au Verbe, est le *bien-aimé*, sur lequel il *a fait reposer son Esprit* avec plénitude dans le mystere de l'Incarnation, qui l'a fait véritablement devenir son Fils. Car ce n'est pas sur le Verbe de Dieu, & sur le Fils unique en- *Hieron. in hunc locum.*

gendré éternellement du ſein du Pere, que Dieu promet par la bouche du Prophete, de faire repoſer ſon Eſprit ; mais c'eſt ſur celui de qui il eſt dit ici : *Voici mon ſerviteur ;* c'eſt-à-dire, ſur l'homme devenu Dieu par l'union hipoſtatique de l'humanité avec la divinité dans la perſonne de J. C. Dieu ne pouvoit *mettre en lui ſon affection* d'une maniere plus parfaite qu'en prédeſtinant, comme dit ſaint Paul, celui qui devoit naître de la race de David, à devenir le Fils de Dieu.

Rom. 1. 3. 4.

Or le miniſtere auquel il le deſtina, fut *d'annoncer* non pas ſeulement aux Juifs, mais *aux nations*, ſa *juſtice* ; c'eſt-à-dire, les vérités de la loi nouvelle & de l'Evangile, qui ſervent à juſtifier l'homme, ou *le jugement* dernier, ſelon que l'ont entendu ſaint Jerôme & ſaint Auguſtin, & de le faire non ſeulement par le ſon extérieur de ſes paroles, comme Moïſe, mais encore en imprimant la vérité au fond de leurs cœurs par la vertu intérieure de ſon Eſprit. Sa maniere d'établir le ſaint Evangile ne fut point *contentieuſe*, ni accompagnée d'amertume, de *bruit* & de *tumulte*. Il *ne crioit point*, dit ſaint Auguſtin, parce qu'il étoit rempli de douceur ; mais il ne ceſſa jamais de prêcher la vérité. Il faiſoit du bien à tout le monde. Et il ſouffroit de ſes ennemis tout le mal qu'ils lui faiſoient. Son regne étoit un regne tout ſpirituel, qui tendoit à s'aſſujettir les cœurs par la douceur de la charité. C'eſt pourquoi *il ne briſoit point le roſeau déja caſſé, ni n'achevoit point d'éteindre la mêche qui fumoit encore.* Il marquoit par-là, ſelon les ſaints Peres, les Juifs qui étoient tout-à-fait déchus, & auſſi foibles que *des roſeaux* à demi *caſſés* : & qui reſſembloient à *la mêche* d'une lampe qui n'éclaire plus, mais *qui fume encore*, à cauſe qu'ils

Auguſt. Civit. Dei. lib. 20. c. 30. Hieron. epiſt. 151. quæſt. 2.

Hieron. & Aug. ibid. Tertull. de patien. ib. 2. c. 6.

avoient perdu la lumiere du Seigneur, quoiqu'ils conſervaſſent encore ſa Religion. J. C. *ne voulut donc pas achever de les briſer* tout-à-fait, ni éteindre ce peu qui reſtoit en eux de diſpoſition à recevoir ſa lumiere. Il les épargna au contraire avec une bonté étonnante, n'étant pas encore venu pour le juger, mais pour être jugé par eux ; & il ſe contente de leur prédire le *jugement* qui les attendoit, s'ils perſeveroient dans leur malice. *Marcion lib. 4. Chryſ. in Matth. hom. 41.*

Auſſi pluſieurs de ces Juifs mêmes ont été gagnés par cette douceur de J. C. Et il eſt très-vrai de dire, ſoit de leurs perſonnes, ſoit des nations, *Qu'il a rendu victorieuſe la juſtice ;* puiſque, ſelon ſaint Jerôme, la lumiere de ſa prédication ne pourra jamais être foulée aux pieds par ſes ennemis, mais qu'elle éclatera toujours dans le monde, juſqu'à ce qu'il ait établi ſa juſtice ſur la terre, & que l'on voie accomplie cette parole de l'Evangile : *Que votre volonté ſoit faite dans la terre comme dans le ciel.* Car *les nations* étant ainſi converties *eſpéreront* en ſon nom ; c'eſt-à-dire, que renonçant aux vaines ſuperſtitions de l'idolatrie, elles mettront toutes leurs eſpérances en J. C. leur Sauveur. Saint Auguſtin a néanmoins entendu par ces paroles : *Donec ejiciat ad victoriam judicium*, *le* dernier *jugement*, par lequel il demeurera parfaitement victorieux de ſes ennemis. Il a pu & il peut encore leur paroître auſſi foible qu'un roſeau, à cauſe de ſon extrême patience à ſupporter leur fureur : mais tout foible qu'il paroît, il n'a jamais ſuccombé, ni en ſa propre perſonne, ni en celle de ſon Egliſe, à tous ſes perſecuteurs, pour ceſſer d'être ce qu'il ſera éternellement. Et dès à préſent, dit le même Saint, nous voyons par la converſion des Gentils, une partie de cette *vi-* *Aug. vſt. ut ſuprà.*

ſtoire qu'il doit remporter pleine & parfaite au jour de ſon *jugement*. Or ce que l'on voit déja accompli doit nous aſſurer de ce qui ne l'eſt pas encore. Car qui eût pu croire que *les nations auroient eſperé au nom de J. C.* lorſqu'on le voyoit entre les mains des ſoldats, lié, frappé, traité avec les derniers outrages, & crucifié ; & lorſque ſes propres diſciples perdoient l'eſpérance qu'ils avoient déja commencé à avoir en lui ? Nul ne peut donc, ajoute ce Saint, nier ou douter que le jugement dernier de J. C. tel qu'il eſt prédit par les ſaintes Ecritures, ne doive arriver, à moins qu'un excès d'incrédulité ou d'aveuglement ne l'empêche d'ajouter foi à ces mêmes Ecritures, dont la vérité s'eſt déja fait ſentir à toute la terre.

Hieron. in hunc locum. Saint Jerôme expliquant moralement ces paroles : *Arundinem quaſſatam non confringet, & linum fumigans non extinguet*, dit que celui qui ne tend point charitablement ſa main au pécheur pour l'aider à ſe relever, & qui refuſe de porter le fardeau de ſon frere, *briſe le roſeau* à demi *caſſé ;* & que quiconque mépriſe dans les plus petits une foible étincelle de la foi qu'il y remarque, ſans ſe mettre en peine de la fomenter, ou l'étouffant même par ſa faute, *il éteint la mêche qui fume encore.* Et en cela il eſt bien éloigné d'agir comme J. C. qui eſt venu dans le monde pour ſauver ce qui étoit péri.

℣. 22. juſqu'au 30. *Alors on lui préſenta un poſſedé, aveugle & muet ; & il le guérit, en ſorte qu'il commença à parler & à voir. Tout le peuple fut rempli d'admiration ; & ils diſoient : N'eſt-ce point là le Fils de David ? Mais les Phariſiens entendant cela, diſoient : Cet homme ne chaſſe les démons que par la vertu de Béelzebut prince des démons, &c.*

L'évenement dont il eſt parlé ici, peut être arrivé lorſque J. C. fut ſorti de la ſynagogue, où il avoit fait à la vûe des Juifs cette guériſon miraculeuſe d'une main ſeche, qui donna lieu aux Phariſiens de délibérer ſur les moyens de le perdre. On lui préſenta donc *alors* un *homme que le demon poſſedoit* & qu'il rendoit *aveugle & muet*. Car auſſi-tôt qu'il l'eut *guéri*, c'eſt-à-dire, comme l'expliquent les Interpretes, qu'il eut chaſſé le démon, *cet homme commença à parler & à voir*, le démon lui tenant auparavant la langue liée & les yeux fermés. Et ce qu'on vit arriver alors d'une maniere corporelle & ſenſible dans la perſonne de ce poſſédé, s'accomplit encore tous les jours, dit ſaint Jerôme, dans ceux qui ſe convertiſſent à la foi; puiſque le démon étant chaſſé de leur cœur, ils commencent à appercevoir la lumiere de la vérité, & ouvrent enſuite aux louanges de Dieu leurs bouches qui étoient muettes auparavant.

Le peuple qui n'avoit aucune prévention contre J. C. & qui jugeoit ſimplement de lui par ſes œuvres, fut dans l'admiration de ce pouvoir abſolu qu'il avoit ſur les démons. Et tout étonné des grands prodiges qu'ils lui voyoient faire, ils jugerent qu'il pouvoit bien être le Meſſie qu'ils attendoient, & qui devoit naître, ſelon l'Ecriture, de la race de David. Car c'eſt-là le ſens de ce qu'ils ſe demandoient les uns aux autres, en diſant: *N'eſt-ce point là le Fils de David?* Les Phariſiens au contraire, à qui chaque miracle que faiſoit le Fils de Dieu ne ſervoit qu'à augmenter leur aveuglement & leur jalouſie; au lieu d'attribuer à la puiſſance de Dieu ſes œuvres miraculeuſes, ſe portent juſqu'à cet excès d'attribuer à Béelzebut prince *Grot. Maldon. Janſen.*

des démons, la vertu divine par laquelle J. C. chaſſoit les démons. Ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, leur fureur en cette rencontre a paſſé en quelque ſorte celle de Béelzebut; car cet eſprit orgueilleux cede lui-même à la toute-puiſſance de J. C. & ſort du corps de cet homme qu'il poſſédoit, au moment qu'il le lui commande. Mais ces furieux après un ſi grand miracle de J. C. voudroient lui ôter la vie; & ne le pouvant, ils tâchent au moins de flétrir ſa réputation par la plus noire impoſture. Le démon les poſſédoit donc d'une maniere bien plus funeſte que celui que le Sauveur venoit de guérir; puiſqu'il s'affermiſſoit dans la poſſeſſion de leur cœur, par le miracle même de la délivrance corporelle de ce poſſédé, qu'il abandonnoit à la voix ſeule de J. C. Et comme toutes ces grandes œuvres du Fils de Dieu étoient beaucoup élevées au-deſſus de la foibleſſe de l'homme, ils évitent la confuſion de confeſſer ſa divinité, en s'abandonnant au plus grand excès de la calomnie.

Chryſoſt. in Matt. hom. 41.

Hilar. in Matt. can. 12.

J. C. *connut les penſées* des Phariſiens; c'eſt-à-dire, ce fond de malignité qui les portoit à vouloir détruire tout l'effet de ſes prédications: où il pénétra dans ce qu'ils penſoient, quoiqu'ils ne l'exprimaſſent peut-être pas par leurs paroles, comme il ſemble que ſaint Jerôme l'a cru. Et il ſe ſervit, dit ſaint Chryſoſtome, de choſes communes, & qui tomboient ſous les ſens de tous les hommes, pour les convaincre de la fauſſeté de ce qu'ils diſoient, ou au moins de ce qu'ils penſoient. *Tout royaume*, leur dit-il, *qui eſt diviſé contre ſoi-même, ſera ruiné, &c.* Ce qui eſt de même que s'il leur diſoit: Rien n'eſt plus fort qu'un royaume bien uni; mais ſi la diviſion s'y met, il ſe dé-

Hier. in hunc loc. Chryſ. in Matth. hom. 42.

Digitized by Google

truit aiſément. Il en eſt de même d'une *ville* ou d'une *maiſon* particuliere. Ainſi du moment que l'union qui fait toute la force des royaumes, des villes & des maiſons, eſt rompue, leur ruine eſt inévitable. Si donc je ne chaſſe les démons que par la vertu du démon qui eſt leur prince, il faut qu'ils ſoient oppoſés les uns aux autres; & par conſéquent leur puiſſance étant diviſée contre elle-même, ne pourra plus ſubſiſter.

Il les preſſe & les confond de nouveau par une autre conſidération : *Si c'eſt*, leur dit-il, par la vertu de *Béelzebut que je chaſſe les démons, par qui vos enfans les chaſſent-ils ?* Il appelle, ſelon ſaint Jerôme, *les enfans* des Juifs, ou les Exorciſtes de cette nation, dont il eſt parlé ailleurs, ou les Apôtres qui étoient Juifs de naiſſance. S'il entend parler de ces Exorciſtes, qui par l'invocation du nom de Dieu chaſſoient les démons, il les oblige par ſa demande de reconnoître que c'étoit l'ouvrage du Saint-Eſprit; d'où il tire cette conſequence, que s'ils attribuoient à Dieu, & non aux démons, la vertu par laquelle leurs enfans chaſſoient les démons, ils étoient injuſtes de vouloir attribuer à une autre cauſe le même effet, lorſque c'étoit lui qui le produiſoit. Ainſi *ils ſeront*, ajoute le Fils de Dieu, *vos Juges*, en ce qu'ils condamneront votre conduite par la ſeule comparaiſon de la leur. Que ſi ces paroles doivent s'entendre plutôt des Apôtres, comme c'eſt le ſentiment de pluſieurs Peres, & de ſaint Jerôme même; les Phariſiens paroiſſoient auſſi inexcuſables, d'accuſer leur maître, n'accuſant point les diſciples. Pourquoi, leur dit J. C. me condamnez-vous, en juſtifiant mes diſciples, puiſqu'ils ne font rien que par le pouvoir que

Hieron. in hunc locum. Act. 19. 13.

Athanaſ. de comm. eſſent. tom 1. p. 232. Hilar. & Hier. in hunc loc. Chryſ. in Matth. hom. 42.

je leur en ai donné? Ainſi ce ſera ſur vous-mêmes que retombera ce jugement favorable que vous portez d'eux, en même temps que vous m'accuſez. Car étant Juifs comme vous, ils n'ont pas laiſſé de reconnoître la vérité que je prêche, & de m'obéir. Ils devoient donc être, ſelon la penſée de ſaint Hilaire, très-juſtement établis Juges de ces ſuperbes Phariſiens; puiſqu'il paroîtra un jour que J. C. avoit donné à ſes Apôtres la puiſſance contre les démons, qu'on vouloit nier qu'il eût lui-même. Mais ils ſeront encore, dit ſaint Jerôme, *leurs Juges*, parce que J. C. leur a promis de les faire ſeoir ſur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Iſrael.

Enfin, pour achever de confondre la malice des Phariſiens, le Sauveur ajoute: Que *s'il* paroiſſoit clairement par ce qu'il venoit de dire, que *c'étoit par l'Eſprit de Dieu qu'il mettoit en fuite les démons, il fallait donc que le royaume de Dieu fût parvenu juſqu'à eux.* O ſageſſe admirable du Sauveur, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome! Il établit ſon Incarnation, & prouve ſon avénement au monde par les accuſations mêmes de ſes ennemis: car c'eſt de même que s'il leur eût dit: Pourquoi vous affligez-vous de la nouvelle de votre bonheur? Pourquoi vous oppoſez-vous à votre propre ſalut? Voici le temps que les Prophetes vous ont autrefois marqué. Ils ont prédit mon avénement, & ont donné pour ſigne ces mêmes miracles que vous voulez décrier, quoique vous en ſoyez vous-mêmes témoins, & qu'il paroît très-clairement que Dieu ſeul a le pouvoir de les faire. Reconnoiſſez donc que *le royaume de Dieu* eſt arrivé par la préſence du Meſſie; & qu'il eſt même *parvenu juſqu'à vous*; c'eſt-

Digitized by Google

à-dire, qu'il fait ſentir au milieu de vous ſa préſence par les effets de ſa divine vertu ; & qu'ainſi vous devriez connoître le temps favorable de ſa viſite, qui tend à vous rendre éternellement heureux dans le royaume céleſte dont il eſt venu vous annoncer la nouvelle. Mais ſaint Auguſtin entend par *le royaume* ou *le regne de Dieu*, celui par lequel les hommes impies ſont condamnés, & ſéparés des fideles qui font pénitence de leurs péchés. *Auguſt. quæſt. Evangel. lib. 1. quæſt. 53*

Le fort dont il eſt parlé enſuite, eſt le démon. Et le Fils de Dieu lui donna ce nom, dit le même Pere, parce qu'il tenoit les hommes comme liés, en ſorte qu'ils ne pouvoient ſe tirer de ſa ſervitude par leurs propres forces : mais par la grace de Dieu. Il eſt donc *fort*, non pas à l'égard de Dieu, devant lequel il n'eſt que foibleſſe ; mais à l'égard des hommes pécheurs, qui étant devenus par le péché ſes eſclaves, lui étoient aſſujettis avant la venue de J. C. leur Rédempteur. Les infideles & les pécheurs ſont nommés ici ſa poſſeſſion, *vaſa ejus*. Et il a fallu que le Fils de Dieu par ſon Incarnation *ait lié ce fort* ; c'eſt-à-dire, qu'il lui ait ôté le pouvoir de s'oppoſer aux fideles qui vouloient le ſuivre. Il étoit donc bien éloigné d'avoir quelque intelligence avec le démon, puiſqu'il le tenoit enchaîné, lui enlevant *ſes dépouilles* tous les jours. Et en cela, dit ſaint Chryſoſtome, il parloit d'une maniere prophétique de ce qu'il devoit faire principalement dans la ſuite. Car il déclaroit par ces paroles, qu'il banniroit de la terre les erreurs que le démon y avoit ſemées, qu'il diſſiperoit les enchantemens dont il aveugloit les ames ; & qu'il rendroit inutile toute ſa malice. L'expreſſion dont il ſe ſert en diſant : *Qu'il pilleroit ſa maiſon*, mar- *Chryſoſt. in Matt. ut ſupra.* *Chryſ. in Math. hom. 42.*

quoit le pouvoir ſuprême d'un vainqueur, qui eſt maître abſolument des Etats de ſon ennemi, & qui détruit ſon empire. Tenons-nous donc très-heureux nous autres, de ce qu'ayant appartenu au démon comme ſes eſclaves, J. C. nous a délivrés de ſa tyrannie. Rendons graces à ce divin Rédempteur, de ce qu'il a lié par ſon Incarnation, par ſa mort & par ſa réſurrection, ce *fort* armé, pour rendre foibles à l'avenir toutes ſes attaques contre nous. Il n'eſt maintenant redoutable qu'à ceux qui refuſent de reconnoître le Fils de Dieu pour leur Sauveur, & de ſe rendre dignes de ſon aſſiſtance. Il eſt lié par la grace de celui qui l'a vaincu en mourant: & il n'y a que la volonté de l'homme pécheur qui le délie en quelque façon à ſon égard, & qui lui donne pouvoir ſur ſon ame. Ayons honte ayant été rachetés par le prix de la mort d'un Homme-Dieu, & ayant gouté la douceur intérieure de ſon joug, de nous rengager dans les chaînes de notre ennemi, pour un plaiſir d'un moment. Et regardons comme le dernier de tous les outrages qu'on peut faire à Dieu, de préférer l'eſclavage du péché à la bienheureuſe ſervitude de la piété, en faiſant comparaiſon de ces deux maîtres, & en choiſiſſant celui qui nous rend éternellement malheureux.

℣. 30. 31. 32. *Celui qui n'eſt point avec moi, eſt contre moi: & celui qui n'amaſſe point avec moi, diſſipe* au lieu d'amaſſer. *C'eſt pourquoi je vous déclare que tout péché & tout blaſphême ſera remis aux hommes mais le blaſphême contre le Saint-Eſprit ne leur ſera point remis, &c.*

Ceci peut être regardé comme une nouvelle confirmation de ce qu'il a dit; qu'il étoit abſolu-

ment impoſſible qu'il y eût jamais la moindre intelligence entre lui & le démon : car comment celui qui s'oppoſe avec tant de rage au ſalut des hommes, pouvoit-il être d'accord avec celui qui s'eſt incarné pour les ſauver ? Comment celui qui non ſeulement *n'eſt pas avec* le Sauveur, & *ne recueille pas avec* lui, mais qui tâche de diſſiper tout ce qu'il a amaſſé, s'accorderoit-il avec lui pour la deſtruction de ſon empire ? Si donc *celui qui n'eſt pas avec celui de J. C.* & qui ne contribue pas à ſes deſſeins, *eſt ſon adverſaire ;* combien plus le ſera celui qui lui déclare une guerre ouverte ? Mais cela ſe peut entendre encore des Phariſiens, qui faiſoient paroître un faux zele pour la gloire de leur Dieu, en même temps qu'ils s'éloignoient du Sauveur ; qui feignoient de conduire à Dieu leurs diſciples, lorſqu'ils s'efforçoient de leur inſpirer de l'averſion du Fils de Dieu ; & qui *diſſipoient* ainſi véritablement lorſqu'ils refuſoient de travailler & *d'amaſſer avec J. C.* Il eſt vrai auſſi de dire en général, & ſans liaiſon à ce qui précede : Que *celui qui n'eſt point avec le Sauveur eſt contre lui*, & que *celui-là diſſipe qui n'amaſſe point avec lui.* Car il faut être ou à J. C. ou au démon : il faut être poſſédé par l'Eſprit de J. C. ou par celui du prince du monde. Ce ſont les deux maîtres qui poſſedent tous les hommes, ſans qu'il y ait de milieu. Ceux donc qui ne ſont point avec J. C. c'eſt-à-dire, unis avec lui par l'eſprit de foi & de charité *ſont contre lui*, & par conſéquent avec le démon ſon adverſaire. Et c'eſt *diſſiper* véritablement, que *d'amaſſer ſans être avec J. C.* Ainſi toutes les differentes ſectes ſéparées de J. C. & de l'Egliſe, peuvent ſe flater *d'amaſſer* des hommes dans un corps de Re-

Chryſoſt. ut ſupra. Hier. in hunc loc.

Chryſoſt. ibid. Maldon. Janſen.

ligion. Mais elles ne font que *diſſiper*, en ſéparant du troupeau unique, & en retirant de la conduite du Paſteur ſuprême, les brebis qu'elles aſſemblent ailleurs inutilement. Mais c'eſt même *diſſiper* au milieu du ſein de l'Egliſe, que d'y travailler ſans J. C. puiſqu'il nous a aſſurés qu'on ne peut rien
Joan. 15. 5. faire ſans lui : *Sine me nihil poteſtis facere.* Ainſi, que de gens travaillent & courent en vain, lorſqu'ils n'ont pas ſoin de demander l'aſſiſtance de celui dont la divine miſéricorde doit être leur princi-
Rom. 9. 16. pale eſpérance ! *Non volentis, neque currentis, ſed miſerentis eſt Dei.* Qu'il y a de gens qui peuvent dire au ſujet de leur ſalut, ce que les Apôtres dirent autrefois à J. C. du travail avec lequel ils
Luc. 5. 5. avoient pêché inutilement : *Per totam noctem laborantes nihil cepimus ?* Et pourquoi le diront-ils ? Parce qu'ils n'ont point travaillé avec J. C. Mais qu'il y en a encore qui, ſelon ſaint Auguſtin, *diſſipent*, en diſperſant les brebis de J. C. par leur pernicieux exemple, qui les fait tomber dans la cor-
Auguſt. de baptiſ. lib. 6. cap. 31. ruption où ils ſont plongés eux-mêmes ! *Spargunt enim oves ejus, qui eas ad morum ſuorum labem pravâ imitatione perducunt.*

Le Fils de Dieu tire enfin cette conſéquence de tout ce qu'il avoit dit : Que *tout péché & tout blaſphême ſera remis aux hommes : mais* que *le blaſphême contre le Saint-Eſprit ne leur ſera point remis.* Et il déclare quel eſt ce premier blaſphême qui ſera remis aux hommes, lorſqu'il ajoute : Que *quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme, il lui ſera remis : mais* que *ſi quelqu'un a parlé contre le Saint-Eſprit, il ne lui ſera remis ni en ce ſiecle, ni dans le ſiecle à venir.* L'explication de ce paſſage a paru ſi difficile aux ſaints Peres, que ſaint Athanaſe ayant été con-

Digitized by Google

ſulté ſur ces paroles, réſolut d'abord de ſe taire, craignant d'entreprendre de pénétrer une choſe dont il ne pourroit donner l'intelligence. Et ſaint Auguſtin témoigne auſſi qu'il ne pouvoit point y atteindre par lui-même, & qu'il n'y avoit peut-être pas dans toutes les ſaintes Ecritures un endroit plus difficile à expliquer. Cependant ſaint Athanaſe qui ne put ſe diſpenſer de dire au moins ſa penſée à celui qui le conſultoit, explique enfin ces paroles de J. C. d'une maniere qui paroît d'autant plus vraie, qu'elle eſt plus ſimple, & plus naturellement attachée à la ſuite de l'Evangile. Le Fils de Dieu dans ſon Incarnation étoit revêtu de la foibleſſe de notre nature. Ainſi quelques-uns le conſidérant par rapport à cette foibleſſe, & le voyant dans la faim & dans la ſoif, dans la laſſitude, le travail & les ſouffrances, ſe portent à le décrier, comme s'il n'étoit qu'un homme. Quoiqu'en cela ils commettent un grand péché, ils peuvent bien néanmoins, s'en repentant promptement, & en faiſant pénitence, obtenir de Dieu le pardon de cette faute où ils ſont tombés par la vue de la foibleſſe qui environnoit le Sauveur. D'autres encore enviſageant les œuvres miraculeuſes de ſa divinité, c'eſt-à-dire, la réſurrection des morts, la guériſon de toutes ſortes de maladies, le changement d'eau en vin, ont commencé à douter de la vérité de ſon Incarnation. Et ceux-là commettent auſſi un grand péché, en renverſant le myſtere de la rédemption des hommes. Cependant le Fils de Dieu leur peut pardonner encore, lorſqu'ils ont recours promptement à la pénitence. Mais il y en a, dit le même Saint, qui s'élevant au-deſſus de l'ignorance des uns & des

Athanaſ. in hunc locum. tom. 1. p. 970.

Auguſt. de verbis Dom. ſer. 11. c. 1. & 5.

Athanaſ. tom. 2. p. 974. 975.

autres, & paſſant pour avoir la connoiſſance de la loi, ſont tranſportés de fureur contre la perſonne du Fils de Dieu, & attribuent au démon les œuvres qu'il fait comme Dieu. Ceux-là donc ſont coupables, dit ce grand Saint, d'une impiété qui ne mérite aucun pardon; puiſqu'ils mettent le démon en la place de Dieu même, & qu'ils traitent le Tout-puiſſant, comme s'il n'avoit pas plus de pouvoir que les démons. Or c'eſt la diſpoſition diabolique dans laquelle étoient pour lors les Prêtres, les Phariſiens & les Docteurs de la loi; puiſque le Sauveur faiſant les œuvres de ſon Pere, rendant la vie aux morts, la vue aux aveugles, l'ouie aux ſourds, & la parole aux muets, & montrant par-tout que la nature lui étoit ſoumiſe, ce qui attiroit l'admiration des peuples; ces hommes ſuperbes & envieux attribuoient au contraire à Béelzebut toutes ces œuvres miraculeuſes du Fils de Dieu. Et en cela ils blaſphémoient *l'Eſprit ſaint de* J. C. Ce n'eſt donc pas, continue ſaint Athanaſe, une comparaiſon que le Fils de Dieu fait ici de lui-même & du Saint-Eſprit; comme ſi le blaſphême contre la perſonne de l'Eſprit ſaint étoit plus grand que celui qui regarde la perſonne du Verbe; puiſque ces deux perſonnes divines ſont parfaitement égales entre elles. Mais ce qu'il dit de ces deux ſortes de blaſphêmes le regarde lui-même, & tend ſeulement à faire voir que l'un étoit plus excuſable que l'autre, parce qu'il naiſſoit de l'ignorance de ſa divinité, ou même de ſon humanité; au-lieu que l'autre attaquoit directement ſa divinité, & la vertu toute-puiſſante de ſon Eſprit. Car c'étoit le comble de l'impiété, & le dernier excès de la jalouſie, de mettre ainſi Béelzebut

Athanaſ. ib. 976.

Ib. pag. 977.

en

en la place de l'Eſprit ſaint de J. C. Celui donc, dit ſaint Jerôme, qui connoiſſant clairement les œuvres de Dieu, & ne pouvant douter de la divine vertu qui les produit, les calomnies par un principe de jalouſie, ne peut eſpérer ni dans cette vie ni en l'autre aucun pardon. *Hieron. locum.*

Mais étoit-il impoſſible que cette ſorte de péché *ſe remit ni en ce monde, ni en l'autre?* Non, ſans doute, répond ſaint Jean Chryſoſtome : mais ce peché étoit ſans comparaiſon, celui de tous le plus indigne de tout pardon ; parce que rien n'eſt oppoſé plus directement à la miſéricorde de Dieu, que cette malice du cœur de l'homme qui combat la vérité lorſqu'il la connoît ; & qui naiſſant d'un principe de jalouſie, comme dans les Phariſiens, attaque Dieu dans les effets les plus ſaints & les plus viſibles de ſa bonté toute-puiſſante. Ce péché n'eſt donc pas abſolument irrémiſſible : mais il ne ſe remet preſque jamais ; parce que cet aveuglement eſt lui-même une punition de l'orgueil & de l'envie diabolique qui en eſt le vrai principe ; & Dieu commence à le punir ici-bas, en livrant ceux qui s'y abandonnent à un ſens reprouvé, ſelon l'expreſſion dont uſe ſaint Paul, lorſqu'il parle de ces perſonnes qui avoient *changé la vérité de Dieu en menſonge*, & qui *retenoient cette vérité dans l'injuſtice* ; c'eſt-à-dire, qui l'étouffoient par l'injuſtice & la dépravation de leur volonté. Auſſi nous ne voyons point, ni dans l'Evangile, ni dans les Actes ; ni dans les Epîtres canoniques des Apôtres, qu'aucun de ces Phariſiens ſe ſoit converti à J.C. Et nous voyons au-contraire que J. C. leur parloit toujours comme à des pécheurs endurcis dans leur malice, qu'il avoit frappé de ſa malé- *Chryſ. in Matth. hom. 42.* *Rom. 1. 28.* *Matth. 23. 13. & ſuiv. Luc. 11. 53. & ſuiv.*

diction ; & qui au lieu de s'humilier ſous la main toute-puiſſante, ne ſongeoient qu'à le ſurprendre. Ils auroient pu néanmoins en recevoir le pardon, s'ils avoient fait pénitence. Mais la ſuite très-ordinaire de leur péché, étoit un eſprit d'impénitence : ce qui a porté ſaint Auguſtin à entendre de l'impénitence finale, jointe au déſeſpoir de la miſéricorde de Dieu, ce blaſphême contre le Saint-Eſprit : quoique cette explication paroiſſe moins litterale & moins attachée à ce qui précede, & à ce qui ſuit ces paroles.

Aug. de verb. D. ſerm. 11. nov. edit. 71. c. 11. n. 20. Id. exp. inchoat. in Epiſt. ad Rom. n. 14

Il y a eu dans tous les ſiecles de ces hommes conſommés dans la malice des Phariſiens, tels qu'étoient, ſelon ſaint Athanaſe, les Ariens ; & tels qu'ont été depuis tous ceux qui par jalouſie ou par haine contre leurs freres, ont mieux aimé ſacrifier la charité & la vérité à leurs interêts, que reconnoître l'Eſprit & la puiſſance de J. C. dans ſes ſerviteurs : *Cùm quiſque oppugnat fraternitatem, & adverſus ipſam gratiam quâ reconciliatus eſt Deo, invidentiæ facibus agitatur*, comme dit ſaint Auguſtin.

Idem. de ſer. Dom. in monte, l. 1. c. 22. n. 73.

Id. l. 1. Retract. c. 19. n. 7.

Le blaſphême contre le Saint-Eſprit, tel qu'on vient de l'expliquer, *ne ſera remis*, dit J. C. *ni en ce ſiecle ni dans le ſiecle à venir.* Sur quoi le même ſaint Auguſtin nous fait remarquer que le Fils de Dieu ne parleroit pas du ſiecle à venir, s'il n'étoit vrai de quelques perſonnes que leurs péchés leur ſeront remis en l'autre vie. » Il eſt vrai, dit-il, qu'on ne remet aucuns péchés dans le royaume du ciel ; mais ſi l'on n'en remettoit aucuns dans le dernier jugement, je crois que notre Seigneur n'auroit pas dit d'un certain peché. Qu'il *ne ſeroit remis ni dans ce ſiecle, ni dans le ſiecle à venir.* Et ſaint Gregoire le Grand témoigne qu'on peut entendre

Auguſt. de civit. Dei. l. 21. cap. 24. n. 2.

Id. contr. Julian. lib. 6. cap. 5. n. 45.

Gregor. Magn.

du feu même du purgatoire, la *rémiſſion* ou l'expiation des péchés legers qui y ſeront conſumés lorſqu'on aura toutefois mérité de l'obtenir par de bonnes œuvres, étant encore en cette vie. *dialog. lib 4. cap. 39.*

℣. 33. juſqu'au 38. *Ou dites que l'arbre eſt bon, & que le fruit en eſt bon auſſi; ou dites que l'arbre etant mauvais, le fruit auſſi en eſt mauvais; car c'eſt par le fruit qu'on connoit l'arbre. Race de viperes, comment pouvez-vous dire de bonnes choſes, vous qui êtes méchans? Car c'eſt de la plénitude du cœur que la bouche parle, &c.*

Le Fils de Dieu prouve de nouveau l'injuſtice de la calomnie des Phariſiens par cet autre raiſonnement, *C'eſt par le fruit qu'on connoît l'arbre.* Si le diable eſt méchant, il ne peut faire de bonnes œuvres. Que ſi les œuvres qui ont été faites devant vos yeux, ſont bonnes, il s'enſuit donc que ce n'eſt pas le diable qui les a faites : car ce qui eſt bon ne peut pas ſortir d'un principe qui eſt mauvais; ni ce qui eſt mauvais, ſortir d'un principe qui eſt bon. » Ainſi, ou *dites que l'arbre eſt bon*, ſi *ſes fruits* ſont *bons;* ou dites *qu'il eſt mauvais*, ſi *ſes fruits ſont mauvais.* Quoiqu'ils fiſſent gloire d'être les enfans d'Abraham, J. C. leur ôte ce titre d'honneur dont ils étoient très-indignes, & il les nomme comme avoit fait ſon ſaint Précurſeur, *Race de viperes.* Par cette ſorte d'expreſſion, qui bien que dure étoit véritable, il les oblige de reconnoître combien ils étoient éloignés de reſſembler à celui qu'ils regardoient comme leur tige; puiſqu'ils marchoient ſur les traces des méchans peres dont ils étoient nés, & qui ayant réſiſté à Dieu & à ſes miniſtres, avoient fait paſſer la même rebellion dans le cœur de leurs enfans. Il leur fait donc voir, dit ſaint Jerôme; qu'ils étoient eux-mêmes « *Hieron. in hunc locum.*

cet arbre mauvais dont il venoit de parler ; & qu'ils produiſoient des fruits de blaſphêmes conformes à la ſemence de malédiction que le diable avoit ſemée dans leur cœur. Car comme celui qui eſt bon ne peut produire des choſes mauvaiſes, ni celui qui eſt méchant en produire de bonnes ; ainſi ce que J. C. fait ne peut être mauvais, non plus que ce que fait le diable ne peut être bon. On pouvoit ainſi juger aiſément, ſelon la réfléxion de S. Chryſoſtome, quelle devoit être la corruption du cœur des Phariſiens, & combien étoit empoiſonnée cette ſource d'où elle couloit. Car la langue rougit quelquefois de dire tout ce que le cœur lui dicte. Mais le cœur n'ayant aucun homme pour témoin, s'abandonne avec toute ſorte de liberté au déreglement de ſes déſirs, depuis qu'il a ſecoué le joug de la crainte du Seigneur. Et lorſque cette corruption du cœur s'eſt accrue, elle ſe répand enfin à l'extérieur, comme un venin qui ne ſçauroit demeurer long-temps caché, mais qui ſe produit néceſſairement au-dehors. Ainſi il eſt vrai de dire, que *c'eſt de la plénitude du cœur que la bouche parle* ; & non ſeulement, dit ſaint Chryſoſtome, pour le mal, mais encore pour le bien ; car il y a plus de vertu dans le fond du cœur des bons, qu'il n'en paroît au-dehors dans leurs paroles. Or J. C. donne au cœur de l'homme le nom de *tréſor*, pour nous mieux marquer l'abondance des biens ou des maux qu'il renferme. Car c'eſt en effet un tréſor de grace ou de malédiction, de cupidité ou de charité, de lumieres ou de ténebres, de bonté ou de malice, de vie ou de mort.

Chryſ. in Matth. hom. 45.

J. C. ajoute cette vérité étonnante : Que *les hommes rendront compte au jour du jugement de toute*

parole inutile qu'ils auront dite. Et voici, dit ſaint Jerôme, quel eſt le ſens du Sauveur: Si une parole inutile qui n'édifie pas ceux qui l'entendent, ne ſe dit point ſans péril, & ſi chacun rendra compte au jour du jugement de tout ce qu'il aura dit; combien plus vous autres qui décriez les œuvres du Saint-Eſprit, & qui dites que je chaſſe les démons par la vertu de Béelzebut prince des démons, rendrez-vous compte de cette impoſture? Or une parole inutile eſt celle qui eſt ſans aucune utilité, ni pour celui qui la dit, ni pour celui qui l'entend. » C'eſt, dit ſaint Gregoire, celle qui n'eſt point dite avec cette intention droite, de ſervir à notre prochain, & qui n'a point une juſte néceſſité pour principe: *Otioſum quippe verbum eſt, quod aut ratione juſtæ neceſſitatis, aut intentione piæ utilitatis caret.* C'eſt une parole qui ne convient point avec les choſes dont on traite: une parole vaine, legere & badine, comme celles qui nous portent à des ris immodérés: ce qui fait dire à ſaint Ambroiſe, Qu'il a vu beaucoup de perſonnes tomber dans des fautes en parlant, & très-peu en ſe taiſant: & qu'il eſt rare que quelqu'un ſe taiſe lorſqu'il ne lui eſt d'aucune utilité de parler: *Rarum eſt tacere quemquam, cùm ſibi loqui nihil proſit.*

« *Hier. in hunc locum.*

Gregor. Magn. in Evangel. hom 6. Ibid. Paſtoral. cur. p. 3. admonit. 15. nov. edit. c. 24.

Chryſoſt. in Matt. hom. 43. Ambroſ. de Offic. lib. 1. cap. 2.

Ainſi, *vous ſerez*, dit J. C. *juſtifiés*, ou *condamnés par vos paroles*; c'eſt-à-dire, que les paroles mêmes inutiles étant ſujettes à l'examen de la juſtice de Dieu, les mauvaiſes & les criminelles, qui partent du fond d'un cœur corrompu, ſeront un ſujet terrible de condamnation pour ceux qui les diſent: comme au-contraire les paroles d'édification, de charité & d'inſtruction, qui partent

du bon tréſor d'un cœur plein de piété, ſeront pour ceux qui les diſent un ſujet de gloire, de bénédiction & de ſalut. » Vous voyez, dit ſaint Chryſoſtome, qu'on ne peut point accuſer ce jugement » de trop de rigueur; & que ce compte que Dieu demandera, eſt plein de douceur & d'équité. Le Juge » ne prononcera point votre arrêt ſur ce que diront les autres, mais ſur ce que vous aurez dit » vous-mêmes; & c'eſt la maniere de juger la plus » équitable; puiſque vous êtes les maîtres de dire » ou de ne pas dire ce qui peut ſervir à votre ſalut, » ou à votre condamnation.

℣. 38. juſqu'au 43. *Alors quelques-uns des Scribes & des Phariſiens lui dirent: Maître, nous voudrions bien que vous nous fiſſiez voir quelque prodige. Mais il leur répondit: Cette race méchante & adultere demande un prodige, & on ne lui en donnera point d'autre que celui du prophete Jonas, &c.*

Chryſ. ſt. in Matt. hom. 44.

Saint Jean Chryſoſtome ne peut voir ſans étonnement cette diſpoſition ſi déraiſonnable des Phariſiens, qui étant temoins de tant de miracles de J. C. lui en demande encore, comme s'ils ne lui en avoient vu faire aucun. Quand eſt-ce donc qu'ils lui demandent un de ces *ſignes* éclatans de ſa puiſſance? Lorſque leurs yeux & leurs oreilles ſervoient, pour le dire ainſi, de témoins contre eux-mêmes, & lorſqu'ils étoient couverts de confuſion par la force toute divine des paroles du Sauveur: car c'eſt ce que l'Evangile nous donne lieu d'admirer, en diſant: *Alors*, &c. c'eſt-à-dire, lorſqu'étant épouvantés de ce qu'ils lui voyoient faire, ou entendoient dire, leur malice devenoit plus opiniâtre que jamais. Saint Marc dit qu'ils le prioient de *leur faire voir quelque prodige dans le ciel*,

Marc. 8. 11.

C'eſt-à-dire, ſelon ſaint Jerôme, qu'ils ſouhaitoient ou de voir, comme au temps d'Elie, quelque feu deſcendre d'enhaut, ou d'entendre tout-d'un-coup le bruit de quelque tonnerre, ou de voir briller des éclairs, & des nuées ſe fondre en torrens; comme ſi, dit le même Saint, leur malice n'auroit pas pu décrier encore ces effets de la toute-puiſſance de J. C. Auſſi il eſt dit au même endroit par ſaint Marc, que c'étoit pour le tenter qu'ils lui demandoient ces ſignes du ciel; c'eſt-à-dire, pour trouver un nouveau ſujet de le calomnier, & non pour ſe rendre à la vérité.

Hier. in hunc loc.

Chryſoſt. ut ſuprà.

Le Fils de Dieu leur répond ſans s'adreſſer directement à eux-mêmes, & il fait voir en cela, qu'il les jugeoit en quelque façon indignes qu'il leur parlât. Mais comme la maniere dont ils le traitoient, répondoit parfaitement à l'impiété avec laquelle ils avoient toujours traité Dieu ſon Pere, il les appelle *une race méchante & adultere*. Et en les nommant des adulteres, il leur reproche en termes couverts d'avoir quitté très-ſouvent l'Epoux véritable de leurs ames, pour courir après des idoles, & en attirer pluſieurs à ce culte impie. Ils étoient donc *une race très-méchante*, étant tout-à-fait ingrats aux bienfaits de Dieu, & croiſſant en méchanceté à meſure qu'ils recevoient plus de graces; ce qui eſt le comble de la malice. Et ils étoient des *adulteres*, à cauſe de leur infidélité paſſée, & de leur incrédulité préſente. C'eſt pourquoi le Fils de Dieu leur déclare ici, *qu'il ne leur ſera point donné de ſigne du ciel*, ainſi qu'ils le demandoient, parce qu'il ne leur auroit ſervi qu'à les endurcir davantage dans leur envie contre lui. Il leur donne ſeulement pour ſigne *le prodige* arrivé en la per-

ſonne de *Jonas* qui ſuffiſoit pour leur faire croire ſa divinité, s'ils vouloient y ajouter foi, puiſqu'il étoit une figure très-claire du myſtere de ſa Réſurrection. Il ne leur dit pas néanmoins qu'il devoit reſſuſciter; parce qu'il ſçavoit que des impies, comme ils étoient, s'en ſeroient moqués; mais il voulut ſeulement le leur marquer en termes énigmatiques, afin qu'ils puſſent comprendre un jour qu'il le leur avoit prédit. Auſſi il parut dans la ſuite, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, qu'ils l'avoient compris; puiſqu'ils dirent à Pilate, qu'il s'étoit vanté de reſſuſciter le troiſiéme jour: ce que les diſciples de J. C. ne comprirent pas eux-mêmes, comme ayant alors moins d'intelligence qu'eux. C'eſt pourquoi, ajoute le même Saint, ces Phariſiens furent condamnés par eux-mêmes, & leur lumiere ne ſervit qu'à les rendre plus coupables.

Jonas fut trois jours & trois nuits dans le ventre de la baleine d'une maniere toute miraculeuſe, & en ſortit dans la ſuite plein de vie, pour aller prêcher la deſtruction de Ninive, ſi ces peuples ne recouroient à la pénitence. Et c'eſt ainſi que J. C. qui ſe nomme très-ſouvent *le Fils de l'homme*, pour marquer le myſtere de ſon Incarnation, *devoit être trois jours & trois nuits*, c'eſt-à-dire, une partie du Vendredi, tout le Samedi, & le commencement du Dimanche, *dans le cœur de la terre*; ſoit dans le ſépulcre quant à ſon corps; ſoit dans les limbes quant à ſon ame: & reſſuſciter enſuite vivant, afin qu'étant reconnu Fils de Dieu, il prêchât par ſes Apôtres la pénitence à tous les hommes, & que les quarante années figurées par les quarante jours que Jonas donna à ceux de Nini-

Digitized by G

ve, étant accomplis, Jeruſalem fut détruite à cauſe de ſon infidélité.

A l'occaſion de ce qu'il a dit de ce grand prodige arrivé en la perſonne de Jonas, il déclare aux Phariſiens & à tous les Juifs infideles : Que *les Ninivites s'éleveroient aux jours du jugement contre eux, & les condamneroient* par l'exemple de leur converſion ; Jonas étoit le ſerviteur, & J. C. étoit le maître. L'un ſortit d'une baleine ; & l'autre ſortit vivant du tombeau. L'un annonça à un peuple la ruine de leur ville ; & l'autre annonçoit les ſupplices éternels, & le royaume des cieux. Les Ninivites crurent ſans aucun miracle ; & les Juifs ne crurent point après un grand nombre de miracles faits devant leurs yeux. Les Ninivites étoient un peuple barbare, qui n'avoit jamais entendu parler du vrai Dieu ; & les Juifs avoient été ſucceſſivement inſtruits par tant de Prophetes. Ainſi Jonas n'avoit pu ſouffrir d'être mépriſé de ceux dont il déſiroit la converſion : & J. C. ayant ſouffert pour les Juifs une mort honteuſe, leur envoye après ſa mort les Apôtres pour achever de travailler à l'ouvrage de leur ſalut. Combien donc ces Juifs comblés de tant de faveurs, & infideles à tant de graces, paroîtront-ils au jour redoutable du jugement plus criminels que ces Ninivites, convertis ſi promptement par la ſeule prédication de Jonas ? Mais que dira-t-on des Chrétiens, à qui la meſure ſi abondante de toutes ſortes de graces qu'ils ont reçues, ne ſervira qu'à combler la meſure ſi terrible de leur condamnation, lorſqu'ils auront abuſé de tant de faveurs, & mépriſé les richeſſes de la bonté & de la patience de Dieu envers eux.

Chryſoſt. in Matt. hom. 44.

Cette *Reine du midi* dont il eſt parlé enſuite, eſt la Reine de Saba, dont on a parlé ailleurs, où l'on peut voir le ſentiment d'un grand nombre d'Interpretes touchant le royaume de cette Princeſſe, qu'ils mettent dans l'Arabie heureuſe, quoique d'autres la font Reine d'Ethiopie & de l'Egypte. C'étoit elle dont il eſt dit au troiſiéme livre des Rois, & au ſecond des Paralipomenes : Qu'attirée par la grande réputation de Salomon, elle vint exprès à Jeruſalem avec une grande ſuite & de grands treſors, pour le tenter par des queſtions obſcures & énigmatiques; qu'elle découvrit à ce Prince tout ce qu'elle avoit dans le cœur; & qu'après avoir été inſtruite par lui ſur toutes les choſes qu'elle propoſa, elle s'écria enfin : Que ſes ſerviteurs étoient heureux d'être toujours devant lui, & d'écouter continuellement ſa ſageſſe. C'eſt la raiſon pour laquelle J. C. rapporte aux Juifs l'exemple de cette Princeſſe, voulant les confondre dans leur inſenſibilité & dans leur ingratitude. Car cet exemple eſt encore plus puiſſant que celui des Ninivites. Au-lieu, dit ſaint Jean Chryſoſtome, que ce fut Jonas qui alla trouver les habitans de Ninive; cette Reine du Midi quitta elle-même ſes Etats pour venir trouver Salomon dans ſon Royaume. Ni ſon ſexe, ni ſa dignité, ni aucune autre conſidération ne put l'arrêter. Ce n'étoient ni les menaces, ni la crainte de la mort, mais le ſeul amour de la ſageſſe qui l'attira à Jeruſalem. Et cependant, quoique J. C. la ſageſſe éternelle du Pere, fut incomparablement *plus que Salomon*, les Juifs, au milieu deſquels il converſoit tous les jours, & faiſoit couler ces torrens de ſa ſageſſe, qui ont depuis inondé heureuſement

Hieron. in hunc l.

3. Reg. 10. 2. Paral. 9.

Chryſoſt. in Matt. hom. 44.

Digitized by Google

toute la terre, y parurent inſenſibles. Là, continue ſaint Jean Chryſoſtome, c'eſt une Princeſſe qui s'en vient trouver un Roi; ici c'eſt un Dieu qui vient en perſonne chercher des pecheurs. Elle va trouver Salomon *des extrémités de la terre*, comme parle l'Evangile; c'eſt-à-dire, d'un pays ou très-éloigné, ou qui étoit à l'extrémité du continent, étant borné par la mer: & le Fils de Dieu étant deſcendu du haut du ciel, venoit chercher les brebis perdues de la maiſon d'Iſrael. Salomon diſcouroit ſur les arbres & ſur les plantes, & ſur les divers ſecrets de la nature: le Fils de Dieu annonçoit ce qui regardoit le Royaume de ſon Pere, & les ſupplices éternels. Quelle étrange diſproportion entre les perſonnes, & entre les ſujets dont il s'agiſſoit! Mais quelle effroyable oppoſition entre la conduite de cette Reine étrangere à l'égard d'un Prince étranger; & la conduite des Phariſiens & d'un grand nombre de Juifs à l'égard du Fils unique de Dieu! Que de ſujets de condamnation pour ces derniers, par rapport à tant de graces dont ils ont oſé abuſer! Et que ce ſera avec juſtice qu'une Princeſſe qui a admiré le bonheur des ſerviteurs d'un Roi de la terre, dont la ſageſſe n'étoit que l'ombre de celle de J. C. *s'élevera au jour du jugement* contre une nation ſi inſenſible aux effets de la ſageſſe & de la bonté du Seigneur, & contre tous ceux qui lui ont été ſemblables!

Hilar. in Matth. can 12. n. 20.

℣. 43. juſqu'au 46. *Lorſque l'eſprit impur eſt ſorti d'un homme, il va dans des lieux arides cherchant du repos, & il n'y en trouve point. Alors il dit: Je retournerai dans ma maiſon d'où je ſuis ſorti: & revenant il la trouve vuide, nettoyée, & parée, &c.*

Ces paroles de J. C. ſont liées, ſelon pluſieurs Peres, aux précédentes. Et c'eſt une eſpece de parabole dont le Fils de Dieu ſe ſert pour faire voir d'une maniere très-vive l'état funeſte où l'horrible ingratitude des Juifs les avoit réduits, & les réduiroit encore davantage à l'avenir. Le démon eſt appellé *un eſprit impur* ; parce qu'encore que par ſa nature toute ſpirituelle il ſoit incapable des attraits des ſens & des plaiſirs de la chair, il met néanmoins ſa joie à pouſſer les hommes dans l'impureté, qui lui ſert à s'affermir dans l'empire qu'il poſſede ſur leur cœur. Lors donc que l'eſprit impur ou démon *fut ſorti* du milieu du peuple Juif par l'alliance qu'il contracta avec Dieu, ſoit qu'on l'entende de la premiere alliance qui fut faite après leur ſortie d'Egypte, ou du renouvellement de cette alliance qui ſe fit après le retour de la captivité de Babylone, comme l'ont cru quelques-uns, *il ſe retira*, dit l'Evangile, *dans les lieux arides*. Ces lieux, ſelon l'explication des Peres, figuroient les infideles, qui ſont appellés des lieux ſecs pour le démon, peut-être à cauſe qu'ils étoient déja à lui, & qu'il cherche principalement à s'établir dans les ames qui appartiennent à Dieu. Il croyoit au moins *trouver* quelque eſpece de *repos* dans la paiſible poſſeſſion de ces idolâtres. Mais ſoit qu'il *n'y en pût trouver* à cauſe de ſa fureur ordinaire contre le peuple de Dieu, ou que la foi qui commença à s'établir parmi eux l'en chaſſât, comme il arriva effectivement dans la ſuite, il réſolut de *retourner dans ſa maiſon d'où il étoit ſorti* ; c'eſt-à-dire, au milieu même du peuple Juif. Il l'appelle *ſa maiſon*, parce qu'il l'avoit auparavant habitée, & qu'il jugea bien par la maniere indifferente dont

Hilarius ibid. n. 21. Chryſoſt. ut ſuprà. Hieron. in hunc locum.

Grotius. Hilarius n. 22. & 23. Hieron.

Digitized by Google

ils vivoient, qu'il y rentreroit facilement. Ainſi les trouvant *vuides*, c'eſt-à-dire, tout occupés extérieurement de la beauté de leur Religion, ſans en avoir au-dedans l'eſprit & le cœur; & les voyant tout glorieux au-dehors de la magnificence de leur temple & de ſes cérémonies, qui ſembloient faire tout *leur ornement; il alla prendre ſept autres eſprits plus méchans que lui* pour y venir *habiter*. Ce n'étoit pas qu'il lui fût ſi difficile de s'aſſujettir entierement ces Juifs ainſi diſpoſés à le recevoir: mais c'eſt que le Fils de Dieu ſemble nous marquer par-là, que leur extrême ingratitude les rendit dignes de tomber ſous la ſervitude du démon d'une maniere beaucoup plus funeſte qu'auparavant, & proportionnée à l'abus horrible qu'ils avoient fait de tant de graces. C'eſt ce qu'on vit s'accomplir d'abord dès devant leur enlevement à Babylone, & beaucoup plus depuis l'avenement de J. C. né au milieu d'eux, lorſque l'ayant mépriſé juſqu'à le faire mourir, ils rejetterent loin d'eux cette ſource de ſalut, & mériterent enfin de voir la deſtruction de Jeruſalem & de ſon temple, & l'entier renverſement de leur nation. Car c'eſt ce qu'il ſemble que le Fils de Dieu a voulu marquer principalement, en faiſant l'application de la parabole, non au paſſé ou au préſent, mais au futur, en ces termes: *La même choſe arrivera à cette race criminelle*. C'eſt-à-dire: comme l'état d'un homme qui a quitté Dieu, & eſt retombé ſous l'eſclavage du démon, eſt beaucoup pire que celui où il étoit avant qu'il fût conſacré à Dieu; auſſi la chute des Juifs devoit être ſans comparaiſon plus funeſte que tout ce qu'on avoit vu juſqu'alors; car ils ne devoient tomber ſous l'épée & ſous le feu des Ro-

mains, qu'après qu'ils seroient tout-à-fait tombés devant Dieu, par l'aveuglement le plus terrible, & la possession la plus effroyable que l'on pût s'imaginer.

Nous avons, pour abréger, confondu la parabole avec la vérité figurée, en l'appliquant tout-d'un-coup aux Juifs. Et il seroit inutile de s'arrêter à en faire une autre application aux Chrétiens, puisqu'elle se fait assez d'elle-même, & qu'il n'est rien de plus véritable que ce qu'a dit saint Augustin sur ce sujet ; Qu'il avoit connu par expérience qu'il n'y avoit point de personnes plus déreglées que celles qui étoient déchues de la piété dans les Monasteres : *Non sum expertus pejores quam qui in monasteriis ceciderunt.* Car le démon tourne autour des serviteurs de J. C. pour y chercher quelque *vuide*. Et ces *ornemens* extérieurs des exercices d'une vie reglée, étant jointe avec cette exemption de pechés grossiers que peut figurer cette *maison balayée*, lui donnent un grand avantage pour rentrer plus facilement dans un cœur, lorsqu'il le trouve *vuide* de la charité & de cet esprit de piété qui fait l'essentiel du Christianisme. Pour comprendre l'état déplorable de cette chute, il suffit de considérer ce que dit saint Chrysostome de celle des Juifs : » Quand ils péchoient autrefois, dit ce Pere, ils avoient des hommes de Dieu parmi eux qui les » redressoient. La providence du Seigneur prenoit » encore soin de leur conduite. La grace du Saint-» Esprit veilloit sur eux, & n'oublioit rien pour les » faire rentrer dans la voie. Mais J. C. leur prédit » en ce lieu, qu'ils devoient être dans la suite privés de tous ces secours, dépouillés de toutes sortes de vertus, plongés dans les dernieres afflictions,

August. ep. 117. nov. dit. 78. n. 9.

Chrys. in Matth. hom. 41.

& assujettis d'une maniere plus terrible que jamais à l'esclavage des démons.

℣. 46. jusqu'à la fin du chapitre. *Lorsqu'il parloit encore au peuple, sa mere & ses freres* étant arrivés, *& se tenant au-dehors, demandoient à lui parler, &c.*

Les *freres* de J. C. n'étoient pas des fils de Joseph, nés d'une autre épouse que la sainte Vierge, mais les cousins du Sauveur, c'est-à-dire, les enfans de Marie qui étoit la tante de J. C. qu'on voit ailleurs avoir été la mere de Jacques le Mineur, de Joseph & de Jude. La Vierge étant donc accompagnée des cousins de J. C. que l'Ecriture appelle ses *freres*, vint au lieu où il instruisoit le peuple. Elle n'entra point dans la maison, à cause de la foule du peuple qui la rempliſſoit; mais *demeurant dehors*, elle témoigna avec ceux de qui elle étoit accompagnée, qu'ils *désiroient de lui parler*, & même ils le lui envoyerent dire, selon saint Marc. On ne peut point s'arrêter en aucune sorte au sentiment de quelques Peres, qui ont cru que ce qui portoit les parens de J. C. à le venir interrompre dans le temps même *qu'il parloit encore au peuple*, étoit un empressement à contre-temps, ou un secret mouvement de vanité, qui leur faisoit désirer qu'on sçût que cet homme si divin leur appartenoit. Ce sentiment est au moins tout-à-fait indigne du respect que la piété nous inspire pour la sainte Vierge, quand il seroit vrai que ceux qui l'accompagnoient, auroient pu avoir quelque chose de cette pensée. D'autres en ont rapporté d'autres raisons qui ne sont gueres plus vraisemblables. Celle qui pourroit paroître plus naturelle est celle-ci, que quelques nouveaux Interpretes ont marquée. Les proches de J. C. avoient sçu sans doute

Hieron. in hunc locum.

Marc. 6. 3. & 16. 1.

Luc. 8. 19.

Marc. 3. 31. Tertul. de carn. Christ. cap. 7. Chrysost. in Matt. hom. 45. Theophyl.

Grotius. Maldon. Jansen.

les conſpirations que les Phariſiens avoient formées contre lui. Et la crainte qu'ils pouvoient avoir des effets de la fureur de ces hommes emportés, les fit peut-être réſoudre à lui en venir donner avis, afin qu'il prévînt leur mauvaiſe volonté en ſe retirant. C'eſt ce qui les engagea à le venir interrompre, *lors* même *qu'il parloit encore au peuple*, craignant ſans doute que la grande jalouſie dont ſes ennemis étoient animés contre lui, ne les portât à uſer publiquement de quelque violence à ſon égard.

Hieron. in hunc locum.

La réponſe que fit J. C. ne marquoit pas qu'il renonçât la ſainte Vierge pour ſa mere, ni ſes couſins pour ſes proches : mais il vouloit ſeulement ménager cette occaſion où l'on venoit l'interrompre dans les fonctions qui regardoient le ſervice de Dieu ſon Pere, pour faire connoître que ni la chair ni le ſang ne devoient jamais s'oppoſer au miniſtere tout ſpirituel de l'Evangile. Ce ne fut donc pas, dit ſaint Hilaire, par un ſentiment de mépris qu'il demanda : *Qui étoit ſa mere*, &c. lui qui dans le temps de ſa paſſion fit paroître un ſi grand amour pour elle, & un ſoin ſi particulier de ce qui la regardoit. Mais il étoit néceſſaire qu'il montrât ce grand exemple à ſes Apôtres, & qu'il donnât cette importante leçon à tous les Paſteurs, qu'on ne doit connoître ni mere, ni proches, en ce qui regarde la diſpenſation de la divine parole, & la conduite des ames. Car ſi J. C. diſoit hautement alors que *ſa mere*, *ſes freres & ſes ſœurs* étoient ceux qui accompliſſoient la volonté de ſon Pere qui eſt dans les cieux, il ne le diſoit que pour nous apprendre à être auſſi dans ces mêmes ſentimens. Il eſt vrai que la ſainte

Hilarius in Matt. ca.. 12.

Vierge

Vierge dans ce ſentiment même, a été plus parfaitement la mere de J. C. qu'aucun de tous les autres Saints; puiſqu'elle a accompli d'une maniere plus parfaite qu'eux tous, cette divine volonté, dont l'accompliſſement a la force d'unir les membres au chef d'une maniere ſi étroite. Mais il s'agiſſoit alors de répondre à l'idée commune que ceux qui parlerent à J. C. avoient des parens charnels, & de leur faire comprendre, comme on l'a dit, la différence qu'on devoit mettre entre la chair & l'eſprit, entre la nature & l'Evangile, entre la parenté & la Religion. On peut dire encore, que s'il étoit vrai que la mere & les proches de J. C. venoient lui donner avis de la conſpiration des Phariſiens, il leur fit entendre ſecrettement par ſa réponſe, qu'étant Dieu il n'avoit aucun beſoin d'avoir recours ni à la chair ni au ſang pour ſe ſouſtraire à la malice des hommes; mais qu'il connoiſſoit parfaitement l'uſage qu'il vouloit faire de tous leurs mauvais deſſeins.

CHAPITRE XIII.

1. IN illo die exiens Jeſus de domo, ſedebat ſecus mare.

2. Et congregatæ ſunt ad eum turbæ multæ, ita ut in naviculam aſcendens ſederet, & omnis turba ſtabat in littore;

3. & locutus eſt eis

1. CE même jour JESUS étant ſorti de la maiſon, s'aſſit auprès de la mer.

2. Et il s'aſſembla autour de lui une ſi grande foule de peuple, qu'il monta dans une barque où il s'aſſit, tout le peuple ſe tenant ſur le rivage;

Matt. 4. 1. *Luc.* 8. 4.

3. & il leur diſoit beaucoup

de choſes en paraboles, leur parlant *de cette ſorte :* Celui qui ſeme eſt ſorti pour ſemer;

multa in parabolis, dicens : Ecce exiit qui seminat seminare ;

4. & pendant qu'il ſemoit, quelque partie de la ſemence tomba le long du chemin ; & les oiſeaux du ciel étant venus, la mangerent.

4. & dum seminat, quædam ceciderunt secus viam, & venerunt volucres cœli, & comederunt ea.

5. Une autre tomba dans des lieux pierreux, où elle n'avoit pas beaucoup de terre; & elle leva auſſi-tôt, parce que la terre où elle étoit n'avoit pas de profondeur.

5. Alia autem ceciderunt in petroſa, ubi non habebant terram multam : & continuò exorta ſunt, quia non habebant altitudinem terræ.

6. Mais le ſoleil s'étant levé enſuite, elle en fut brûlée, & comme elle n'avoit point de racine, elle ſécha.

6. Sole autem orto æſtuaverunt : & quia non habebant radicem, aruerunt.

7. Une autre tomba dans des épines, & les épines venant à croître, l'étoufferent.

7. Alia autem ceciderunt in ſpinas : & creverunt ſpinæ, & ſuffocaverunt ea.

8. Une autre enfin tomba dans de bonne terre ; & elle porta du fruit, quelques grains rendant cent pour un ; d'autres ſoixante, & d'autres trente.

8. Alia autem ceciderunt in terram bonam : & dabant fructum, aliud centeſimum, aliud ſexageſimum, aliud trigeſimum.

9. Que celui-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

9. Qui habet aures audiendi, audiat.

10. Ses diſciples s'approchant, lui dirent : Pourquoi leur parlez-vous en paraboles?

10 Et accedentes diſcipuli dixerunt ei : Quare in parabolis loqueris eis ?

Digitized by Google

11. Qui reſpondens, ait illis : Quia vobis datum eſt noſſe myſteria regni cœlorum, illis autem non eſt datum.

11. Et leur répondant, il leur dit : C'eſt parce que pour vous autres, il vous a été donné de connoître les myſteres du royaume des cieux, mais pour eux, il ne leur a pas été donné.

12. Qui autem habet, dabitur ei, & abundabit : qui autem non habet, & quod habet auferetur ab eo.

12. Car quiconque a *déja*, on lui donnera encore, & il ſera dans l'abondance : mais pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il a. *Infrà 25. 29.*

13. Ideò in parabolis loquor eis : quia videntes non vident, & audientes non audiunt, neque intelligunt.

13. C'eſt pourquoi je leur parle en paraboles ; parce qu'en voyant ils ne voient point, & qu'en écoutant ils n'entendent, ni ne comprennent point.

14. Et adimpletur in eis prophetia Iſaiæ dicentis : Auditu audietis, & non intelligetis : & videntes videbitis, & non videbitis.

14. Et la prophetie d'Iſaïe s'accomplit en eux, lorſqu'il dit : Vous écouterez de vos oreilles, & vous n'entendrez point ; vous regarderez de vos yeux, & vous ne verrez point. *Iſai. 6. 9. Marc. 4. 12. Luc. 8. 10. Joan. 12. 40 Act. 28. 26. Rom. 11. 8.*

15. Incraſſatum eſt enim cor populi hujus, & auribus graviter audierunt, & oculos ſuos clauſerunt, ne quando videant oculis, & auribus audiant, & corde intelligant, & con-

15. Car le cœur de ce peuple s'eſt ‖ appeſanti, & ‖ leurs oreilles ſont devenues ſourdes, & ils ont fermé leurs yeux, de-peur que leurs yeux ne voient, que leurs oreilles n'entendent, que leur

℣. 15. *lettr.* engraiſſé, épaiſſi.
Ibid. lettr. ils ont oui dur de leurs oreilles.

cœur ne comprenne, & que s'étant convertis, je ne les guériſſe.

vertantur, & ſanem eos.

Luc. 10. 23. 16. Mais *pour vous*, vos yeux ſont heureux de ce qu'ils voient, & vos oreilles de ce qu'elles entendent.

16. Veſtri autem beati oculi quia vident, & aures veſtræ quia audiunt.

17. Car je vous dis en vérité que beaucoup de Prophetes & de juſtes ont ſouhaité de voir ce que vous voyez, & ne l'ont pas vu; & d'entendre ce que vous entendez, & ne l'ont pas entendu.

17. Amen quippe dico vobis, quia multi Prophetæ & juſti cupierunt videre quæ videtis, & non viderunt, & audire quæ auditis, & non audierunt.

18. Ecoutez donc vous autres la parabole de celui qui ſeme.

18. Vos ergo audite parabolam ſeminantis.

19. Quiconque écoute la parole du royaume, & // n'y fait point d'attention, l'eſprit malin vient & enleve ce qui avoit été ſemé dans ſon cœur: // c'eſt-là celui qui a reçu la ſemence le long du chemin.

19. Omnis qui audit verbum regni, & non intelligit, venit malus, & rapit quod ſeminatum eſt in corde ejus: hic eſt qui ſecus viam ſeminatus eſt.

20. Celui qui // reçoit la ſemence au milieu des pierres, c'eſt celui qui écoute la parole, & qui la reçoit à l'heure même avec joie:

20. Qui autem ſuper petroſa ſeminatus eſt, hic eſt, qui verbum audit, & continuò cum gaudio accipit illud:

21. mais il n'a point en ſoi

21. non habet au-

℣. 19. *autr.* ne la comprend pas. *Ibid.* expl. *Et celui-là eſt marqué par la ſemence qui tombe le long du chemin.*

℣. 20 *lettr* et ſemé dans des lieux pierreux. *Autr.* Ce qui eſt ſemé dans des lieux pierreux, marque celui-ci.

tem in ſe radicem, ſed eſt temporalis : facta autem tribulatione & perſecutione propter verbum, continuò ſcandalizatur.

de racine, & il n'eſt que pour un temps: & lorſqu'il ſurvient des traverſes & des perſécutions à cauſe de la parole, il en prend auſſi-tôt un ſujet de ſcandale & de chute.

22. Qui autem ſeminatus eſt in ſpinis, hic eſt, qui verbum audit, & ſolicitudo ſæculi iſtius, & fallacia divitiarum, ſuffocat verbum, & ſine fructu efficitur.

22. ‖ Celui qui reçoit la ſemence parmi les épines, c'eſt celui qui entend la parole ; mais enſuite les ſollicitudes de ce ſiecle, & l'illuſion des richeſſes étouffent en lui cette parole, & la rendent infructueuſe.

23. Qui verò in terram bonam ſeminatus eſt hic eſt, qui audit verbum, & intelligit, & fructum affert, & facit aliud quidem centeſimum, aliud autem ſexageſimum, aliud verò trigeſimum.

23. Mais ‖ celui qui reçoit la ſemence dans une bonne terre, c'eſt celui qui écoute la parole, qui ‖ y fait attention, & qui porte du fruit, & rend cent, ou ſoixante, ou trente pour un.

24. Aliam parabolam propoſuit illis, dicens : Simile factum eſt regnum cœlorum homini, qui ſeminavit bonum ſemen in agro ſuo.

24. † Il leur propoſa une autre parabole, en diſant : Le royaume des cieux eſt ſemblable à un homme qui avoit ſemé de bon grain dans ſon champ.

Marc. 4. 26. † V. Dimanche après les Rois, ou XXVI. après la Pentec.

25. Cùm autem dormirent homines, venit inimicus ejus, &

25. Mais pendant que les hommes dormoient, ſon ennemi vint, & ſema de l'i-

℣. 22. *lettr.* Celui qui eſt ſemé. *Autr.* ce qui eſt ſemé parmi les épines marque celui.

23. *lettr.* celui qui eſt ſemé dans la bonne terre eſt. *Autr.* ce qui eſt ſemé dans la bonne terre marque celui.

Ibid. *autr.* la comprend.

gnum cœlorum grano ſinapis, quod accipiens homo ſeminavit in agro ſuo.

32. Quod minimum quidem eſt omnibus ſeminibus: cùm autem creverit, majus eſt omnibus oleribus, & fit arbor, ita ut volucres cœli veniant, & habitent in ramis ejus.

33. Aliam parabolam locutus eſt eis. Simile eſt regnum cœlorum fermento, quod acceptum mulier abſcondit in farinæ ſatis cribus, donec fermentatum eſt totum.

34. Hæc omnia locutus eſt Jeſus in parabolis ad turbas: & ſine parabolis non loquebatur eis:

35. ut impleretur quod dictum erat per Prophetam dicentem: Aperiam in parabolis os meum, eructabo abſcondita à conſtitutione mundi.

36. Tunc dimiſſis turbis, venit in do-

eſt ſemblable à un grain de // ſenevé qu'un homme prend & ſeme en ſon champ. Dimanc. après les Rois, ou XXVII. après la Pentec.

32. Ce grain eſt la plus petite de toutes les ſemences: mais lorſqu'il eſt cru, il eſt plus grand que tous les *autres* légumes, & il devient un arbre: de ſorte que les oiſeaux du ciel viennent ſe repoſer ſur ſes branches.

33. Il leur dit encore une autre parabole. Le royaume des cieux eſt ſemblable au levain qu'une femme prend, & qu'elle // mêle dans trois meſures de farine, juſqu'à ce que la pâte ſoit toute levée. *Luc.* 13, 21.

34. JESUS dit toutes ces choſes au peuple en paraboles; & il ne leur parloit point ſans paraboles:

35. afin que cette parole du Prophete fût accomplie: J'ouvrirai ma bouche *pour* parler en paraboles; je publierai des choſes qui ont été cachées depuis la création du monde ¶. *Pſ.* 77. 2.

36. Alors JESUS ayant renvoyé le peuple vint en la *Marc.* 4. 34.

℣. 31. *autr.* moutarde.
℣. 33. *lettr.* cache.

maiſon, & ſes diſciples s'approchant de lui, lui dirent : xpliquez-nous la parabole e l'ivraie ſemée dans le champ.

mum : & acceſſerunt ad eum diſcipuli ejus, dicentes : Ediſſere nobis parabolam zizaniorum agri.

37. Et leur répondant, il leur dit : Celui qui ſeme le bon grain, c'eſt le Fils de l'homme.

37. Qui reſpondens ait illis : Qui ſeminat bonum ſemen eſt Filius hominis.

38. Le champ eſt le monde. Le bon grain, ce ſont les enfans du royaume. Et l'ivraie, ce ſont les enfans // d'iniquité.

38. Ager autem, eſt mundus. Bonum verò ſemen, hi ſunt filii regni. Zizania autem, filii ſunt nequam.

39. L'ennemi qui l'a ſemée, c'eſt le diable. Le temps de la moiſſon, eſt la fin du monde. Les moiſſonneurs ſont les Anges.

Apoc. 14. 15.

39. Inimicus autem qui ſeminavit ea eſt diabolus. Meſſis verò, conſummatio ſæculi eſt. Meſſores autem, Angeli ſunt.

40. Comme donc on cueille l'ivraie, & qu'on la brûle dans le feu, il en arrivera de même à la fin // du monde.

40. Sicut ergo colliguntur zizania, & igni comburuntur : ſic erit in conſummatione ſæculi.

41. Le Fils de l'homme envoiera ſes Anges, qui ramaſſeront & enleveront hors de ſon royaume tous // ceux qui ſont des occaſions de chute & de ſcandale, & ceux qui commettent l'iniquité :

41. Mittet Filius hominis Angelos ſuos, & colligent de regno ejus omnia ſcandala, & eos qui faciunt * iniquitatem :

42. & ils les précipiteront dans la fournaiſe du feu. C'eſt-

42. & mittent eos in caminum ignis. Ibi

℣. 38. *grec.* du malin *eſprit*, ℣. 40. *lettr.* de ce ſiecle. ℣. 51. *lettr.* les ſcandales.

erit fletus, & ſtridor dentium.

là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

43. Tunc juſti fulgebunt ſicut ſol in regno patris eorum. Qui habet aures audiendi, audiat.

43. Alors les juſtes brilleront comme le ſoleil dans le royaume de leur Pere. Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre.

Sap. 3 7. D..n. 12, 3.

44. Simile eſt regnum cœlorum theſauro abſcondito in agro, quem qui invenit homo abſcondit, & præ gaudio illius vadit, & vendit univerſa quæ habet, & emit agrum illum.

44. † Le royaume des cieux eſt ſemblable à un tréſor caché dans un champ, qu'un homme trouve, & qu'il cache; & dans la joie qu'il en reſſent il va vendre tout ce qu'il a, & achete ce champ.

† La Suſception des ſaintes Reliques. Une ſainte Vierge & Martyre.

45. Iterùm ſimile eſt regnum cœlorum homini negotiatori, quærenti bonas margaritas;

45. Le royaume des cieux eſt ſemblable encore à un homme qui eſt dans le trafic, & qui cherche de bonnes perles;

46. inventâ autem unâ pretiosâ margarita, abiit, & vendit omnia quæ habuit, & emit eam.

46. & qui en ayant trouvé une de grand prix, va vendre tout ce qu'il avoit, & l'achete.

47. Iterùm ſimile eſt regnum cœlorum ſagenæ miſſæ in mare, & ex omni genere piſcium congreganti:

47. Le royaume des cieux eſt ſemblable encore à un filet jetté dans la mer, qui prend toutes ſortes de poiſſons:

48. quam, cùm impleta eſſet educentes, & ſecus littus ſedentes, elegerunt bonos in vaſa, malos autem foras miſerunt.

48. & lorſqu'il eſt plein, les *pêcheurs* le tirent ſur le bord, où s'étant aſſis, ils mettent enſemble tous les bons dans des vaiſſeaux, & ils jettent dehors les mauvais.

Digitized by Google

49. C'eſt ce qui arrivera à la fin du monde : les Anges viendront, & ſépareront les méchans du milieu des juſtes;

50. & ils les jetteront dans la fournaiſe du feu. C'eſt-là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

51. Avez-vous bien compris tout ceci ? // Oui, Seigneur, répondirent-ils.

52. Et il ajouta : C'eſt pourquoi tout Docteur *qui eſt bien* inſtruit en ce qui regarde le royaume des cieux, eſt ſemblable à un pere de famille, qui tire de ſon tréſor des choſes nouvelles & anciennes ¶.

53. Lorſque JESUS eut achevé ces paraboles, il partit de là :

Marc. 6. 1. 2. Luc 4. 16.

54. & étant venu // en ſon pays, il les inſtruiſoit dans leurs ſynagogues //, de ſorte qu'étant ſaiſis d'étonnement, ils diſoient : D'où eſt venu à celui-ci cette ſageſſe & ces miracles ?

Joan. 6. 42.

55. N'eſt-ce pas le fils de ce charpentier ? Sa mere ne s'appelle-t-elle pas Marie, & ſes freres, Jacques, Joſeph,

49. Sic erit in conſummatione ſæculi: exibunt Angeli, & ſeparabunt malos de medio juſtorum ;

50. & mittent eos in caminum ignis : ibi erit fletus, & ſtridor dentium.

51. Intellexiſtis hæc omnia ? Dicunt ei : Etiam.

52. Ait illis : Ideò omnis Scriba doctus in regno cœlorum, ſimilis eſt homini patrifamilias, qui profert de theſauro ſuo nova & vetera.

53. Et factum eſt, cùm conſummaſſet Jeſus parabolas iſtas, tranſiit inde :

54. & veniens in patriam ſuam, docebat eos in ſynagogis eorum, ita ut mirarentur, & dicerent : Unde huic ſapientia hæc, & virtutes ?

55. Nonne hic eſt fabri filius ? Nonne mater ejus dicitur Maria, & fratres ejus, Jacobus,

℣. 51. *grec.* leur dit Jeſus. Ibid. *grec.* dans leur ſynagogue.
℣. 54. *expl.* à Nazareth.

Digitized by Google

& Joſeph; & Simon & Judas?

Simon & Jude?

56. Et ſorores ejus, nonne omnes apud nos ſunt? Unde ergo huic omnia iſta?

56. Et ſes ſœurs ne ſont-elles pas toutes parmi nous? D'où viennent donc à celui-ci toutes ces choſes?

57. Et ſcandalizabantur in eo. Jeſus autem dixit eis: Non eſt Propheta ſine honore, niſi in patria ſua, & in domo ſua.

57. Et ainſi ils prenoient de lui un ſujet de ſcandale. Mais JESUS leur dit: Un Prophete n'eſt ſans honneur que dans ſon pays, & dans ſa maiſon.

58. Et non fecit ibi virtutes multas, propter incredulitatem illorum.

58. Et il ne fit pas là beaucoup de miracles, à cauſe de leur incrédulité.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 9. *CE même jour* JESUS *étant ſorti de la maiſon, s'aſſit auprès de la mer. Et il s'aſſembla autour de lui une ſi grande foule de peuple, qu'il monta dans une barque, où il s'aſſit; tout le peuple ſe tenant ſur le rivage, &c.*

Tout le peuple ne pouvoit entrer dans la maiſon où étoit JESUS. C'eſt pourquoi ſa miſericorde & ſa bonté le porta, ſelon ſaint Jerôme, à en ſortir, & à s'aſſeoir ſur le rivage de la mer; afin qu'ils puſſent s'approcher plus librement de cet Homme-Dieu, qui étoit la ſource de la parole de vie, & d'une vie éternelle. Saint Chryſoſtome dit néanmoins, que ce fut pour condeſcendre au deſir de ſa ſainte mere qui demandoit à lui parler, qu'il ſortit de la maiſon. Quoi qu'il en ſoit. J. C. alla

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. in Matt. hom. 45.

Digitized by Google

s'asseoir auprès de la mer. Et ce fut de là, ajoute le même Saint, qu'il jetta comme un hameçon divin pour pêcher les ames de ceux qui étoient sur terre. Mais parce que l'admiration que leur causoit sa maniere de les instruire inconnue jusqu'alors, & soutenue par tant de miracles, les attiroit en grande foule autour de lui, il fut obligé de *monter sur une barque* pour les instruire, sans être accablé par une si grande multitude de personnes qui se tinrent sur la terre. Il est marqué qu'il *leur dit beaucoup de choses en paraboles*; c'est-à-dire, qu'il se servoit de comparaisons & de figures pour leur exprimer plusieurs vérités d'une maniere énigmatique. Quoique J. C. se conformât en cela au langage du pays, il avoit encore un autre dessein, qui étoit ou d'exercer l'intelligence de ceux qui cherchoient avec piété à connoître le sens spirituel de ses paroles, & d'imprimer plus fortement dans leur esprit ce qu'il leur disoit; ou même, comme il leur fait entendre dans la suite, de cacher aux esprits superbes ce qu'ils se rendoient indignes de connoître à cause de leur orgueil. La premiere parabole dont il se sert, est celle-ci :

Celui qui seme est sorti pour semer, & pendant qu'il semoit, quelque partie de la semence tomba le long du chemin; &c.

Chrys. ibid. » D'où *est-il sorti*, dit saint Chrysostome, celui qui » est présent en tous lieux, & qui remplit tout? » Comment a-t-il pu sortir? Ce n'a pas été par un » changement de lieux, mais par la divine économie » de son Incarnation, qu'il s'est davantage approché » de nous en se revêtant de notre chair. Car comme » nous ne pouvions pas aller jusqu'à lui, à cause du

tour de ſéparation que formoient nos péchés entre lui & nous, il eſt lui-même venu à nous. Mais pour quel ſujet eſt-il venu ? Etoit-ce pour perdre la terre toute couverte d'épines, & pour punir ceux qui auroient dû la cultiver ? Nullement. Ç'a été pour la cultiver lui-même & en prendre ſoin, & pour y ſemer la parole de la piété. Car il déclare dans la ſuite que *la ſemence* eſt ſa divine inſtruction ; que les ames des hommes ſont le champ qui eſt labouré & ſemé ; & que lui-même eſt celui qui ſeme. Mais que devient donc cette ſemence ? Il y en a trois parties qui ſe perdent, & une ſeule qui ſe ſauve. »

Saint Jerôme nous fait obſerver, que c'eſt ici la premiere parabole que J. C. a lui-même pris le ſoin d'interpreter. Et il témoigne que nous devons prendre garde toutes les fois que notre Seigneur explique lui-même le ſens de ſes diſcours figurés, de ne pas entendre autre choſe ou quelque choſe de plus que l'éclairciſſement qu'il a donné. Nous laiſſerons donc à J. C. même à expliquer dans la ſuite cette parabole, comme il le fit en particulier en étant prié par ſes Apôtres. *Hier. in hunc loc.*

℣. 9. *Que celui-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.*

Ceci marquoit que tous n'avoient pas ce don ſingulier d'intelligence néceſſaire pour découvrir les vérités importantes qui étoient cachées ſous le voile de ces figures ou de ces expreſſions énigmatiques ; & que ceux qui ne l'avoient pas, étoient invités à le demander à celui de qui il eſt dit ailleurs : *Qu'il eſt la vraie lumiere.* *Joan. 1. 9.*

℣. 10. juſqu'au 18. *Ses diſciples s'approchant, lui dirent : Pourquoi leur parlez-vous en paraboles ? Et leur*

répondant, il leur dit : C'eſt parce que pour vous autres il vous a été donné de connoître les myſteres du royaume des cieux, mais que pour eux, il ne leur a pas été donné. Car quiconque a déja, *on lui donnera encore, & il ſera dans l'abondance ; mais pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il a, &c.*

J. C. s'entretenant en particulier avec ſes diſciples, n'avoit pas accoutumé de leur parler en cette maniere obſcure & figurée dont il uſe ici en parlant au peuple. C'eſt ce qui cauſe leur ſurpriſe, & qui leur fait prendre la liberté de lui en demander la raiſon. Celle qu'il leur rend devoit ſans doute les étonner : & cependant on ne voit point qu'ils en ayent marqué de l'étonnement, peut-être à cauſe qu'ils ne connoiſſoient pas encore aſſez la grace infinie de ce choix qu'il avoit plu à leur divin maître de faire d'eux, pour les rendre les dépoſitaires de tous les ſecrets de ſon royaume. Il leur dit donc que s'il *parloit à ces peuples en paraboles*, c'étoit *parce qu'il ne leur avoit pas été donné comme à eux, de connoître les myſteres du royaume des cieux.* Mais pourquoi ne leur avoit-il pas été donné ? C'eſt ce que les diſciples de J. C. ne lui demanderent pas. Et c'eſt auſſi ce que nous devons nous contenter d'admirer dans le ſilence, étant pénétrés avec ſaint Paul, de la profondeur des jugemens très-équitables de Dieu à l'égard du commun des Juifs ; & de ſon ineffable miſericorde envers de pauvres pêcheurs, qu'il avoit choiſis volontairement pour leur inſpirer la foi de ſon Evangile, & pour les faire les confidens de tous les myſteres de ſon royaume.

Rom. 11. 33.

Car quiconque a déja, continue le Fils de Dieu, *on lui donnera encore, & il ſera dans l'abondance, &c.*

C'eſt une eſpece de proverbe qui étoit dès-lors en uſage, comme il eſt encore à préſent, lorſqu'on dit communément : Que les riches ſont tous les jours accablés de biens, & que les pauvres au contraire ſont tous les jours dépouillés. J. C. ſe ſert donc de ce proverbe pour exprimer la difference qu'il y avoit entre ſes diſciples & la plupart des autres Juifs. Les Apôtres, ſelon la remarque de ſaint Jerôme, *avoient* déja la foi en J. C. Et cette foi devenoit en eux comme une ſource de mille autres biens, par le bon uſage qu'ils en faiſoient, & qu'ils devoient en faire davantage dans la ſuite. Mais les Juifs qui ne croyoient point au Fils de Dieu, meritoient qu'on leur *ôtat* le peu de bien qu'ils pouvoient avoir d'ailleurs, ſoit de la lumiere naturelle, ſoit même de la loi écrite. Car ils avoient mépriſé la foi en J. C. qui leur étoit préſentée en tant de manieres par la prédication du ſaint Précurſeur, par les divines inſtructions du Fils de Dieu, & cette foule de miracles faits à leurs yeux, & par l'atteſtation des démons mêmes qui étoient forcés de confeſſer ſa divinité.

Hilar. in Matth. can. 13. Hier. in hunc loc.

« C'eſt la foi, dit ſaint Hilaire, qui reçoit l'intel- «
ligence des myſteres du royaume. Cette foi fait «
des progrès dans les perſonnes en qui elle eſt : & «
à meſure qu'elle croît, elle eſt comblée de nou- «
veaux biens. Mais pour ceux en qui elle ne ſe «
trouve point, on leur ôtera même ce qu'ils ont. «
C'eſt-à-dire, ſelon ce Pere, que J. C. déclaroit que «
les Juifs manque de foi, déchoiroient même de la «
loi ; comme en effet ayant rejetté cette foi de «
J. C. ils ont été dépouillés de la loi même qu'ils «
avoient auparavant. Et ainſi, ajoute le même «
Saint, la foi évangelique reçoit la perfection de «

» tous les dons ; parce que dans le cœur où elle eſt
» reçue, elle y produit tous les jours de nouveaux
» dons : au lieu qu'à l'égard de ceux qui l'ont rejet-
» tée, ils perdent même tous les biens qu'ils pou-
» voient avoir poſſedés juſques alors. »

C'eſt pour cela, dit encore J. C. *que je leur parle en paraboles ; parce qu'en voyant ils ne voient point, & qu'en écoutant, ils n'entendent ni ne comprennent point ;* c'eſt-à-dire, que le mépris plein d'orgueil & de jalouſie, avec lequel ils *ſe fermoient les yeux* & les oreilles pour *ne pas voir* des effets ſi éclatans de la préſence du Meſſie, & pour *ne pas entendre & comprendre* tant d'inſtructions admirables, les avoit rendu indignes de recevoir l'intelligence qui étoit donnée aux diſciples de J. C. Auſſi ſaint Jean Chryſoſtome montre fort bien que l'aveuglement de ces Phariſiens, de ces Docteurs de la loi & des autres Juifs qui imitoient leur orgueil, n'étoit pas un aveuglement involontaire comme l'eſt celui du corps ; mais qu'il naiſſoit de leur volonté toute corrompue, & du choix de leur propre cœur rempli de malice. C'eſt pourquoi, ſelon la remarque de ce Pere, J. C. ne dit pas ici ſimplement, *parce qu'ils ne voient point :* mais *parce qu'en voyant ils ne voient point :* ce qui exprime un aveuglement de malignité. Car en effet, lorſqu'ils l'avoient vu chaſſer les démons, ils attribuoient ce miracle à la vertu de Béelzebnt prince des démons. Ainſi *en voyant ils ne voyoient point ;* parce qu'ils jugeoient des œuvres de J. C. autrement qu'ils ne les entendoient. C'eſt pourquoi il leur déclare, *qu'il leur ôtera même* cet avantage *qu'ils avoient*, de voir & d'entendre tant de choſes miraculeuſes, dont ils ne ſe ſervoient que pour attirer ſur eux une plus grande condamnation.

Chryſ. in Matth. hom. 46.

Il

Il ne vouloit pas cependant que les Juifs puſſent l'accuſer d'averſion & de dureté à leur égard, ou qu'on crût que leur endurciſſement ne venoit pas de leur volonté. Et c'eſt ce qui porte J. C. à leur montrer par un paſſage du Prophete qui les regardoit : Que *ce qu'il avoit prédit* d'eux, *ſe voyoit* alors *accompli ;* & que ſi *leur cœur s'étoit appeſanti*, c'étoit *qu'ils avoient fermé* volontairement *leurs yeux* & leurs oreilles, *pour ne pas voir & ne pas entendre, & n'avoir point l'intelligence du cœur, & pour n'être point convertis & guéris par lui.* Ils meritoient donc, dit ſaint Jerôme, de n'entendre plus que des paraboles & des énigmes, eux qui ſe fermant les yeux ne vouloient point voir la vérité, & qui ayant refuſé de s'approcher de la ſource de la ſageſſe ; ſe mettoient dans l'impuiſſance de comprendre quelque choſe des ſecrets de cette ſageſſe toute divine : *Neque enim poſſunt aliquid ſapienter intelligere, qui caput non habent ſapientiæ.* Le Fils de Dieu néanmoins leur rapporte ce paſſage du Prophete pour leur donner lieu, dit ſaint Chryſoſtome, d'eſperer encore, & pour les convaincre que s'il ne les guériſſoit pas c'étoit leur faute ; puiſqu'*ils ſe fermoient les yeux pour ne le pas voir* tout environné, comme il étoit de tant de ſignes éclatans de ſa divine toute-puiſſance. Auſſi ſaint Auguſtin a regardé quelques-uns de ces Juifs dont il eſt parlé ici, comme n'étant pas incurables ; mais il croit qu'on peut bien dire ſans abſurdité, « qu'ils étoient ſi périlleuſement malades par l'enflure extrême de leur orgueil, qu'il leur fut avantageux de ne pas croire d'abord. Et il en rend cette raiſon étonnante. C'étoit, dit-il, afin que ne croyant pas, ils s'engageaſſent avec les autres qui étoient

Chryſoſt. ibid. Hieron. in hunc locum.

Auguſt. in Matt. quæſt. 14.

» tout-à-fait déſeſperés, à crucifier J. C. & qu'après » ſa reſurrection ils ſe convertiſſent. Car étant alors » infiniment humiliés par le crime énorme qu'ils » avoient commis en la perſonne du Fils de Dieu, » ils ſe porterent à l'aimer avec d'autant plus d'ar- » deur qu'ils eurent une plus grande joie du pardon » qu'il leur accordoit d'un tel excès. Ainſi leur or- » gueil avoit été tel, qu'il eut beſoin d'une telle hu- miliation pour être abattu. » Il leur montroit donc par ces paroles, dit ſaint Chryſoſtome, qu'ils pouvoient encore ſe ſauver par la pénitence; puiſque s'il n'eût pas voulu qu'ils l'écoutaſſent pour être ſauvés, il ſe ſeroit tu, ſans leur propoſer ces paraboles. Et c'étoit par cette obſcurité même qu'il les excitoit à vouloir connoître ce qu'elles cachoient.

Chryſoſt. in Matt. hom. 46.

Mais combien les diſciples de J. C. ſe devoient-ils s'eſtimer heureux, de voir des choſes que tant d'autres ne voyoient pas, quoiqu'ils fuſſent, pour le dire ainſi, tout environnés de lumiere? C'eſt auſſi ce qu'il leur fait remarquer, lorſqu'il s'écrie: *Mais* pour vous, *vos yeux ſont heureux de ce qu'ils voient, & vos oreilles de ce qu'elles entendent.* Comme il avoit dit auparavant: *Que celui-là l'entende qui a des oreilles pour l'entendre*: ſaint Jerôme & ſaint Chryſoſtome ont cru que ces *yeux* & ces *oreilles* dont il publie le bonheur, n'étoient pas les yeux & les oreilles de la chair, mais les yeux & les oreilles du cœur. Cependant il eſt difficile, ſelon quelques Interpretes, d'entendre bien ce paſſage, ſi on n'entend & ces *yeux* & ces *oreilles*, autant du corps que du cœur. Car il eſt vrai que les diſciples de J. C. ne ſeroient pas préferés au commun des Juifs, s'ils n'avoient vu & entendu ſpirituellement, ce que ces Juifs voyoient ſeule-

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. ut ſuprà.

ment & entendoient ſelon les ſens & la chair ; mais il n'eſt pas moins vrai que ces diſciples n'auroient pas non plus été préferés à tant de Prophetes, ſi J. C. avoit parlé ſeulement de ces yeux & de ces oreilles du cœur ; puiſque les Prophetes avoient vu les mêmes choſes ſelon les yeux de l'eſprit, auſſi-bien que les diſciples. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Hilaire : Que cette *béatitude*, dont parle ici J. C. regardoit le temps des Apôtres, dont les yeux & les oreilles eurent le bonheur de voir & d'entendre celui que Dieu envoyoit pour les ſauver ; puiſque les Prophetes & les juſtes de l'ancienne loi avoient deſiré de ſe trouver dans la plénitude des temps deſtinés au ſalut des hommes, de voir celui qui étoit l'attente des nations, & de jouir de cette joie reſervée au temps des Apôtres. Tous ces Saints, comme dit ſaint Paul, étoient morts dans la foi, n'ayant point reçu les biens que Dieu leur avoit promis, mais les voyant & comme les *ſaluant de loin.*

Hilar. in Matth. can. 13.

Hebr. 11. 13.

℣. 18. 19. *Ecoutez donc, vous autres, la parabole de celui qui ſeme. Quiconque écoute la parole du royaume, & n'y fait point d'attention, l'eſprit malin vient & enleve ce qui avoit été ſemé dans ſon cœur. C'eſt-là celui qui a reçu la ſemence le long du chemin.*

Privilege ſingulier des Apôtres, d'entendre de la bouche de J. C. non-ſeulement les paraboles, mais encore les vérités qu'elles renfermoient. La *ſemence* ſignifie *la parole du royaume*, c'eſt-à-dire, la parole de Dieu même, qui marquoit aux hommes le vrai chemin & les vrais moyens pour parvenir au royaume deſtiné aux enfans de Dieu. Lorſque J. C. dit : *Qu'une partie de la ſemence tomba le long du chemin*, il entend par là ceux qui écoutent cette divine parole, mais qui n'y font point

d'attention ; c'eſt-à-dire, qui ne ſe l'appliquent point à eux-mêmes, qui ne s'y conſiderent point comme en un miroir où ils pourroient découvrir l'état véritable de leur ame, qui n'y cherchent point les remedes propres pour la guériſon de leurs maladies, & qui ne font point le diſcernement qu'ils doivent entre la parole vivante & efficace du Seigneur, & celle des hommes. Ces perſonnes ſont comparées à *un chemin* qui eſt battu & foulé aux pieds par les paſſans, & où le grain ne ſçauroit prendre racine, mais eſt expoſé à être enlevé par les oiſeaux. Ainſi le démon qui eſt appellé, à cauſe de ſa ſouveraine malice, *le méchant*, ou l'eſprit malin, & qui nous eſt figuré par ces *oiſeaux du ciel*, à cauſe de ſon activité ſi prodigieuſe, de ſon orgueil qui le tient toujours élevé contre Dieu, & de la continuelle vigilance où il eſt pour nous enlever tout le bien qu'il peut, vient dans ces perſonnes, & en *emporte* la divine parole *qui avoit été ſemée dans leur cœur.* Car c'eſt le cœur même de ces perſonnes que le péché a endurci comme un chemin. Et depeur que ſi la ſemence y demeuroit, elle n'y prît à la fin racine, le diable l'enleve, leur en ôtant auſſi-tôt le ſouvenir, & leur rendant inutile la vérité qui leur a été annoncée.

℣. 20. 21. *Celui qui reçoit la ſemence au milieu des pierres, c'eſt celui qui écoute la parole & qui la reçoit à l'heure même avec joie. Mais il n'a point en ſoi de racine, & il n'eſt que pour un temps, &c.*

Ceux-ci ſont differens des premiers, en ce qu'*ils reçoivent la parole* de Dieu *avec joie à l'heure même qu'ils l'entendent*, & qu'ils ſemblent même en profiter pendant quelque temps ; puiſqu'il eſt marqué

que cette divine *ſemence leva auſſi-tôt, n'y ayant pas de profondeur dans la terre* où elle étoit, c'eſt-à-dire, que moins elle avoit de terre, plus elle leva promptement, n'ayant pu prendre de profondes racines. Ceux-ci donc, *n'ayant point*, dit J. C. *de racine en eux*, ou n'étant point enracinés dans la charité, qui doit être le fondement de nos bonnes œuvres, ſelon ſaint Paul, *ils ne ſont que pour un temps* : car du moment qu'ils *ſont tourmentés & perſecutés*, ſoit par les ennemis déclarés de la foi, comme au temps des infideles, ſoit par les ennemis de la piété, qui ſont les méchans ; cette divine *parole*, qui devroit être leur ſoutien, devient pour eux *un ſujet de ſcandale & de chute*. Et ils tombent effectivement ou par la crainte des ſouffrances, ou par leur attache aux biens temporels, ou par la honte de profeſſer la piété dont on ſe moque, & qu'on perſecute en eux. Ce ſont là *les pierres* qui empêchent que la ſemence ne prenne *une profonde racine* dans ces perſonnes. Et ce ſont toutes ces traverſes de la part du démon, que le Fils de Dieu a voulu marquer, en diſant : *Que le ſoleil s'étant levé la ſemence fut brûlée, & ſecha* entierement. *Epheſ.* 1. 17.

℣. 22. *Celui qui reçoit la ſemence parmi les épines, c'eſt celui qui entend la parole : mais* enſuite *les inquiétudes de ce ſiécle, & l'illuſion des richeſſes étouffent en lui cette parole, & la rendent infructueuſe.*

Qui eût pu croire, ſi la Vérité ne l'avoit dit elle-même, que *les richeſſes* nous ſont figurées en partie par *les épines* qui *étouffent* la ſemence de *la parole* ? Qui ſont ceux qui ſentent la pointe de ces épines ? Et à qui ne paroiſſent-elles pas au contraire pleines de douceur ? Qu'il eſt donc à craindre qu'on

ne manque du ſentiment de la foi, lorſqu'on ne ſent pas qu'elles piquent & qu'elles déchirent, puiſqu'elles ſont véritablement des épines, ſelon J. C. Auſſi le Sauveur nous fait entendre qu'elles ſont trompeuſes, lorſqu'il parle de *l'illuſion des richeſſes* : car elles nous trompent en effet, dit ſaint Jerôme, par une douceur apparente, nous promettant autre choſe que ce qu'elles ſont : *Blandæ enim ſunt divitiæ, & aliud agentes, & aliud pollicentes.* Il ne faut pas néanmoins accuſer les richeſſes en elles-mêmes, mais l'abus que nous en faiſons, la corruption de notre cœur, & les vaines *inquiétudes* de notre cupidité. On peut être riche ſans être ſurpris par les richeſſes. On peut demeurer dans le monde ſans être auſſi accablé de tous ſes *ſoins* : mais les richeſſes produiſent ordinairement deux effets contraires l'un à l'autre ; l'un eſt d'exciter notre avarice & de nous remplir de troubles ; & l'autre de nous rendre lâches & mols. On ſe promet d'être heureux en devenant riches ; & on éprouve très-ſouvent que les richeſſes troublent notre paix par l'inquiétude où l'on eſt de les acquerir, & enſuite de les conſerver. Ainſi elles ſont véritablement pleines *d'illuſion* & de tromperies. Et c'eſt avec très-grande raiſon que ſaint Paul a dit : Que *ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation & dans le piége du diable, & en beaucoup de deſirs inutiles & pernicieux ; parce que l'amour du bien eſt la racine de tous les maux.* C'eſt ainſi que *la ſemence* de la parole de Dieu & de la foi *eſt étouffée* dans les ames, à meſure que *les épines* des richeſſes, & de toutes *les* vaines *inquiétudes de ce ſiécle y ſont crues.*

Nitr. in hunc loc.

Chryſoſt. in Matth. hom. 45.

1. Tim. 6. 9.

℣. 23. *Mais celui qui reçoit la ſemence dans une bon-*

ne terre, c'eſt celui qui écoute la parole, qui y fait attention, & qui porte du fruit, l'une rendant cent, l'autre ſoixante, & une autre trente pour un.

Cette terre, pour devenir *bonne*, doit n'être ni battue, comme un chemin, ni pierreuſe, ni remplie d'épines. Or cela ſe fait, dit ſaint Jerôme, en changeant, non ſa ſubſtance, mais ſa volonté. Le cœur de l'homme eſt appellé dans ſaint Paul le champ que Dieu cultive : *Dei agricultura eſtis*. C'eſt donc à celui qui ſeme dans l'homme la ſemence évangelique, à cultiver *la terre* de ſon cœur par ſon eſprit & par ſa grace, pour la rendre bonne, & pour lui faire *porter du fruit*. Il eſt vrai que les Apôtres étoient *les cooperateurs de Dieu* dans la conduite des ames. Mais ſi *ſaint Paul a planté*, & ſi *Apollon a arroſé ; c'eſt Dieu qui donne l'accroiſſement.* Et *ni celui qui plante, ni celui qui arroſe* n'eſt rien : mais celui qui fait croître, c'eſt Dieu même. Or il fait croître ce qui eſt *ſemé*, ce qui eſt *planté*, & ce qui eſt *arroſé*, en rendant bonne la volonté de notre cœur, & en augmentant ſa bonté à meſure qu'il y répand davantage ſa charité par ſon Saint-Eſprit, comme dit ſaint Paul. Pourquoi donc *la terre* étant *bonne*, la ſemence étant la même, auſſi-bien que le laboureur ; un grain néanmoins porte-t-il *cent*, un autre *ſoixante*, & un autre *trente* ? Cela ne vient, dit ſaint Chryſoſtome, que de la difference de la terre. Car quoiqu'elle ſoit toute bonne, il ne laiſſe pas d'y avoir divers dégrés de bonté, ſelon la differente diſpoſition de la volonté de l'homme. Et qui eſt-ce qui inſpire cette bonne volonté dans notre cœur, pour lui faire *porter* d'excellens *fruits* de piété, ſinon Dieu même, ſelon cet oracle du ſaint Apôtre : *Deus eſt enim qui*

Hier. in hoc loc.

1. Cor. 3. 9.

Ibid. 6.

Rom. 5. 5.

Ch ſoſt. in Matt. hom. 45.

Philipp. 2. 13.

operatur in vobis, & velle & perficere pro bona voluntate ? Or cette diverſité ne ſe trouvant pas ſeulement dans chaque juſte en particulier, ſelon les dons differens de l'Eſprit de Dieu qui le fait agir, mais encore dans chaque état ou chaque genre de vie ; ſaint Jerôme & ſaint Athanaſe ont expliqué ce que J. C. dit ici, du *centiéme*, du *ſoixantiéme*, & du *trentiéme* ; en attribuant le premier à l'état de la ſainte virginité, le ſecond à l'état de la ſainte viduité, & le troiſiéme à l'état de ceux qui ſont engagés dans le mariage, & qui y vivent ſaintement. Mais ſaint Auguſtin attribue le *centiéme* aux ſaints Martyrs, comme aux plus parfaits qui donnent leur vie pour J. C. le *ſoixantiéme* aux ſaintes Vierges, qui ont renoncé à tout ce qui regarde la chair ; & le *trentiéme* aux perſonnes juſtes engagées dans le mariage, qui ont de rudes combats à ſoutenir contre leur corps, pour n'en être pas vaincus.

Hieron. in hunc locum. Athanaſ. epiſt. ad Ammon. Monach. t. m. 2. p. 37. Auguſt. quæſt n. Evangel. l. 1. q. 9.

Saint Chryſoſtome conſiderant combien il ſe perd de la divine ſemence, dit que J. C. propoſa exprès cette parabole à ſes diſciples, pour les fortifier par avance contre le trouble qui auroit pu s'élever un jour dans leurs ames. Car il vouloit les avertir que, ſi dans la ſuite ils voyoient beaucoup de ceux à qui ils auroient prêché l'Evangile, ſe déregler & ſe perdre, ils ne devoient pas s'abattre ; puiſque lui-même qui ſçavoit le peu de ſuccès qu'auroit cette divine ſemence, n'avoit pas laiſſé de la répandre avec profuſion ſur les hommes. Mais comment peut-on concevoir, ajoute le même Saint, qu'on ſeme ſur des épines, ſur des pierres & dans des chemins ? Il eſt vrai, dit-il, que ce ſeroit une choſe ridicule, ſi on l'entendoit d'une ſemence ma-

Chryſ. in Malach. ut ſuprà.

terielle que l'on jette ſur la terre. Mais il n'en eſt pas de même de nos ames & de la parole de Dieu. Car les pierres les plus dures peuvent ſe changer en une terre très-fertile, comme l'avoit déclaré le ſaint Précurſeur. Les chemins les plus battus peuvent auſſi n'être plus foulés aux pieds, ni expoſés à tous les paſſans, mais devenir une terre cultivée & bien préparée pour la ſemence. Enfin les épines peuvent diſparoître & faire place à cette ſemence, afin qu'elle croiſſe & qu'elle porte du fruit. Si ces changemens étoient impoſſibles, cet adorable ſemeur n'auroit jamais rien ſemé dans le monde, puiſque le monde étoit alors comme un champ couvert d'épines, & de pierres, ou comme un chemin battu, expoſé à tous les paſſans, c'eſt-à-dire, aſſujetti à l'empire & à l'inſulte des démons. Or c'eſt à l'homme aidé de la grace de J. C. ſon redempteur, à arracher peu-à-peu ces épines qui étoufferoient la ſemence dans ſon cœur; à amollir la dureté de ces pierres qui empêchent que la charité ne s'y affermiſſe par de profondes racines; & à cultiver ce chemin battu, en labourant & en remuant la terre, par les mouvemens ſalutaires de l'amour de Dieu & de la crainte de ſes jugemens. Et quoique l'homme faſſe toutes ces choſes avec l'aſſiſtance du Seigneur, c'eſt Dieu néanmoins qui fait tout en eux; puiſqu'il leur donne la volonté & le pouvoir de le faire : *Operatur & velle & perficere.* *Matth. 9. 3.* *Philip. 2. 13.*

℣. 24. juſqu'au 31. *Il leur propoſa une autre parabole en diſant : Le royaume des cieux eſt ſemblable à un homme qui avoit ſemé de bon grain dans ſon champ. Mais pendant que les hommes dormoient, ſon ennemi vint & ſema de l'ivraie au milieu du bled, & s'en alla, &c.*

Digitized by Google

C'eſt une autre parabole, qui bien que ſemblable en quelque choſe à celle que nous venons d'expliquer, nous découvre d'autres vérités très-importantes. C'eſt J. C. qui en a encore donné lui-même l'explication dans la ſuite de ce chapitre. *Le royaume des cieux eſt* donc *ſemblable à un homme qui a ſemé de bon grain dans ſon champ* ; c'eſt-à-dire, que dans l'Egliſe, où l'on travaille à ſe rendre digne du royaume deſtiné aux enfans de Dieu dans le ciel, il arrive quelque choſe de *ſemblable* à ce qu'on voit arriver *à un homme* qui a eu ſoin de *ſemer ſon champ de bon grain*. Le *champ eſt le monde*. Celui qui ſeme le *bon grain* eſt *le Fils de l'homme*. Le *bon grain* marque *les enfans du royaume* ; c'eſt-à-dire, ceux qui doivent poſſeder le royaume céleſte que Dieu leur a préparé dès le commencement du monde. *L'ivraie* nous figure *les enfans d'iniquité*. *L'ennemi qui ſeme l'ivraie*, c'eſt *le diable*, qui eſt vraiment l'ennemi de Dieu, parce qu'il eſt directement oppoſé à ſa vérité, à ſa juſtice, à ſa charité ; & qu'il s'efforce de tout ſon pouvoir de détruire ſes adorables deſſeins dans ſes élus, quoiqu'ils ſoient en ſureté ſous ſa divine protection. Le temps de *la moiſſon*, que *le Pere de famille*, qui eſt J. C. veut qu'on attende, eſt celui de la fin du monde, & de *la conſommation des ſiécles*. *Les moiſſonneurs*, ſont *les Anges*. Comme donc on cueille l'ivraie, & qu'on la brûle ; le Fils de l'homme *envoyera ſes Anges à la fin du monde*, afin qu'ils *ſéparent de ſon royaume tous ceux qui ſont des occaſions de chute & de ſcandale, & ceux qui commettent l'iniquité* ; & qu'ils *les précipitent dans la fournaiſe du feu, où il y aura des pleurs & des grincemens de dents*. Alors *le bled ſera amaſſé dans le grenier* du Seigneur ; c'eſt-

v. 37. &c.

Matth. 13. 34.

à-dire, que *les juſtes*, figurés par ce froment, *brilleront comme le ſoleil dans le royaume de leur Pere.*

Tel eſt l'explication générale que J. C. donne à cette parabole, qui a encore beſoin d'un éclairciſſement particulier, tel que les ſaints Peres nous l'ont donné. C'eſt l'artifice ordinaire du démon, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, de mêler autant qu'il peut, le menſonge avec la vérité, afin que la vraiſemblance de l'erreur paſſe pour la vérité même, & trompe ceux qui ſont aiſés à ſéduire. C'eſt pourquoi le Fils de Dieu, en parlant de cette ſemence de l'ennemi, ne marque point d'autre mauvais grain que l'ivraie, qui reſſemble aſſez au bled. Auſſi quoiqu'on puiſſe entendre par cette *ivraie*, les méchans en général, ſaint Chryſoſtome, ſaint Auguſtin & ſaint Jerôme, ont cru devoir l'expliquer particulierement des hérétiques; car le Sauveur en parlant du *champ* où le bon grain & l'ivraie ont été ſemés, l'a expliqué, non de l'Egliſe, mais du monde. Et c'eſt ce qui donne lieu, dit ſaint Auguſtin, d'entendre plutôt par cette ivraie, les hérétiques qui ſont mêlés avec les bons en ce monde, non dans la ſociété d'une ſeule Egliſe & d'une même foi, mais dans la ſociété du même nom de Chrétiens, & qui feignent d'enſeigner la vérité en enſeignant le menſonge.

Auguſt. in Matt. quæſt. 11. &c. Hier. in hunc loc. Chryſoſt. in Matt. hom. 47.

Le démon, *ennemi* déclaré de la vérité, qui veille toujours pour perdre les ames, prend le temps de répandre ſon *ivraie*, c'eſt-à-dire, d'inſinuer ſes erreurs lorſque *les hommes ſont endormis*; lorſque non-ſeulement les Prélats & les Paſteurs, à qui l'on a confié particulierement la garde du champ de l'Egliſe, mais même tous les fideles, vivent dans la négligence, & ne veillent pas comme

ils le doivent, pour conſerver dans eux-mêmes & dans les autres le dépôt ſacré de la vérité. *Après que l'herbe*, c'eſt-à-dire, le froment qui n'étoit encore qu'en herbe, eut pouſſé, dit le Sauveur, *& fut montée en épi, l'ivraie commença auſſi à paroître.* Le Fils de Dieu, nous marque par là, dit ſaint Chryſoſtome, que l'erreur ne paroît qu'après l'établiſſement de la vérité. En effet, les faux-prophetes n'ont paru, comme il le dit, qu'après les Prophetes du Seigneur; les faux-apôtres, qu'après les Apôtres de J. C. & les hérétiques qu'après les ſaints Prédicateurs de la loi de l'Evangile. Car le démon ayant vu que la divine ſemence portoit ſon fruit dans les ames, & qu'il ne pouvoit ni arracher ce qui étoit *enraciné* trop profondément, ni *étouffer* le bon grain, ni le *brûler*, il tente cette autre voie, de mêler le mauvais grain avec le bon, pour confondre ainſi l'un avec l'autre.

Saint Auguſtin dit auſſi qu'à meſure que l'homme qui eſt figuré par cette *herbe*, devient plus ſpirituel, & qu'il *croît* en diſcernement & en piété, il découvre de plus en plus *l'ivraie* du menſonge & de l'erreur. Et ce qu'il dit de l'erreur, on le peut dire ſans doute de tout ce qui eſt oppoſé à la perfection de la piété dans les juſtes mêmes, en qui la lumiere augmente pour connoître leurs défauts, à proportion que la juſtice *croît* en eux.

Aug. ib. quæſt. 22. Les fideles ſerviteurs de Dieu figurés par *les ſerviteurs du Pere de famille*, ſont quelquefois dans l'étonnement, ne pouvant comprendre pourquoi tant de fauſſetés & d'héréſies ſe ſont élevées, & ont été ſoutenues par des perſonnes qui portoient le nom de Chrétiens. Ce qui leur fait demander à ce Pere de famille, *d'où eſt venue cette ivraie dans*

Digitized by Google

ſon champ, où lui-même avoit ſemé de bon grain. Et après, dit ſaint Auguſtin, qu'ils ont découvert par la lumiere de Dieu le ſujet qui a porté le démon à ſemer l'ivraie parmi le bon grain; ils ſe ſentent quelquefois émus d'un zele qui leur fait deſirer que ceux que le pere du menſonge a ainſi remplis de l'illuſion de ſes erreurs, ſoient exterminés du milieu des hommes, afin qu'ils ne puiſſent pervertir à l'avenir, ni empoiſonner les ames par leur pernicieuſe doctrine. Mais la piété les porte auſſitôt à conſulter la juſtice du Seigneur, qu'ils regardent comme la regle de leur conduite. Et c'eſt ce qui eſt marqué par la demande que les ſerviteurs font à ce Pere de famille, lorſqu'ils lui diſent: *Voulez-vous que nous allions cueillir l'ivraie?* Or la Vérité leur répond alors, continue ſaint Auguſtin, que l'homme tant qu'il ſera en cette vie, ne peut point être aſſuré de ce que ſera à l'avenir celui dont il voit & condamne maintenant l'erreur, ni même de l'avantage que les bons retirent de cette erreur, pour croître encore dans la piété. Elle leur répond que ces ſortes de perſonnes ne doivent donc pas être exterminés de ce monde; depeur qu'en voulant tuer les méchans, on ne tue peut-être des bons, tels qu'ils auroient pu le devenir; ou qu'on ne prive d'un grand avantage les bons mêmes, à qui ces méchans peuvent être utiles, quoique malgré eux. Elle leur répond enfin qu'il faut attendre la fin de ce monde, où il ne reſtera plus de temps aux méchans pour changer de vie, ni aux bons pour profiter & avancer davantage dans la vérité, à l'occaſion de l'erreur des autres. Car c'eſt pour cela, comme dit encore ſaint Auguſtin, que le Pere de famille refuſe à ſes

ſerviteurs la permiſſion de faire ce qu'ils demandoient, *depeur qu'en cueillant l'ivraie ils ne déracinent en même-temps le bon grain ;* & qu'il leur commande d'attendre *le temps de la moiſſon*, voulant qu'ils fuſſent très-patiens & très-paiſibles juſques alors.

J. C. ce vrai *Pere de famille*, doit donc dire *à la fin du monde aux moiſſonneurs*, c'eſt-à-dire, *aux Anges : Cueillez premierement l'ivraie*, & ſéparez les méchans d'avec les bons, tant les hérétiques que tous les enfans d'iniquité ; & *liez-la en bottes pour la brûler ;* c'eſt-à-dire, joignez enſemble tous ces méchans, ſelon les divers dégrés de leur malice, & les differentes eſpeces de leurs erreurs, afin qu'ils ſoient punis ſéparément, & à proportion de ce qu'ils meritent. Saint Jerôme ajoute à ce que les autres Peres ont dit : Que la défenſe que fait le Pere de famille, de cueillir l'ivraie avant le temps de la moiſſon, & la grande reſſemblance qu'il y a dans les commencemens entre cette herbe & celle du bled, nous donne lieu de dire encore autre choſe. C'eſt que le Seigneur a voulu nous avertir, non-ſeulement que nous ne devons pas nous hâter de retrancher de l'Egliſe notre frere, qui peut devenir défenſeur de la vérité après l'avoir combattue ; mais encore qu'il ne faut pas ſe précipiter à le condamner lorſqu'il y a quelque choſe de douteux dans ſes ſentimens, mais en reſerver le jugement à Dieu même, afin que le jour du jugement étant arrivé, il exclue de la compagnie des ſaints ceux qui ne ſeront pas ſimplement ſoupçonnés de crimes par d'autres hommes, mais qui en ſeront manifeſtement convaincus par ſa divine juſtice.

Hieron. in hunc locum.

℣. 31. 32. *Il leur propoſa une autre parabole, en*

leur disant : Le royaume des cieux est semblable à un grain de senevé, qu'un homme prend & seme en son champ. Ce grain est la plus petite de toutes les semences, &c.

J. C. use ici de ménagement à l'égard de ses disciples. Comme il pouvoit les avoir effrayés en leur disant que les trois parts de la semence demeuroient sans fruit, il les rassure en quelque façon par cette nouvelle parabole du petit *grain de senevé*, & leur fait connoître que la prédication de son Evangile, nonobstant tous les obstacles qu'on voudroit y opposer, ne laisseroit pas de se répandre & de fructifier d'une maniere admirable dans tout le monde. *Le royaume des cieux est* donc *semblable à un grain de senevé ;* c'est-à-dire, que ce qui arrive dans l'établissement du royaume de J. C. qui est l'Eglise de la terre qui tend au ciel, a du rapport avec ce qu'on voit arriver au grain de senevé, qui étant, dit le Sauveur, *la plus petite de toutes les semences*, ou l'une des plus petites, & étant *semé par un homme dans son champ*, *croît* ensuite & *devient le plus grand de tous les légumes*. J. C. se compare ici à ce grain de senevé, qui est extrêmement acre, & la plus petite de toutes les graines, & dont la vertu ne se découvre que lorsqu'il est écrasé. « Ce grain a été semé dans le champ; c'est-à-dire, que J. C. selon S. Hilaire, *a été pris* par le peuple Juif, livré à la mort, & comme *semé dans le champ*, lorsque son corps fut enseveli dans la terre ; Qu'il a cru ensuite, & s'est élevé au-dessus de toute la gloire des Prophetes qui l'ont précedé. » Qu'y a-t-il eu effectivement de plus rabaissé & de plus petit, que celui qui sçachant bien qu'il étoit par sa nature égal à Dieu, s'est anéanti

Chrysost. in Matt. hom. 47.

« Hilar. in Mat. « can. 13.

juſqu'à prendre la forme d'un eſclave, & à mourir de la mort de la croix ? Mais combien ce grain ſi petit en apparence eſt-il enfin devenu grand, non en lui-même, mais par les effets ſi éclatans de ſa puiſſance ? Et combien la vertu toute divine renfermée ſous la petiteſſe & l'humiliation de ſa ſainte humanité, s'eſt-elle excitée, pour le dire ainſi, par ſa mort même, qui avoit comme briſé ce grain adorable ?

Ce que ſaint Hilaire dit de la perſonne de J. C. ſaint Chryſoſtome & pluſieurs autres le diſent des effets de ſon Incarnation, c'eſt-à-dire, de la prédication de l'Evangile, & de l'établiſſement de la foi. Rien n'a paru plus petit dans ces commencemens, que cette ſemence de notre Religion. Les Apôtres qui la répandirent étoient les *plus petits* & les moins conſiderés de tous les hommes. Celui dont ils étoient les miniſtres, paſſoit dans l'eſprit des Juifs pour le fils d'un charpentier, dont les Phariſiens & les Docteurs de la loi avoient le dernier mépris. La doctrine qu'il propoſoit ne prêchoit que l'humiliation, les ſouffrances & l'éloignement de toute gloire du ſiécle. Cependant parce que la toute-puiſſance de Dieu étoit renfermée ſous toutes ces apparences de baſſeſſe, ce qui n'étoit au commencement que comme un grain de ſenevé, eſt devenu un grand arbre, capable de ſoutenir les oiſeaux du ciel, c'eſt-à-dire, les perſonnes les plus élevées, comme ont été & les Empereurs & les eſprits les plus ſublimes du ſiécle. Saint Hilaire a entendu par les branches de cet arbre, les ſaints Apôtres, qui ſortant de J. C. comme de leur tige, ont cru, & ſe ſont, pour le dire ainſi, étendus par ſa divine vertu, pour mettre

Hilar. in Matth. can. 13.

le

le monde comme à couvert ſous leur ombre. Car les nations ſont venues à eux de toutes parts, attirées par l'eſperance de la vie éternelle qu'ils leur promettoient ; & elles ſe ſont comme repoſées ſur ces branches de l'arbre divin dont nous parlons.

On eſt étonné de ce qu'il eſt dit ici, que le ſenevé croît juſqu'à devenir un arbre, cette plante étant ordinairement aſſez petite en ces pays-ci. Mais les Auteurs qui en ont parlé, & qui en ont vu dans les pays chauds, témoignent qu'elle y vient très-grande, & en forme d'arbre ; & que comme les oiſeaux aiment beaucoup cette graine, ils y ſont ſouvent perchés pour en manger : ce qui a ſans doute particulierement donné lieu à J. C. de parler ici de ces *oiſeaux du ciel, qui viennent ſe repoſer ſur ſes branches.*

℣. 33. juſqu'au 36. *Il leur dit encore une autre parabole. Le royaume des cieux eſt ſemblable au levain qu'une femme prend, & qu'elle mêle dans trois meſures de farine, juſqu'à ce que la pâte ſoit toute levée, &c.*

Il faut regarder J. C. dit ſaint Jerôme, comme un pere de famille, qui a invité un grand nombre de perſonnes, & qui leur préſente differens mets, afin que chacun ſe nourriſſe de ceux qui ſont plus conformes à ſon eſtomac. Car tous les hommes n'ont pas un même eſtomac : aux uns ce qui eſt amer convient davantage, aux autres ce qui eſt doux : les uns aiment ce qui eſt plus âpre, & les autres ce qui l'eſt moins. Ainſi le Seigneur propoſe diverſes eſpeces de paraboles, afin que ſelon la difference des plaies ou des maladies de ceux qui l'entendent, ils trouvent auſſi dans ce qu'il dit differens remedes. C'étoient ordinairement les fem-

Hieron. in verſ. 31. & 33.

mes qui faiſoient le pain. C'eſt pourquoi il eſt parlé ici *d'une femme*. Le *levain* qui eſt deſtiné pour faire lever la pâte, peut nous marquer la prédication Evangelique. Et ces *trois meſures de farine* qui contenoient trois *éphi*, ce qu'on cuiſoit communément à chaque fois, pouvoient figurer, ſelon ſaint Jerôme, l'entendement, l'ame & le corps; ou ſelon ſaint Auguſtin, le cœur, l'ame & l'entendement de l'homme, qui doivent être entierement pénétrés de la vérité de la foi apoſtolique, & même de la charité; afin que tout l'homme ſoit vraiment fidele, & animé de l'amour de Dieu qui l'éleve vers le ciel, comme la pâte ſe leve toute entiere par le mêlange d'un peu de levain. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Chryſoſtome: Que de même qu'un peu de levain répand ſa vertu dans toute la pâte où on le mêle, les diſciples de J. C. devoient auſſi changer tout le monde par la vertu de la prédication apoſtolique, & le convertir à J. C. Ne dites point, ajoute le même Saint: Que pourront faire douze hommes étant mêlés avec tout un monde? Car c'eſt en cela qu'a éclaté leur vertu, qu'étant mêlés avec le monde, ils lui ont été ſupérieurs. Comme la force du levain ne ſe fait paroître que lorſqu'il eſt joint avec la pâte, & qu'il y eſt tellement mêlé, que le Fils de Dieu ſe ſert même de cette expreſſion, *qu'on l'y a caché*; auſſi les Apôtres & leurs diſciples étant au milieu des peuples qui s'efforçoient de les perdre, en ſont devenus véritablement les maîtres. Et comme le levain étant répandu dans toute la pâte n'eſt pas anéanti, mais que peu-à-peu il la change toute en lui-même; auſſi la prédication des Apôtres & de leurs ſaints ſucceſſeurs, a changé & converti tous

Genes. 18. 6.

Auguſt. Quæſt. Evangel. 12.

Chryſoſt. in Matt. hom. 47.

les peuples en les rendant ſemblables à eux.

Saint Hilaire dit encore : Que J. C. ſe compare ici au levain fait de farine, qui communique ſa vertu à toute la pâte : Que *la femme* qui prend ce levain, nous marque la Synagogue, qui ayant *reçu* J. C. né au milieu d'elle, *l'a cache* en quelque ſorte en le condamnant à la mort, & en l'enfermant dans le tombeau : Que ces *trois meſures de farine* où il eſt *caché*, nous figurent & la loi, & les Prophetes & l'Evangile, qu'il unit enſemble de telle ſorte, que ce que la loi avoit ordonné, & ce que les Prophetes avoient annoncé fut pleinement accompli par la perfection de l'Evangile : toutes ces choſes ſe font, ajoute ce Pere, par la vertu de l'Eſprit de Dieu. *Hilar. in Matth. can. 13.*

Il ne faut pas s'étonner de ce que le Fils de Dieu découvrant aux hommes les plus grands myſteres de ſon royaume, leur parle de *ſenevé* & de *levain*. Il parloit à des perſonnes groſſieres, qui avoient beſoin de ces ſortes de comparaiſons ſenſibles. Admirons plutôt ſa toute-puiſſance en voyant, & qu'il a prédit ſous des figures ſi communes des choſes ſi incroyables, & qu'il les a accomplies d'une maniere ſi éclatante. C'eſt lui qui donne à ce levain myſterieux de la prédication de ſa parole, cette vertu inviſible qui change des hommes groſſiers & charnels en des Anges. C'eſt lui qui veut que ceux qui croient en lui ſoient mêlés avec la multitude des infideles, afin qu'ils y ſoient comme une eſpece de levain divin, qui leur communique la vertu & la ſageſſe. Que ſi douze hommes furent autrefois le levain qui a changé & ſanctifié toute la terre, jugeons nous-mêmes, dit ſaint Chryſoſtome, quelle eſt maintenant notre miſere; *Chryſoſt. ut ſuprà.*

puiſqu'étant un ſi grand nombre de Chrétiens, nous ne pouvons cependant ſervir de levain pour convertir ce qui reſte, nous qui devrions être aſſez ſaints pour ſervir à la converſion de dix mille mondes.

L'Evangile a remarqué que J. C. *ne parloit au peuple qu'en paraboles*; afin que ce qu'avoit dit le Prophete fût accompli : *J'ouvrirai ma bouche*, pour parler *en paraboles; je publierai des choſes qui ont eté cachées depuis la création du monde.* Ce paſſage eſt pris du ſoixante & dix-ſeptiéme Pſeaume, compoſé ſoit par David, ou par Aſaph. On a dit dans l'explication de ce Pſeaume, qu'il ne regarde, ſelon le ſens litteral & hiſtorique, que ce qui eſt arrivé aux Iſraelites depuis leur ſortie d'Egypte. Mais on a marqué en même-temps, que la déclaration que fait ce Prophete, que ſon diſcours devoit être énigmatique, nous apprend que ces paroles enfermoient pluſieurs vérités *qui avoient été cachées*, quoique figurées diverſement *depuis la création du monde.* Ce ſont donc ces vérités mêmes que le Fils de Dieu cachoit encore au commun des peuples, *ne leur parlant qu'en paraboles* & en énigmes. Et il en uſoit ainſi, ſoit à cauſe qu'ils n'étoient pas dignes de les entendre, ſoit afin qu'ils s'excitaſſent à en demander l'intelligence, qu'ils ne pouvoient recevoir que par la lumiere de l'eſprit de Dieu. Pour leur montrer, dit ſaint Chryſoſtome, que la maniere dont il parloit n'étoit pas nouvelle, il fait voir que les Prophetes en avoient uſé de même avant lui, & avoient marqué en même-temps, que celui dont ils étoient la figure, s'exprimeroit par un langage ſemblable.

Pſal. 77. 2. Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. in Matth. hom. 48.

℣. 44. *Le royaume des cieux eſt ſemblable à un tré-*

ſor caché dans un champ, qu'un homme trouve & qu'il cache : & dans la joie qu'il en reſſent, il va vendre tout ce qu'il a, & il achete ce champ.

Quelques Peres ont entendu par la parabole du *tréſor caché*, ou le Verbe qui étant Dieu, & renfermant en ſoi-même tous les tréſors de la ſageſſe & de la ſcience, s'eſt comme *caché* ſous la chair de l'homme, ou les ſaintes Ecritures qui renferment la connoiſſance du Sauveur. Lorſque *l'homme* eſt aſſez heureux pour y découvrir par l'Eſprit de Dieu cette ſource primitive de tous les biens ; ce qui eſt, dit ſaint Hilaire, une grace toute gratuite : *Quem inveniſſe, eſt gratuitum*, il doit mépriſer tous les biens périſſables de ce monde, pour être en état de poſſeder le bien ſouverain qu'il a trouvé : & la charité le porte à donner tout ce qu'il poſſede dans le ſiécle pour acquerir le tréſor céleſte, en ſe dépouillant en faveur des pauvres. Il eſt dit que le tréſor a été caché par celui qui l'a trouvé ; parce qu'il étoit beſoin d'acheter le champ pour être maître de ce tréſor. Or on ne peut acquerir, dit ſaint Hilaire, la poſſeſſion du champ avec le tréſor, ſans donner un prix en échange ; parce que les richeſſes du ciel ne ſe poſſedent que par la perte de ce qu'on poſſede dans le ſiécle. Que s'il eſt marqué, comme on l'a dit, que l'homme qui a trouvé ce tréſor *le cache*, il ne faut pas s'imaginer, dit ſaint Jerôme, qu'il le faſſe par un mouvement d'envie, mais parce que le deſir de le conſerver & la crainte de le perdre, le portent à le cacher dans ſon cœur, après l'avoir préferé à tout ce qu'il poſſedoit auparavant.

Hilar. in Matth. can. 13. Hier. in hunc loc.

Cette parabole nous apprend donc, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, non-ſeulement à mépriſer tout

Chryſoſt. in Matth. hom. 48.

pour nous attacher uniquement à la vérité de l'Evangile, mais encore à le faire dans des tranſports d'une ſainte joie, figurée par celle que ſent cet homme d'avoir trouvé un tréſor. Car ceux qui renoncent à leurs richeſſes pour ſuivre Dieu, doivent être perſuadés qu'au lieu de perdre ils gagnent beaucoup ; de même que celui qui a trouvé le tréſor, ne craint pas de vendre ſon bien pour en acheter le champ où eſt ce tréſor, dans la certitude qu'il a de gagner ſans comparaiſon davantage. Quand ſaint Hilaire témoigne qu'il faut vendre tous ſes biens pour acquerir ce tréſor, il le faut entendre de la même ſorte que le Fils de Dieu dit au jeune homme de l'Evangile : Que s'il vouloit être parfait, il allât vendre ce qu'il avoit, qu'il le donnât aux pauvres, & qu'il auroit un tréſor dans le ciel : ou il faut qu'on ſoit au moins dans la diſpoſition de tout quitter, s'il eſt néceſſaire, pour conſerver le tréſor précieux de la poſſeſſion de J. C. & cependant on doit de ces biens en vêtir & nourrir les pauvres, parce qu'il n'y aura que ces richeſſes *cachées* dans leur ſein par un mouvement de charité, qui nous ſerviront à acquérir le tréſor des biens éternels.

Matth. 19. 21.

Ce n'eſt pas ſans une très-grande raiſon que J. C. dit, que le tréſor évangelique *eſt caché*, & que celui qui le trouve, *le cache* encore : car quoiqu'il ſoit véritable, comme ſaint Paul nous en aſſure, que *la grace de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes ;* il eſt vrai auſſi, ſelon la déclaration que J. C. fait préſentement, que c'eſt un *tréſor caché ;* parce qu'il y a peu de perſonnes, comme il le dit ailleurs, qui *trouvent la porte de la vie, & le chemin qui y mene ;* & que *pluſieurs* mêmes *cher-*

Tit. 2. 11.

Matth. 7. 14.

cheront à y entrer, & ne le pourront. C'eſt donc *un tréſor caché* pour pluſieurs qui ſont eſclaves de leurs paſſions, & aveuglés par leur orgueil ; tels qu'étoient alors les Phariſiens & les Docteurs de la loi. Mais c'eſt encore un tréſor qu'on *doit cacher* quand on l'a trouvé ; c'eſt-à-dire, qu'il faut le cacher par une profonde humilité, & le dérober ainſi à la fureur du démon, qui eſt le larron qu'on doit craindre, ſi l'on produit légerement aux yeux du monde ce qu'on poſſede au-dedans de ſoi, & ſi l'on ne veille pour étouffer tous les mouvemens de vaine gloire, qui peuvent naître de la poſſeſſion même d'un ſi grand tréſor. *Luc.* 13. 24.

℣. 45. *Le royaume du ciel eſt ſemblable encore à un homme qui eſt dans le trafic ; & qui cherche de bonnes perles ; & qui en ayant trouvé une de grand prix, va vendre tout ce qu'il avoit, & l'achete.*

J. C. repréſente encore la même choſe ſous d'autres paroles. Ces *bonnes perles* dont il eſt parlé ici, peuvent figurer, ſelon ſaint Jerôme, la loi & les Prophetes, & la connoiſſance de l'ancien Teſtament. Mais *la perle de très-grand prix*, eſt la connoiſſance du Sauveur, & le myſtere de ſa paſſion & de ſa reſurrection. Lorſqu'un homme a été aſſez heureux pour trouver cette perle d'un ſi grand prix, il imite la conduite d'un *marchand qui vend tout pour acheter* ce qu'il ſçait être capable de l'enrichir. Saint Jerôme dit que cet homme qui a une fois connu J. C. comme ſaint Paul, n'a plus comme lui que du mépris pour toutes les obſervances de la loi ancienne, & ne les regarde plus que comme un néant en comparaiſon de J. C. le tréſor unique qu'il veut poſſeder. Cette *perle unique*, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, eſt la vérité, qui eſt une

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. in Matt. hom. 48.

& indiviſible. Celui, dit-il, qui a trouvé une perle précieuſe, ſçait bien qu'il eſt riche; mais il n'en paroît rien aux autres, parce qu'il la cache, & qu'il peut tenir dans ſa main ce qui le fait riche. Il en eſt de même de la vérité évangelique. Celui qui l'a embraſſée avec foi, & qui la renferme dans ſon cœur comme ſon tréſor, ſçait bien auſſi qu'il eſt riche, mais les infideles ne connoiſſent point ce tréſor, & ils le croient pauvre parmi ſes richeſſes.

Ce que ce Saint diſoit des Payens, on le peut dire d'un grand nombre de Chrétiens qui n'ont point cette foi vivante qui fait connoître & eſtimer le grand prix de la piété. Ces Chrétiens de profeſſion qui ſont infideles quant aux mœurs, peuvent être regardés comme des marchands très-ignorans, qui ne ſe connoiſſent point au ſaint *trafic* de la piété, comme l'appelle ſaint Paul: *Eſt autem quæſtus magnus, pietas cum ſufficientia.* Car s'ils connoiſſoient la grandeur du prix de ce *don de Dieu*, comme l'appelle J. C. en parlant à la Samaritaine, tout ce qui n'y auroit point de rapport, leur paroîtroit mépriſable, & ils ſeroient diſpoſés à tout donner pour l'avoir. Mais cette ſorte de marchandiſe eſt connue de peu de perſonnes. Et *tous*, c'eſt-à-dire, preſque tous, *cherchent*, dit ſaint Paul, *leurs interêts propres, & non ceux de J. C.* quoique leurs vrais interêts ne puſſent être ſéparés d'avec ceux de J. C.

1. Tim. 6. 6.

Joan. 4. 10.

Philip. 2. 21.

℣. 47. juſqu'au 53. *Le royaume des cieux eſt ſemblable encore à un filet jetté dans la mer, qui prend toutes ſortes de poiſſons: & lorſqu'il eſt plein* les pêcheurs *le tirent ſur le bord, où s'étant aſſis, ils amaſſent & mettent enſemble tous les bons dans des vaiſſeaux, & ils jettent dehors les mauvais, &c.*

J. C. avoit déclaré auparavant à ſaint Pierre & à ſaint André lorſqu'il leur dit de le ſuivre : Qu'*il les feroit devenir pêcheurs d'hommes*. Ce ſiécle eſt donc regardé par J. C. comme une *mer* agitée, toute pleine de poiſſons, qui ſont ces *hommes* que les Apôtres devoient *pêcher*, en les retirant du milieu des flots & des agitations du ſiécle. Le *filet* dont ils ſe ſervirent pour cela fut la parole de la vérité, qu'ils tiroient, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, & dont ils ſe ſont formé, dit ſaint Jerôme, comme une eſpece de *filet* ſpirituel pour *prendre toutes ſortes de poiſſons*, & faire entrer dans l'Egliſe, tant *les bons* que *les méchans*. Car l'Egliſe auſſi-bien que ce filet auquel elle eſt comparée, eſt remplie & de méchans & de bons pendant tout le cours des ſiécles. Et ce ſera proprement lorſqu'on *ſe ſera aſſis au bord de la mer*, c'eſt-à-dire, comme l'explique J. C. après *la conſommation des ſiécles*, que ſe fera la ſéparation des bons d'avec les méchans, enfermés préſentement dans le ſein d'une même Egliſe, comme dans un ſeul filet. C'eſt donc l'examen du jugement à venir, qui nous eſt marqué par ce choix des bons, & ce rebut des méchans. Et ce *port* très-aſſuré & très-tranquille, où ſe doit faire un examen ſi terrible, nous marque l'état fixe où l'on entrera à la fin des ſiécles, lorſque *les bons* & *les juſtes* ſeront placés pour toute l'éternité dans les demeures céleſtes, & que *les méchans étant ſéparés du milieu des juſtes*, ſe verront *jettés dehors ;* c'eſt-à-dire, dans les ténébres extérieures, qui nous marquent *la fournaiſe du feu* éternel.

Matth. 4. 10. *Hier. in hunc loc. Auguſt. de diver. ſerm* 5. *cap.* 2. *ſerm.* 21. *cap.* 3.

Hilar. in Matt. can. 13.

J. C. dit autre part : Que *le Fils de l'homme venant à la fin du monde, toutes les nations de la terre s'aſ-*

Matth. 25. 23.

ſembleront devant lui ; & qu'alors *il ſéparera les uns d'avec les autres , comme un berger ſépare les brebis d'avec les boucs.* Ici il dit au contraire , que *les Anges ſépareront les méchans du milieu des juſtes.* Mais il n'y a aucune contradiction dans ces paroles du Fils de Dieu. Car comme les Anges ſont ſes miniſtres , il eſt vrai de dire , que c'eſt lui qui fait cette ſéparation lorſqu'il ſe ſert d'eux pour la faire ; puiſqu'ils ne font en cela qu'executer ſa volonté , connoiſſant dans la lumiere de ſa vérité éternelle les ordres qui leur ſont preſcrits , pour procurer l'entiere perfection de la très-ſainte cité dont ils ſont partie eux-mêmes.

Qu'on ſe tienne donc heureux d'avoir été enfermé dans le filet adorable de l'Egliſe ; & qu'on prenne garde de n'en ſortir jamais ni par l'héréſie , ni par le ſchiſme. Mais qu'on ſe ſouvienne auſſi qu'il ne ſuffit pas d'être dans l'Egliſe , puiſque les méchans y ſont confondus avec les bons. Ainſi il faut travailler avec le ſecours de Dieu à prévenir de bonne heure cette derniere & éternelle ſéparation , en nous ſéparant de plus en plus des méchans , par l'accroiſſement de la charité qui fait les bons. Car nul ne ſera alors ſéparé comme juſte d'avec les méchans , s'il n'a eu ſoin pendant qu'il vivoit , de s'en ſéparer par l'éloignement de la cupidité , qui rend méchans tous ceux qui le ſont. Si donc cette ſéparation derniere & finale eſt très-redoutable , c'eſt pour ceux qui négligent de travailler pendant leur vie à cette autre ſéparation qui les rendroit dignes pour toujours d'être ſéparés d'avec les méchans.

Le Fils de Dieu ayant achevé d'inſtruire ſes diſciples par tous ces paraboles , il leur demande à la

Digitized by Google

fin *s'ils avoient compris tout* ce qu'il leur avoit dit. Car c'eſt aux Apôtres proprement qu'il adreſſe cette demande ; parce qu'il ne vouloit pas qu'ils ſe contentaſſent comme le peuple de l'écouter, mais qu'ils pénétraſſent dans le ſens de ſes paroles, eux qui devoient devenir les maîtres des autres. *Ainſi* les Apôtres qui étoient inſtruits des myſteres du *royaume* du Fils de Dieu, & qui les avoient compris, ſelon qu'ils l'aſſurent, ſont appellés des *Docteurs*, qui avoient le cœur tout rempli de ſes préceptes ; & il les compare à *un pere de famille* qui a des *tréſors*, où ſont renfermées toutes ſortes de richeſſes. Mais il leur déclare en même-temps, que puiſqu'ils *avoient compris* de ſi grandes vérités, qui étoient comme des tréſors ſpirituels renfermés au fond de leurs cœurs, ils devoient en faire part aux autres, & reſſembler à *un* bon *pere de famille, qui tire de ſon tréſor des choſes nouvelles & anciennes* pour enrichir tous ſes enfans. *Ces choſes nouvelles & anciennes* nous figurent, ſelon les ſaints Peres, les vérités du nouveau Teſtament confirmées par l'ancien. Ainſi il paroît que le Fils de Dieu, bien éloigné de blâmer l'ancien Teſtament, le loue au contraire en l'appellant un *tréſor*. Et tous ceux, dit S. Chryſoſtome, qui n'ont point la connoiſſance des Ecritures, ne ſeront jamais du nombre des vrais *peres de familles*, & ſe mettent en danger de mourir de faim eux-mêmes par leur négligence. Ceux-là auſſi *ne tirent point de leur tréſor des choſes nouvelles & anciennes*, qui en rejettant *l'ancienne* loi, ne peuvent ſuivre la *nouvelle*, comme ceux qui rejettent la *nouvelle* ſe vantent en vain d'avoir l'ancienne. Car en ſéparant l'une de l'autre, ils ſont privés de toutes les deux, puiſque l'une & l'autre ont une parfaite liaiſon.

Hier. in hunc loc.

Hilarius in Matt. can 14. Hier. in hunc loc.

Chryſoſt. in hunc locum.

Il eſt vrai que l'ancien Teſtament doit ſe rapporter au nouveau, comme à la fin de toutes les anciennes Ecritures, J. C. ayant été l'objet de ce qu'ont écrit tous les Prophetes, ſelon qu'il le dit lui-même: mais les livres de la loi & des Prophetes ſont d'un grand poids pour autoriſer le Teſtament de J. C. puiſqu'ils en ſont & des figures, & des propheties, & des preuves invincibles; & en ce ſens les choſes *nouvelles* & *anciennes* ſont ſoutenues mutuellement les unes par les autres.

Luc. 24. 44. *Joan.* 5. 46.

℣. 54. juſqu'à la fin du chapitre. JESUS *étant venu en ſon pays, il les inſtruiſoit dans leurs Synagogues; de ſorte qu'étant ſaiſis d'étonnement, ils diſoient: D'où eſt venue à celui-ci cette ſageſſe & ces miracles? N'eſt-ce pas là le fils de ce charpentier? &c.*

Bethléem où JESUS nâquit, pouvoit être regardée comme ſa ville, & Capharnaüm où il demeuroit ſouvent, eſt nommée auſſi de même autre part. Mais celle que l'Evangile nomme en ce lieu *la ville* de J. C. étoit Nazareth où il avoit été élevé, & qu'on regardoit particulierement comme ſa ville; ce qui fait dire à Nathanael en parlant de J. C. même: *Peut-il venir quelque choſe de bon de Nazareth?* Le Fils de Dieu étant donc *entré dans les Synagogues*, ou, ſelon le grec, dans *la Synagogue*, il commença à inſtruire ceux de ſon pays, ne voulant pas que l'on pût lui reprocher d'avoir traité moins favorablement ſa propre ville, que toutes les autres de la Judée. Car quoiqu'il connût le cœur de ces peuples, que la jalouſie de ſa gloire rendoit plus indiſpoſés à profiter de ſa doctrine & de ſes miracles, il leur fit part néanmoins comme aux autres, de ſes divines inſtructions, afin qu'ils fuſſent ſans excuſe s'ils ne croyoient pas en lui.

Matth. 7. 1. *Luc.* 4. 16. *Joan.* 1. 46.

Digitized by Google

Mais étrange aveuglement & folie étonnante des Nazaréens, s'écrie ſaint Jerôme ! Ils s'étonnent d'où peut venir une ſi grande ſageſſe à celui qui eſt la ſageſſe ſubſtancielle & éternelle. Et ils ne peuvent comprendre la cauſe des œuvres miraculeuſes de celui qui eſt la vertu & la puiſſance de ſon Pere. La ſource de cet étrange aveuglement eſt qu'ils le prenoient pour *le fils d'un charpentier ;* car c'eſt ainſi que ſaint Juſtin, l'un des peres les plus anciens, a entendu le mot de *faber*, & donné lieu de connoître qu'on l'entendoit communément de la même ſorte dans ſon temps ; quoique d'autres l'ayent expliqué d'une autre maniere. Ils étoient donc ſcandaliſés d'entendre parler J. C. d'une maniere ſi admirable, & de lui voir faire de ſi grandes choſes, parce qu'ils ne le regardoient que comme un homme, & un homme qu'ils prenoient pour le fils d'un artiſan. L'envie qui regnoit au fond de leur cœur, les portoit à interpreter autrement qu'ils n'auroient dû ſes paroles & ſes actions ; & ils ne le mépriſoient qu'à cauſe qu'ils le connoiſſoient comme un homme de leur ville. Ils avoient eu tant d'exemples dans les ſiécles précedens, de perſonnes, qui bien qu'obſcures par leur naiſſance, s'étoient rendu très-illuſtres. David, Amos & Moïſe en étoient des preuves très-connues parmi eux. Bien-loin, donc, dit S. Chryſoſtome, qu'ils dûſſent ſe rebuter de cet exterieur qui les portoit à le mépriſer, c'étoit même ce qui devoit contribuer à leur faire découvrir ce qu'il y avoit de caché en lui ; puiſqu'une ſi grande ſageſſe & une puiſſance ſi admirable ne pouvoient être que l'effet de l'Eſprit de Dieu, qui agiſſoit en celui *dans lequel toute la plénitude de la divinité habitoit*

Hier. in hunc loc.

Juſtin. Martyr. dialog. cum Tryphon. p. 316.

Chryſoſt. in Matthæum. 49d

Coloſſ. 2. 9.

corporellement, ſelon l'expreſſion de ſaint Paul. Mais l'envie les aveugloit ; & au lieu de juger de lui par ſa doctrine toute celeſte & par ſes miracles, ils jugeoient plutôt & de ſes miracles & de ſa doctrine par ce qu'il avoit de commun dans ſon exterieur avec tous les autres hommes. N'eſt-ce pas là, diſoient-ils, le fils de ce charpentier ? *Sa mere ne s'appelle-t-elle pas Marie ; & ſes freres, Jacque, Joſeph, Simon & Jude ? Et ſes ſœurs ne ſont-elles pas toutes parmi nous ?* Ainſi la foi leur manquoit, puiſqu'ils regardoient JESUS ſeulement des yeux charnels, & qu'accoutumés à voir parmi eux ſes proches, & qui ſont appellés *ſes freres*, quoiqu'ils ne fuſſent que ſes couſins, ils ne pouvoient s'élever juſqu'à la divinité unie perſonnellement en lui. Que de jugemens faux ſe font auſſi tous les jours contre les vrais ſerviteurs de cet Homme-Dieu ! Et qu'il eſt rare de ne ſe laiſſer point aller aux préjugés que forment en nous les differentes paſſions, contre ceux qu'un exterieur négligé nous rend ſouvent mépriſables ! Les Nazaréens auroient reveré la perſonne du Sauveur s'il n'eût pas été environné de cette foibleſſe apparente qui accompagnoit une chair mortelle. Et l'on peut bien dire auſſi, qu'on honoroit la vertu de pluſieurs de ſes ſerviteurs, ſi elle n'étoit comme enveloppée ſous les voiles de pluſieurs foibleſſes, qui deviennent un ſujet de ſcandale à ceux qui ne jugent pas des choſes par la lumiere de la foi.

Hilar. in Matth. can. 14.

Le Fils de Dieu répondit aux Nazaréens : *Qu'un Prophete n'eſt ſans honneur que dans ſon pays, & dans ſa maiſon.* C'étoit un proverbe très-commun parmi les Juifs, qui marquoit qu'il arrive rarement que l'on ait beaucoup d'eſtime pour ceux que l'on a

Grotius.

Digitized by Google

connu dès leur bas âge. Et c'eſt en effet, dit ſaint Jerôme, une choſe preſque naturelle, que les citoyens ayent quelque ſorte de jalouſie contre leurs citoyens. Car ils ne conſiderent pas tant les œuvres préſentes d'une perſonne, qu'ils ſe ſouviennent des foibleſſes de ſon enfance, comme s'ils n'avoient pas paſſé eux-mêmes par tous les âges differens, avant que d'être arrivés à l'âge parfait. Il eſt vrai qu'il n'y eut rien que de parfait dans l'enfance de J. C. puiſqu'il étoit la ſageſſe même. Mais comme il cachoit ſa divinité ſous les voiles de ſa ſainte humanité, ceux qui n'avoient que des yeux charnels ne découvroient point cette divine ſageſſe à travers des voiles d'un extérieur ſemblable à celui des autres hommes. *Hier. in hunc loc.*

Enfin *l'incrédulité* des habitans de Nazareth fut cauſe qu'*il ne fit pas dans leur ville beaucoup de miracles.* Ce n'étoit pas, ſelon la remarque du même Pere, qu'il n'y en pût faire malgré leur incrédulité: mais c'étoit pour les épargner qu'il en fit peu, de peur que s'il en eût fait un plus grand nombre parmi des perſonnes ſi incrédules, ce ne leur fût un ſujet de plus grande condamnation: *Ne multas faciens virtutes, cives incredulos condemnaret.* Quelqu'un néanmoins pourroit dire, que leur incrédulité même ſembloit devoir engager le Fils de Dieu à faire éclater davantage ſa toute-puiſſance. Car puiſque l'on voit ailleurs qu'on l'admiroit à cauſe de ſes miracles, pourquoi en faiſoit-il moins dans ſon pays, où l'on n'avoit pas aſſez de conſideration pour ſa perſonne? Saint Chryſoſtome répond à cela, Que c'étoit parce qu'il ne cherchoit pas ſa propre gloire dans ſes œuvres miraculeuſes, mais l'avantage des hommes. Comme *Chryſoſt. ut ſupra.*

donc ces peuples étoient insensibles à ses miracles, il s'abstient d'en faire, ne voulant pas qu'ils servissent à augmenter leur châtiment. Mais J. C. ne pouvoit-il pas leur donner la foi qui leur étoit nécessaire, lui à qui les Apôtres demanderent qu'il *leur augmentât la foi*, & à qui le pere de cet enfant lunatique demanda encore qu'il *l'aidât* dans *son incrédulité* ? Oui sans doute, il le pouvoit ; mais il ne nous est pas permis de lui demander pourquoi il ne le fit pas. C'est à nous à adorer avec saint Paul, la profondeur de ses jugemens, & à reconnoître en même-temps que *l'incrédulité* de l'homme ne peut être attribuée qu'à la corruption de sa volonté, & à l'obscurcissement de son esprit, tout plongé dans l'illusion & dans le mensonge.

Luc. 17. 5. Marc. 9. 23.

CHAPITRE XIV.

Marc. 6. 14. Luc. 9. 7.

1. EN ce temps-là Herode le Tetrarque // apprit ce qui se publioit de JESUS.

1. IN illo tempore audivit Herodes Tetrarcha famam Jesu,

2. & il dit à ses officiers : C'est Jean-Baptiste qui est ressuscité d'entre les morts ; & c'est pour cela qu'il se fait par lui des miracles.

2. & ait pueris suis : Hic est Joannes Baptista, ipse surrexit à mortuis, & ideo virtutes operantur in eo.

Marc. 6. 7. Luc. 3. 19.

3. Car Herode ayant fait prendre Jean, l'avoit fait lier & mettre en prison, à cause

3. Herodes enim tenuit Joannem, & alligavit eum : & posuit in

// ℣. 1. *lattr.* entendit la réputation de Jesus.

carcerem

carcerem propter Herodiadem uxorem fratris sui :

d'Herodiade femme de son frere [a] ;

4. dicebat enim illi Joannes : Non licet tibi habere eam.

4. parce que Jean lui disoit : Il ne vous est point permis d'avoir cette femme.

5. Et volens illum occidere, timuit populum, quia sicut Prophetam eum habebant.

5. Herode vouloit donc le faire mourir ; mais il apprehendoit le peuple : parce que Jean en étoit regardé comme un Prophete. *Infrà 21. 26.*

6. Die autem natalis Herodis saltavit filia Herodiadis in medio, & placuit Herodi,

6. Mais comme Herode célebroit le jour de sa naissance, la fille d'Herodiade dansa devant *tous les conviés* ; & elle plut de telle sorte à Herode,

7. unde cum juramento pollicitus est ei dare quodcumque postulasset ab eo.

7. qu'il lui promit avec serment de lui donner tout ce qu'elle lui demanderoit.

8. At illa præmonita à matre sua : Da mihi, inquit, hîc in disco caput Joannis Baptistæ.

8. Elle ayant été instruite auparavant par sa mere, lui dit : Donnez-moi présentement dans un bassin la tête de Jean-Baptiste.

9. Et contristatus est rex : propter juramentum autem, & eos qui pariter recumbebant, jussit dari.

9. Le Roi ressentit de la tristesse *de cette demande* : néanmoins à cause du serment *qu'il avoit fait*, & de ceux qui étoient à table avec lui, il commanda qu'on la lui donnât.

10. Misitque & de-

10. Il envoya en même-

[a] 3. *grec.* Philippe.

temps couper la tête à Jean dans la priſon.

collavit Joannem in carcere.

11. Et ſa tête fut apportée dans un baſſin, & donnée à cette fille, qui la porta à ſa mere.

11. Et allatum eſt caput ejus in diſco, & datum eſt puellæ, & attulit matri ſuæ.

12. Après cela ſes diſciples vinrent prendre ſon corps, & l'enſevelirent, & ils l'allerent dire à JESUS.

12. Et accedentes diſcipuli ejus tulerunt corpus ejus, & ſepelierunt illud; & venientes nuntiaverunt Jeſu.

Marc. 6. 31. Luc. 9. 10. Joan. 6. 1.

13. JESUS ayant donc appris *ce qu'Herode diſoit de lui*, il partit de là dans une barque, pour ſe retirer à l'écart dans un lieu déſert: & le peuple qui le ſçut le ſuivit à pied de *diverſes* villes.

13. Quod cùm audiſſet Jeſus, ſeceſſit inde in navicula, in locum deſertum ſeorſum: & cùm audiſſent turbæ, ſecutæ ſunt eum pedeſtres de civitatibus.

14. Lorſqu'il ſortoit ℣, ayant vu une grande multitude de perſonnes, il en eut compaſſion, & il guérit leurs malades.

14. Et exiens vidit turbam multam, & miſertus eſt eis, & curavit languidos eorum.

15. Le ſoir étant venu, ſes diſciples lui vinrent dire: Ce lieu-ci eſt déſert, & ℣ il eſt déja bien tard, renvoyez le peuple, afin qu'ils s'en aillent dans les villages acheter dequoi manger.

Marc. 6. 31.

15. Veſpere autem facto, acceſſerunt ad eum diſcipuli ejus, dicentes: Deſertus eſt locus, & hora jam præteriit: dimitte turbas, ut euntes in caſtella emant ſibi eſcas.

16. Mais JESUS leur dit: Il n'eſt pas néceſſaire qu'ils y aillent; donnez-leur vous-

16. Jeſus autem dixit eis; Non habent neceſſe ire; date illis

℣. 14. *expl.* de la barque. *Marc.* 6. 32. 33. 34.
℣. 15. *letr.* l'heure eſt déja paſſée.

vos manducare.

17. Reſponderunt ei : Non habemus hîc niſi quinque panes , & duos piſces.

18. Qui ait eis : Afferte mihi illos huc.

19. Et cùm juſſiſſet turbam diſcumbere ſuper fœnum , acceptis quinque panibus , & duobus piſcibus , aſpiciens in cœlum benedixit , & fregit , & dedit diſcipulis panes , diſcipuli autem turbis.

20. Et manducaverunt omnes , & ſaturati ſunt : & tulerunt reliquias , duodecim cophinos fragmentorum plenos.

21. Manducantium autem fuit numerus quinque millia virorum , exceptis mulieribus & parvulis.

22. Et ſtatim compulit Jeſus diſcipulos aſcendere in naviculam , & præcedere eum trans fretum , donec dimitteret turbas.

23. Et dimiſsâ tur-

mêmes à manger.

17. Ils lui répondirent : Nous n'avons ici que cinq pains & deux poiſſons. *Joan. 6. 9.*

18. Apportez-les moi ici , leur dit-il.

19. Et après avoir commandé au peuple de s'aſſeoir ſur l'herbe , il prit les cinq pains & les deux poiſſons : & levant les yeux au ciel , il *les* benit ; puis rompant les pains il les donna à ſes diſciples , & les diſciples au peuple.

20. Ils en mangerent tous , & furent raſſaſiés ; & on emporta douze paniers pleins des morceaux qui étoient reſtés.

21. Or ceux qui mangerent étoient au nombre de // cinq mille hommes , ſans compter les femmes & les petits enfans.

22. Auſſi-tôt JESUS obligea // ſes diſciples de monter dans la barque , & de paſſer à l'autre bord avant lui , pendant qu'il renvoieroit le peuple. *Marc. 6. 45.*

23. Après l'avoir renvoyé , *Joan. 6. 15.*

¶. 21. *grec.* environ.

¶. 22. *autr.* força.

Marc. 6. 46. il monta ſeul ſur une montagne pour prier ; & le ſoir étant venu, il ſe trouva ſeul en ce lieu-là.

bâ, aſcendit in montem ſolus orare ; veſpere autem facto ſolus erat ibi.

24. Cependant la barque étoit fort battue de flots au milieu de la mer, parce que le vent étoit contraire.

24. Navicula autem in medio mari jactabatur fluctibus, erat enim contrarius ventus.

25. Mais à la quatriéme veille de la nuit, JESUS vint à eux marchant ſur la mer.

25. Quartâ autem vigiliâ noctis, venit ad eos ambulans ſuper mare.

26. Lorſqu'ils le virent marcher *ainſi* ſur la mer, ils furent troublés, & ils diſoient, C'eſt un fantôme ; & ils s'écrierent de frayeur.

26. Et videntes eum ſuper mare ambulantem, turbati ſunt, dicentes : Quia phantaſma eſt ; & præ timore clamaverunt.

27. Auſſi-tôt JESUS leur parla, & leur dit : " Raſſurez-vous, c'eſt moi, ne craignez point.

27. Statimque Jeſus locutus eſt eis, dicens : Habete fiduciam ; ego ſum ; nolite timere.

28. Pierre lui répondit : Seigneur, ſi c'eſt vous, commandez que j'aille à vous *en marchant* ſur les eaux.

28. Reſpondens autem Petrus dixit : Domine, ſi tu es, jube me ad te venire ſuper aquas.

29. JESUS lui dit : Venez. Et Pierre deſcendant de la barque marchoit ſur l'eau pour aller trouver JESUS.

29. At ipſe ait : Veni. Et deſcendens Petrus de navicula, ambulabat ſuper aquam ut veniret ad Jeſum.

30. Mais voyant un grand vent il eut peur ; & il commençoit à enfoncer, lorſqu'il

30. Videns verò ventum validum, timuit ; & cùm cœpiſſet mergi, clamavit dicens : Domi-

℣. 27. *lettr.* Ayez confiance.

ne, salvum me fac.

31. Et continuò Jesus extendens manum apprehendit eum, & ait illi : Modicæ fidei, quare dubitasti ?

s'écria : Seigneur, sauvez-moi.

31. Aussi-tôt JESUS lui tendant la main, le prit, & lui dit ; Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté ?

32. Et cùm ascendissent in naviculam, cessavit ventus.

32. Et étant montés dans la barque, le vent cessa.

33. Qui autem in navicula erant, venerunt, & adoraverunt eum, dicentes : Verè Filius Dei es.

33. Alors ceux qui étoient dans cette barque s'approchant de lui, l'adorerent, en lui disant : Vous êtes vraiment Fils de Dieu.

34. Et cùm transfretassent, venerunt in terram Genesar.

34. Ayant passé l'eau, ils vinrent au territoire de ‖ Génesar. *Marc. 6. 53.*

35. Et cùm cognovissent eum viri loci illius, miserunt in universam regionem illam, & obtulerunt ei omnes malè habentes ;

35. Les hommes de ce lieu-là l'ayant connu, ils envoyerent dans tout le pays d'alentour, & lui présenterent tous les malades ;

36. & rogabant eum ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent : & quicumque tetigerunt, salvi facti sunt.

36. le priant qu'il leur permît seulement de toucher la frange *qui étoit au-bas* de son vêtement ; & tous ceux qui la toucherent furent guéris.

℣. 34. *grec.* Genesareth.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 13. *EN ce temps-là, Herode le Tétrarque apprit ce qui ſe publioit de* JESUS; *& il dit à ſes officiers: C'eſt Jean-Baptiſte qui eſt reſſuſcité d'entre les morts; & c'eſt pour cela qu'il ſe fait par lui tant de miracles. Car Herode ayant fait prendre Jean, l'avoit fait lier & mettre en priſon, à cauſe d'Herodiade femme de ſon frere, &c.*

Herode, dont il eſt parlé ici, étoit fils du grand Herode, & ſurnommé Antipas. Saint Matthieu l'appelle *le Tetrarque;* & ce mot ſignifioit originairement Gouverneur ou Prince de la quatriéme partie du royaume; mais dans la ſuite il ſe prenoit en général pour un Gouverneur ou pour un Prince
Luc. 3. 1. d'une dignité inférieure à celle de Roi. Or celui dont nous parlons étoit Tétrarque de la Galilée, ſelon ſaint Luc. On s'étonnera peut être de ce que ce Prince connut ſi tard, c'eſt-à-dire, après la mort de ſaint Jean, les grands miracles de J. C. puiſqu'ils étoient ſi publics, & que les peuples couroient en foule après lui pour l'entendre, & pour être guéris de leurs maladies. Mais on peut en rapporter pluſieurs raiſons. L'une eſt, que du moment qu'il réſolut, contre toute ſorte de juſtice,
Joſeph. Antiquit. lib. 18. c. 7. d'épouſer Herodiade femme de ſon frere, il ſe trouva embarraſſé dans une grande guerre avec le Roi Aretas, dont il avoit épouſé d'abord la fille; parce qu'elle ſe refugia chez ſon pere pour lui demander vengeance d'un ſi grand outrage. La ſeconde fut, qu'ayant la mort de ſaint Jean il avoit

été obligé de faire un voyage à Rome. Et ſaint Chryſoſtome en a marqué une troiſiéme, qui étoit l'indifference des Princes & des Grands du monde. Car comme, dit-il, ils ſont tout remplis du faſte de leur grandeur, ils ſe mettent ordinairement fort peu en peine de toutes ces choſes qui ne les regardent point; & qui ne peuvent ſervir à l'accroiſſement de leur propre gloire. *Chryſ. in Matth. hom. 49.*

Herode apprit donc enfin ce qu'on publioit de J. C. & la grande idée qu'il avoit conçue de la ſainteté de Jean-Baptiſte, avant qu'il l'eût fait mourir injuſtement & pour plaire ſeulement à Herodiade, lui fit croire qu'il falloit que Dieu l'eût reſſuſcité. Il s'imagina que c'étoit lui qui par le mérite même de ſon martyre, & par ſa réſurrection étoit devenu encore plus puiſſant qu'il n'avoit été, & qu'il faiſoit alors tant de prodiges à la vûe des peuples. Car la reſurrection des morts étoit une vérité connue des Juifs, quoique d'une maniere imparfaite. Et il eſt marqué formellement des Sadducéens : Qu'ils nioient la réſurrection comme une choſe qui les diſtinguoit des autres Juifs. Encore donc que ce Prince ſe trompât, il paroît, dit ſaint Chryſoſtome, que la crainte qu'il avoit d'un ſi grand homme, lui fit dire que c'étoit lui-même qui étoit reſſuſcité; tant la piété imprime de vénération & de frayeur aux plus ſcélerats. Et l'Evangeliſte prenant occaſion de ce que ce Prince attribuoit à ſaint Jean reſſuſcité les miracles de J. C. rapporte la mort du ſaint Précurſeur, & la cauſe pour laquelle il étoit mort. *Marc. 6. 20.* *Marc. 12. 18.*

Il dit qu'Herode fit prendre & mettre en priſon ſaint Jean, parce qu'il lui avoit dit, Qu'il *ne lui étoit pas permis d'avoir la femme de* Philippe *ſon frere*,

Joseph. ib. ut sup. nommé Herode par Joseph, & né de Marianne, fille de Simon Grand-Pontife & par conséquent different de Philippe le Tétrarque, né d'une Cléopatre de Jerusalem. Jean-Baptiste, qui étoit venu, dit saint Jerôme, tout rempli de l'esprit & de la vertu d'Elie, reprit Herode avec la même autorité que ce Prophete avoit repris autrefois Achab & Jezabel. Et il lui fit voir très-fortement que son mariage étoit illicite & incestueux; tant parce qu'Herode avoit enlevé la femme de son frere de son vivant, que parce qu'elle avoit eu des enfans de lui; ce qui seul, quand même il eût été mort, auroit rendu ce mariage criminel, selon les loix mêmes que l'on observoit alors parmi les Juifs. Il aima mieux, dit saint Jerôme, se mettre en danger de perdre la vie en disant la vérité à un Prince, que de se rendre prévaricateur des ordres de Dieu en le flattant: *Malens periclitari apud Regem, quàm propter adulationem esse immemor præceptor Dei.* Il est marqué en ce lieu qu'*Herode vouloit le tuer, & qu'il en fut empêché par la crainte qu'il avoit du peuple, qui le regardoit comme un Prophete.* Mais il est dit dans saint Marc, Que c'étoit Herodiade qui vouloit faire mourir saint Jean; & *qu'elle ne le pouvoit, parce qu'Herode sçachant que c'étoit un homme juste & saint, témoignoit avoir du respect pour lui, faisoit même beaucoup de choses selon ses avis, & étoit bien aise de l'entendre.* Cette contrariété apparente se peut accorder, si l'on considere que selon saint Marc, Herode avoit par lui-même de la vénération pour la personne de saint Jean, dont la sainteté forçoit en quelque façon ce Prince de le respecter; mais qu'Herodiade cherchant toutes les occasions de perdre un Saint, qui la

Hieron. in hunc locum. Luc. 1. 17.

Chrysost. ut suprà.

Hier. in hunc loc.

Marc. 6. 17. 20.

Digitized by

troubloit dans ſes plaiſirs criminels, ſollicitoit continuellement Herode contre ce Juſte qu'elle ne pouvoit ſouffrir. Ainſi ce Prince entrant quelquefois dans la paſſion pleine de fureur de cette femme qui l'obſedoit, vouloit par une cruelle complaiſance, faire mourir celui qu'elle haiſſoit : mais en même-temps *la crainte du peuple l'arrêtoit.* Enfin ce qui l'engagea à ôter la vie à un ſi grand homme, parut la choſe du monde la plus indigne d'un Prince.

C'étoit un uſage commun parmi les Princes payens, qu'enviſageant ſeulement les biens de la vie préſente, ils célebroient avec de grandes réjouiſſances le jour qu'ils étoient venus au monde. Et ſaint Jerôme blâme beaucoup un Roi Juif d'avoir imité en cela les Rois idolâtres. Auſſi ce fut cette occaſion qui donna lieu à la mort du plus ſaint homme qui fût alors, & du Précurſeur de J. C. *La fille d'Herodiade*, c'eſt-à-dire, celle qui lui étoit née de Philippe ſon véritable mari, *ayant danſé* devant Herode & tous les conviés, *lui plut ſi fort, qu'il lui promit* même *avec ſerment de lui donner tout ce qu'elle lui demanderoit.* Herodiade qui craignoit, ſelon ſaint Jerôme, qu'Herode ne ſe repentît enfin de ſon crime, & ne la répudiât en rompant un mariage ſi honteux, regarda cette occaſion comme unique pour ſon deſſein ; & foulant aux pieds toutes les loix de la juſtice, de l'humanité & de la bienſéance, elle ordonna à ſa fille au milieu d'une réjouiſſance publique, deſtinée plutôt à la délivrance, qu'à la mort des priſonniers, de demander dans l'inſtant la tête de Jean-Baptiſte comme une digne récompenſe, dit ſaint Jerôme, d'une danſe ſi indigne : *Digno operi*

Hieron. in hunc locum.

Chryſ. in Matth. hom. 47.

ſaltationis, *dignum ſanguinis premium.* O feſtin diabolique, s'écrie ſaint Chryſoſtome ! ô ſpectacle digne de ſatan ! ô danſe abominable ! ô récompenſe encore plus abominable ! Herode connut auſſi-tôt dans quel excès la paſſion l'avoit engagé ; & il *reſſentit de la triſteſſe*, dit l'Evangile, d'une demande ſi imprévûe ; car il avoit par lui-même, comme on l'a dit, de la vénération pour ſaint Jean ; il craignoit d'ailleurs quelque émotion populaire ; enfin l'occaſion même d'une réjouiſſance publique lui parut entierement diſproportionnée à cette cruelle exécution. En effet, il ne paroît gueres vraiſemblable que ce Prince n'ait pas été vraiment triſte, mais ſeulement en apparence, comme le croit un Ancien. Cependant la honte d'avoir fait un tel ſerment, & en préſence de toutes les perſonnes de ſa Cour, & de paſſer publiquement pour un parjure, l'emporte au-deſſus de la juſtice & du témoignage de ſa conſcience ; & il aima mieux violer toutes les loix, que de manquer à une parole ſi légerement donnée, & encore plus indignement accomplie. Il envoya donc couper la tête à celui qui en lui diſant la vérité, n'avoit eu deſſein que de procurer ſon ſalut. Malheureux Prince, s'écrie encore ſaint Chryſoſtome, que ne craigniez-vous plutôt ce qui étoit plus à craindre ! Si vous appréhendiez d'avoir ces perſonnes pour témoins de votre parjure, n'avez-vous pas dû appréhender davantage de les avoir pour témoins d'un meurtre ſi exécrable ? C'étoit pour Herode le ſujet de la derniere confuſion, de s'être livré à la phréneſie de la paſſion qui le poſſedoit, juſqu'à s'engager à donner la moitié de ſon royaume pour une danſe. Il n'a point d'hor-

reur de rendre maitreſſe de ſes actions une fille furieuſe, enivrée de paſſion, & capable des plus grands emportemens. Il confirme par un ſerment une promeſſe ſi extravagante ; & il accomplit enfin ce ſerment impie par un meurtre beaucoup plus impie. Ce fut le démon qui fit danſer cette fille avec cet agrément diabolique, qui excita dans le cœur d'Herode un tranſport de joie à la vûe de cette danſe ; & qui ayant inſpiré à la fille par l'organe de ſa mere ce qu'elle devoit demander, engagea le Prince en même-temps à lui accorder ce qu'elle lui demandoit. Tant d'excès joints enſemble ſont capables d'étonner l'eſprit le plus endurci ; mais au moins ils doivent ſervir à donner la derniere horreur de ce qui en fut la cauſe. Auſſi ſaint Jean Chryſoſtome regardoit avec le dernier étonnement l'inſolence d'une fille, qui ſans rendre aucune raiſon de ſa demande ſi barbare, *veut qu'on lui apporte*, ſans differer, *dans un plat* comme un morceau de viande qu'on ſerviroit ſur une table, *la tête de Jean-Baptiſte ;* c'eſt-à-dire de celui dont les Juifs s'étoient empreſſés de recevoir le Baptême, de cet homme que tout le peuple réveroit *comme un Prophete.* Elle veut ſa tête ; mais elle la veut lorſque ſa bouche ſera muette. Dieu voit cela, dit ce grand Saint, & il le ſouffre. Il ne lance point ſes foudres pour réduire en cendres ce front ſi inſolent, & cette langue homicide. Mais s'il arrête ſa juſtice, c'eſt pour préparer à ſon Précurſeur une plus riche couronne, & pour donner à tous ceux qui le ſuivroient une plus grande conſolation dans leurs ſouffrances.

Salomé fille d'Herodiade, ayant reçu & donné la tête de ſain Jean-Baptiſte à ſa mere, cette fu-

rieuſe lui perça la langue, ſelon ſaint Jerôme; avec ſon aiguille de tête, comme ſi elle eût voulu inſulter à cette langue qui avoit oſé lui dire la vérité.

Hieron. in Rufin. lib. 3 ſub fin. pag. 798. nov. edit. to. 4. part. 2. p. 471.

Que ſi la mort de ſaint Jean, accompagnée de toutes ces circonſtances, a été de la part d'Herode, d'Herodiade & de ſa fille, un crime énorme qui a fait horreur à tous les ſiécles ſuivans; on ne peut aſſez admirer avec ſaint Jean Chryſoſtome, la ſimplicité avec laquelle l'Evangile en parle. Et peut-être que le Saint-Eſprit a voulu nous marquer par là qu'il ſe paſſe tous les jours beaucoup d'autres choſes qui n'étonnent pas tant les ſens des hommes, mais qui ne laiſſent pas de frapper d'horreur tous les Anges & toutes les ames juſtes. Car en effet, il y a encore aujourd'hui, dit ce grand Saint, bien de ces feſtins homicides. On n'y tue pas le ſaint Précurſeur, mais les membres de J. C. & d'une maniere d'autant plus cruelle, qu'elle eſt plus ſpirituelle. On n'y préſente pas une tête dans un plat pour prix d'une danſe; mais on y répand le ſang des conviés. Et lorſqu'on les rend eſclaves des plaiſirs brutaux, on les tue véritablement, non en retranchant leur tête de leur corps, mais en ſéparant leur ame de J. C. *& en faiſant des membres de J. C. les membres d'une femme proſtituée*, ſelon que parle S. Paul. Si la fille d'Herodiade ne ſe rencontre pas là, le démon s'y trouve. Et comme il étoit lui-même l'auteur de la danſe de cette fille, il l'eſt encore de celle qu'on fait devant vous, & il remporte pour le prix de cette danſe, la mort des ames qu'il a rendu ſes eſclaves.

Chryſoſt. in Matt. hom. 49.

1. Cor. 6. 15.

Joſeph. Antiq. lib. 18. c. 7.

Après que ſaint Jean eut perdu la vie pour la vérité & la chaſteté à Macheronte où il étoit en

priſon, ſelon Joſeph, *ſes diſciples* qui avoient un libre accès dans ſa priſon, *vinrent enlever ſon corps & l'enſevelirent*, ſelon quelques-uns, à Sébaſte capitale de Samarie, quoique d'autres ayent peine à le croire, à cauſe de la grande oppoſition qui étoit entre les Samaritains & les Juifs. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que ſon corps fut trouvé effectivement à Sébaſte ſous l'empire de Julien l'Apoſtat, & brûlé par les impies. Les diſciples de ſaint Jean, qui avoient toujours conſervé une ſecrette jalouſie contre J. C. à cauſe de leur trop grand attachement à leur maître, *le vinrent* enfin *trouver*. Comme ils avoient, dit ſaint Chryſoſtome, été déja humiliés par la priſon de ſaint Jean, ſa mort leur fit perdre tout leur ſoutien, ils commencerent à s'unir à J. C. Ils ſe réfugient donc vers lui, & lui annoncent la nouvelle de la mort ſanglante de celui qu'ils avoient ſuivi juſqu'alors.

Theodor. hiſtr. l. 3. cap. 7.

Chryſoſt. in Matt. hom. 31. p. 360. 361. Item homil. 50.

℣. 13. juſqu'au 23. JESUS *ayant donc appris ce qu'Herode diſoit de lui, il partit de là dans une barque, pour ſe retirer à l'écart dans un lieu deſert: & le peuple qui le ſçut, le ſuivit à pied de diverſes villes. Lorſqu'il ſortoit, ayant vu une grande multitude de perſonnes, il en eut compaſſion, & il guérit leurs malades. Le ſoir étant venu, ſes diſciples lui vinrent dire: Ce lieu-ci eſt deſert, & il eſt déja bien tard: renvoyez le peuple, &c.*

Les Interpretes expliquent differemment ce qui eſt dit, que JESUS *ayant appris ceci*, il parti de là. Les uns croyent que *ce qu'il apprit*, doit ſe rapporter à la mort de ſaint Jean-Baptiſte, dont il eſt parlé immédiatement auparavant. C'eſt le ſentiment de ſaint Jerôme, & même de ſaint Auguſtin, qui a regardé le miracle des cinq pains dont on va par-

Hier. in hunc loc. Auguſt. de conſ.

Evangel. l. 2. c. 45. n. 93. Maldon. ler, comme arrivé auſſi-tôt après la mort de ſaint Jean. En effet, l'Evangeliſte lie tellement ce qu'il a dit des diſciples de ce Saint, qui vinrent apprendre la mort de leur maître à J. C. avec ce qu'il dit enſuite de la retraite du Sauveur, qu'il ſemble favoriſer tout-à-fait ce ſentiment : *Et venientes nuntiaverunt Jeſu. Quod cùm audiſſet Jeſus, ſeceſſit inde, &c.* Cependant il ne faut pas oublier, que la mort du ſaint Précurſeur n'eſt rapportée en ce lieu, que comme en paſſant, & ſeulement à l'occaſion de ce qui a été dit : *Qu'Herode apprit ce qu'on publioit de* JESUS, *& témoigna qu'il falloit que ce fût Jean-Baptiſte qui étoit reſſuſcité d'entre les morts.* Ainſi ce que J. C. *apprit* alors, & qui l'obligea de *ſe retirer*, peut fort bien s'entendre de ce qu'Herode diſoit de lui, lorſqu'il le prenoit pour Jean-Baptiſte. C'eſt le ſentiment d'un des habiles Interpretes de la lettre de l'Ecriture, & de quelques autres.

Grotius.

Joan. 7. 30. J. C. ſe retire donc, ſoit parce qu'il vouloit éviter Herode, *ſon heure n'étant pas encore venue*, ainſi qu'il eſt dit en une autre occaſion ; ſoit parce que ſes Apôtres étant ſurvenus dans ce temps même, après avoir fait beaucoup de miracles, comme il eſt marqué ailleurs, il voulut les retirer pour quelque temps du tumulte de tout ce peuple, pour leur donner le moyen de ſe repoſer, & de ſe recueillir quelque peu. Mais tous ces peuples ayant vu qu'il s'embarquoit avec ſes Apôtres, pour aller en un lieu déſert vers Bethſaïde, ſelon qu'il eſt dit ailleurs, *ils le ſuivirent à pied*, avec beaucoup d'autres, qui ſe joignirent à eux *de diverſes villes*, & ils arriverent, ſelon ſaint Marc, avant lui au lieu même où il alloit. Ce fut donc *lorſqu'il ſortit* de la barque, *qu'il vit cette multitude de perſonnes*

Luc. 9. 10.

Marc. 6. 30. 31. 32. 33. 34.

Digitized by Google

qui l'attendoient, & qu'étant *touché de compaſſion*, *il guérit* tous *leurs malades*. Quelque attache que ce peuple témoignât pour ſuivre le Fils de Dieu, ce qu'il fait pour eux va beaucoup au-delà de ce qu'ils faiſoient eux-mêmes. Auſſi, dit ſaint Chryſoſtome, l'Evangéliſte témoigne que la premiere cauſe de toutes ſes guériſons miraculeuſes, fut ſa charité compatiſſante envers eux: *Miſertus eſt eis, & curavit languidos eorum.* Il ne leur demande point avant que de les guérir, s'ils croient; parce que leur foi ſe faiſoit aſſez connoître, lorſqu'abandonnant les villes pour le ſuivre dans le deſert, ils oublioient même en quelque ſorte la faim qu'ils ſouffroient, pour ne ſe pas ſéparer de lui. J. C. *ſortant* au-devant du peuple, marquoit d'une maniere figurée, ſelon ſaint Jerôme, que le peuple avoit la volonté d'aller à lui, mais qu'il n'avoit point la force d'y arriver. *Egreſſus Jeſus, ſignificat, quòd turbæ habuerint quidem eundi voluntatem, ſed vires perveniendi non habuerint.* Et il ajoute que la compaſſion dont il fut touché, & qui le porta à guérir leurs maladies, figuroit auſſi la foi pleine qu'il inſpire par un effet de ſa miſéricorde, afin qu'elle ſoit récompenſée.

Chryſ. in Matth. hom. 50.

Hieron. in hunc locum.

Cependant quoique J. C. eût réſolu de nourrir ce peuple dans l'extrémité où la faim les réduiſoit, il ne le fait pas de lui-même: il attend qu'on lui en parle & qu'on l'en prie; & il garde la coutume qu'il obſervoit en toutes rencontres, de ne point faire de miracles ſans qu'il s'y vît engagé. Il y a même apparence, qu'après qu'au ſortir de la barque il eut guéri ceux d'entre le peuple qui étoient malades, & les eut inſtruits, *il monta*, comme il eſt marqué dans ſaint Jean, *ſur une mon-*

Chryſoſt. ut ſuprà.

Joan. c. 2. 3.

tagne, & s'y assit avec ses disciples pour les faire re-
Marc. 6. 35. poser pendant quelque temps. Mais enfin *le jour étant déja fort avancé*, comme dit saint Marc, *& le soir venu*, selon l'expression de saint Matthieu, *ses disciples*, qui s'étoient peut-être un peu éloignés de lui, *s'en approcherent pour lui dire*, Que comme *il étoit deja bien tard*, il falloit *renvoyer ce peuple, afin qu'il allât chercher dans les villages* voisins *de quoi manger*. On ne peut assez admirer avec saint Chrysostome, l'imperfection & le peu de foi de ces disciples. Ils venoient de voir un moment auparavant toutes sortes de malades guéris miraculeusement; & sans faire la moindre réfléxion à la puissance toute divine de leur maître, ils ne songent point que celui qui guérissoit si facilement les maladies les plus incurables, pouvoit encore plus aisément les nourrir. Mais il falloit que leur peu de foi fût une occasion à J. C. de faire ce grand miracle de la multiplication si prodigieuse de cinq pains; & que leur infidélité même donnât lieu à ce qui devoit servir ensuite pour l'affermissement de la foi de toute l'Eglise. Ainsi quand le Fils de Dieu leur répond; Que ce peuple *n'avoit pas besoin d'aller* chercher à manger, & qu'*ils lui en donnassent eux-mêmes*; il leur reproche d'une maniere assez sensi-
Marc. 17. 19. ble leur peu de foi: car comme il leur dit ailleurs, *s'ils avoient eu de la foi comme un grain de senevé, rien ne leur auroit été impossible*, & nulle *montagne*, c'est-à-dire, nul obstacle ne se seroit opposé à leur volonté. *Ce lieu étoit donc désert*, comme ils le firent remarquer à J. C. Mais celui, dit saint Chrysostome, qui nourrit toute la terre étoit présent. Et si l'heure étoit déja passée, selon l'expression litterale du texte, *Hora jam præteriit*; celui à qui ils parloient

parloient n'étoit ſujet ni aux heures, ni au temps.

Après qu'il leur a fait reconnoître leur indigence par la déclaration qu'ils lui font, de *n'avoir* en tout *que cinq pains & deux poiſſons*, il prend en ſes mains ce peu de poiſſons & de pains ; & *levant les yeux au ciel, il les benit, & les rompt*, pour *les faire diſtribuer par ſes diſciples à* tous *ces peuples qu'il avoit fait ſeoir ſur l'herbe.* Pourquoi, dit ſaint Chryſoſtome, leve-t-il les yeux au ciel en donnant ſa bénédiction à ces pains ? C'eſt qu'il étoit néceſſaire que l'on crût de J. C. qu'il étoit & envoyé de ſon Pere, & égal à Dieu. Les marques qui prouvoient l'une & l'autre de ces vérités, ſembloient ſe combattre. Car il montroit qu'il étoit égal à Dieu ſon Pere, en faiſant tout avec une autorité toute-puiſſante. Et pour perſuader aux hommes que c'étoit ſon Pere qui l'avoit envoyé, il lui rapportoit avec une profonde humilité toute la gloire de ſes actions, & l'invoquoit avant que de faire des miracles. C'eſt pour cela que tantôt il agit avec autorité, & que tantôt il prie avant que d'agir, voulant par ces deux ſortes de conduites, faire connoître le myſtere de ſon Incarnation, & l'union ſi admirable de l'homme avec Dieu en ſon unique perſonne.

Il ne créa point de nouveaux pains pour nourrir cette grande multitude de peuple. Et ce n'eſt pas, dit ſaint Chryſoſtome, une choſe moins admirable, de multiplier d'une maniere ſi prodigieuſe cinq pains & peu de poiſſons, que d'avoir fait autrefois ſortir tant de fruits du ſein de la terre, & d'avoir tiré tant de poiſſons du ſein des eaux. Il retrace aux yeux des Juifs le miracle qui avoit paru ſi étonnant aux yeux de leurs peres,

Pſ. 77. 19. lorſqu'ils diſoient : *Pourra-t-il nous donner du pain ; & nous preparer une nourriture dans le deſert ?* Et c'eſt pour cela qu'il les avoit attirés inſenſiblement dans ce lieu *deſert*, afin que cette multiplication de pains parut moins ſuſpecte, tant à cauſe du lieu où il ſe trouvoit alors, que de *l'heure* même où il fit ce grand miracle, ſelon que le ſaint Evangéliſte a eu ſoin de le marquer exactement. Saint Hilaire doute ſi ce fut au lieu où ces pains furent ſervis, ou dans les mains de ceux qui les prirent, ou dans la bouche des perſonnes qui le mangeoient, qu'il s'en fit une multiplication ſi miraculeuſe. Mais ſaint Chryſoſtome a cru que ces pains ſe multiplierent entre les mains des Apôtres. Et l'on ne doit plus, dit ſaint Hilaire, s'étonner que les fontaines coulent avec abondance, que les ſeps de vignes ſoient chargés de grappes, que le vin ſorte de ces grappes de raiſin, & que toutes les richeſſes de la terre ſe produiſent tous les ans d'une maniere ſi admirable. Le miracle de l'accroiſſement prodigieux des cinq pains fait connoître la toute-puiſſance de l'Auteur divin de la nature. Une vertu inviſible eſt la cauſe de cette production viſible. Et c'eſt le Seigneur & le maître des ſecrets céleſtes, qui produit par une opération ſecrette ce prodige ſi ſurprenant : *Agitur enim in opere viſibili inviſibilis molitio, & arcanorum cœleſtium Dominus arcanorum negotii præſentis operatur.*

Hilar. in Matt. can. 14.

Chryſoſt. in Matt. hom. 50.

Chryſoſt. ut ſuprà.

Hieron. in hunc locum.

J. C. commande au peuple de *s'aſſeoir ſur l'herbe*, pour leur inſpirer un mépris de toutes les choſes de la terre ; ou pour leur apprendre à fouler aux pieds toutes les voluptés du ſiecle, & leur propre chair, que l'Ecriture nomme ailleurs, de l'herbe ;

Et omnis gloria ejus tanquam flos fœni ; Exaruit fœnum, & flos ejus decidit. Les peuples *ayant mangé tous*, comme il eſt dit, de ces pains multipliés, *ils furent raſſaſiés* : ce qui étoit une figure admirable du *pain de Dieu, qui eſt deſcendu du ciel, & qui donne la vie au monde*, comme J. C. dit en parlant de ſa propre chair. Car *tous* doivent *manger la chair du Fils de l'homme ;* puiſque *ſi on ne la mange*, il aſſure que *l'on n'aura point la vie en ſoi.* Et *tous ſont raſſaſiés* en la mangeant, puiſqu'il dit encore : Qu'*il eſt le pain de vie*, & que celui qui vient à lui *n'aura point de faim.* Auſſi lorſque J. C. eut fait ce miracle de la multiplication des pains, & qu'il ſe fut retiré, les peuples qui le cherchoient l'ayant trouvé, il leur dit : Qu'*ils le cherchoient, parce qu'il leur avoit donné du pain à manger, & qu'ils avoient été raſſaſiés :* mais qu'ils devoient *travailler, afin d'avoir la nourriture qui demeure pour la vie éternelle, que le Fils de l'homme leur donneroit.* Ainſi en les nourriſſant, ſelon la chair, il les engageoit à élever leur eſprit juſqu'au *pain céleſte* dont il parle enſuite, & à *ſa chair* adorable *qu'il faut manger pour avoir la vie.*

1. Petr. 1. 24.

Joan. 6. 33. 35. 54.

Ib. v. 26.

Que ſi la multiplication de ces pains communs parut étonnante, à cauſe de la multitude des perſonnes qui furent nourries ; celle qui ſe fait tous les jours ſur les autels, de cet autre pain vraiment divin, pour la nourriture des fideles répandus dans toute la terre, & qui ſe fait par la vertu de la bénédiction & des paroles de J. C. dont les Prêtres ſont les miniſtres, eſt encore bien plus digne de nos admirations & plus incompréhenſibles. C'eſt ſans doute principalement pour manger ce ſacré pain, qu'il eſt néceſſaire de *ſuivre* le Fils de

Dieu, & de le *chercher*. Car ceux-là ſeuls qui le cherchent *avec foi* & qui le ſuivent, ſont dignes de s'approcher de lui, & d'être *raſſaſiés : Qui venit ad me, non eſuriet ; & qui credit in me, non ſitiet unquam.* Les hommes ſeuls ſont comptés ici, quoique *les femmes & les petits enfans* eurent part auſſi à la multiplication miraculeuſe des cinq pains; peut-être afin de nous faire voir, ſelon le ſens figuré & ſpirituel, que Dieu *ne compte point* non plus proprement entre ceux qui ſe nourriſſent du pain céleſte, les ames lâches & efféminées, ou qui tiennent encore de l'enfance; mais les ames, pour le dire ainſi, viriles & courageuſes, qui travaillent à s'affermir de plus en plus dans la piété, & qui ſe dépouillent tous les jours de l'enfance, aſpirant avec le ſecours de Dieu, à l'état de *l'homme parfait*, ainſi que l'Apôtre nous y exhorte.

Chryſ in Matth. hom. 50. Joan. 6. 35. Hier. in hunc loc.

1. Cor. 13. 11. Ephes. 4. 13.

J. C. ne borna pas le miracle de la multiplication des pains, au ſeul beſoin de ces peuples; & il l'étendit beaucoup au-delà; puiſque des morceaux qui reſterent après qu'ils eurent été raſſaſiés, on en remplit *douze corbeilles*, c'eſt-à-dire, autant de corbeilles qu'il avoit d'Apôtres. Et il pouvoit figurer par là la vertu de cette fécondité apoſtolique, qui devoit ſuffire pour la nourriture ſpirituelle de toute l'Egliſe. Auſſi ſaint Jerôme témoigne que chaque Apôtre remplit ſa corbeille des reſtes du pain multiplié par le Sauveur; ſoit afin qu'il parût qu'ils auroient de quoi nourrir dans la ſuite les nations; ſoit afin que ces mêmes reſtes fuſſent une preuve ſubſiſtante de la vérité des pains que le Fils de Dieu avoit ſi miraculeuſement multipliés. Judas même, ſelon la réfléxion de ſaint Chryſoſtome, emporta auſſi ſa corbeille : & quoiqu'il

Chryſ. ſt. ut ſuprà.

Hier. in hunc loc.

rendît la grace de l'Apoſtolat inutile en lui, ce fut un effet de la propre corruption de ſon cœur.

Auſſi-tôt après que le Fils de Dieu eut fait ce miracle, il obligea & *força* même, ſelon l'expreſſion littérale de l'Ecriture, *ſes diſciples de monter dans la barque* qui les avoit amenés en cet endroit, & de *paſſer à l'autre bord avant lui.* Saint Jean Chryſoſtome & ſaint Jerôme témoignent que l'Evangeliſte a voulu marquer par-là la forte attache qu'ils avoient pour leur divin maître. Mais J. C. leur donnoit auſſi-bien qu'à tous les Paſteurs, cette importante leçon d'uſer auſſi quelquefois d'une ſainte violence envers leurs diſciples, pour leur apprendre d'une part à ne s'attacher qu'à Dieu, & pour ſe donner à eux-mêmes d'autre part, le temps néceſſaire pour le prier; car il eſt marqué ici que ſes diſciples étant partis, J. C. après avoir *congédié le peuple, monta ſur la montagne, afin de prier.* Or il prioit, dit ſaint Jerôme, comme homme, Dieu ſon Pere: car entre ſes actions il y en a qui appartiennent à Dieu, & d'autres à l'homme, quoique cet homme & ce Dieu ſoient unis parfaitement dans une ſeule perſonne. Mais nous pouvons ajouter, que le Sauveur obligea auſſi peut-être ſes diſciples de ſe retirer auſſi-tôt après la multiplication miraculeuſe des pains, afin de les éloigner de la vaine gloire qu'auroit peut-être excitée en eux l'admiration où fut tout ce peuple d'un ſi grand miracle.

℣. 23. 24. &c. *Et le ſoir étant venu, il ſe trouva ſeul en ce lieu-là. Cependant la barque étoit fort battue des flots au milieu de la mer, parce que le vent étoit contraire. Mais à la quatriéme veille de la nuit,* JESUS *vint à eux marchant ſur la mer, &c.*

Chryſ. in Math. hom. 51.

JESUS *prioit ſeul ſur la montagne*, pour nous montrer, dit ſaint Chryſoſtome, que la ſolitude & le déſert ſont très-propres pour la priere. La *mer*, dont il eſt parlé ici, étoit le lac de Généſareth. La barque dans laquelle étoient ſes diſciples, ſe trouva donc fort agitée par la violence des flots. Cette tempête étoit différente de celle dont on a parlé auparavant ; en ce qu'ils avoient JESUS avec eux dans le vaiſſeau la premiere fois ; & qu'en celle-ci ils ſont ſeuls & ſéparés de leur maître. Ainſi voulant les accoutumer peu à peu à une plus grande conſtance, il s'éloigne d'eux, & il permet qu'ils ſe trouvent dans un grand péril au milieu des eaux, pour exercer davantage leur foi, & leur faire déſirer plus ardemment ſon aſſiſtance. Peut-être auſſi qu'il leur traçoit en même temps une image de l'état où ſe trouveroient dans la ſuite de tous les ſiecles, & après qu'il ſe ſeroit élevé ſur *la montagne*, c'eſt-à-dire, dans le ciel, ceux qui feroient profeſſion de le ſervir : car on a vu en effet dans tout le cours de l'Egliſe diverſes tempêtes excitées par la fureur des démons, & par la malice des hommes, où les ſerviteurs de J. C. & les défenſeurs de ſa vérité ſembloient courir riſque de faire naufrage ; & la parole de l'Apôtre s'eſt toujours vérifiée : Que tous ceux qui veulent vivre dans la piété, ſelon J. C. ſouffriront perſécution.

Matth. 8.

Hieron. in hunc locum.

Enfin ſes diſciples ayant été agités par la tempête pendant preſque toute la nuit, *il vint à eux à la quatriéme veille*, c'eſt-à-dire, un peu avant qu'il fit jour : car la nuit ſe diviſoit en quatre parties ; qu'on nommoit *veilles*, à cauſe que les ſentinelles ſelon la diſcipline militaire, étoient changées quatre fois la nuit, de trois heures en trois heures,

ainſi *la quatriéme veille* étoit la derniere *de la nuit* vers le point du jour. J. C. s'avance donc vers ſes diſciples, *marchant ſur la mer* dont il étoit le Créateur, & marquant dès-lors à l'Egliſe, que toute la fureur du ſiecle, figurée par cette violente agitation de la mer, étoit ſoumiſe parfaitement à ſon empire. Mais comme la nuit les empêcha de le reconnoître, ils le prirent pour un fantôme. Ainſi c'étoit ſeulement l'obſcurité de la nuit qui trompoit alors les yeux des Apôtres; au-lieu que ce fut depuis un très-grand aveuglement d'eſprit & de cœur, qui porta les Marcionites & les Manichéens à regarder un vrai homme, tel que celui qui étoit uni au Verbe dans la perſonne de J. C. comme un fantôme, qui n'avoit que l'apparence d'un homme qui trompoit les yeux de tous ceux qui le voyoient. Les Apôtres *s'écrierent* de frayeur, ne pouvant le reconnoître. Mais dans le moment qu'il leur eut dit, *C'eſt moi, ne craignez point*, & qu'il leur eut inſpiré *la confiance* qu'il leur commanda d'avoir en lui, *Habete fiduciam*; ils furent parfaitement raſſurés. Saint Pierre, dont la foi, ſelon la remarque de ſaint Jerôme, parut toujours plus ardente que celle des autres : *In omnibus locis, ardentiſſimæ fidei invenitur Petrus ;* n'eut pas plutôt entendu la voix du Sauveur, qu'il crut pouvoir faire par la volonté de ſon divin maître, ce que ſon maître adorable pouvoit lui-même par ſa nature : *Credit ſe poſſe facere per voluntatem magiſtri, quod ille poterat per naturam. Seigneur*, lui dit-il, *ſi c'eſt vous, commandez que j'aille à vous ſur les eaux.* Commandez, vous qui êtes le *Seigneur* des eaux, & le maître de la mer ; car votre ſeul commandement ſuffit, ou pour affermir les eaux, ou pour

rendre léger un corps qui eſt péſant par-lui-même. C'étoit, dit ſaint Chryſoſtome, pour s'approcher de J. C. que ſaint Pierre le prioit de lui commander *d'aller à lui ſur les eaux :* & c'eſt la demande que nous devons ſouvent lui faire nous-mêmes. Car s'il eſt vrai, comme tous les Saints le diſent, que le monde eſt une mer agitée ; & que ceux qui ſont obligés d'y vivre ſe trouvent ſouvent en danger, pour peu qu'ils déſirent de s'approcher de J. C. leur foi leur doit mettre dans le cœur & dans la bouche la même priere que lui fit alors ſaint Pierre. Et ils peuvent s'aſſurer qu'ils n'arriveront jamais à lui à travers les flots qu'ils ſont obligés de traverſer, ſi ce n'eſt par un effet de la vertu toute-puiſſante de cette voix que le Fils de Dieu fit entendre au même ſaint Pierre, lorſqu'il lui dit : *Venez.*

Chryſ. in Matth. hom. 51.

Saint Jean Chryſoſtome a cru néanmoins que J. C. accorda alors à ſaint Pierre ce qu'il demandoit, pour le convaincre par ſa propre expérience, que s'il étoit fort en lui, il étoit foible par lui-même. En effet quoiqu'il marchât ſurement ſur l'eau par la vertu de celui qui le ſoutenoit, la violence du vent commença à l'étonner. Et du moment qu'il eut peur, c'eſt-à-dire, que ſa foi ayant douté, il ceſſa d'enviſager la toute-puiſſance de celui qui lui avoit commandé de marcher ſur l'eau, il commença à enfoncer. Au-lieu que la mer ne l'étonnoit pas, lorſqu'il y marchoit, un peu de vent l'épouvante. Et c'eſt-là, dit ſaint Chryſoſtome, la diſpoſition véritable de l'eſprit de l'homme. Après avoir ſurmonté les plus grandes tentations, il tombe ſouvent dans les moindres. Cet Apôtre ne craint pas de ſe jetter dans la mer,

Digitized by Google

lorſque J. C. l'appelle ; & le vent l'étonne, lorſqu'il eſt déja tout proche de J. C. Il eſt donc, ſelon la parole de ſaint Jerôme, abandonné pour un peu de temps à la tentation, afin que ſa foi fût augmentée, & qu'il comprît bien que c'étoit par la vertu toute divine de ſon maître qu'il avoit été conſervé au milieu des eaux. Ainſi il crie : *Seigneur, ſauvez-moi.* Et dans l'inſtant qu'il reconnoît J. C. pour ſon unique *Seigneur* & *Sauveur*, en ayant peut-être douté par quelque leger mouvement de vanité, il mérite que ce maître ſi charitable *lui tende la main & le prenne* pour le ſoutenir comme auparavant. *Homme de peu de foi*, lui dit alors J. C. *pourquoi avez-vous douté ?* Si donc ſa foi ne ſe fût point affoiblie, il n'eût pas été étonné du vent. C'eſt pourquoi même J. C. en le prenant par la main, laiſſa encore ſouffler le vent dans toute ſa violence, pour lui faire mieux connoître que tous les vents ne pourroient lui nuire, lorſque ſa foi ne ſeroit point ébranlée. Et il fit, dit S. Jean Chryſoſtome, à l'égard de cet Apôtre, ce que les oiſeaux font tous les jours à l'égard de leurs petits : car lorſqu'ils ſortent trop tôt de leur nid, avant que d'avoir des aîles capables de les ſoutenir, ils ont ſoin de les reprendre auſſi-tôt, & de les remettre dans ce nid. Ainſi J. C. *étendant ſa main pour prendre* ſaint Pierre lorſqu'il enfonçoit, manque de foi, il le tira du peril, & il le fit rentrer dans la barque.

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. ut ſuprà.

De tous ceux qui ſe trouverent dans la barque, il n'y eut que Pierre ſeul qui oſa prier le Seigneur de lui commander d'aller vers lui ſur les eaux. Et il fit voir en cela comme par avance, dit ſaint Hilaire, la diſpoſition où il devoit ſe trouver au temps

Hilarius in Matt. can. 14.

de la mort de J. C. lorſque s'attachant à le ſuivre, & foulant aux pieds tous les mouvemens du ſiecle, comme les flots de la mer, il fit paroître d'abord un ſi grand courage pour vouloir l'accompagner juſqu'à la mort : mais la crainte qu'il eut d'être ſubmergé, fut une image de la foibleſſe qu'il devoit auſſi reſſentir dans la tentation où il renonça ſon divin maître. Et le *cri* qu'il fait pour engager le Seigneur à le ſauver de la mer, figuroit de même le gemiſſement de la pénitence qu'il feroit un jour, après avoir renoncé le Fils de Dieu : *Clamor iſte, pœnitentiæ ipſius gemitus eſt.*

Enfin J. C. monte avec lui dans la barque, quoiqu'il n'eut aucun beſoin de cette barque pour arriver à terre, lui qui commandoit ſouverainement & aux vents & à la mer. Et au-lieu qu'il avoit permis pour l'épreuve de la foi de ſon diſciple, que la mer fût ſi violente, lorſqu'il y marchoit, il la calma au moment qu'il fut entré dans cette barque avec lui : car il vouloit lui faire connoître, & que celui que ſa main divine ſoutient, n'a rien à craindre au milieu des plus violentes agitations du ſiecle ; & que l'Egliſe figurée par cette barque, devoit s'aſſurer entierement ſur ſa préſence, & ſe bien convaincre que ce qu'il fit cette fois il le peut faire toujours : car il eſt tout-puiſſant pour rendre le calme & à chaque ame en particulier, & à toute l'Egliſe en général, quand il lui plaît. Ainſi lorſqu'elle eſt battue de la tempête, c'eſt qu'il le veut & qu'il le permet pour l'épreuve de la foi, & pour l'affermiſſement du ſalut de ſes élus, qui ne peuvent être ſauvés, s'ils ne mettent leur confiance en lui.

Ce ſeul miracle d'une tempête appaiſée ſi promp-

Digitized by Google

tement, engagea ceux qui étoient dans cette barque à *adorer* J. C. comme *le Fils* véritable *du Dieu* tout-puiſſant. Et Arius au-contraire, après ce grand nombre de prodiges & cette *nuée*, comme parle ſaint Paul, *de temoignages* qui prouvoient ſa divinité, n'a pas craint de ſoutenir dans le milieu de l'Egliſe, qu'il n'étoit pas Dieu, mais créature. C'eſt ce qui a fait l'étonnement de ſaint Jerôme: mais il eſt encore plus étonnant, que ces peuples qui avoient été témoins de tant de prodiges, & comme forcés de reconnoître *le Fils de Dieu*, ſe ſoient élevés depuis contre lui, & aient pris ſujet de ſolliciter ſa mort, de ce qu'il vouloit, diſoient-ils *ſe faire paſſer pour le Fils de Dieu.* C'eſt cette diſpoſition de legereté, ſemblable à celle d'un *roſeau agité des vents*, que J. C. reprenoit lui-même dans le peuple Juif, lorſqu'il louoit au contraire la fermeté inébranlable du ſaint Précurſeur. Il faut donc perſéverer comme ce grand homme, dans la confeſſion de J. C. & n'attendre pas ſon avénement glorieux, pour confeſſer par néceſſité avec toutes les créatures, qu'il *eſt véritablement le Fils de Dieu.* Car alors n'étant plus environné des foibleſſes d'un corps mortel, mais tout éclatant d'une gloire céleſte, il calmera pour toujours la tempête dont l'Egliſe étoit agitée auparavant.

Hebr. 12. 1.

Hier. in hunc loc.

Joan. 19. 7.

Matth. 11. 7.

Hilar. in Matth. can. 14.

℣. 34. juſqu'à la fin du chapitre. *Ayant paſſé l'eau, il vint au territoire de Geneſar. Les hommes de ce lieu-là l'ayant connu, ils envoyerent dans tout le pays d'alentour, & lui préſenterent tous les malades, &c.*

Cette ville de Généſar, ſituée au-delà du Jourdain à l'égard de Jeruſalem, eſt nommée dans le texte grec, *Généſareth*, & eſt différente de Géraſa, ſituée au-delà du même Jourdain, dont il eſt par-

Matth. 8. 28.

lé ailleurs ; quoique quelques-uns les aient confondues. Son *territoire* s'étendoit le long du lac qui portoit le même nom de Généſareth. J. C. étant arrivé en cet endroit, les peuples qui *le connurent*, ſoit par le bruit ſeulement qui couroit de lui, ſoit même auſſi de viſage, firent paroître, dit ſaint Jerôme, une foi extraordinaire : car ils ne ſe contenterent pas de la guériſon des malades qui étoient préſens ; mais ils envoyerent dans les autres villes d'alentour, les avertir de la venue du Sauveur, afin qu'ils accouruſſent tous à ce médecin ſuprême : *Quò omnes currant ad medicum.* Telle eſt l'image de la charité ardente que cet Homme-Dieu inſpira depuis aux Apôtres, en les rempliſſant de ſon Saint-Eſprit. Ils allerent par toute la terre faire part aux peuples de la grace du ſalut qu'ils avoient reçue eux-mêmes : ils appelloient tous les malades, c'eſt-à-dire, tous les hommes, à ce ſouverain médecin des ames, qui ne guériſſoit alors les corps malades, que pour élever peu à peu le cœur de ceux qu'il avoit guéris, à quelque choſe de plus grand, & leur inſpirer cette excellente priere du Prophete : *Dites, Seigneur, à mon ame : Je ſuis ton ſalut.*

Hieron. in hunc locum.

Pſ. 34. 4.

La foi de ces peuples parut encore en ce qu'au-lieu de lui demander qu'il touchât avec ſa main leurs malades, ou qu'il les guérit par la vertu de ſa parole, ils le prioient ſeulement de leur permettre de toucher *la frange* qui étoit au bas *de ſon vêtement.* Mais ce qui fait en cela le ſujet de l'admiration de ſaint Jean Chryſoſtome, a été pour le chef des hérétiques de ces derniers temps, un ſujet de chute & d'erreur Il oſa traiter de ſuperſtition ce que ces peuples firent alors ; & il crai-

Chryſ. in Matth. hom. 51.

Calvin.

gnoit qu'un tel exemple ne ſervît à confirmer un très-ſaint uſage établi dans toute l'Egliſe, qu'il ne pouvoit ſupporter. Le reſpect qu'on y témoigne, non ſeulement pour la perſonne de J. C. mais pour ſa croix, devenue ſacrée par l'attouchement de ſa chair divine & de ſon précieux ſang, & pour les Reliques de ſes Saints, paroiſſoit à cet héréſiarque une chôſe auſſi inutile qu'indigne des Chrétiens. Et il n'a pas ſeulement, pour le dire ainſi, attaqué *la frange* qui étoit au bas *du vêtement* du Sauveur, il a encore blaſphémé contre ſon corps même : car ce n'eſt plus le ſeul vêtement de J. C. qu'il eſt permis de toucher, c'eſt ſon propre corps, dit ſaint Jean Chryſoſtome, qu'il nous donne, non pour le toucher ſeulement, mais pour le manger, & en être raſſaſiés. Approchons-nous-en donc, ajoute-t-il, avec une foi fervente, nous tous qui ſommes malades. Et ſi ceux qui toucherent alors la frange de ſon vêtement, en reſſentirent un ſi grand effet pour la guériſon de leurs maladies ; que doivent attendre ceux qui le reçoivent lui-même tout entier & glorieux ? Mais il ne ſuffit pas, continue ce Saint, pour s'en approcher avec foi, de le recevoir extérieurement ; il faut le toucher avec un cœur pur, & ſe mettre dans la diſpoſition où l'on doit être lorſqu'on ſçait qu'on s'approche de Dieu même.

Chryſoſt. ut ſuprà.

CHAPITRE XV.

Marc. 7. 1. † IV. Mercredi de Carême.

1. † ALors des Scribes & des Phariſiens qui étoient venus de Jeruſalem, s'approcherent de JESUS, & lui dirent :

1. TUnc acceſſerunt ad eum ab Jeroſolymis Scribæ & Phariſæi, dicentes :

Marc. 7. 5.

2. Pourquoi vos diſciples violent-ils la tradition des anciens ; car ils ne lavent point leurs mains lorſqu'ils // prennent leurs repas ?

2. Quare diſcipuli tui tranſgrediuntur traditionem ſeniorum, non enim lavant manus ſuas cùm panem manducant ?

3. Il leur répondit : Pourquoi vous-mêmes violez-vous le commandement de Dieu pour *ſuivre* votre tradition ? Car Dieu a fait ce commandement :

3. Ipſe autem reſpondens ait illis : Quare & vos tranſgredimini mandatum Dei propter traditionem veſtram ? Nam Deus dixit :

Exod. 20. 12. *Deuter.* 5. 16 *Epheſ.* 6. 2.

4. Honorez votre pere & votre mere ; & cet autre : Que celui qui aura outragé de paroles ſon pere ou ſa mere ſoit puni de mort.

4. Honora patrem & matrem ; & : Qui maledixerit patri, vel matri, morte moriatur.

Exod. 21. 17. *Levit.* 20. 9. *Prov.* 20. 20.

5. // Mais vous autres vous dites : Quiconque aura dit à ſon pere ou à ſa mere : Tout don que je fais à Dieu vous eſt utile, // *ſatisfait à la loi :*

5. Vos autem dicitis : Quicumque dixerit patri, vel matri : Munus quodcumque eſt ex me, tibi proderit :

✱. 2. *lettr.* mangent du pain.

✱. 5. *autr.* Mais vous autres vous dites : Quiconque dira à ſon pere ou à ſa mere : Tous les dons que j'offre à Dieu vous ſeront utiles.

Ibid. *expl.* comme ſi je vous l'avois donné.

6. & non honorificabit patrem ſuum, aut matrem ſuam, & irritum feciſtis mandatum Dei propter traditionem veſtram.

6. " encore qu'après cela il n'honore & n'aſſiſte point ſon pere ou ſa mere : & ainſi vous avez " rendu inutile le commandement de Dieu par votre tradition.

7. Hypocritæ ! benè prophetavit de vobis Iſaias, dicens :

7. Hypocrites ! Iſaïe a bien prophetiſé de vous quand il a dit :

8. Populus hic labiis me honorat : cor autem eorum longè eſt à me :

8. Ce peuple " m'honore des lévres : mais ſon cœur eſt loin de moi : *Iſai. 29. Marc. 7. 6.*

9. ſine cauſa autem colunt me, docentes doctrinas & mandata hominum.

9. & c'eſt en vain qu'ils m'honorent, enſeignant des maximes " & des ordonnances humaines.

10. Et convocatis ad ſe turbis, dixit eis : Audite, & intelligite.

10. Puis ayant appellé le peuple, il leur dit : Écoutez, & comprenez bien ceci.

11. Non quod intrat in os coinquinat hominem, ſed quod procedit ex ore, hoc coinquinat hominem.

11. Ce n'eſt pas ce qui entre dans la bouche qui ſouille l'homme ; mais c'eſt ce qui ſort de la bouche de l'homme qui le ſouille.

12. Tunc accedentes diſcipuli ejus, dixerunt ei ? Scis quia Phariſæi, audito verbo hoc, ſcandalizati ſunt ?

12. Alors ſes diſciples s'approchant, lui dirent : Sçavez-vous bien que les Phariſiens ayant entendu ce que vous venez de dire, s'en ſont ſcandaliſés ?

13. At ille reſpon-

13. Mais il répondit : Tou- *Joan. 15. 2.*

℣. 6. *autr.* ne ſera point obligé d'honorer & d'aſſiſter ſon pere ou ſa mere, &c

Ibid. *autr.* anéanti.

℣. 8. *grec.* eſt proche de moi en paroles, & il, &c.

℣. 54. *grec.* qui ne ſont que des ordonnances des hommes.

te plante que mon Pere céleſte n'a point plantée, ſera arrachée.

dens ait: Omnis plantatio, quam non plantavit Pater meus cœleſtis, eradicabitur.

Luc. 6. 39. 14. Laiſſez-les; ce ſont des aveugles qui conduiſent des aveugles: que ſi un aveugle conduit un autre aveugle, ils tombent tous deux dans la foſſe.

14. Sinite illos cæci ſunt, & duces cæcorum: cæcus autem ſi cæco ducatum præſtet, ambo in foveam cadunt.

Marc. 7. 17. 15. Pierre prenant la parole, lui dit: Expliquez-nous cette parabole.

15. Reſpondens autem Petrus, dixit ei: Ediſſere nobis parabolam iſtam.

16. Et JESUS lui répondit: Quoi! êtes-vous encore vous-mêmes ſans intelligence?

16. At ille dixit: Adhuc & vos ſine intellectu eſtis?

17. Ne comprenez-vous pas, que tout ce qui entre dans la bouche deſcend dans le ventre, & eſt jetté enſuite au lieu ſecret?

17. Non intelligitis, quia omne quod in os intrat in ventrem vadit, & in ſeceſſum emittitur?

18. Mais que ce qui ſort de la bouche part du cœur; & que c'eſt ce qui rend l'homme impur:

18. Quæ autem procedunt de ore, de corde exeunt, & ea coinquinant hominem:

19. car c'eſt du cœur que partent les mauvaiſes penſées, les meurtres, les adulteres, les fornications, les larcins, les faux témoignages, les blaſphêmes *& les* ‖ *médiſances*:

19. de corde enim exeunt cogitationes malæ, homicidia, adulteria, fornicationes, furta, falſa teſtimonia, blaſphemiæ:

20. ce ſont-là des choſes qui rendent l'homme impur.

20. hæc ſunt, quæ coinquinant hominem.

‖ 9. *autr.* paroles outrageuſes.

Non

Non lotis autem manibus manducare, non coinquinat hominem.

Mais de manger ſans avoir lavé ſes mains, ce n'eſt point ce qui rend un homme impur ¶.

21. Et egreſſus inde Jeſus, ſeceſſit in partes Tyri & Sidonis;

21. † JESUS étant parti de ce lieu, ſe retira du côté de Tyr & de Sidon;

Marc. 7. 24. † II. Jeudi de Carême.

22. & ecce mulier Chananæa à finibus illis egreſſa clamavit, dicens ei: Miſerere mei, Domine, fili David: filia mea malè à dæmonio vexatur.

22. & une femme Chananéenne, qui étoit ſortie de ce pays-là, s'écria en lui diſant: Seigneur, fils de David, ayez pitié de moi, ma fille eſt miſerablement tourmentée par le démon.

23. Qui non reſpondit ei verbum. Et accedentes diſcipuli ejus rogabant eum dicentes: Dimitte eam, quia clamat poſt nos.

23. Mais il ne lui répondit pas un *ſeul* mot; & ſes diſciples s'approchant de lui, le prioient, en lui diſant: // Accordez-lui ce qu'elle demande, afin qu'elle s'en aille; parce qu'elle crie après nous.

24. Ipſe autem reſpondens ait: Non ſum miſſus niſi ad oves, quæ perierunt domus Iſrael.

24. Il leur répondit: Je n'ai été envoyé qu'aux brebis de la maiſon d'Iſrael qui ſe ſont perdues.

Supra 10. 6.

25. At illa venit, & adoravit eum dicens: Domine, adjuva me.

25. Mais elle s'approcha de lui, & l'adora, en lui diſant: Seigneur, aſſiſtez-moi.

Joan. 16. 3.

26. Qui reſpondens ait: Non eſt bonum ſumere panem filiorum, & mittere canibus.

26. Il lui répondit: Il n'eſt pas juſte de prendre le pain des enfans; & de le donner aux chiens.

27. At illa dixit, etiam, Domine; nam

27. Elle repliqua: Il eſt vrai, Seigneur; mais les petits

¥. 23. *lettr.* Renvoyez-la.

chiens mangent *au-moins* des miettes qui tombent de la table de leurs maîtres.

28. Alors JESUS lui répondant, lui dit : O femme, votre foi eſt grande ; qu'il vous ſoit fait comme vous le déſirez. Et ſa fille fut guérie à l'heure même ¶.

29. JESUS ayant quitté ce lieu, vint le long de la mer de Galilée; & étant monté ſur une montagne, il s'y aſſit.

Iſai. 35. 5. 30. Alors de grandes troupes de peuple le vinrent trouver, ayant avec eux des muets, des aveugles, des boiteux, des eſtropiés, & beaucoup d'autres *malades* qu'ils // mirent à ſes pieds, & il les guérit :

31. de ſorte que ces peuples étoient dans l'admiration, voyant que les muets parloient, que les boiteux marchoient, que les aveugles voyoient : & ils rendoient gloire au Dieu d'Iſrael.

Marc. 8. 2. 32. Or JESUS ayant appellé ſes diſciples, leur dit : J'ai compaſſion de ce peuple, parce qu'il y a déja trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moi, & ils n'ont

& catelli edunt de micis quæ cadunt de menſa dominorum ſuorum.

28. Tunc reſpondens Jeſus, ait illi : O mulier, magna eſt fides tua ; fiat tibi ſicut vis. Et ſanata eſt filia ejus ex illa hora.

29. Et cùm tranſiſſet inde Jeſus, venit ſecus mare Galileæ : & aſcendens in montem, ſedebat ibi.

30. Et acceſſerunt ad eum turbæ multæ, habentes ſecum mutos, cæcos, claudos, debiles, & alios multos ; & projecerunt eos ad pedes ejus, & curavit eos :

31. Ita ut turbæ mirarentur, videntes mutos loquentes, claudos ambulantes, cæcos videntes ; & magnificabant Deum Iſrael.

32. Jeſus autem convocatis diſcipulis ſuis, dixit : Miſereor turbæ quia triduo jam perſeverant mecum, & non habent quod manducent : & dimittere eos

38. *lette.* jetterent.

jejunos nolo, ne deficiant in via.

rien à manger ; & je ne veux pas les renvoyer qu'ils n'ayent mangé, de peur qu'ils ne tombent en défaillance ſur le chemin.

33. Et dicunt ei diſcipuli : Unde ergo nobis in deſerto panes tantos, ut ſaturemus turbam tantam ?

33. Ses diſciples lui répondirent : Comment pourrons-nous trouver dans ce lieu deſert aſſez de pain pour raſſaſier une ſi grande multitude de perſonnes ?

34. Et ait illis Jeſus : Quot habetis panes ? At illi dixerunt : Septem, & paucos piſciculos.

34. Et Jeſus leur repartit : Combien avez-vous de pains ? Sept, lui dirent-ils, & quelques petits poiſſons ?

35. Et præcepit turbæ, ut diſcumberent ſuper terram ;

35. Il commanda donc au peuple de s'aſſeoir ſur la terre ;

36. & accipiens ſeptem panes & piſces, & gratias agens, fregit, & dedit diſcipulis ſuis, & diſcipuli dederunt populo.

36. & prenant les ſept pains & les poiſſons, après avoir rendu graces, il les rompit & les donna à ſes diſciples, & ſes diſciples les donnerent au peuple.

37. Et comederunt omnes, & ſaturati ſunt : & quod ſuperfuit de fragmentis, tulerunt ſeptem ſportas plenas.

37. Tous en mangerent, & furent raſſaſiés : & on emporta ſept corbeilles pleines des morceaux qui étoient reſtés.

38. Erant autem qui manducaverunt quatuor millia hominum, extra parvulos & mulieres.

38. Or ceux qui en mangerent étoient au nombre de quatre mille hommes, ſans compter les petits enfans & les femmes.

39. Et dimiſſa tur-

39. JESUS ayant enſuite

renvoyé le peuple, il monta ſur une barque & vint ſur les confins de Magedan.

bâ aſcendit in navicu-lam, & venit in fines Magedan.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 12. *ALors des Scribes & des Phariſiens, qui etoient venus de Jeruſalem, s'approcherent de* JESUS, *& lui dirent : Pourquoi vos diſciples violent-ils la tradition des anciens : car ils ne lavent point leurs mains lorſqu'ils prennent leurs repas ? Il leur répondit : Pourquoi vous-mêmes violez-vous le commandement de Dieu pour* ſuivre *votre tradition, &c.*

Plus le Fils de Dieu faiſoit reſſentir ſa bonté aux peuples, plus la jalouſie du démon & de ceux qu'il poſſédoit, s'excitoit contre ſa perſonne. Il venoit de nourrir cinq mille hommes avec cinq pains. Et enſuite il avoit guéri tous les malades qui le toucherent. Tant de miracles auroient dû faire concevoir aux Phariſiens de la vénération pour celui qui combloit de biens tout le monde. Mais la nature de la jalouſie, cette paſſion la plus lâche & la plus injuſte de toutes, eſt de changer le bien en poiſon, & de s'aveugler par la lumiere même qu'elle ne ſçauroit ſouffrir. *Alors* donc, c'eſt-à-dire, après tant de graces & de guériſons miraculeuſes, dont tous les peuples étoient autant de témoins irréprochables, *des Docteurs de la loi & des Phariſiens* viennent faire à J. C. des plaintes extravagantes contre *ſes diſciples*. L'Evangéliſte marque après : que ces Docteurs & ces Phariſiens

étoient de Jeruſalem. Car il y en avoit dans toute la Paleſtine, & parmi toutes les douze Tribus : mais ceux de la ville de Jeruſalem étoient, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, les pires de tous, parce que les grands honneurs qu'on leur rendoit leur inſpiroient plus d'orgueil ; & par conſequent ils avoient plus d'oppoſition à la doctrine de J. C. qui étant une doctrine d'humilité & d'abaiſſement, choquoit d'autant plus leur vanité, qu'elle ſervoit à découvrir aux yeux des peuples la fauſſeté de leur juſtice apparente.

Chryſoſt. in Matt. hom. 52.

Mais que blâment-ils dans la conduite des diſciples du Sauveur ? Ils ne diſent pas, comme le remarque le même Saint : Pourquoi vos diſciples violent-ils la loi de Moïſe ? Mais : *Pourquoi violent-ils la tradition des anciens ?* Quelle folie, s'écrie, ſaint Jerôme ! Quelle extravagance de reprendre le Fils de Dieu, de n'obſerver pas les traditions & les ordonnances des hommes ! Il paroît donc que les anciens du peuple avoient introduit pluſieurs nouvelles maximes. Et quoique Moïſe eût défendu très-expreſſément aux Juifs de rien ajouter à ce qu'il leur ordonnoit, les Phariſiens avoient violé cette ordonnance en introduiſant de nouvelles traditions, & en y aſſujettiſſant les peuples. Telle étoit celle de ne point manger ſans s'être lavé les mains. Ils cherchoient ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, à s'acquerir de l'autorité dans le monde, par la liberté avec laquelle ils s'ingeroient d'établir ces nouvelles loix. Et la crainte de déchoir de leur crédit, ſi elles ſe fuſſent abolies, les rendoit très-jaloux de les faire exactement obſerver ; juſques-là qu'on regardoit comme un crime de contrevenir à leurs ordonnances, lorſqu'on violoit ſans crainte

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. ut ſuprà

Deut. 4. 2.

celles de Dieu même. Cependant les disciples de J. C. n'affectoient pas de ne se laver jamais les mains lorsqu'ils se mettoient à table. Mais commençant, dit saint Chrysostome, à mépriser ce qui étoit superflu, sans se faire alors une loi ou de se laver, ou de ne se laver pas, ils en usoient indifféremment selon les rencontres.

Le Fils de Dieu pour humilier l'orgueil des Pharisiens, leur fait voir qu'ils sont tombés dans deux grandes fautes : la premiere, en ce qu'ils avoient violé les loix divines, que l'on devoit regarder comme indispensables; & la seconde, en ce qu'ils leur en avoient substitué d'autres pour complaire aux hommes. Ce qu'il leur dit donc se réduit à cet invincible raisonnement. Vous qui êtes si soumis en toutes choses à vos anciens, pourquoi l'êtes-vous si peu à Dieu ? Et comment osez-vous accuser mes disciples de violer vos traditions, lorsque vous ne craignez pas vous-mêmes de préferer ces traditions toutes humaines aux loix divines qui vous ont été prescrites ? L'exemple qu'il en rapporte étoit très-capable de confondre ces esprits superbes : car il n'y avoit rien de moins équivoque que ce précepte : *Honorez votre pere & votre mere ;* & *l'honneur*, comme le remarque saint Jerôme, ne s'entend pas tant dans les Ecritures, des respects purement extérieurs, que des aumônes & de l'assistance. Le Seigneur ayant donc égard aux infirmités, à l'âge & à l'indigence où se trouvent les parens, avoit ordonné dans sa loi, que les enfans honoreroient leur pere & leur mere, en leur fournissant les choses qui leur étoient nécessaires pour le soutien de la vie présente. Mais les Docteurs & les Pharisiens renversoient cette loi de

Hieron. in hunc locum.

Digitized by Google

Dieu ſi ſagement établie, par une doctrine toute oppoſée qu'ils inſpiroient aux enfans des Juifs, & dont leur propre corruption les rendoit très-ſuſceptibles. Si quelqu'un donc vouloit conſacrer à Dieu ce qu'ils auroient dû plutôt offrir à leur pere & à leur mere dans leurs beſoins, ils lui perſuadoient qu'il étoit en droit de préferer l'oblation du Seigneur, à ce qu'ils devoient à ceux de qui ils tenoient la vie. Et il arrivoit ainſi, que les peres & les meres voyant ces choſes conſacrées à Dieu, n'oſoient y toucher, & mouroient de faim; de peur, comme dit ſaint Jerôme, de ſe rendre coupables de ſacrilege; tandis que l'oblation des enfans tournoit au profit des Prêtres, ſous prétexte d'une fauſſe piété envers le temple, & le Dieu du temple: *Atque ita fiebat ut oblatio liberorum, ſub occaſione Templi Dei, in Sacerdotum lucra cederet.*

Telle étoit la tradition des Phariſiens, digne véritablement de l'avarice de ces Caſuiſtes de l'ancienne loi, également intereſſés en ce qui les regardoit, complaiſans envers les enfans, & cruels envers les peres: *Hæc peſſima Phariſæorum traditio*, comme l'appelle le même Saint. Ils ſe mocquoient donc & du précepte de Dieu & de l'honneur véritable qu'ils devoient à leurs parens, lorſqu'ils s'excuſoient de les aſſiſter, en leur témoignant que l'offrande qu'ils faiſoient à Dieu leur ſeroit utile à eux-mêmes. C'eſt-là ſans doute ce que Moïſe leur ancien légiſlateur avoit prévu lorſqu'il défendit ſi expreſſément qu'ils changeaſſent rien dans ce qu'il leur ordonnoit de la part de Dieu. Car l'eſprit de l'homme eſt par lui-même ſi rempli d'illuſion, qu'il ne ſçauroit s'écarter de la vérité, ſans être en danger de s'en éloigner infiniment. Et l'on a vu Deut. 4. 2.

dans tous les temps de l'Egliſe, en quels précipices ſont tombés, ſoit pour la foi, ou pour la morale, tous ceux qui ont entrepris de meſurer la vérité par leur caprice, & d'en juger, non par l'Ecriture & par la ſainte tradition, mais par la corruption de leur propre cœur, & par les ténébres qu'elle répand infailliblement dans leur eſprit.

J. C. s'éleve donc avec force contre ces faux Interpretes de la loi de Dieu, & contre ceux qui devoient leur reſſembler dans la ſuite de tous les ſiecles. Il les appelle des *hypocrites*, qui ſous prétexte d'une fauſſe piété envers le Seigneur, *anéantiſſoient un de ſes commandemens* ſi formels, *pour* établir leur *tradition* en ſa place. Et il appuye ce qu'il dit, par un paſſage d'Iſaïe, où l'eſprit de Dieu avoit marqué long-temps devant la véritable diſpoſition où ils ſe trouvoient lorſqu'il déclare, que *ce peuple l'honoroit des levres, mais que leur cœur étoit loin de lui*, & qu'ils *l'honoroient en vain, puiſqu'ils enſeignoient des maximes & des ordonnances humaines*. Le Fils de Dieu leur fit donc connoître que *le* véritable *honneur* qu'on lui rend ne conſiſte pas à l'adorer ſeulement *des levres*, mais *du cœur*; & comme il dit autre part, en eſprit & en vérité, que c'eſt l'amour de notre cœur que Dieu nous demande, & que cet amour ne ſe connoît que par l'accompliſſement de ſes préceptes, oppoſés aux *ordonnances des hommes. Si quelqu'un garde ſa parole*, dit ſaint Jean, *l'amour de Dieu eſt vraiment parfait en lui.*

Iſai. 29. 13.

Joan. 4. 24.

1. Joan. 2. 5.

Chryſoſt. ut ſuprà.

Après avoir confondu ſes ennemis par la force de ſa parole, par le témoignage de leur propre conſcience, & par l'autorité d'un ancien Prophete,

il les laiſſe là, dit ſaint Chryſoſtome, comme des aveugles, que leur orgueil rendoit indignes d'être éclairés. Et au-lieu de leur adreſſer ſon diſcours, il ſe tourne vers *le peuple*, *qu'il appelle à lui*, comme étant plus ſimple & plus ſuſceptible de ce qu'il vouloit leur dire. Il répond alors à ce que les Phariſiens venoient de lui demander : *Pourquoi ſes diſciples ne lavoient point leurs mains lorſqu'ils prenoient leurs repas ?* Mais il les avertit auparavant de bien *écouter* & de bien *comprendre* ce qu'il va leur dire ; leur faiſant connoître par là, que ce qu'ils alloient entendre avoit beſoin de toute leur attention, pour pouvoir être bien compris. Car les paroles de Dieu méritent d'être écoutées avec bien plus de reſpect que celles des hommes, puiſqu'elles regardent notre ſalut éternel, & qu'il eſt beſoin avant toutes choſes de purifier le cœur, pour le rendre digne d'avoir ces oreilles ſimples & ſpirituelles, qui ſont néceſſaires pour entendre comme il faut, les vérités de la loi évangélique. Si donc, comme dit ſaint Jean Chryſoſtome, ces peuples avoient témoigné tant de déférence pour écouter de faux Docteurs, qui ne leur avoient appris que des *traditions humaines oppoſées à la loi de Dieu*, combien devoient-ils en témoigner davantage pour J. C. même, qui les inſtruiſoit de la vraie ſageſſe, & qui leur donnoit des lumieres proportionnées au temps de ſon bienheureux avénement ? Mais c'eſt l'effet malheureux que produit dans l'homme la corruption de ſon cœur ; Que *les hommes ne peuvent ſouffrir*, comme dit ſaint Paul, *la ſaine doctrine ; qu'ayant une extrême démangeaiſon d'entendre* ce qui les flatte, *ils ont recours à une foule de Docteurs, propres à ſatisfaire leurs déſirs ;*

Chryſ. in Matth. hom. 54.

1. Tim. 4. 3. 4.

& qu'ainſi *fermant l'oreille à la vérité* qu'on leur enſeigne, *ils ſe tournent avec ardeur du côté des fables* & du menſonge. C'eſt cette raiſon qui porte le Fils de Dieu à demander à ſes auditeurs ; qu'ils *écoutent & comprennent bien* ce qu'il leur doit dire dans la ſuite, de peur que cette divine ſemence ne devienne infructueuſe par leur faute.

℣. 12. juſqu'au 15. *Alors ſes diſciples s'approchant, lui dirent : Sçavez-vous bien que les Phariſiens ayant entendu ce que vous venez de dire, s'en ſont ſcandaliſés ? Mais il répondit : Toute plante que mon Pere céleſte n'aura point plantée, ſera arrachée. Laiſſez-les ; ce ſont des aveugles qui conduiſent des aveugles, &c.*

Ce fut ſans ſujet, comme le remarque ſaint Chryſoſtome, que *les Phariſiens ſe ſcandaliſerent* de ce que le Fils de Dieu avoit dit. Mais il ſuffiſoit que leur orgueil fût confondu par la maniere dont il avoit ſoutenu l'obligation d'obſerver les divines ordonnances, & fait voir la vanité des ordonnances humaines, pour qu'ils ſe ſcandaliſaſſent, de ce ſcandale que J. C. avoit toujours mépriſé. Car ſi c'étoit être heureux, comme il le dit, de ne prendre pas de lui un ſujet de ſcandale & de chute, c'étoit au contraire un très-grand malheur d'être ſcandaliſé de J. C. & de ſa doctrine, puiſque c'étoit une preuve qu'on ſe trouvoit oppoſé à la vérité qu'il annonçoit. Il y avoit donc deux eſpeces de ſcandales tout differens ; l'un par lequel on étoit coupable de la chute de ſon frere, & contre lequel il eſt dit dans l'Evangile : *Malheur au monde, à cauſe des ſcandales. Malheur à l'homme par qui le ſcandale arrive.* L'autre par lequel on ſe ſoulevoit contre la parole de J. C. qu'on ne pouvoit ſupporter, comme étant cet adverſaire qui s'oppoſe

Matth. 11. 6.

Matth. 18 7.

à nos passions. Il dit du premier : Que *si quelqu'un est un sujet de scandale à un des moindres de ses disciples, il lui seroit plus avantageux d'être précipité au fond de la mer, avec une meule de moulin au cou.* Mais pour l'autre, qui le regardoit lui-même, & que l'on prenoit sur son sujet, il le traitoit d'un aveuglement criminel, & le faisoit retomber sur ceux qui étant superbes & *aveugles*, se sentoient choqués de ce qui les humilioit ; & qui au-lieu de recevoir la lumiere de la vérité, la cachoient encore aux autres. *Ils étoient* donc, selon qu'il le dit, non seulement *des aveugles*, mais *des conducteurs d'aveugles*, qui s'entr'aidoient mutuellement à *tomber dans le précipice*, c'est-à-dire, & dans le dernier abîme du crime, & dans l'enfer. C'est un grand malheur, dit saint Chrysostome, d'être aveugle, mais c'en est un double & triple à celui qui est aveugle, de n'avoir point de guide soi-même, & d'être chargé cependant de servir de guide aux autres. C'est-là ce qui rempliſſoit de frayeur ce saint Evêque ; lorsqu'il regardoit cette multitude d'aveugles, qui sont conduits fort souvent par des aveugles comme eux.

Ibid. 6.

Gregor. Mag. l. 1. in. Ezech. hom. 7. n. 4.

Chrysost. in Matt. hom. 52.

Mais rien n'est plus étonnant que ce qu'il ajoute en parlant à ses disciples : *Toute plante que mon Pere céleste n'aura point plantée sera arrachée.* Il disoit cela à l'occasion des Pharisiens. Et il continue en disant encore aux Apôtres : *Laissez-les ;* c'est-à-dire, Laissez-là ces hommes qui sont tout remplis d'orgueil, & qui ne sont point du nombre de mes brebis, ni de ceux que Dieu mon Pere m'a donnés : *Quos dedisti mihi non perdidi ex eis quemquam.* Les Apôtres plantent aussi dans le champ sacré de l'Eglise : *Ego plantavi*, disoit autrefois saint Paul. Mais s'il

Joan. 18. 9.

1. Cor. 3. 6. 7.

Digitized by Google

eſt vrai, comme dit le même Apôtre, que les fideles ſont *le champ que Dieu cultive*, les Apôtres & leurs ſucceſſeurs ne *ſont* dans cette fonction ſi relevée, que les *cooperateurs de Dieu*, à qui ſeul il appartient de donner l'accroiſſement: *Deus autem incrementum dedit.* Il eſt donc viſible que c'étoit ces Phariſiens mêmes, de ces Docteurs corrompus, & capables de corrompre tous les autres par leurs pernicieuſes maximes que J. C. entendoit parler, lorſqu'il dit, à l'occaſion du ſcandale où ſes paroles les avoient jettés: Que *toute plante que ſon Pere céleſte n'avoit point plantée ſera arrachée.* Car c'eſt de même que s'il eût dit: Tous ceux qui ſont comme des plantes étrangeres à l'égard de Dieu, en qui il n'a point planté ſon amour divin, & qu'il n'a point enracinés dans la charité, ſeront arrachés, & jettés au feu. L'orgueil de ces faux ſçavans qui vouloient paſſer pour juſtes & pour éclairés, les aveugloit tellement, qu'étant tout pleins de ténebres que leur jalouſie contre J. C. formoit en eux, non ſeulement ils ne s'apperçoivent point de leur propre aveuglement, mais ils oſoient même s'établir les guides des peuples qui étoient dans l'ignorance de la vérité. C'eſt la raiſon principale pour laquelle le Sauveur ordonnoit à ſes Apôtres de les abandonner comme des plantes réprouvées, ou pour parler le langage de ſaint Paul, comme des hommes *livrés à un ſens réprouvé.* Qu'attendre donc, ô mon Dieu, après que vous les avez ainſi abandonnés? Et que peuvent devenir ceux qui ont mérité par leur orgueil, de perdre votre divine lumiere? Et l'aveugle qui conduit, & l'aveugle qui eſt conduit, *tombent tous deux dans le précipice.* C'eſt la juſte punition de l'un & de l'autre, & une pu-

Chryſoſt. in Matt. hom. 52. Hieron. in hunc locum. Eſtius in hunc loc.

Rom. 1. 28.

nition capable de faire trembler tant ceux qui s'ingerent témérairement dans la conduite des peuples, que ceux qui méritent pour leurs péchés d'être livrés à la conduite ténébreuse de ces aveugles présomptueux.

℣. 15. jusqu'au 21. *Pierre prenant la parole, lui dit : Expliquez-nous cette parabole. Et* JESUS *lui répondit : Quoi ! êtes-vous encore vous-mêmes sans intelligence ? Ne comprenez-vous pas, que tout ce qui entre dans la bouche, descend dans le ventre, & est jetté ensuite au lieu secret, &c.*

Saint Jean Chrysostome témoigne que ses disciples furent eux-mêmes un peu troublés de ce que le Fils de Dieu avoit dit : *Que ce n'étoit pas ce qui entroit dans la bouche qui souilloit l'homme.* En effet cette parole pouvoit leur paroître un peu surprenante, puisqu'elle sembloit contraire à la loi qu'ils avoient reçue de Dieu, & qui défendoit aux Juifs plusieurs viandes comme impures. Mais ils n'osoient, dit saint Chrysostome, faire paroître au Sauveur leur propre trouble. Et c'est pour cela qu'ils lui parlerent d'abord du scandale des Pharisiens, étant bien aises de se servir de ce prétexte pour être eux-mêmes éclaircis. Cependant comme J. C. ne témoigna que du mépris pour le scandale de ceux dont on lui parloit, Pierre qui étoit toujours plus ardent que tous les autres, les prévint encore en cette rencontre ; & il pria le Sauveur de leur *expliquer* ce qu'il avoit dit. Il fait bien connoître leur inquiétude lorsqu'il traite les paroles de J. C. quoique claires, de *paraboles*, s'imaginant qu'elles renfermoient quelque chose de caché. Ce fut donc aussi une espece de scandale qui s'éleva dans le cœur des Apôtres mêmes. Mais

Chrysost. ibid. ut suprà.

parce qu'en eux c'étoit ſeulement un effet de l'infirmité humaine, le Fils de Dieu qui connoiſſoit parfaitement le fond de leur cœur, ſe contente de leur reprocher *leur peu d'intelligence* dans une choſe auſſi claire qu'étoit celle dont ils demandoient l'explication; & à l'heure même il les éclaircit, en leur diſant : *Ne comprenez-vous pas, que tout ce qui entre dans la bouche deſcend dans le ventre, &c.*

Chryſoſt. in Matt. hom. 52. Il paroît viſiblement, ſelon que l'a remarqué ſaint Jean Chryſoſtome, que le Fils de Dieu parle ici de l'impureté que les Phariſiens & les Docteurs de la loi prétendoient que l'on contractoit en mangeant ſans avoir lavé ſes mains; puiſqu'après avoir déclaré les choſes qui rendent un homme impur, *verſ. 20.* il conclut : Qu'*un homme ne devient* donc *point impur, pour manger ſans avoir* auparavant *lavé ſes mains.* *1. Tim. 4. 4.* *Tout ce que Dieu a créé*, comme dit ſaint Paul, *eſt bon.* Et quoiqu'il eût défendu aux Juifs de l'ancienne loi pluſieurs viandes comme impures, cette impureté n'étoit que légale; c'eſt-à-dire, qu'elles étoient ſeulement cenſées impures, à cauſe de la défenſe de la loi & des choſes qu'elles figuroient; mais elles ne l'étoient pas en elles-mêmes. Ainſi le fruit dont Eve & Adam mangerent contre le précepte du Seigneur, ne les ſouilla qu'à cauſe qu'ils violerent le commandement de leur Créateur; car ce fruit étoit bon par lui-même, comme étant la créature de Dieu. Et depuis l'établiſſement de la loi nouvelle *on ne doit rien rejetter*, dit ſaint Paul, *de ce qui ſe mange avec action de graces.* Ce ne ſont donc pas les viandes que l'homme mange, qui le ſouillent par elles-mêmes; quoiqu'il puiſſe ſe ſouiller en les mangeant, s'il le fait avec excès, ou con-

Digitized by Google

tre quelque précepte, ou en cauſant du ſcandale à la conſcience foible de ſes freres, ſelon ſaint Paul. Et la raiſon que le Fils de Dieu apporte pour montrer que *ce n'eſt pas ce qui entre dans la bouche qui ſouille l'homme*, eſt telle-ci : Que *tout ce qui entre dans la bouche, deſcend dans le ventre, & eſt enſuite jetté au lieu ſecret.* Ou comme le remarque encore plus clairement un autre Evangéliſte : Que *tout ce qui entre du dehors dans* le corps de *l'homme, ne va pas dans ſon cœur, mais dans ſon ventre, d'où ce qui étoit impur dans toutes les viandes, eſt jetté dans le lieu ſecret.* Il n'y a donc que *le cœur* qui ſoit le principe de l'impureté dans l'homme, ſelon que l'aſſure J. C. Car c'eſt de ce cœur, comme d'une ſource empoiſonnée, que ſortent les mauvais deſirs, & tous les crimes dont il fait le dénombrement ; les *meurtres*, les *adulteres*, les *larcins*, *&c.*

1. Cor. 8. 9.

vers. 17.

Marc. 7. 19.

Les hérétiques de ces derniers temps ont pris occaſion de ces paroles de J. C. Que *ce n'eſt pas ce qui entre dans la bouche qui rend l'homme impur*, pour condamner de ſuperſtition l'Egliſe Catholique, lorſqu'elle interdit certaines viandes à ſes enfans, les jours de jeûne & d'abſtinence. Mais il paroît qu'ils expliquent les Ecritures *par leur propre eſprit* & *à leur perte*, comme dit ſaint Pierre. Car jamais l'Egliſe n'a prétendu interdire ces ſortes de viandes comme ſi elles étoient impures : & elle eſt très-perſuadée de cette vérité enſeignée par le grand Apôtre : Qu'*on ne doit rien rejetter de ce qui ſe mange avec action de graces* ; parce que toutes les créatures de Dieu ſont bonnes par elles-mêmes. Ainſi lorſqu'elle nous oblige de nous abſtenir en certains jours de quelques viandes ou plus délicates ou plus nourriſſantes, c'eſt ſeulement pour mor-

2. Petr. 2. 3. 16. Iſtius in Marc. 7. 15.

1. Tim. 4. 4.

tifier notre chair, & pour expier nos péchés par la pénitence, c'eſt pour nous mettre en état de ſervir Dieu avec une plus grande liberté d'eſprit. C'eſt un remede qu'elle emploie contre la concupiſcence. Et quand l'homme viole en ce point les divines loix de l'Egliſe, ce ne ſont pas les viandes qu'il mange qui le ſouillent; mais c'eſt ſon orgueil qui l'a rendu déſobéiſſant envers celle qui ne lui commande rien que pour ſon ſalut.

℣. 21. 22. 23. 24. JESUS *étant parti de ce lieu, ſe retira du côté de Tyr & de Sidon; & une femme Chananéenne qui étoit ſortie de ce pays-là, s'écria en lui diſant, Seigneur, fils de David, ayez pitié de moi; ma fille eſt miſérablement tourmentée par le démon: mais il ne lui répondit pas un ſeul mot, &c.*

Hier. in hunc loc. Chryſoſt. in Matth. hom. 53.

L'infidélité des Phariſiens & des Docteurs de la loi, toujours attachée à calomnier J. C. & à décrier ſa conduite, put bien contribuer à le faire retirer du pays de Geneſareth dans le deſſein de ſe cacher, quoiqu'il ne le pût, comme dit ſaint Marc. Après qu'il eut fait connoître que les viandes ne communiquoient point d'impureté par elles-mêmes; il ſemble ouvrir la porte aux Gentils pour s'approcher de ſa perſonne, allant même au-devant d'eux en quelque façon: de même, dit ſaint Chryſoſtome, que Pierre ayant été averti depuis de paſſer auſſi par-deſſus toutes ces obſervations inutiles de la loi, fut envoyé auſſi-tôt après vers Corneille qui étoit Gentil. Il eſt vrai que ſelon les regles de ſa ſageſſe & de ſa divine économie, il ne devoit pas encore quitter les Juifs. Mais ſa grande charité le porta à ſe hâter de donner aux Infideles quelques rayons d'eſpérance en cette ineffable miſericorde, dont il fit ſur eux dans la ſuite une effuſion ſi abondante.

Marc. 7. 24.

Nous

Nous avons déja parlé des deux villes de Tyr & de Sidon, voiſines des Juifs: & l'on peut ſe ſouvenir des Chananéens, dont on a ſouvent parlé auſſi dans les explications des premiers livres du vieux Teſtament. Ces peuples avoient été dévoués par la juſtice de Dieu à la mort, & ils étoient regardés parmi les Juifs comme les plus impies de tous les hommes. Cette femme qui vient prier J. C. pour la guériſon de ſa fille, eſt nommée ici *Chananéenne*, parce qu'elle étoit de la race de Chanaan, dont le fils aîné s'appelloit Sidon : & elle *Gen. 10. 15.* eſt nommée dans ſaint Marc *Syrophénicienne*, parce qu'elle étoit de Phénicie en Syrie. Il ſemble, dit ſaint Chryſoſtome, que le ſaint Evangéliſte ait deſſein de la rabaiſſer en l'appellant *Chananéenne*; car lorſqu'on entend ce nom, on ſe ſouvient auſſitôt de cette nation déteſtable, parmi laquelle toutes les loix de la nature avoient été renverſées. Mais il ne la nomme ainſi, continue ce Saint, qu'afin de faire éclater davantage le miracle de ſa foi; puiſqu'en même temps qu'on ſe ſouvient de ces peuples ſi impies, on eſt obligé d'admirer en la perſonne de cette femme la toute-puiſſance de la grace de J. C. Car on voit par ſon exemple, que ceux qui avoient été chaſſés autrefois de leur pays de peur qu'ils ne pervertiſſent les Juifs, ſurpaſſoient alors les Juifs mêmes, puiſqu'ils venoient à J. C. lorſque ces Juifs le chaſſoient du milieu d'eux, où il étoit de lui-même venu les trouver. Remarquez donc, dit ſaint Jerôme, que cette *Hier. in hunc loc.* femme Chananéenne ſort de ſon pays pour être en état d'obtenir par l'ardeur de ſa foi & de ſes cris la guériſon de ſa fille. Et en cela elle pouvoit être, ſelon quelques-uns, une image de l'Egliſe;

Chryſoſt. ut ſuprà. Hilarius in Matt. can. 15. puiſque lorſque J. C. ſe retira tout-à-fait de la Judée, l'Egliſe commença auſſi à oſer s'approcher de lui, étant ſortie elle-même de ſon pays, ſelon cette parole du Prophete : *Oubliez, ma fille, votre peuple & la maiſon de votre pere.*

Hieron. Mais que *crie* cette femme Chananéenne, & que dit-elle à J.C. *Seigneur, fils de David, ayez pitié de moi.* Il paroît donc qu'elle a déja oublié ſon pays, & renoncé aux ſuperſtitions de ſon peuple, lorſqu'elle l'appelle ſon *Seigneur*; & qu'elle le conſidere comme ce *fils de David*, promis autrefois par les Prophetes, & attendu depuis ſi longtemps par les Juifs comme le Sauveur des hommes. Ainſi elle ne parle plus en Chananéenne, mais en vraie Iſraélite ſelon l'eſprit. Elle lui dit avec une humilité & une confiance admirable : *Ayez pitié de moi*, ayez pitié d'une mere accablée d'affliction, & qui ſentant vivement le mal de ſa fille, lorſque ſa fille eſt elle-même ſans ſentiment, s'adreſſe à vous comme au *Seigneur*, & au maître de la nature, & comme à celui qui étant *fils de David*, eſt tout rempli de miſéricorde pour les pécheurs & pour les perſonnes affligées.

Chryſoſt.

Après qu'elle a expoſé tout ſimplement à J. C. le mal de ſa fille *qui étoit miſerablement tourmentée par le démon* ſans rien ajouter, & ſans prétendre obliger le ſouverain médecin d'aller la trouver dans ſa maiſon, *il ne lui répondit pas un ſeul mot.* Mais quelle eſt donc, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome, cette conduite ſi ſurprenante du Fils de Dieu? Quand les Juifs faiſoient paroître la derniere ingratitude à ſon égard, quand ils proferoient des blaſphêmes contre lui, ou qu'ils le tentoient pour le ſurprendre, il ne les abandonnoit pas; & il tra-

vailloit au-contraire à les convaincre par la force de ſes paroles, & à les attirer à lui par ſes exhortations. Mais lorſqu'une femme ſans avoir été élevée dans la connoiſſance de la loi & des Prophetes, fait paroître un ſi grand reſpect pour ſa perſonne, & lui adreſſe ſa priere avec une ſi grande ferveur, il ne daigne pas lui répondre. Qui n'eût pas été, ajoute le même Saint, ſcandaliſé d'une conduite ſi contraire à la réputation qu'il avoit de parcourir tous les bourgs & tous les villages pour y guérir les malades? Peut-être auſſi que beaucoup de ceux qui étoient préſens en furent choqués. Au moins il paroît que les diſciples du Sauveur s'en troublerent, lorſqu'ils dirent à J. C. de *la renvoyer*, en lui accordant ce qu'elle vouloit, *parce qu'elle crioit après eux*; c'eſt-à-dire, parce qu'ils trouvoient de la dureté à refuſer d'écouter les cris d'une mere plongée dans l'affliction.

Mais ils ne comprenoient pas le myſtere de la conduite du Sauveur du monde; qui connoiſſoit la foi vive qu'il avoit lui-même inſpirée dans le cœur de cette femme, & qui vouloit propoſer ce grand exemple pour la confuſion de tous ceux qui le voyoient. Il répond donc aux Apôtres qui le preſſoient de les délivrer de l'importunité de ſes cris; mais il répond d'une maniere capable de la troubler tout-à fait: *Je n'ai été envoyé*, dit-il, *qu'aux brebis de la maiſon d'Iſrael qui ſe ſont perdues*. Ce n'étoit donc pas, comme le remarque ſaint Jerôme, par un eſprit de Phariſien & de Docteur de la loi qu'il refuſoit cette femme; mais pour ne paroître pas agir contre l'ordre qu'il avoit lui-même donné aux Apôtres, de *n'aller point vers les Gentils*. Car quoiqu'il fût au-deſſus des loix, étant le ſuprême

Hieron. in hunc locum.

législateur, il ne vouloit pas donner de prétexte à ses calomniateurs pour l'accuser, & il reservoit proprement le salut des nations au temps de la résurrection. Il *n'étoit* donc *envoyé qu'aux brebis de la maison d'Israel ;* c'est-à-dire, que selon l'ancienne promesse faite à Abraham & à David, il étoit premierement envoyé à Israel, & que ce ne devoit être qu'au refus des Juifs que l'Evangile seroit prêché aux nations par un effet de la miséricorde toute gratuite du Seigneur. Aussi saint Paul dit de J. C. Qu'*il a été le ministre* de l'Evangile *à l'égard du peuple circoncis, pour confirmer la vérité des promesses de Dieu faites à leurs peres.* Et en effet il *ne s'est acquitté personnellement* de ce ministere qu'envers les seuls Juifs, ayant reservé de convertir les Gentils par ses Apôtres après sa résurrection. L'Evangile dit que ces brebis de la maison d'Israel *étoient perdues*, car quoique ce fût le peuple de Dieu, consacré particulierement à son service, ils ne pouvoient néanmoins espérer aucun salut qu'en vertu de la rédemption que leur devoit mériter le Fils de Dieu fait homme, & mourant pour sauver les hommss.

℣. 25. 26. 27. 28. *Mais elle s'approcha de lui en disant : Seigneur, assistez-moi. Il lui répondit : Il n'est pas juste de prendre le pain des enfans, & de le donner aux chiens. Elle repliqua : Il est vrai, Seigneur, mais les petits chiens mangent au moins des miettes qui tombent de la table de leurs maîtres, &c.*

Le seul silence de J. C. eût paru capable de jetter la Chananéenne dans le découragement. Mais la réponse qu'il avoit faite aux Apôtres lorsqu'ils le prioient pour elle, sembloit lui devoir ôter toute espérance d'obtenir ce qu'elle vouloit. Cependant

Chryſoſt. ut ſuprà.

elle ne s'abattit point, & bien loin de ſe ralentir dans ſon ardeur, elle inſiſta davantage pour fléchir celui qu'elle regardoit comme tout-puiſſant & tout rempli de bonté. Et en cela elle condamnoit dès-lors notre lâcheté, qui nous porte, dit ſaint Chryſoſtome, à quitter notre priere dès que nous n'en obtenons pas l'effet: au-lieu qu'il eſt néceſſaire de prier avec d'autant plus d'ardeur que Dieu differe à nous exaucer. Elle *crioit* donc d'abord *derriere* les Apôtres, ſelon l'expreſſion du texte ſacré. Mais lorſqu'il ſembloit que le refus de J. C. l'auroit dû porter à s'en éloigner, elle *s'en approche* au-contraire davantage; & faiſant paroître, continue ce Pere, une ſainte impudence, après même que les Apôtres avoient été rebutés, elle le preſſoit elle-même par de nouvelles inſtances. Elle *l'adore* en ſe proſternant, & lui dit: *Seigneur, aſſiſtez moi.* Elle ne dit pas, ſelon la remarque du même Saint, *Ayez pitié de ma fille:* mais elle dit à celui qui connoiſſoit le tourment intérieur qu'elle ſouffroit à cauſe de cette fille, *Aſſiſtez-moi.* Car elle ne ſe ſéparoit point de celle qu'elle aimoit uniquement, & dont la guériſon devoit être en quelque ſorte la ſienne propre. Mais quoi donc! dit encore ſaint Chryſoſtome en s'adreſſant à cette femme, n'avez-vous pas entendu la déclaration que J. C. vient de faire, Qu'il *n'a été envoyé qu'aux brebis perdues de la maiſon d'Iſrael.* Il eſt vrai, répond la Chananéenne: mais il eſt le maître & le Seigneur ſouverain. Il peut, s'il le veut, uſer de miſéricorde, & faire ce qu'il lui plaît.

Cependant la foi ſi vive de cette femme n'étoit pas encore aſſez éprouvée, ni aſſez connue de ceux qui étoient préſens. Et celui qui la ſoutenoit

ferés à ſoi d'une maniere ſi humiliante, elle entra parfaitement dans tout ce que J. C. lui diſoit. Il avoit dit qu'il *n'étoit pas juſte* de prendre le pain des autres pour le lui donner : & elle témoigne qu'il y auroit eu en effet de l'injuſtice à le faire. Il avoit nommé les Juifs *les enfans ;* & elle les nomme ſes *maîtres.* Il l'avoit miſe au rang des *chiens ;* & elle déclare quelle eſt la condition & la nourriture de ces chiens, au nombre deſquels elle veut bien être miſe. Que l'on compare, dit ſaint Chryſoſtome, l'humilité ſi profonde de cette femme, avec la vaine préſomption des Juifs. Ils répondoient inſolemment au Sauveur : *Nous ſommes de la race d'Abraham, & jamais nous n'avons été eſclaves de perſonne. Nous avons tous Dieu pour pere.* Celle-ci ne réſiſte point à J. C. lorſqu'il ſembloit lui donner un nom très-injurieux. Elle l'avoue, en ſe mettant ſous les pieds des Juifs comme une *chienne.* Et elle mérite par ce prodigieux abaiſſement, d'être élevée au rang des *enfans* ; au-lieu qu'ils furent depuis eux-mêmes mis au rang des chiens ; tant il eſt vrai, dit ſaint Jerôme, que la foi a la vertu de produire des changemens merveilleux dans le cœur des hommes : *O mira rerum converſio ! Iſrael, quondam filius, nos canes. Pro diverſitate fidei, ordo nominum commutatur.*

Joan. 8. 33. 41.

Hieron. in hunc locum.

Comme J. C. n'avoit eu aucun deſſein de l'outrager en lui parlant ſi durement, mais plutôt de découvrir aux yeux des hommes le tréſor d'humilité & de foi, qui étoit caché au fond de ſon cœur ; il n'eut pas plutôt entendu ſa réponſe, qu'il témoigna par une exclamation, combien ſa foi la rendit digne d'obtenir ce qu'elle vouloit : *O femme,* lui dit-il, *votre foi eſt grande ! qu'il vous ſoit fait comme*

Chryſoſt.

vous le desirez. Ce fut donc à la *grandeur* de sa *foi* que la santé de sa fille fut accordée ; puisque l'Evangile ajoute, Que *cette fille fut guérie à l'heure même.* Et c'est ainsi que la foi de l'Eglise, figurée par cette femme, a souvent la force d'obtenir de Dieu la conversion de ses enfans : lorsqu'ils paroissent eux-mêmes comme insensibles à leur salut. Ce sont les *cris* de cette mere toute pleine de charité & de foi, & tirée du milieu des infideles, qui font une sainte violence à celui qui veut être importuné, & qui n'accorde ordinairement ses graces qu'à une priere ardente & persévérante. Saint Augustin dit que les deux guérisons miraculeuses que fit J. C. en la personne de cette fille, & en la personne du serviteur du Centenier, sans aller lui-même les trouver dans leur maison, figuroit que les nations seroient sauvées par la vertu de sa parole, sans être honorées de sa visite, comme les Juifs.

Augustin. quæst. Evangel. lib. 1. quæst. 18.

℣. 29. 30. 31. JESUS *ayant quitté ce lieu, vint le long de la mer de Galilée : & étant monté sur une montagne, il s'y assit. Alors de grandes troupes de peuple le vinrent trouver, & ayant avec eux des muets, des aveugles, des boiteux, &c.*

J. C. après avoir fait sentir sa miséricorde à la fille de la femme Chananéenne, revient vers la mer de Galilée trouver les Juifs : car c'étoit à eux qu'il étoit principalement envoyé. Et comme un aigle qui excite ses petits aiglons à voler, *il monte sur une montagne*, pour élever peu à peu les peuples vers lui : *Quasi avis terenos fœtus provocet ad volandum.* Ce fut là que lorsqu'il *se fut assis*, une grande multitude de personnes vinrent le trouver avec toutes sortes de malades qu'ils conduisoient, dit

Digitized by Google

ſaint Jerôme, ou qu'ils portoient même à cauſe de leurs differentes infirmités. Plût à Dieu que préſentement les peuples fideles le regardaſſent dans le ciel à la droite de ſon Pere, comme *aſſis ſur la montagne*, c'eſt-à-dire, comme élevé au-deſſus de tout par ſa ſouveraine puiſſance; & qu'ils s'approchaſſent de lui, à l'exemple de ces peuples, par une foi vive, pour être guéris par ce medecin ſuprême des differentes maladies de leurs ames: car, comme dit ſaint Auguſtin, & ces *muets*, & ces *aveugles*, & ces *ſourds*, & ces *boiteux*, nous figuroient ceux qui l'étant ſpirituellement, ont beſoin que Dieu par ſa bonté toute gratuite délie la langue des uns, afin qu'ils louent le Seigneur, & qu'ils confeſſent la foi véritable; qu'il ouvre les yeux des autres pour leur donner l'intelligence; qu'il faſſe marcher droit les *boiteux* dans la voie de leur ſalut, en leur faiſant accomplir fidelement ſes divins préceptes; & qu'il rende l'ouie aux ſourds, en amoliſſant la dureté de leur cœur, & guériſſant leur inſenſibilité.

Hieron. in hunc locum.

Auguſt. ut ſuprà

℣. 32. juſqu'au 39. *Or* JESUS *ayant appellé ſes diſciples, leur dit: J'ai compaſſion de ce peuple, parce qu'il y a déja trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moi, & ils n'ont rien à manger: & je ne veux pas les renvoier ſans avoir mangé, de-peur qu'ils ne tombent en défaillance ſur le chemin, &c.*

J. C. en cette occaſion, comme en l'autre dont il eſt parlé au chapitre précedent, veut nourrir, dit ſaint Jerôme, ceux qu'il a guéris: & il leur ôte premierement leurs infirmités, afin de donner de la nourriture à ceux qu'il a rendu ſains: *Priùs offert debilitates, ut poſteà ſanis offerat cibos.* Il *appelle ſes diſciples*, & leur communique ce qu'il veut faire;

Hier. in hunc loc. Matth. 14. 10. &c.

ſoit pour enſeigner aux Paſteurs par ſon exemple, comme dit le même Pere, à conferer avec ceux qui leur ſont ſoumis touchant les deſſeins qu'ils ont à prendre; ſoit pour donner lieu à ſes diſciples par cet entretien familier qu'il a avec eux, de mieux comprendre la grandeur de ce miracle qu'il devoit faire, en conſiderant qu'ils manquoient de pain pour nourrir une ſi grande multitude de perſonnes dans le deſert. J. C. *a compaſſion de ces peuples*, à cauſe de cette *perſeverance* avec laquelle ils s'attachoient à le ſuivre pour être guéris, & pour entendre ſes inſtructions, ſans ſonger même à leur nourriture: car *ceux*, comme il dit ailleurs, *qui ont faim, & qui ont ſoif de la juſtice, ſont* dignes d'être *raſſaſiés*. Et il *ne veut pas les renvoier ſans qu'ils ayent mangé, de-peur qu'ils ne tombent en défaillance ſur le chemin*: ce qui figuroit, ſelon que l'explique encore ſaint Jerôme, que celui-là eſt en danger de périr, qui marche & qui ſe hâte d'arriver au ciel, comme au lieu de ſon repos, ſans avoir ſoin de ſe nourrir *dans le chemin* du pain céleſte: *Periclitatur ergo, qui ſine cœleſti pane ad optatam manſionem pervenire feſtinat.*

Matth. 5. 6.

Ce miracle étant preſque la même choſe que celui qu'on a déja expliqué, il ſuffit de remarquer avec ſaint Hilaire & ſaint Jerôme, quelques petites differences de l'un & de l'autre. Là il eſt marqué, que ce furent les diſciples qui dirent à J. C. que *le lieu étoit deſert*, &c. Ici c'eſt JESUS lui-même qui appelle ſes diſciples, & qui leur témoigne la compaſſion qu'il a de ces peuples. Là il n'y avoit que cinq pains & deux poiſſons; ici il y a ſept pains & quelques petits poiſſons. Là le peuple s'aſſit ſur l'herbe; ici ſur la terre. Là il ſe trouva cinq mille

Hilarius in Matt. can. 15.

hommes ; & ici quatre mille. Là on remplit douze paniers des morceaux qui étoient reſtés ; ici on en remplit ſept corbeilles. Il eſt étonnant que les Apôtres qui avoient déja été témoins du miracle que le Sauveur avoit fait dans le deſert pour nourrir cinq mille hommes de cinq pains & de deux poiſſons, paroiſſent encore ſi foibles, & ſemblent en avoir perdu tout le ſouvenir, lorſqu'ils témoignent l'impuiſſance où ils étoient de trouver aſſez de pain pour *raſſaſier une ſi grande multitude.* Mais leur exemple nous doit convaincre, que les miracles n'ont point la force d'augmenter la foi, ſi l'auteur même de ces œuvres merveilleuſes n'agit d'une maniere encore plus admirable ſur le cœur des hommes. D'ailleurs, ils avoient auſſi raiſon d'enviſager la nourriture de tous ces peuples, comme une choſe qui leur étoit impoſſible, en ſe regardant ſeulement eux-mêmes. C'eſt pourquoi J. C. tira de la foibleſſe de ſes Apôtres, ſa propre gloire ; puiſqu'il fit éclater d'autant plus viſiblement ſa toute-puiſſance dans ce miracle, que ſes diſciples encore imparfaits marquoient plus ouvertement leur peu de foi & leur impuiſſance, par la conſideration de ce lieu tout à fait deſert, & de cette grande multitude qu'il falloit nourrir : *Unde nobis in deſerto panes tantos, ut ſaturemus turbam tantam ?* Mais le Sauveur en faiſant ce miracle donne une preuve extraordinaire de ſa bonté, auſſi-bien que de ſa puiſſance, puiſqu'il *eſt touché de compaſſion* pour ces peuples lorſqu'ils ſembloient s'oublier eux-mêmes ; & qu'il n'attend pas comme l'autre fois, qu'on lui demande qu'il les nourriſſe, ou qu'il les renvoie ; mais que de lui-même il les prévient, & témoigne être réſolu de récompenſer leur grande *perſé*

verance. Heureuſes les ames qui attachées à ſuivre par-tout J. C. juſques dans les lieux deſerts & ſur les montagnes, & remettant au Seigneur, comme dit le Prophete Roi, tout le ſoin de ce qui les regarde, meritent qu'il s'intereſſe à les nourrir interieurement du pain de ſa vérité & de ſa grace, & à leur donner auſſi comme par-deſſus, ce qui leur eſt néceſſaire pour le ſoutien de la vie préſente! *Jacta ſuper Dominum curam tuam, & ipſe te enutriet.*

Pſ. 54. 23.

Dans l'un de ces deux miracles, *il reſte douze paniers de morceaux de pain*, quoiqu'il n'y eût que cinq pains pour cinq mille hommes. Et dans celui-ci, quoiqu'il y eût ſept pains, & que ceux qui en furent raſſaſiés ne ſe trouvaſſent qu'au nombre de quatre mille, il ne reſte que ſept corbeilles pleines de morceaux. La raiſon qu'en rend S. Jean Chryſoſtome, eſt que ces corbeilles pouvoient contenir davantage que ces paniers; ou que le Seigneur vouloit empêcher que l'égalité des meſures ne confondît ces deux differens miracles, & ne fît perdre le ſouvenir de l'un d'entre eux; ou qu'enfin ayant égalé dans l'un le nombre des corbeilles pleines de morceaux qui reſterent, à celui des Apôtres; & dans l'autre, le nombre des paniers remplis des mêmes morceaux, à celui des pains qu'on lui préſente; il voulut faire connoître encore par là, avec quelle facilité & quelle juſteſſe il pouvoit diverſifier, comme il lui plaiſoit, les effets de ſa divine vertu. Mais ſaint Hilaire témoigne que ce qu'on vit arriver alors, quand il reſta ſept corbeilles pleines de morceaux de pain, après que le peuple eut été parfaitement raſſaſié, nous étoit une figure excellente, qui exprimoit admirablement la ſurabondance des ſept dons du Saint-Eſprit, &

Chryſoſt. in Matt. hom. 54.

Hilarius in Matt. can. 15.

Digitized by Google

cette ſource inépuiſable de tréſors ſpirituels, qui ſemble s'augmenter à notre égard à meſure qu'elle ſe répand avec une profuſion plus abondante : *Quod ſeptem ſporta replentur, redundans multiplicata ſeptiformis ſpiritus copia indicatur, cui quod largiatur exuberat ; ſitque ſaturatis nobis, ditior ſemper & plenior.*

℣. 39. JESUS *ayant enſuite renvoyé le peuple, il monta ſur une barque, & paſſa au pays de Magedan.*

Celui qui étoit venu dans le monde pour s'humilier & s'anéantir aux yeux des hommes, leur donnoit par toute ſa conduite l'exemple de cette profonde humilité, qu'ils devoient principalement imiter en lui. Car s'il faiſoit des prodiges, c'étoit par néceſſité & par bonté pour ces peuples, qu'il étoit juſte qu'il nourrît lorſqu'ils quittoient tout pour lui : c'étoit afin d'établir par ces ſignes extraordinaires la vérité de ſa miſſion & ſa divine vertu. Ces miracles n'étoient donc pas ce qu'il propoſoit aux hommes, comme un ſujet d'imitation; quoiqu'il blamât les Apôtres de n'avoir pas même de la foi autant qu'un grain de ſenevé, qui auroit été capable de tranſporter les montagnes. Mais ce qu'il leur propoſoit étoit cet éloignement de toute gloire qu'il faiſoit paroître après ſes œuvres les plus éclatantes. *Il renvoye* donc *le peuple* auſſi-tôt après qu'il l'a nourri d'une maniere ſi miraculeuſe, tant pour leur apprendre à ſe paſſer de la vue de ſa préſence corporelle, & à élever leurs cœurs juſques à ſa divinité cachée ſous les voiles de ſon corps mortel ; que pour leur montrer l'exemple d'éviter avec grand ſoin les ſujets de vaine gloire. Il eſt vrai qu'il ne craignoit pas ces mouvemens pour lui-même, étant véritablement par ſa nature divine le Dieu de gloire : mais il formoit peu à peu par ſon

exemple le corps myſtique de ſon Egliſe, dont les fideles ſont les membres & lui le chef. Ainſi s'éloignant du lieu où il avoit fait ce grand miracle de la multiplication des pains, & quittant ces peuples, qui ſongeoient peut-être, comme en un autre occaſion, à lui procurer une élevation temporelle, *il monta ſur une barque*, & ſe retira *vers Magedan*, ou, ſelon ſaint Marc, *vers Dalmanuta*; c'eſt-à-dire, comme l'expliquent quelques Interpretes, ſur les confins de ces deux villes, dont le territoire étoit proche l'un de l'autre.

Joan. 6. 15.
Marc. 8 10.
Tirin. in hunc loc.

CHAPITRE XVI.

Marc. 8. 11.

1. ALors les Phariſiens & les Sadducéens vinrent à lui pour le tenter, & le prierent de leur faire voir quelque prodige dans // le ciel.

1. ET acceſſerunt ad eum Phariſæi & Sadducæi tentantes: & rogaverunt eum ut ſignum de cœlo oſtenderet eis.

Luc. 12. 54.

2. Mais il leur répondit: Le ſoir vous dites: Il fera beau, parce que le ciel eſt rouge:

2. At ille reſpondens, ait illis: Facto veſpere dicitis: Serenum erit, rubicundum eſt enim cœlum;

3. & le matin *vous dites*: Il y aura aujourd'hui de l'orage, parce que le ciel eſt ſombre & rougeâtre.

3. & mane: Hodie tempeſtas, rutilat enim triſte cœlum.

4. // Vous ſçavez donc reconnoître ce que préſagent

4. Faciem ergo cœli dijudicare noſtis: ſi-

¥. 1. *autr.* l'air.

¥. 4. *grec.* Hypocrites.

gna autem temporum non poteſtis ſcire? Generatio mala & adultera ſignum quærit: & ſignum non dabitur ei, niſi ſignum Jonæ prophetæ: & relictis illis, abiit.

les diverſes apparences du ciel, & vous ne ſçavez point diſcerner les ſignes des temps *que Dieu a marqués*? Cette nation corrompue & adultere demande un prodige, & il ne lui ſera point donné d'autre prodige que celui du prophete Jonas: & les laiſſant il s'en alla.

Suprà 12. 39.

Jon. 2. 1.

5. Et cùm veniſſent diſcipuli ejus trans fretum, obliti ſunt panes accipere.

5. Or ſes diſciples étant paſſés au-delà de l'eau, avoient oublié de prendre des pains.

6. Qui dixit illis: Intuemini, & cavete à fermento Phariſæorum & Sadducæorum.

6. Et JESUS leur dit: Ayez ſoin de vous garder du levain des Phariſiens & des Sadducéens.

Marc. 8. 15. *Luc.* 12. 1.

7. At illi cogitabant intra ſe, dicentes: Quia panes non accepimus.

7. Mais ils penſoient & diſoient entr'eux: // C'eſt parce que nous n'avons point pris de pains.

8. Sciens autem Jeſus, dixit: Quid cogitatis intra vos modicæ fidei, quia panes non habetis?

8. Ce que JESUS connoiſſant, il leur dit: Hommes de peu de foi, pourquoi vous entretenez-vous enſemble de ce que vous n'avez point pris de pains?

9. Nondum intelligitis neque recordamini quinque panum in quinque millia homi-

9. Ne comprenez-vous point encore & ne vous ſouvient-il point que cinq pains ont ſuffi pour cinq mille hom-

Suprà 14. 17. *Joan.* 6. 9.

℣ 7. *autr.* Nous n'avons point pris de pains. *Expl.* Quia panes non accepimus. Phraſis græca, imò & hebraica, in qua, *quia* redundat.

mes, & combien vous en avez remporté de paniers ?

Supra 15. 34. 10. & que ſept pains ont ſuffi pour quatre mille hommes, & combien vous en avez remporté de corbeilles ?

11. Comment ne comprenez-vous point que ce n'eſt pas du pain *dont je vous parlois, lorſ*que je vous ai dit de vous garder du levain des Phariſiens & des Sadducéens ?

12. Alors ils comprirent qu'il ne leur avoit pas dit de ſe garder du levain qu'on met dans le pain ; mais de la doctrine des Phariſiens & des Sadducéens.

Marc. 8. 27. † Chaire de ſaint Pierre. S. Pierre & ſaint Paul.

13. † JESUS étant venu aux environs de Ceſarée de Philippe, interrogea ſes diſciples, & leur dit : " Que diſent les hommes ? Qui diſent-ils qu'eſt le Fils de l'homme ?

Marc. 8. 28. Luc. 9. 19. 14. Ils lui répondirent : Les uns diſent *que c'eſt* Jean-Baptiſte, les autres Elie, les autres Jeremie, ou quelqu'un des Prophetes.

15. JESUS leur dit : Et vous autres, qui dites-vous que e ſuis ?

16. Simon Pierre prenant

num, & quot cophinos ſumpſiſtis ?

10. neque ſeptem panum in quatuor millia hominum, & quot ſportas ſumpſiſtis ?

11. Quare non intelligitis, quia non de pane dixi vobis : Cavere à fermento Phariſæorum & Sadducæorum ?

12. Tunc intellexerunt, quia non dixerit cavendum à fermento panum ; ſed à doctrina Phariſæorum & Sadducæorum.

13. Venit autem Jeſus in partes Cæſareæ Philippi : & interrogabat diſcipulos ſuos : dicens : Quem dicunt homines eſſe Filium hominis ?

14. At illi dixerunt : Alii Joannem Baptiſtam, alii autem Eliam, alii verò Jeremiam, aut unum ex Prophetis.

15. Dicit illis Jeſus : Vos autem quem me eſſe dicitis ?

16. Reſpondens Si-

" 13. *grec.* Qui diſent les hommes que je ſuis, moi Fils de l'homme.

mon

non Petrus, dixit : Tu es Chriſtus, Filius Dei vivi.

la parole, lui dit : Vous êtes le CHRIST, Fils du Dieu vivant. *Joan. 6. 70.*

17. Reſpondens autem Jeſus, dixit ei : Beatus es, Simon Barjona : quia caro & ſanguis non revelavit tibi, ſed Pater meus qui in cœlis eſt.

17. JESUS lui répondit : Vous êtes bienheureux, Simon fils de Jean ; parce que ce n'eſt point la chair & le ſang qui vous ont revelé ceci, mais mon Pere qui eſt dans les cieux.

18. Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, & ſuper hanc petram ædificabo Eccleſiam meam, & portæ inferi non prævalebunt adverſus eam.

18. Et moi auſſi je vous dis que vous êtes Pierre, & que ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe ; & les portes d'enfer ne prévaudront point contre elle. *Joan. 1. 42.*

19. Et tibi dabo claves regni cœlorum : & quodcumque ligaveris ſuper terram, erit ligatum & in cœlis : & quodcumque ſolveris ſuper terram, erit ſolutum & in cœlis.

19. Et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux ; & tout ce que vous lierez ſur la terre ſera auſſi lié dans les cieux ; & tout ce que vous délierez ſur la terre, ſera auſſi délié dans les cieux ¶. *Iſai. 22. 22.* *Joan. 20. 23.*

20. Tunc præcepit diſcipulis ſuis, ut nemini dicerent quia ipſe eſſet Jeſus Chriſtus.

20. En même-temps il commanda à ſes diſciples de ne dire à perſonne qu'il fût JESUS-CHRIST.

21. Exinde cœpit Jeſus oſtendere diſcipulis ſuis, quia oporteret eum ire Jeroſolymam, & multa pati à Senioribus & Scribis, & Principibus Sacer-

21. Dèſlors JESUS commença à découvrir à ſes diſciples, qu'il falloit qu'il allât à Jeruſalem : qu'il y ſouffrît beaucoup de la part des // Sénateurs, des Scribes & des

℣. 21. lettr. Anciens.

Princes des Prêtres ; qu'il y fût mis à mort ; & qu'il reſſuſcitât le troiſiéme jour.

dotum, & occidî, & tertiâ die reſurgere.

22. ‖ Et Pierre le prenant à part commença à le reprendre, en lui diſant : A Dieu ne plaiſe, Seigneur, cela ne vous arrivera point.

22. Et aſſumens eum Petrus, cœpit increpare illum, dicens : Abſit à te, Domine, non erit tibi hoc.

23. Mais JESUS ſe retournant, dit à Pierre : ‖ Retirez-vous de moi, ſatan, vous m'êtes à ſcandale, parce que vous n'avez point de goût pour les choſes de Dieu, mais pour les choſes ‖ de la terre.

Marc. 8. 33.

23. Qui converſus, dixit Petro : Vade poſt me, ſatana, ſcandalum es mihi, quia non ſapis ea quæ Dei ſunt, ſed ea quæ hominum.

24. Alors † JESUS dit à ſes diſciples : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à ſoi-même, & qu'il ſe charge de ſa croix, & me ſuive.

Suprà 10. 38. *Luc.* 9. 23. 14. 27. † Un S. Martyr. Pontife.

24. Tunc Jeſus dixit diſcipulis ſuis : Si quis vult poſt me venire, abneget ſemetipſum, & tollat crucem ſuam, & ſequatur me.

25. ‖ Car celui qui voudra ſauver ſa vie, la perdra ; & celui qui perdra ſa vie pour l'amour de moi, la retrouvera.

Luc. 17. 33. *Joan.* 12. 25.

25. Qui enim voluerit animam ſuam ſalvam facere perdet eam : qui autem perdiderit animam ſuam propter me, inveniet eam.

26. Et que ſerviroit-il à un homme de gagner tout le monde, & de perdre ſon

26. Quid enim prodeſt homini, ſi mundum univerſum lucre-

℣. 22. *autr.* Et Pierre l'embraſſant, *ou* le prenant avec la main. *Grot. Janſen.*

℣. 23. *lettr.* Allez après moi.

Ibid. *lettr.* des hommes.

℣. 25. *expl.* Il y a par tout ici le mot d'ame, *qui voudra ſauver ſon ame, &c.* Mais ce mot, ſelon la phraſe hébraïque, ſignifie la perſonne même, comme il paroît par ſaint Luc 17. 33. & ce que dit Jeſus-Chriſt eſt fondé ſur ces deux manieres de ſe ſauver & de ſe perdre : l'une temporelle & l'autre éternelle.

tur, animæ verò ſuæ detrimentum patiatur? Aut quam dabit homo commutationem pro anima ſua?

ame? Ou par quel échange l'homme pourra-t-il racheter ſon ame *après qu'il l'aura perdue?*

27. Filius enim hominis venturus eſt in gloria Patris ſui cum Angelis ſuis: & tunc reddet unicuique ſecundùm opera ejus.

27. Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de ſon Pere avec ſes Anges; & alors il rendra à chacun ſelon ſes œuvres. *Act. 17. 31. Rom. 2. 6.*

28. Amen dico vobis, ſunt quidam de hic ſtantibus, qui non guſtabunt mortem, donec videant Filium hominis venientem in regno ſuo.

28. Je vous dis en vérité, qu'il y en a quelques-uns de ceux qui ſont ici qui ‖ n'éprouveront point la mort, qu'ils n'ayent vu le Fils de l'homme venir en ſon regne. *Marc. 8. 9. Luc 9. 27.*

℣. 28. *lettr.* ne goûteront point.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 5. *Alors les Phariſiens & les Sadducéens vinrent à lui pour le tenter, & le prierent de leur faire voir quelque prodige dans le ciel. Mais il leur répondit: Le ſoir vous dites: Il fera beau, parce que le ciel eſt rouge, &c.*

On peut voir auparavant dans les explications du douziéme chapitre, ce qu'on y a déja dit ſur une demande ſemblable des Phariſiens & des Docteurs de la loi, & ſur le prodige de Jonas. On peut ſeulement remarquer ici, qu'encore que les *Phariſiens*, & les Sadducéens compoſaſſent deux differentes ſectes directement oppoſées l'une à l'autre, elles s'uniſſoient enſemble contre J. C. par *M. t. 12. 38. &c.*

un mouvement de l'eſprit d'erreur qui les poſſedoit également. Et c'eſt, comme dit un Interprete, le genie qu'on peut remarquer encore aujourd'hui dans toutes les differentes ſocietés des hérétiques, qui bien que ſouvent diviſées entr'elles, ſont toujours prêtes à s'unir contre l'Egliſe. Car le démon qui eſt par lui-même un eſprit de diviſion, ſemble réunir alors toutes ſes forces contre l'unité & la vérité catholique, n'aimant, pour le dire ainſi, la paix & l'union, que lorſqu'elle eſt fauſſe & pernicieuſe à la charité, qui eſt toujours fondée ſur la vérité.

Hieron. in hunc locum.

La réponſe que le Fils de Dieu leur fait eſt très-aiſée à comprendre, ſelon ſaint Jerôme : car comme par la connoiſſance journaliere qu'ils avoient des diverſes *apparences du ciel*, ils jugeoient ordinairement quand il devoit faire beau ou laid, & quand les jours devoient être ou pluvieux ou ſereins ; ils étoient inexcuſables de ne ſe point appliquer de même à connoître par l'intelligence des Ecritures *les ſignes des temps*, c'eſt-à-dire, ce que les Prophetes avoient marqué avec tant d'exactitude, du *temps* & des *ſignes* de ſon avenement. Ainſi ces hommes qui paroiſſoient dans les choſes temporelles ſi ſages & ſi clairvoians, ſembloient être comme aveugles en tout ce qui regardoit la choſe du monde qui devoit leur être la plus précieuſe. Car dès le temps de la chute du premier homme, & dans la ſuite de tous les ſiecles, Dieu leur avoit ou prédit très-clairement, ou figuré par quelques ſignes éclatans, ou marqué par des époques très-manifeſtes, & le Meſſie qui devoit les délivrer de l'eſclavage du peché, & le temps de ſa venue, & la maniere dont il leur procureroit

Genes 3 15. 49. 10 Daniel. 9. 24. 25. 26. Iſai 7. 14. 9. 2. 6.

cette délivrance. Il eſt vrai qu'ils s'attendoient que la venue de ce Meſſie ſeroit accompagnée des marques éclatantes de ſa grandeur. Mais c'étoit leur propre orgueil qui les empêchoit de bien *diſtinguer les temps*. Car l'avenement du Fils de Dieu dans ſa chair mortelle, comme le remarque ſaint Jean Chryſoſtome, devoit leur être connu pour très-different de celui auquel il paroîtra immortel & glorieux à la vûe de tous les hommes. Dans le premier, dit ce Saint, il étoit beſoin qu'il fît des miracles ſur la terre, pour l'établiſſement de ſon Egliſe. Mais *les prodiges* que les Phariſiens demandoient à *voir dans le ciel*, ſont proprement réſervés au temps du ſecond avenement. Dans le premier, il eſt venu comme un médecin & comme Sauveur: mais dans le ſecond, il viendra comme Juge. Préſentement il paroît afin de chercher ce qui étoit égaré: mais alors il paroîtra pour demander compte aux hommes de toutes leurs œuvres. Il eſt donc venu la premiere fois étant caché; & il viendra la ſeconde d'une maniere éclatante & viſible à tous, donnant alors *dans le ciel des ſignes* terribles de ſa préſence, par l'obſcurciſſement du ſoleil & de la lune, par la chute des étoiles, & par l'ébranlement des vertus des cieux. Tels ſeront *les ſignes* qui paroîtront *dans le ciel* au dernier jour. Mais pendant le temps de la vie mortelle du Fils de Dieu, c'étoit par l'anéantiſſement de ſon Incarnation, accompagné de cette foule de miracles faits en faveur de ſon peuple, qu'on devoit le diſcerner pour n'y être pas trompé.

Jonas 2. 1. 31. Matth. 12. 42.

Chryſ. in Matth. hom. 54.

Matth. 24. 29.

℣. 5. juſqu'au 13. *Or ſes diſciples étant paſſés au-delà de l'eau, avoient oublié à prendre des pains. Et* JESUS *leur dit: Ayez ſoin de vous garder du levain*

des Phariſiens & des Sadducéens. Mais ils penſoient & diſoient entre eux : Nous n'avons point pris de pains. Ce que JESUS *connoiſſant, il leur dit : Hommes de peu de foi, &c.*

Hieron. in hunc locum.

Saint Jerôme ſe fait cette objection : Comment les Apôtres n'avoient-ils point de pains, eux qui auſſi-tôt après avoir rempli ſept corbelles des morceaux qui étoient reſtés de ce grand miracle, monterent ſur une barque pour venir vers Magedan, & qui y remonterent enſuite pour *paſſer de l'autre côté*, & s'en aller à Bethſaïde, ſelon ſaint Marc. Mais il y répond par l'Ecriture, & fait voir que ce fut un pur oubli qui leur fit manquer de prendre avec eux leur proviſion, n'ayant alors qu'un pain dans leur barque : car comme le Fils de Dieu ſe retiroit aſſez ordinairement dans les lieux deſerts, ils ſe voyoient obligés de porter quelque eſpece de proviſion en des lieux où ils auroient eu de la peine à en trouver. Cependant s'ils avoient eu plus de foi, ils ſe ſeroient ſouvenus qu'ils étoient en la compagnie de celui qui avoit déja multiplié deux fois ſi miraculeuſement un peu de pain, pour nourrir devant leurs yeux tout un peuple. Ainſi ils *étoient*, comme J. C. le leur reproche, *ſans intelligence ;* & ils ſembloient *avoir* déja *oublié* ces effets ſurnaturels de la puiſſance de leur divin maître. Mais leur exemple ſe retrace encore tous les jours dans ceux qui comblés par la magnificence des dons de leur Rédempteur, & du plus divin de tous ſes dons, qui eſt ſon ſaint corps dans l'Euchariſtie, manquent encore de foi, & ſe défient à tous momens de ſa paternelle providence dans les differens évenemens, par leſquels il veut qu'ils ſoient éprouvés.

Marc. 8. 10. 11. 12. 13. 14. 22.

Lorſque les Apôtres s'entretenoient du ſujet de

leur inquiétude, étant encore ſur l'eau, comme il paroît par ſaint Marc, J. C. prit occaſion de les avertir : Qu'ils *euſſent grand ſoin de ſe garder du levain des Phariſiens & des Sadducéens.* Etant encore groſſiers, ils ne comprirent point le vrai ſens de ce que le Fils de Dieu leur diſoit. Et comme ils avoient alors l'eſprit tout rempli de ce que le pain leur manquoit, ils s'imaginerent qu'il pouvoit bien leur parler de ce pain materiel, ſans connoître néanmoins de quelle maniere ils devoient l'entendre. J. C. eût pu les remplir dès le commencement de ſa lumiere, pour leur donner tout d'un coup l'intelligence parfaite de toutes les vérités qu'il leur marquoit. Mais il ne le vouloit pas, leur réſervant cette grace pour le temps de l'effuſion abondante de ſon Saint-Eſprit ſur eux : ainſi il ſe contentoit de les inſtruire peu à peu. Où eſt votre foi, leur dit-il preſentement ; c'eſt-à-dire, faut-il que les diſciples de celui qui les a déja tant de fois rendu témoins de ſa puiſſance, ſe troublent encore ſur le ſujet de la nourriture ? Faut-il que le ſouvenir de deux miracles ſi éclatans de la multiplication des pains, ſe ſoit effacé de votre eſprit ? *Neque recordamini quinque panum in quinque millia hominum, &c.* Faut-il que vous demeuriez toujours *ſans intelligence*, & comme aveugles & ſourds, ayant des yeux ſans voir, & des oreilles ſans entendre ? Mais comment, Seigneur, auroient-ils pu voir, & auroient-ils pu entendre, n'ayant point encore les yeux du cœur pour voir, & des oreilles toutes ſpirituelles pour entendre les vérités adorables que vous leur marquiez ? C'étoit auſſi là ſans doute ce que vous vouliez principalement leur bien imprimer au fond de l'ame: Qu'ils auroient toujours & des yeux ſans voir,

& des oreilles ſans entendre, juſqu'à ce qu'ils fuſſent parfaitement convaincus par leurs propres experiences, que c'étoit à vous de leur donner ces oreilles & ces yeux qui leur étoient néceſſaires pour ne pas entendre & pour ne pas voir inutilement.

Il eſt donc vrai qu'on leur avoit dit auparavant : Que *pour eux, il leur avoit été donné de connoître les myſteres du royaume du ciel ; au-lieu que pour* le commun des Juifs, *il ne leur avoit pas été donné.* Mais ce *don* & cette grace regardoit beaucoup davantage l'avenir que le préſent. Et ayant déja le bonheur d'être attachés à la ſuite du Fils de Dieu, & de croire en lui, ils étoient ceux dont il parle au même endroit lorſqu'il ajoute : Que *quiconque a* déja, *on lui donnera encore, & qu'il ſera dans l'abondance.* Ainſi la foi qu'ils avoient déja en lui, & qui les tenoit ſi fortement attachés à ſa perſonne, étoit le commencement de toutes ces autres graces qu'ils reçurent dans la ſuite, & particulierement de cette lumiere ſurnaturelle qui leur fut communiquée après ſa réſurrection, lorſqu'il eſt marqué : Qu'il *leur ouvrit en ce temps-là l'eſprit, afin qu'ils euſſent l'intelligence des Ecritures.* Ils furent donc juſqu'alors, pour le dire ainſi, *ſans intelligence*, & ils voioient toutes ſes œuvres miraculeuſes, ou ils entendoient toutes ſes divines paroles ſans cette vue ſpirituelle, & ſans cette intelligence, qui devoit être le fruit de la mort & de la réſurrection de leur divin maître.

Matth. 13. 11.

Luc. 24. 44. 45.

Saint Jean Chryſoſtome a admiré l'effet ſurprenant que produiſit le reproche de J. C. dans les Apôtres, lorſqu'il réveilla en un moment leur eſprit qui étoit comme endormi. Car quoiqu'après ce reproche il ajouta ſeulement : Que *ce n'étoit pas du pain* dont il prétendoit parler lorſqu'il leur diſoit

Chryſoſt. in Matth. hom. 54

de *ſe garder du levain des Phariſiens & des Sadducéens;* l'Evangile marque auſſi-tôt : Qu'*alors ils comprirent que c'étoit de la doctrine des Phariſiens & des Sadducéens qu'il leur avoit dit de ſe garder.* Ce ne fut pas J. C. qui leur donna exterieurement cette explication ; mais ce fut lui qui ayant frappé à l'oreille de leur cœur, par cette ſévere repréhenſion qu'il leur avoit faite, l'ouvrit lui-même d'une maniere toute interieure, pour leur faire entendre ce qu'ils ne comprenoient pas.

Ce levain des Phariſiens & des Sadducéens dont il leur diſoit de *ſe garder avec ſoin*, étoit donc *leur doctrine* corrompue ; c'eſt-à-dire, ce qu'ils enſeignoient d'eux-mêmes, leurs traditions toutes humaines, dont on a parlé auparavant, & les maximes qu'ils avoient oſé introduire dans la morale & dans la foi, contre la vérité des Ecritures. Ainſi ce qu'il dit préſentement n'eſt point contraire à ce qu'il ordonne dans la ſuite, lorſque s'adreſſant aux peuples & à ſes diſciples mêmes, il leur dit : *Les Docteurs de la loi & les Phariſiens ſont aſſis ſur la chaire de Moïſe. Obſervez donc & faites tout ce qu'ils vous diſent.* Car en l'un, il fait voir que ces Docteurs & ces Phariſiens devoient être crus lorſqu'ils enſeignoient la loi de Moïſe ; & non imités lorſqu'ils ne l'obſervoient pas : *Secundùm opera verò eorum nolite facere.* Mais en l'autre, il déclare que ces mêmes Phariſiens avoient mêlé avec la loi de Moïſe *le levain* pernicieux de leurs ſentimens particuliers, qui étoit capable de communiquer aux autres leur propre corruption. C'eſt *du levain* de cette doctrine empoiſonnée qu'il avertit ſes Apôtres de ſe garder. Il l'appelle ailleurs une *hypocriſie ;* parce que les Phariſiens affectant de paroître plus pieux & plus

Matth. 23. 2. 3.

Luc. 12. 1.

juſtes que les autres, ils couvroient de cette piété apparente un plus grand orgueil, & s'en ſervoient même pour détruire plus hardiment les commandemens de Dieu, ſelon le reproche que le Sauveur leur en a fait dans le chapitre précedent.

Matth. 15. 3.

Hilar. in Matt. can. 16.

Saint Hilaire a cru que le Fils de Dieu pouvoit bien auſſi en parlant à ſes Apôtres *du levain de la doctrine des Phariſiens*, les avertir qu'ils priſſent garde de ne ſe laiſſer pas aller comme eux & comme tous les autres Juifs qu'ils conduiſoient, à cette prévention malheureuſe qui les empêchoit de diſcerner la vérité figurée d'avec les ombres qui la figuroient. Ainſi parce que tout ce qui avoit été prédit par la loi, s'accompliſſoit alors en la perſonne de J. C. il leur donnoit cet avis, de ne plus mettre leur eſperance dans les figures anciennes de la vérité; de-peur que la doctrine des Phariſiens qui ignoroient le vrai CHRIST, n'empêchât l'effet de la vérité évangelique.

℣. 13. 14. 15. 16. 17. JESUS *étant venu aux environs de Ceſarée de Philippe, interrogea ſes diſciples, & leur dit, Que diſent les hommes;* qui diſent-ils *qu'eſt le Fils de l'homme? Ils lui répondirent: Les uns diſent* que c'eſt *Jean-Baptiſte; les autres, Elie; les autres, Jeremie, ou quelqu'un des Prophetes, &c.*

Hieron. in hunc locum.

Cette ville de *Ceſarée* étoit, ſelon ſaint Jerôme, ſituée au pied du mont Liban, à l'endroit où le Jourdain prend ſon origine, & où l'on voit deux fontaines, l'une nommée *Jor*, & l'autre *Dan*, qui étant jointes enſemble lui donnent le nom de Jourdain. Elle eſt nommée *Ceſarée de Philippe*, pour la diſtinguer d'une autre; parce que ce fut *Philippe*, Tetrarque de l'Iturée & de la Traconite, & fils du grand Herode, qui la bâtit en l'honneur de Tibere

Ceſar. Ce fut là, dit ſaint Chryſoſtome, que le Fils de Dieu conduiſit exprès ſes diſciples loin des Juifs, c'eſt-à-dire, à l'extrémité de la Paleſtine du côté du nord, voulant les interroger ſur ce qui le regardoit, afin qu'ils puſſent lui dire plus librement leur penſée, ſans aucune crainte de ceux qui ſe déclaroient ouvertement contre lui. On peut bien juger, dit ſaint Cyrille, que ce n'étoit pas par une vaine curioſité qu'il les queſtionna ſur ce ſujet, lui à qui rien ne pouvoit être caché, mais qu'il vouloit ſeulement ſe faire bien connoître à eux; afin qu'ayant le bonheur de demeurer ſur la terre avec le Fils unique de Dieu, ils ne le mépriſaſſent pas comme un ſimple homme, à cauſe de ſon exterieur ſimple & humilié. Il demande donc aux Apôtres ce que *les hommes diſoient du Fils de l'homme, & qui ils diſoient qu'il étoit.* Il ne voulut point d'abord, comme le remarque ſaint Chryſoſtome, demander leur ſentiment, mais celui *des hommes*; c'eſt-à-dire, non des Phariſiens & des Docteurs de la loi, mais du peuple, qui étant plus ſimple, étoit exemt de la malice de ces faux ſages qui le décrioient par jalouſie. Et il en uſoit ainſi, dit le même Saint, afin qu'après qu'ils lui auroient expoſé le ſentiment du commun du peuple, il les portât par une nouvelle demande de leur propre ſentiment, à élever leur eſprit juſqu'à ſa divinité, en perçant les voiles de cette foibleſſe de ſa chair, qui la couvroit à leurs yeux. Il eſt auſſi remarquable, ſelon ſaint Jerôme, qu'il parle de ſoi en troiſiéme perſonne, & en ſe donnant le nom humiliant de *Fils de l'homme*, pour ôter à ceux qu'il interrogeoit tout ſujet de ſe ſcandaliſer, comme s'il avoit voulu par un mouvement de vaine gloire,

Chryſoſt. in Matt. hom. 53.

Cyrill. catechef. 11.

s'informer de ce qu'on disoit de lui. Mais il marquoit encore par là, selon saint Jean Chrysostome, combien il vouloit que la vérité de son Incarnation fût connue & reverée, puisqu'il daignoit, étant Dieu, prendre le nom de sa sainte humanité, en se nommant, comme il fait souvent ailleurs, *le Fils de l'homme.*

Les Apôtres lui répondirent : Que les uns disoient de lui, qu'il *étoit Jean-Baptiste* ressuscité d'entre les morts, comme l'on a vu qu'Herode le croyoit lui-même ; d'autres, qu'il étoit *Elie*, c'est-à-dire, ce grand Prophete destiné pour préceder l'avenement du Messie qu'ils attendoient, & qu'ils regardoient comme proche ; & ce jugement qu'ils portoient de J. C. étoit fondé sur sa gravité & sa séverité, & sur la grandeur de ses miracles ; d'autres enfin, qu'il étoit quelqu'un des autres Prophetes, comme *Jeremie*, parce que la liberté à reprendre les Pharisiens & les Docteurs de la loi, avoit été comme singuliere en la personne de ce Prophete aussi-bien qu'en celle de J. C.

La demande qu'il leur fait ensuite, lorsqu'il leur dit : *Et vous autres, qui dites-vous que je suis ?* fait bien connoître qu'il attendoit d'eux des sentimens plus élevés. Car c'est selon la réflexion d'un grand Saint, comme s'il leur avoit dit : *Vous* qui êtes toujours avec moi, qui me voyez faire tous les jours un grand nombre de miracles, & qui en avez aussi vous-mêmes fait plusieurs par la puissance que je vous ai donnée, aurez-vous, comme tous les autres, des sentimens si indignes de celui dont toutes les œuvres vous marquent très-clairement qui il est. Alors Pierre qui étoit, dit saint Chrysostome, comme la bouche des Apôtres, le Chef

Chrysost. ut suprà.

Chrysost. in Matt. hom. 55.

Digitized by Google

du College Apoſtolique, & toujours rempli d'ardeur, prend la parole pour tous les autres qui étoient également interrogés comme lui, & il répond par cette célebre confeſſion de la divinité du Sauveur : *Vous êtes le* CHRIST *Fils du Dieu vivant ;* c'eſt-à-dire, Vous êtes le *Chriſt* & l'Oint du Seigneur par excellence ; vous êtes le vrai Meſſie, promis & deſiré depuis ſi long-temps : vous êtes *le Fils* véritable & unique *du Dieu vivant*, infiniment élevé au-deſſus de tous les dieux duPaganiſme, qui ſont des dieux morts des faux-dieux. On voit donc, comme le remarque ſaint Hilaire, & par la demande que J. C. avoit faite à ſes Apôtres, & par la reponſe de ſaint Pierre, que ce qu'il vouloit que l'on reconnût en lui, n'étoit pas ce qui paroiſſoit à l'extérieur. Car la ſeule vûe de ſon corps, dit ce grand Saint, faiſoit connoître tout-d'un-coup la qualité qu'il ſe donnoit de *Fils de l'homme*. Mais en ajoutant, *Qui dit-on que je ſuis ?* il marquoit très-clairement qu'on devoit croire de lui encore autre choſe que ce qu'on y voyoit ; & que la foi ne devoit pas s'arrêter à la ſimple vûe des ſens. Ce fut auſſi ce que Pierre déclara par ſon illuſtre confeſſion, ayant decouvert *le Fils de Dieu* dans *le Fils de l'homme : Quia Dei filium in homine vidiſſet.* Et c'eſt pour cela que J. C. dans ſa réponſe lui dit : *Vous êtes heureux, Simon fils de Jean, parce que ce n'eſt point la chair & le ſang qui vous ont révelé ceci, mais mon Pere qui eſt dans les cieux.* Il eſt déclaré *heureux*, dit encore ſaint Hilaire, pour avoir perdu ſa vûe au-delà de ce qui étoit de l'homme : *Beatus hic eſt, qui ultra humanos oculos & intendiſſe & vidiſſe laudatus eſt.* Il n'enviſagea point alors ce qui étoit de la chair & du ſang en J. C. mais il vit en

Hieron. in hunc locum.

Hilarius in Matt. can. 16. verſ. 14.

n. 7.

lui par la révélation du Pere céleſte le Fils de Dieu; & il fut jugé digne de connoître le premier un ſi grand myſtere. Il fut encore *bienheureux*, diſent d'autres Peres, parce que ce n'étoit point la chair ni le ſang, c'eſt-à-dire, l'homme environné de chair & de ſang, qui lui avoit pu donner cette intelligence de l'économie toute divine de l'Incarnation du Verbe dans la perſonne du Sauveur, mais la grace du Saint-Eſprit : *Quod caro & ſanguis revelare non potuit, Spiritus ſancti gratiâ revelatum eſt.* Or ce n'auroit pas été, comme ils le diſent encore, une révélation du Saint-Eſprit & du Pere qui eſt dans les cieux, ſi Pierre dans cette célébre confeſſion de ſa foi touchant J. C. n'avoit reconnu qu'il étoit eſſentiellement le Fils de Dieu, né du Pere, non comme ceux qui ſont appellés ailleurs les enfans de Dieu, qui ne le ſont que par une eſpece d'adoption, mais comme étant très-réellement de la ſubſtance propre du Pere Eternel.

Chryſoſt. in Matt. hom 55. Hier. in hunc loc.

℣. 18. 19. *Et moi auſſi, je vous dis que vous êtes Pierre, & que ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe, & les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, &c.*

Voici comment un ſaint Interprete de l'Evangile développe le vrai ſens de la réponſe que J. C. fait à ſaint Pierre : Comme Pierre avoit déclaré qui étoit le Pere de J. C; J. C. nomme de même celui dont Pierre étoit fils, en l'appellant *fils de Jean.* Or parce que cet Apôtre avoit dit à ſon divin maître, Qu'*il étoit le Fils de Dieu*, J. C. voulant lui prouver la vérité de cette confeſſion, & lui faire voir qu'il étoit effectivement *le Fils de Dieu*, comme lui-même étoit *fils de Jean*, c'eſt-à-dire, de la

Chryſoſt. ut ſuprà.

Digitized by Google

même ſubſtance que celui dont il étoit fils ; il ajoute pour le convaincre de la puiſſance qu'il avoit en qualité de Fils de Dieu : *Et moi je vous dis auſſi que vous êtes Pierre, & que ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe ;* c'eſt-à-dire, Vous êtes réellement & d'effet une pierre, ſelon le nom que je vous ai autrefois donné. Et ce ſera ſur la fermeté de cette pierre, que je bâtirai mon Egliſe. Par là, comme dit ſaint Chryſoſtome, il lui prédiſoit déja qu'il y auroit un grand nombre de perſonnes qui embraſſeroient la même foi qu'il venoit de confeſſer, & l'établiſſant en même-temps le Paſteur de ſon Egliſe, il l'aſſure *que les portes de l'enfer ne pourroient jamais prévaloir contre elle.* Ces portes d'enfer marquent la puiſſance de l'enfer, par rapport aux portes bien fortifiées qui font la défenſe d'une ville. Saint Jerôme entend par ces *portes*, tous les vices & les péchés, comme auſſi toute la doctrine empoiſonnée des hérétiques ; parce que toutes les forces des démons conſiſtent particulierement dans ces choſes dont ils ſe ſervent pour attirer & faire entrer dans l'enfer ceux dont ils ſe rendent maîtres. Que ſi toute la puiſſance de l'enfer ne pourra jamais ſurmonter l'Egliſe ; combien moins encore, dit ſaint Chryſoſtome, pourra-t-elle prévaloir contre ſon chef & ſon invincible Protecteur ? Pourquoi donc ſe troubler inutilement de tous les efforts que fait l'enfer contre ceux qui le combattent, ayant à leur tête celui qui par ſon Incarnation & par le mérite de ſa mort a lié le fort armé, & a enlevé une partie de ſes dépouilles ? Pourquoi ne ſe tenir pas aſſuré, étant fondé ſur la pierre qui eſt proprement J. C. même ? Car comme étant la lumiere eſſentielle par ſa nature, il fit

Hier. in hunc loc.

Matth. 5. 14. part de ſa divine lumiere aux Apôtres, pour les rendre par ſa grace la lumiere du monde, *Vos eſtis lux mundi* : auſſi il donna à Simon pour récompenſe de ſa foi en celui qui eſt véritablement la pierre 1. Cor. 10. 4. fondamentale de l'Egliſe, le nom de *Pierre*, afin de fonder ſur cet Apôtre, affermi ſolidement ſur celui dont il n'étoit que l'image, le grand édifice de la foi de tous les fideles. C'eſt cette foi apoſtolique que le Seigneur a établie comme la vraie regle de celle de tous les Chrétiens. Tout ce qui n'a point Pierre pour fondement ne peut ſubſiſter ; & toutes les differentes ſectes qui s'en éloignent, n'appartiennent point à cette Egliſe de J. C. dont il a dit, Que *les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir contre elle.*

Or quand J. C. déclare à ſaint Pierre, que l'Egliſe fondée ſur lui ne pourra jamais être renverſée par toute la puiſſance de l'enfer, on doit conclure qu'elle ſeroit attaquée par un grand nombre d'ennemis, & même accablée quelquefois en apparence, comme on l'a vu en effet dans le cours des premiers ſiécles, où tous les Princes & tous les peuples idolâtres, & les Juifs mêmes conſpiroient enſemble pour l'étouffer s'ils avoient pu dans ſa naiſſance, par les ſupplices les plus cruels qu'ils firent ſouffrir à tous les diſciples de J. C. Mais ces mêmes perſécutions devoient ſervir dans l'ordre de ſa providence, pour établir plus univerſellement la foi qu'on s'efforçoit de détruire. Car il falloit que les membres fuſſent conformes à leur divin Chef ; ainſi parce qu'il étoit néceſſaire, ſelon qu'il le dit auſſi-tôt après, que le Fils de l'homme ſouffrît, qu'il fût crucifié, & qu'il mourût pour parvenir à la gloire de ſe réſurrection, ſes

Apôtres

Apôtres & la plupart des premiers disciples devoient aussi participer à ses souffrances par leur martyre ; & ce fut le sang de ces Martyrs qui devint, selon la parole d'un Ancien, comme la semence de cette innombrable multitude de Chrétiens qu'on a vu depuis : *Sanguis Martyrum semen Christianorum.* C'est ce que saint Pierre ne comprenoit pas encore lorsqu'il voulut s'opposer à la mort de J. C. comme on le verra bien-tôt. *Tertull. Apolog.*

La seconde chose qu'il promet à cet Apôtre, & par laquelle il lui prouve encore sa divinité, est qu'*il lui donnera les clefs du royaume des cieux, afin que tout ce qu'il liera sur la terre, soit aussi lié dans les cieux ; & que tout ce qu'il déliera sur la terre, soit aussi délié dans les cieux.* Il n'appartient certainement qu'à un Dieu, dit S. Chrysostome, de remettre les péchés, & de rendre non-seulement l'Eglise immobile au milieu de tous les flots les plus impétueux du siécle, mais un homme & un pêcheur plus ferme qu'un roc au milieu du soulevement de toute la terre contre lui. Ainsi J. C. déclarant à cet Apôtre qu'il lui donneroit cette fermeté de la pierre, & cette puissance de *lier* & de *délier*, il ne pouvoit lui inspirer de plus dignes sentimens de sa divine Personne, ni le confirmer plus fortement dans la foi qui l'avoit porté à lui dire, qu'il étoit le *Fils de Dieu.* *Chrysost. ut suprà.*

Ces *clefs* dont il parle, marquent d'une maniere figurée la puissance, comme l'on voit en effet, qu'on vient présenter au Souverain les clefs d'une ville lorsqu'il y entre, pour marque qu'il en est le maître. Et ces clefs doivent s'entendre par rapport au *royaume des cieux ;* c'est-à-dire, qu'elles signifient la puissance d'ouvrir ce royaume céleste ou de

le fermer. Or ce royaume des cieux eſt le royaume de J. C. commencé ici-bas *ſur la terre*, & conſommé *dans le ciel.* La puiſſance qu'il donnoit donc à ſaint Pierre, étoit une puiſſance ſpirituelle & céleſte qui tendoit à diſpoſer ſur la terre, & à conduire juſqu'au ciel ceux qui ſeroient dignes d'y parvenir. C'étoit un pouvoir univerſel de faire ici-bas tout ce qui devoit contribuer à l'accroiſſement & à la conſommation du royaume du Fils de Dieu, ſoit en *remettant*, ou en *retenant* les péchés; ſoit en exhortant ou en corrigeant, & puniſſant les rebelles, ſoit en uſant de toute l'autorité de Dieu même pour commander, pour accorder ou refuſer, ou pour diſpenſer ſelon les regles de l'Evangile & la lumiere du Saint-Eſprit: ce qui eſt généralement exprimé par ces termes figurés de *lier* & de *délier.* Et quand il eſt dit, Tout ce que vous lierez ou délierez *ſur la terre*, ſera lié ou délié *dans le ciel*; cela ſignifie que tout ce que les Paſteurs feroient ici-bas pour lier ou pour délier les hommes, ſeroit confirmé en même-temps par le Chef ſuprême de toute l'Egliſe, aſſis dans le ciel & dans ſa gloire à la droite de ſon Pere.

» Mais il y a, dit ſaint Jerôme, des Evêques &
Hieron. in hunc locum. » des Prêtres, qui n'entendant pas ces paroles, ſe
» laiſſent aller en quelque ſorte à l'orgueil des Pha-
» riſiens, ſoit pour condamner des innocens, ſoit
» pour croire pouvoir abſoudre des criminels. Or
» Dieu a égard alors, ajoute ce Saint, non pas tant
» au jugement des Paſteurs, qu'à la vie de ceux qui
» ſont coupables ou innocens: *Cùm apud Deum non*
» *ſententia Sacerdotum, ſed reorum vita quæratur.* Nous
» liſons dans le Lévitique, qu'il eſt ordonné aux
» lépreux de ſe préſenter aux Prêtres, afin que s'ils

ont véritablement la lepre, ils ſoient déclarés impurs par le Prêtre. Ce n'étoit pas, continue ce Pere, que les Prêtres euſſent le pouvoir de les rendre impurs & lépreux : *Non quo Sacerdotes leproſos faciant & immundos ;* mais c'eſt que la connoiſſance de ceux qui étoient lépreux & de ceux qui ne l'étoient pas leur appartenoit, & qu'ils pouvoient diſcerner le pur d'avec l'impur. De même donc, conclue-t-il, que le Prêtre déclaroit alors pur ou impur celui qui ſe préſentoit comme lépreux ; auſſi l'Evêque ou le Prêtre *lie* ou *délie* maintenant... c'eſt-à-dire, qu'après qu'il a entendu tous les differens péchés des hommes, il ſçait qui doit être *lié* ou *délié* par l'autorité de ſa charge ; qui ſont ceux qu'il doit abſoudre, ou qui ſont ceux à qui il doit refuſer une abſolution précipitée, qui ſeroit, ſelon ſaint Cyprien, également pernicieuſe à ceux qui la donneroient, & inutile à ceux qui la recevroient. » *Cypr. de lapſ. in ep. 6.*

Saint Auguſtin dit que de ſon temps, il ſe voyoit des exemples de l'abus que faiſoient quelques Paſteurs de la puiſſance qu'ils avoient reçue pour lier ou pour délier. « La divine providence permet, dit ce Pere, que des gens de bien ſoient quelquefois chaſſés de l'aſſemblée chrétienne par un effet de la paſſion & de la violence des hommes charnels. Mais lorſqu'ils ſouffrent avec toute la patience qu'ils doivent, & pour la paix de l'Egliſe, cet outrage ſi ſenſible, ſans s'engager dans aucunes nouveautés, ou de ſchiſmes ou d'héréſies, ils apprennent à tous les hommes par leur exemple, combien doit être ſincere & ſolide la charité avec laquelle il faut ſervir Dieu. Or le deſſein de ces hommes pacifiques eſt de rentrer dans la ſociété *Auguſt. de vera Relig. ap. 6. n. 11.*

» chrétienne auſſi-tôt que la tempête aura été appaiſée : ou ſi cela ne leur eſt point permis, ſoit par » la continuation de cette même tempête, ſoit pour » empêcher qu'il ne s'en éleve encore une ſemblable, ou une plus grande par leur retour; ils ont » toujours une ferme volonté de ſervir ceux mêmes » à la violence deſquels ils ont été obligés de ceder, ſans faire aucune aſſemblée particuliere, & » défendant juſqu'à la mort la foi qu'ils ſçavent être » prêchée dans l'Egliſe Catholique. Et le Pere céleſte qui pénétre dans le ſecret de leur cœur les » couronnera auſſi dans le ſecret : *Hos coronat in occulto Pater, in occulto videns.* Or quoique ce genre » d'hommes ſemble être rare, ajoute ſaint Auguſtin, » il y en a néanmoins des exemples, & en plus grand » nombre même qu'on ne peut croire : *Rarum hoc videtur genus, ſed tamen exempla non deſunt : immò plura ſunt quàm credi poteſt.* »

℣. 20. 21. *En même-temps il commanda à ſes diſciples de ne dire à perſonne qu'il fût le* CHRIST. *Dès-lors* JESUS *commença à découvrir à ſes diſciples qu'il falloit qu'il allat a Jeruſalem, & qu'il y ſouffrit beaucoup de la part des Sénateurs, &c.*

Hieron. in hunc locum.

La raiſon qui ſemble avoir pu porter le Fils de Dieu à faire cette défenſe aux Apôtres, eſt qu'il ne vouloit peut être pas, comme le remarque ſaint Jerôme, qu'on publiât hautement, avant qu'il mourût & qu'il fût reſſuſcité, qu'il étoit ce Chriſt & ce Meſſie prédit par tous les Propheres ; afin que le myſtere de ſa mort & de ſa réſurrection étant accompli, il dit alors aux Apôtres comme en un *Marc. 8.* temps plus favorable : *Allez enſeigner toutes les nations, &c.* Car il n'auroit pas été avantageux, dit le même Saint, de ſe hâter de découvrir à tous

les peuples cette haute majeſté de celui qu'ils devoient voir bien-tôt après fouetté & crucifié comme un ſcélerat ; puiſque ç'eût été pour eux un ſujet terrible de ſcandale, qui les auroit éloignés beaucoup davantage de la vérité. Il y avoit en effet, ſelon la remarque de ſaint Chryſoſtome, une grande difference entre voir le Fils de Dieu, tantôt faire des miracles dans la Paleſtine, tantôt être outragé & perſécuté, ſur-tout lorſque ces miracles devoient être ſuivis de ſa mort ſur une croix ; & le voir au contraire, comme on le vit dans la ſuite, reconnu pour Dieu, & adoré par toute la terre, & élevé pour jamais au-deſſus de toutes ces ſouffrances, auſquelles il s'étoit ſoumis pour l'amour de nous. Il vouloit donc, ſelon ce grand Saint, que ſes diſciples attendiſſent à publier hautement la gloire de ſa divinité, lorſque la vérité de tous les myſteres qui regardoient ſon Incarnation auroit éclaté. *Chryſ. in Matth. hom. 55.*

On vit par l'exemple de ſaint Pierre, qui ne put entendre ſans ſcandale, ce que J. C. lui dit & de ſes ſouffrances & de ſa mort, combien tous les peuples en auroient été encore plutôt ſcandaliſés. Mais parce qu'il étoit néceſſaire que les Apôtres qui devoient inſtruire tous les peuples, n'ignoraſſent pas une vérité ſi importante, J. C. prend le temps, dit ſaint Chryſoſtome, de leur en parler, qu'ils venoient de reconnoître ſa divinité. *Dèſlors*, dit l'Evangeliſte, JESUS *commença à découvrir à ſes diſciples qu'il falloit qu'il allât à Jeruſalem, & qu'il y ſouffrît beaucoup*, &c. *Dèſlors*, c'eſt-à-dire, dès qu'il les eut affermi dans la foi de ſa nature divine, *il leur découvrit* ce qui devoit être encore caché aux autres. Et que leur découvrit-il ? Ce qui devoit leur

avoit déclaré que JESUS étoit le Fils du Dieu vivant ; puiſque dans ce qui ne lui a point été révelé il ſe trouble, & paroît tout renverſé, ne comprenant rien à ce myſtere de la croix & de la réſurrection, dont ſon divin maître parloit extérieurement à ſes oreilles, ſans avoir encore éclairé ſon cœur. Il s'imaginoit, dit ſaint Jerôme, que le témoignage qu'il venoit de rendre à la divinité de J. C. ſe détruiſoit en quelque façon par ce que J.C. venoit de leur déclarer touchant ſes ſouffrances & ſa croix. Il ne croyoit pas qu'il ſe pût faire que le Fils de Dieu fût mis à mort ; & l'amour qu'il lui portoit, quoique plein d'ardeur, étoit encore trop humain. Ainſi l'ayant *pris en particulier*, pour ne pas paroître aux autres diſciples, vouloit reprendre ſon maître, continue ce Saint, il lui dit, par maniere de ſouhait, & en exprimant le zele de ſon affection pour ſa perſonne : *A Dieu ne plaiſe, Seigneur, cela ne vous arrivera point ;* c'eſt-à-dire, que cela ne puiſſe jamais vous arriver ; car mes oreilles ne ſçauroient entendre, que celui qui eſt Fils de Dieu doive être tué par les hommes : *Nec recipiunt aures meæ, ut Dei filius occidendus ſit.*

Hier. in hunc loc.

Saint Hilaire a cru que ce fut le démon même qui inſinua à Pierre ce faux zele pour la conſervation de la vie de J. C. & que c'étoit proprement à lui que le Fils de Dieu s'adraſſa enſuite, en nommant Pierre un ſatan. Il s'étoit vu, dit ce Saint, obligé de ſe retirer pour un temps, après avoir tenté J. C. dans le deſert. Mais préſentement qu'il trouve cette occaſion de l'incrédulité des diſciples au ſujet de ſes ſouffrances, il inſpire à cet Apôtre zelé de lui témoigner de l'horreur de ce qu'il lui annonçoit touchant ſa croix. Cependant

Hilar. in Matth. can. 16. n. 10.

Hier. in hunc loc. nous pouvons bien croire avec ſaint Jerôme, que c'étoit plutôt dans ſaint Pierre une erreur humaine, qui lui venoit d'un ſentiment d'affection naturelle, qu'un inſtinct de l'eſprit malin.

Hieron. ibid. Quoiqu'il en ſoit, J. C. *s'étant tourné* avec un viſage ſévere vers cet Apôtre, il lui fit entendre par un reproche très-ſenſible, qu'il avoit tort de le vouloir préceder, au lieu de le ſuivre, & qu'il n'appartenoit pas à un homme d'entreprendre de donner conſeil à Dieu : *Vade poſt me ſatana.* Ce qui ſignifie proprement : Allez derriere moi, vous qui m'êtes un *ſatan*, c'eſt-à-dire, un adverſaire, qui vous oppoſez à l'effet de mon Incarnation, & à ma mort qui doit être le prix de la rédemption de l'Univers. Vous voudriez m'être une occaſion de *ſcandale*, en me détournant d'obéir à Dieu mon Pere, *parce que vous ne goûtez point les choſes de Dieu, mais celles des hommes ;* c'eſt-à-dire, parce que les humiliations, les ſouffrances & la mort choquent dans vous la chair & le ſang de l'homme, qui ne recherche par lui-même que le plaiſir & la grandeur. Mais ce n'eſt pas là la ſageſſe par laquelle il plaît à Dieu de travailler au ſalut des hommes.

Chryſoſt. in Matt hom. 55. J. C. voulut, dit ſaint Chryſoſtome ; faire connoître que ce ſeroit volontairement & non malgré lui, qu'il ſouffriroit ce qu'il venoit de prédire. C'eſt pourquoi il reprend fortement ſaint Pierre de ce qu'il vouloit l'en empêcher, & il lui montre que s'il ſe trouve choqué des ſouffrances & de la mort de celui qu'il reconnoiſſoit être le Fils de Dieu, c'eſt qu'il en juge par une lumiere purement humaine ; mais que la ſageſſe de la chair ne doit point être la meſure de la divine ſageſſe, dont les

jugemens adorables ſont infiniment élevés au-deſſus des ſens & de l'eſprit corrompu de l'homme. « Que nul donc, continue ce Saint, ne rougiſſe de ces ſignes ſi vénérables de notre ſalut ; de cette « ſource de tous les biens & de ce principe de la « vie ſpirituelle qui eſt en nous. Mais parons-nous « au contraire de la croix de J. C. comme d'une cou- « ronne qui nous eſt très-honorable, puiſque c'eſt « par elle que toute notre réparation a été enfin ac- « complie. «

Les Hérétiques de ces derniers temps ont prétendu ridiculement conteſter la primauté à ſaint Pierre, comme ſi ce qu'il dit alors au Sauveur & ce que le Sauveur lui dit enſuite lorſqu'il le nomme *ſatan*, l'avoit fait décheoir de ſa primauté. Mais ſaint Jerôme, remarque fort bien, que la puiſſance apoſtolique & la dignité toute ſinguliere par laquelle l'Egliſe de J. C. a été bâtie ſur ſaint Pierre, lui avoient été plutôt promiſes pour l'avenir, que données pour le préſent. Et en effet, on peut croire que le Fils de Dieu ne l'établit proprement dans cette haute dignité de Paſteur & de Chef de ſon Egliſe, qu'après ſa réſurrection, lorſque lui ayant demandé trois fois differentes *s'il l'aimoit*, & même *plus que les autres*, il lui ordonna de *paître ſes agneaux & ſes brebis.* *Hier. in hunc loc.* *Joan. 21. 15. 16. 17.*

℣. 24. *Alors* JESUS *dit à ſes diſciples : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à ſoi-même, & qu'il ſe charge de ſa croix, & qu'il me ſuive.*

Alors, c'eſt-à-dire, lorſque Pierre voulut détourner J. C. de ſouffrir pour nous, & que J. C. l'eût repris par une réponſe ſi ſévere, le Seigneur ne ſe contenta pas de la répréhenſion qu'il lui avoit faite : mais voulant encore, dit ſaint Chryſoſtome, *Chryſoſt. in Matt. hom. 55.*

faire mieux ſentir aux Apôtres la néceſſité des ſouffrances, il leur dit : *Si quelqu'un veut venir après moi*, c'eſt-à-dire, être mon diſciple, *qu'il renonce à ſoi-même, &c.* C'eſt donc de même que s'il eût dit à ſaint Pierre : « Vous m'exhortez à m'épargner » toutes ces ſouffrances ; & moi je vous dis que non-» ſeulement il vous ſeroit très-nuiſible de m'empê-» cher de ſouffrir, mais que vous ne pourrez être » ſauvé ſi vous-même vous n'êtes toujours préparé » à mourir. Il dit néanmoins la choſe d'une manie-» re générale & ſans faire application à perſonne. *Si* » *quelqu'un*, dit-il, *veut venir après moi, &c.* Je ne » contrains & je ne force perſonne ; je laiſſe chacun » maître du choix qu'il veut faire. « C'eſt pourquoi » je dis : *Si quelqu'un veut, &c.* Car j'invite à de grands » biens ; & ces biens que je donne ſont tels, qu'ils » doivent aſſez par eux-mêmes attirer les hom-» mes. Nul en préſentant de l'or & des tréſors, n'eſt accuſé d'uſer de violence. Combien donc cela eſt-il plus véritable à l'égard des biens céleſtes ? Les Apôtres paroiſſoient, comme le dit encore le même Saint, tout troublés de ce que le Fils de Dieu venoit de leur dire. Et c'eſt à ce trouble qu'il remedie, leur diſant en quelque façon : « Il ne faut » point vous agiter ni vous troubler, ſi vous ne » croyez que ce que je vous ai dit doit être pour » vous la cauſe de mille biens, je n'uſe point de » contrainte, & je n'appelle que ceux qui veulent » me ſuivre. Mais ne croyez point, mes Apôtres, » que ce ſoit me ſuivre, de ne faire que ce que vous » faites préſentement en m'accompagnant dans mes » voyages. Il vous faut ſouffrir beaucoup de travaux » & eſſuyer bien des périls, ſi vous prétendez véri-» tablement marcher après moi. Et ne vous atten-

Digitized by Google

dez pas, ô Pierre, de recevoir des couronnes pour m'avoir rendu ſeulement ce témoignage que je ſuis le Fils de Dieu. Cela ne vous ſuffit point pour être ſauvé ; & vous vous trompez ſi vous croyez être en aſſurance, comme ſi tout étoit fait. Je pourrois, étant Fils de Dieu, vous exempter de tous travaux & de tous périls : mais c'eſt pour l'amour de vous que je ne veux pas en uſer ainſi, afin que vous contribuiez quelque choſe de votre part à votre bonheur, & que vos ſouffrances particulieres ſervent à l'accroiſſement de votre gloire. C'eſt pour adoucir en quelque façon le poids de ce joug qu'il impoſoit aux Apôtres, qu'il ne borne pas à eux ſeuls, comme dit encore ſaint Chryſoſtome, la néceſſité de ſouffrir, mais qu'il la rend généralement commune à tous, en diſant : *Si quelqu'un veut, &c.* Car il comprend ſous ce terme, & les hommes & les femmes, & les Princes & les peuples, qui doivent tous marcher par cette voie des ſouffrances, s'ils veulent être les diſciples du Sauveur.

Ces deux premieres choſes qu'il ordonce de *renoncer à ſoi-même* & de *porter ſa croix*, ont une grande liaiſon enſemble. Celui-là renonce à ſoi-même qui regarde & ſon propre eſprit & ſa propre chair comme un ennemi ; qui renonce à en ſuivre les ſentimens, & qui eſt toujours préparé à embraſſer ou avec joie, ou avec ſoumiſſion tout ce qui peut humilier ou mortifier l'un & l'autre. Or quiconque ſe renonce à ſoi-même, eſt dans une diſpoſition continuelle de *porter ſa croix*, c'eſt-à-dire, de ſouffrir en paix les differentes afflictions qui lui arrivent par la volonté de celui qui fait diſtribuer à ſes élus une portion de ſon calice, ſelon la meſu-

Chryſoſt. ibid.

re de leur force & de leur grace; afin que chacun; comme dit ſaint Paul, *accompliſſe* de ſa part *ce qui reſte à ſouffrir à* J. C. en la perſonne de ſes membres. Mais il ajoute une troiſiéme choſe aux deux premieres, qui eſt de *le ſuivre*. Car il y en a, dit ſaint Chryſoſtome, qui portent leur croix, & qui cependant ne ſuivent point J. C. Or on le ſuit lorſqu'on ſouffre pour l'amour de lui; lorſqu'on ſouffre dans la vûe de ſes ſouffrances; lorſqu'on ſouffre, non pour le mal qu'on a fait, mais pour le bien qu'on a pratiqué en ſe conformant à ſon exemple.

℣. 25. 26. *Car celui qui voudra ſauver ſa vie, la perdra; & celui qui perdra ſa vie pour l'amour de moi, la retrouvera. Et que ſerviroit-il à un homme de gagner tout le monde, & de ſe perdre ſoi-même, &c.*

On peut voir auparavant ſur le trente-neuviéme verſet du dixiéme chapitre, l'éclairciſſement de ces mêmes paroles de J. C. dont tout le ſens eſt fondé ſur ce qu'il y a deux manieres de ſe ſauver & de ſe perdre, dont l'une eſt temporelle & l'autre éternelle. Mais ce qu'il ajoute pour faire voir le néant de toutes les choſes que l'on vouloit préferer à ſon ſalut, eſt d'une force admirable pour convaincre les plus ſtupides. Car voici en quoi il ſemble que conſiſte le raiſonnement de J. C. Je vous ordonne, dit-il, à vous tous qui deſirez être mes diſciples, *de vous renoncer vous-mêmes*, & de *porter votre croix* en *me ſuivant*. Je ſçai que cela paroît rude à l'eſprit & au ſens de l'homme, qui cherche toujours à s'éloigner des ſouffrances, & à jouir autant qu'il peut de la douceur de cette vie. Mais que perd-il en perdant pour l'amour de moi la vie préſente, lorſqu'il gagne en même-

temps par cette perte temporelle, une vie dont le bonheur ſera éternel ? Et que gagne-t-il au contraire en ſe conſervant la vie du corps, lorſqu'il perd la vie de l'ame; puiſque quand même il ſeroit maître de tout le monde, de quoi lui pourroit ſervir l'empire de l'univers s'il perdoit ſon ame ; & *par quel échange pourroit-il racheter* cette perte de ſoi-même ? Avez-vous une autre ame à donner en compenſation de celle que vous auriez perdue ? Si vous perdez de l'argent vous pouvez donner d'autre argent : mais vous n'avez rien à donner en échange de votre ame quand vous ſeriez Roi de toute la terre. Et qu'y a-t-il d'étonnant que cela ſoit véritable à l'égard de l'ame, puiſqu'il l'eſt auſſi à l'égard du corps ? Car quand vous ſeriez revêtu de tous les empires du monde, ſi votre corps eſt malade d'un mal incurable, tous vos diadêmes, tous vos tréſors, tous vos empires joints enſemble ne ſont pas capables de le garantir contre la mort. Vous voyez donc, dit ſaint Chryſoſtome, qu'il n'y a aucune perte comparable à celle qu'on fait en ſe perdant, lorſqu'on veut ſauver ſa vie contre ce qu'on doit à Dieu, puiſque cette perte eſt abſolument irréparable. Ainſi c'eſt même pour vous épargner d'une maniere très-avantageuſe, que le Sauveur vous ordonne de n'uſer pas de trop d'indulgence envers vous-mêmes. Car le pere qui épargne le châtiment à ſon fils, le perd : & celui-là au contraire le ſauve, qui ne le lui épargne pas. »

« *Chryſ. in Matth. hom. 56.*
« *Ibid. paulò ſuprà.*
« *Ibid. paulò ſuprà.*

℣. 27. *Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de ſon Pere avec ſes Anges ; & alors il rendra à chacun ſelon ſes œuvres.*

J. C. rend la raiſon pour laquelle on doit mé-

priſer la vie préſente, lorſqu'il s'agit de la foi & de ſon ſervice. *Car le Fils de l'homme*, dit-il, *doit venir* un jour *rendre à chacun ſelon ſes œuvres*; c'eſt-à-dire, qu'il viendra récompenſer par un bonheur éternel *ceux qui ſe ſeront renoncé eux-mêmes*, en *portant leur croix & ſuivant* leur divin maître; & punir par des peines éternelles, ceux qui refuſant de porter leur croix après lui, auront préferé les plaiſirs & la conſervation de la vie préſente à leur ſalut éternel. Mais S. Chryſoſtome & ſaint Jerôme remarquent encore que le Fils de Dieu ayant étonné les Apôtres par la nouvelle de ſa mort, les raſſure ici en quelque façon, & fait ſucceder la joie à la triſteſſe par cette déclaration qu'il leur fait, Que *le Fils de l'homme viendroit dans la gloire de ſon Pere avec ſes Anges*, *&c.* C'eſt donc de même que s'il leur diſoit: Vous craignez la mort de celui que vous avez reconnu pour le Fils de Dieu: écoutez préſentement quelle doit être la gloire de ſon triomphe. Sçachez que *le Fils de l'homme*, qui vous paroît maintenant tout environné d'infirmité, par une ſuite de l'anéantiſſement de ſon Incarnation, viendra un jour *dans la gloire de ſon Pere*; c'eſt-à-dire, tout brillant de la gloire de la divinité qu'il poſſede avant tous les temps comme le Fils de Dieu. Car cette gloire ne lui eſt point étrangere; mais elle lui appartient comme au Fils unique, né de la propre ſubſtance du Pere éternel & égal à lui. J. C. étoit alors accompagné ſeulement de ſes diſciples, pauvres & mépriſés comme lui. Mais quand *il viendra dans la gloire de ſon Pere*, tous les *Anges* l'accompagneront comme ſes miniſtres. Il a été ici-bas jugé & condamné par les hommes. Mais en ce jour de ſa *gloire* il ſera lui-même le juge de tous

Chryſ. in Matth. hom. 56. ſub fin. Hie on in hunc locum.

Chryſoſt.

Digitized by Google

les hommes pour rendre à chacun d'entr'eux *ſelon leurs œuvres ;* marquant par là, dit ſaint Chryſoſtome, les biens du ciel deſtinés aux bons, & les ſupplices de l'enfer préparés pour les méchans. *Chryſ. in Matth. hom. 57.*

℣. 28. *Je vous dis en vérité qu'il y en a quelques-uns de ceux qui ſont ici qui ne mourront point qu'ils n'ayent vu le Fils de l'homme venir en ſon regne.*

Le Fils de Dieu venoit de parler à ſes Apôtres de *la gloire* qui devoit ſuivre ſes ſouffrances, & il les avoit en quelque ſorte conſolés des croix qu'ils auroient à porter eux-mêmes, en leur donnant l'eſperance de cette gloire. Mais cette eſperance ne leur montroit, pour le dire ainſi, que de fort loin la gloire dont il parloit ; & au contraire le renoncement à ſoi-même & la perte de leur propre vie à laquelle il les engageoit, frappoit fortement leurs ſens, & les touchoit de très-près. Il veut donc donner à leurs yeux une aſſurance de ce qu'il leur promettoit ; & il déclare qu'il fera voir à quelques-uns d'eux autant que l'état de la vie préſente pouvoit le permettre, un échantillon de cette gloire dans laquelle il devoit venir à la fin du monde ; afin que ni leur mort propre, ni celle de leur divin maître, n'euſſent plus la force de les troubler. *Je vous déclare*, leur dit-il, *que quelques-uns* de ceux qui ſont préſens avec moi, *ne mourront point qu'ils n'ayent vu le Fils de l'homme venir en ſon regne.* Les Interpretes ont donné à ces paroles beaucoup de ſens differens. Mais tous les anciens conviennent enſemble de celui-ci, qui eſt que J. C. parloit du miracle de ſa transfiguration, lorſque levant pour un temps le voile de deſſus les yeux de Pierre, de Jacques & de Jean, il daigna ſe faire voir à ces trois diſciples choiſis, *Id. ibid. Hier. in hunc loc. Hilar. in Matth. can. 17.*

Digitized by Google

dans une partie de l'éclat de cette gloire, dont il brillera au temps de ſon regne & de ſon triomphe. C'eſt ce qu'il appelle *venir en ſon regne ;* parce que la gloire de ſa transfiguration fut une image de celle qui doit éclater au jour de la conſommation de ſon regne, lorſqu'il ſera reconnu Roi de tous les Anges & de tous les hommes. Auſſi tous les ſaints Evangeliſtes ont marqué expreſſément, que le miracle de la transfiguration de J. C. arriva ſix jours après qu'il leur eut ainſi parlé, ou le huitiéme jour ; ce qui fait aſſez connoître que l'on doit déterminer à ce ſens ce qu'il avoit dit.

CHAPITRE XVII.

Marc. 9. 1. *Luc.* 9. 28 † Samedi des Quatre-Temps, & II. Dimanche de Carême. Transfiguration.

1. † SIx jours après JESUS ayant pris avec lui Pierre, Jacques & Jean ſon frere, les mena à l'écart ſur une haute montagne :

2. & il fut transfiguré devant eux. Son viſage devint brillant comme le ſoleil, & ſes vêtemens blancs comme la // neige.

3. En même-temps ils virent paroître Moïſe & Elie qui s'entretenoient avec lui.

4. Alors Pierre dit à JESUS : Seigneur, nous ſommes bien

1. ET poſt dies ſex aſſumit Jeſus Petrum, & Jacobum, & Joannem fratrem ejus, & ducit illos in montem excelſum ſeorſum :

2. & transfiguratus eſt ante eos. Et reſplenduit facies ejus ſicut ſol : veſtimenta autem ejus facta ſunt alba ſicut nix.

3. Et ecce apparuerunt illis Moyſes & Elias cum eo loquentes.

4. Reſponderunt autem Petrus, dixit ad Jeſum,

// 2. *grec.* lumiere,

Domine,

Digitized by Google

Domine, bonum est nos hîc esse : si vis, faciamus hîc tria tabernacula, tibi unum, Moysi unum, & Eliæ unum.

ici ; faisons-y, s'il vous plaît, trois tentes, une pour vous, une pour Moïse, & une pour Elie.

5. Adhuc eo loquente, ecce nubes lucida obumbravit eos ; & ecce vox de nube, dicens : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi benè complacui : ipsum audite.

5. Lorsqu'il parloit encore, une nuée lumineuse les couvrit ; & il sortit une voix de cette nuée, qui fit entendre ces paroles : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection : écoutez-le.

Supra 3. 17. *2. Petr.* 1. 17.

6. Et audientes discipuli cecidérent in faciem suam, & timuerunt valdè.

6. Les disciples les ayant ouies, tomberent le visage contre terre, & furent saisis d'une grande crainte.

7. Et accessit Jesus, & tetigit eos, dixitque eis : Surgite, & nolite timere.

7. Mais JESUS s'approchant, les toucha, & leur dit : Levez-vous, & ne craignez point.

8. Levantes autem oculos suos, neminem viderunt, nisi solum Jesum.

8. Alors levant les yeux, ils ne virent plus que JESUS seul.

9. Et descendentibus illis de monte, præcepit eis Jesus, dicens : Nemini dixeritis visionem, donec Filius hominis à mortuis resurgat.

9. Lorsqu'ils descendoient de la montagne, JESUS leur fit ce commandement, & leur dit : Ne parlez à personne de ce que vous avez vu, jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité d'entre les morts ¶.

10. Et interrogavérunt eum discipuli, dicentes : Quid ergo Scribæ dicunt, quòd Eliam

10. Ses disciples l'interrogerent alors, & lui dirent : Pourquoi donc les Scribes

Matt. 9. 10.

diſent-ils qu'il faut qu'Elie vienne auparavant ?

oporteat primùm venire ?

11. Mais JESUS leur répondit : Il eſt vrai qu'Elie doit venir, & qu'il rétablira toutes choſes.

Malach. 4. 5.

11. At ille reſpondens, ait eis : Elias quidem venturus eſt, & reſtituet omnia.

12. Mais je vous déclare, qu'Elie eſt déja venu, & il n'a point été connu d'eux ; mais ils l'ont traité comme il leur a plu. Ils feront ſouffrir de même le Fils de l'homme.

Suprà 11. 14.

Suprà 14. 20.

12. Dico autem vobis, quia Elias jam venit, & non cognoverunt eum ; ſed fecerunt in eo quæcumque voluerunt. Sic & Filius hominis paſſurus eſt ab eis.

13. Alors ſes diſciples comprirent que c'étoit de Jean-Baptiſte qu'il leur avoit parlé.

13. Tunc intellexerunt diſcipuli, quia de Joanne Baptiſta dixiſſet eis.

14. Lorſqu'il fut venu vers le peuple, un homme s'approcha de lui, qui ſe jetta à genoux à ſes pieds, & lui dit : Seigneur, ayez pitié de mon fils qui eſt lunatique, & qui ſouffre beaucoup : car il tombe ſouvent dans le feu, & ſouvent dans l'eau.

Marc. 9. 16. Luc. 9. 38.

14. Et cùm veniſſet ad turbam, acceſſit ad eum homo genibus provolutus ante eum, dicens : Domine, miſerere filio meo, quia lunaticus eſt, & malè patitur : nam ſæpè cadit in ignem, & crebrò in aquam.

15. Je l'ai préſenté à vos diſciples ; mais ils ne l'ont pu guérir.

15. Et obtuli eum diſcipulis tuis, & non potuerunt curare eum.

16. Et JESUS répondit, en diſant : O race incrédule & dépravée ! juſques à quand ſerai-je avec vous ? juſques à quand vous ſouffrirai-je ? Amenez-moi ici cet enfant.

16 Reſpondens autem Jeſus, ait : O generatio incredula & perverſa, quouſque ero vobiſcum ? uſquequò patiar vos ? Afferte huc illum ad me.

Digitized by Google

17. Et increpavit illum Jesus, & exiit ab eo dæmonium, & curatus est puer ex illa hora.

17. Et JESUS ayant menacé le démon, il sortit de l'enfant, lequel fut guéri au même instant.

18. Tunc accesserunt discipuli ad Jesum secretò, & dixerunt: Quare nos non potuimus ejicere illum?

18. Alors les disciples vinrent trouver JESUS en particulier, & lui dirent: Pourquoi n'avons-nous pu nous autres chasser ce démon?

19. Dixit illis Jesus: Propter incredulitatem vestram. Amen quippe dico vobis, si habueritis fidem, sicut granum sinapis, dicetis monti huic: Transi hinc illuc, & transibit, & nihil impossibile erit vobis.

19. JESUS leur répondit: A cause de votre incrédulité. Car je vous dis en vérité, que si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne: Transporte-toi d'ici là, & elle s'y transporteroit; & rien ne vous seroit impossible. *Luc.* 17. 6.

20. Hoc autem genus non ejicitur nisi per orationem & jejunium.

20. Mais cette sorte *de démons* ne se chasse que par la priere & par le jeûne.

21. Conversantibus autem eis in Galilæa, dixit illis Jesus: Filius hominis tradendus est in manus hominum:

21. Lorsqu'ils étoient en Galilée JESUS leur dit: Le Fils de l'homme doit être livré entre les mains des hommes: *Infrà* 20. 18. *Marc.* 9. 30. *Luc.* 9. 44.

22. & occîdent eum, & tertia die resurget: & contristati sunt vehementer.

22. ils le feront mourir, & il ressuscitera le troisiéme jour: ce qui les affligea extrêmement.

23. Et cùm venissent Capharnaüm, accesserunt qui didrachma accipiebant, ad Petrum, & dixerunt ei: Magister vester non sol-

23. Etant venus à Capharnaüm, ceux qui recevoient le tribut de deux drachmes, vinrent trouver Pierre, & lui dirent: Votre maître ne paye-

t-il pas le tribut ?

24. Il leur répondit : Oui *il le paye*. Et étant entré dans le logis, JESUS le prévint, & lui dit : Simon, que vous en ſemble ? De qui eſt-ce que les Rois de la terre reçoivent les tributs & les impôts ? Eſt-ce de leurs propres enfans ou des étrangers ?

25. Des étrangers, répondit Pierre. JESUS lui dit : Les enfans *en* ſont donc exemts.

26. Mais afin que nous ne les ſcandaliſions point, allez-vous-en à la mer, & jettez votre ligne ; & le premier poiſſon que vous tirerez de l'eau, prenez-le, & lui ouvrez la bouche ; vous y trouverez une piece d'argent // de quatre drachmes, que vous prendrez, & que vous leur donnerez pour moi & pour vous.

vit didrachma ?

24. Ait : Etiam. Et cùm intraſſet in domum, prævenit eum Jeſus, dicens : Quid tibi videtur, Simon ? Reges terræ à quibus accipiunt tributum vel cenſum ? A filiis ſuis, an ab alienis ?

25. Et ille dixit : Ab alienis. Dixit illi Jeſus ; Ergo liberi ſunt filii.

26. Ut autem non ſcandalizemus eos, vade ad mare, & mitte hamum : & eum piſcem, qui primus aſcenderit, tolle ; & aperto ore ejus, invenies ſtaterem : illum ſumens, da eis pro me & te.

℣. 26. *expl.* valant environ trente ſols de notre monnoie.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. 3. *SIx jours après*, JESUS *ayant pris avec lui Pierre, Jacques, & Jean ſon frere, les mena à l'écart ſur une haute montagne; & il fut transfiguré devant eux. Son viſage devint brillant comme le ſoleil, & ſes vêtemens blancs comme la neige, &c.*

On eſt étonné de ce qu'il eſt dit ici que le miracle de la transfiguration de J. C. arriva *ſix jours après*; & qu'au contraire il eſt marqué dans ſaint Luc, que ce fut *environ au bout de huit jours*. Mais ſaint Jerôme & les autres Peres n'ont pas de peine à accorder cette contrarieté apparente; & ils font voir que ſaint Luc a compris dans les *huit jours*, celui auquel J. C. parloit, & celui auquel arriva ce grand miracle: au lieu qu'ici ſaint Matthieu s'eſt contenté de marquer les jours d'entre-deux qui étoient au nombre de ſix. J. C. choiſit pour rendre témoins de ſa gloire, trois de ſes diſciples; ſçavoir *Pierre*, *Jacques* ſurnommé le majeur, & *Jean ſon frere*. Saint Chryſoſtome témoigne qu'il les choſit à cauſe de l'éminence qu'ils avoient au deſſus des autres; & il ajoute, que celle de Pierre conſiſtoit en la grandeur de ſon amour pour J. C. celle de Jean, en la grandeur de l'amour de J. C. à ſon égard; & celle de Jacques, en l'ardeur du zele qui lui fit dire au Sauveur avec ſon frere: Qu'ils pouvoient boire ſon calice, comme il le fit effectivement dans la ſuite. Mais on peut dire véritablement, que ſi J. C. choiſit ces Apôtres à cauſe de leur eminence au-deſſus de leurs confreres,

Luc. 9. 28. Hieron. in hunc locum. Auguſt. de conſ. Evangel. lib. 2. cap. 56. Chryſ. in Matth. hom. 5 i

Marc. 10. 39.

cette éminence qu'ils avoient au-deſſus des autres, étoit fondée elle-même ſur le choix tout ſingulier de miſericorde qu'il avoit fait d'eux : *Non vos me elegiſtis, ſed ego elegi vos ;* & que s'il aimoit ſingulierement ſaint Jean, ſaint Pierre ne l'aimoit lui-même avec tant d'ardeur, que par un effet de l'amour divin qu'il lui avoit porté le premier : *Quoniam ipſe prior dilexit nos.* Ajoutons encore, qu'il prit exprès trois de ſes diſciples pour rendre aſſuré, ſelon la loi même, le témoignage qu'ils rendroient un jour à ſa propre gloire, dont il voulut qu'ils fuſſent témoins : *Ut in ore duorum, vel trium teſtium ſtet omne verbum.* Ces trois témoins furent, comme dit excellemment un Interprete, *Pierre* qui étoit le chef du college apoſtolique ; *Jacques* qui devoit le premier de Apôtres ſigner de ſon ſang, & confirmer par ſa mort ce témoignage ; & *Jean* qui ayant ſurvêcu à tous les autres, devoit tranſmettre de vive voix ſon témoignage touchant ce miracle à toute la poſtérité. Ce qui pourroit nous ſurprendre, c'eſt qu'on ne voit point que le reſte des Apôtres, quoiqu'ils fuſſent encore alors très-imparfaits, ayent murmuré de ce choix que J. C. fait ici & ailleurs de ces trois Apôtres pour leur faire confidence de ſes ſecrets. Il eſt vrai qu'il s'éleva quelque jalouſie entr'eux & quelque conteſtation, lorſque Jacques & Jean demanderent à J. C. d'être placés préferablement aux autres dans ſon royaume. Mais lorſque c'eſt J. C. lui-même qui leur donne une eſpece de préference, en les choiſiſſant dans quelques rencontres pour l'accompagner particulierement, il ſemble qu'il ait imprimé en même-temps dans le cœur des autres une humble ſoumiſſion à ſes ordres, pour adorer ſans murmu-

Joan. 15. 16.

1. *Joan.* 4. 10.

Matth. 18. 16.

Marc. 10. 37. 41.

Digitized by Google

re ce qu'il faiſoit par un choix tout libre & tout gratuit de ſa volonté.

J. C. mene donc avec lui ces trois Apôtres *ſur une haute montagne*, qui étoit, ſelon ſaint Jerôme, *le Thabor*, nommé autrement *Itaburim*, & que ſaint Pierre appelle *la montagne ſainte*, à cauſe, dit un Interprete, que la divine majeſté de J. C. s'y fit voir à ſes diſciples; de même que le mont *d'Horeb* eſt nommé ailleurs *une terre ſainte*, à cauſe que Dieu y montra à Moïſe ſa puiſſance dans le buiſſon ardent. Ce fut ſur cette montagne que le Fils de Dieu mena, ſelon l'expreſſion de l'Evangeliſte, ſes trois Apôtres *à l'écart*; c'eſt-à-dire, loin du bruit du monde & de la vûe de tous les hommes, afin que ce qui devoit arriver ſe paſſât dans le ſecret. Car le temps de la vie de J. C. ſur la terre, étoit pour lui le temps de s'humilier & de ſe cacher; & ainſi il ne vouloit pas que d'autres que ceux qu'il avoit choiſis pour être, comme dit ſaint Pierre, *ſpectateurs de ſa majeſté*, en puſſent être témoins. Saint Luc rend encore une autre raiſon de cette retraite de J. C. ſur la montagne: c'étoit *afin qu'il priât*; car il choiſiſſoit ordinairement les montagnes pour y prier, comme étant plus élevées vers le ciel, & plus éloignées par conſéquent de tout le tumulte du ſiécle. L'on voit auſſi qu'il avoit accoutumé de ſe préparer par la priere aux grandes actions qu'il devoit faire en faveur des hommes; & il leur montroit par là l'exemple de ne s'engager auſſi jamais dans une action importante ſans avoir prié. Car il n'en avoit aucun beſoin pour lui-même; puiſqu'étant Dieu auſſi-bien qu'homme, il ne pouvoit rien deſirer comme homme, dont il ne fût aſſuré par la toute-puiſſance de ſa divinité.

Hieron. epiſt. 27. tom. 3. p. 226.
2. Petr. 1. 18.
Exod. 3. 5.
2. Petr. 16.
Luc. 9. 28.
Marc. 6. 46.
Luc. 6. 12.

Mais étant chef de l'Egliſe, il enviſageoit l'utilité de ſes membres, qui devoient apprendre de lui à demander ce qu'ils ne pouvoient par leurs propres forces, & s'affermir par la priere contre les tentations de la vaine gloire, dans les œuvres mêmes les plus ſaintes que ſa grace leur feroit exercer.

Luc. 9. 29. Pendant que le Fils de Dieu étoit en priere, ſelon que ſaint Luc l'a marqué expreſſément, *il fut transfiguré devant ſes Apôtres*; c'eſt-à-dire, que ſon extérieur parut à leurs yeux tout autre qu'auparavant. Et l'on peut dire qu'il y avoit en cela un moindre miracle, que celui par lequel il empêchoit à toute heure que les rayons de ſa divinité n'éclataſſent continuellement aux yeux des hommes. Ainſi cette transfiguration de J. C. ne fut autre choſe, pour le dire ainſi, qu'une eſpece de ſuſpenſion de ce prodige de ſa puiſſance, par lequel il renfermoit ſous les voiles de ſa ſainte humanité l'éclat de ſa nature divine. Et c'eſt un ſujet d'étonnement ſans comparaiſon plus grand, de voir un Dieu revêtu de l'infirmité humaine converſer comme un autre homme au milieu des hommes; que de voir ici un Homme-Dieu paroître tout environné des rayons brillans de ſa gloire: enſorte que ces deux effets miraculeux qui ont paru; l'un au temps de ſon Incarnation dans le ſein de Marie, où un Dieu s'eſt ſi profondément humilié; & l'autre ſur le Thabor, où l'Homme-Dieu a découvert quelque choſe de ſa gloire: le premier doit autant nous humilier & nous confondre, que le ſecond doit peu nous ſurprendre, quoiqu'il ſoit très-capable de relever nos eſperances. Car ſi un Dieu s'eſt abaiſſé juſqu'à prendre la nature & la forme d'un eſclave; ç'a été pour élever l'homme juſqu'à

Dieu. S'il a caché toute ſa gloire pendant qu'il vivoit parmi les hommes; ç'a été pour la rendre un jour plus éclatante à leurs yeux dans le ciel même, dont cette montagne n'étoit qu'une image, & pour les en rendre eux-mêmes participans, à proportion de la part qu'ils auront priſe ici-bas à ſes humiliations & à ſes ſouffrances.

La blancheur qui parut alors ſur *ſes vêtemens*, eſt comparée à *la neige*, à cauſe de ſon grand éclat que les yeux ont peine à ſouffrir : car il paroît par l'Evangile même, que l'on doit auſſi entendre par cette blancheur l'éclat brillant de la lumiere : *Et veſtitus ejus albus & refulgens.* C'étoit donc, comme diſent les Interpretes, de la divinité même de J.C. & de ſon ame ſi parfaitement unie à ſa nature divine, qu'une lumiere ineffable ſe répandoit ſur ſon corps ; & c'étoit du corps de J. C. devenu ainſi tout brillant, que ſes habits recevoient cette blancheur éclatante, qui éblouiſſoit les yeux des Apôtres. *Luc. 9. 29. Grotius. Janſen.*

Au milieu de cette gloire de J.C. les Apôtres voient paroître *Moïſe* & *Elie* dans leur propre corps. Et ce qu'il avoit refuſé, dit ſaint Jerôme, aux Phariſiens & aux Docteurs de la loi lorſqu'ils le tenterent, en lui demandant qu'il leur fît voir quelque ſigne dans le ciel, il l'accorde ici en faveur de ſes Apôtres, afin d'accroître leur foi : car il fait deſcendre Elie du ciel, & monter Moïſe des enfers, ſelon l'ordre qu'Iſaie avoit donné autrefois au roi Achas, de demander qu'on lui donnât quelque ſigne, ou du fond des enfers, ou du haut du ciel. Mais d'où vient que J. C. fait plutôt paroître Moïſe & Elie que quelques-uns des autres Prophetes ? On en rapporte pluſieurs raiſons ; *Hieron. in hunc locum.* *Iſai. 6. 11.*

Digitized by Google

mais celle qui ſemble la plus naturelle, & la plus
Chryſoſt. hom. 57. généralement autoriſée eſt celle-ci : Que Moiſe en
qualité de légiſlateur des Juifs, repréſentoit la loi
Tertull. adverſ. Marcion. lib. 4. Hilarius can. 17. Hieron. in hunc locum. ancienne, & qu'Elie, ce Prophete ſi zelé pour l'ancienne Religion, repréſentoit les Prophetes : & qu'ainſi ces deux grands hommes paroiſſant alors avec J. C. ils atteſtoient en quelque façon, que c'étoit lui qu'ils avoient marqué & prédit, ſoit par toutes les cérémonies de la loi, ſoit par toutes leurs propheties ; & que bien-loin qu'il fût contraire à la loi & aux Prophetes, comme les Prêtres & les Phariſiens l'en accuſoient, c'étoit à lui, comme à la vérité, que les figures & toutes les ombres anciennes ſe terminoient. « Car comme
» Moïſe, dit ſaint Chryſoſtome, avoit lui-même
» donné la loi, les Juifs pouvoient bien juger qu'il
» n'eût pas ſouffert que cette loi eût été foulée aux
» pieds, & qu'il n'auroit pas aſſurément honoré
» J. C. s'il l'avoit violée, comme ils ſe l'imaginoient,
» & s'il s'étoit déclaré l'ennemi du légiſlateur. Et
» quant à Elie, dont le zele avoit ſi publiquement
» éclaté pour la gloire du Seigneur, il ne ſe fût pas
» non plus trouvé dans la compagnie de J.C. s'il l'avoit
» cru oppoſé à Dieu, ni n'auroit pas déferé à la vo-
» lonté de celui qu'il eût regardé comme un impie
» uſurpateur de la divinité. Ainſi la préſence de ces deux témoins irréprochables, qui paroiſſoient pour accompagner J. C. dans cet éclat paſſager de ſa gloire, atteſtoit d'une maniere très-convainquante la jalouſie & l'aveuglement des Juifs, qui refuſoient de reconnoître pour le Meſſie, celui que leur propre légiſlateur, & le plus illuſtre d'entre les Prophetes, reveroient alors comme le liberateur promis depuis tant de ſiécles ; car il eſt dit en ce

lieu : Qu'*ils s'entretenoient avec lui.* Et il eſt marqué ailleurs : Que le ſujet de leur entretien étoit *ſa ſortie de ce monde, qui devoit s'accomplir dans Jeruſalem.* Luc. 9. 13.

Tel étoit donc l'entretien de Moïſe & d'Elie avec J. C. au milieu de cet éclat de ſa gloire. Ils lui parlent du ſujet qui l'avoit porté à venir au monde ; de cet *excès* de ſon amour pour les hommes, qui l'engageoit à vouloir mourir pour eux ; & de cet autre *excès* de la malice de ſon propre peuple, qui devoit aller juſqu'à faire mourir ſon propre Sauveur. Et ils donnent lieu de juger en même-temps, que toutes leurs propheties regardoient principalement ce grand myſtere de la mort de J. C. & de la redemption de l'univers. Qui ſeroit l'homme, fût-il Prince ou Roi, qui pût s'élever vainement, s'il penſoit étant ſur le trône, à la mort où il doit être réduit ? Et qui au milieu des plus grands applaudiſſemens des peuples, ne s'anéantiroit pas en la préſence de Dieu, s'il penſoit à la pouſſiere du tombeau, & s'il rappelloit en ſon ſouvenir cet entretien de Moïſe & d'Elie avec J. C. lorſqu'au lieu de lui parler de l'éclat préſent de ſa gloire, ils ne lui préſentent ſur le Thabor, non plus que l'Ange ſur la montagne des oliviers, que le calice de ſa paſſion.

℣. 4. *Alors Pierre dit à* JESUS : *Seigneur, nous ſommes bien ici : faiſons-y, s'il vous plaît trois tentes ; une pour vous, une pour Moïſe, & une pour Elie, &c.*

Saint Pierre n'avoit gueres profité de la ſévere repréhenſion du Fils de Dieu ; & il paroît qu'il n'avoit encore de goût que pour les choſes des hommes, & qu'il ne comprenoit rien ni dans les anciennes propheties, ni dans l'entretien préſent que Moïſe & Elie avoient avec J. C. Il n'oſoit plus,

Chryſ. in Matth. hom. 57. dit ſaint Chryſoſtome, après s'être vu traité de ſatan par ſon divin maître, le détourner ouvertement de la mort, comme la premiere fois : mais il fait la même choſe en d'autres termes. Et ſe voyant *ſur une haute montagne*, en *un lieu* fort *écarté*, il préfere la ſureté de l'état préſent, où J. C. lui paroît tout environné de gloire à ces humiliations, à ces outrages, & à cette mort honteuſe dont on lui avoit parlé, & qu'il regardoit comme indignes de celui que le Pere céleſte lui avoit fait reconnoître pour ſon Fils unique. *Il ne ſçavoit* donc, comme il eſt marqué ailleurs, *ce qu'il diſoit* ; puiſqu'en demandant à J. C. qu'il demeurât ſur cette montagne, il s'oppoſoit à la rédemption de tous les hommes & à la ſienne propre. » Vous errez, Pierre, s'écrie ſaint Jerôme, & vous ne ſçavez véritablement ce que vous dites. Ne cherchez point à dreſſer trois tentes : car il n'y en a qu'une ſeule où il ſoit permis de s'arrêter, qui eſt celle de l'Evangile, où la loi & les Prophetes doivent ſe réunir. Que ſi vous voulez dreſſer trois tentes, ne comparez pas les ſerviteurs avec le Seigneur : mais dreſſez trois tentes, ou plutôt n'en dreſſez qu'une, pour le Pere, pour le Fils, & pour le Saint-Eſprit, afin que comme ils poſſedent conjointement une ſeule divinité, il n'y ait auſſi dans votre cœur qu'un ſeul tabernacle pour ces trois divines perſonnes.

Marc. 9. 5. Luc. 9. 33.

Hieron. in hunc locum.

» » » » » » » » » » »

℣. 5. *Lorſqu'il parloit encore, une nuée lumineuſe les couvrit, & il ſortit une voix de cette nuée, qui fit entendre ces paroles : Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection : écoutez-le.*

Hilarius in Matt. can. 17. ℣. 2. On ne répond rien à ſaint Pierre, dit ſaint Hilaire, lorſqu'il s'offroit à dreſſer trois tentes, pour J. C. pour Moïſe, & pour Elie : car ce n'étoit pas le

temps de jouir de cette gloire qu'on lui montroit. Mais une *nuée lumineuſe* l'enveloppe tout d'un coup avec les autres Apôtres, & l'Eſprit ſaint les environne par ſa divine vertu. Il paroît par un autre Evangéliſte, que lorſque cette nuée les couvrit, Moïſe & Elie s'étoient déja retirés pour faire place à J. C. ſeul, afin qu'on ne pût appliquer à d'autres qu'à lui, le témoignage que lui rendit auſſi-tôt après le Pere céleſte. C'étoit l'ordinaire dans l'ancienne loi, que Dieu parlât à ſon peuple du milieu d'une nuée, qui ſervoit, pour le dire ainſi, à couvrir à leurs yeux l'éclat de cette haute majeſté. Mais au-lieu qu'anciennement cette nuée étoit obſcure, celle-ci *eſt lumineuſe*, comme pour marquer la difference de la vérité de la loi nouvelle, d'avec les ombres de la loi ancienne. Les Apôtres entendirent donc du milieu de cette nuée éclatante, une voix qui ſortit comme du trône de Dieu même, & qui diſoit : *Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection : écoutez-le.* C'eſt-à-dire, tous ceux qui avoient paru juſqu'à préſent : Moïſe même votre légiſlateur, & Elie ce prophete ſi zelé pour la défenſe de ma gloire, étoient ſeulement les miniſtres de ma volonté. Mais celui-ci que vous voiez préſentement tout environné de gloire, *eſt mon* propre *Fils*, engendré éternellement de ma ſubſtance. Ceux-là étoient donc des ſerviteurs. Mais celui qui montre aujourd'hui ſa gloire ſur le Thabor, eſt le Fils, & un Fils qui eſt *aimé uniquement* de ſon Pere ; parce que tous les autres qu'il appelle ſes enfans, ne ſont aimés qu'à cauſe de lui & en lui. C'eſt dans ce Fils qu'il a mis toute ſon affection ; c'eſt *en lui qu'il ſe complaît* véritablement, comme en ſon image ſubſtantielle & éternelle ; & c'eſt lui

Luc. 9. 33. 35. 35. *Chryſ. in Matth. hom.* 57.

qu'il veut qu'on *écoute* comme ſon Verbe : *Ipſum audite.* Ce n'eſt plus ni à Moïſe, ni à tous les autres Prophetes, qu'on doit s'arrêter : ils ont diſparu. C'eſt à celui dont Moïſe a écrit dans tous ſes livres, *De me enim ſcripſit Moyſes ;* & de qui tous les Prophetes ont parlé, qu'on doit maintenant donner toute ſon attention. Car *Dieu*, comme dit ſaint Paul, *ayant parlé autrefois par les Prophetes, a parlé en ces derniers temps par ſon propre Fils.* C'eſt donc à ce Fils ſouverainement aimé du Pere, qu'il faut, ſelon ſaint Jerôme, dreſſer un tabernacle dans nos cœurs : & c'eſt à lui qu'il faut obéir, comme au Fils, dont tous les Prophetes n'étoient que les ſerviteurs. Et Moïſe auſſi-bien qu'Elie doivent eux-mêmes, conjointement avec nous, lui préparer au fond de leurs ames un tabernacle où il puiſſe demeurer.

Joan. 5. 46.

Hebr. 11. 1.

Hier. in hunc loc.

Mais ſaint Chryſoſtome dit encore, que la voix du Pere éternel ayant ordonné aux Apôtres *d'écouter ſon Fils bien-aimé*, marquoit en particulier à ſaint Pierre, qu'il devoit donc ſe ſoumettre à ſes divins ordres, & ne ſe pas oppoſer à la volonté qu'il avoit de ſouffrir la mort, & d'être crucifié pour le ſalut de ſon peuple. C'étoit là ce *Prophete* par excellence qu'il avoit promis autrefois par la bouche de Moïſe, de faire naître du milieu de ſon peuple, comme celui qui devoit être écouté préferablement à tous les autres : *Prophetam de gente tua & de fratribus tuis ſicut me, ſuſcitabit tibi Dominus Deus tuus : ipſum audies.*

Chryſ. in Matth. hom. 51.

Deuter. 18. 15.

℣. 6. 7. 8. *Les diſciples les ayant ouïes, tomberent le viſage contre terre, & furent ſaiſis d'une grande crainte. Mais* JESUS *s'approchant les toucha, & leur dit : Levez-vous, & ne craignez point : &c.*

Digitized by Google

Saint Chryſoſtome remarque qu'on avoit déja entendu cette même voix au baptême de JESUS ; & que cependant elle n'avoit point frappé d'une ſemblable terreur ceux qui l'entendirent. Mais ce qui cauſe préſentement cette grande crainte aux Apôtres, eſt cette nuée qui le couvre tout d'un coup, cet éclat d'une maniere ſi brillante, & tout ce ſpectacle ſi ſurprenant en un endroit écarté, joint à une voix qui ſe faiſant exterieurement entendre aux oreilles de leurs corps, remplit leur cœur d'une fraieur toute ſainte par la préſence de la majeſté de Dieu, qui ſe fit ſentir à eux dans ce même inſtant d'une maniere toute particuliere : *Humana fragilitas*, dit ſaint Jerôme, *conſpectum majoris gloriæ ferre non ſuſtinet ; ac toto animo & corpore contremiſcens, ad terram cadit.* C'eſt donc un effet de la foibleſſe & de la fragilité humaine, de ce que les Apôtres *tombent* tout d'un coup *le viſage contre terre*, ne pouvant pas ſupporter l'éclat de cette lumiere ineffable, & de cette voix du Pere éternel, qui ſe fait entendre du milieu de cette nuée : car il eſt juſte que l'homme ſente ſon néant en la préſence de Dieu, & qu'il rentre en terre, pour le dire ainſi, lorſque le Très-haut daigne lui parler.

Chryſoſt. ibid.

Hieron. in hunc locum.

Que s'il renverſe aujourd'hui par terre ces trois Apôtres, lorſqu'il leur ordonne ſeulement d'écouter pour leur ſalut celui qu'il aime de toute éternité comme ſon Fils, & comme l'objet éternel de ſes divines complaiſances ; quel effroyable renverſement ſera celui qu'il cauſera dans toute la nature au dernier jour, lorſqu'il tonnera du haut des cieux, & qu'il prononcera une malédiction éternelle contre tous ceux qui n'auront pas écouté ce Fils unique, quand ſes paroles pouvoient devenir

en eux la ſource d'une vie éternellement heureuſe? *Approchez-vous* donc, Seigneur JESUS, & *touchez* nos cœurs par l'onction interieure de votre Eſprit & de votre grace, comme vous vous approchâtes alors de vos trois diſciples, & que vous les touchâtes exterieurement avec votre main. *Dites-nous*, comme vous leur dites: *Levez-vous & ne craignez point*: mais dites-le nous de cette voix efficace, à laquelle les cœurs les plus endurcis ſe ſoumettent avec joie. Faites-nous ſortir de la baſſeſſe où notre ame eſt toujours comme rempante vers les choſes de la terre. Perfectionnez par votre amour ce qu'il y a de timide & de lâche en nous, en nous élevant par une humble confiance juſques à vous. Banniſſez de notre cœur toute crainte des maux temporels; & imprimez-y très-fortement cette importante vérité que Pierre n'avoit pas encore bien compriſe: Que l'on ne peut arriver à la gloire figurée par celle qui parut alors ſur le Thabor, que par les croix & par les ſouffrances, dont Moïſe même & Elie vous parlerent au milieu de tout l'éclat de votre transfiguration. Faites qu'à l'exemple de vos trois diſciples, nous *relevant* de cet état rabaiſſé, où l'amour des créatures, & l'attachement aux figures & aux ombres nous avoient réduit, nous n'enviſagions plus que vous ſeul, comme la ſuprême vérité, digne ſeule d'être adorée & aimée; de même que ces Apôtres *s'étant levés* par la divine vertu de votre parole & de votre attouchement ſacré, *ils ne virent plus perſonne*, c'eſt-à-dire, ni Moïſe ni Elie: *mais* celui-là *ſeul* qui étoit comme il l'eſt encore, le véritable JESUS, & le vrai Sauveur, dont tous les autres n'avoient été que des images très-imparfaites.

Après

Après donc, dit ſaint Jerôme, que l'ombre de la loi & des Prophetes, qui avoient comme couvert les Apôtres de leurs voiles, a diſparu, on trouve tout dans l'Evangile; c'eſt-à-dire toute vérité renfermée dans J. C. plein de grace & de vérité, comme dit ſaint Jean. *Joan. 1. 14.*

℣. 9. *Lorſqu'ils deſcendoient de la montagne*, JESUS *leur fit ce commandement & leur dit : Ne parlez à perſonne de ce vous avez vu, juſqu'à ce que le Fils de l'homme ſoit reſſuſcité d'entre les morts.*

J. C. venoit de repréſenter à ſes trois Apôtres bien-aimés une image de la gloire de ſon royaume: mais il ne veut point qu'ils en parlent à un peuple encore charnel; de-peur, dit un Saint, que la grandeur de ce prodige ne le rendît incroyable; ou qu'après avoir entendu parler d'une gloire ſi ſurprenante, la mort qu'il devoit ſouffrir ſur la croix, ne causât un plus grand ſcandale à des eſprits ſi peu intelligens dans les ſecrets de la divine ſageſſe. Il ſemble même qu'on ne doit pas excepter les autres Apôtres; puiſqu'il eſt marqué expreſſément dans ſaint Luc: Qu'ils *garderent le ſilence ſur les choſes qu'ils avoient vues*; & qu'ils *n'en dirent alors quoi que ce ſoit à perſonne*, ſe réſervant à en parler après la réſurrection de J. C. Car ce fut alors que ſaint Pierre le déclara dans ſes Lettres, pour faire connoître aux peuples le myſtere de l'incarnation du Fils unique du Pere éternel, en atteſtant qu'il *avoit été lui-même le ſpectateur de ſa majeſté & de ſa gloire*. Mais il eſt très-remarquable qu'il témoigne en même-temps, que les oracles des Prophetes étoient encore plus aſſurés que la vue de leurs propres yeux. C'étoit principalement à ces oracles anciens, qu'il vouloit que les fideles *s'arrêtaſſent*, *comme à une* *Hieron. in hunc locum.* *Luc. 9. 36.* *2. Petr. 17. 18.* *v. 12.*

lampe dont la lumiere ſe fait ſentir dans un lieu obſcur ;
v. 21. parce que *ce n'a point été*, comme il le dit, *par la volonté des hommes que les propheties ont été apportées* au monde ; *mais* que *les ſaints hommes de Dieu ont parlé par l'inſpiration du Saint-Eſprit.* Ainſi n'envions point à ces trois Apôtres cette vue paſſagere de la gloire de J. C. puiſque par leur propre témoignage, elle ſervoit moins à les affermir dans la foi de la divinité de J. C. que la vérité des anciens Oracles de l'Ecriture, qui nous ſont communs comme à eux, & qu'ils ont pris ſoin de nous expliquer, *non par une interpretation particuliere*, comme dit encore ſaint Pierre, c'eſt-à-dire, par une interpretation de l'eſprit humain, mais par *la lumiere du Saint-Eſprit* qui parloit en eux. Or il falloit que J. C. *fût reſſuſcité d'entre les morts* avant qu'on parlât de ſa transfiguration : car du moment que la réſurrection de J. C. ſe fut répandue, le miracle de ſa transfiguration ne parut plus incroyable. Et ces deux prodiges ſervoient au-contraire à s'affermir mutuellement.

℣. 10. juſqu'au 14. *Ses diſciples l'interrogerent alors, & lui dirent : Pourquoi donc les Scribes diſent-ils qu'il faut qu'Elie vienne auparavant ? Mais* JESUS *leur répondit : Il eſt vrai qu'Elie doit venir, & qu'il rétablira toutes choſes. Mais je vous déclare qu'Elie eſt déja venu, &c.*

Grotius. Hier. in hunc loc. Chryſoſt. hom. 58.

Il ſemble que ce qui porta les Apôtres à lui faire cette demande, étoit qu'ils venoient de voir Elie, qui n'avoit fait que ſe montrer, s'étant retiré à l'heure même, & que cependant ils avoient appris de la tradition de leurs anciens, que ce Prophete *devoit venir avant* le Meſſie, pour *rétablir toutes choſes* ; c'eſt-à-dire, ou pour remettre le peuple

Malach. 4.

Juif dans ſon premier état, ou pour l'inſtruire de ſes devoirs, & l'obliger de rentrer dans la voie de la vérité & de la juſtice, & pour lui faire connoître celui qui ſeroit ſon liberateur. Mais ce qui trompoit & les Juifs & les Apôtres, c'eſt qu'ils confondoient deux avenemens differens de J. C. l'un dans la foibleſſe de ſa chair mortelle, & l'autre dans tout l'éclat de ſa gloire; & deux differens Précurſeurs de ces deux avenemens, l'un qui fut ſaint Jean-Baptiſte, & l'autre qui devoit être le Prophete Elie. C'eſt ce que le Fils de Dieu fait entendre à ſes Apôtres lorſqu'il leur répond : *Qu'Elie viendroit véritablement* en ſa propre perſonne *avant* ſon ſecond avenement, *pour rétablir toutes choſes ;* c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, pour accomplir tout ce qui avoit été marqué par le Prophete Malachie, en *réuniſſant les cœurs des peres avec leurs enfans* dans la même foi : mais que le même *Elie étoit déja venu* en la perſonne de ſaint Jean-Baptiſte, à cauſe de cet eſprit de force qui avoit paru dans la conduire de ce ſaint Précurſeur du premier avenement du Meſſie : *Ipſe qui venturus eſt in ſecundo Salvatoris adventu, juxta corporis fidem, nunc per Joannem venit in virtute & ſpiritu.* *Hieron.*

J. C. ajoute : Que les Juifs *n'ont point connu* ſaint Jean-Baptiſte ; c'eſt-à-dire, qu'ils ont refuſé de le connoître pour le Précurſeur du Meſſie, & qu'ils *l'ont traité comme il leur a plu ;* ce qui marque qu'ils l'ont enfermé dans une priſon, qu'ils l'ont outragé, qu'ils l'ont fait mourir, & que lui ayant coupé la tête, ils l'ont apportée dans un plat au milieu d'un grand feſtin. *C'eſt ainſi*, continue le Sauveur, *qu'ils feront ſouffrir le Fils de l'homme*, non par un pareil ſupplice, mais avec une ſemblable injuſtice, trai- *Chryſoſt.*

tant comme un ſcelerat celui qui venoit les racheter, & refuſant de le reconnoître pour le Meſſie, auſſi-bien que Jean pour ſon Précurſeur. Or il ne faut pas, ſelon la remarque de ſaint Jerôme, prendre ce que dit le Fils de Dieu trop à la lettre, comme ſi Herode & Herodiade qui firent couper la tête à ſaint Jean, avoient fait auſſi crucifier J. C. Mais ce qu'on peut dire en général, eſt que les Phariſiens & les Docteurs de la loi, ayant rejetté, ſelon l'expreſſion d'un Evangeliſte, le conſeil que Dieu avoit ſur eux, & ne s'étant point fait baptiſer par Jean, avoient fait connoître par cette conduite, qu'ils étoient ſes ennemis auſſi-bien que de J. C. & qu'ainſi ils ſe rendirent coupables de la mort, & du ſerviteur & du maître. Et quant à Herode qui fit mourir Jean-Baptiſte, il eut auſſi part à la mort du Fils de Dieu, en ce qu'après l'avoir traité avec le dernier mépris, il le renvoya à Pilate pour être attaché à une croix, au-lieu de ſe déclarer comme il auroit dû, pour ſon innocence, s'il eût eu moins de politique, & plus d'amour pour la juſtice. Ils *firent* donc *tout ce qu'ils voulurent*, & au Précurſeur & au Meſſie. Et cette permiſſion que Dieu leur donna, d'accomplir à l'égard de ſon propre Fils, comme à l'égard de ſaint Jean-Baptiſte, tous les excès de leur volonté criminelle, étoit de la part de Dieu même, l'effet du plus grand excès de ſon amour pour les hommes; puiſqu'il ſçut tirer de leur malice le ſalut de l'univers. Qui ſe troubleroit après cela des plus cruelles perſécutions des méchans, lorſqu'il conſidere que tout le pouvoir qui leur eſt donné contre les juſtes, tourne à la gloire de ces mêmes juſtes, & peut devenir comme une ſource de bénédiction pour beaucoup

Luc. 7. 30.

d'autres, par leur exemple & par le mérite de leur patience ?

Il eſt dit que les Apôtres *comprirent* par la réponſe de J. C. que c'étoit de Jean-Baptiſte qu'il avoit parlé en parlant *d'Elie* qui *étoit déja venu.* Mais comment cette réponſe de J. C. le leur fit-elle comprendre ? Car ce ne furent, dit ſaint Chryſoſtome, ni les Docteurs de la loi, ni même les anciennes Ecritures qui leur en donnerent l'intelligence. C'eſt donc parce qu'ils devenoient peu à peu, ajoute ce Saint, plus pénetrans, & qu'ils s'appliquoient avec plus de ſoin à entendre ce que le Sauveur leur diſoit. Ainſi ils ſe ſouvinrent alors de ce qu'il leur avoit dit en une autre occaſion : Que *s'ils comprenoient bien le vrai ſens de ſes paroles, c'étoit Jean-Baptiſte qui étoit lui-même Elie ;* c'eſt-à-dire, qu'il en étoit une image très-ſenſible, tant à cauſe de la vertu de ſon zele, que de la fonction qu'il faiſoit de Précurſeur du premier avenement, comme Elie devoit être un jour le Précurſeur du ſecond. *Matth.* 11. 14. *Luc.* 1. 17.

℣. 14. juſqu'au 18. *Lorſqu'il fut venu vers le peuple, un homme s'approcha de lui, qui ſe jetta à genoux à ſes pieds, & lui dit : Seigneur, ayez pitié de mon fils, qui eſt lunatique, & qui ſouffre beaucoup ; car il tombe ſouvent dans le feu, & ſouvent dans l'eau. Je l'ai préſenté à vos diſciples ; mais ils ne l'ont pu guérir, &c.*

On appelle ordinairement *lunatiques* des malades qui ſont ſujets à ſe reſſentir d'accidens fâcheux, en certains temps de la lune, comme à ſon croiſſant, ou à ſon décours. Mais à l'égard de l'enfant malade dont il eſt parlé ici, il paroît viſiblement par tous les Evangeliſtes, que le tourment qu'il ſouffroit, ne venoit pas de la lune, mais de la malice du démon, à qui Dieu avoit permis d'exercer *Marc.* 9. 16. 17. *Luc.* 9. 39.

ſa rage contre cet enfant, pour faire enſuite davantage éclater ſa gloire. Le démon ſe ſervoit donc, comme le remarque ſaint Jerôme, de la connoiſſance qu'il avoit des effets aſſez ordinaires que produit la lune en certains temps ſur les corps des hommes, pour tourmenter d'une maniere très-cruelle ce pauvre enfant dans ces mêmes temps; afin de donner par là occaſion aux impies de décrier le Créateur, comme ayant aſſujetti injuſtement le corps de l'homme à la violence des aſtres. Nous verrons en expliquant cette même hiſtoire dans les autres Evangeliſtes, pluſieurs circonſtances qui ne ſont point rapportées ici, & qui marquent davantage l'excès de la rage du démon contre les hommes. Il eſt ſeulement dit en ce lieu, que l'enfant malade *tomboit ſouvent dans le feu, & ſouvent dans l'eau*, par un effet de la violence avec laquelle le diable le tourmentoit. Nous ne nous arrêtons point à expliquer moralement ce que pouvoit ſignifier ce feu & cet eau. Et il ſuffit de marquer en général que l'eau & le feu étant directement oppoſés l'un à l'autre, ſi l'ardeur de la concupiſcence eſt figurée, ſelon ſaint Jerôme, par le feu, le froid de l'indévotion qui éteint le feu de la charité peut bien être déſigné par l'eau. Mais ce qu'il y eut alors de ſurprenant, c'eſt que le Pere de cet enfant l'ayant préſenté aux diſciples de J. C. dans le temps qu'il s'éloigna d'eux pour s'aller transfigurer ſur le Thabor, ces diſciples ne purent chaſſer le démon qui le poſſedoit, ni le guérir. Saint Hilaire croit que ce fut à cauſe que n'étant plus ſoutenus alors par la préſence de leur divin maître, & s'étant même relâchés par le commerce qu'ils eurent avec le commun des peuples, leur foi commença à s'affoiblir, &

Hieron. in hunc locum.

Hilar. in Matth. can. 11. v. 6.

perdit une partie de ſa premiere vigueur.

Cependant JESUS n'en rejette point publiquement la cauſe ſur les Apôtres ; mais il s'adreſſe, dit ſaint Chryſoſtome, en général à tous les Juifs & au pere de l'enfant, lorſqu'il s'écrie : *O race incrédule & dépravée ! juſqu'à quand ſerai-je avec vous ? juſqu'à quand vous ſouffrirai-je ?* Ce ne fut pas par ennui ni par chagrin ; que ce divin agneau plein de douceur parla de la ſorte, mais par un très-grand déſir de leur guériſon. Il imitoit, dit ſaint Jerôme, un charitable médecin, qui s'appercevant qu'un malade dont il s'eſt chargé ne ſuit point ſes ordonnances, lui dit avec fermeté pour l'obliger de ſe ſoumettre : Juſqu'à quand viendrai-je ici, & perdrai-je tout le fruit de mes connoiſſances, en vous ordonnant ce que vous ne voulez point exécuter ? J. C. n'étoit donc pas en colere, ni contre le pere de cet enfant, ni contre les autres Juifs ; mais il l'étoit contre leur infidelité & leur dureté. Et pour preuve que cette colere étoit un effet de ſa charité, il commande à l'heure même qu'on lui amene l'enfant malade, afin de lui rendre la ſanté. Alors *il le menaça*, dit l'Evangile, c'eſt-à-dire, que s'adreſſant au démon même qui le poſſedoit, il lui parla avec cette force toute divine à laquelle nulle puiſſance ni ſur la terre, ni dans les enfers, ne peut réſiſter : & ainſi l'eſprit malin étant forcé de *ſortir*, il laiſſa l'enfant *plein de ſanté*.

Chryſoſt. in Matth. hom. 58.

Hier. in hunc loc.

Mais ſaint Chryſoſtome témoigne que l'exclamation de J. C. marquoit encore quelque choſe de plus grand que ce qu'on a dit. Car lorſqu'il s'écrie, *Juſqu'à quand ſerai-je avec vous ?* il faiſoit voir la ſainte impatience qu'il avoit de mourir & de retourner vers ſon Pere ; & il témoignoit que la croix

qui devoit finir ſa vie, ne lui étoit rien en comparaiſon de ce qu'il ſouffroit par l'aveuglement & par l'incrédulité de ces peuples. On peut encore ajouter avec un autre Interprete, que ces paroles de J. C. ſembloient déſigner aſſez clairement, que les derniers temps de la patience de Dieu envers les Juifs approchoient, & que leur ingratitude montée à ſon comble l'obligeroit à la fin de s'éloigner d'eux entierement pour ſe retirer vers les Gentils, qu'ils avoient eu juſqu'alors en abomination. C'étoit donc en quelque façon le piquer de jalouſie, & les exciter à reconnoître promptement le temps favorable de la viſite du Seigneur, s'ils ne vouloient l'éloigner d'eux tout-à-fait. Il n'y a point de Chrétien qui ne dût ſouvent ſe dire à ſoi-même dans la vûe de ſes continuelles infidelités : *Juſqu'à quand*, ô mon Dieu, *me ſouffrirez-vous & ſerez-vous avec moi* ? Combien les graces dont il vous a plu de me combler, ſont-elles plus grandes que celles que le peuple Juif avoit reçues ? Et combien l'abus que j'en ai fait, me rend-t-il plus criminel ? Qui m'aſſure qu'après avoir *mépriſé*, comme dit ſaint Paul, *les richeſſes de votre bonté, de votre patience, & de votre longue tolerance*, qui *m'invitoit à un repentir* ſincere, & après *m'être amaſſé par ma dureté & par l'impatience de mon cœur, un tréſor de colere*, je ne ſerai point à la fin tout-à-fait abandonné de vous ? C'eſt la juſte crainte, où l'exemple de ces Juifs ingrats envers Dieu & envers ſon Fils nous doit faire entrer, ſi nous voulons que leur chute nous empêche de tomber dans une ſemblable ruine.

Rom. 2. 4.

Ne peut-on pas néanmoins demander ici, pourquoi J. C. traitoit de *race incrédule & dépravée*, tant le pere de cet enfant *lunatique*, que les Juifs qui

étoient préſens ; puiſque s'ils n'avoient été perſuadés de ſon pouvoir ſouverain, lui auroient-ils demandé la guériſon de ce malade & de tant d'autres ? Il ſemble en effet qu'ils avoient la foi, mais elle étoit cependant bien défectueuſe ; puiſqu'il paroît par un autre Evangeliſte, que le pere de cet enfant ne regardoit pas comme une choſe aſſurée que J. C. pût le guérir, lorſqu'il lui dit : *Si vous pouvez quelque choſe, ſecourez-nous.* Il croioit donc, mais d'une maniere très-foible ; & J. C. ne lui paroiſſoit ſans doute, que comme un grand homme, ce qui porta le Sauveur à lui déclarer, comme on voit ailleurs : Que *s'il pouvoit croire, tout étoit poſſible à ceux qui croioient.* Ainſi il n'étoit pas encore animé de cette foi vive qui obtient ce qu'elle demande. Et il eut raiſon enſuite de prier le Fils de Dieu de ſuppléer à ce qui manquoit encore à ſa foi : *Adjuva incredulitatem meam.*

Marc. 9. 21. 22. 23.

℣. 18. 19. 20. *Alors les diſciples vinrent trouver* JESUS *en particulier, & lui dirent : Pourquoi n'avons-nous pu nous autres chaſſer ce démon ?* JESUS *leur répondit, à cauſe de votre incrédulité, &c.*

Le Fils de Dieu ayant reproché au pere de cet enfant ſa propre *incrédulité*, comme la cauſe qui avoit empêché la guériſon de ſon fils, il ſembloit, dit ſaint Chryſoſtome, qu'il ne devoit pas enſuite attribuer à l'incrédulité de ſes Apôtres, de ce qu'il n'avoit point été guéri. Mais on peut dire que les Apôtres, auſſi-bien que le pere du malade, manquerent en cette rencontre de la foi qui leur étoit néceſſaire. Car le même Saint fait voir & prouve par l'Ecriture, que s'il arrive ſouvent que la foi de ceux qui demandent à être guéris eſt aſſez grande pour l'obtenir ; quelquefois auſſi la foi de

Chryſoſt. in Matt. hom. 58.

ceux à qui on demande la guériſon, ſuffit ſeule pour être exaucée. Ainſi l'on peut dire que ce fut le peu de foi, & du pere de l'enfant & des Apôtres, qui empêcha que ce malade ne fut guéri ; puiſque JESUS leur déclara, que *s'ils avoient eu de la foi comme un grain de ſenevé*, ils auroient pu *tranſporter même des montagnes*. Il y en a, ſelon Saint Jerôme, qui s'imaginent que la foi dont il eſt parlé ici, n'eſt qu'une petite foi, à cauſe qu'elle eſt comparée à un grain de ſénevé, la plus petite des ſemences. Mais ce que l'Apôtre dit, que *quand il auroit toute la foi* poſſible, *juſqu'à pouvoir tranſporter les montagnes*, il ne ſeroit rien ſans la charité ; fait connoître clairement que c'eſt une grande foi que celle qui eſt comparée à un grain de ſénevé. Car, comme dit ſaint Chryſoſtome, quoique cette graine de ſénevé ſoit la plus petite de toutes les graines dans ſa figure exterieure, elle renferme néanmoins au-dedans de ſoi une vertu qui ſurpaſſe celle de toutes les autres. Auſſi eſt-il difficile de ſe perſuader, qu'une foi auſſi petite que celle que des Interpretes ſe ſont figurée, par rapport à la petiteſſe d'un grain de ſénevé, ait manqué alors aux diſciples, qui avoient auparavant confeſſé la divinité de J. C. par la bouche de ſaint Pierre.

Hieron. in hunc locum.

1. Cor. 13. 2.

Chryſoſt. in Matt. hom. 58.

Quant à ce *tranſport des montagnes*, qu'il repréſente aux Apôtres comme devant être l'effet de leur foi, ſaint Jerôme ne croit point qu'on doive l'entendre à la lettre de ces montagnes ſenſibles & viſibles à nos yeux, mais de ce qu'elles figurent ; c'eſt-à-dire, de tous les plus grands obſtacles, & de tout ce qui pouvoit être le ſujet des operations miraculeuſes, dont le Fils de Dieu avoit donné le pouvoir à ſes diſciples, en les envoyant, comme

Digitized by Google

on l'a vu, *guérir les malades, reſſuſciter les morts, purifier les lépreux, chaſſer les démons.* Mais ſaint Chryſoſtome ayant auſſi repréſenté, que la réſurrection des morts devoit être régardée comme un miracle beaucoup plus grand que le tranſport des montagnes, ajoute : Que s'il ne s'eſt pas trouvé d'occaſion de tranſporter une montagne d'un lieu en un autre, il ne faut pas s'étonner que les Apôtres ne l'ayent pas fait, quoiqu'ils l'ayent pu faire ; parce qu'ils ne faiſoient pas des miracles ſans néceſſité, ou par un eſprit d'oſtentation. Et d'ailleurs, comme il le dit, ils pourroient bien avoir fait même quelques-uns de ces prodiges, ſans qu'ils ayent été écrits, puiſque l'on n'écrivoit pas tous leurs miracles. Auſſi il témoigne encore, qu'on diſoit de quelques Saints, poſterieurs au temps des Apôtres, & beaucoup inferieurs à eux en ſainteté, qu'ils avoient tranſporté miraculeuſement des montagnes, s'y étant cru obligés par quelque devoir néceſſaire de la charité : ce qui faiſoit voir, ajoute ce Saint, que ſi quelque néceſſité ſemblable s'étoit préſentée, les Apôtres n'auroient pas manqué non plus à uſer, pour le bien des ames, du même pouvoir que Dieu leur avoit donné. *Matth.* 10. 8.

Lorſque le Sauveur ajoute, Que *cette ſorte de* démons *ne ſe chaſſoit que par la priere & par le jeûne*, il fait voir qu'il y a certaines poſſeſſions plus fâcheuſes que les autres ; comme il y a, ſelon J. C. des démons qui ſont plus méchans que d'autres démons. Il y a donc une eſpece de démons, & une eſpece de poſſeſſion corporelle, dont il eſt plus difficile d'être délivré, & que ſaint Jerôme appelle, *Nequiſſimus dæmon ;* comme il y a des pechés beaucoup plus enracinés, & des états de poſſeſſion ſpi- *Luc.* 11. 26.

Digitized by Google

troiſiéme jour : ce qui les affligea extrémement.

Saint Chryſoſtome ne peut aſſez admirer, qu'après la repréhenſion que J. C. avoit faite à ſaint Pierre ; après les entretiens de Moïſe & d'Elie avec le Sauveur ſur le Thabor, qui ne regardoient que ſes ſouffrances ; après la déclaration que le Pere y avoit faite touchant la néceſſité d'écouter ſon Fils unique ; & enfin après l'aſſurance qu'il leur donnoit de ſa prompte réſurrection, ils n'ayent pu encore ſouffrir qu'il leur parlât de ſa mort. C'étoit l'amour de leur divin maître, dit ſaint Jerôme, qui les attachoit à lui, & les éloignoit de tout ce qui pouvoit lui arriver de fâcheux & d'humiliant. Mais cet amour n'étoit pas encore aſſez éclairé. Et ils comprenoient par tout ce que J. C. leur avoit dit, qu'il devoit mourir. Ils ne voyoient rien de clair, dit ſaint Chryſoſtome, dans toutes les ſuites de cette mort, ni dans la maniere de ſa réſurrection, ni dans les biens infinis qui devoient en être le fruit. Ainſi l'attache ſenſible qu'ils avoient à ſa perſonne, les *accabloit de triſteſſe*, lorſqu'ils entendoient parler de ſa mort qui devoit les ſéparer viſiblement d'avec lui. Il falloit donc, ſelon la penſée de ſaint Hilaire, que ce fût la vertu même de la réſurrection du Fils de Dieu qui ſervît à leur découvrir le myſtere de la croix à laquelle il devoit s'aſſujettir : *Nondum enim ſacramentum ineundæ crucis reſurrectionis virtute fuerat revelatum.*

Chryſ. in Matth. hom. 59.

Hier. in hunc loc.

Hilar. in Matth. can. 17.

℣. 23. juſqu'à la fin du chapitre. *Etant venus à Capharnaüm, ceux qui recevoient le tribut de deux drachmes vinrent trouver Pierre, & lui dirent : Votre maître ne paye-t-il pas le tribut ? Il leur répondit : Oui*, il le paye. *Et étant entré dans le logis*, JESUS *le prévint & lui dit : Simon, que vous en ſemble ? &c.*

Ce tribut de *deux drachmes*, valant environ quinze ſols de notre monnoie, avoit été impoſé aux Juifs par les Empereurs Romains, qui exigerent, pour marque de leur aſſujettiſſement, la même ſomme qu'ils payoient pour les differens beſoins du temple. Quelques-uns prétendent néanmoins, que le tribut dont il eſt parlé ici, n'eſt autre choſe que celui du temple même. Mais la demande que J. C. fit dans la ſuite à ſaint Pierre, en lui diſant, *De qui les Rois de la terre reçoivent-ils les tributs ?* ſemble marquer clairement qu'il s'agiſſoit d'un impôt royal, & non d'une taxe qui regardât ſeulement l'entretien du temple de Dieu. Les receveurs publics de cet impôt ne s'adreſſerent point à J. C. même, peut-être à cauſe de cette grande veneration que les miracles qu'on lui voyoit faire à tous momens, lui avoient acquiſe parmi le peuple. Mais ils s'adreſſent à ſaint Pierre, ſoit qu'il leur parût le premier des diſciples de J. C. ſoit qu'il fût peut-être alors ſeul avec lui de tous les Apôtres : *Votre maître*, lui diſent-ils, *ne paye-t-il pas le tribut ?* c'eſt-à-dire, n'a-t-il pas accoutumé de le payer, ou, n'en a-t-il pas la volonté ? Pierre ſans attendre qu'il en eût parlé à J. C. leur témoigna qu'il le payoit : ce qu'il dit, ſoit par la crainte de choquer les officiers de l'Empereur, qui auroient pu accuſer ſon maître, comme on le fit en effet enſuite, *d'empêcher qu'on ne payât le tribut à Ceſar ;* ſoit parce qu'il ne douta point de la volonté du Fils de Dieu ſur ce ſujet ; ou enfin parce qu'il ſçavoit peut-être qu'il avoit accoutumé de payer ce même tribut tous les ans.

Grotius.

Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. in Matt. hom. 59.

Luc. 23. 2.

Saint Jean Chryſoſtome croit que ſaint Pierre avoit quelque honte de parler de ce tribut à J. C.

Digitized by Google

& que ce fut la raiſon pour laquelle ſon divin maître le *prévint*, & lui en parla le premier. Il vouloit auſſi ſans doute lui faire connoître que rien ne pouvoit lui être caché, puiſqu'il ſçavoit ce qu'on lui avoit demandé, & ce qu'il avoit répondu ſur ſon ſujet, quoiqu'il ne fût pas préſent, ſelon ſaint Jerôme, lorſque ces officiers avoient parlé à ſaint Pierre en particulier. Après donc qu'il lui a donné cette preuve toute nouvelle de ſa divinité, voulant empêcher que la demande qu'on lui faiſoit d'un tribut, ne pût le ſcandaliſer, comme dit le même Saint, il lui fait cette demande à lui-même : *Simon, que vous en ſemble ? De qui les Reis de la terre reçoivent-ils les tributs & les impôts ; eſt-ce de leurs propres enfans, ou des étrangers ?*

Notre Seigneur étoit vraiment *fils de Roi*, ſoit qu'on le conſiderât ſelon la chair, ou ſelon ſa nature divine; puiſqu'il étoit deſcendu du roi David comme homme, & que, comme Dieu, il étoit le Fils & le Verbe du Pere tout-puiſſant. Ainſi il étoit exemt de payer aucun tribut, étant doublement fils de Roi. Mais comme il s'étoit chargé de tout ce qu'il y avoit d'humiliant dans notre nature, *il falloit qu'il accomplît*, ſelon ſa propre déclaration, *toute juſtice*. Miſerables que nous ſommes, s'écrie ſaint Jerôme, nous qui faiſons gloire de porter le nom de J. C. en qualité de Chrétiens, & qui juſqu'à préſent n'avons rien fait qui ſoit digne d'une ſi haute majeſté ! il a pour l'amour de nous payé le tribut, & ſouffert même la mort de la croix. Mais nous autres, nous ſommes traités en enfans des Rois, ayant été délivrés par la mort même de cet Homme Dieu, de toutes les marques de notre eſclavage. Qu'un Chrétien ſoit donc touché d'une

Hier. in hunc loc.

Matth. 3. 15.

Digitized by Google

ſainte confuſion, en pénétrant bien avec ſaint Chryſoſtome, le ſens véritable des paroles de J. C. Car voici, ſelon ce grand Saint, ce que le Sauveur veut faire entendre à ſaint Pierre : » Je ſuis » exemt par moi-même de payer le tribut qu'on me » demande. Car ſi les Rois de la terre n'exigent point » ces tributs de leurs enfans, mais des étrangers, » c'eſt-à-dire, de leurs ſujets; combien ont-ils moins » de droit de les exiger de moi, qui ſuis le Fils, non » pas ſeulement d'un Roi de la terre, mais du Roi » des cieux, & qui ſuis moi-même Roi ? Les Em- » pereurs n'ont donc aucun droit de me demander » ce qu'ils ne peuvent exiger que de leurs ſujets. » Mais parce que je me ſuis volontairement revêtu » de la forme d'un eſclave, afin de pouvoir mourir » pour les hommes, & les ſauver par ma mort ; je » veux bien payer aux Rois de la terre ce que je ne » leur dois point, pour ne leur donner aucune oc- » caſion apparente de *ſcandale*, & pour leur ôter » tout ſujet de me traiter comme rebelle à leurs or- » dres, moi qui viens apprendre aux hommes par » mon exemple à rendre à mon Pere en la perſonne » des Princes qui ſont ſes images, l'obéiſſance qu'*ils* » lui doivent.

Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. in Matt. hom. 59.

Il n'y a rien d'étonnant que J. C. veuille bien payer un impôt d'argent aux Empereurs, lui qui avoit bien voulu s'engager à payer pour nous le tribut même de la mort à la juſtice de Dieu ſon Pere. Mais s'il paye cet impôt royal, il le fait, comme le diſent les ſaints Interpretes, en Souverain & en maître de la nature. Il ordonne à Pierre *d'aller jetter ſon hameçon dans la mer*, & il lui déclare qu'il trouvera dans la bouche du premier poiſſon qui s'y prendra, dequoi payer cet impôt pour

pour eux deux. Quelques-uns paroiſſent ſurpris de ce que le Fils de Dieu a recours à un miracle, lorſqu'il avoit d'ordinaire de l'argent dans une bourſe que portoit Judas; & ils diſent qu'il falloit que cet Apôtre fût alors abſent. Mais ſoit qu'il le fût ou non, la maniere dont le Sauveur fit payer ce qu'on demandoit, montre ſon pouvoir ſuprême, & la parfaite liberté avec laquelle il paye aux hommes ce que nul homme n'avoit droit d'exiger de lui; ainſi qu'il devoit mourir par un pur effet de ſa volonté, lui ſur qui la mort ne pouvoit avoir aucun empire, puiſqu'il étoit par lui-même l'auteur de la vie. Il avoit prouvé, dit ſaint Chryſoſtome, l'empire abſolu qu'il avoit ſur l'eau & ſur les flots de la mer, en y marchant & en y faiſant marcher ſaint Pierre, & en calmant les tempêtes par une parole. Mais il ne le montre pas moins maintenant, en ordonnant à la mer de fournir à cet Apôtre par la bouche du premier poiſſon qu'il prendra, la piece d'argent qu'il devoit payer pour eux deux. Cet ordre qu'il donne à Pierre de payer l'impôt pour le maître & pour le diſciple, étoit ſans doute très-honorable au diſciple. Peut-être que le Fils de Dieu en uſa ainſi, parce que c'étoit à cet Apôtre que les officiers avoient demandé l'impôt dont il s'agiſſoit, & qu'il pouvoit bien, comme on l'a dit, être ſeul alors avec le Sauveur. Il ſemble auſſi que ſaint Pierre ayant répondu en quelque ſorte pour ſon divin maître, J. C. voulut à ſon tour payer pour lui, en lui fourniſſant miraculeuſement la ſomme entiere qui les devoit acquitter tous deux.

Mais il faut ſans doute que quelque myſtere ſoit renfermé dans ce qu'on vit arriver alors. Pierre *Hilar. in Matth. can. 17.*

étoit, dit ſaint Hilaire, deſtiné pour la prédication ; & ayant été établi pêcheur d'hommes, il jetta au milieu du ſiecle, comme au milieu d'une mer, l'hameçon divin de ſa céleſte doctrine, afin d'en tirer par la douceur de cet appas, ceux qui comme des poiſſons y étoient errans au milieu des eaux & de ſes flots agités. Le premier poiſſon qu'il prend peut nous figurer, ſelon ſaint Jerôme, tous ceux qui appartenant au premier Adam, devoient être renfermés dans cette divine capture, & avoir part à la ſainte vocation du Chriſtianiſme. C'eſt dans la bouche de ce poiſſon myſterieux, c'eſt-à-dire dans la confeſſion ſortie de ſa bouche, comme l'explique ſaint Jerôme, qu'on trouve le prix qui ſe doit donner pour J. C. & pour Pierre. J. C. étant lui-même le Rédempteur, n'avoit pas beſoin d'être racheté en ſa perſonne : mais il l'a été & il l'eſt encore tous les jours en la perſonne de ſes membres, qu'il veut bien ne point ſéparer d'avec lui-même. Et comment l'eſt-il ? Par ſa parole qu'il met ainſi qu'un argent très-pur & très-éprouvé, dans le cœur & *dans la bouche* de ceux qui étant enfans *du premier* Adam, ont part à la rédemption du ſecond : *Ut per ſecundum Adam liberaretur primus Adam, & id quod in ore ejus, hoc eſt in confeſſione, fuerat inventum, pro Petro & Domino redderetur.* Si Pierre eſt racheté conjointement avec J. C. c'eſt en qualité de chef de ceux qui ſont rachetés pour être les membres de J. C. Mais il y a cette difference entre J. C. & Pierre, que Pierre eſt racheté comme pecheur, auſſi-bien que tous ceux dont il eſt le chef, au-lieu que JESUS n'ayant jamais pu commettre le moindre peché, lui qui eſt le Juſte par excellence, il n'a été racheté que figurément en ſa perſonne, à cauſe

Pſ. 11. 7.

de cette forme d'eſclave dont il s'étoit revêtu. Et c'eſt ainſi en effet qu'il a voulu accomplir toute juſtice, lorſqu'ayant été préſenté au temple peu de temps après ſa naiſſance, il fut racheté ſelon l'ordonnance de la loi, par l'oblation de deux tourterelles ou de deux petits de colombes. Que ſi le Sauveur n'a pas eu de honte de ſe ſoumettre à de ſi grandes humiliations; de quoi peut ſe plaindre un ver de terre & un homme couvert de pechés, à la vue de ce grand exemple d'un Dieu anéanti juſqu'à la derniere condition de notre nature? *Intolerabilis impudentiæ eſt*, dit ſaint Bernard, *ut ubi ſeſe exinanivit majeſtas, verniculus inflетur & intumeſcat.* Les paroles ſont trop foibles, quand les actions parlent d'une maniere ſi force, qu'on peut dire avec le même Saint, que nul orgueil ne ſçauroit être guéri, s'il ne l'eſt par ce prodige de l'humilité d'un Dieu.

Luc. 2. 24. *Num.* 8. 17. *Exod.* 13 2. *Levitic.* 12. 6.

Bernard. Natal. Dom. ſer. 1. *n.* 1.

CHAPITRE XVIII.

1. IN illa hora acceſſerunt diſcipuli ad Jeſum, dicentes: Quis, putas, major eſt in regno cœlorum?

2. Et advocans Jeſus parvulum, ſtatuit eum in medio eorum,

3. & dixit: Amen dico vobis, niſi converſi fueritis & efficia-

1. EN † ce temps-là les diſciples s'approcherent de JESUS, & lui dirent: Qui eſt le plus grand dans le royaume des cieux?

2. JESUS ayant appellé un petit enfant, le mit au milieu d'eux,

3. & leur dit: Je vous dis en vérité que ſi vous ne vous convertiſſez, & ſi vous ne de-

Marc. 9. 33. *Luc* 9. 46. † S. Michel Archange.

Infrà 19. 14. 1. *Cor.* 14. 20.

venez comme de petits enfans, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

mini ſicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum.

4. Quiconque donc s'humiliera & ſe rendra petit comme cet enfant, ſera le plus grand dans le royaume des cieux.

4. Quicumque ergo humiliaverit ſe ſicut parvulus iſte, hic eſt major in regno cœlorum.

5. Et quiconque reçoit en mon nom un enfant tel *que je viens de dire*, c'eſt moi-même qu'il reçoit.

5. Et qui ſuſceperit unum parvulum talem in nomine meo, me ſuſcipit.

Marc. 9. 41. Luc. 17. 2. 6. Que ſi quelqu'un ‖ ſcandaliſe un de ces petits qui croient en moi, il vaudroit mieux pour lui qu'on lui pendît au cou une de ces meules qu'un âne tourne, & qu'on le jettât au fond de la mer.

6. Qui autem ſcandalizaverit unum de pusillis iſtis, qui in me credunt, expedit ei ut ſuſpendatur mola aſinaria in collo ejus, & demergatur in profundum maris.

7. Malheur au monde à cauſe des ſcandales. Car il eſt néceſſaire qu'il arrive des ſcandales ; mais malheur à l'homme par qui le ſcandale arrive.

7. Væ mundo à ſcandalis. Neceſſe eſt enim ut veniant ſcandala, verumtamen væ homini illi, per quem ſcandalum venit.

Supra 5. 30. Marc. 9. 42. 44. 8. Que ſi votre main ou votre pied vous eſt un ſujet de ſcandale, coupez-les, & les jettez ‖ loin de vous. Il vaut bien mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un pied, ou qu'une

8. Si autem manus tua, vel pes tuus, ſcandalizat te, abſcide eum ; & projice abs te. Bonum tibi eſt ad vitam ingredi debilem, vel claudum, quàm duas manus vel duos

℣. 6. *expl.* eſt un ſujet de ſcandale & de chute.
℣. 8. *letr.* hors.

pedes habentem mitti in ignem æternum.

main, que d'en avoir deux & d'être jetté dans le feu éternel.

9. Et si oculus tuus scandalizat te, erue eum, & projice abs te. Bonum tibi est cum uno oculo in vitam intrare, quàm duos oculos habentem mitti in gehennam ignis.

9. Et si votre œil vous est un sujet de scandale, arrachez-le, & le jettez loin de vous. Il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un œil, que d'en avoir deux & d'être précipité dans // le feu de l'enfer.

10. Videte ne contemnatis unum ex his pusillis. Dico enim vobis quia Angeli eorum in cœlis semper vident faciem Patris mei, qui in cœlis est.

10. Prenez bien garde de ne mépriser aucun de ces petits.// Je vous déclare que dans le ciel leurs Anges voient sans cesse la face de mon Pere qui est dans les cieux ¶. *Ps.* 33. 8.

11. Venit enim Filius hominis salvare quod perierat.

11. Car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui étoit perdu. *Luc.* 19. 10.

12. Quid vobis videtur, si fuerint alicui centum oves, & erraverit una ex eis: nonne relinquit nonaginta novem in montibus, & vadit quærere eam quæ erravit?

12. // Si un homme a cent brebis, & qu'une seule vienne à s'égarer, que pensez-vous qu'il fasse alors? Ne laisse-t-il pas les quatre-vingt dix-neuf// sur les montagnes pour aller chercher celle qui s'est égarée? *Luc.* 15 4.

13. Et si contigerit ut inveniat eam: Amen dico vobis, quia gau-

13. Et s'il arrive qu'il la trouve, je vous dis en vérité qu'elle lui cause plus de joie

℣. 9. *lettr.* la gêne du feu.
℣. 10. *lettr.* Car.
℣. 12. *lettr.* Que vous semble, si un homme a cent brebis, & qu'une seule vienne à s'égarer? Ne.
Ibid. *grec.* pour aller sur les montagnes chercher.

que les quatre-vingt-dix-neuf qui ne ſe ſont point égarées.

det ſuper eam magis quàm ſuper nonaginta novem quæ non erraverunt.

14. Ainſi votre Pere qui eſt dans les cieux, ne veut pas qu'un ſeul de ces petits périſſe.

14. Sic non eſt voluntas ante Patrem veſtrum qui in cœlis eſt, ut pereat unus de pusillis iſtis.

Levit. 19. 17. *Eccli.* 19. 13. *Luc.* 17. 3. *Jacob.* 5. 19.

15. Que † ſi votre frere a peché contre vous, allez lui repréſenter ſa faute en particulier entre vous & lui. S'il vous écoute, vous aurez gagné votre frere.

15. Si autem peccaverit in te frater tuus, vade & corripe eum inter te ipſum ſolum : ſi te audierit, lucratus eris fratrem tuum.

† III. Mardi de Carême.

16. Mais s'il ne vous écoute point, prenez encore avec vous une ou deux perſonnes, afin que tout ſoit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins.

16. Si autem te non audierit, adhibe tecum adhuc unum, vel duos, ut in ore duorum vel trium teſtium ſtet omne verbum.

Deut. 19. 15. *Joan.* 8. 17. 2. *Cor.* 13. 1.

17. Que s'il ne les écoute pas non plus, dites-le à l'Egliſe ; & s'il n'écoute par l'Egliſe même, qu'il ſoit à votre égard comme un Payen & un Publicain.

17. Quòd ſi non audierit eos, dic Eccleſiæ : Si autem Eccleſiam non audierit, ſit tibi ſicut Ethnicus & Publicanus.

2. *Theſſ.* 3. 14.

Joan. 20. 23.

18. Je vous dis en vérité, que tout ce que vous lierez ſur la terre ſera lié auſſi dans le ciel ; & que tout ce que vous délierez ſur la terre, ſera auſſi délié dans le ciel.

18. Amen dico vobis ; quæcumque alligaveritis ſuper terram, erunt ligata & in cœlo : & quæcumque ſolveritis ſuper terram, erunt ſoluta & in cœlo.

℣. 14. *expl.* Cela revenoit à plus de quarante-ſix millions de livres de notre monnoie.

19. Iterùm dico vobis, quia ſi duo ex vobis conſenſerint ſuper terram, de omni re quamcumque petierint, fiet illis à Patre meo, qui in cœlis eſt.

19. Je vous dis encore, que ſi deux d'entre vous ‖ s'uniſſent enſemble ſur la terre, quelque choſe qu'ils demandent, elle leur ſera accordée par mon Pere qui eſt dans les cieux.

20. Ubi enim ſunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi ſum in medio eorum.

20. Car en quelque lieu que ſe trouvent deux ou trois perſonnes aſſemblées en mon nom, je m'y trouve au milieu d'eux.

21. Tunc accedens Petrus ad eum, dixit: Domine, quoties peccabit in me frater meus, & dimittam ei? uſque ſepties?

21. Alors Pierre s'approchant, lui dit: Seigneur, pardonnerai-je à mon frere toutes les fois qu'il pechera contre moi? *le ferai-je* juſqu'à ſept fois? *Luc. 17. 4.*

22. Dicit illi Jeſus: Non dico tibi uſque ſepties; ſed uſque ſeptuagies ſepties.

22. JESUS lui répondit; Je ne vous dis pas juſqu'à ſept fois, mais juſqu'à ſeptante fois ſept fois ¶.

23. Ideò aſſimilatum eſt regnum cœlorum homini regi, qui voluit rationem ponere cum ſervis ſuis;

23. C'eſt pourquoi † le royaume des cieux eſt comparé à un homme *& à un* Roi, qui voulut faire rendre compte à ſes ſerviteurs; † XXI. Dimanc. après la Pentec.

24. Et cùm cœpiſſet rationem ponere, oblatus eſt ei unus, qui debebat ei decem millia talenta.

24. & ayant commencé à le faire, on lui en préſenta un qui lui devoit ‖ dix mille talens.

25. Cùm autem non

25. Mais comme il n'avoit

V. 19. autr. grec. s'accordent enſemble ſur la terre, touchant quoi que ce ſoit qu'ils demandent, ils l'obtiendront de mon Pere, &c.

pas le moyen de *les* lui rendre, ſon maître commanda qu'on le vendît lui, ſa femme & ſes enfans, & tout ce qu'il avoit, pous ſatisfaire à cette dette.

haberet unde redderet, juſſit eum dominus ejus venundari, & uxorem ejus, & filios, & omnia quæ habebat, & reddi.

26. Ce ſerviteur ſe jettant à ſes pieds le conjuroit, en lui diſant : Seigneur, ayez un peu de patience, & je vous rendrai tout.

26. Procidens autem ſervus ille, orabat eum, dicens : Patientiam habe in me, & omnia reddam tibi.

27. Alors le maître de ce ſerviteur étant touché de compaſſion, le laiſſa aller, & lui remit ſa dette.

27. Miſertus autem dominus ſervi illius, dimiſit eum, & debitum dimiſit ei.

28. Mais ce ſerviteur ne fut pas plutôt ſorti, que trouvant un de ſes compagnons qui lui devoit ‖ cent deniers, il le prit à la gorge, & l'étouffoit preſque, en lui diſant : Rend-moi ce que tu me dois.

28. Egreſſus autem ſervus ille, invenit unum de conſervis ſuis, qui debebat ei centum denarios : & tenens ſuffocabat eum, dicens : Redde quod debes.

29. Et ſon compagnon ſe jettant à ſes pieds, le conjuroit en lui diſant : Ayez un peu de patience, & je vous rendrai tout.

29. Et procidens conſervus ejus, rogabat eum, dicens : Patientiam habe in me, & omnia reddam tibi.

30. Mais il ne voulut point l'écouter, & il s'en alla, & le fit mettre en priſon, *pour l'y tenir* juſqu'à ce qu'il lui rendît ce qu'il lui devoit.

30. Ille autem noluit : ſed abiit, & miſit eum in carcerem, donec redderet debitum.

31. Les autres ſerviteurs

31. Videntes autem

‖ 28. *expl.* qui font un peu plus de trente huit livres.

conſervi ejus quæ fiebant, contriſtati ſunt valdè : & venerunt, & narraverunt domino ſuo omnia quæ facta fuerant.

ſes compagnons voyant ce qui ſe paſſoit, en furent extrémement affligés, & avertirent leur maître de tout ce qui étoit arrivé.

32. Tunc vocavit illum dominus ſuus, & ait illi : Serve nequam, omne debitum dimiſi tibi, quoniam rogaſti me.

32. Alors ſon maître l'ayant fait venir, lui dit : Méchant ſerviteur, je vous avois remis tout ce que vous me deviez, parce que vous m'en aviez prié.

33. Nonne ergo oportuit & te miſereri conſervi tui, ſicut & ego tui miſertus ſum ?

33. Ne falloit-il donc pas que vous euſſiez auſſi pitié de votre compagnon, comme j'avois eu moi-même pitié de vous ?

34. Et iratus dominus ejus tradidit eum tortoribus, quoadusque redderet universum debitum.

34. Et ce maître étant ému de colere, le livra entre les mains des bourreaux, juſqu'à ce qu'il payât tout ce qu'il lui devoit.

35. Sic & Pater meus cœleſtis faciet vobis ; ſi non remiſeritis unuſquiſque fratri ſuo de cordibus veſtris.

35. C'eſt ainſi que mon Pere qui eſt dans le ciel vous traitera, ſi chacun de vous ne pardonne du fond de ſon cœur à ſon frere *qui l'a offenſé* ¶.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1, juſqu'au 6. *EN ce temps-là ; les diſciples s'approcherent de* JESUS, *& lui dirent : Qui eſt le plus grand dans le royaume des cieux ?*

JESUS *ayant appellé un petit enfant, il le mit au milieu d'eux, & leur dit: Je vous dis en vérité, que ſi vous ne vous convertiſſez, &c.*

Marc. 9. 32. Luc. 9. 47.

Il paroît par d'autres Evangéliſtes, que les Apôtres avoient diſputé enſemble lorſqu'ils venoient à Capharnaüm, qui d'entr'eux étoit le plus grand; & que le Sauveur connoiſſant leurs plus ſecrettes penſées, leur demanda lorſqu'ils furent dans la maiſon avec lui, quel avoit été le ſujet de leur entretien pendant le chemin: mais qu'ils demeurerent dans le ſilence, n'oſant ſans doute lui avouer quel avoit été le ſujet de leur diſpute. Il ſemble que jugeant alors que J. C. connoiſſoit ce qu'ils avoient dit entre eux, ils prirent cette occaſion de lui demander en général, comme le rapporte ſaint Matthieu, *Qui étoit le plus grand dans le royaume des cieux?* c'eſt-à-dire, parmi tous ceux qui appartenoient, ou qui devoient avoir part à ce royaume céleſte. Ce qui peut avoir donné lieu aux Apôtres d'entrer en cette diſpute, étoit la déclaration que le Fils de Dieu leur avoit faite touchant ſa mort & ſa réſurrection. Car quoiqu'ils ne compriſſent encore rien, ſelon l'Evangile, à ce qu'il leur avoit dit, ils ſe figuroient néanmoins d'une maniere charnelle, qu'après que JESUS ſeroit mort & reſſuſcité, il établiroit ſon regne comme les autres Princes de la terre, & leur donneroit les premieres dignités de ſon Empire. C'eſt ainſi que leur ayant encore parlé, comme on verra dans la ſuite, de ſa mort & de ſa réſurrection, Jacques & Jean lui demanderent par préférence d'être aſſis, l'un à ſa droite, & l'autre à ſa gauche dans ſon royaume, quelle que fût l'idée qu'ils ſe formoient de ce regne de J. C. Et l'on peut même remarquer

Matth. 20. 18. 19. 21.

Digitized by Google

auſſi-bien dans ſaint Matthieu, que dans ſaint Marc & ſaint Luc, que cette conteſtation qui s'éleva entre les Apôtres, avoit été précédée encore par la déclaration qu'il leur avoit faite, qu'il devoit mourir & reſſuſciter enſuite.

Or il pouvoit y avoir, ſelon les ſaints Interpretes, différens ſujets de jalouſie entre les Apôtres. Car outre que trois d'entre eux avoient paru plus privilégiés que les autres, lorſque J. C. les avoit choiſis pour l'accompagner ſur le Thabor; ils lui avoient entendu promettre à ſaint Pierre, qu'il *bâtiroit ſur lui ſon Egliſe, & lui donneroit les clefs du royaume des cieux.* Et dans cette derniere occaſion Pierre venoit d'être encore préféré en quelque ſorte à eux tous, par le miracle que J. C. avoit fait pour l'acquitter du tribut conjointement avec ſoi. *Hieron. in hunc locum. Chryſ. ſt. in Matt. hom. 59.*

Le Fils de Dieu voyant donc la plaie cauſée dans leur cœur par ce mouvement de jalouſie, veut guérir en eux, dit ſaint Jerôme, le faux amour de la gloire, en y ſubſtituant une ſainte contention de l'humilité: *Vult deſiderium gloriæ, humilitatis contentione ſanare.* C'eſt pourquoi *il fait venir un petit enfant, & l'ayant mis au milieu d'eux*, il leur dit ces paroles étonnantes: Que *s'ils ne ſe convertiſſoient & ne devenoient comme des petits enfans, ils n'entreroient point dans le royaume des cieux.* Pour bien comprendre en quoi conſiſte la force de cette comparaiſon, il faut ſe repréſenter, avec un grand Saint, l'état de l'enfance comme un état de ſimplicité, dans lequel on eſt ſeulement attaché à ſon pere & à ſa mere, on eſt incapable de haïr perſonne, on ne ſe ſoucie ni des richeſſes, ni des honneurs; mais on vit dans une entiere innocence à *Hilarius in Matt. can. 18.*

l'égard de tous les vices, & de l'orgueil qui eſt le plus grand de tous. Il eſt vrai qu'il y a des enfans en qui il ne paroît preſque rien de l'enfance, qui ſont coleres, jaloux, méchans, & menteurs dès leurs plus tendres années. Mais ce n'eſt pas de ces enfans qui démentent l'innocence de leur propre état, dont il faut entendre ce que J. C. dit en ce lieu. Ainſi il ordonne à ſes Apôtres, dit ſaint Jerôme, de travailler à acquerir l'innocence des petits enfans, afin qu'ils aient par mérite ce que ces enfans ont ſeulement par leur âge : *Et quod illi per annos poſſident, hi poſſideant per induſtriam.* C'eſt en cela que conſiſte cette *converſion* que le Sauveur leur demande, leur apprenant, dit ſaint Hilaire, qu'ils n'entreroient point dans le royaume des cieux, s'ils ne retournoient, pour le dire ainſi, dans la nature des enfans; c'eſt-à-dire, s'ils ne réformoient ce qu'il y avoit de déreglé dans leur chair & dans leur eſprit, ſur l'innocence & ſur la ſimplicité de cet état.

Saint Jerôme dit que lorſque J. C. propoſe à ſes diſciples un petit enfant pour exemple de ſimplicité & d'innocence, il pouvoit bien leur propoſer ſon propre exemple; puiſqu'étant grand véritablement, & élevé au-deſſus de tout par ſa nature divine, il avoit paru au milieu d'eux comme le plus petit de tous, ſelon qu'il le dit lui-même : Qu'il étoit venu pour ſervir les autres, & non pour être ſervi. Et c'eſt auſſi ce que ſaint Hilaire entend lorſqu'il témoigne : Qu'en rentrant dans l'innocente ſimplicité des enfans, nous repréſenterons en notre perſonne une image de l'humilité de notre Seigneur. Quiconque donc imitera ce grand prodige d'humilité en s'abaiſſant, non autant que

Digitized by Google

le Fils de Dieu, dont l'humiliation étoit infinie, mais en marchant ſur ſes traces comme un fidele diſciple, celui-là ſera très-grand dans le royaume des cieux; parce que la meſure de l'humilité que l'on aura pratiquée en cette vie, ſera celle de la gloire où l'on ſera élevé dans le ciel. Ainſi le Sauveur vouloit inſpirer à ſes Apôtres une pieuſe & ſainte émulation, en leur propoſant la gloire où ils aſpiroient comme le prix du plus grand abaiſſement. Vous diſputez, mes Apôtres, leur dit-il, qui eſt le plus grand d'entre vous. Diſputez plutôt qui d'entre vous eſt le plus petit & le plus humble. Car celui-là ſera le plus grand dans le royaume des cieux, qui aura eu ſoin ici de devenir le plus petit, le plus ſimple, le plus innocent & le plus ſemblable, non pas ſeulement à cet enfant que vous voyez devant vous, mais au Fils de l'homme, qui pouvant ſans larcin ſe dire égal à Dieu ſon Pere, s'eſt anéanti juſqu'à prendre volontairement la forme d'un ſerviteur.

Un homme qui s'abaiſſe ainſi à l'exemple de J. C. eſt quelque choſe de ſi grand, qu'il nous aſſure que *c'eſt lui-même que l'on reçoit, lorſqu'on reçoit en ſon nom* & pour ſon amour *ces petits*, c'eſt-à-dire, ces imitateurs de ſon humilité.

On ne peut être en effet du nombre de ces *petits* & de ces humbles que par la grace & par l'Eſprit de J. C. qui les rend humbles. Ainſi en les *recevant* on *reçoit* infailliblement celui qui étant leur chef, leur communique comme à ſes membres, l'Eſprit ſaint qui les anime. Or quand il parle de *recevoir ces petits*, quoiqu'on entende proprement par là l'hoſpitalité à leur égard, toutes ſortes de devoirs de la charité ſont compris en même temps,

sous ce mot, selon la pensée des Interpretes. C'est pourquoi il dit ailleurs : Qu'un verre d'eau donné pour l'amour de lui & en son nom, ne sera pas sans récompense.

Matth. 9. 40.

℣. 6. 7. *Que si quelqu'un est un sujet de chute & de scandale à un de ces petits qui croient en moi, il vaudroit mieux pour lui qu'on lui pendît au cou une de ces meules qu'un ane tourne, & qu'on le jettât au fond de la mer. Malheur au monde, à cause des scandales, &c.*

La simplicité dont nous venons de parler, doit être accompagnée de prudence. Et si étant de ce nombre des *petits*, qui vivent dans l'innocence & dans la simplicité, on n'est soutenu en même temps par la lumiere de la sagesse de Dieu, on est en danger souvent de tomber. C'est donc contre ceux, ou qui mépriſent *un de ces petits qui croient en J. C.* selon l'explication de saint Chrysostome, & qui par ce mépris même leur deviennent un sujet de chute, ou qui *leur sont*, soit ou par leur exemple, ou par leur doctrine, ou en quelque maniere que ce puisse être, *une occasion de scandale*, que le Fils de Dieu s'éleve ici avec tant de force. Car il n'y a rien en effet de plus criminel devant Dieu, que d'être cause de la perte de ceux pour qui J. C. est mort. Le supplice dont il déclare qu'un tel crime mérite d'être puni, étoit, selon saint Jerôme, celui que l'on employoit ordinairement en Judée, pour la punition des plus grands excès, lorsqu'on *jettoit au fond de la mer* ceux qui en étoient coupables, *après leur avoir attaché au cou une de ces meules qu'un âne tourne* pour moudre du bled : quoique, selon d'autres Interpretes, ce supplice pouvoit être plutôt en usage dans la Syrie que dans la Judée. Or quand le Sauveur déclare, *Qu'il vaudroit mieux* pour

Chrysost. in Matt. hom. 59.

Hier. in hunc loc.

Grotius. Chrysost. hom. 60.

tes perſonnes qui cauſent aux autres des ſcandales, d'être ainſi jettées dans la mer ; il nous fait entendre, ſelon ſaint Jerôme, qu'il leur ſeroit plus avantageux de ſouffrir cette peine courte & temporelle, que d'être réſervées à des ſupplices éternels.

Le même Saint dit encore, que quoique cette déclaration de J. C. regarde généralement tous ceux qui deviennent une occaſion de ſcandale aux autres ; on peut bien, ſelon la ſuite naturelle de ce qui a précédé, l'entendre en particulier des Apôtres, qui conteſtoient de la dignité & du rang entre eux. Car s'ils fuſſent demeurés, ajoute-t-il, dans cette mauvaiſe diſpoſition de leur cœur, ils auroient pu perdre par un tel ſcandale ceux qu'ils appelloient à la foi de J. C. puiſque la vue de ces diſputes d'honneur & de préſéance entre des Apôtres mêmes auroit été d'un très-pernicieux exemple pour toute l'Egliſe : *Et ſi in hoc vitio permanſiſſent, poterant eos, quos ad fidem revocabant, per ſuum ſcandalum perdere, dum Apoſtolos viderent inter ſe de honore pugnare.*

Malheur donc *au monde*, s'écrie le Fils de Dieu, *à cauſe des ſcandales ;* c'eſt-à-dire, *malheur* à ceux qui donnent aux autres par leur propre faute des ſujets de ſcandale & de chute. *Car il eſt néceſſaire qu'il arrive des ſcandales :* non que cela ſoit abſolument néceſſaire, dit ſaint Jerôme, puiſque ſi cela étoit, ceux qui cauſent le ſcandale ne commettroient point de faute ; mais parce que le monde étant tout plongé dans la malice, il arrive infailliblement des ſcandales, quoiqu'on n'y ſoit expoſé que par la corruption de ſa propre volonté : *Sed cùm neceſſe ſit in iſto mundo fieri ſcandala, unuſquiſque ſuo vitio ſcandalis patet.* Bien qu'il ſoit donc néceſ-

ſaire, à cauſe de la malice du démon, de la foibleſſe des hommes, & de leur penchant terrible vers toute ſorte de mal, qu'il arrive des ſcandales : *Malheur toutefois*, s'écrie encore le Fils de Dieu, *à l'homme par qui le ſcandale arrive.* Car ſi ceux à qui il devient un ſujet de chute ſont coupables d'être tombés par le vice propre de leur volonté, il eſt lui-même ſans comparaiſon plus criminel de les avoir fait tomber, & d'être cauſe que ce qui pouvoit ne pas arriver, ſoit arrivé par un effet de ſa malice : *Væ tamen ei eſt homini, quì, quòd neceſſe eſt ut fiat in mundo, vitio ſuo facit, ut per ſe fiat.*

Chryſoſt. hom. 60. Quelqu'un peut-être dira, ſelon la réfléxion de ſaint Chryſoſtome : Si c'eſt une néceſſité qu'il arrive des ſcandales, pourquoi prononcer malheur au monde, au lieu de lui tendre la main, afin de le ſecourir; puiſque c'eſt ce qu'un ſi grand mal ſembleroit demander plutôt d'un médecin charitable, & d'un Seigneur tout-puiſſant ? Mais il y répond lui-même admirablement, lorſqu'il dit : Qu'après que Dieu s'eſt incarné pour l'amour de nous, & qu'il a ſouffert pour nous ſauver, tous les traitemens les plus indignes, & la mort même, il n'a rien omis de tout ce que l'excès de ſa charité étoit capable de lui inſpirer. Ainſi tout ce qu'il a fait, & tout ce qu'il a ſouffert, étant devenu inutile au monde par un excès d'ingratitude de la part du monde, il déplore ſon malheur, & prononce contre lui ſa malédiction. Ce n'eſt donc pas au médecin qu'il faut s'en prendre, comme s'il avoit négligé ſon malade ; mais c'eſt au malade même qui paroît comme inſenſible à ſon mal. Ce n'eſt pas du maître qu'il faut ſe plaindre ; mais c'eſt au ſerviteur à ſe plaindre de ſoi-même & de ſa propre négligence,

négligence, à faire ſervir pour ſon ſalut ce qui étoit deſtiné pour le ſauver.

L'on dira peut-être encore, ajoute le même Saint : mais enfin, s'il eſt néceſſaire que les ſcandales arrivent, comment ſera-t-il poſſible de les éviter ? A quoi il répond de même : Il eſt vrai qu'il eſt néceſſaire qu'il arrive des ſcandales mais il n'eſt pas néceſſaire que les ſcandales vous faſſent périr. Car c'eſt à peu près la même choſe, que ſi un médecin diſoit : Il eſt néceſſaire que vous tombiez dans une telle maladie : mais il ne s'enſuit en aucune ſorte qu'il ſoit néceſſaire pour cela que vous en mourriez. Ce qu'on doit donc en conclure, c'eſt que le péril étant ſi grand, & notre foibleſſe ſi prodigieuſe, il faut recourir ſans ceſſe à celui qui eſt tout-puiſſant pour mettre à couvert de ces ſcandales ceux qui eſperent en lui. Auſſi le Sauveur pouvoit bien, comme le remarque encore ſaint Jean Chryſoſtome, avoir en vue de préparer les Apôtres à toutes ſortes d'événemens. Car voulant les empêcher de s'endormir en quelque façon, comme s'ils n'avoient rien à craindre, & que leur vie n'eût dû être expoſée à aucuns troubles, il les avertit de s'attendre au-contraire à beaucoup de guerres, tant du dehors que du dedans, & à s'affermir contre un grand nombre de ſcandaqui devoient leur arriver de la part du monde.

Que ſi l'on demande au même Saint ce que l'on doit proprement entendre par ces *ſcandales*, il le définit très-clairement en deux mots, lorſqu'il dit, Que c'eſt tout ce qui s'oppoſe à la voie droite, ou ce qui peut empêcher les hommes de marcher dans cette voie. Or ce n'eſt point la prédiction de J. C. ajoute ce Pere, qui fait naître les ſcan-

dales. A Dieu ne plaiſe. Ils n'arrivent pas, parce qu'il les a prédits ; mais il les a prédits, parce qu'ils devoient arriver : comme il eſt certain auſſi qu'ils n'arriveroient nullement, ſi ce n'étoit par la volonté des méchans qui en ſont la cauſe ; & que s'ils n'avoient point dû arriver dans le monde, ils n'auroient jamais été prédits par le Fils de Dieu. Mais prévoyant la malice de ces hommes corrompus & corrupteurs de pluſieurs autres, il en avertit exprès, afin que ſes ſerviteurs veillent ſans ceſſe pour s'en garder.

Matth. 5. 29. 30. Le huitiéme & le neuviéme verſet ont été déja expliqués. Et le Fils de Dieu parle enſuite de ces *petits* dont il avoit déja parlé, en ces termes :

℣. 10. 11. *Prenez bien garde de ne mépriſer aucun de ces petits. Je vous déclare que dans le ciel leurs Anges voient ſans ceſſe la face de mon Pere qui eſt dans les cieux. Car le Fils de l'homme eſt venu ſauver ce qui étoit perdu.*

Hier. in hunc loc. Ce qui releve beaucoup la grandeur & la dignité des ames, eſt que chacun d'entre elles a dès le moment de ſa naiſſance, un Ange député de Dieu pour ſa garde : *Magna dignitas animarum*, dit ſaint Jerôme, *ut unaquæque habeat ab ortu nativitatis in cuſtodiam ſui Angelum delegatum.* C'eſt la raiſon pour laquelle J. C. défend aux Apôtres, & en leur perſonne à tous les Chrétiens, de *mépriſer* en quelque maniere que ce ſoit, ceux qu'il appelle *petits* ; c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, ceux qui ſont communément regardés comme petits, quoiqu'ils ſoient grands devant Dieu ; ceux qui ſont humbles & pauvres de cœur & d'affection, & dont le monde ne fait point de cas, à cauſe de l'abaiſſement où ils ſe tiennent, & qui les rend

Chryſoſt. in Matt. hom. 60.

Digitized by Google

inconnus à ceux qui ſont indignes de les connoître. C'eſt un grand peché d'être un ſujet de ſcandale à ces petits, comme il l'a marqué auparavant. Mais c'eſt auſſi un grand mal de mépriſer ceux que Dieu eſtime, & qu'il aime; & c'eſt l'origine des ſcandales qu'on leur cauſe, & de la maniere injurieuſe dont on les traite, puiſque ſi on eſtimoit ce qui eſt digne de l'amour de Dieu même, on ne ſe porteroit point inſolemment à mépriſer l'état de la pauvreté & l'humilation, & l'on ſeroit éloigné de faire gloire des richeſſes, des honneurs & des plaiſirs, qui ſont ſouvent une occaſion de ſcandale & de chute pour ceux qui étant du nombre des *petits*, ſe pervertiſſent inſenſiblement par ces exemples de vanité & de ſenſualité des hommes plongés dans l'amour du ſiecle.

Prenez donc *bien garde*, nous dit J. C. *de ne mépriſer aucun de ces petits*, ſoit par de ſimples penſées, ſoit par vos paroles, ſoit même par vos actions. Et pourquoi? C'eſt parce que ces petits ont l'honneur d'avoir pour leur garde des Anges mêmes, qui *contemplant continuellement dans le ciel*, par une viſion beatifique, *la face de Dieu*, c'eſt-à-dire, ſa divine eſſence, ou ſes divines perfections, & la gloire de ſa haute majeſté, ne laiſſent pas de s'appliquer à la conſervation de ces *petits* par un ordre de Dieu même. Ainſi ne regardez pas avec mépris ceux que le Seigneur honore ſi particulierement, de peur qu'en les mépriſant vous ne mépriſiez leur Dieu & le vôtre. Mais tâchez plutôt de contribuer, en vous ſauvant, au ſalut de ceux, à la garde deſquels Dieu a établi des Anges, qui ſont ſans ceſſe préſens devant lui: *Sed per veſtram ſalutem, etiam illorum quærite ſanitatem.* Car c'eſt en un ſens mépriſer

Hier. in hunc loc.

les *petits*, de négliger le ſalut de ceux pour qui J. C. eſt mort; & bien loin de contribuer, d'y mettre même des obſtacles par l'exemple pernicieux de notre conduite. C'eſt auſſi pour cette raiſon, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que le Sauveur ajoute auſſi-tôt : *Car le Fils de l'homme eſt venu ſauver ce qui étoit perdu.* Ce qui eſt de même que s'il diſoit : Ne mépriſez donc pas ceux que J. C. eſt venu lui-même ſauver par ſa croix. Et ſongez que ſi ces *petits* que vous regardez comme mépriſables, ont été cauſe en partie que le Fils de Dieu s'eſt incarné, & eſt *venu* dans le monde pour les *ſauver*, vous anéantiſſez dans votre eſprit, & autant qu'il eſt en vous par votre conduite, l'effet de ſon Incarnation, en les mépriſant. Ne mépriſez pas, encore une fois, ceux qui, comme dit ſaint Hilaire, étant ſauvés par J. C. ont des Anges deſtinés pour préſenter tous les jours leurs prieres à Dieu. Car il eſt très-perilleux de mépriſer celui, dont les deſirs & les demandes ſont portés juſqu'à la majeſté inviſible du Dieu éternel, par le miniſtere de ces Anges pleins d'ardeur pour ſon ſalut : *Periculosè ille contemnitur, cujus deſideria ac poſtulationes ad æternum & inviſibilem Deum, ambitioſo Angelorum famulatu ac miniſterio pervehuntur.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 60.

Hilarius in Matt. can. 18.

℣. 12. 13. 14. *Si un homme a cent brebis, & qu'une ſeule vienne à s'égarer, que penſez-vous qu'il faſſe alors? Ne laiſſe-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf ſur les montagnes, pour aller chercher celle qui s'eſt égarée? &c.*

Cette parabole ſert à confirmer la vérité importante que J. C. vient d'établir en faveur des plus petits de ſes membres; & elle eſt une nouvelle preuve de l'excès de ſon amour pour les hommes, & de l'excès de l'ingratitude des hom-

Digitized by Google

mes ſuperbes, qui oſent ou *mépriſer*, ou *ſcandaliſer* ceux qu'il a daigné venir racheter en ſe revêtant de leur nature, & en mourant ſur la croix pour eux. C'eſt donc lui qui comme le Paſteur ſuprême de ſon Egliſe, eſt figuré par cet homme qui *a cent brebis*, & qui *en va chercher une ſeule*, lorſqu'elle *s'eſt égarée*, en *laiſſant toutes les autres ſur les montagnes*. On voit auſſi que dans les Prophetes, le peuple de Dieu étoit nommé ſes brebis ; & que ces brebis du grand Paſteur *s'étant égarées* par la faute des faux paſteurs qui en avoient la conduite, il déclare qu'il *recherchera lui-même* ſes brebis diſperſées & vagabondes, & les fera paître dans d'excellens pâturages, *ſur les* plus hautes *montagnes*. Quoique cela s'entende à la lettre des Iſraélites diſperſés par-tout pendant leur captivité, que le Seigneur promettoit de ramener en Judée, comme en un pays très-excellent ; c'étoit auſſi une figure admirable de *l'égarement* des hommes réduits en ſervitude par le démon, que Dieu promettoit de délivrer de captivité, & d'établir *dans les* divins *pâturages des montagnes élevées d'Iſrael*, c'eſt-à-dire, de l'Egliſe.

Ezec. 34. 5. 6. 12.

Pluſieurs Anciens ont regardé les quatre-vingt-dix-neuf brebis laiſſées ſur les montagnes, comme la figure des Anges, que le Fils de Dieu a comme laiſſés dans le ciel, lorſqu'il a daigné ſe rabaiſſer juſqu'à la nature humaine, & qu'il *a pris*, pour le dire ainſi, cette brebis ſur ſes épaules, ſelon l'expreſſion de ſaint Luc, en ſe revêtant lui-même de cette nature pour la ſauver. Ils entendent donc par cette unique brebis, l'homme ; & par l'homme, tout le genre humain ; & par l'égarement de cette brebis unique, la perte de tous les hommes,

Hieron. in hunc locum. Hilarius in Matt. can. 18. *Luc.* 15. 5.

causée par la perte d'un seul homme, qui étoit Adam : *Ovis una, homo intelligendus est : & sub homine uno, universitas sentienda est. Sed in unius Adæ errore, omne hominum genus aberravit.*

Luc. 5. 7. Mais il paroît par saint Luc, qu'on peut se tenir au sentiment de quelques autres, qui expliquent tout simplement, & des justes & des pécheurs, cette parabole de J. C. Car ce saint Evangéliste marque expressément, après avoir témoigné la grande joie que ressent cet homme en *retrouvant sa brebis perdue*, Que de même il y auroit plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes, qui n'ont pas besoin de pénitence ; ce qui fait voir que le Fils de Dieu parle ici principalement des justes & des pécheurs. Ces justes sont ceux qui se nourrissent de la justice de Dieu, Psal. 35. 7. comparée dans le Prophete aux hautes montagnes : *Justitia tua sicut montes Dei.* Et ces pécheurs sont ceux qui s'écartant du troupeau, s'éloignent des hautes montagnes d'Israel, selon l'expression d'un Ezechel. 34. autre Prophete, & qui perdant la conduite du Pasteur suprême, sont exposés à la fureur du démon qui les déchire, comme le loup la brebis qu'il trouve écartée. Que s'il est vrai, comme on le voit tous les jours, que J. C. va chercher cette brebis égarée, & fait paroître en la recherchant la même ardeur que s'il ne pensoit alors qu'à elle seule : ce qui peut être marqué par cette expression figurée d'un homme qui laisse quatre-vingt-dix-neuf brebis pour en chercher une ; combien nous doivent être cheres les *moindres* brebis de ce souverain Pasteur de l'Eglise, & combien devons-nous être éloignés de les *mépriser*, ou de leur être

en quelque maniere que ce ſoit *une occaſion de ſcandale & de chute* ? Car c'eſt là la concluſion que le Fils de Dieu veut qu'on tire de tout ſon diſcours. *Ainſi*, dit-il, *votre Pere qui eſt dans les cieux, ne veut pas qu'un ſeul de ces petits périſſe.* Si donc il périt par votre faute, ou s'il ne tient pas à vous qu'il ne périſſe, jugez par-là de l'énormité du crime que vous commettez.

Ce qui ſemble plus difficile à expliquer dans cette parabole, eſt ce que le Fils de Dieu déclare, Que celui qui *a trouvé ſa brebis qu'il avoit perdue, en ſent plus de joie que des quatre-vingt-dix-neuf qui ne ſe ſont point égarées ;* & l'application qu'il en fait, ſelon ſaint Luc, à un pécheur converti, qui *cauſe lui ſeul plus de joie dans le ciel, que quatre-vingt-dix-neuf juſtes.* Mais cette difficulté peut s'éclaircir par quelques exemples. Saul perſécutant J. C. dans tous les Chrétiens qu'il faiſoit empriſonner & maltraiter, pouvoit être regardé comme une brebis qui appartenoit déja, ſelon la prédeſtination de Dieu, à ſon troupeau, mais qui en étoit extrémement écartée alors ; puiſqu'il s'efforçoit de détruire toute la doctrine de J. C. & tout ſon ouvrage, & d'inſpirer aux autres Juifs les ſentimens de ſon zele outré contre le Sauveur. Cependant le Seigneur ne le mépriſe pas en cet état d'égarement où il le voyoit. Et deſcendant du haut du ciel, comme *des montagnes*, où il laiſſa tous les Saints, il vient chercher cette brebis égarée ; il lui parle avec cette voix puiſſante qui la fait revenir tout-d'un-coup à lui, & *il reſſent*, pour le dire ainſi, *avec toute la Cour céleſte, plus de joie* de la converſion de *ce ſeul pécheur*, que d'un grand nombre *de juſtes ;* puiſqu'il le choiſit pour porter ſon nom

Act. 8. 3.

Act. 9. 3. *&c.* 15. 16.

dans toute la terre, & pour devenir par un effet de ſa grace un des principaux inſtrumens de la converſion de tout l'univers.

Auguſtin, ce grand diſciple de la doctrine de ſaint Paul, n'étoit-il pas auſſi une brebis égarée du troupeau, lorſqu'il s'attacha d'abord à tant de ſectes differentes, oppoſées toutes à la vraie foi, & lorſqu'il s'abandonna à tous les plaiſirs, comme il le déplore d'une maniere ſi touchante dans l'excellent livre de ſes Confeſſions? Mais dans ce temps même qu'il étoit ſi éloigné de l'Egliſe, J. C. ne ſembloit-il pas s'appliquer à le convertir, comme ſi en quelque façon il n'eût penſé qu'à lui ſeul? Plus la miſere d'Auguſtin l'éloignoit de J. C. ſelon qu'il le dit de lui-même, plus ce ſouverain Médecin s'approchoit de lui par ſa divine miſericorde. Et le Tout-puiſſant lui tendoit déja la main pour le tirer de la boue où ſes crimes le plongeoient; & pour le laver, lorſqu'il ignoroit encore cette grace qui lui étoit préparée. Enfin s'étant ſi miraculeuſement converti, comme il le raconte dans le même livre; quelle joie ne cauſa-t-il point par ſon admirable converſion, dans l'Egliſe & du ciel & de la terre, où l'on vit cette brebis auparavant égarée, devenir par un effet extraordinaire de la puiſſance du Très-haut, l'un des plus ſaints chefs de ſon troupeau, & l'une des plus fermes colonnes de la vérité?

Auguſt. Conſeſ. lib. 6. cap. 6.

Ibid. l. 8. cap. 12.

Telle eſt donc la joie qui ſe reſſent davantage dans le ciel, c'eſt-à-dire, dans les Saints & dans les Anges, de la pénitence d'un pécheur, que de la grace de pluſieurs juſtes; parce que, comme dit le même Saint, les plus grandes joies ſont celles qui ont été précédées par de plus grandes

Ibid. c. 3.

Digitized by Google

afflictions ; que plus celui qui ſe convertit avoit paru éloigné de la pénitence, plus ſa converſion réjouit tous ceux que la charité oblige d'y prendre part ; que plus la tempête a été grande, plus eſt ſenſible la joie qu'on a d'avoir évité le naufrage ; & qu'enfin plus un malade a été près de la mort, plus ſa guériſon fait treſſaillir de joie tous ſes amis : *Ubique majus gaudium moleſtiâ majore præceditur.*

℣. 15. 16. 17. *Que ſi votre frere a péché contre vous, allez lui repréſenter ſa faute en particulier entre vous & lui. S'il vous écoute, vous aurez gagné votre frere. Mais s'il ne vous écoute point, prenez encore avec vous une ou deux perſonnes, afin que tout ſoit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins, &c.*

Ceci regarde, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, ceux à qui leurs freres ont été un ſujet de ſcandale, & qui ſe regardent comme offenſés. Pour empêcher donc qu'ils ne ſe portent à négliger le ſalut de leurs freres, & qu'ils ne ſe rendent eux-mêmes coupables d'une grande faute, en s'imaginant que c'eſt à ceux qui leur ont fait quelque offenſe à les venir rechercher, ſans qu'ils ſe mettent en peine de procurer leur correction ; le Sauveur leur apprend ici en quelle diſpoſition de cœur ils doivent être à l'égard de ces perſonnes. Entre les préceptes qu'il avoit donnés ſur la montagne, il ordonnoit à celui qui avoit offenſé ſon frere, de l'aller trouver pour ſe reconcilier avec lui, avant que d'offrir ſon ſacrifice ; & à celui qui avoit été offenſé, de lui pardonner de tout ſon cœur. Mais ici il demande encore quelque choſe de plus grand ; car il ne ſe contente pas que celui qui a reçu quelque offenſe de ſon frere, c'eſt-à-

Chryſ. in Matth. hom. 61.

cap. 5. 23.

cap. 6. 12.

dire, d'un Chrétien, la lui pardonne; ni que celui qui l'a offenſé ſe hâte d'aller ſe reconcilier avec lui; mais il veut que celui-là même que ſon frere a offenſé l'aille trouver, & qu'il faſſe ſon poſſible pour lui procurer un véritable repentir, non par rapport à ſoi-même, & au tort qu'il a reçu, mais par rapport à celui qui *a péché contre lui*, & par un déſir ſincere de ſon ſalut, dont il doit être plus touché que de tout le reſte. La raiſon pour laquelle J. C. nous l'ordonne ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, eſt que celui qui a offenſé, ne ſe porte pas facilement à aller trouver celui à qui il a fait injure, étant retenu par une certaine confuſion qui eſt mauvaiſe: mais celui qui l'a reçue eſt très-capable de faire rentrer en lui-même celui qui la lui a faite; car ſi quelque choſe peut le toucher, c'eſt de voir cet homme même qu'il a offenſé, au-lieu de ſonger à la vengeance, ne ſe mettre en peine que de procurer ſon ſalut. C'eſt donc une charité vraiment généreuſe qui le porte alors à chercher ſon frere, non pas pour lui faire des reproches, mais pour *le reprendre* de ſa faute, & pour lui repréſenter avec douceur & entre eux deux, le mal qu'il s'eſt fait à ſoi-même, lorſqu'il a voulu en faire à un autre. Auſſi J. C. aſſure, que *ſi* celui qu'il va ainſi rechercher *l'écoute*, c'eſt-à-dire, s'il ſe ſoumet humblement à ce qu'il lui dit, & s'il condamne ſa faute, *il aura gagné ſon frere*; faiſant voir par-là, dit ſaint Chryſoſtome, que la perte que cauſoit cette inimitié, étoit commune à tous deux; l'un ayant perdu ſon frere, & l'autre ſon propre ſalut; & qu'ainſi le fruit de cette charitable repréhenſion eſt double, par *le gain d'un frere*, qui gagne en même temps ſon ame qu'il avoit perdue.

Que ſi notre frere, au lieu de nous écouter, s'endurcit dans ſon péché, nous ne devons pas, ſelon J. C. l'abandonner pour cela. Mais il faut alors le regarder comme un malade, qui a d'autant plus beſoin que nous redoublions notre charité, que ſa maladie paroît plus opiniâtre. Il faut imiter un médecin, qui lorſqu'il voit du péril dans celui qu'il traite, ne l'abandonne pas, mais augmente encore ſes ſoins & demande du ſecours. C'eſt ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, qu'étant trop foibles pour ſecourir ſeuls notre frere, nous devons alors pratiquer ce que nous preſcrit notre divin maître, & prendre avec nous une ou deux perſonnes, pour nous aider à le faire entrer dans les ſentimens d'un vrai repentir, & pour être en même-temps témoins de la charité avec laquelle nous travaillons à ſon ſalut : *Ut in ore duorum vel trium teſtium ſtet omne verbum.* Car ce n'eſt pas nous qu'il a offenſés, qui ſommes à plaindre ; mais c'eſt lui véritablement qui mérite d'être plaint, comme ayant perdu ſon ame : ce qui nous oblige à le rechercher avec toute la tendreſſe poſſible.

Que s'il eſt encore aſſez malheureux pour ne ſe pas rendre à ce nouveau témoignage que nous lui donnons de notre amour très-ſincere, il faut alors *en donner avis à l'Egliſe*, & principalement à ſes Paſteurs ; afin qu'il ſoit obligé de ceder à une ſi grande autorité. Mais enfin s'il refuſe d'écouter même l'Egliſe, étant tout-à-fait dans l'impénitence ; c'eſt alors qu'il doit être regardé *comme un paven & un publicain ;* c'eſt-à-dire, comme un homme ſéparé de la communion des fidéles, & comme un pécheur public, tel qu'on regardoit en ces temps-là les *Publicains ;* ſous l'idée deſquels on entendoit,

comme dit encore ſaint Chryſoſtome, des gens plongés dans l'amour du gain, & engagés dans les fraudes & les artifices, dans les parjures & les larcins. Et ce dernier traitement peut encore, ſelon ſaint Jerôme, lui être utile; enſorte que n'ayant pu être ſauvé par la ſainte confuſion qu'on vouloit lui procurer, il trouvera peut-être ſon ſalut dans cet opprobre public : *Ut qui non potuit pudore ſalvari, ſalvetur opprobriis.*

Hieron. in hunc locum.

Mais eſt-il donc néceſſaire, dira quelqu'un, d'en uſer ainſi toutes les fois qu'un de nos freres nous a offenſés ? Il faut être au moins dans une diſpoſition très-ſincere de pratiquer ce que nous preſcrit le Fils de Dieu, quand les circonſtances de la choſe, des temps & des lieux, & un certain ordre même de la charité & de la prudence ſemblent nous y engager. Il faut encore que ces regles qu'il nous donne ſervent à nous faire bien comprendre combien le ſalut de nos freres nous doit être cher, & combien nous devons avoir en horreur de leur être une occaſion de ſcandale & de chute, puiſqu'il exige de nous tant de ſoins & tant de zele pour aider à le relever lorſqu'il eſt tombé & qu'il a même *péché contre nous.*

℣. 18, 19. 20. *Je vous dis en vérité que tout ce que vous lierez ſur la terre, ſera lié auſſi dans le ciel; & que tout ce que vous délierez ſur la terre, ſera auſſi délié dans le ciel. Je vous dis encore que ſi deux d'entre vous s'uniſſent enſemble ſur la terre, pour demander quelque choſe que ce ſoit, elle leur ſera accordée, &c.*

J. C. venoit de dire, Que celui qui *refuſeroit d'écouter l'Egliſe*, devoit être regardé *comme un payen & un publicain.* Mais prévoyant que cet homme endurci dans ſon péché, pourroit bien par un mou-

vement d'orgueil ſe mettre au-deſſus de la condamnation de l'Egliſe même, & mépriſer ſon jugement, il déclare, dit ſaint Jerôme, que les Apôtres auroient tout pouvoir de *lier* & de *délier ;* & que leur ſentence contre ceux qu'ils condamneroient, ſeroit confirmée par la ſentence de Dieu même : *Poteſtatem tribuit Apoſtolis, ut ſciant qui à talibus condemnantur, humanam ſententiam divinâ ſapientiâ roborari.* Or tout cela, comme le remarque ſaint Chryſoſtome, ne tend, ſelon cet eſprit de charité qui regne toujours dans l'Egliſe, qu'à frapper encore plus fortement au cœur de ceux qui s'élevent dans des ſentimens d'orgueil contre ce qu'ils doivent à leurs freres & à leurs Paſteurs. Car c'eſt pour cette raiſon que J. C. fait ſucceder trois eſpeces de tribunaux ou de jugemens les uns aux autres : afin que ſi le pécheur ne ſe rend pas au premier, il ſoit plus preſſé d'acquieſcer au ſecond ; que ſi le ſecond lui eſt encore inutile, il ſe ſoumette au troiſiéme, qui eſt celui de l'Egliſe ; & que ſi enfin ſon mépris s'étend juſques à l'Egliſe, qu'il doit reſpecter comme Dieu même, la frayeur dont il pourra être frappé, ſe voyant *lié* & condamné ſur la terre par l'autorité des miniſtres de J. C. à qui il a confié ſa puiſſance, & la vûe des ſupplices éternels dont il eſt menacé, le faſſent enfin rentrer en lui-même, & recourir à la pénitence.

Hier. in hunc loc.

Chryſoſt. in Matt. hom. 62.

Le Sauveur ajoute, pour confirmer le pouvoir qu'il donne aux miniſtres de ſon Egliſe, Que *ſi deux* d'entre ſes diſciples *s'uniſſoient enſemble ſur la terre pour demander quelque choſe que ce fût, elle leur ſeroit accordée par ſon Pere qui eſt dans les cieux.* Ce qui eſt de même que s'il leur diſoit : Comment

mon Pere ne ratifieroit-il pas dans les cieux ce qu'auront fait ſur la terre ceux que j'établis les chefs de mon Egliſe, & les dépoſitaires de ma puiſſance, puiſque *je dis même*, qu'il ne refuſera rien de *tout ce que deux ſeulement d'entre vous lui demanderont étant bien unis enſemble* ? Mais il faut bien remarquer que cette union doit être formée par le Saint-Eſprit & par ſon amour : ce qui ſuppoſe par conſéquent que ce qu'il demanderoit ſera conforme aux deſirs de cet Eſprit ſaint ; ou que ce ſera lui-même qui priera en eux, comme dit ſaint Paul. Si donc deux perſonnes unies enſemble par ce lien ſacré de la charité, ont une ſi grande force pour obtenir du Pere céleſte tout ce qu'elles lui demandent, parce qu'elles ne demandent rien que de conforme à ſa volonté ; comment refuſeroit-il toute l'Egliſe, dont les prieres ſont d'une vertu ſans comparaiſon plus efficace, ſoit pour la punition, ou pour la converſion de celui qui ſe révolte contre ſon autorité, & contre tous les témoignages de ſa charité ? Car il ſuffit, comme dit encore J. C. que *deux ou trois perſonnes ſoient aſſemblées en ſon nom*, c'eſt-à-dire, comme les membres du Chef divin de l'Egliſe, qui n'enviſagent que ſa gloire, & qui s'appuyent, non ſur eux-mêmes, mais ſur ſa grace ; pour l'engager à *ſe trouver au milieu d'elles*, à les exaucer, & à leur donner ſon aſſiſtance dans tous leurs beſoins. D'où il s'enſuit, ſelon la conſéquence naturelle qu'on doit en tirer, qu'il ne peut manquer d'être préſent au milieu de ſon Egliſe, de l'aſſiſter de ſes divines lumieres, & de confirmer ſes déciſions & ſes jugemens, toutes les fois qu'elle eſt ainſi aſſemblée en ſon nom, & par ſon autorité dans les ſaints Con-

Rom. 8. 26.

Digitized by Google

ciles, soit pour éclaircir les points de la foi qui sont contestés, soit pour faire divers reglemens en ce qui regarde la discipline & les mœurs. Après donc que J. C. a menacé de la derniere rigueur l'obstination des personnes contentieuses & superbes, il représente les grands avantages qui sont attachés à l'union toute sainte que forme la charité entre les cœurs des fideles ; puisque tout devient possible à ceux qu'elle unit, leur donnant la force d'obtenir du Pere céleste tout ce qu'ils demandent ainsi unis : tant il est vrai, dit saint Hilaire, que Dieu a voulu faire consister dans la charité & dans l'unité tout le mérite des prieres, & toute la force de l'Eglise : *In tantum humanæ pacis studuit concordiæ, ut unitatis merito omnia quæ à Deo precanda sint, impetranda esse confirmet.*

Gregor. Magn. ep. 112. lib 7.

Chrysost. in Matt. hom. 61.

Hilar. in Matth. can. 13.

℣. 21. 22. *Alors Pierre s'approchant, lui dit : Seigneur, pardonnerai-je à mon frere toutes les fois qu'il péchera contre moi ?* le ferai-je *jusques à sept fois ?* JESUS *lui répondit : Je ne vous dis pas jusques sept fois, &c.*

Il y a, comme le remarque saint Jerôme, une très-grande liaison dans toute la suite de ce discours de J. C. Il avoit dit auparavant : *Si votre frere a péché contre vous, allez lui représenter sa faute, &c.* Et il avoit ajouté tout ce qu'on a vu touchant les grands avantages de l'union des fideles. Saint Pierre prend donc occasion de ce que le Fils de Dieu lui avoit dit, pour lui demander *s'il* est obligé de *pardonner à son frere toutes les fois qu'il péchera contre lui.* Il crut, dit saint Chrysostome, s'avancer beaucoup, & donner un grand témoignage de sa charité de vouloir bien pardonner *jusqu'à sept fois* à son frere. Vous me demandez, dit-il au Sauveur, de pardonner à celui qui m'a offensé : mais

Hieron. in hunc locum.

Chrysost. in Matt. hom. 61.

Digitized by Google

Roi, ou cet *homme-Roi*, ſelon l'expreſſion litterale de l'Evangile, nous marque viſiblement le Fils de Dieu, qui en devenant le Fils de l'homme par l'humilité de ſon Incarnation, a été établi *Roi ſur Sion*, & ſur tous les peuples de la terre par le mérite de ſa mort, & par la gloire de ſa réſurrection. Mais afin de ne nous point écarter de la parabole, diſons ſeulement pour l'éclaircir, que le Sauveur voulant nous donner une idée vive & ſenſible de l'horrible ingratitude & de l'extrême injuſtice que commet un homme qui refuſe de pardonner à ſon frere, emploie la comparaiſon de ce Roi dont il eſt parlé ici. Lorſqu'il dit que *le royaume du ciel eſt comparé à* cet *homme* & à ce Roi *qui voulut faire rendre compte à ſes ſerviteurs*; il entend que ce qui ſe paſſe dans l'Egliſe, qui eſt ſon royaume, à quelque choſe de ſemblable à ce qu'on vit arriver quand un Prince voulut faire rendre compte à ſes ſerviteurs de l'adminiſtration de ſes biens. Il ſuppoſe donc qu'entre tous ſes ſerviteurs il s'en trouva un qui *demeuroit redevable* au Roi ſon maître d'une ſomme immenſe, telle qu'eſt celle *de dix mille talens*, c'eſt-à-dire, de plus de quarante-ſix millions de livres de notre monnoie; Que ce ſerviteur *étant hors d'état de pouvoir payer* cet argent, le Roi *ordonna qu'on le vendit avec tout ce qu'il avoit*: mais que *touché de compaſſion* par les inſtantes *prieres* de ce même ſerviteur qui *ſe jetta à ſes pieds*, & le conjura de vouloir lui accorder quelque temps, en lui promettant de *lui payer tout*, il *le laiſſa aller, & lui remit* même *toute ſa dette*. Pſal. 2. 6.

Telle eſt l'image du *Roi* ſouverain du ciel & de la terre, & de l'Homme-Dieu notre divin *maître*;

Nous ſommes tous *ſes ſerviteurs :* & il nous *fait* en quelque façon *rendre compte*, lorſqu'il nous oblige dès cette vie d'entrer, pour le dire ainſi, en jugement avec lui, en nous faiſant ſouvenir de toutes ſes graces & de toutes nos offenſes. Nous avons alors un très-grand beſoin de lui dire avec le prophete Roi : *N'entrez pas en jugement avec votre ſerviteur ; parce que nul homme vivant ne paroîtra juſte devant vous.* Ainſi nous trouvant infiniment redevables à ſa juſtice, ce qui nous eſt exprimé par cette dette de *dix mille talens ;* il ne nous reſte que d'avoir recours aux *prieres*, & que d'implorer ſa bonté, ſa *patience*, & ſa longue tolérance, comme parle le grand Apôtre ; afin que nous trouvions le moyen de lui *rendre tout* ce que nous lui devons. Il eſt vrai que nous ne le pouvons point par nous-mêmes ; mais nous pouvons tout en celui qui nous a acquis une redemption infinie. Et c'eſt ce qu'on doit entendre par la déclaration que ce ſerviteur fait au Roi ſon maître, Qu'*il lui rendra tout*, s'il veut *uſer de patience à ſon égard ;* c'eſt-à-dire, lui donner le temps de trouver dans la pénitence & dans les tréſors des mérites infinis de ſon Redempteur, le ſalut qu'il ne peut point eſperer d'ailleurs. Auſſi il eſt dit, que ce même Roi *remit* à ſon ſerviteur *toute ſa dette*, dans l'inſtant qu'il l'eut conjuré *d'uſer de patience envers lui*, & qu'il lui eut déclaré très-ſincerement qu'*il lui payeroit toutes choſes.* Car c'eſt proprement la volonté & la diſpoſition du cœur que Dieu nous demande. Et il ſupplée par ſa bonté infinie à notre impuiſſance, trouvant dans lui-même & dans le prix infini de la mort de ſon Fils unique, dequoi remplir tous les vuides de nos comptes, pour nous acquit-

Pſ. 142. 2.

Rom. 2. 4.

ter très-pleinement de ce que nous lui devons.

Mais d'où vient, dit saint Chrysostome, que ce Roi ne remit point à son serviteur toute sa dette, sans l'obliger de compter auparavant avec lui, puisqu'il ne pouvoit ignorer ce qu'il lui devoit ? C'est qu'il vouloit, ajoute ce Saint, lui faire bien remarquer de quelle somme il lui accordoit volontairement la remise ; afin qu'il apprît par là à traiter aussi lui-même avec indulgence son compagnon. Et considerez, continue-t-il, l'excès de cette miséricorde dont il use à son égard. Ce serviteur ne lui demandoit qu'un peu de temps, & il lui donne aussi-tôt beaucoup plus qu'il ne demande, en lui remettant sa dette entiere : ce qui fait connoître que ce Roi étoit dès auparavant dans la disposition de lui accorder cette grace ; mais qu'il vouloit qu'elle devînt en quelque façon un fruit de ses larmes & de ses prieres. *Chrys. in Matth. hom. 62. tom 1. p. 658.*

℣. 28. jusqu'au 32. *Mais ce serviteur ne fut pas plutôt sorti, que trouvant un de ses compagnons qui lui devoit cent deniers, il le prit à la gorge, & l'étouffoit presque, en lui disant : Rend-moi ce que tu me dois. Et son compagnon se jettant à ses pieds, le conjuroit en lui disant : Ayez un peu de patience ; &c.*

L'excès de miséricorde qu'on vient de voir dans le maître, fait éclater davantage l'excès de dureté & d'ingratitude dans le serviteur. Comparez *dix mille talens*, c'est-à-dire, plus de quarante-six millions de livres que son maître lui a remis, avec *cent deniers*, revenant à trente-huit ou quarante livres seulement qu'il refuse de remettre lui-même à un de ses compagnons, jusqu'à le vouloir *étrangler*, & à le faire *entraîner dans la prison* ; & vous pourrez concevoir l'énormité de l'injustice que

commet un homme, lorſqu'il refuſe de pardonner à un autre homme les offenſes qu'il en a reçûes, lui à qui Dieu a pardonné & pardonne encore tous les jours une infinité de fautes. On peut donc juger, dit ſaint Chryſoſtome, par la difference ſi prodigieuſe qu'il y a entre *dix mille talens* & *cent deniers*, de celle qui eſt auſſi entre les fautes que l'on commet contre un homme, & les péchés que l'on commet contre Dieu. Or cette extrême inégalité vient, ſelon que le dit le même Saint, de la grande difference de ceux qui ſont offenſés ; c'eſt-à-dire, de Dieu & des hommes, & de la grande multiplication des péchés qui ſe commettent contre Dieu preſque à tous momens. Ce qui ſert à les augmenter encore beaucoup, eſt l'honneur inconcevable qu'il fait aux hommes de les recevoir au nombre de ſes enfans, le prix infini & la multitude des graces qu'ils en ont reçues. Car toutes ces choſes jointes enſemble, contribuent d'une maniere étonnante à leur amaſſer des charbons de feu ſur la tête, & à former ce poids terrible d'un jugement éternel, ſi une ſurabondance de miſericorde n'efface aux yeux de Dieu cette abondance de péché & de miſere : *Ubi abundavit delictum, ſuperabundavit gratia.* Et c'eſt auſſi ce que J. C. nous a marqué dans la conduite de ce *Roi*, qui remit avec une ſi admirable bonté dix mille talens à ſon ſerviteur.

Chryſoſt. in Matth. hom. 61.

Rom. 5. 20.

Mais qui pourroit croire que l'exemple de la bonté infinie de ſon maître, qui ſe laiſſe facilement toucher de compaſſion à ſes prieres, pour lui remettre une dette ſi prodigieuſe, lui ſoit inutile pour lui inſpirer quelque humanité envers un de ſes compagnons qui lui devoit ſi peu de cho-

Digitized by Google

ſe ? Il n'a pas même de reſpect, dit ſaint Chryſoſtome, pour les paroles qui venoient de lui ſervir à obtenir miſericorde, & auſquelles cet autre ſerviteur a recours pour trouver grace auprès de lui, comme lui-même avoit trouvé grace auprès de ſon maître. Cependant quelle difference, dit le même Saint, entre le ſujet de la priere de l'un & le ſujet de la priere de l'autre ? Là il s'agiſſoit de dix mille talens ; & ici de cent deniers. C'eſt un ſerviteur qui prie ici un ſerviteur comme lui, & là c'eſt un maître & un Roi qui eſt prié par ſon ſerviteur. Telle eſt néanmoins l'image très-naturelle de notre conduite envers nos freres, lorſque trop ſenſibles à nos propres interêts, & trop inſenſibles pour ceux du Seigneur ; & autant ingrats à l'égard de Dieu que durs envers ceux qui ſont comme nous, du nombre de *ſes ſerviteurs*, nous tombons dans un oubli criminel de la remiſe toute gratuite qu'il nous a faite de tant de péchés énormes, par rapport à cette haute majeſté que nous avons offenſée ; & exigeant de nos freres avec les dernieres rigueurs, qu'ils nous ſatisfaſſent pour les légeres offenſes, nous refuſons cruellement de leur remettre, ſelon les termes de la parabole, *cent deniers*, après que Dieu même nous a remis *dix mille talens*.

L'inhumanité de ce ſerviteur frappa vivement tous les autres ſerviteurs du Roi ſes compagnons. *Ils en furent extrêmement affligés*, dit l'Evangile, *& en avertirent leur* commun *maître*. Mais quoique les ſens ne ſoient pas frappés de même de notre injuſtice envers nos freres à qui nous refuſons de pardonner, elle n'en eſt pas moins criminelle devant Dieu. Et l'on peut dire que les larmes & les

ſecrets gémiſſemens des perſonnes que nous opprimons, ſont comme une voix très-forte qui crie continuellement à ſes oreilles pour lui demander juſtice contre nous.

℣. 32. juſqu'à la fin du chapitre. *Alors ſon Maître le fit venir, & lui dit : Méchant ſerviteur, je vous avois remis tout ce que vous me deviez, parce que vous m'en aviez prié : ne falloit-il donc pas que vous euſſiez auſſi pitié de votre compagnon, comme j'avois eu moi-même pitié de vous? &c.*

Ce que ce roi fait ici en repréſentant à ſon ſerviteur l'excès de bonté dont il avoit bien voulu uſer envers lui, & cet autre excès d'inhumanité dont lui-même venoit d'uſer envers ſon confrere ; la juſtice de Dieu le fait tous les jours à l'égard de ceux qui vont paroître devant lui, ayant le cœur plein de haine contre leur prochain. Car une lumiere toute divine fait voir alors à leurs ames ſans aucun nuage, cette effroyable diſproportion qu'il y a entre un Dieu qui leur avoit pardonné un million de péchés énormes, & un homme miſerable qui refuſe de pardonner à ſon frere quelque parole ou quelque offenſe légere. Et on ne peut ſe former dans la vie préſente une idée juſte de cette confuſion qu'ils reçoivent dans tout l'éclat de cette lumiere de la vérité, qui les pénétrant entierement, leur fait voir leurs propres péchés comme des dettes de pluſieurs millions, en comparaiſon des offenſes de leurs freres, qui ne leur paroiſſoient plus que comme quelques deniers. C'eſt un malheur effroyable d'avoir attendu juſqu'à ce moment à voir les choſes telles qu'elles ſont dans la vérité de Dieu, lorſque cette vûe n'eſt plus capable que de nous plonger dans un abîme de miſere.

Auſſi l'Evangile ajoute, que le Roi dont il a parlé, *livra ce ſerviteur* criminel *entre les mains des bourreaux*, *étant* vraiment *en colere*; c'eſt--à-dire, ſelon ſaint Chryſoſtome, que Dieu même le condamna à des tourmens éternels, comme ayant effectivement encouru ſa derniere indignation pour une ſi grande ingratitude. Le premier ordre qu'il avoit donné pour le faire vendre avec tout ce qu'il avoit, n'étoit point, comme dit le même Saint, un effet de ſa colere, mais plutôt une menace de miſericorde, qui tendoit à lui faire grace après qu'il ſe ſeroit humilié, & qu'il auroit eu recours aux prieres. Mais l'arrêt qu'il donne préſentement eſt un arrêt de *colere*, c'eſt à-dire, de toute rigueur; & c'eſt un effet de la vengeance d'un Dieu armé de toute ſa juſtice. Auſſi J. C. ajoute, qu'il fut livré aux bourreaux, *juſqu'à ce qu'il eût payé tout ce qu'il devoit*: ce qui veut dire, ſelon l'explication de ſaint Chryſoſtome, pour toujours; parce qu'il n'eſt plus au pouvoir de l'homme de s'acquitter quand le temps de la miſericorde eſt paſſé, comme on l'a fait voir autre part dans l'éclairciſſement d'un paſſage qui a rapport à celui-ci. Il ſemble d'ailleurs que le Fils de Dieu faſſe alluſion à ce qui ſe pratiquoit parmi quelques peuples, & parmi les Romains mêmes, à qui les Juifs étoient pour lors aſſujettis. Car l'uſage étoit, que les débiteurs fuſſent livrés aux bourreaux par leurs créanciers, pour être enfermés dans une priſon, & frappés à coups de verges; afin que ce traitement ſi rigoureux les obligeât à la fin de payer ce qu'ils devoient, ou qu'au moins ce fût une juſte punition de leur infidélité.

Chryſoſt. in Matt. hom. 62.

Matth. 5. 26.

Ce qui peut ſurprendre dans cette parabole, eſt

de voir que l'on exige de ce ſerviteur qu'il payât tout ce qu'il devoit à ſon maître, quoique ſon maître lui eût remis dès auparavant toute ſa dette; puiſque ce qui eſt une fois remis ne peut revenir en compte, les graces & les dons de Dieu étant, comme dit ſaint Paul, ſans répentir : *Sine pœnitentia ſunt dona Dei.* Mais ſaint Thomas nous donne lieu d'éclaircir ce point, lorſqu'il fait voir que l'ingratitude de ce méchant ſerviteur, qui traite ſon compagnon avec une auſſi grande dureté, que ſon propre maître l'avoit lui-même traité avec un excès de miſericorde, le rend auſſi criminel & digne d'un auſſi grand châtiment, que ſi toute ſa premiere dette ne lui avoit pas été remiſe : car c'eſt en effet ce crime de l'ingratitude qui rend auſſi les premiers Chrétiens infiniment plus coupables que les Payens ; parce qu'après avoir participé au fruit de la mort & de la réſurrection de J. C. ils ne craignent pas de fouler aux pieds ce ſang adorable qui avoit ſervi à racheter toutes les dettes de leurs péchés. Et cette même raiſon fait dire aillleurs au Sauveur du monde, que les villes abominables de Sodome & de Gomorrhe ſeront traitées avec une moindre rigueur au jour du jugement général, que les villes de la Judée; où il avoit prêché, & fait un grand nombre de miracles, & qui n'avoient répondu à toutes ſes graces que par une horrible ingratitude.

Rom. 11. 29.

S. Thom. 3. *part. quæſt.* 88. *art.* 1. & 2.

Matth. 11. 20.

J. C. conclut toute cette parabole en déclarant, Que *ſon Pere eſt dans le ciel nous traitera comme ce Roi traita alors ſon ſerviteur, ſi chacun de nous ne pardonne du fond de ſon cœur à ſon frere* qui l'a offenſé. Terrible ſentence, s'écrie ſaint Jerôme ! puiſque ſi nous refuſons de remettre de petites

Hier. in hunc loc.

dettes à nos freres, Dieu ne nous remettra point non plus les dettes immenſes dont nous ſommes redevables à ſa juſtice. Et parce que chacun pourroit dire de celui qui l'a offenſé : Je n'ai aucune choſe contre lui, il a Dieu pour juge, & il ſuffit que je lui aye pardonné ; J. C. comme le remarque le même Saint, détruit par la force de ces dernieres paroles tout déguiſement d'une paix fauſſe & d'une réconciliation feinte : *Confirmat ſententiam ſuam, & omnem ſimulationem fictæ pacis evertit.* Car il met pour condition eſſentielle, qu'on *pardonnera du fond du cœur*, & non en apparence ſeulement.

Saint Jean Chryſoſtome nous fait auſſi remarquer, que le Sauveur ne dit pas préſentement, Votre Pere, mais *mon Pere ;* parce que ſi nous reſſemblons à ce méchant ſerviteur, ayant dans le cœur de la dureté ou de la haine contre nos freres, nous ſommes indignes qu'un Dieu ſi plein de bonté ſoit appellé notre Pere. Dieu demande donc ici deux choſes, ſelon ce grand Saint ; la premiere eſt, que reconnoiſſant nos propres péchés, nous nous condamnions nous-mêmes, & que nous en pardonnions d'autant plus facilement à nos freres : & la ſeconde eſt, que nous ne pardonnions pas ſimplement de bouche, mais du cœur. Car ſi nous voulons, comme dit le même Pere, entrer dans les ſentimens d'une vraie ſageſſe, nous ſerons perſuadés que le mal que notre ennemi veut nous faire, n'eſt point véritablement un mal pour nous, ſi ce n'eſt par notre impatience & par notre orgueil. Nous ne dirons point qu'un tel nous a outragés, calomniés & fait mille maux : car plus nous dirons qu'il nous en a fait, plus nous publierons devant

Chryſ. in Matth. hom. 62.

tout le monde, qu'il nous a offert autant d'occaſions favorables de nous décharger de nos péchés devant Dieu ; étant vrai de dire, que ſi nous voulons, la multitude de ſes injuſtices peut être pour nous comme une ſource de rémiſſions pour une multitude de péchés.

CHAPITRE XIX.

1. JESUS ayant achevé ces paroles, partit de Galilée, & vint aux confins de
Marc. 10. 11. la Judée, au-delà du Jourdain ‖ ,

2. où de grandes troupes le ſuivirent, & il ‖ les guérit au même lieu.

† Sainte Agathe. 3. † Les Phariſiens vinrent auſſi à lui pour le tenter, & ils lui dirent : Eſt-il permis à un
Marc. 10. 2. homme de quitter ſa femme pour quelque cauſe que ce ſoit ?

4. Il leur répondit : N'avez-vous point lu, que celui qui
Gen. 2. 27. créa l'homme dès le commencement ‖, les créa mâle & femelle ? & qu'il dit ‖ :

1. ET factum eſt, cùm conſummaſſet Jeſus ſermones iſtos, migravit à Galilæa, & venit in fines Judææ trans Jordanem,

2. & ſecutæ ſunt eum turbæ multæ, & curavit eos ibi.

3. Et acceſſerunt ad eum Phariſæi tentantes eum, & dicentes : Si licet homini dimittere uxorem ſuam, quacumque ex cauſa.

4. Qui reſpondens, ait eis : non legiſtis, quia qui fecit hominem ab initio, maſculum & feminam fecit eos ? & dixit :

℣. 2. *expl.* par le pays qui eſt au-delà du Jourdain. C'eſt ainſi que le grec porte dans *ſaint Marc.* 10 11.

℣. 2. *expl.* leurs malades.

℣. 5. *expl.* du monde. *Marc.* 10. 9. Ibid. *expl.* par la bouche d'Adam même comme Prophete. *Auguſtin. de Geneſ. ad litter. lib.* 9. *cap.* 19. *n.* 36.

5. Propter hoc dimittit homo patrem & matrem, & adhærebit uxori suæ, & erunt duo in carne una.

5. Pour cette raiſon l'homme abandonnera ſon pere & ſa mere, & il s'attachera à ſa femme, & ils ſeront deux dans une ſeule chair ‖. *Gen. 1. 24. 1. Cor. 6. 16. Epheſ. 5. 31.*

6. Itaque jam non ſunt duo, ſed una caro. Quod ergo Deus conjunxit, homo non ſeparet.

6. Ainſi ils ne ſont plus deux, mais une ſeule chair. Que l'homme donc ne ſépare pas ce que Dieu a joint.

7. Dicunt illi: Quid ergo Moyſes mandavit dare libellum repudii, & dimittere?

7. Mais pourquoi, lui dirent-ils: Moïſe a-t-il ordonné ‖ qu'on donne à ſa femme un écrit de ſéparation, & qu'on la renvoye? *Deut. 24. 1.*

8. Ait illis: Quoniam Moyſes ad duritiam cordis veſtri permiſit vobis dimittere uxores veſtras: ab initio autem non fuit ſic.

8. Il leur répondit: C'eſt à cauſe de la dureté de votre cœur que Moïſe vous a permis de quitter vos femmes: mais cela n'a pas été ainſi dès le commencement.

9. Dico autem vobis, quia quicumque dimiſerit uxorem ſuam, niſi ob fornicationem, & aliam duxerit, mœchatur: & qui dimiſſam duxerit, mœchatur.

9. Auſſi je vous déclare, que quiconque quitte ſa femme, ſi ce n'eſt en cas ‖ d'adultere, & en épouſe une autre, commet un adultere: & que celui qui épouſe celle qu'un autre a quittée, commet auſſi un adultere. *Supra 5. 32. Marc. 10. 11. Luc. 16. 18. 1. Cor. 7. 10.*

10. Dicunt ei diſcipuli ejus: Si ita eſt cauſa hominis cum uxore,

10. Ses diſciples lui dirent: Si la condition d'un homme eſt telle à l'égard de ſa femme,

‖ 5. *expl.* ils ne feront tous deux qu'une ſeule chair.

‖ 7. *lettr.* qu'on donnât un libelle de divorce, & qu'on renvoyât ainſi ſa femme?

‖ 9. *lettr.* de fornication.

il n'eſt pas avantageux de ſe marier.

non expedit nubere.

11. Il leur dit : Tous ne ſont pas capables de cette // réſolution, mais ceux à qui il a été donné *d'en-haut*.

11. Qui dixit illis : Non omnes capiunt verbum iſtud, ſed quibus datum eſt.

12. Car il y a des eunuques qui ſont nés tels dès le ventre de leur mere : il y en a que les hommes ont fait eunuques : & il y en a qui ſe ſont rendus eunuques eux-mêmes pour *gagner* le royaume des cieux. Qui peut comprendre ceci le comprenne // ¶.

12. Sunt enim eunuchii, qui de matris utero ſic nati ſunt : & ſunt eunuchii, qui facti ſunt ab hominibus : & ſunt eunuchii qui ſeipſos caſtraverunt propter regnum cœlorum. Qui poteſt capere, capiat.

Marc. 10. 15. *Luc.* 18. 15.

13. On lui préſenta alors de petits enfans, afin qu'il leur imposât les mains, & qu'il priât *pour eux* : & comme ſes diſciples les repouſſoient avec des paroles rudes,

13. Tunc oblati ſunt ei parvuli, ut manus eis imponeret, & oraret ; diſcipuli autem increpabant eos.

Suprà 18. 3.

14. JESUS leur dit : Laiſſez-là ces enfans, & ne les empêchez pas de venir à moi, car le royaume du ciel eſt pour ceux qui leur reſſemblent.

14. Jeſus verò ait eis : Sinite parvulos, & nolite eos prohibere ad me venire : talium eſt enim regnum cœlorum.

15. Et leur ayant impoſé les mains, il partit de-là.

15. Et cùm impoſuiſſet eis manus, abiit inde.

Marc. 10. 17. *Luc.* 18. 18.

16. Alors un *jeune* homme s'approcha, & lui dit : Bon maître, quel bien faut-il que

16. Et ecce unus accedens ait illi : Magiſter bone, quid boni

℣. 11. *lettr.* parole.

℣. 12. *autr.* Que celui qui eſt capable d'une telle réſolution la prenne. *Origen. Gregor. Nazianz. Ambroſ.*

ſciam ut habeam vitam æternam ?

je faſſe pour acquerir la vie éternelle ?

17. Qui dixit ei : Quid me interrogas de bono ? Unus eſt bonus, Deus. Si autem vis ad vitam ingredi, ſerva mandata.

17. JESUS lui répondit : // Pourquoi m'appellez-vous bon ? Il n'y a que Dieu ſeul qui ſoit bon. Que ſi vous voulez entrer en la vie, gardez les commandemens,

18. Dicit illi : Quæ ? Jeſus autem dixit : Non homicidium facies : Non adulterabis : Non facies furtum : Non falſum teſtimonium dices :

18. Quels commandemens, lui dit-il ? JESUS lui dit : Vous ne tuerez point : Vous ne commettrez point d'adultere : Vous ne déroberez point : Vous ne direz point de faux-témoignage : *Exod. 20. 13.*

19. Honora patrem tuum & matrem tuam : & : Diliges proximum tuum ſicut teipſum.

19. Honorez votre pere & votre mere : & : // Aimez votre prochain comme vous-même.

20. Dicit illi adoleſcens : Omnia hæc cuſtodivi à juventute mea ; quid adhuc mihi deeſt ?

20. Ce jeune homme lui répondit : J'ai gardé // tous ces commandemens dès ma jeuneſſe ; que me manque-t-il encore ?

21. At illi Jeſus : Si vis perfectus eſſe, vade, vende quæ habes, & da pauperibus, & habebis theſaurum in cœlo : & veni, ſequere me.

21. JESUS lui dit : Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, & le donnez aux pauvres, & vous aurez un tréſor dans le ciel ; puis venez, & me ſuivez.

℣. 17. *autr.* Pourquoi me demandez-vous quel bien vous ferez ? Conformément à d'anciens exemplaires grecs : *Quid me interrogas, de bono ?* Ce que quelques-uns expliquent ainſi : *Quid me interrogas, de bono mentionem faciens, ſeu ut bonum, dicens ?*

℣. 19. *lettr.* Vous aimerez.

℣. 20. *lettr.* tout cela.

Digitized by Google

22. Ce jeune homme entendant ces paroles, s'en alla tout triſte ; parce qu'il avoit de grands biens.

22. Cùm audiſſet autem adoleſcens verbum, abiit triſtis : erat enim habens multas poſſeſſiones.

23. Et JESUS dit à ſes diſciples : Je vous dis & je vous en aſſure, qu'un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux.

23. Jeſus autem dixit diſcipulis ſuis: Amen dico vobis, quia dives difficile intrabit in regnum cœlorum.

24. Je vous le dis encore une fois : Il eſt plus aiſé qu'un chameau paſſe par le trou d'une aiguille, qu'un riche entre dans le royaume des cieux.

24. Et iterùm dico vobis: Facilius eſt camelum per foramen acûs tranſire, quàm divitem intrare in regnum cœlorum.

25. Ses diſciples entendant ces paroles, en furent fort étonnés & ils diſoient : Qui pourra donc être ſauvé ?

25. Auditis autem his, diſcipuli mirabantur valdè, dicentes : Quis ergo poterit ſalvus eſſe ?

26. JESUS les regardant, leur dit : Cela eſt impoſſible aux hommes ; mais tout eſt poſſible à Dieu.

26. Aſpiciens autem Jeſus, dixit illis : Apud homines hoc impoſſibile eſt : apud Deum autem omnia poſſibilia ſunt.

† Converſion de ſaint Paul. Octave de ſaint Pierre & de ſaint Paul. Un ſaint Abbé.

27. † Alors Pierre prenant la parole, lui dit : Pour nous autres, vous voyez que nous avons tout quitté, & que nous vous avons ſuivi : quelle ſera donc la récompenſe que nous en recevrons ?

27. Tunc reſpondens Petrus, dixit ei : Ecce nos reliquimus omnia, & ſecuti ſumus te : quid ergo erit nobis ?

28. Et JESUS leur dit : Je vous dis & je vous en aſſure, que pour vous qui m'avez ſui-

28. Jeſus autem dixit illis : Amen dico vobis, quòd vos qui

Digitized by Google

secuti estis me, in regeneratione, cùm sederit Filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis & vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel.

vi, lorsqu'au temps de la regeneration le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous serez aussi assis sur douze trônes, & vous jugerez les douze tribus d'Israel.

29. Et omnis qui reliquerit domum, vel fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut agros, propter nomen meum, centuplum accipiet, & vitam æternam possidebit.

29. Et quiconque abandonnera pour mon nom sa maison, ou ses freres, ou ses sœurs, ou son pere, ou sa mere, ou sa femme, ou ses enfans, ou ses terres, en recevra le centuple, & aura pour héritage la vie éternelle ¶.

30. Multi autem erunt primi novissimi, & novissimi primi.

30. Mais plusieurs *qui avoient été les* premiers, seront les derniers; & *plusieurs qui avoient été* les derniers, *seront* les premiers.

Infrà 20. 16. Marc. 10. 31. Luc. 13. 30.

℣. 20. *lettr. vulg.* possedera.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. jusqu'au 7. *LEs Pharisiens vinrent aussi à lui pour le tenter, & ils lui dirent : Est-il permis à un homme de quitter sa femme pour quelque cause que ce soit ? Il leur répondit : N'avez-vous point lu, que dès le commencement celui qui créa l'homme, les créa mâle & femelle ? & qu'il dit, &c.*

On voit que le Fils de Dieu sortoit souvent de Judée; & saint Chrysostome dit, que la raison

Chrys. in Matth. hom. 62.

Digitized by Google

qui le portoit à en ſortir ſi ſouvent, étoit l'envie de ceux à qui ſes divines prédications & ſes miracles étoient un ſujet de s'animer contre lui de plus en plus. *Il part* donc *de Galilée* où il étoit, & il *revient*, ſelon que le porte le texte grec d'un autre Evangeliſte, *par le pays qui eſt au-delà du Jourdain*, non dans le fond de la Judée, mais *ſur les confins*. Là il travailloit, comme il le faiſoit toujours, à l'ouvrage pour lequel ſon Pere l'avoit envoyé en ce monde. *Il guériſſoit une multitude* de malades qui s'attachoient à le ſuivre, & en même-temps il les inſtruiſoit, dit ſaint Chryſoſtome, afin que ſa doctrine fût autoriſée par ſes miracles, & que ſes miracles produiſiſſent un plus grand fruit, étant appuyés par la ſainteté de ſa doctrine; car l'un & l'autre ne tendoient qu'à attirer les hommes à la connoiſſance du vrai Dieu.

Marc. 10. 2.

Mais lorſque tous les malades étoient guéris, les ſeuls Phariſiens, avec ceux qu'un même eſprit de jalouſie & d'orgueil uniſſoit contre J. C. demeureroient toujours également incurables. Et plus même ſes paroles & ſes œuvres toutes divines le faiſoient paroître grand aux yeux des peuples, plus ces hommes orgueilleux étoient jaloux de ſa gloire. C'eſt pourquoi auſſi-tôt qu'il ſe rapproche, ils viennent à lui, non pour s'inſtruire comme les autres qui agiſſoient ſimplement, mais pour lui dreſſer des piéges, & pour le ſurprendre dans ſes diſcours, ce que l'Evangile exprime en diſant, que c'étoit *pour le tenter*. Comme toutes ſes actions étoient hors d'atteinte, ils tâchent tout de nouveau de l'embarraſſer par des queſtions captieuſes, ſans ſe ſouvenir, dit ſaint Jean Chryſoſtome, de la confuſion dont il les avoit déja couverts tant

Chryſoſt. ibid. ut ſuprà.

de

de fois. Ils lui demandent *s'il étoit permis à un homme de quitter ſa femme pour quelque cauſe que ce fut ;* & en lui faiſant cette demande, ils prétendoient, dit ſaint Jerôme, le réduire à ne pouvoir leur répondre ſans leur donner un prétexte pour l'accuſer. Car s'il eût dit qu'on pouvoit quitter ſa femme & en épouſer une autre, ils ſe préparoient à lui reprocher qu'il enſeignoit le contraire de ce qu'il avoit déja enſeigné : & s'il diſoit qu'on ne devoit pas quitter ainſi une femme quand on le vouloit, ils ſe diſpoſoient à lui faire voir qu'il parloit contre la doctrine de Moïſe, qui étoit celle de Dieu même ; parce que Moïſe avoit permis à un mari à qui ſa femme deviendroit déſagréable pour quelque difformité, de la renvoyer en lui donnant un écrit de ſéparation.

Hier. in hunc loc.

Deut. 24. 1. &c.

Mais que pouvoit cette vaine ſubtilité des Phariſiens contre la ſageſſe de Dieu même ? J. C. leur fait donc voir admirablement ce qu'on a marqué ailleurs dans l'explication de ce paſſage du Deuteronome, quel avoit été le premier ordre de Dieu dans l'établiſſement du mariage. Et la maniere dont il leur prouve cette vérité, le met à couvert de toutes leurs accuſations : car il leur rapporte, ſelon la remarque de ſaint Jerôme, le témoignage de l'Ecriture & de la loi naturelle ; & il oppoſe la premiere ordonnance de Dieu à la ſeconde, qui ne devoit pas être regardée comme une marque de ſa volonté, mais plutôt comme une preuve de leur propre corruption. Mais avant que de leur faire réponſe, dit ſaint Chryſoſtome, il leur rend très-clair par l'Ecriture ce qu'il avoit à leur dire, en leur montrant que le commandement de Dieu, le ſien & celui de leur Légiſlateur, n'é-

Chryſoſt. in Matth. hom. 63.

toient point contraires : *N'avez-vous point lu*, leur dit-il, *qu'au commencement* du monde, *celui qui créa l'homme, les créa mâle & femelle ?* c'eſt-à-dire, ſelon que l'explique les ſaints Interpretes, qu'après que Dieu eut créé un homme, il créa auſſi une femme, & non pluſieurs, pour faire voir que ſelon cette premiere inſtitution de Dieu même, l'homme ne devoit s'unir qu'avec une ſeule femme:

Hieron. *Non enim ait, maſculum & feminas . . . . . ſed maſculum & feminam, ut unius conjugis conſortia necterentur.*

Les paroles qu'Adam *dit* enſuite prophetiquement, ou que Dieu dit par ſa bouche, prouvent encore la même choſe : *C'eſt pour cela que l'homme quittant ſon pere & ſa mere, s'attachera à ſa femme ;* remarquez avec ſaint Jerôme, qu'il ne dit pas à ſes femmes, mais *à ſa femme*, pour faire connoître que du mari & de ſa femme, il ne s'en doit faire qu'une ſeule chair par la liaiſon conjugale. Car Dieu ne s'eſt pas contenté de dire, qu'un homme prendra une femme, mais qu'il abandonnera, c'eſt-à-dire, qu'il quittera de demeure, ſon pere & ſa mère ; non pour s'unir ſimplement avec ſa femme, mais afin de s'y attacher d'un lien ſi étroit, qu'on puiſſe dire véritablement qu'*ils ſont deux dans une ſeule chair ;* ou comme il eſt dit encore, *qu'ils ne ſont plus deux, mais une chair ſeule ;* non qu'ils ceſſent d'être homme & femme, mais parce qu'ils ne forment plus qu'une chair unique.

Tel eſt donc, ſelon la premiere inſtitution de Dieu, le lien qui unit dans le mariage l'homme avec la femme. Or comme c'eſt un crime, dit ſaint Chryſoſtome, de diviſer un même corps en le ſéparant d'avec ſes membres ; c'en eſt un de même de ſéparer une femme d'avec ſon mari. *Ainſi que*

Digitized by Google

l'homme ne ſépare point ce que Dieu a joint. C'eſt Dieu qui a fait cette jonction, en faiſant *une ſeule chair* de l'homme & de la femme. Que l'homme ne s'ingere pas de la rompre. Le Fils de Dieu prouve de la ſorte aux Phariſiens, dit ſaint Chryſoſtome, que le divorce dont ils parloient étoit contre la nature & contre la loi : contre la nature, parce qu'il diviſoit une même chair : & contre la loi, parce que Dieu ayant lié ſi étroitement l'homme avec la femme, pour demeurer attachés inſéparablement l'un à l'autre, ils entreprenoient contre cet ordre divin de les ſéparer.

Que ſi dans la création de l'homme, il s'eſt formé par l'ordre de Dieu entre l'homme & la femme une union, qui bien que charnelle, doit être inviolablement conſervée ; combien plus dans la régénération de l'homme pécheur le lien ſacré qui unit l'ame avec ſon Dieu, doit-il être inviolable ? Et quel crime eſt-ce à la volonté de celui qui a été fait, comme dit ſaint Paul, une nouvelle créature en J. C. de ſe ſéparer par un divorce ſpirituel de cet adorable époux, qui a daigné contracter une alliance toute céleſte avec lui ? 2. Cor. 5. 17.

℣. 7. 8. 9. *Mais pourquoi, lui dirent-ils, Moiſe a-t-il ordonné qu'on donne à ſa femme un écrit de ſéparation, & qu'on la renvoye ? Il leur répondit : C'eſt à cauſe de la dureté de votre cœur que Moiſe vous a permis de quitter vos femmes, &c.*

Les Phariſiens découvrent ici, ſelon la réflexion de ſaint Jerôme, cet eſprit de calomnie qui les avoit fait parler. Car quoique le Fils de Dieu n'eût point parlé de lui-même, mais qu'il ſe fût contenté de les faire ſouvenir de l'inſtitution du mariage tel qu'il étoit au commencement du monde, ils Hier. in hunc loc.

prétendent l'embarraſſer en oppoſant l'ordre de Moïſe à celui du Créateur. Mais J. C. éclaircit en peu de mots cette objection ; & il leur fait voir que ce qu'ils nommoient une *ordonnance* de Moïſe, n'étoit qu'une *permiſſion* qu'il avoit été obligé d'accorder à la *dureté de leur cœur ;* c'eſt-à-dire, comme l'explique le même Saint, qu'il avoit voulu les empêcher de ſe porter à un plus grand mal encore que le divorce ; & que la crainte qu'il eut que le deſir d'une ſeconde femme, ou plus riche, ou plus jeune, ou plus belle, ne leur inſpirât de tuer leur premiere femme, lui fit mieux aimer conſentir par indulgence à une entiere ſéparation, qu'à des haines irréconciliables, ou même des homicides. Le Fils de Dieu auroit pu, comme diſent les ſaints Interpretes, leur faire connoître que ce que Moïſe avoit ordonné ſur ce ſujet étoit plutôt le conſeil d'un homme, qu'un précepte du Seigneur, ſelon la diſtinction que ſaint Paul a faite lui-même depuis, de ce qu'il diſoit par maniere de conſeil, d'avec ce qu'il ordonnoit de la part de Dieu. Mais il aima mieux faire retomber ſur les Juifs mêmes la néceſſité où ce ſaint Légiſlateur s'étoit vu de leur permettre ce que leur propre dureté avoit exigé de lui contre la premiere inſtitution du mariage. *Car cela*, dit-il, *n'étoit pas ainſi au commencement* du monde, & lorſque Dieu crea l'homme ; puiſqu'Adam & Eve furent tellement créés l'un pour l'autre, & unis ſi étroitement par l'ordre de leur Créateur, que leur union devoit être inſéparable, & devenir le modele du lien indiſſoluble des mariages de leurs deſcendans.

Chryſoſt. Hieron.

1. Cor. 7. 25.

Auſſi J. C. renouvellant cette premiere inſtitu-

Digitized by Google

tion du mariage ; & abolissant ce que Moïse avoit accordé à la dureté du cœur des Juifs, fait cette déclaration autentique aux Pharisiens : Que *quiconque quitteroit sa femme, si ce n'étoit en cas d'adultere, & en épouseroit une autre, commettroit un adultere.* Sur quoi il faut remarquer que ces paroles, *si ce n'est en cas d'adultere*, ne doivent se rapporter qu'à ce qui précede, & non pas à ce qui suit ; c'est-à-dire, qu'il n'est permis à un homme de *quitter sa femme*, en se séparant de lit & de demeure d'avec elle, que lorsqu'elle est tombée dans l'adultere : mais qu'il ne lui est pas permis pour cela d'épouser une autre femme du vivant de cette premiere, selon que les saints Conciles l'ont expliqué. Le Sauveur répond donc ici précisément aux Pharisiens qui lui avoient demandé, *s'il étoit permis à un homme de quitter sa femme pour quelque cause que ce fût.* Car il leur déclare nettement que cela n'étoit permis *qu'en cas d'adultere.* Et il ajoute de plus, que s'il en épouse alors une autre, il ne contracte pas un mariage, mais *il commet un adultere* lui-même ; parce que le lien qu'il a contracté avec sa premiere femme ne se peut rompre que par la mort.

Conc. Milevit. can. 17. Concil. Triden. Sess. 24. 17

August. de conj. adulter. l. 2. c. 13. n. 13.

Le Sauveur perfectionne de cette sorte la loi de Moïse, en y reformant ce que la grande dureté des Juifs avoit obligé ce saint homme de leur permettre par indulgence pour éviter un plus grand mal. Maintenant que l'esprit de la loi nouvelle, qui est un esprit d'amour, & d'un amour très-pur, a succedé à celui de l'ancienne loi, & que les choses ont été rétablies dans leur premier ordre ; combien ceux que Dieu a unis par le lien conjugal, doivent-ils être attachés à conserver

toujours pure cette union que le Sacrement a miſe entre eux ? Saint Auguſtin exhortant les perſonnes mariées à ſe ſoutenir mutuellement dans la piété, ne charge pas ſeulement les hommes du ſoin du ſalut de leurs femmes, mais auſſi les femmes du ſoin du ſalut de leurs maris. Et il ne veut pas que ſe contentant de leur propre chaſteté, elles ſoient bien-aiſes d'être louées de ce qu'elles ſouffrent avec patience le déreglement de ceux avec qui Dieu les a unies. Il condamne en elles une telle patience, & il deſire qu'elles ſoient touchées d'une ſainte jalouſie pour la pureté de leurs armes : *Non ſibi ſervent vanam gloriam, quâ ſolent à maritis impudicis matronæ laudari, quia impudicitiam virorum ſuorum æquo animo ferunt. Nolo tamen patientiam habeant chriſtianæ mulieres : prorsùs zelent viros ſuos, non propter carnem ſuam, ſed propter animas illorum.* Il leur dit encore qu'elles doivent ſouffrir paiſiblement tout le reſte, & leur témoigner la ſincerité de l'amour qu'elles leur portent par le mépris qu'elles feront de quelque bien qu'ils voudront vendre pour ſubvenir à leurs beſoins, mais qu'elles ne doivent pas demeurer paiſibles quand elles voyent périr leurs ames : *Contemptus auri tui, dilectio eſt viri tui . . . . . Patienter pereat villa tua, non anima ipſius te patiente pereat.* Le même Saint dit auſſi aux hommes qui ſont mariés ; « Qu'autant » qu'ils exigent de leurs femmes qu'elles leur gardent la foi conjugale ; autant qu'ils ſont obligés » de leur montrer les premiers exemples d'une chaſteté parfaite. Qui eſt le mari qui ſouffriroit que ſa » femme fût adultere ? Et on commande à une femme de ſouffrir le déreglement dans ſon mari ? » Quelle juſtice ! s'écrie ce grand Saint, Et pourquoi

Auguſt. Quæſtion. ſ. hom. 49 novi dit. ſer 392. cap. 4. n. 4.

Ibid. n. 5. 5. 5.

Digitized by Google

le commande-t-on ? Parce que c'eſt le mari ; parce « que c'eſt l'homme. Mais ſi vous êtes le mari, ſi « vous êtes l'homme, faites-le connoître en ſurmon- « tant votre paſſion. Quelle marque y a-t-il de l'hom- « me en vous, lorſque la femme eſt plus forte que « vous n'êtes ? Vous dites que vous êtes le chef de « la femme ; & il eſt vrai. Que ſi vous êtes le chef, « marchez le premier où vous voulez qu'elle vous « ſuive..... Mais gardez-vous bien, vous autres « femmes, de ſortir de votre voie pour ſuivre vos « maris dans leurs déſordres. Ou qu'ils vivent avec « vous dans la chaſteté, ou qu'ils périſſent ſeuls dans « leurs crimes. » Que toutes choſes ſe paſſent donc, comme dit ſaint Paul, avec ſainteté & avec hon- neur entre des perſonnes qui ſont les temples du Saint-Eſprit, & qui doivent repréſenter dans leur union toute ſainte, celle même de J. C. avec ſon Egliſe.

1. *Cor.* 6. 19. *Epheſ.* 5. 15. 32. 1. *Theſſ.* 4. 4.

℣. 10. 11. 12. *Ses diſciples lui dirent : Si la condition d'un homme eſt telle a l'égard de ſa femme, il n'eſt pas avantageux de ſe marier. Il leur dit : Tous ne ſont pas capables de cette réſolution ; mais ceux à qui il a été donné* d'enhaut. *Car il y a des eunuques qui ſont nés tels dès le ventre de leur mere, &c.*

Saint Jean Chryſoſtome dit, que les Apôtres n'avoient pas compris au commencement cette grande vérité touchant l'indiſſolubilité du mariage, ni le véritable ſens de la loi ; mais que les demandes des Phariſiens, & les réponſes de J. C. ayant éclairci entierement cette queſtion, ils lui dirent tout troublés ce que ſaint Matthieu rapporte ici. Et il paroît par ſaint Marc, qu'ils attendirent à lui parler qu'il fût dans la maiſon, ayant gardé le ſilence ſur ce ſujet juſqu'alors. Ils n'oſent

Chryſ. in Matth. hom. 63.

Marc. 10. 10.

même, dit ſaint Chryſoſtome, quelque trouble que ce diſcours leur eût cauſé, le contredire ouvertement : mais ils ſe contentent de témoigner ce qu'ils y trouvoient de fâcheux, en diſant à J. C. Que *ſi la condition d'un homme étoit telle à l'égard de ſa femme, il n'étoit donc pas avantageux de ſe marier.* Car ils regardoient, ajoute ce Saint, comme une choſe inſupportable, de garder toujours avec ſoi une femme qui auroit été remplie de malice, & d'être ainſi condamné à demeurer comme renfermé avec une eſpece de bête farouche. Mais enfin, dit ſaint Jerôme, c'eſt une néceſſité que vous vous êtes impoſée, & dont vous ne pouvez plus vous dégager. Vous étiez libre auparavant, & vous vous êtes ſoumis volontairement à la ſervitude.

Hieron. in hunc locum.

Les Apôtres conſiderant donc ce dur eſclavage, & ce lien ſi terrible qui ne ſe rompt point, jugerent qu'il étoit moins difficile de combattre contre les mouvemens de la chair & contre ſoi-même, que contre une perſonne que ſa malice armeroit ſans ceſſe contre nous, & qu'on ne pourroit quitter ſans bleſſer la loi du Seigneur. A cela le Fils de Dieu ne répond point, ſelon la remarque de ſaint Chryſoſtome, que la conſéquence qu'ils tiroient étoient véritable, de peur qu'ils ne cruſſent qu'il vouloit faire une loi du célibat : mais il leur fait ſeulement comprendre par ſa réponſe, que quelque avantage qu'il y eût à ne ſe pas marier ; tous n'étoient pas capables de cet état, mais ceux-là ſeuls à qui la grace en étoit donnée. Or cette grace conſiſte, ſelon l'explication de ſaint Auguſtin, à vouloir d'une volonté efficace qui fait accomplir. « Ceux, dit-il, à qui elle n'eſt pas donnée, ou ne veulent pas, ou n'accompliſſent pas

Chryſoſt. Ibid.

Aug. de grat. & lib.

ce qu'ils veulent : au lieu que ceux à qui elle eſt donnée, veulent de telle ſorte qu'ils accompliſſent ce qu'ils veulent. On voit en effet pluſieurs perſonnes qui veulent vivre dans la continence, mais qui n'accompliſſent pas ce qu'elles veulent, parce qu'elles ne le veulent pas d'une volonté aſſez forte. Or cette forte volonté eſt un grand don du Seigneur ; & elle eſt toujours jointe à l'effet : ce qui nous eſt exprimé par cette déclaration ſolemnelle de ſaint Paul : Que c'eſt Dieu qui opere en nous, & le vouloir & le faire ſelon ſa ſainte volonté. *Arbit. c. 4. n. 7.* *Philip. 2. 13.*

Quelques-uns ont expliqué d'une autre maniere ces paroles de J. C. comme s'il eût entendu par-là, que la grace du célibat étoit donnée à tous ceux qui en avoient la volonté. Mais ſaint Auguſtin rejette cette explication comme fauſſe : & il fait voir que ſi on devoit entendre ainſi ces paroles, J. C. auroit pu dire, Que *tous n'étoient pas capables de cette réſolution, mais ceux-là* ſeulement qui le voudroient, au lieu qu'il a dit : *Ceux à qui il a été donné* d'en-haut. Notre Seigneur releve donc cet état, dit ſaint Chryſoſtome, comme quelque choſe de fort grand ; & c'eſt par là même qu'il y attire ſes diſciples, & qu'il les excite à y tendre. *Auguſt. contr. Julian. lib. 6. c. ultim. n. 66.* *Chryſoſt. in Matth. hom. 63.*

Mais ce qu'il y a encore de remarquable, ſelon ce Pere, c'eſt une eſpece de contradiction apparente qui ſe trouve entre les paroles de J. C. & celles de ſes Apôtres. J. C. témoigne, en parlant du célibat, que c'eſt quelque choſe de grand ; & les Apôtres le regardent au contraire comme quelque choſe plus facile que de s'engager dans le mariage. D'où vient donc cette eſpece de contrariété, ſinon des vûes differentes ſelon leſquelles

on pouvoit enviſager cet état ? C'eſt quelque choſe de grand ; parce que, comme dit le Fils de Dieu, *tous ne ſont pas capables*, & que *c'eſt un don* d'en-haut. Mais c'eſt quelque choſe de plus facile que l'engagement du mariage, à l'égard de ceux qui conſiderent avec les Apôtres les étranges ſuites de cet établiſſement, qui leur cauſerent du trouble en eux-mêmes. Or J. C. repréſentant d'une part comme une grande choſe de ne ſe point marier, vouloit rendre ſes diſciples plus ardens pour entreprendre une choſe ſi relevée : & les Apôtres repréſentant d'autre part le célibat, comme plus facile & plus deſirable que le mariage, nous invitoient par cette même douceur à l'embraſſer plutôt que celui qui paroît accompagné de ſi grandes peines. Ainſi parce qu'il auroit paru trop dur à pluſieurs qu'on les exhortât à demeurer toujours vierges, J.C. leur propoſe ſeulement la néceſſité indiſpenſable de ne point rompre ce que Dieu même avoit joint dans le mariage, pour les porter à choiſir plutôt cet autre état plus parfait.

Chryſoſt. ut ſuprà. Ce qu'il ajoute des trois eſpeces *d'eunuques*, tend à inſpirer encore le deſir d'un ſi ſaint état. Les deux premieres, dit ſaint Jerôme, ſont charnelles, & la troiſiéme ſpirituelle : mais il n'y a que cette troiſiéme qui ſoit digne de récompenſe. Les premiers de ces *eunuques ſont nés tels dès le ventre de leur mere.* C'eſt donc la nature qui les a rendu *eunuques*, en les faiſant naître dans l'impuiſſance d'avoir des enfans. Et à l'égard de ceux-là, ce n'eſt ni le crime de l'homme, ni la vertu qui les engage à garder la continence, mais la ſeule néceſſité, puiſqu'*ils ſont nés tels*, comme parle J. C. *Il y en a* d'autres *qui ont été faits eunuques par les hommes*,

ſoit par une main étrangere, ſoit par la leur propre : & ces perſonnes ſont maudites du Seigneur, dit ſaint Chryſoſtome, ſoit qu'ils ayent oſé retrancher dans eux-mêmes ou dans les autres, ce que Dieu y avoit mis pour la perfection de l'homme en le créant : ils commettent une action meurtriere ; & par une hardieſſe criminelle ils donnent lieu aux impies, qui s'accoutument à décrier les ouvrages du Créateur, comme mauvais, de le blaſphémer. D'ailleurs ce n'eſt point par l'inciſion des membres, mais c'eſt par le reglement du cœur & par l'humble aſſujettiſſement de l'eſprit ſous l'ordre de Dieu, qu'on peut ſe mettre en état de ne recevoir aucun mal de toutes les agitations de la nature.

Le Fils de Dieu nous propoſe donc par ces deux premieres eſpeces d'eunuques, comme des exemples de vertu & de chaſteté, puiſqu'ils ſont plutôt des monſtres ou de la nature, ou de la cruauté des hommes. Mais c'eſt la troiſiéme eſpece de ceux *qui ſe ſont rendus eux-mêmes eunuques pour le royaume des cieux*, c'eſt-à-dire, ſelon la doctrine de ſaint Auguſtin, qui ont uſé de ce retranchement d'une maniere toute ſpirituelle, non dans leur corps, mais dans la racine même de la concupiſcence qui eſt leur cœur ; de ceux qui ont pris une très-forte réſolution de vivre dans la chair ſans ſuivre les mouvemens de la chair, & de renoncer pour toujours au mariage ; non par un eſprit de Philoſophe, ni par vanité, ni ſimplement pour ſe délivrer des inquiétudes du ſiécle & ſe procurer une vie plus paiſible ; mais *pour le royaume des cieux ;* c'eſt-à-dire, dans la vûe de cette vie toute pure dont vivent les Anges, & dans le deſir de s'en rendre

Auguſt. de ſanct. cap. 23. 24.

d'autant plus dignes qu'ils auront eu plus de ſoin en vivant dans ce corps mortel, de *converſer* de cœur & d'eſprit, comme dit ſaint Paul, avec les Saints *dans les cieux*. Or c'eſt ce qui s'execute plus facilement, ſelon la doctrine du même Apôtre, lorſque l'homme n'eſt point partagé entre Dieu & ſa femme ; mais qu'il eſt uniquement occupé de Dieu & des choſes de ſon ſalut.

Philip. 3. 20. *1 Cor.* 7. §2. 33.

Cependant le Fils de Dieu voulant convaincre de plus en plus ſes diſciples de la grande élevation de cet état, s'écrie, *Que celui qui peut le comprendre, le comprenne ;* par où il leur montre encore & que la choſe étoit poſſible, & que néanmoins tous n'en étoient pas capables. Que chacun donc, dit ſaint Jerôme, conſidere bien ſes forces, pour connoître s'il peut en effet ſe ſoutenir dans l'état de la continence. Car la chaſteté eſt par elle-même toute pleine d'une douceur qui attire les hommes à ſoi. Mais il faut examiner ſi l'on a la force d'embraſſer ce qui eſt le plus parfait. Ainſi cette voix de J. C. eſt une voix toute divine, qui exhorte ſes ſoldats, & qui les excite à ſe rendre dignes de la récompenſe de la ſainte virginité. C'eſt une voix qui leur crie : Que celui qui peut combattre, combatte, qu'il devienne victorieux, & qu'il triomphe : *Quaſi hortantis vox Domini eſt, & milites ſuos ad pudicitiæ præmium concitantis. Qui poteſt capere, capiat ; qui poteſt pugnare, pugnet, ſuperet ac triumphet.*

Hieron. in hunc locum.

Saint Hilaire a exprimé ces trois eſpeces d'eunuques en trois mots, lorſqu'il dit : Que c'eſt la nature qui fait les premiers, la néceſſité les ſeconds, & la volonté les troiſiémes, qui par l'eſpérance du royaume céleſte, ont réſolu de ſe contenir.

Hilar. in Matth. can. 12. *n.* 2.

Digitized by Google

℣. 13. 14. 15. *On lui préſenta alors de petits enfans, afin qu'il leur imposât les mains, & qu'il priât* pour eux. *Et comme ſes diſciples les répouſſoient avec des paroles rudes,* JESUS *leur dit : Laiſſez-là ces enfans, &c.*

C'eſt une choſe qui peut paroître ſurprenante, que les diſciples de J. C. ayent empêché des enfans de s'approcher de leur Maître, lorſqu'on ne les préſentoit qu'afin que *mettant ſes mains ſur eux il priât ;* c'eſt-à-dire, comme l'explique ſaint Jerôme, qu'il les benît de ſa main & de ſa voix. Ce n'étoit pas néanmoins qu'ils vouluſſent les priver de cette double bénédiction du Sauveur : mais ce qu'ils faiſoient, étoit, comme dit le même Saint, l'effet d'une foi encore imparfaite ; parce que jugeant de lui, ainſi que des autres hommes, ils s'imaginoient qu'il ſe tiendroit importuné de ceux qui lui préſentoient ces petits enfans. Ainſi c'étoit, dit ſaint Chryſoſtome, par reſpect pour leur divin Maître, qu'ils les vouloient empêcher de s'approcher. Mais ce reſpect n'étoit pas fondé ſur une foi aſſez éclairée, qui auroit dû leur faire comprendre, qu'ayant bien voulu être lui-même un enfant, & s'aſſujettir pour l'amour de nous aux foibleſſes apparentes de cet état, il ne pouvoit dédaigner de petits enfans, en qui il avoit déja loué la ſimplicité & l'innocence comme le modele de l'innocente ſimplicité de ceux qui voudroient ſe rendre dignes d'entrer dans le royaume du ciel.

Hilar. ibid. n. 3.

Hieron. in hunc locum.

℣. 16. juſqu'au 21. *Alors un* jeune *homme s'approcha, & lui dit : Bon maître, quel bien faut-il que je faſſe pour acquérir la vie éternelle ?* JESUS *lui répondit : Pourquoi m'appellez-vous bon ? Il n'y a que Dieu ſeul qui*

ſoit bon. Que ſi vous voulez entrer en la vie, gardez les commandemens.

Chryſoſt. in Matt. hom. 64. Saint Jean Chryſoſtome a remarqué que quelques-uns attribuoient à ce jeune homme une méchante diſpoſition, comme s'il étoit venu trouver J. C. ſeulement pour le tenter : & en effet, ſaint *Hieron. in hunc locum.* Jerôme l'a cru ainſi. Mais il paroît que ç'a été ſans aucun autre fondement, que parce qu'il a joint l'hiſtoire de ce jeune homme avec celle du Docteur de la loi, dont parle ſaint Luc ; quoique le *Luc. 10. 25.* même ſaint Luc diſtingue très-clairement ces deux hiſtoires comme différentes l'une de l'autre. Celui donc qui vient maintenant trouver le Sauveur étoit un *jeune homme de qualité*, comme le remar- *Ibid. 18.* que ſaint Luc, qui l'appelle *princeps* ; c'eſt-à-dire, une perſonne diſtinguée parmi les Juifs pour ſa famille, un des *principaux* d'entre eux. Il étoit auſſi *extrêmement riche* & attaché à ſes richeſſes, comme il parut dans la ſuite. Mais il n'y avoit, ſelon ſaint Chryſoſtome, ni artifice, ni hypocriſie dans ce qu'il dit au Sauveur ; car il fit paroître dans ſa conduite beaucoup d'ardeur pour connoître la vérité, & même une diſpoſition aſſez humble ; puiſ- *Marc. 10. 17.* qu'il *accourut*, ſelon ſaint Marc, *lorſque J. C. ſortoit* de la maiſon, & *ſe jetta à ſes genoux*, pour lui parler. Il eſt dit même, que JESUS *l'ayant regardé, l'aima*, c'eſt-à-dire, qu'il aima en lui une certaine candeur & innocence de mœurs, qui étoit fort éloignée de cet eſprit de malignité qu'il haiſſoit principalement dans les Docteurs, dans les Prêtres & dans les Phariſiens, & contre lequel il s'élevoit ordinairement avec tant de force.

Il s'approche du Sauveur comme d'un Prophete & d'un grand homme qui donnoit de ſaintes in-

Digitized by Google

ſtructions à tous les peuples, qui guériſſoit leurs maladies, & qui les combloit de toutes ſortes de biens. C'eſt pourquoi d'abord il l'appelle *maître*, & un maître rempli de *bonté*. Et il lui demande comme à celui qui avoit une parfaite connoiſſance de tout ce qui étoit bon, *quel bien il falloit qu'il fît pour poſſeder la vie éternelle*. J. C. par ſa réponſe lui donne lieu de juger qu'il ſe trompoit à ſon égard, en l'appellant *bon*, s'il le regardoit ſimplement comme homme; parce *qu'il n'y avoit* proprement *que Dieu ſeul de bon*, lui qui par lui-même eſt le principe de tout ce qui eſt bon dans les créatures: *Non reſpuens bonitatis nomen*, dit ſaint Hilaire, *ſi ſibi hoc tamquam Deo deputaretur*. Ainſi il lui fit par ces paroles, ſelon pluſieurs Saints, un ſecret reproche de ce qu'en *le conſultant ſur ce qui étoit bon*, & en le nommant *bon* lui-même, il ne reconnoiſſoit pas qu'il étoit Dieu, & que c'étoit ſa divinité qui le rendoit digne véritablement d'être appellé *bon*, & d'être nommé par excellence *le Maître* des hommes.

Hilar. de Trin. lib. 9. n. 16. Athanaſ. de Trinit. dialog. 1. tom. 2. p. 169. Ambroſ. de fide l. 2. c. 1. tom. 4. Auguſt. contra Maxim. l. 3. c. 25. nov. edit. l. 2. n. 5.

Il ſembloit qu'il fût inutile de demander, comme fait ici ce jeune homme, *quel bien il falloit faire* pour mériter la vie éternelle; puiſque la loi de Moïſe avoit marqué aſſez clairement aux Juifs ce que Dieu demandoit d'eux. Mais parce que leur ancien Légiſlateur ne leur avoit propoſé comme à des hommes charnels, pour récompenſe de l'obſervation des divins préceptes, qu'une longue vie & un bonheur temporel; & que ce nouveau Légiſlateur ne leur parloit plus de récompenſe ſur la terre, mais d'une vie éternelle & d'un royaume céleſte: c'eſt ſans doute ce qui porte ce jeune homme à venir faire cette demande à J. C. enflé peut-

être intérieurement de ce qu'ayant obſervé, à ce qu'il croyoit, les divins commandemens, il pouvoit bien n'être pas fort éloigné de ce royaume de Dieu. Le Sauveur ne lui eut pas plutôt répondu; Que *s'il déſiroit entrer en la vie*, il devoit *garder les commandemens* qu'il lui demanda *quels ils étoient*, s'imaginant, dit S. Chryſoſtome, qu'il pouvoit bien y en avoir de nouveaux, dont il éxigeoit l'obſervation de ceux qui vouloient ſe rendre dignes du royaume qu'il leur prêchoit. Mais J. C. lui fit voir que les préceptes de la loi nouvelle étoient les mêmes que ceux de l'ancienne loi: & même il ne lui parla que de ceux qui regardent le prochain, comme renfermant véritablement ceux qui regardent l'amour & le ſervice de Dieu; car *celui qui aime* ſon prochain, dit ſaint Jean, *eſt né de Dieu*; & il y a une ſi grande liaiſon entre cet amour de Dieu & l'amour de notre prochain, que le même Apôtre s'écrie: *Comment celui qui n'aime pas ſon frere qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas?* Auſſi ſaint Paul ne craint pas de dire, en parlant particulierement de cet amour du prochain; Qu'il eſt l'accompliſſement de la loi: *Plenitudo ergo legis eſt dilectio.*

1. Joan. 4. 7.

Ibid. 4. 20.

Rom. 13. 10.

L'aſſurance avec laquelle ce jeune homme déclare au Sauveur, qu'il *a obſervé dès ſa jeuneſſe tous ces préceptes*, paroît ſurprenante. Auſſi ſaint Hilaire, le traite en cela d'inſolent & de ſuperbe, comme ſe glorifiant dans la loi, & ſe vantant vainement d'avoir fait un bien dont la juſtice de cette loi ne le rendoit point capable. Et il ajoute qu'il devoit être regardé comme une figure du peuple Juif, qui ſe confioit fauſſement dans ſa juſtice, comme étant obſervateur de la loi de Dieu, quoiqu'ils

Hilar. in Math. can. 19. n. 5.

qu'ils la violaſſent tous les jours ; ſelon qu'il le prouve par pluſieurs exemples. Saint Jerôme dit que ce jeune homme mentoit en parlant ainſi. Mais il eſt plus vraiſemblable qu'il ne croyoit pas mentir ; quoiqu'il parlât néanmoins, comme dit ſaint Auguſtin, avec plus de préſomption que de vérité : *Puto enim quod ſe arrogantibus quàm veriùs ſervaſſe reſponderat.* Car en effet, s'il avoit *aimé ſon prochain comme lui-même*, il n'auroit pas témoigné une ſi grande triſteſſe lorſqu'on lui parla d'aſſiſter les pauvres, & il auroit mieux compris juſqu'où cet amour devoit s'étendre pour procurer le ſoulagement du prochain. Cependant parce qu'il pouvoit effectivement avoir gardé, comme un bon Juif, l'extérieur & le corps des commandemens de Dieu, dont il ne pénétroit pas l'eſprit, il demande à J. C. *ce qui lui manquoit encore* pour être digne de poſſéder la vie éternelle. Et en cela il marquoit au moins, comme dit ſaint Chryſoſtome, un grand deſir de la poſſeſſion de cette vie bienheureuſe.

Auguſt. ſiſt. 89. ov. edit. 157. c. 4. n. 15.

℣. 21. 22. JESUS *lui dit : Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, & le donnez aux pauvres ; & vous aurez un tréſor dans le ciel, puis venez, & me ſuivez, &c.*

Saint Auguſtin nous fait remarquer, que quand ce jeune homme demanda à J. C. *ce qu'il devoit faire pour acquerir la vie éternelle*, il ne lui répondit pas, *Si vous voulez entrer dans la vie, allez vendre tout ce que vous avez, & le diſtribuez aux pauvres* : mais il lui dit ſeulement, *Gardez les commandemens ;* parce que ſans l'obſervation de ces préceptes, on ne peut point parvenir à cette vie qu'il deſiroit poſſeder. Mais après qu'il a déclaré à J. C.

Auguſt. ibid. ut ſuprà.

qu'il avoit gardé ces commandemens, & qu'il ſouhaitoit de connoître *ce qui lui manquoit encore* pour être digne d'un ſi grand bonheur, il reçoit cette réponſe : *Si vous voulez être parfait, allez vendre ce que vous avez, & le donnez aux pauvres.* Et afin qu'il ne crût pas, comme dit le même Saint, qu'il perdroit ſes biens qu'il aimoit beaucoup en les diſtribuant ainſi aux pauvres, J. C. l'aſſure auſſi-tôt, Qu'il *aura un tréſor dans le ciel* : c'eſt-à-dire, comme l'explique ſaint Chryſoſtome, que les biens dont il jouiroit ſeroient autant élevés au-deſſus de ceux qu'il auroit quittés, que le ciel l'eſt au-deſſus de la terre, & qu'ils ſeroient infinis ; ce qu'il fait comprendre autant que les hommes en ſont capables, par ce nom de *tréſor*, & d'un tréſor qui eſt *dans le ciel*, à couvert de la violence & de la malice des hommes. Il ajoute : *Venez & me ſuivez* ; depeur, dit ce grand Saint, que quelqu'un ne s'imaginât qu'il lui ſuffiroit d'avoir diſtribué ſon bien en aumônes, ſans ſe mettre en peine de ſuivre J. C. Car pluſieurs abandonnent leurs richeſſes, & ne ſuivent point le Sauveur. Or ceux-là le ſuivent qui ſe rendent ſes imitateurs, & qui marchent ſur ſes traces. *Celui qui prétend*, dit ſaint Jean, *demeurer* en J. C. & être ſon vrai diſciple, *doit marcher comme J. C. a marché.* Ce n'eſt donc pas proprement dans la vente & dans la diſtribution charitable de tous nos biens que conſiſte *la perfection* dont parle ici le Sauveur ; puiſqu'il faut encore *le ſuivre* fidelement juſqu'à la mort, dans l'exercice des vertus qu'il a pratiquées ; mais c'eſt dans la charité & dans l'union parfaite de notre volonté avec la ſienne. Et ce renoncement à tous les biens de la terre, & à tous

Chryſ. in Matth hom. 64.

Hieron. in hunc locum.

2. Joan. 2. 6.

Digitized by Google

les établiſſemens du monde, eſt comme une voie & un moyen plus facile pour y arriver, ſelon l'excellente parole d'un ancien Abbé, rapportées dans les Conferences de Caſſien.

Caſſian. collat. cap. 7. Chryſoſt. ut ſupra.

Remarquez avec ſaint Jean Chryſoſtome, ce que produit l'amour des richeſſes. Ce jeune homme s'étoit approché de J. C. avec joie & avec ardeur. Mais dans le moment qu'on lui repréſente qu'il doit diſtribuer ſon bien aux pauvres pour être parfait, il s'en retourne interdit & accablé de triſteſſe. *Car il avoit de grands biens*, dit l'Evangeliſte; c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Jerôme, que la ſemence que le Fils de Dieu jettoit dans ſon cœur tomba au milieu de beaucoup d'épines qui l'étoufferent. Et c'eſt pour cela *qu'il devint ſi triſte*; parce que, comme dit ſaint Chryſoſtome, il y a bien de la différence entre ceux qui ont peu de bien, & ceux qui ſont comme accablés ſous le poids de leurs richeſſes. L'avarice tyranniſe ſans comparaſon plus fortement ces derniers : la cupidité s'enflamme à meſure que les biens augmentent; & par conſéquent à proportion qu'on devient plus riche, on devient en quelque façon plus pauvre, en ce qu'on ſent davantage de beſoins, par un effet même de la malediction des richeſſes.

℣. 23. juſqu'au 27. *Je vous dis, & je vous en aſſure qu'un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux. Je vous le dis encore une fois : Il eſt plus aiſé qu'un chameau paſſe par le trou d'une éguile, qu'un riche entre dans le royaume des cieux. Ses diſciples entendant ces paroles en furent fort étonnés, &c.*

Le Fils de Dieu ne condamne pas les richeſſes en elle-mêmes, mais ceux dont le cœur y eſt attaché; *Chryſoſt. in Matt. hom. 64.*

ceux qui imitent ce riche ſuperbe, qui mépriſoit le pauvre Lazare couché devant la porte de ſa maiſon ; qui mettoit ſon eſperance dans des richeſſes périſſables, & qui ſe conſideroit comme heureux à cauſe de cette pourpre & de ce fin lin dont il ſe couvroit, & de cette bonne-chere où il vivoit. Car ce ne furent pas, comme dit ſaint Auguſtin, les richeſſes par elles-mêmes qui le conduiſirent dans les ſupplices de l'enfer ; mais ce fut & cet orgueil, & cette vaine confiance en des biens qui ne pouvoient que le rendre malheureux, & cette fauſſe conſolation qu'il trouvoit à jouir de tous ſes plaiſirs, dans le temps même qu'il abandonnoit un pauvre dans ſa derniere miſere. Car qui doute, dit le même Saint, que les riches qui obſerveront les divins commandemens, qui donneront libéralement & avec joie de leur bien aux pauvres, qui ne ſeront point ſuperbes, & qui auront ſoin de ſe rendre riches en toutes ſortes de bonnes œuvres, n'acquerent auſſi la vie éternelle, quoiqu'ils n'ayent pas embraſſé la perfection de l'Evangile ; puiſque l'Apôtre ne les trompoit pas aſſurément en leur donnant ces inſtructions, mais leur enſeignoit, comme il le marque, les moyens *d'arriver à la vraie vie.*

Auguſt. epiſt 89 nov. edit. l. 58. c 4. n. 20.

1. Tim. 6. 17.

Ce n'eſt donc pas un crime aux riches d'être riches, mais de ne l'être pas comme ils le doivent, en n'uſant pas des richeſſes ſelon les regles de l'Evangile. Car comment les riches s'acquitteroient-ils du précepte de faire part de leurs biens aux pauvres, s'ils n'en avoient point ? Ce qui eſt donc criminel, comme dit un Pere, c'eſt d'uſer mal des richeſſes & non pas de les avoir : *Ergo nocenter magis habere, quàm illud ipſum habere ſit crimen.* Mais

Hilar. in Matth. can. 19. n. 9.

Digitized by Google

c'eſt, ajoute-il, une choſe bien dangereuſe de ſe vouloir enrichir : & un Chrétien qui s'occupe à accroître ſes richeſſes, expoſe terriblement ſon innocence ſous un ſi peſant fardeau ; *Sed periculoſa cura eſt, velle diteſcere : & grave onus innocentia ſubit, incrementis opum occupata.* Car un ſerviteur de Dieu, comme il dit encore, n'acquerra point les biens du ſiécle, ſans ſe laiſſer inſenſiblement corrompre par les vices de ce ſiécle : *Rem enim ſæculi, famulatus Dei non ſine ſæculi iſtius vitiis aſſequitur.* C'eſt donc, ſelon les ſaints Peres, ſelon ſaint Paul, & ſelon J. C. même, l'amour & la recherche des richeſſes, la confiance aux richeſſes, l'inquiétude qui accompagne les richeſſes, & l'orgueil ſecret qui en eſt preſque inſéparable, qui fait *la grande difficulté qu'ont les riches à entrer dans le royaume des cieux.* Et l'autre comparaiſon dont le Fils de Dieu ſe ſert pour prouver combien cette difficulté eſt grande, en ajoutant : Qu'*il eſt plus aiſé qu'un chameau paſſe par le trou d'une aiguille*, fait connoître, ſelon ſaint Chryſoſtome, que ce qu'il diſoit d'abord être difficile, eſt même impoſſible. Car s'il eſt vrai, dit ſaint Jerôme, que de même qu'un chameau ne peut entrer par le trou d'une aiguille, un riche ne ſçauroit entrer auſſi dans le royaume des cieux, il faut conclure que la choſe eſt impoſſible.

1. *Timot.* 6. 9. 10. *Marc.* 10. 24.

Chryſoſt. in Matt. hom. 64. *Hieron. in hunc locum.*

C'eſt auſſi la concluſion que les diſciples de J. C. en tirent, lorſqu'*étant dans le dernier étonnement* de ce qu'ils venoient d'entendre, ils s'écrierent : *Qui pourra donc être ſauvé ?* Mais ils ne comprenoient pas encore cette grande vérité, que leur divin Maître leur apprit alors : Que *ce qui étoit impoſſible à l'homme, étoit très-poſſible à Dieu ;* c'eſt-à-

dire, que ce que l'homme ne pouvoit pas par lui-
Aug. » même, il le pouvoit avec le ſecours de Dieu. Ainſi
ep. 89. » le Seigneur fait ici connoître, dit ſaint Auguſtin,
nov. » la néceſſité de ſa grace. Car il ne dit pas : Ce qui
edit. » paroît impoſſible aux hommes, leur eſt facile, s'ils
157. c 4. n. 29 » le veulent ; mais il dit abſolument : *Ce qui eſt im-*
» *poſſible aux hommes, eſt facile à Dieu ;* montrant par-
» là, que lorſque les riches s'acquittent bien des de-
» voirs que l'Apôtre leur preſcrit, c'eſt un effet,
» non de la puiſſance de l'homme, mais de la grace
» de Dieu . . . , Que les riches écoutent donc ce que
» dit ici le Sauveur : & ſoit qu'ils demeurent dans la
» poſſeſſion de leurs richeſſes, ſoit qu'ils les vendent
» & les diſtribuent aux pauvres, qu'ils attribuent à
» la grace du Seigneur, & non à leurs propres forces,
le bien qu'ils font. »

Mais d'où vient que les Apôtres qui étoient ſi pauvres, ſe troublent de ce qu'ils venoient d'entendre touchant la grande difficulté du ſalut des
Chryſoſt. riches ? Saint Chryſoſtome croit que ce fut un effet
in Matth. de l'amour plein de tendreſſe qu'ils commençoient à avoir pour tant de perſonnes riches dont ils voyoient le ſalut en grand danger, & dont le Seigneur les avoit déja établis comme les maîtres & les Paſteurs. Cet arrêt que le Fils de Dieu venoit de prononcer contre l'amour des richeſſes, les faiſoit trembler pour tout le monde. Mais ce trouble pouvoit bien venir auſſi de ce que conſiderant le penchant furieux de tous les hommes, pauvres & riches, pour les biens de la terre, ils conçûrent par les paroles du Fils de Dieu, qu'il falloit que le ſalut fût expoſé à de terribles dangers. Et cette frayeur fut telle, qu'ils eurent beſoin que J. C. les conſolât promptement. C'eſt ce qu'il fit, ſelon

la remarque du même Saint, premierement par un *regard* favorable & plein de bonté, qui calma leur trouble & dissipa leur frayeur ; ensuite par l'assurance qu'il leur donna, & que sa grace rendroit possible aux hommes ce qu'ils ne pouvoient par eux-mêmes.

Ainsi il est vrai, selon la parole du Sauveur, Qu'*il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, que non pas qu'un riche entre dans le royaume des cieux.* » Mais lisons dans Isaïe, dit saint Jerôme, comment les chameaux de Madian & d'Epha viennent à Jerusalem avec des dons & des présens, & comment ceux qui étoient auparavant comme tout courbés & tout difformes par l'énormité de leurs crimes, entrent par les portes de la Cité sainte. Et nous comprendrons alors, ajoute ce Pere, de quelle sorte ces chameaux-ci, auſquels les riches sont comparés, peuvent bien aussi entrer par la porte très-étroite qui conduit à la vraie vie, s'ils ont soin de se décharger du pesant fardeau de leurs péchés, & de tout ce qu'il y a de vicieux dans leur chair ; & si leur cœur est détaché de leurs richesses, lors même que leur foiblesse ou la nécessité de leur état ne leur permet pas d'embrasser la voie & plus sûre & plus parfaite du renoncement réel à tous les biens de la terre. »

Hi ron. in hunc locum.

« *Isai.* 60. 6.

Que s'il arrive quelquefois, dit saint Chrysostome, que vous vous trouviez frappé & comme ébloui par la vûe de la magnificence & de l'éclat qui accompagne les riches, & que votre ame s'en sente attaquée tout-d'un-coup avec violence, écoutez cette parole étonnante de J. C. Qu'*il est impossible qu'un riche entre dans le royaume des cieux.* Opposez-y si vous voulez des montagnes d'or, une

Chrysost. in Matt. hom. 64.

terre d'or, une mer avec tout un monde d'or ; & vous jugerez vous-même ſi tout ce que votre imagination eſt capable de vous repréſenter de plus riche, peut-être en quelque façon que ce ſoit, comparé avec la perte que vous feriez en perdant le ciel.

℣. 27. 28. 29. *Alors Pierre prenant la parole, lui dit : Pour nous autres, vous voyez que nous avons tout quitté, & que nous vous avons ſuivi, quelle ſera donc la récompenſe que nous en recevrons ? Et* JESUS *leur dit : Je vous dis, & je vous en aſſure, que pour vous qui m'avez ſuivi, lorſqu'au temps de la régénération, le Fils de l'homme ſera aſſis, &c.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 64.

Saint Jean Chryſoſtome après avoir demandé à cet Apôtre, quelles étoient donc *toutes ces choſes qu'il* diſoit *avoir quittées*, afin de *ſuivre* J. C. lui met dans la bouche cette réponſe : Qu'il parloit ainſi en la perſonne des pauvres, & en leur faveur. Car comme le Fils de Dieu venoit de dire : *Si vous voulez être parfait, vendez ce que vous avez ; donnez-le aux pauvres, & me ſuivez ; & vous aurez un tréſor dans les cieux ;* les pauvres auroient pu dire : Quoi donc ! ſi je n'ai point de biens à vendre, ne puis-je point devenir parfait ? C'eſt pourquoi Pierre fait cette demande à J. C. afin que vous tous qui êtes pauvres, comme il l'étoit, ſoiez perſuadés que votre perfection n'en ſera pas moindre à cauſe de votre pauvreté. Car il faut bien remarquer avec les ſaints Interpretes, qu'encore que Pierre n'eut quitté qu'une barque, qu'un filet, & ſon métier de pêcheur, qui étoit en ſoi bien peu de choſe, il pouvoit dire néanmoins très-veritablement qu'il avoit *quitté* avec les autres Apôtres, *toutes choſes*, parce qu'il avoit quitté non

Auguſt. et iſt. ſup. cit. n. 39. Gregor. Magn in Evang. l. 1. hom. 5. n. 2.

Digitized by Google

ſeulement tout ce qu'il avoit, mais encore tout ce qu'il pouvoit avoir ou déſirer, ayant renoncé parfaitement pour ſuivre le Fils de Dieu, autant à tous les deſirs, qu'à tous les biens du monde; *Totum mundum dimittit*, dit ſaint Auguſtin, *qui & illud quod habet, & quod optat habere, dimittit.* C'eſt ce qui pouvoit donner à ſaint Pierre cette confiance qu'il fait paroître, ſelon ſaint Jerôme, en diſant qu'il avoit tout abandonné, lui qui bien loin d'être riche, étoit pauvre. Car c'eſt le cœur que Dieu regarde principalement; & c'étoit ce cœur de Pierre & des Apôtres ſes confreres, qui avoient véritablement tout quitté pour J. C. ce qui ſuffit pour donner droit à la premiere beatitude & au *royaume du ciel* qui *appartient*, ſelon l'Evangile, *à ceux qui ſont pauvres de cœur & d'affection*; ſoit qu'ils ſoient riches effectivement des biens de la terre, ou qu'ils ſoient réellement dans la pauvreté. *Hier. in hunc loc.*

J. C. dans ſa réponſe ne s'adreſſe pas ſeulement à Pierre, mais auſſi aux autres Apôtres, pour qui il avoit parlé comme le chef. Et ſaint Jerôme remarque fort bien qu'il ne leur dit pas d'abord: Vous qui avez quitté toutes choſes; car il s'eſt trouvé des Philoſophes qui ont auſſi tout quitté & mépriſé les richeſſes; mais il dit: *Vous autres qui m'avez ſuivi;* ce qui eſt propre aux fideles, mais qui l'étoit d'une maniere toute ſinguliere aux Apôtres qui accompagnoient par-tout J. C. dans le temps de ſa vie mortelle; car ils étoient deſtinés par une particuliere vocation, à le *ſuivre* beaucoup plus parfaitement dans la ſainteté de ſa conduite, que tous les autres à qui ils devoient ſervir de modeles, en leur diſant comme l'un d'entre eux: *Soiez mes imitateurs, comme je le ſuis moi-même de J. C.* *1. Corint. 11. 2.*

Digitized by Google

Hier. in hunc loc. Augusl. de civit. Dei. l. 20. cap. 5. n. 5. Apoc. 21. v. 5.

La *régénération* dont J. C. parle, ſe doit entendre, ſelon ſaint Jerôme, ſaint Auguſtin & ſaint Ambroiſe, de la derniere réformation de l'Univers & des hommes, qui ſe fera à la fin du monde, lorſque Dieu, ſelon l'Ecriture, *fera toutes choſes nouvelles*, en formant *un ciel nouveau* & *une nouvelle terre*, ou plutôt en les renouvellant par un effet de ſa puiſſance; & lorſque les hommes ſortant de la pouſſiere de leurs tombeaux, leur chair ſera comme *régénérée* par la vertu de la réſurrection, qui la rendra incorruptible; de même que notre ame eſt régénérée préſentement par la vertu de la foi & du Sacrement du Baptême, qui la purifie de ſa corruption : *Proculdubio mortuorum reſurrectionem nomine voluit regenerationis intelligi. Sic enim caro noſtra regenerabitur per incorruptionem, queinadmodum eſt anima noſtra regenerata per fidem.* Et *ſicut regeneratio Lavacri dicitur, per quam deterſa peccatorum colluvione renovamur : ita regeneratio dici videtur, per quam ab omni corporea concretionis purificati labe, mundo animæ ſenſu, in vitam regeneramur æternam.*

August.

Ambroſ.

J. C. dit donc aux Apôtres, que *dans le temps de cette régénération* il paroîtra à la vue de tous les hommes comme le Roi & le Juge ſouverain de tout l'Univers, environné de tout l'éclat de ſa majeſté, de ſa gloire & de ſa puiſſance; ce qu'il exprime en diſant, que *le Fils de l'homme*, c'eſt-à-dire, celui qui étant Dieu de toute éternité, a bien voulu pour l'amour de nous ſe faire homme dans le temps, *ſera aſſis ſur le trône de ſa gloire.* Et il ajoute : Qu'alors ils *ſeront auſſi eux-mêmes aſſis ſur douze trônes pour juger les douze tribus d'Iſrael.* Mais Judas l'un des douze Apôtres, doit-il être de ce nom-

Digitized by Google

bre ? Non ſans doute, dit ſaint Chryſoſtome, puiſque J. C. ne faiſoit cette promeſſe qu'à ceux qui en *le ſuivant* véritablement, faiſoient connoître qu'ils étoient ſes vrais diſciples. Or il eſt dit de Judas, avant même qu'il trahît le Fils de Dieu, Que *gardant la bourſe, & portant l'argent qu'on y mettoit, il étoit larron.* Il ſuivoit donc J. C. du corps, en l'accompagnant extérieurement avec les autres Apôtres; mais il ne *le ſuivoit* point du cœur, étant oppoſé à lui de ſentiment & de conduite. Ainſi la promeſſe du Sauveur ne le regardoit en aucune ſorte ; mais elle regardoit, comme dit ſaint Auguſtin, la multitude de ceux qui doivent juger les méchans avec J. C. car ils ſont compris ſous ce nombre myſterieux de douze, qui ſignifie l'univerſalité en cette rencontre. Autrement, ajoute ce Saint, comme ſaint Matthias fut élu & mis en la place de cet apoſtat, l'Apôtre ſaint Paul qui a travaillé plus que tous les autres, n'aura point de trône pour s'aſſeoir & pour juger avec eux. Et cependant il déclare lui-même qu'il doit être avec tous les autres Saints, du nombre des Juges, lorſqu'il dit en écrivant aux Corinthiens : *Ne ſçavez-vous pas que nous jugerons les Anges mêmes ?* Or il ne faut pas ſe figurer d'une maniere groſſiere & ſenſible, ce que le Sauveur dit ici de ces trônes ſur leſquels les ſaints Apôtres doivent s'aſſeoir pour juger Iſrael. Car ces trônes marquent particulierement l'autorité que le Fils de Dieu leur donnera pour juger ceux qui n'ont pas voulu ſe ſoumettre à l'Evangile qu'ils leur ont prêché, ni imiter leur exemple.

Chryſoſt. in Matt. hom. 65.

Joan. 12. 6.

Auguſt. civit. Dei lib. 20. c. 5. n. 5.

1. Cor. 6. 3.

Auguſt. ubi ſup.

On doit dire encore la même choſe du nombre de *douze*, tant à l'égard de ceux qui doivent être

jugés, qu'à l'égard de ceux qui ſeront leurs Juges. Car il ne faut pas s'imaginer qu'à cauſe qu'il eſt dit ici des Apôtres qu'ils *jugeront les douze tribus d'Iſrael*; celle de Levi qui eſt la treiziéme, ne doit point être jugée par eux; ou qu'il n'y aura que le ſeul peuple *d'Iſrael* de jugé, comme ſi toutes les autres nations ne devoient pas l'être auſſi. Ce nombre de douze tribus d'Iſrael comprend donc, & tout Iſrael & tous les peuples de tous les ſiecles. Mais il eſt vrai que le peuple d'Iſrael ſera jugé par les Apôtres d'une maniere toute particuliere. Car les Apôtres étant Juifs comme eux, dit ſaint Chryſoſtome, & ayant été élevés dans les mêmes loix, dans la même Religion, & dans les mêmes cérémonies, ils ſeront très-propres à confondre alors par leur propre exemple, ceux d'entre eux qui auront refuſé de croire en celui qu'ils leur montroient avoir été marqué ſi clairement dans les livres de Moïſe, ſelon que le Fils de Dieu aſſure lui-même, & que cet ancien légiſlateur des Juifs *a écrit de lui*, & l'a eu en vue dans tous ſes écrits.

Joan. 5. 46.

Lorſque J. C. ajoute: Que *quiconque abandonnera pour ſon nom ſa maiſon, ſes freres ou ſes ſœurs, ou ſon pere ou ſa mere, ou ſa femme ou ſes enfans, ou ſes terres, il en recevra le centuple, & aura pour héritage la vie éternelle;* il eſt viſible, comme le prouve ſaint Auguſtin, que cela marque l'obligation indiſpenſable où ſont les Chrétiens, non de quitter effectivement toutes ces choſes pour ſuivre J. C. comme les Apôtres; car il avoit dit lui-même à l'égard des femmes & des maris: Que *l'homme ne devoit pas ſeparer ce que Dieu même avoit joint:* mais d'être dans la diſpoſition de les abandonner plutôt, s'il étoit beſoin, que de perdre J. C. Pour faire com-

Aug. ſt. epiſt. 89. nov. edit. 157. n. 31. & ſeq. Chryſoſt. in Matt. hom. 65.

Digitized by Google

prendre ceci, le même Saint dit : Qu'il peut arriver que quelque puiſſance voudra forcer un Chrétien de renoncer au Chriſtianiſme, ou de ſe voir dépouillé de ſa maiſon & de ſes biens, & ſéparé de tous ſes proches. Alors, ajoute ce Saint, s'il eſt du nombre des riches qui ſe ſervent de leurs richeſſes pour faire de bonnes œuvres, il doit être diſpoſé à perdre plutôt toutes choſes pour l'amour de J. C. dont il a l'honneur de porter le *nom* en qualité de Chrétien, que non pas à perdre J. C. même pour conſerver des biens périſſables. Autrement il paroîtroit, dit ce Pere, qu'il n'a renoncé au ſiecle dans ſon Baptême, que de la langue, & non du cœur, ſelon que l'a déploré le bienheureux Cyprien, en parlant de ceux qui étoient tombés dans l'idolatrie durant la perſécution. Ainſi un mari converti à la foi de J. C. & ſollicité par ſa femme qui eſt infidelle, de renoncer à ſa foi, n'a point d'autre choix à faire, s'il eſt obligé abſolument d'en faire un, que de quitter dans la vue de Dieu cette femme qui s'efforce de le pervertir; puiſque c'eſt alors, que, ſelon le conſeil du grand Apôtre, un Chrétien doit reconnoître ſa liberté pour quitter plutôt ſa femme infidelle, que le tréſor infiniment plus précieux de ſa foi : *Hic agnoſcat fidelis ſuam libertatem, ne ita ſe ſubjectum deputet ſervituti ut ipſam dimittat fidem, ne conjugem amittat infidelem.*

1. *Cor.* 7. 15.

Auguſt. ut ſupra. n. 31.

La récompenſe que le Fils de Dieu promet à ſes vrais diſciples qui auront pour lors renoncé pour l'amour de lui à toutes choſes, eſt celle-ci : *Qu'ils recevront* dès ce ſiecle même, comme dit ſaint Marc, *le centuple*, ou cent fois autant que ce qu'ils auront *quitté pour ſon nom;* c'eſt-à-dire, pour ne pas

Marc. 10. 30.

Digitized by Google

deshonorer la ſainteté du Chriſtianiſme; & qu'ils recevront dans le ſiecle à venir *la vie éternelle pour héritage.* Ce *centuple* ſignifie, ſelon la penſée de ſaint Auguſtin, toutes choſes; car l'homme qui vit dans la foi, trouve dans ſa foi même comme un tréſor qui renferme toutes ſortes de richeſſes: *Fidelis quippe hominis totus mundus divitiarum eſt.* Et il eſt vrai en cela de dire, ce que les Apôtres qui avoient tout abandonné, diſoient d'eux-mêmes: Qu'*étant pauvres, ils enrichiſſoient pluſieurs;* & que *n'ayant rien, ils poſſédoient toutes choſes.*

Aug. lib. ut ſuprà v. 32.

2. Cor. 6. 10.

Hier. in hunc loc.

Mais on peut bien dire encore avec ſaint Jerôme, que quiconque aura quitté pour l'amour de J. C. des biens charnels, en recevra de ſpirituels, dont le prix eſt tel, que ſi on vouloit les comparer à ceux que l'on a abandonnés, ils les ſurpaſſent autant que l'unité eſt ſurpaſſée, lorſqu'on la compare au nombre de cent. Et l'on doit même ajouter, ſelon ſaint Marc, qu'ayant tout quitté pour le Sauveur, on recevra *dès le temps de cette vie* le centuple *en maiſons, freres, ſœurs, meres, enfans & terres;* parce qu'on trouve en effet dans ceux qu'une même foi & qu'un même eſprit de charité unit avec nous, tout ce que l'on a perdu, récompenſé ou ſuppléé très-abondamment; & que les vrais Chrétiens n'étant tous enſemble, comme il eſt dit des premiers fideles, *qu'un cœur & qu'une ame*, tous leurs biens deviennent communs entre eux par la charité. L'on vit, ſelon la remarque de ſaint Chryſoſtome, une preuve magnifique de cette promeſſe de J. C. en la perſonne de ſes Apôtres. Car n'ayant quitté que des filets, & ce qui pouvoit ſervir à leur métier de pêcheurs, ils devinrent maîtres de tous les biens des fideles; ils virent jetter à leurs pieds

Marc. 10. 30.

Act. 4. 32.

Chryſoſt. in Matth. hom. 65.

Digitized by Google

le prix des maisons & des terres qu'on avoit vendues ; & ceux à qui ils avoient fait embrasser la foi, étoient prêts de donner pour eux leur propre vie.

℣. 30. *Mais plusieurs* qui avoient été les *premiers, seront les derniers ; &* plusieurs qui avoient été *les derniers*, seront *les premiers*.

Cette parole peut regarder en particulier la réprobation des Juifs & la conversion des Gentils. Les Juifs étoient *les premiers*, quant à la vocation & aux promesses du Messie. Et les Gentils étoient *les derniers*, ne devant participer au salut qu'au refus des Juifs. Mais ces *premiers* ayant fait mourir celui qui étoit venu pour les sauver, ont mérité de devenir les *derniers ;* & Dieu les a rejettés comme indignes du salut. Les Gentils au-contraire, qu'on regardoit comme les *derniers* à cause de leur infidélité, sont devenus les *premiers* par un effet de la divine miséricorde, qui leur a fait grace en punissant l'ingratitude des Juifs. C'est ainsi que saint Chrysostome a expliqué ces paroles, en les appliquant plus particulierement aux Pharisiens, comme à ceux qu'un plus grand orgueil & qu'une envie plus envenimée rendit encore plus opiniâtres que tous les autres à s'opposer à la vérité de l'Evangile. Il est donc très-vrai de dire, qu'étant alors *les premiers* en qualité de Juifs, & *les premiers* même d'entre les Juifs, par cette profession qu'ils faisoient publiquement d'une vie en apparence plus parfaite, *ils devinrent les derniers ;* puisqu'ils furent rejettés de Dieu pour avoir eux-mêmes rejetté le dessein de Dieu sur eux, selon que le dit saint Luc. Le peuple au-contraire, aussi-bien que les Publicains qui écouterent J. C. & qui, comme *Luc.* 7. 30.

ib. v. 29. dit le même Evangéliſte, reconnurent dans ſa conduite la juſtice & la ſainteté de Dieu, quoiqu'ils fuſſent regardés comme *les derniers*, en comparaiſon de ces faux juſtes & de ces hommes orgueilleux, devinrent néanmoins *les premiers*, ayant eu part à la grace de la vraie juſtification, dont les autres ſe rendoient indignes.

Ces mêmes paroles de J. C. pouvoient s'appliquer encore d'une maniere fort naturelle aux Apôtres en particulier, qui tenant par leur naiſſance *le dernier* rang parmi les Juifs, n'ont pas laiſſé d'être élevés par l'élection de leur divin Maître, *au premier* degré non ſeulement de vertu, mais encore de dignité & d'autorité ; puiſqu'ils furent établis les chefs du peuple nouveau, & qu'ils reçoivent ici l'aſſurance d'être un jour *aſſis ſur des trônes* pour *juger tout Iſrael*. Enfin elles peuvent être regardées en général comme une ſentence qui s'eſt vérifiée depuis dans le cours de tous les ſiecles, où l'on a vu très-ſouvent ceux qui étoient *les premiers*, ſoit par la dignité, ſoit pour le temps de leur vocation, ſoit même pour la piété, devenir par une chute déplorable *les derniers* ; & de grands pécheurs prendre la place des *enfans du royaume* qui *ſeront jettés*, comme dit ailleurs le Fils de Dieu, *dans les ténebres extérieures*.

Marc. 8. 11. 12.

CHAPITRE

CHAPITRE XX.

1. SImile eſt regnum cœlorum homini patrifamilias, qui exiit primò mane conducere operarios in vineam ſuam :

2. conventione autem factâ cum operariis ex denario diurno, miſit eos in vineam ſuam.

3. Et egreſſus circa horam tertiam ; vidit alios ſtantes in foro otioſos,

4. & dixit illis : Ite & vos in vineam meam, & quod juſtum fuerit dabo vobis.

5. Illi autem abierunt. Iterùm autem exiit circa ſextam & nonam horam : & fecit ſimiliter.

6. Circa undecimam verò exiit, & invenit alios ſtantes & dicit il-

1.† " LE royaume des cieux eſt ſemblable à un homme & à un pere de famille, qui ſortit dès le grand matin afin de louer des ouvriers *pour travailler* à ſa vigne : †Dimanche de la Septuageſime.

2. & étant convenu avec les ouvriers ' d'un denier pour leur journée, il les envoya à ſa vigne.

3. Il ſortit encore ſur la troiſiéme heure *du jour*, & en ayant vu d'autres qui ſe tenoient dans la place ſans rien faire,

4. il leur dit : Allez-vous-en auſſi vous autres à ma vigne, & je vous donnerai ce qui ſera raiſonnable.

5. Et ils s'y en allerent. Il ſortit encore ſur la ſixiéme & ſur la neuviéme heure *du jour*, & fit la même choſe.

6. Enfin étant ſorti ſur l'onziéme heure, il en trouva d'autres qui étoient là " *ſans*

¥. 1. Car.

¥. 2. expl. *Piece d'argent qui valoit ſelon la monnoie d'aujourd'hui, ſept ſols huit deniers.*

¥. 6. Cela eſt dans le grec.

rien faire, auſquels il dit : Pourquoi demeurez-vous là tout le long du jour ſans travailler ?

lis : Quid hic ſtatis tota die otioſi ?

7. Parce, lui dirent-ils, que perſonne ne nous a loués. Et il leur dit : Allez-vous-en auſſi vous autres à ma vigne ℣.

7. Dicunt ei : Quia nemo nos conduxit. Dicit illis : Ite & vos in vineam meam.

8. Le ſoir étant venu, le maître de la vigne dit à celui qui avoit le ſoin de ſes affaires : Appellez les ouvriers, & payez-les, en commençant depuis les derniers juſqu'aux premiers.

8. Cùm ſerò autem factum eſſet, dicit dominus vineæ procuratori ſuo : Voca operarios, & redde illis mercedem, incipiens à noviſſimis uſque ad primos.

9. Ceux donc qui n'étoient venus *à la vigne* que vers l'onziéme heure s'étant approchés reçurent chacun un denier.

9. Cùm veniſſent ergo quæ circa undecimam horam venerant, acceperunt ſingulos denarios.

10. Ceux qui avoient été loués les premiers venant à leur tour, crurent qu'on leur donneroit davantage : mais ils ne reçurent non plus qu'un denier chacun ;

10. Venientes autem & primi, arbitrati ſunt quòd plus eſſent accepturi ; acceperunt autem & ipſi ſingulos denarios ;

11. & en le recevant ils murmuroient contre le pere de famille,

11. & accipientes murmurabant adverſus patremfamilias,

12. en diſant : Ces derniers n'ont travaillé qu'une heure, & vous les rendez égaux à nous qui avons porté le poids

12. dicentes : Hi noviſſimi unâ horâ, fecerunt, & pares illos nobis feciſti, qui porta-

℣. 7. *gr. aj.* & je vous donnerai ce qui ſera raiſonnable.

vimus pondus diei, & æstus.

13. At ille respondens uni eorum, dixit: Amice, non facio tibi injuriam: nonne ex denario convenisti mecum?

14. Tolle quod tuum est, & vade: volo autem & huic novissimo dare sicut & tibi.

15. Aut non licet mihi quod volo facere? An oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum?

16. Sic erunt novissimi primi, & primi novissimi: multi enim sunt vocati, pauci verò electi.

17. Et ascendens Jesus Jerosolymam, assumpsit duodecim discipulos secretò, & ait illis:

18. Ecce ascendimus Jerosolymam, & Filius hominis tradetur Principibus Sacerdotum, & Scribis, & condemnabunt eum morte;

19. & tradent eum

du jour & de la chaleur.

13. Mais pour réponse il dit à l'un d'eux: Mon ami, je ne vous fais point de tort: n'êtes-vous pas convenus avec moi d'un denier *pour votre journée?*

14. Prenez ce qui vous appartient, & vous en allez: pour moi, je veux donner à ce dernier autant qu'à vous.

15. Ne m'est-il donc pas permis de faire ce que je veux? // Et // votre œil est-il mauvais, parce que je suis bon?

16. Ainsi les derniers seront les premiers, & les premiers seront les derniers; parce qu'il y en a beaucoup d'appellés, mais peu d'élus ¶.

17. † Or JESUS s'en allant à Jerusalem, il prit à part ses douze disciples // & leur dit:

18. Nous allons à Jerusalem, & le Fils de l'homme sera livré aux Princes des Prêtres & aux Scribes, qui le condamneront à la mort,

19. & le livreront aux Gen-

Supra 19. 30. *Marc.* 30. 31. *Luc.* 13. 30.

Marc. 10. 32. *Luc.* 18. 31.

† III. Mercredi de Carême.

℣. 15. gr. *aj.* de ce qui est à moi. *Ibid.* expl. *Faut il que vous soyez malin & envieux, parce que je suis bon?*

℣. 17. grec. *ajoute.* dans le chemin.

tils, afin qu'ils le traitent avec moquerie, & qu'ils le fouettent & le crucifient, & il reſſuſcitera le troiſiéme jour.

Gentibus ad illudendum, & flagellandum, & crucifigendum, & tertiâ die reſurget.

† S. Jean porte Latine. S. Jacques Apôtre. *Matth.* 30. 35.

20. † Alors la mere des enfans de Zebedée s'approcha de lui avec ſes *deux* fils, & l'adora en témoignant qu'elle vouloit lui demander quelque choſe.

20. Tunc acceſſit ad eum mater filiorum Zebedæi cum filiis ſuis, adorans & petens aliquid ab eo.

21. Il lui dit: Que voulez-vous? Ordonnez, lui dit-elle, que mes deux fils que voici ſoient aſſis dans votre royaume, l'un à votre droite, & l'autre à votre gauche.

21. Qui dixit ei: Quid vis? Ait illi: Dic ut ſedeant hi duo filii mei, unus ad dexteram tuam, & unus ad ſiniſtram, in regno tuo.

22. Mais JESUS *leur* répondit: Vous ne ſçavez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je dois boire ? Ils lui dirent: Nous le pouvons.

22. Reſpondens autem Jeſus, dixit: Neſcitis quid petatis. Poteſtis bibere calicem, quem ego bibiturus ſum? Dicunt ei: Poſſumus.

•23. Il leur répartit: Il eſt vrai que vous boirez le calice que je boirai: mais pour ce qui eſt d'être aſſis à ma droite ou à ma gauche, ce n'eſt pas à moi à vous le donner, mais ce ſera pour ceux à qui mon Pere l'a préparé ¶.

23. Ait illis: Calicem quidem meum bibetis: ſedere autem ad dextram meam vel ſiniſtram, non eſt meum dare vobis, ſed quibus paratum eſt à Patre meo.

℣. 20. *lettr.* l'adorant, & lui demandant quelque choſe. Il paroît par ſaint Marc, que le ſens qu'on a exprimé eſt le vrai ſens. *Marc.* 10. 15.

℣. 22. *grec ajoute*, & être baptiſés du baptême dont je ſerai baptiſé?

23. Le grec ajoute encore ici la même choſe qu'au verſet précedent.

Digitized by Google

24. Et audientes decem, indignati sunt de duobus fratribus.

24. Les dix autres *Apôtres* ayant entendu ceci, en conçurent de l'indignation contre les deux freres. *Marc.* 10. 41.

25. Jesus autem vocavit eos ad se, & ait: Scitis quia Principes gentium dominantur eorum; & qui majores sunt, potestatem exercent in eos.

25. Et JESUS les ayant appellés à lui, leur dit: Vous sçavez que les Princes des nations les dominent, & que ceux qui sont grands parmi eux les traitent avec empire. *Luc.* 22. 25.

26. Non ita erit inter vos: sed quicumque voluerit inter vos major fieri, sit vester minister;

26. ‖ Il n'en doit pas être de même parmi vous: mais que celui qui voudra devenir plus grand parmi vous, soit votre serviteur;

27. & qui voluerit inter vos primus esse, erit vester servus:

27. & que celui qui voudra être le premier d'entre vous, soit votre esclave:

28. sicut Filius hominis non venit ministrari: sed ministrare, & dare animam suam redemptionem pro multis.

28. Comme le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, & donner sa vie pour la ‖ rédemption de plusieurs ¶. *Philip.* 2. 7.

29. Et egredientibus illis ab Jericho, secuta est eum turba multa:

29. Lorsqu'ils sortoient de Jericho, il fut suivi d'une grande foule de peuple: *Marc.* 10. 46. *Luc.* 18. 35.

30. & ecce duo cæci sedentes secus viam, audierunt quia Jesus transiret, & clamaverunt, dicentes: Domine, miserere nostri, fili David.

30. & deux aveugles qui étoient assis le long du chemin, ayant oui dire que JESUS passoit, commencerent à crier en disant: Seigneur, Fils de David, ayez pitié de nous.

℣. 26. *letter.* Il n'en sera pas ainsi parmi vous.
℣. 28. autr. gr. rançon.

31. Et le peuple les reprenoit pour les faire taire : mais ils ſe mirent à crier encore plus haut en diſant : Seigneur, Fils de David, ayez pitié de nous.

32. Alors JESUS s'arrêta, & les ayant appellés, il leur dit : Que voulez-vous que je vous faſſe ?

33. Seigneur, lui dirent-ils, que nos yeux ſoient ouverts.

34. JESUS étant donc ému de compaſſion à leur égard, leur toucha les yeux ; & au même moment ils recouvrerent la vue, & le ſuivirent.

31. Turba autem increpabat eos ut tacerent. At illi magis clamabant, dicentes : Domine, miſerere noſtri, fili David.

32. Et ſtetit Jeſus & vocavit eos, & ait : Quid vultis ut faciam vobis ?

33. Dicunt illi, Domine, ut aperiantur oculi noſtri.

34. Miſertus autem eorum Jeſus, tetigit oculos eorum ; & confeſtim viderunt, & ſecuti ſunt eum.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 8. *LE royaume des cieux eſt ſemblable à* un *homme & à un pere de famille, qui ſortit dès le grand matin, afin de louer des ouvriers* pour travailler *à ſa vigne. Et étant convenu avec les ouvriers d'un denier pour leur journée, il les envoya à ſa vigne. Il ſortit encore ſur la troiſiéme heure* du jour, *&c.*

Le grec marque ici une liaiſon du commencement de ce chapitre avec la fin du dernier de cette ſorte : *Car le royaume des cieux eſt ſemblable à un homme & à un pere de famille, &c.* Pour faire entendre le ſens de la lettre, il ſuffit de dire que les Ro-

mains & les Juifs diviſoient le jour auſſi-bien que la nuit en douze heures, & que ces douze heures, ſoit de la nuit ou du jour, étoient encore diviſées en quatre parties, dont chacune comprenoit trois heures. *La premiere* partie du jour dans l'équinoxe commençoit à ſix heures du matin, & finiſſoit à neuf. La ſeconde commençoit à neuf, & finiſſoit à midi. La troiſiéme commençoit à midi, & finiſſoit à trois heures. Et la quatriéme qui commençoit à trois heures, finiſſoit à ſix. Et c'étoit la même choſe à l'égard de la nuit, avec cette difference ſeulement qu'on donnoit le nom de veilles à chaque partie de la nuit, & que celles du jour ſe nommoient *Prime*, *Tierce*, *Sexte* & *None*.

Le royaume des cieux eſt donc *ſemblable*, dit J. C. *à un homme*, qui étant *pere-de-famille*, *ſortit dès le grand matin*; c'eſt-à-dire; ce qui ſe paſſe dans l'Egliſe, qui eſt le royaume de J. C. a quelque choſe de ſemblable à ce qu'on voit arriver, lorſqu'un pere-de-famille *ſort de grand matin pour aller louer des ouvriers*, afin de les envoyer *à ſa vigne*. Toute cette parabole eſt très-aiſée à entendre quant à la lettre; & il ſuffit d'en faire, avec les ſaints Interpretes, l'application que J. C. veut que nous en faſſions, à la vérité qu'il a eu deſſein de nous figurer ſous cette image.

Ce *pere-de-famille* nous repréſente le Fils de Dieu qui s'eſt fait *homme* pour l'amour de nous. *Il eſt ſorti dès le matin*, lorſqu'il a produit hors de ſoi les créatures au commencement du monde; car c'eſt *par le Verbe*, comme dit ſaint Jean, *que toutes choſes ont été faites*. Et *les ouvriers* qu'il envoya travailler *à ſa vigne*, étoient les premiers hommes depuis Adam juſqu'à Noé, qu'il engagea

Hilarius in Matt. can. 20. n. 5.

Joan. 1. 3.

Hier. in hunc loc. Hilarius ibid.

Gregor. Magn. in Ezech. l. 1. hom. 19. n. 1. Geneſ. 2. 15.

à travailler, lorſqu'après avoir créé l'homme, il le plaça dans le paradis terreſtre, *pour y travailler & pour le garder*, comme parle l'Ecriture; c'eſt-à-dire, pour s'y appliquer à la piété envers Dieu & à la garde de ſon ame, & ſe rendre digne par ſa parfaite ſoumiſſion à la volonté du Créateur de demeurer dans ce jardin de délices, juſqu'à la récompenſe *dont il convient avec lui*, & qui n'étoit autre que le royaume des cieux & la vue beatifique de Dieu, comme dit ſaint Auguſtin, Les ouvriers qu'il envoya ſur *la troiſiéme heure* à ſa vigne, marquoient les hommes depuis Noé juſqu'à Abraham, c'eſt-à-dire, juſqu'au temps que cet ancien Patriarche fut obligé à la circonciſion. *La ſixiéme heure* comprend tout le temps depuis Abraham juſqu'à Moïſe & à la loi qui lui fut donnée. La *neuviéme* comprend Moïſe lui-même & tous les Prophetes. Et *l'onziéme* nous marque enfin les Apôtres & le peuple des Gentils, auſquels tous les autres ont porté envie, comme à ceux qui avoient été appellés ſi tard à la foi, & qui cependant ont reçu pour récompenſe de leur travail, le même royaume céleſte que tous les juſtes qui les avoient précédés: ce qui a fait dire à ſaint Jean l'Evangéliſte, qui ſe regardoit comme à *l'onziéme heure* du jour, & vers le couché du ſoleil: Mes petits enfans, *nous ſçavons que nous ſommes à la derniere heure.*

Auguſt. de temp. ſer. 237. nov. edit. 49. 4.

1. Joan. 2. 18.

Hieron. ut ſuprà. Chryſ. in Matth. hom. 65. Auguſt de temp. ſer. 237. nov. edit.

Les Peres expliquent encore d'une autre maniere cette même parabole, & ils entendent par ces differentes heures du jour, où le pere de famille envoie des ouvriers à ſa vigne, les differens âges de la vie préſente, où les hommes ſont appellés par une grace & une vocation particuliere, aux œuvres de la juſtice, comme parle ſaint Auguſtin, &

au ſervice du Seigneur & de l'Egliſe, appellée dans l'Ecriture, la vigne ou le champ que Dieu cultive : *Dei agricultura eſtis.* » Ainſi Samuel, Jeremie & Jean-Baptiſte me paroiſſent, dit ſaint Jerôme, des ouvriers de *la premiere heure ;* puiſqu'ils peuvent dire avec le Pſalmiſte : *Dès le ventre de ma mere, je vous ai reconnu pour mon Dieu.* Les ouvriers de *la troiſiéme heure* ſont ceux qui ont commencé à ſervir Dieu dès leur jeuneſſe. Ceux de *la ſixiéme*, ſont ceux qui étoient déja dans un âge plus avancé & plus mûr, lorſqu'ils ſe ſont chargés du joug du Sauveur. Ceux de *la neuviéme*, marquent les perſonnes plus âgées, & qui approchent de la vieilleſſe. Et enfin ceux de *l'onziéme heure*, figurent ceux du dernier âge. *Gregor. Magn. ut ſuprà.*

Mais ſoit qu'on entende cette parabole dans le premier ſens ou dans le ſecond, il eſt vrai de dire que le pere de famille trouve dans *l'oiſiveté* & dans une inaction criminelle, ceux qu'il lui plaît d'envoyer travailler à ſa vigne. Car avant l'Incarnation tous les peuples étoient endormis, & comme inſenſibles pour tout ce qui regardoit leur propre ſalut & le royaume de Dieu, quoiqu'ils paruſſent d'ailleurs très-empreſſés pour tous les ſoins de la terre ; & il n'y avoit que ceux qu'il daignoit de temps en temps appeller à ſon ſervice, qui fuſſent aſſez heureux pour ſortir de cet état ſi funeſte où ils vivoient au milieu du monde comme des ouvriers *au milieu d'une place publique ſans rien faire*, parce que ce qu'ils y faiſoient étoit compté pour rien devant Dieu, comme n'étant pas fait pour lui.

Que ſi lorſqu'il demande aux derniers, *Pourquoi ils ſe tenoient* de cette ſorte *ſans travailler*, ils lui répondent, que *perſonne ne les avoit loués ;* c'eſt qu'en

effet les Gentils paroiſſoient entierement abandonnés au temps de l'avenement du Fils de Dieu, parce que perſonne ne ſe préſentoit pour leur annoncer la vérité, & les engager au ſervice du Seigneur. Mais il eſt encore très-véritable de dire, depuis l'Incarnation du Verbe, qu'un grand nombre de perſonnes, & parmi les Chrétiens mêmes, *ne font rien;* parce qu'ils n'agiſſent que pour cette vie dont il ne leur reſte qu'un vuide effroyable au temps de la mort, ſi Dieu par une bonté toute miſéricordieuſe ne les appelle en quelque temps que ce puiſſe être, & ne fait entendre à leur cœur cette voix de grace & d'amour, à laquelle ils obéiſſent avec joie pour ſe conſacrer à ſon ſervice.

℣. 8. juſqu'au 16. *Le ſoir étant venu, le maître de la vigne dit à celui qui avoit le ſoin de ſes affaires: Appellez les ouvriers, & payez-les, en commençant depuis les derniers juſqu'aux premiers. Ceux donc qui n'étoient venus* à la vigne *que vers l'onziéme heure s'étant approchés reçurent chacun un denier. Ceux qui avoient été loués les premiers venant à leur tour, crurent qu'on leur donneroit davantage: mais ils ne reçurent non plus qu'un denier chacun; & en le recevant ils murmuroient, &c.*

Selon le ſens litteral de la parabole, il eſt bien viſible que les premiers ouvriers n'avoient nul ſujet de ſe plaindre en recevant à la fin de leur journées le prix dont ils étoient convenus avec le pere de famille; puiſque ſi par un effet particulier de ſa bonté, il voulut donner aux derniers autant qu'à eux, ils ne devoient point s'offenſer de cette grace qu'il faiſoit aux autres, lorſqu'ils recevoient eux-mêmes tout ce qui leur étoit dû. Que ſi cela paroît véritable dans la parabole, il l'eſt beaucoup

plus encore dans la choſe qu'elle ſignifie. Ainſi ceux qui ont travaillé à la vigne du Seigneur en divers temps, & qui y ont travaillé d'une maniere digne de la récompenſe qu'il promet à ſes fideles ſerviteurs, reçoivent tous une même récompenſe, dit ſaint Jerôme, quoique leur travail ſoit different : *Omnes pariter accipiunt præmium, licet diverſus labor ſit.* La raiſon eſt, comme dit admirablement ſaint Gregoire, que le royaume des cieux eſt toujours un don de la bonne volonté de notre Dieu auſſi-bien à l'égard de ceux qui ont travaillé long-temps, qu'à l'égard des autres qui n'ont travaillé que peu de temps : *Ipſa regni perceptio ejus eſt bonitas voluntatis.* C'eſt pourquoi, ajoute-t-il, il y a de la folie à l'homme de ſe plaindre de ſon Dieu dans ce qui dépend de ſa bonté : *Stulta enim quæſtio eſt hominis contra benignitatem Dei.* Car il y auroit ſujet de ſe plaindre, non ſi Dieu ne donnoit pas tout ce qu'il ne doit point ; mais s'il refuſoit de nous donner ce qu'il nous doit : *Non quærendum quippe eſſet, ſi non dat quod non debet, ſed ſi non daret quod deberet.* Ainſi, comme dit encore le même Saint, que nul ne s'éleve ni de ſon travail, ni du temps pendant lequel il travaille : car quand même nous croirions connoître tout le bien que nous avons fait, nous ne ſçavons point toutefois quel jugement en portera le Juge ſuprême de notre cœur. C'eſt à celui qui nous a loués pour travailler à ſa vigne, dit ſaint Auguſtin, à connoître le fond de nos cœurs : c'eſt à lui & non aux hommes, qu'il appartient de juger de la qualité de leur travail & de leur ouvrage ; comme c'eſt à lui de donner la récompenſe qu'il a promiſe à ceux qui ont travaillé d'une maniere digne de lui. Tenons-nous heureux d'avoir ſujet d'eſperer une

Hieron. Hier. in hunc loc. Gregor. Magn. in Evang. l. 1. hom. 19. n. 4.

Auguſt. ut ſuprà.

Georg. Magn. ut suprà. n. 4.

place dans le royaume des cieux, quand nous n'y ſerions que les derniers. N'envions point à nos freres qui ont été appellés depuis nous, la récompenſe qu'il plaît au pere de famille de leur donner comme à nous; puiſque le bien ſouverain que nous poſſedons conjointement tous enſemble, s'accroît en quelque façon pour nous, à proportion que plus de perſonnes avec qui la charité nous unit, y participent.

Si l'on conſidere tout le temps qui a précedé l'Incarnation du Fils de Dieu, il peut paroître ſurprenant que des perſonnes, comme les juſtes du premier âge du monde, qui avoient *porté tout le poids du jour & de la chaleur*; c'eſt-à-dire, comme l'explique ſaint Gregoire, qui au commencement du monde vivoient pluſieurs ſiecles dans l'attente continuelle d'un liberateur, & ſe voyoient expoſés à combattre ſi long-temps contre toutes les tentations de la chair, n'ayent pas reçu d'autre récompenſe que ceux qui depuis l'établiſſement de la loi nouvelle, n'ont paſſé que quelques années ou quelques jours même dans le ſervice de J. C. Qui ne ſeroit étonné en voyant, comme dit le même Saint, un larron qui à peine eut le loiſir de confeſſer J. C. ſur la croix, être transferé de la croix dans le repos du paradis avant Pierre, qui ne devoit y arriver qu'après beaucoup de travaux & de ſouffrances?

Hilar. in Matth. can. 20. n. 7.

Mais ſouvenons nous de ce que dit ſaint Hilaire, Que la grace du Seigneur n'eſt point une récompenſe ſemblable à celle qui eſt dûe au travail de l'ouvrier, & qu'elle eſt gratuite à l'égard de ceux qui ſont juſtifiés par la foi: *Merces quidem ex dono nullo eſt, quia debetur ex opere; ſed gratuitam gratiam Deus omnibus ex fidei juſtificatione donavit.* Souvenons-

nous de ce que dit ſaint Auguſtin, que la juſtice eſt l'ouvrage de Dieu. Comment donc oſerions-nous préſumer quelque choſe de nous-mêmes, & murmurer contre le pere de famille, qui a bien voulu nous enroller à ſon ſervice ? *Juſtitia eſt opus Dei. Numquid ergo nos præſumere aliquid conducti contra patremfamilias auſi ſumus ?* Il eſt vrai que nous coopérons avec Dieu aux œuvres de la juſtice; mais cette même coopération eſt un effet de ſa grace, qui donne, comme dit ſaint Paul, & le vouloir & le faire. *Auguſtinus ſuprà n. 2.*

Qu'un juſte vive donc pluſieurs ſiecles dans la juſtice, & qu'un autre n'y vive que peu d'années ou peu de jours; il faut toujours regarder la ſanctification de l'un ou de l'autre comme un effet de la miſéricorde de Dieu, qui donne la perſéverance à qui il lui plaît, & qui quand il veut, peut ſuppléer aux années par une plus grande contrition, & par une plus ardente charité, à laquelle il appartient d'effacer beaucoup de pechés & de procurer une abondante juſtice. Qui doute en effet, que le peu de temps que ſaint Paul a employé au ſervice de l'Egliſe depuis ſa converſion ſi miraculeuſe lorſqu'il travailloit avec tant d'ardeur à convertir & les Juifs & les Gentils n'ait été compté devant Dieu plus que pluſieurs ſiecles de la vie des juſtes du premier âge du monde? Ce n'eſt donc pas par le temps qu'il en faut juger, mais par la ſurabondance de la grace de J. C. & par le feu du divin amour dont il lui plaît d'embraſer les cœurs à proportion des grands ouvrages pour leſquels il les deſtine, & des récompenſes dont il veut bien couronner ſes propres dons. Car quoiqu'il ſoit dit dans la parabole, que les premiers & les derniers *Luc. 7. 7.*

reçurent chacun un denier ; on ne doit pas assurément l'entendre à la lettre dans la chose figurée, comme si la récompense de ceux qui ont le bonheur d'entrer dans le royaume de Dieu étoit égale dans tous. Il est vrai que selon cette figure, ils reçoivent tous, pour parler ainsi, la piece d'argent où est empreinte l'image de leur Souverain, c'est-à-dire, qu'ils jouissent tous de la vue de cet objet adorable, qui rend heureux tous ceux qui le voient. Mais ils ne le voient pas tous également, puisque J. C. assure lui-même en parlant à ses Apôtres, *Qu'il y a plusieurs demeures dans la maison de son Pere ;* & que saint Paul nous déclare aussi : Que comme *la lumiere du soleil est differente de la lumiere de la lune & de celle des étoiles, & qu'entre les étoiles mêmes il y a difference de lumiere ; la même chose paroîtra dans la résurrection des morts.*

Joan. 14. 2.

1. Cor. 15. 41. 42.

Il reste toujours cependant une assez grande difficulté dans la parabole que nous expliquons. Tous conviennent que *le denier* que reçoivent les ouvriers appellés à differentes heures, nous marque la vie éternelle. Ces ouvriers sont donc tous, non seulement justes, mais du nombre des élus. Et comme *le soir* auquel ils reçoivent leur récompense, nous marque visiblement la fin de leur vie, ou même le jour du jugement, qui sera celui des récompenses & des châtimens, on ne comprend pas comment des justes & des élus pourroient alors murmurer contre celui qui leur donne son royaume pour recompense, & porter envie à leurs freres, qui doivent jouir avec eux dans toute l'éternité de Dieu même. » Que dirons-nous donc ici, » s'écrie saint Jean Chrysostome ? Croirons-nous que » dans le royaume des cieux il y ait de ces sortes de

Chrys. in Matt. hom. 65

murmures & de plaintes ? Dieu nous garde de cette « pensée. Ce lieu eſt parfaitement exemt de toute « envie. Et ſi les Saints en ce monde même ſont diſ- « poſés à donner leur propre vie pour le ſalut des « pecheurs ; combien plutôt ſe réjouiront-ils en l'au- « tre vie de les voir comme eux dans la jouiſſance « des biens éternels, en regardant leur bonheur « comme le leur propre ? «

Ce grand Saint s'étend donc pour faire voir que dans ces ſortes de paraboles ou de figures paraboliques, on ne doit pas s'embarraſſer à chercher en toutes choſes un juſte rapport entre chaque circonſtance de la figure & de la choſe figurée ; mais ſe contenter de bien comprendre la fin que le Fils de Dieu s'eſt propoſée, ſans ſe mettre tant en peine d'expliquer le reſte. Ainſi il paroît que le deſſein principal de J. C. en propoſant cette parabole, a été d'encourager les perſonnes qui ſe donnent tard à ſon ſervice, & de tenir dans une perpétuelle humilité ceux qui s'y étant conſacrés de fort bonne heure, pourroient peut-être regarder avec quelque jalouſie un larron changé en un Saint à l'article de la mort ; un Paul devenu en un inſtant de perſécuteur de l'Egliſe, le plus zelé Prédicateur de l'Evangile ; un Auguſtin converti après une ſi longue réſiſtance, & changé par la grace de J. C. en cet admirable Docteur de l'Egliſe. Si donc le Sauveur nous repréſente dans la parabole des ouvriers qui murmurent contre les autres, ce n'eſt pas qu'il veuille nous faire entendre par là qu'il puiſſe y avoir dans le royaume du ciel des perſonnes qui ſoient touchées de la moindre jalouſie contre leurs freres : car cela eſt abſolument impoſſible dans un royaume tout d'amour & de charité ; dans un royau-

me où chaque Saint poſſede en Dieu & en tous les autres Saints, tout ce qui peut le rendre heureux ; & où aucun de ces Saints ne peut mettre de difference entre ce qui fait le bonheur des autres, & ce qui fait le ſien propre ; puiſqu'ils ne ſont bienheureux qu'en ce qu'ils poſſedent conjointement tous enſemble le bien ſuprême qui leur eſt commun à tous. Mais J.C. a voulu nous exprimer ſeulement ce qui arrive quelquefois en cette vie aux juſtes mêmes lorſqu'ils ſont frappés tout d'un coup de cet excès de bonté qu'il fait paroître envers les plus grands pecheurs. Et c'eſt ce que nous voyons marqué dans les Actes des Apôtres, Que *les fideles d'entre les Juifs furent dans l'étonnement de voir que la grace du Saint-Eſprit ſe répandoit auſſi ſur les Gentils.* Or ce qui cauſe dans la vie préſente quelque ſorte de ſurpriſe & de murmure ſecret dans les ames de quelques juſtes, pourra bien auſſi les ſurprendre en quelque façon dans l'autre vie, par la vue de cette incomparable bonté de leur Dieu envers les plus grands pecheurs ; quoiqu'ils ſoient alors incapables d'envier dans leurs freres ce qu'ils ſe ſentent obligés d'admirer avec une profonde humilité dans eux-mêmes. Si ſaint Auguſtin, revenu enfin de tous ſes égaremens, & pénétré de l'ineffable miſericorde de ſon Dieu, s'écrioit en s'adreſſant à lui-même : Que j'ai commencé tard à vous aimer, ô beauté ancienne de mon Dieu, & toujours nouvelle ! Que j'ai commencé tard à vous aimer ! *Serò te amavi, pulcritudo tam antiqua & tam nova ! ſero te amavi !* on peut bien dire ſans doute, que tous les pecheurs qui ont été juſtifiés après de longs égaremens, trouvent dans cette même conſideration dequoi s'exciter à tous momens à un amour d'autant plus

Act. 10. 45.

Auguſt. Conſeſ. lib. 10. cap. 27. n. 38.

plus ardent de cette juſtice & de cette vérité ſouveraine, qu'ils ſentent plus de regret de l'avoir connue ſi tard, & d'avoir été privés ſi long temps du bonheur qu'ils ont enfin d'aimer ce qui ſeul eſt digne d'être aimé. Et c'eſt ſans doute ce qui contribue beaucoup à les perfectionner en peu de temps; puiſque Dieu eſt amour, & que plus l'amour eſt grand, plus il nous rend dignes de poſſeder Dieu : *Deus caritas eſt ; & qui manet in caritate, in Deo manet, & Deus in eo.* 1. Joan. 4. 16.

Après tout ce que nous avons dit pour expliquer cette parabole des ouvriers, il eſt aiſé de comprendre quel peut être le ſens de cette parole ſi ſurprenante qu'il dit à l'un d'eux pour arrêter leur murmure : *Tolle quod tuum eſt, & vade* : prenez ce qui vous appartient, & vous en allez. Il ſemble d'abord que ce ſoit une parole de réprobation. Mais on a fait voir que *le denier* que reçoivent tous ces ouvriers, marque la vie éternelle ; & ainſi il ſemble que cette expreſſion ne ſignifie autre choſe, ſinon que Dieu fait connoître aux plus innocens dans ce moment où ils ſont ſurpris de voir les plus grands pecheurs élevés en gloire plus qu'eux, à cauſe de la ferveur de leur pénitence, que s'il les jugeoit eux-mêmes dans toute la rigueur de ſa juſtice ; & ſans uſer de miſericorde envers eux, il pourroit leur dire : *Tolle quod tuum eſt, & vade.* Qu'eſt l'homme en effet par lui-même ſans la grace de ſon Dieu, ſinon un abîme de miſere ? C'eſt ce qui fait dire à ſaint Bernard, lorſqu'il conſidere l'homme en ſoi : Qu'étant tout plongé dans la miſere, il implore le ſecours de celui qui eſt comme un océan de bonté & de miſericorde : *Abyſſus miſeriæ invocat abyſſum miſericordiæ.*

℣. 16. Ainſi les derniers ſeront les premiers, & les premiers ſeront les derniers ; parce qu'il y en a beaucoup d'appellés, mais peu d'élus.

Chryſoſt. in Matt. hom. 65.

Saint Jean Chryſoſtome, qui bien qu'appliqué à chercher dans l'Evangile ce qui peut ſervir principalement à l'édification & au ſalut, tâchoit néanmoins d'y trouver le ſens litteral, comme le ſolide fondement des vérités que l'on pouvoit en tirer, nous fait remarquer ici une choſe très-importante pour l'intelligence véritable de ces dernieres paroles de J. C. Il dit donc que ce n'eſt point proprement une concluſion que le Sauveur tire de la parabole qu'il venoit de propoſer ; puiſque ſelon cette parabole tous les ouvriers ſont récompenſés, & que ceux auſſi qu'ils figurent entrent tous dans le royaume du ciel. Mais J. C. nous veut faire entendre, ſelon ce grand Saint, que ſi l'on a été ſurpris de la maniere dont les derniers de ces ouvriers furent égalés aux premiers ; on verra un jour avec bien plus d'étonnement, que les premiers deviendront effectivement les derniers, & les derniers les premiers. Or il pouvoit bien, comme dit le même Pere, marquer par là d'une part les Juifs, qui étant par leur vocation *les premiers*, ſont devenus par leur incrédulité *les derniers*, à l'égard des Gentils qui les ont enfin devancés dans le royaume de Dieu par leur prompte obéiſſance à l'Evangile ; & d'autre part ceux-mêmes d'entre les Chrétiens, qui ayant paru d'abord avec éclat dans l'Egliſe, ont enſuite négligé la piété, & tourné la tête en arriere ; ou ceux au-contraire qui étant ſortis du déreglement de leur vie paſſée, ont précedé dans la voie de la juſtice ceux qui avoient commencé à y marcher avant eux. Car nous voyons, ajoute ce Saint, de

Digitized by Google

tes ſortes de changemens en ce qui regarde la foi & les mœurs. *Travaillons* donc, comme dit S. Paul, *avec crainte & avec frayeur à notre ſalut*, en attendant J. C. prononcer cette parole qui a paru ſi terrible à ſaint Gregoire le Grand : *Qu'il y en a beaucoup d'appellés, mais peu d'élus.* Beaucoup en effet embraſſent la foi, mais peu arrivent juſqu'au royaume du ciel. L'enceinte de notre Egliſe, dit ce ſaint Pape, eſt toute remplie de Chrétiens. Mais qui peut connoître combien il y en a peu qui ſoient du nombre des élus ? Car quoique la voix de tous faſſe retentir le nom de J. C. la vie de tous ne le repréſente pas. La plupart ſuivent Dieu des lévres, & s'en éloignent par leurs mœurs.

Philip. 2. 12.

« *Greg. Magn. in Ev.* « *l.* 1. *homil.* « 19. *n.* 3.

℣. 17. 18. 19. *Or* JESUS *s'en allant à Jeruſalem, il prit à part ſes douze diſciples, & leur dit : Nous allons à Jeruſalem, & le Fils de l'homme ſera livré aux Princes des Prêtres & aux Scribes, qui le condamneront à la mort, &c.*

Le Fils de Dieu avoit prédit pluſieurs fois la même choſe à ſes diſciples. Mais parce que tout ce qu'il leur dit depuis pouvoit bien leur avoir fait oublier cette importante prédiction, & que d'ailleurs l'accompliſſement s'en approchoit, il la leur répete encore ici pour les préparer, dit ſaint Jerôme, à ſa mort, & pour empêcher qu'ils ne fuſſent tout-à-fait ſcandaliſés par l'ignominie de ſa croix. Après donc qu'il a fait beaucoup de miracles, qu'il a donné à ſes diſciples des inſtructions ſur la pauvreté, ſur la virginité, ſur l'humilité, il ſe diſpoſe à aller mourir à Jeruſalem. Mais *dans le chemin*, comme le porte le texte grec, *il prend en particulier ſes douze Apôtres*, ne voulant pas divulguer parmi le peuple ce qu'il avoit à leur dire ;

Hieron. in hunc locum.

& il leur déclare très-ouvertement, Qu'il alloit *être livré aux Princes des Prêtres & aux Docteurs de la loi, & mis par eux entre les mains des Gentils*, c'eſt-à-dire, de Pilate & des Romains, *& condamné à la mort, &c.* Ainſi parce qu'il ſçavoit, dit ſaint Chryſoſtome, qu'ils oublioient aiſément ce qu'ils déſiroient qui n'arrivât point, il les en fait ſouvenir ſans ceſſe, & les y prépare de plus en plus, comme à une choſe néceſſaire, & qui devoit leur paroître très-affligeante. Lorſqu'il parle de ſa paſſion & de ſa mort, il a ſoin de ſe nommer *le Fils de l'homme*; & il ſemble qu'il veut faire ſouvenir par là ſes Apôtres, que lui qui étoit le Fils du Dieu vivant, comme ils l'avoient reconnu eux-mêmes, n'étoit devenu par ſon Incarnation *le Fils de l'homme*, qu'afin de pouvoir mourir pour les hommes, & les racheter de leurs pechés. Ainſi ſe nommant, comme il fait préſentement, *le Fils de l'homme*, avant que de leur parler de ſa mort, il leur marquoit par avance la raiſon qui le portoit & à ſouffrir tant d'outrages, & à mourir. Mais il ne les avertit de toutes les circonſtances de ſa paſſion & de ſa mort, qu'en même-temps qu'il les aſſure de ſa réſurrection. C'eſt pourquoi s'ils étoient troublés de cette mort de celui qu'ils regardoient comme le vrai Fils de Dieu, la prédiction même qu'il leur en faiſoit, & l'aſſurance qu'il leur donnoit en même-temps de ſa réſurrection, auroit dû les raſſurer; puiſque ces deux choſes jointes enſemble devoit former dans leur eſprit une pleine conviction de la divinité de celui qui leur parloit.

Chryſoſt. in Matt. hom. 66.

Luc. 18. 34. Mais un autre Evangeliſte témoigne, *qu'ils ne comprirent rien à tout ceci.* Cependant ils ne pouvoient pas, dit ſaint Chryſoſtome, ne point com-

Digitized by Google

prendre que le Sauveur leur disoit qu'il devoit mourir. Ce qu'ils ne pouvoient donc concevoir, étoit le mystere de cette mort & de cette résurrection qui la devoit suivre, & tous les grands avantages qui en devoient revenir aux hommes. La seule pensée de la *mort* d'un Dieu les surprenoit étrangement: mais ces *moqueries*, ces *outrages*, ces *fouets*, ce *crucifiement* augmentoient beaucoup leur trouble. Tant de miracles qu'ils lui avoient vu faire par la guérison des possedés & de toutes sortes de malades, & par la résurrection de plusieurs morts, leur paroissoient inalliables avec ces indignités & ces souffrances dont il leur parloit. Ils sçavoient bien que les morts ressuscitéroient un jour; puisque c'étoit un des points de leur créance, qui les distinguoit des Sadducéens, selon l'Evangile. Mais c'étoit pour eux un mystere incompréhensible, qu'un mort se ressuscitât lui-même trois jours après être mort. Ainsi ils croyoient sans croire; & ils écoutoient sur cela ce que le Sauveur leur disoit, comme des choses où leur esprit ne pouvoit atteindre: ce qui fait dire à saint Luc, Que *cette parole étoit cachée* & voilée *pour eux*. Et c'est aussi très-souvent la maniere dont nous entendons plusieurs vérités de l'Evangile, qui troublent la fausse paix dans laquelle nous vivons, & les idées que nos passions se sont formées sur les differens objets du siecle. Nous ne pouvons pas nous nier à nous-mêmes la vérité des maximes que le Fils de Dieu nous a prescrites pour notre propre sanctification. Nous sommes bien convaincus qu'étant Dieu, il ne peut ni nous tromper, ni être trompé, puisque l'un & l'autre seroit opposé directement à l'essence toute divine de sa vérité & de sa bonté. S'il a donc voulu

Matth. 21. 23.

naître pauvre ; s'il a voulu être mépriſé ; s'il a choiſi de mourir ſur une croix, & s'il a marqué que pour être de ſes diſciples, il faut ſuivre ce chemin de la pauvreté, des humiliations & des ſouffrances ; nous ne pouvons conteſter ſur ces choſes la vérité de ſon exemple & de ſes inſtructions, ſans nier en même-temps ſa divinité. Mais il eſt vrai cependant que c'eſt *une parole voilée pour* pluſieurs, & un myſtere caché au-moins à leur cœur. L'exemple des enfans de Zébedée ſuffit ſeul pour le prouver.

℣. 20. juſqu'au 24. *Alors la mere des enfans de Zébedee s'approcha de lui avec ſes* deux *fils, & l'adora en témoignant qu'elle vouloit lui demander quelque choſe. Il lui dit : Que voulez-vous ? Ordonnez, lui dit-elle, que mes deux fils que voici ſoient aſſis dans votre royaume, l'un à votre droite, & l'autre à votre gauche. Mais* JESUS *leur répondit : Vous ne ſçavez ce que vous demandez, &c.*

Il paroît bien que l'exemple & les paroles de J. C. avoient fait peu d'impreſſion ſur ſes diſciples ; puiſqu'en même-temps qu'il leur parle de ſes humiliations, de ſa croix & de ſa mort, deux d'entre eux font éclater leur ambition par une demande qui tendoit à les élever au-deſſus des autres. Ces deux *enfans de Zébedée* étoient Jacques & Jean, qui avoient quitté leur pere dans la barque, où ils étoient avec lui, lorſque J. C. les appella. Et leur *mere*, dont il eſt parlé ici, ſe nommoit Salomé, ſelon ce qui paroît par d'autres endroits de l'Evangile. Saint Marc dit que ce furent eux qui firent cette demande à J. C. Mais ſaint Matthieu marque ici expreſſément que ce fut leur mere qui la fit. L'un & l'autre eſt véritable ; parce que, comme l'expliquent les ſaints Interpretes, ce furent les deux enfans qui engagerent la mere à deman-

Marc. 16. 40. Malach. 27 16. Idem. 4 22.

Marc. 10. 35. Hier. in hunc l. Chryſoſt. in Matth. hom. 66

der, ou pour mieux dire, qui demanderent à J.C. par la bouche de leur mere, ce qu'ils avoient quelque honte de lui demander eux-mêmes au préjudice des autres Apôtres ; au-lieu que la qualité de mere ſembloit la rendre un peu plus hardie, & lui donner plus de lieu de s'aſſurer d'obtenir pour ſes enfans ce qu'ils déſiroient ; quoiqu'elle ne ſçût, dit ſaint Jerôme, ce qu'elle demandoit pour eux. *Poſtulat autem mater filiorum Zebedæi errore muliebri & pietatis affectu, neſciens quid peteret.* Ce qui fait voir en effet, dit ſaint Chryſoſtome, que les enfans parloient au Sauveur par la bouche de leur mere ; c'eſt qu'il s'adreſſe dans ſa réponſe non à la mere, mais aux enfans, comme on le verra enſuite.

Mais comment, dit ſaint Jerôme, cette mere de ſaint Jacques & de ſaint Jean peut-elle conclure des paroles du Fils de Dieu, qu'il devoit avoir un royaume ? Il venoit de dire, Qu'il *ſeroit livré aux Princes des Prêtres & aux Docteurs de la loi, qu'ils le condamneroient à la mort, & le mettroient entre les mains des Gentils, pour être outragé, fouetté & crucifié.* Et de cette prédiction qu'il fait de l'ignominie de ſa croix à ſes diſciples effrayés, cette mere en prend ſujet de lui demander pour ſes enfans, qu'ils ayent part à la gloire de ſon triomphe. Le même Saint croit que ce qui la porta à en juger de la ſorte, fut que ſes enfans lui témoignerent ce qu'il leur avoit prédit touchant ſa réſurrection ; & que cette mere par une impatience propre à ſon ſexe, regarda la gloire & le royaume de J. C. comme devant ſuivre immediatement cette réſurrection, confondant ainſi avec le premier avenement, ce qui devoit n'arriver qu'après le ſecond. Mais peut-être qu'on peut dire qu'il eſt auſſi juſte d'attribuer aux enfans

mêmes cette ambition & cette erreur, puiſque la mere ne ſçavoit que ce que lui dirent ſes enfans. Ainſi parce que le Fils de Dieu leur avoit parlé auparavant de ce *trône de ſa gloire ſur lequel il ſeroit aſſis au jour de la régénération*, & qu'il leur avoit marqué en même-temps qu'ils *ſeroient auſſi aſſis ſur douze trônes* pour *juger les douze tribus d'Iſrael*; ils purent bien ſe figurer par le déſir qu'ils conçurent de cette gloire, dont ils ſe formoient une idée charnelle, que le temps en approchoit : car il leur avoit déclaré que c'étoit dans Jeruſalem où ils alloient actuellement, qu'il devoit mourir & reſſuſciter enſuite. Il eſt vrai que la maniere dont ils concevoient ces choſes, étoit embrouillée dans leur eſprit, & que ſelon l'Evangile, ils ne pouvoient y rien comprendre. Mais c'étoit aſſez qu'ils entendiſſent parler de gloire & de royaume, pour deſirer d'y avoir part de quelque maniere que ce pût être.

Chryſoſt. ut ſuprà. Matth. 19. 28.

Leur mere vient donc ſe jetter aux pieds du Sauveur, & *l'adorer*, en lui témoignant qu'elle *avoit quelque choſe à lui demander* : ce que ſaint Marc nous exprime en cette maniere remarquable : *Nous deſirons*, lui dirent-ils par la bouche de leur mere, *que vous faſſiez pour nous tout ce que nous vous demandons*. Mais comme ils avoient honte eux-mêmes d'une demande qui découvroit trop la paſſion humaine qui les poſſédoit, ſaint Chryſoſtome témoigne qu'il paroît par ſaint Marc, c'eſt-à-dire, par le texte grec de ſon Evangile, qu'ils s'avancerent avec leur mere, pour parler en particulier à J. C. & n'être point entendus des autres diſciples. J. C. n'ignoroit pas, ſelon les ſaints Interpretes, ce qu'ils déſiroient, & ce que leur mere vouloit lui dire. Mais il le demande exprès, comme s'il

ne l'eût pas ſçu, agiſſant ſouvent comme homme, & n'expoſant aux yeux des hommes que ce qu'il avoit de foible & de mortel, ſelon ſa nature humaine. Il l'oblige donc de découvrir la plaie ſecrette du cœur de ſes fils, & l'ambition cachée qui la portoit elle-même à s'humilier devant lui, pour être plus en état d'obtenir la préſéance qu'elle deſiroit pour eux. Car ce qu'elle demandoit étoit les deux premiers trônes, ou les deux premieres places de ſon royaume, à l'excluſion de ſaint Pierre, dit S. Chryſoſtome. Et ils prétendoient ſe mettre par-là à couvert de tous les maux qu'ils avoient ſujet de craindre, lorſqu'ils entendoient parler le Fils de Dieu de ſes propres humiliations, de ſes ſouffrances & de ſa croix.

Le même Saint nous fait remarquer, qu'on ne doit pas être troublé en voyant une ſi grande imperfection dans ces Apôtres. Car, comme il dit admirablement, le myſtere de la croix n'avoit pas été encore conſommé, ni la grace du Saint-Eſprit répandue ſur eux. Mais ſi on veut voir quelle a été leur vertu, il faut les conſidérer après la deſcente du Saint-Eſprit; & on les verra alors comme élevés au-deſſus de toutes les paſſions. Car c'eſt même pour cette raiſon que l'Evangile n'a point oublié tous leurs défauts, afin qu'on connût, & qu'ils connuſſent mieux eux-mêmes, le changement que la grace a produit depuis eux.

Le Fils de Dieu s'adreſſant à ces deux diſciples & non à leur mere, leur fait voir d'abord que la penſée toute terreſtre qu'ils avoient, étoit indigne de ſon royaume; qu'*ils ne ſçavoient ce qu'ils demandoient.* » Vous me parlez, leur dit-il, de dignités, & de couronnes : & moi au-contraire je « *Chryſoſt. ib. ut ſup.*

» vous parle de combats & de ſouffrances. Ce n'eſt
» point ici le temps des récompenſes, ni de ma gloi-
» re ; mais des périls, de la guerre & de la mort.
Ainſi il paroît véritablement qu'ils *ne ſçavoient ce qu'ils demandoient ;* parce qu'ils ne connoiſſoient point encore, ni que le royaume de J. C. étoit tout ſpirituel & tout différent de ceux de la terre, ni que ce rang qu'ils y déſiroient, étoit élevé au-deſſus de toutes les puiſſances céleſtes, ni que le chemin pour parvenir aux premieres places de ſon royaume, étoit oppoſé à celui qu'ils ſe figuroient, ni que le temps de la vie préſente n'étoit pas celui de la gloire. Pour leur faire donc tout d'un coup comprendre qu'on ne pouvoit arriver à ſon royaume que par le même chemin par lequel il devoit y arriver le premier, ſelon la prédiction qu'il venoit d'en faire, il leur demanda, *S'ils pouvoient boire le calice qu'il boiroit lui-même.* Cette expreſſion, qui eſt ordinaire aux ſaints Prophetes dans l'Ecriture, & dont J. C. ſe ſert encore autre part pour exprimer ſa Paſſion, eſt métaphorique, & priſe, autant qu'on en peut juger, de l'uſage des anciens feſtins, où celui qui tenoit le premier rang, préſentoit à chacun des conviés la coupe dont il devoit boire. Et l'on voit même encore à preſent dans certains pays, le premier de la maiſon, préſenter à boire à ceux qu'il a invités, dans la coupe où il a lui-même commencé à boire. Le Fils de Dieu avoit dit dès auparavant aux Apôtres, qu'il devoit ſouffrir beaucoup d'humiliations & la mort même. Ainſi il appelle maintenant d'une maniere figurée ces ſouffrances & ces outrages, *le calice qu'il devoit boire.* Et lorſqu'il demande à ces deux diſciples, *S'ils pouvoient boire le calice qu'il*

Pſal. 10. 7.
Pſ. 74. 9.
Iſai. 51. 17.
Jerem. 25. 15.
Matth. 26. 39.

Digitized by Google

boiroit, c'eſt de même que s'il leur eût dit : Sentez-vous aſſez de réſolution & aſſez de force pour être auſſi-bien que moi, comme raſſaſiés d'opprobres & de ſouffrances; & pouvez-vous être baptiſés du baptême dont je ſerai baptiſé ? Ce qui eſt encore une expreſſion figurée de l'Evangile & des Pſeaumes, qui marquoit que J. C. au temps de ſa Paſſion devoit être comme plongé dans toutes ſortes d'afflictions, ainſi que dans un abîme d'eaux. Et cette même expreſſion faiſoit concevoir, dit ſaint Chryſoſtome, que le ſang du Fils de Dieu deviendroit comme une grande & vaſte piſcine, où tous les crimes de la terre ſeroient lavés & expiés. *Luc.* 12. 50. *Pſ.* 68. 2. 15. 16.

Il eſt étonnant d'entendre ces deux diſciples répondre ſans héſiter à J. C. *Qu'ils pouvoient* boire ſon calice. Mais ils ne ſçavoient, comme le témoigne le même Saint, ce qu'ils diſoient, ni à quoi ils s'engageoient ; & ils conſultoient plutôt en parlant ainſi, ce grand déſir qu'ils avoient d'obtenir les premieres places dans le royaume du Fils de Dieu, que leurs propres forces, ni la diſpoſition où il falloit être de ſouffrir beaucoup, de s'humilier profondément, & de mourir pour mériter d'être élevé à un ſi haut rang. Cependant quoique ce fût une véritable préſomption à ces deux diſciples de ſe vanter de pouvoir boire le calice de J. C. dans le même temps qu'ils ne ſongeoient qu'à ſe procurer une prééminence au-deſſus des autres, il ne leur en fait aucun reproche, & il ne leur prédit point non plus, comme il fit depuis, le ſcandale que leur cauſeroit l'ignominie de ſa Paſſion. Il les encourage au-contraire en les aſſurant qu'ils *auroient part à ſon calice* ainſi qu'ils s'y engageoient. Et en cela même il leur marquoit clai-

rement qu'ils ne devoient point s'attendre à participer à sa gloire, qu'après qu'ils auroient participé à ses souffrances : comme en effet l'un d'entre eux, qui étoit saint Jacques, mourut par l'épée pour la foi de J. C. & l'autre qui étoit saint Jean, fut jetté dans l'huile bouillante, & relegué dans l'Isle de Patmos, où sa patience, comme il le dit lui-même, fut éprouvée par beaucoup de tribulations qu'il souffrit aussi pour le nom de son divin maître.

Act. 12. 2. Hieron. in hunc locum. Apocal. 1. 9.

Mais après que J. C. leur avoit prédit la gloire de leur martyre, il leur fait connoître qu'ils se trompoient grossierement dans leur demande : *Pour ce qui est*, leur dit-il, *d'être assis à ma droite ou à ma gauche, ce n'est point à moi à vous le donner.* Il répond à leur demande selon leur pensée. Ils se figuroient un royaume tel que ceux des autres Princes : & ils espéroient pouvoir parvenir par quelque espece de faveur aux premieres places de ce royaume. Mais il leur fait voir que s'ils le consideroient seulement comme un homme & comme étant leur parent selon la chair, le sang & la parenté ne pouvoient avoir aucun droit dans la distribution de ces places honorables, telles qu'ils se les figuroient : & qu'ainsi *il ne lui appartenoit point*, étant considéré de la sorte, dit saint Augustin, *de leur donner*, ni à quelqu'autre que ce fût, ce qu'ils demandoient : *Non potestate ista do. Mais* cela est destiné, ajoute-t-il, *pour ceux à qui mon Pere l'a préparé.* Or quand il nomme *son Pere*, il ne prétend pas se séparer avec lui quant à sa divinité, comme s'ils n'avoient pas conjointement la même puissance : *Quod autem paratum est à Patre ejus, & ab ipso Filio paratum est : quia ipse & Pater unum sunt.* Mais il vouloit seulement faire comprendre à ses

Augustin. de Trinit. li. 1. c. 12. n. 15.

Digitized by Google

Apôtres, que ce n'étoit pas à cet homme qu'ils voyoient, & qu'ils regardoient comme leur parent, qu'il appartenoit de diſtribuer aux juſtes les divers degrés de gloire & de récompenſe, mais à Dieu, qui de toute éternité l'avoit lui-même *prédeſtiné* comme homme pour être *Fils de Dieu*, ſelon que parle ſaint Paul, & qui a auſſi, comme dit le même Apôtre, *prédeſtiné, appellé, juſtifié & glorifié ceux qu'il a connus dans ſa preſcience, & deſtinés à être conformes à l'image de ſon Fils*, en *établiſſant dans ſon Egliſe, premierement des Apôtres, ſecondement des Prophetes, troiſiémement des Docteurs, &c.* Quoique le Fils ſoit uni de toute éternité avec le Pere & le Saint-Eſprit dans leurs operations divines, il attribue particulierement au *Pere* cette *prédeſtination* & cette *glorification* des Saints, comme au principe de la Trinité & à la premiere des trois Perſonnes adorables, de qui la ſeconde qui eſt le Fils eſt engendrée, & de laquelle procede auſſi-bien que de la ſeconde, la troiſiéme qui eſt le Saint-Eſprit; ces trois Perſonnes divines ne faiſant enſemble qu'un Dieu unique, qui eſt éternel. Et c'eſt encore pour cette raiſon que parlant ailleurs des divers degrés de gloire qui ſont préparés aux Saints, il dit : *Qu'il y a pluſieurs demeures dans la maiſon de ſon Pere*, qui eſt le ciel. Cette maiſon n'eſt-elle pas également & au Fils, & au Saint-Eſprit ? Oui ſans doute. Mais le Sauveur en parlant ainſi, vouloit détacher l'eſprit des Apôtres de la vue corporelle de ſa ſainte humanité, & les élever doucement à la vue intérieure de ſa divinité, dont ſon Pere étoit le principe.

Rom. 8. 4. — *ibid. c.* 8. *v.* 27. 30. — 1. *Cor.* 12. 28. — *Joan.* 14. 2.

v. 24. juſqu'au 29. *Les dix autres* Apôtres *ayant entendu ceci, en conçurent de l'indignation contre les*

deux freres. Et JESUS *les ayant appellés à lui, leur dit : Vous ſçavez que les Princes des nations les dominent ; & que ceux qui ſont grands parmi eux, les traitent avec empire. Il n'en doit pas être de même parmi vous. Mais que celui qui voudra devenir le plus grand parmi vous autres, ſoit votre ſerviteur, &c.*

Quoique le deſſein de ces deux diſciples eût été, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, de parler en particulier à J. C. ils ne purent empêcher que les dix autres n'entendiſſent, ſoit la demande de leur mere, ſoit la réponſe du Sauveur, & qu'ils *n'en conçuſſent de l'indignation* contre eux. Ainſi il paroît, ſelon la réfléxion du même Saint, combien les Apôtres étoient encore imparfaits ; puiſque deux d'entre eux ſongent à ſe procurer les premieres places dans le royaume de J. C. qu'ils regardoient comme un royaume temporel ; & que les autres en conçoivent de l'indignation & de l'envie contre ces deux freres. Telle eſt la diſpoſition où étoient alors ceux en qui l'effuſion du Saint-Eſprit fit depuis paroître un tel changement, que Jean l'un de ces deux diſciples de J. C. donna en toutes rencontres, ſelon que l'a remarqué ſaint Chryſoſtome, la préſéance à ſaint Pierre, & lui déferoit toujours dans la prédication & dans les miracles, ayant eu même grand ſoin dans ſon Evangile, de relever ce qui pouvoit être à la louange de cet Apôtre. C'eſt ce qu'il eſt important de ne pas perdre de vue, pour admirer davantage ces effets ſi admirables de la grace du Saint-Eſprit dans des hommes auparavant ſi imparfaits.

Chryſ. in Matth. hom. 66.

J. C. *appelle à lui* les dix Apôtres, parce que ſaint Jacques & ſaint Jean s'étoient un peu ſéparés des autres pour lui parler plus en ſecret ; & il

travaille à guérir les plaies que l'ambition & la jalouſie avoient faites dans leur cœur. Il leur fait voir premierement, dit ſaint Chryſoſtome, que « c'étoit un vice de payens & d'infideles, & une paſ- « ſion tyrannique de ſouhaiter les premiers rangs « au-deſſus des autres : *Vous ſçavez*, leur dit-il, *que* « *les Princes des nations les dominent, & que ceux qui* « *ſont grands parmi eux les traitent avec empire ;* c'eſt-à-dire, que ces Princes infideles regardent avec orgueil les peuples qui leur ſont ſoumis, & que ceux qui ſont élevés en aurorité parmi les Gentils, les gouvernent avec dureté & avec faſte, n'enviſageant que le plaiſir de *la domination* dans leur conduite. Il leur repréſente enſuite la difference infinie qu'il y avoit entre cet eſprit du ſiecle & du paganiſme, & l'eſprit d'humilité & de douceur dont devoient être animés les miniſtres de l'Egliſe, & tous ceux généralement qui aſpiroient aux premieres places de ſon royaume. *Quiconque voudra*, dit le Fils de Dieu, *devenir le plus grand parmi vous, doit ſe rendre votre ſerviteur ;* & c'eſt s'engager à *vous ſervir* tous que de *vouloir être le premier d'entre vous.* Ainſi il leur montre que dans le royaume de celui qui étant Dieu, s'eſt fait homme pour ſauver les hommes, ceux-là devoient être auſſi regardés comme les plus grands qui ſeroient à leurs propres yeux les plus petits ; & que la voie pour devenir les premiers, ſeroit de ſe mettre au rang des derniers & des ſerviteurs.

Ce n'eſt pas que J. C. détruiſe par là l'ordre que Dieu même a établi tant dans l'Egliſe que dans le ſiecle, où il faut qu'il y en ait qui gouvernent, & qu'il y en ait qui obéiſſent. Mais il preſcrit ſeulement la diſpoſition du cœur où doivent être tous

ceux qui ſont établis par ſa providence pour la conduite des autres. C'eſt ce que ſaint Auguſtin nous repréſente admirablement, lorſque parlant
Aug. de civ. Dei. lib. 5. cap. 24. » des Princes Chrétiens, il dit : Qu'ils ſont heu-
» reux lorſqu'ils regnent avec juſtice ; lorſqu'ils ne
» s'élevent point au milieu des flatteries & des pro-
» fondes ſoumiſſions de ceux qui les environnent ;
» lorſque ſe ſouvenant qu'ils ſont hommes, ils font
» ſervir leur puiſſance à accroître la Religion du
» vrai Dieu, & à rendre ſon ſaint nom vénérable
» parmi leurs peuples, lorſqu'ils craignent & qu'ils
» aiment le Seigneur ; lorſqu'ils enviſagent princi-
» palement cet autre royaume, où ils ne craindront
» plus d'avoir pluſieurs compagnons ; lorſqu'ils tem-
» perent par la douceur de la miſéricorde & des
» bienfaits, la ſévérité dont ils ſont ſouvent obligés
» d'uſer ; lorſqu'ils ſont d'autant plus chaſtes, qu'ils
» auroient la liberté de l'être moins ; lorſqu'ils ai-
» ment mieux dompter leurs propres paſſions, que
» ſubjuguer divers peuples ; & lorſqu'enfin ils s'ac-
» quittent de tous leurs devoirs, non pas par un
» mouvement de vaine gloire, mais dans la vue &
» pour l'amour de l'éternelle béatitude.

Que ſi ce grand Saint a fait conſiſter dans cette admirable diſpoſition la vraie gloire & le vrai bonheur des Princes Chrétiens ; combien les miniſtres d'un Dieu anéanti juſqu'à la croix, doivent-ils mettre encore plus toute leur grandeur & tout leur bonheur à s'abaiſſer & à ſervir ceux dont ils ont reçu la conduite ! Ainſi c'eſt le titre dont les ſucceſſeurs du premier d'entre les Apôtres ſe glorifient, lorſqu'ils ſe nomment à la tête de leurs lettres apoſtoliques, *les ſerviteurs des ſerviteurs de Dieu*. Et ils ſuivent en cela l'exemple que le Fils

de Dieu leur donne lui-même ici, lorſqu'il déclare ; *Qu'il n'eſt pas venu pour être ſervi, mais pour ſervir & donner ſa vie pour la rédemption de pluſieurs.* Car le Fils de Dieu *n'eſt pas venu* en ce monde lorſqu'il s'eſt fait homme, *pour être ſervi* comme un Prince de la terre par un grand nombre d'officiers, *ſon royaume n'étant pas de ce monde :* mais il eſt venu pour *ſervir* les hommes par ſes inſtructions, par ſes guériſons miraculeuſes, par ſes ſouffrances, & par ſa mort qui devoit être, comme il dit, *la rédemption de pluſieurs ;* ce qui, ſelon les Interpretes, ſignifie en général tous les hommes pour qui ſon précieux ſang a été répandu, & plus particulierement, ſelon ſaint Jerôme, ceux qui devoient en recueillir le fruit ſalutaire en croyant en lui : *Pro multis, id eſt, pro his qui credere voluerint.* » Quand donc J. C. s'humilie & quand il meurt, ce n'eſt pas pour lui, c'eſt pour nous. Mais quand nous nous humilions nous autres, c'eſt pour nous-mêmes, dit ſaint Chryſoſtome. Ainſi ne craignons jamais de nous deshonorer en nous abaiſſant. Car dans quelque abaiſſement que nous puiſſions nous réduire, nous ne pourrons arriver jamais juſqu'à celui où notre maître adorable s'eſt réduit lui-même pour l'amour de nous.

Joan. 18. 36.

Janſen. in hunc locum. Maldon. ibid. Hieron. in hunc locum.

« « *Chryſ. in* « *Matt. hom.* « *6.* « « « « « «

℣. 29. 30. 31. *Lorſqu'il ſortoit de Jericho, il fut ſuivi d'une grande troupe de peuple. Et deux aveugles qui étoient aſſis le long du chemin, ayant oui dire que* JESUS *paſſoit, commencerent à crier, en diſant : Seigneur, Fils de David, ayez pitié de nous, &c.*

Cette hiſtoire eſt racontée diverſement par les trois Evangéliſtes qui en ont parlé ; ce qui a donné lieu à quelques-uns de juger que ce pouvoit être deux hiſtoires différentes. Saint Matthieu dit que

deux aveugles étoient assis le long du chemin; lorsque J. C. sortoit avec ses disciples de la ville de Jericho. Saint Marc dit, que JESUS étant venu à Jericho, lorsqu'il en sortoit avec ses disciples, un aveugle nommé Bartimée, fils de Timée, étoit assis le long du chemin, demandant l'aumône. Saint Luc au-contraire dit que JESUS approchoit de Jericho, & étoit prêt d'y entrer, selon la force du texte grec, lorsqu'un aveugle se trouve assis le long du chemin par où il passoit, demandant l'aumône. Ce qui fait donc la difficulté, est que saint Matthieu parle ici de deux aveugles, au-lieu que saint Marc & saint Luc ne parlent que d'un, & secondement, que saint Matthieu & saint Marc rapportent cet événement à la sortie de Jericho; au-lieu que saint Luc en parle comme étant arrivé avant l'entrée du Sauveur en cette ville. Ces contrariétés apparentes peuvent s'éclaircir de cette sorte. L'aveugle nommé Bartimée par saint Marc, pouvoit être fort connu en ce lieu-là, puisqu'on voit même que l'Evangéliste nomme son pere aussi-bien que lui. Et c'est peut-être pour cette raison, comme dit saint Augustin, que saint Marc ne parle que d'un, quoique saint Matthieu parle de deux, parce que l'autre étoit sans doute inconnu. Ou bien cet aveugle nommé Bartimée, pût se trouver seul assis le long du chemin, lorsque J. C. passoit d'abord pour entrer dans Jericho, comme saint Luc le rapporte; & le Sauveur eut peut-être des raisons pour ne le point écouter alors, se réservant à le guérir au sortir de cette ville avec cet autre que saint Matthieu lui a joint. Ainsi Bartimée s'étant fait conduire de l'autre côte de la ville de Jericho, dans le chemin par où J. C. devoit

Marc. 10. 46.

August. quæst. Evangel. lib. 1. quæst. 18. Idem. de consens. Evang. l. 2. c. 65. n. 125.

paſſer pour aller à Jeruſalem, y étoit aſſis avec l'autre aveugle lorſque le Sauveur y paſſa. C'eſt la maniere dont les Interpretes ont cru pouvoir concilier ces contrariétés apparentes, pour ne pas faire deux hiſtoires d'un évenement où les autres circonſtances ſont toutes ſemblables.

Lors donc que le Fils de Dieu ſortoit de la ville de Jericho *avec ſes diſciples, accompagné d'une grande foule de peuple*, ces deux aveugles ſe mirent à crier : *Seigneur, Fils de David, ayez pitié de nous.* On a déja remarqué ailleurs, que lorſque les Juifs nommoient JESUS *Fils de David*, ils reconnoiſſoient publiquement qu'il étoit le CHRIST & le Meſſie attendu depuis ſi long-temps comme le libérateur de leur nation ; parce qu'ils ſçavoient par les Ecritures qu'il devoit naître de la race de David. Ainſi en lui demandant *qu'il eût pitié d'eux*, ils lui demandoient leur guériſon comme au médecin ſuprême ; que le Seigneur leur envoyoit pour ſauver ſon peuple, & le rendre heureux. Cependant les peuples voulurent les faire *taire* en *leur parlant rudement ;* les uns par reſpect pour la perſonne de J.C. qu'ils croyoient être importuné par de tels cris ; & d'autres peut-être par un eſprit de jalouſie, qui les portoit, dit ſaint Hilaire, à trouver mauvais qu'ils appellaſſent JESUS *Fils de David : Acerbè à cæcis audiunt quod negabant : Dominum eſſe David filium ;* car il y avoit ordinairement à ſa ſuite quelques gens de la ſecte des Phariſiens, appliqués à l'obſerver malicieuſement dans ſes actions & dans ſes paroles.

Hilarius in Matt. cap. 20. n. 13.

Mais ces aveugles au-lieu de ſe taire *crioient encore plus haut*, étant une image des vrais Chrétiens, à qui le vif ſentiment de leurs beſoins inſpire de s'élever au-deſſus de tous les obſtacles du ſiecle,

du démon & de la chair, pour faire entendre les cris de leur cœur à celui qu'ils reconnoissent *le Fils de David;* c'est-à-dire, le fils, selon son humanité, de ce Roi doux & humble, qui avoit appris par sa propre expérience à compatir aux infirmités des autres, & qui avoit gouverné son peuple après la mort de Saül avec une si grande bonté.

℣. 32. 33. 34. *Alors* JESUS *s'arrêta, & les ayant appellés, il leur dit : Que voulez vous que je vous fasse? Seigneur, lui dirent-ils, que nos yeux soient ouverts.* JESUS *étant donc ému de compassion à leur égard, leur toucha les yeux, &c.*

J. C. ne *s'arrêta* que lorsque le grand désir d'être guéris leur fit implorer avec des cris redoublés son secours, malgré les efforts que faisoit le peuple pour leur imposer silence. Il fit donc connoître alors qu'il n'avoit pas dédaigné auparavant de les écouter, mais qu'il avoit fait servir ce petit délai à augmenter l'ardeur de leur foi, afin qu'ils fussent plus dignes d'être exaucés. J. C. *s'arrête*, dit saint Jerôme, afin qu'ils puissent venir jusqu'à lui: & il commande qu'on *les appelle*, afin que le peuple ne les empêche pas de s'approcher. Mais d'où vient qu'il leur demande *ce qu'ils vouloient qu'il leur fit ?* Pouvoit-il ne le pas connoître, lui qui pénetre dans le plus secret des cœurs ? Il le connoissoit assurément. Mais il ménageoit l'esprit de ses envieux : & comme on auroit pu croire que ces aveugles lui demandoient quelque aumône, ainsi qu'aux autres passans, il les obligea de lui déclarer devant tout le monde ce qu'ils désiroient de lui, afin qu'on n'en pût douter, & qu'on ne l'accusât pas de vouloir faire des miracles par un esprit d'ostentation. Après donc qu'ils lui eurent déclaré qu'ils deman-

Digitized by Google

doient que *leurs yeux fussent ouverts*, attestant de cette sorte la toute-puissance de cet Homme-Dieu, qu'ils invoquoient ; il fit connoître par *la compassion* qu'il leur témoigna, ce grand fond de charité qu'il avoit comme homme pour les infirmes ; & par cet *attouchement de leurs yeux*, la toute-puissance que sa sainte humanité avoit reçue par son union hypostatique avec sa divinité. Car dans le même moment *ils* commencerent à *voir* ; & ce qui n'est pas moins admirable, ils se mirent à *le suivre* encore plus, dit saint Jerôme, du cœur que des pieds, *Non tam pedibus quàm virtutibus.*

Les saints Interpretes ont expliqué en un sens spirituel, mystique & moral, ce qui se passa alors entre J. C. & ces deux aveugles. Et en effet nous devons, comme dit admirablement saint Gregoire Pape, considerer de telle sorte les miracles de notre Sauveur, qu'en ajoutant foi à la vérité des faits qu'ils contiennent, nous les regardions en même temps comme des figures d'autres vérités plus élevées. Ainsi cet aveugle dont parlent saint Marc & saint Luc, nous figure, selon ce saint Pape, tout le genre humain, qui ayant été chassé du paradis en la personne du premier homme, a été privé de la lumiere qu'il avoit reçue de son Créateur, & est demeuré plongé dans les ténebres du péché. Où ces deux aveugles dont il est parlé ici, nous représentent, selon l'explication de saint Augustin & de saint Jerôme, les deux peuples, celui des Gentils, & celui des Juifs, qui étoient tous deux aveugles, l'un avec la loi naturelle, & l'autre avec la loi écrite ; parce qu'ils étoient l'un & l'autre sans la vraie lumiere qui éclaire, comme dit saint Jean, tout homme venant dans le monde, & qui ne s'est

Augustin. de Verb. Dom. ser. 18. nov. edit. 88. cap. 11. n. 10. & 9. Hieron. in hunc locum. Gregor. Magn. in Evang. l. 1. hom. 1. n. 1. Hilarius in Matt. can. 10. n. 13.

Joan. 1. 9.

Digitized by Google

incarné qu'afin de guérir l'aveuglement de ces deux peuples qui compoſent tous les hommes. Ce paſſage de J. C. qui de Jericho s'en va à Jeruſalem, nous repréſente, ſelon ſaint Auguſtin, ce qu'il a fait dans tous le temps de l'économie de ſon Incarnation, c'eſt-à-dire, depuis qu'il fut entré dans ce monde figuré par Jericho, où tout étoit plein de voleurs, comme parle ſaint Jerôme, juſqu'à ce qu'il fut retourné au ciel, figuré par la ville de Jeruſalem. Ces peuples *crioient* autrefois, ainſi que ces deux aveugles, *Seigneur*, *fils David*, *ayez pitié de nous*; parce que tous les Patriarches avant la loi & tous les juſtes & les Prophetes depuis la loi, ſoupiroient après ce divin libérateur. Celui-là, dit ſaint Auguſtin, crie à J. C. qui mépriſe & le monde & ſes plaiſirs, qui ne ſe contente pas de dire de la langue, Seigneur, Seigneur; mais dont la vie pleine de ſaints exercices eſt comme un cri continuel qui s'éleve juſqu'à ſes oreilles, & qui lui fait une ſainte violence. La foule du peuple s'oppoſe à ſes cris, parce que ceux qui aiment le ſiecle, traitent de fous ceux qui vivent de la ſorte, & qui cherchent en ſecouant le joug du monde, d'être guéris par J. C. Et l'on verra juſqu'à la fin des ſiecles les Chrétiens lâches & méchans s'oppoſer à la ſainte ardeur des bons Chrétiens, qui s'efforcent d'accomplir les commandemens de Dieu, contenus dans l'Evangile : *Bonos Chriſtianos, verè ſtudioſos, volentes facere præcepta Dei, quæ in Evangelio ſcripta ſunt, Chriſtiani mali & tepidi prohibent.* Mais ceux qui aiment davantage la lumiere que J. C. leur doit rendre, qu'ils ne craignent tous les bruits de ces inſenſés qui s'oppoſent à leur guériſon, auront le bonheur de voir J. C. *s'arrêter*

Auguſt. ibid. c. 12. & c. n. 21. & ſeq.

Auguſt. ib. c. 14. n. 13.

Digitized by Google

enfin & les guérir. Comment donc nos yeux ſeront-ils guéris ? » De même, dit ſaint Auguſtin, « que la foi nous fait ſentir que J. C. *paſſe*, lorſque « nous nous ſouvenons de ce qu'il a fait ſur la terre « depuis ſon Incarnation ; la foi nous le doit auſſi « faire concevoir comme *étant fixe* dans ſon éternité « immuable : & c'eſt par la foi de la divinité de « J. C. que les yeux de notre cœur recouvrent la lu- « miere qu'ils avoient perdue : *Quomodo per fidem ſentimus Chriſtum tranſeuntem temporali diſpenſatione, ſic intelligamus Chriſtum ſtantem incommutabili æternitate. Ibi enim ſanatur oculus, quando intelligitur Chriſti divinitas.* « cap. 15. n. 14.

Saint Gregoire dit encore en un autre ſens très-véritable, qu'un cri plein d'ardeur & qu'une priere perſéverante eſt un moyen efficace pour faire *arrêter* J. C. dans notre cœur, & empêcher qu'il ne paſſe : *Cùm in oratione noſtra vehementer inſiſtimus, tranſeuntem Jeſum menti figimus.* Mais il ajoute néanmoins, dans le même ſens de ſaint Auguſtin, que le Sauveur écouta ces aveugles lorſqu'il paſſoit, & qu'il leur rendit la vue lorſqu'il s'arrêta ; parce que c'eſt proprement dans ſa ſainte humanité qu'il ſe laiſſe *toucher de compaſſion* à la voix de notre miſere ; mais que c'eſt par la puiſſance de ſa divinité qu'il répand en nous la lumiere de ſa grace : *Cæcum clamantem Dominus tranſiens audit, ſtans illuminat, quia per humanitatem ſuam vocibus noſtræ cæcitatis compatiendo miſertus eſt, ſed lumen nobis gratiæ per divinitatis potentiam infudit.* Gregor. Mag. ut ſuprà. n. 5.

Fin du premier Tome de S. Matthieu.

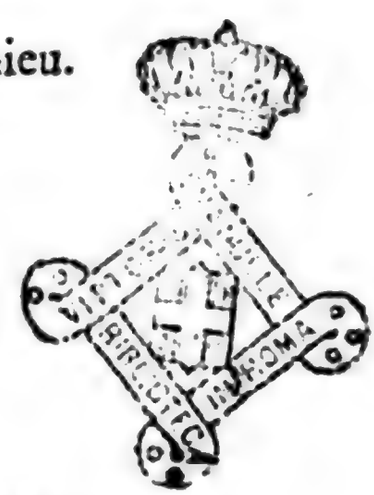

MAG 200516 Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google